REVUE

DES

ÉTUDES ANCIENNES

Tome 50
1948



SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM — 1966

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
QUATRIÈME SÉRIE
Publiée par les Professeurs des Facultés des Lettres
d'Aix, Alger, Bordeaux, Montpellier, Poitiers, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 50
1948

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM — 1966

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

MARSEILLE ET LES FUGITIFS DE PHOCÉE

Le problème de la « seconde colonisation » de Marseille — qui aurait suivi l'abandon de Phocée attaquée par les Perses — n'a pas été élucidé par les exposés contradictoires de Clerc, *R. É. G.*, 1905, p. 143 sqq., *Massalia*, I, p. 131 sqq., et de Constans, *Journal des Savants*, 1930, p. 463-464, *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*, II, p. 11 et 17-18. Plus d'un lecteur a dû avoir l'impression que les arguments produits de part et d'autre épuisaient le débat, sans qu'il soit possible de conclure sur la réalité du fait : les difficultés que Clerc a trouvées à l'affirmative sont sérieuses, et néanmoins Constans a bien montré l'invraisemblance de son système. Voudra-t-on, sous prétexte de prudence, admettre la « seconde colonisation » en en limitant le plus possible la portée? Mais la marge d'erreur supposée par cette solution de paresse ne serait acceptable, en pratique, que si l'on était renseigné d'une autre manière sur les vicissitudes de la puissance marseillaise à ses débuts. Tel n'est pas le cas — en dépit de certaines illusions [1] — et il faut renoncer à se représenter l'histoire de Marseille au VIe siècle, ou prendre parti sur le sort des Phocéens réfugiés en Occident [2].

Un seul moyen de se préparer à le faire en connaissance de cause : relever les textes utilisables et en aborder l'étude en se dégageant le plus possible de toute idée préconçue. Il serait souhaitable, en principe, de pouvoir maintenir distinctes trois phases successives de la recherche : établissement des textes, interprétation littérale, critique historique. En fait, il y aurait quelque hypocrisie à dissimuler qu'on peut être amené à corriger un texte moins en considération de difficultés intrinsèques que pour le conformer à un témoignage jugé de qualité supérieure. La démarche n'est pas illégitime pourvu qu'elle demeure consciente et avouée. Ce qu'il faut

1. Sur ce point, que nous ne pourrons qu'effleurer, voir la note finale du présent article.

2. Nous adoptons pour la chute de Phocée la date approximative de 545. C'est la plus satisfaisante, si toutefois on place la prise de Sardes en 547 ou 546, avec la majorité des historiens. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, Clerc et Constans ont suivi le système de Busolt ; prise de Sardes en 541/0, évacuation de Phocée vers 540.

éviter avec soin, c'est de faire dépendre l'interprétation littérale d'un texte, qu'on ne corrige pas, des conclusions historiques auxquelles on croit arriver par ailleurs, et non des seules raisons qui se tirent de l'usage de la langue, ou des habitudes de style particulières à son auteur.

Il convient de rappeler en commençant les textes relatifs à une colonisation de Marseille antérieure à la chute de Phocée, je ne dis pas : *la première colonisation*, pour ne pas préjuger de la solution à apporter au problème de la « seconde ».

Timée de Tauroménion plaçait la fondation de Marseille 120 ans avant la bataille de Salamine, soit 600/599[1]. D'autres auteurs également soucieux de chronologie donnaient des indications analogues : 45e olympiade = 600/599 — 597/6 (une source de Solin, cf. ci-dessous, p. 18) ; 598 (Eusèbe, *Chronique*) ; 599 (saint Jérôme, *Chronique*). De telles données suffiraient, même sans confirmation archéologique[2], à rendre très improbable que la Marseille grecque soit née seulement dans la seconde moitié du VIe siècle. Elles n'enseignent évidemment rien sur la possibilité d'une nouvelle colonisation à cette date, ni sur les opinions qui ont été professées à ce sujet.

La romanesque histoire que rapportait Aristote dans un passage de la *Constitution de Marseille*[3] doit également concerner ce que nous appellerons désormais, non sans faire une fois pour toutes les réserves nécessaires, la fondation de 600. Les colons phocéens n'y sont nullement donnés pour des victimes des Perses ; ce sont des commerçants (Φωκαεῖς οἱ ἐν τῇ Ἰωνίᾳ ἐμπορίᾳ χρώμενοι ἔκτισαν Μασσαλίαν) dont l'un eut l'heur de plaire à la fille du roi Nannos[4]. Mais Aristote connaissait-il aussi une seconde colonisation? Harpocration, dans son *Lexique des dix orateurs*, *s. v.* Μασσαλία, cite l'affirmation d'Isocrate[5] : Ἰσοκράτης μέν φησιν ἐν Ἀρχιδάμῳ ὡς Φωκαεῖς φυγόντες τὴν τοῦ μεγάλου βασιλέως δεσπότειαν εἰς Μασσαλίαν ἀπῴκησαν « Iso-

1. Pseudo-Scymnos, vv. 211-214.

2. En fait, l'abondance des importations de céramique grecque, au moins dès la seconde moitié du VIIe siècle, déconseille de descendre plus bas que 600 environ. Il est difficile de dire s'il n'y aurait pas lieu, au contraire, de remonter un peu plus haut : il est normal qu'un certain temps s'écoule entre l'établissement des premières relations commerciales avec une région donnée et la fondation d'une colonie véritable.

3. *Ap.* Athénée, XIII, 576 a.

4. Cf. Plutarque, *Vie de Solon*, 2, ἔνιοι δὲ (*scil.* ἔμποροι) καὶ πόλεων οἰκισταὶ γεγόνασι μεγάλων ὡς καὶ Μασσαλίας Πρῶτος (*sic* mss. ; Plutarque peut avoir écrit Πρῶτις ; cf. Aristote et Justin) ὑπὸ Κελτῶν τῶν περὶ Ῥοδανὸν ἀγαπηθείς.

5. *Archidamos*, 84 ; cf. ci-dessous, p. 16.

crate dit dans l'*Archidamos* que les Phocéens, fuyant la domination du Grand Roi, émigrèrent à Marseille », et il ajoute : ὅτι δὲ πρὸ τούτων τῶν χρόνων ἤδη ὑπὸ Φωκαιῶν ᾤκιστο ἡ Μασσαλία, καὶ Ἀριστοτέλης ἐν τῇ Μασσαλιωτῶν πολιτείᾳ δηλοῖ « mais que dès avant cette date Marseille était colonisée par les Phocéens, c'est ce que montre, entre autres auteurs, Aristote dans la *Constitution de Marseille* ». Il ne faut pas entendre qu'Aristote avait lui-même mentionné deux événements successifs : l'opposition des phrases par μέν et δέ, le choix des conjonctions ὡς (affirmation vraie ou fausse) et ὅτι (fait positif) supposent qu'il ne complétait pas Aristote, mais le contredisait.

Justin — ou plutôt Trogue-Pompée qu'il résume — s'accorde avec Aristote pour lier la fondation de Marseille à l'aventure sentimentale que l'on sait [1]. Peu importent ici les ressemblances des deux récits et les divergences qui en accusent le caractère légendaire. Ce qui compte, c'est que, selon Justin, les fondateurs de Marseille avaient fait escale aux bouches du Tibre « au temps du roi Tarquin ». Il ne peut s'agir de Tarquin le Superbe, dont le règne commence, traditionnellement, quelques années après la chute de Phocée. Justin pense donc à Tarquin l'Ancien et son récit concerne la fondation de 600 [2].

Je signalerai encore un récit conservé par Strabon [3], lequel n'indique nulle part à quelle date il fait remonter les origines de Marseille : les Phocéens allaient quitter leur pays, lorsqu'ils reçoivent d'un oracle l'ordre « de suivre dans leur navigation le guide qui leur serait donné par l'Artémis d'Éphèse » (ἡγεμόνι χρήσασθαι τοῦ πλοῦ παρὰ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος λαβοῦσι). Bien embarrassés, ils vont toutefois toucher à Éphèse. Or, Artémis apparaît à une noble éphésienne, Aristarchè, et lui ordonne de s'embarquer avec les Phocéens, en emportant, semble-t-il, une de ses images saintes (ἀφίδρυμά τι τῶν ἱερῶν λαβούσῃ). On expliquait ainsi la vénération particulière de Marseille et de ses colonies pour Artémis, dont Aristarchè aurait été la première prêtresse après l'émigration. Je ne sais si cette légende aitiologique doit être liée aux traditions mêmes que rapportent Aristote et Justin. Mais elle n'a visiblement rien à faire

1. XLIII, 3, 4.
2. Cf. Tite-Live, V, 34, qui établit un synchronisme entre la fondation de Marseille et l'émigration celtique conduite par les neveux d'Ambigat, elle-même contemporaine de Tarquin l'Ancien.
3. IV, 1, 4.

avec les événements de 545, aucun détail du récit ne faisant songer à une période de guerre. Nous la rapporterons donc à la fondation de 600.

Voici maintenant les textes relatifs à l'émigration de 545, qu'ils se placent dans une perspective historique phocéenne ou véliate — auquel cas leur témoignage peut être négatif sur le point qui nous importe — ou marseillaise.

Je commence par traduire l'essentiel du récit d'Hérodote, I, 164 sqq. : (Harpage a sommé les Phocéens qu'il tient assiégés de faire acte de soumission.) « Mais les Phocéens, ne pouvant se résoudre à la servitude, déclarèrent qu'ils entendaient délibérer à ce sujet pendant une journée, sans plus, après quoi ils donneraient leur réponse ; en outre, ils lui demandaient d'éloigner son armée du rempart pendant la durée de cette délibération. Harpage répondit qu'il savait bien ce qu'ils se disposaient à faire, mais qu'il les autorisait néanmoins à délibérer entre eux. Et, tandis qu'Harpage avait éloigné l'armée du rempart, les Phocéens mirent les pentécontères à flot ; ils y embarquèrent leurs femmes et leurs enfants et tout leur mobilier, ainsi que les images sacrées conservées dans les temples et les offrandes, à l'exception des bronzes, des marbres et des peintures (χωρὶς ὅ τι χαλκὸς ἢ λίθος ἢ γραφὴ ἦν) ; ayant, dis-je, embarqué tout le reste et étant eux-mêmes montés à bord, ils mirent le cap sur Chios. Quant à Phocée, les Perses l'occupèrent, mais vide de ses habitants. (165) N'ayant pu obtenir que les Chiotes leur vendissent les îles dites Oinoussai[1], car ceux-ci craignaient qu'elles ne devinssent une place de commerce, et que leur propre île fût en conséquence privée de ses relations extérieures, les Phocéens partirent pour la Corse : vingt ans auparavant, sur la foi d'un oracle, ils y avaient occupé[2] une ville qui portait le nom d'Alalia. » (Avant de partir, les Phocéens exécutent un coup de main sur Phocée, dont ils massacrent la garnison perse, puis s'engagent solennellement, par l'immersion d'une masse de fer, à ne jamais revenir dans leur ancienne patrie. Cependant, plus de la moitié d'entre eux, pris de regrets, rentrent à Phocée.) « Ceux qui respectèrent leur serment prirent la mer, quittant les îles Oinoussai. (166) Et, lorsqu'ils furent arrivés en Corse, ils habitèrent pendant cinq ans avec les colons plus anciennement arrivés et établirent des sanctuaires

1. Les Phocéens y étaient provisoirement installés, comme on le voit par la suite.
2. Je lis avec Legrand ἐνεκτήσαντο (mss. : ἀνεστήσαντο).

dans leur nouveau séjour. Puis, comme ils razziaient tous leurs voisins (ἦγον γὰρ δὴ καὶ ἔφερον τοὺς περιοίκους ἅπαντας), voici que les Étrusques et les Carthaginois s'entendent pour faire une expédition contre eux, chacun des deux peuples mettant en ligne soixante vaisseaux. Les Phocéens, ayant eux aussi armé leurs navires, qui étaient au nombre de soixante, se portèrent à la rencontre de leurs adversaires dans la mer Sardonienne (τὸ Σαρδόνιον καλεόμενον πέλαγος) [1]. La bataille engagée, ils remportèrent une victoire cadméenne [2] : quarante de leurs navires se trouvèrent détruits, et les vingt qui restaient étaient inutilisables, ayant les éperons faussés. Les Phocéens revinrent donc à Alalia, prirent à bord leurs femmes et leurs enfants, avec tout ce que leurs navires pouvaient porter de leurs biens, et, abandonnant la Corse, se dirigèrent sur Rhégion. (167) Quant aux hommes qui avaient monté les bâtiments détruits, les Carthaginois et les Étrusques < ... les Étrusques > [3] en obtinrent de beaucoup le plus grand nombre ; ils les menèrent dans la campagne et les lapidèrent. Dans la suite, les Agylléens virent devenir estropié, infirme ou paralysé tout ce qui passait devant l'endroit où reposaient les corps des Phocéens lapidés, petit bétail, animaux de trait ou humains. Alors ils envoyèrent consulter à Delphes, voulant réparer la faute commise. Et la Pythie leur ordonna d'accomplir des cérémonies qu'ils accomplissent encore aujourd'hui : ils offrent aux Phocéens de riches sacrifices et donnent en leur honneur un concours gymnique et hippique. Tel fut le sort

1. C'est-à-dire « la mer de Sardaigne ». Cette expression géographique doit parfois s'entendre en un sens très large : plusieurs textes indiquent que le Rhône se jette dans la mer Sardonienne, et Strabon écrira un jour, V, 2, 1, que l'Étrurie est baignée τῷ Τυρρηνικῷ καὶ Σαρδῴῳ πελάγει « par la mer Tyrrhénienne *ou* Sardonienne ». Les termes employés par Hérodote ne paraissent donc pas interdire de supposer que la rencontre eut lieu au voisinage de la colonie phocéenne et de parler, en conséquence, de la *bataille d'Alalia*.

2. C'est-à-dire une victoire trop chèrement payée, comme celle qui, d'après la légende, sauva Thèbes de l'invasion argienne, mais où périt Étéocle.

3. L'existence d'une lacune dans le texte des manuscrits est certaine. On peut lire en supposant un saut du même au même : Τῶν δὲ διαφθαρεισέων νεῶν τοὺς ἄνδρας οἵ τε Καρχηδόνιοι καὶ οἱ Τυρσηνοὶ < ..... οἱ δὲ Τυρσηνοὶ > ἔλαχόν τε αὐτῶν πολλῷ πλέους κτλ. Je n'ose pas combler toute la lacune, mais il devait être dit que le partage des prisonniers eut lieu à Agylla, devant laquelle la flotte serait venue mouiller après la bataille. Stahl restituait : οἵ τε Καρχηδόνιοι καὶ οἱ Τυρσηνοὶ < διέλαχον, τῶν δὲ Τυρσηνῶν οἱ Ἀγυλλαῖοι > ἔλαχόν τε αὐτῶν πολλῷ πλείστους κτλ. Mais l'omission s'expliquerait ainsi assez mal (le saut de διέλαχον à ἔλαχον aurait dû laisser subsister διέλαχον en entier, et une faute directe, ou même une fausse correction πλέους pour πλείστους est peu vraisemblable). En réalité, Hérodote ne compte que deux parties prenantes et deux peuples coalisés, Étrusques et Carthaginois. Les Agylléens ont dû fournir la plus grande partie du contingent étrusque ; mais, s'ils sont seuls atteints par la vengeance des morts, c'est parce que, dans la pensée des Anciens, une action de ce genre ne s'exerçait pas à distance.

de cette partie des Phocéens. Quant à ceux qui se réfugièrent à Rhégion, partant de cette base, ils s'assurèrent la possession de la ville d'Oinotrie qui est maintenant appelée Ὑέλη [= Vélia]. Ils s'établirent là[1], ayant reçu avis d'un habitant de Poseidonia que, si la Pythie leur avait enjoint de « coloniser Kyrnos », c'était d'un héros qu'il s'agissait, et non de l'île de ce nom [= la Corse][2]. Voilà ce qu'il advint de Phocée l'Ionienne. »

Nos autres textes sont beaucoup plus brefs, et certains consistent en simples allusions occasionnelles.

Nous ne faisons qu'entrevoir le témoignage d'Antiochos de Syracuse à travers Strabon, VI, 1, 1 : Φησὶ δ' Ἀντίοχος Φωκαίας ἁλούσης ὑφ' Ἁρπάγου, τοῦ Κύρου στρατήγου, τοὺς δυναμένους ἐμβάντας εἰς τὰ σκάφη πανοικίους πλεῦσαι πρῶτον εἰς Κύρνον καὶ Μασσαλίαν μετὰ Κρεοντιάδου · ἀποκρουσθέντας δὲ Ἐλέαν κτίσαι « Antiochos affirme que, lorsque Phocée eut été prise par Harpage, général de Cyrus, ceux qui en eurent les moyens s'embarquèrent et prirent la mer avec leurs familles et leurs biens : ils se dirigèrent d'abord vers la Corse et Marseille, sous la conduite de Créontiadès, mais, ayant été repoussés, ils fondèrent Vélia. »

Sous cette forme, la rédaction manque de clarté. A ne songer qu'à la lettre du texte, il est permis d'entendre que parmi les réfugiés de Phocée *les uns* se sont rendus en Corse et *les autres* à Marseille, et qu'ils ont été chassés *de ces deux positions* (interprétation de Constans, *Les Bouches-du-Rhône, Encycl. départementale*, II, p. 17-18). Mais on posera nécessairement une question : comment les colons contraints de quitter Marseille et Alalia se sont-ils réunis pour chercher un nouvel établissement? Il est également invraisemblable qu'Antiochos n'en ait rien dit, ou que Strabon, s'il suit assez librement sa source[3], ne lui ait pas du moins emprunté cette indication essentielle.

1. Je ne traduis pas « ils la fondèrent », la phrase précédente pouvant impliquer qu'un habitat indigène a précédé la colonie grecque. C'est de la même manière qu'Hérodote, I, 16, parle de Smyrne, ἀπὸ Κολοφῶνος κτισθεῖσαν, alors que les Colophoniens se sont simplement substitués aux Éoliens (*Ibid.*, 150).

2. Ἔκτισαν δὲ ταύτην πρὸς ἀνδρὸς Ποσειδωνιήτεω μαθόντες ὡς τὸν Κύρνον σφι ἡ Πυθίη ἔχρησε κτίσαι ἥρων ἐόντα, ἀλλ' οὐ τὴν νῆσον (J'écarte la correction arbitraire recommandée par E. Païs, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, p. 306, ἕλος pour ἥρων). L'expression « coloniser Kyrnos » pour « s'établir auprès de la tombe (ou du sanctuaire) de Kyrnos » n'est pas d'une étrangeté telle qu'on n'ait pu l'attribuer à un oracle supposé ambigu. Le verbe κτίζω aurait donc le même sens fondamental, qu'il s'applique au héros Kyrnos ou à la Corse. (Avec un nom de région, non moins que de ville, ce sens est bien attesté chez Hérodote : voir I, 149 ; IV, 178.) Quant au héros Kyrnos, honoré en Italie méridionale avant l'arrivée des Phocéens, rien ne prouve qu'il soit à identifier avec le fils d'Héraklès qui aurait donné son nom à la Corse (Servius, *ad Bucol.*, IX, 30).

3. Songer à la manière dont Strabon utilise Hérodote, alors même qu'il le nomme. On

L'hypothèse de Meltzer (*Geschichte der Karthager*, I, p. 486-488) a le mérite de supprimer toute hésitation sur ce point : Antiochos n'aurait jamais pensé que d'autres Phocéens que ceux d'Alalia aient dû quitter leur refuge ou pris part à la fondation de Vélia ; Strabon seul semblerait le dire par maladresse d'abréviateur. La négligence serait peut-être un peu grosse. Je me suis demandé si l'aspect sous lequel nous apparaît le texte de Strabon ne serait pas dû plutôt à une légère lacune de ses manuscrits : après réflexion, je ne vois aucune manière satisfaisante de le compléter.

Il y a longtemps, au contraire, qu'une correction plausible a été proposée. Casaubon, que guidaient des considérations purement historiques, jugeait nécessaire d'éliminer la mention de Marseille, et il proposait de lire chez Strabon εἰς Κύρνον· καὶ 'Αλαλίαν (au lieu de Μασσαλίαν) « en Corse, à Alalia »[1]. La faute aurait consisté à remplacer le nom d'une colonie à peu près oubliée par celui d'une ville illustre, qui n'en diffère que par les premières lettres, et à attribuer à la conjonction καί son emploi le plus banal, au lieu d'une valeur particulière, quoique bien attestée[2].

La conjecture de Casaubon a été reprise et modifiée par Clerc[3] : Antiochos aurait effectivement voulu parler d'*Alalia, en Corse*, non de *la Corse et* de *Marseille ;* mais la mention fautive de Marseille se serait introduite dans son texte avant qu'il ne fût utilisé par Strabon. Celui-ci aurait-il suivi son modèle de manière passive, sans chercher à préciser la portée de ce qu'il en tirait? Ce n'est peut-être pas lui faire injure de le croire[4], au moins si la rédaction d'Antiochos était elle-même assez succincte[5]. On peut aussi se demander si Strabon n'a pas voulu dire tout autre chose que ce que nous

comparera Hér., I, 93, et Str., XIII, 4, 7 (ὥς φησιν 'Ηρόδοτος) ; Hér., I, 202, et Str., XI, 14, 13 (φησί et la proposition infinitive). Cf. Legrand, éd. d'Hérodote, I, p. 113.

1. Édition de Strabon (1587), p. 99 du commentaire.

2. Un exemple suffira : Pausanias, IX, 27, 1, τὸ μὲν ἀνέκαθεν ἐξ 'Ιωνίας καὶ 'Ερυθρῶν ἀπῳκισμένοι « (les habitants de Parion, sur l'Hellespont) venus primitivement d'Ionie, *à savoir* d'Érythrées ». Casaubon suggérait aussi en seconde ligne Αἰθαλίαν. Il ne s'agirait plus de l'établissement en Corse, mais d'un établissement complémentaire dans l'île d'Elbe (καί gardant sa valeur de « et »). Mais une occupation grecque de l'île d'Elbe ne semble pas attestée par ailleurs.

3. Cf. ci-dessus, p. 5.

4. Je ne sais s'il faut attacher quelque importance au fait que, dans sa brève description de la Corse, V, 2, 7, Strabon ne mentionne ni Alalia ni la colonie romaine d'Aleria qui lui avait succédé. Le récit d'Hérodote sur l'émigration phocéenne suffisait à lui apprendre l'existence d'Alalia.

5. Antiochos, écrivant un ouvrage consacré au peuplement de la Grande-Grèce ('Ιταλίας οἰκισμός, à identifier peut-être au premier livre des 'Ιταλικά), n'avait pas de raison de condenser à l'extrême le récit des événements qui y avaient amené les Phocéens. Mais, s'il n'a connu qu'un seul groupe de colons phocéens établi d'abord en Corse, tout l'essentiel peut avoir tenu en peu de mots.

avons imaginé en premier lieu, et cela en croyant comprendre le texte qu'il lisait dans son exemplaire d'Antiochos. Suivant cette seconde interprétation — et elle est grammaticalement irréprochable — les Phocéens se seraient rendus en Corse, et *de là* à Marseille, et ils auraient été chassés *de Marseille* avant d'aller fonder Vélia. Telle est l'opinion que C. Müller attribuait à Antiochos[1]. La divergence par rapport à l'enseignement d'Hérodote serait à mon sens trop forte pour que ç'eût été la véritable opinion de l'historien syracusain. Mais je n'exclus pas que Strabon ait entendu de cette manière un texte altéré.

Il semble donc impossible pour l'instant de choisir entre le point de vue de Casaubon et celui de Clerc. De toute façon, le texte authentique d'Antiochos ne devait pas viser Marseille, mais seulement Alalia.

Le passage du pseudo-Scymnos relatif à Vélia n'est pas moins embarrassant que celui de Strabon. Je cite le texte constitué par Müller (*Geog. Gr. min.*, I, p. 206) et je donne une traduction provisoire :

250 (= 247 du ms.) καὶ Μασσαλιωτῶν Φωκαέων τ' Ἐλέα πόλις
ἣν ἔκτισαν φυγόντες ὑπὸ τὰ Περσικά
οἱ Φωκαεῖς · μάλιστα δ' (ms. τ') εὐανδρουμένη
κατὰ τὴν Ἀσίαν Φώκαια (ms. Κύμη) κειμένη πόλις.

« ... et Vélia, ville des Marseillais et des Phocéens, que les Phocéens ont fondée après avoir fui au temps de leur guerre contre les Perses. Phocée est une ville fort populeuse située sur la côte d'Asie. »

Dans le manuscrit, les mots μάλιστα... πόλις figurent aux vers 239 (qui commence par εἶτ' Αἰολεῖς) et 240. La ville de Cumes vient d'être mentionnée, de sorte que le rappel de la Κύμη d'Asie peut paraître naturel ; mais avec cette leçon le vers est faux. C'est, d'autre part, un développement sur la région campanienne qui occupe, au mépris de la géographie, la place assignée par Müller à μάλιστα ... πόλις. Müller a bien vu que la remise en ordre du texte et la rectification du vers 253 sont solidaires. On peut seulement s'étonner qu'il attribue l'altération du texte dans son ensemble à la fantaisie de quelque demi-savant. En réalité, Κύμη s'explique comme une fausse correction par la place que le vers avait prise, et l'erreur initiale est un saut de la finale de Αἰολεῖς (v. 239) à celle de

1. Dans *Geog. Gr. min.*, I, p. 206, note au v. 250 du pseudo-Scymnos.

Φωκαεῖς, dans un manuscrit ancêtre du nôtre. L'omission étendue qui en est résultée aura été réparée d'abord, tant bien que mal, dans les marges, puis un nouveau copiste, en voulant rétablir la continuité du texte, aura brouillé l'ordre de ses éléments [1]. Cette explication de la faute ne permet point par elle-même d'interpréter la pensée du pseudo-Scymnos. Mais parce qu'elle suppose la présence dans le texte des vers 252-253, rendant ainsi presque certaine l'authenticité des mots οἱ Φωκαεῖς, elle aide à fixer les conditions du problème.

Les mots Μασσαλιωτῶν Φωκαέων τ(ε)... πόλις semblent bien devoir s'entendre de la fondation même de Vélia. Le pseudo-Scymnos nous offre quelques exemples analogues de πόλις accompagné d'un nom de peuple au génitif, et la valeur en est au moins toute proche de celle de κτίσις employé dans les mêmes conditions. Les Χαλκιδέων πόλεις de Sicile, au vers 290, sont des colonies de Chalcis (au sens que l'histoire grecque attache au mot de « colonie ») ; Alopéconnèsos, en Chersonèse, mentionnée au v. 706 comme Αἰολέων πόλις, est une colonie éolienne. Tout au plus l'emploi de πόλις, et non de κτίσις, implique-t-il en principe que la cité considérée a conservé le caractère ethnique qu'elle doit à ses origines. Sa situation politique importe peu. Au temps du pseudo-Scymnos, Catane ou Naxos, Χαλκιδέων πόλεις sont soumises aux Romains ; Alopéconnèsos fait partie de la province de Macédoine. Si notre auteur écrit, vv. 656-657, qu'Oisymè, autrefois colonie de Thasos (ἡ πρότερον Οἰσύμη πόλις | Θασίων γενομένη), est devenue une ville macédonienne (μετὰ δὲ ταῦτα Μακεδόνων), c'est qu'il admet que sa population a été renouvelée. Pour lui, Vélia aurait donc été fondée par les Marseillais et les Phocéens réunis [2].

Mais peut-on bien admettre que l'origine de la cité soit notée à la fois par une apposition du type Μασσαλιωτῶν Φωκαέων τ(ε)... πόλις et par la relative ἣν ἔκτισαν φυγόντες ὑπὸ τὰ Περσικὰ οἱ Φωκαεῖς? Les deux indications sont-elles même conciliables? Sur le premier point, simple question de style, il suffira de comparer le passage relatif à Héraclée du Pont : il présente la même gaucherie, plus accentuée

1. Il faut supposer exactement que le passage omis (οὗ Κερβέριον... Φωκαεῖς) a fourni la matière de deux additions marginales distinctes : οὗ Κερβέριον... Νεάπολις et Τούτοις... Φωκαεῖς. Ces deux portions de texte, au lieu d'être rétablies dans cet ordre et après le mot Αἰολεῖς, l'auront été en ordre inverse et après κειμένη πόλις (v. 253).

2. Les Μασσαλιῶται ici nommés sont identiques aux « Phocéens de Marseille » Μασσαλιῶται Φωκαεῖς du vers 203, et les Φωκαεῖς sont les fugitifs de 545. Il faut, je crois, résister à la tentation de corriger au v. 250 en Μασσαλιωτῶν Φωκαέων, par élimination de τ(ε).

peut-être[1]. Quant à la contradiction entre Μασσαλιωτῶν Φωκαέων τ(ε) d'une part, οἱ Φωκαεῖς de l'autre, elle me semble plus apparente que réelle. Après avoir nommé les deux peuples[2], le pseudo-Scymnos peut avoir tenu à préciser que le rôle essentiel aurait appartenu aux Phocéens, entraînant avec eux un certain nombre de Marseillais.

Resterait à connaître sa source. Peut-être suit-il tout simplement — c'était l'opinion de Müller[3] — Antiochos de Syracuse. Si celui-ci a précisé que les habitants de la ville où les émigrés de 545 avaient d'abord cherché refuge ont pris part avec eux à la fondation de Vélia, et si l'altération du nom d'Alalia en celui de Marseille a été réalisée assez tôt, le pseudo-Scymnos peut avoir entendu des Marseillais ce qui était dit, en fait, des colons d'Alalia. Rectifié conformément à cette hypothèse, son témoignage ne serait pas sans importance pour l'histoire des Phocéens d'Occident[4] ; mais on n'en tirera aucun indice pour ou contre la venue à Marseille des fugitifs de 545.

Les textes qui suivent ont encore leurs obscurités. Du moins concernent-ils à coup sûr le peuplement de Marseille.

Thucydide, I, 13-14, retrace à grands traits l'histoire des marines grecques après la guerre de Troie. Viennent d'abord les Corinthiens (VIII-VII[e] siècles), puis les Ioniens : (13) ... Καὶ Ἴωσιν ὕστερον πολὺ γίγνεται ναυτικὸν ἐπὶ Κύρου Περσῶν πρώτου βασιλεύοντος καὶ Καμβύσου τοῦ υἱέος αὐτοῦ, τῆς τε καθ' ἑαυτοὺς θαλάσσης Κύρῳ πολεμοῦντες ἐκράτησάν τινα χρόνον. Καὶ Πολυκράτης Σάμου τυραννῶν ἐπὶ Καμβύσου, ναυτικῷ ἰσχύων ἄλλας τε τῶν νήσων ὑπηκόους ἐποιήσατο καὶ Ῥήνειαν ἑλὼν ἀνέθηκε τῷ Ἀπόλλωνι τῷ Δηλίῳ. Φωκαῆς τε Μασσαλίαν οἰκίζοντες Καρχηδονίους ἐνίκων ναυμαχοῦντες « Plus tard, les Ioniens se trouvèrent avoir une marine importante au temps de Cyrus, premier roi de Perse, et de Cambyse, son fils : alors qu'ils luttaient contre Cyrus, ils possédèrent quelque temps la maîtrise de leurs eaux. Polycrate, qui exerçait la tyrannie

1. Vv. 972-975 : ..... Ἡράκλεια Βοιωτῶν κτίσις
καὶ Μεγαρέων· ἐντὸς δὲ ταύτην Κυανέων
κτίζουσιν ὁρμηθέντες ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος
καθ' οὓς χρόνους ἐκράτησε Κῦρος Μηδίας.

2. Les Marseillais en tête, simplement parce que la métrique interdisait l'ordre inverse. C'est sans doute pour le même motif qu'aux vv. 972-973 les Béotiens sont nommés avant les Mégariens, toujours considérés, je crois, comme ayant joué le premier rôle dans la fondation d'Héraclée.

3. *Geog. Gr. min.*, I, p. 206. Cf. ci-dessus, p. 12, avec la n. 1.

4. Il indiquerait que les premiers colons d'Alalia (ou une partie d'entre eux?) l'ont quittée en même temps que les Phocéens réfugiés. C'est ce qu'Hérodote ne dit pas formellement ; mais il a dû l'admettre, puisque, d'après la suite de son récit, l'établissement d'une colonie en Corse avait constitué une erreur.

à Samos au temps de Cambyse, s'assujétit grâce à sa puissance navale diverses îles et, en particulier, ayant pris Rhénée, il la consacra à l'Apollon de Délos. Quant aux Phocéens, lors de la fondation de Marseille, ils furent vainqueurs sur mer des Carthaginois. »

Le sens exact de la dernière phrase a été fort controversé[1]. On s'est demandé si le participe présent οἰκίζοντες devait être pris au pied de la lettre, et s'il était impossible d'entendre quelque chose comme « dans les premiers temps de la fondation, *ou* juste avant la fondation de Marseille », d'autre part si ἐνίκων fait allusion à une victoire ou à une série de victoires. Sur le premier point, on concédera que la fondation d'une cité n'est pas l'œuvre d'un jour, mais « aussitôt après avoir fondé Marseille » se dirait ἄρτι (ou εὐθὺς) Μασσαλίαν οἰκίσαντες ; « au moment où ils allaient fonder, comme ils se disposaient à fonder Marseille » se rendrait par le participe futur οἰκιοῦντες ou par μέλλοντες οἰκίζειν. Il est certain, d'autre part, qu'un imparfait possède souvent une valeur itérative, mais le cas du verbe νικῶ est un peu spécial. Son présent s'emploie volontiers pour « se trouver vainqueur (c'est-à-dire avoir remporté une victoire) » et l'imparfait exprime fort bien la même nuance au passé « s'être trouvé vainqueur »)[2]. Or, Thucydide n'a certainement pas cru que plusieurs combats aient pu être livrés contre les vaisseaux de Carthage dans le temps nécessaire à l'installation des colons phocéens. Il a donc voulu parler d'une seule bataille qui aurait marqué leur arrivée à Marseille, et dont l'issue victorieuse aurait décidé du succès de leur établissement.

Thucydide n'indique pas la date qu'il assigne au fait relaté. Mais il est clair qu'il ne le place pas plus haut que le règne de Cyrus, limite supérieure du développement, ou même, selon toute vraisemblance, que la guerre entre les Perses et les cités ioniennes, dont parle la première phrase. Rien ne prouve, d'autre part, qu'il le juge postérieur au temps de Polycrate. S'il ne mentionne la victoire phocéenne qu'après avoir parlé de la maîtrise de la mer exercée en commun par les cités de la côte au début de leur lutte contre Cyrus, et de la période de puissance samienne, ce n'est pas nécessairement qu'elle soit plus récente : l'éloignement du théâtre d'opérations où

1. Je ne mentionnerai que pour mémoire les athétèses de Röse, *Jahrbücher für klassische Philologie*, 1877, p. 257 sqq., et de Sonny, *De Massiliensium rebus quaestiones* (Dorpat, 1887), p. 8.

2. C'est ainsi qu'on lit dans les inscriptions relatives aux concours dramatiques d'Athènes (didascalies) la formule ὁ δεῖνα ἐνίκα « tel auteur *ou* acteur a remporté le premier prix ».

elle a été remportée peut aider à comprendre qu'elle ne soit signalée qu'en appendice. On se gardera, en tout cas, de la faire descendre plus bas que la mort de Cambyse et surtout que le début des guerres médiques (cf. I, 14 : la période suivante de l'histoire navale, celle des flottes de trières siciliennes et corcyréennes commence ὀλιγὸν... πρὸ τῶν Μηδικῶν καὶ τοὺ Δαρείου θανάτου).

Longtemps après Thucydide, des renseignements apparentés aux siens sont fournis par Pausanias. Celui-ci croit savoir que les Marseillais ont occupé le pays qui est le leur parce qu'ils ont vaincu les Carthaginois : X, 8, 6, οἱ δὲ Μασσαλιῶται Φωκαέων εἰσὶν ἄποικοι τῶν ἐν Ἰωνίᾳ, μοῖρα καὶ αὕτη τῶν ποτε Ἅρπαγον τὸν Μῆδον φυγόντων ἐκ Φωκαίας· γενόμενοι δὲ ναυσὶν ἐπικρατέστεροι Καρχηδονίων τήν τε γῆν ἣν ἔχουσιν ἐκτήσαντο καὶ ἐπὶ μέγα ἀφίκοντο εὐδαιμονίας « Les Marseillais représentent une colonie des Phocéens d'Asie, portion[1] de ceux qui jadis quittèrent Phocée pour échapper à Harpage le Mède. Vainqueurs sur mer des Carthaginois, ils acquirent la terre qu'ils occupent et arrivèrent à un haut degré de prospérité. » Le sens précis des mots γενόμενοι δὲ ναυσὶν ἐπικρατέστεροι Καρχηδονίων est fixé par une autre phrase : X, 18, 7 : ὁ δὲ Ἀπόλλων ὁ ἐγγυτάτω τοῦ λέοντος Μασσαλιωτῶν ἐστιν ἀπὸ τῆς πρὸς Καρχηδονίους ἀπαρχὴ ναυμαχίας « la statue d'Apollon placée tout contre le lion [le lion des Phocidiens d'Élatée, à Delphes] est une offrande faite par les Marseillais sur le butin de *la* bataille navale livrée contre les Carthaginois ». Il s'agit évidemment dans les deux passages, et comme chez Thucydide, d'une victoire liée à la fondation de Marseille, ou de ce qui a été considéré comme sa fondation.

L'affirmation explicite que les fugitifs de 545 sont allés à Marseille est fréquente chez les auteurs récents, mais on la rencontre déjà dans les textes d'Isocrate et d'Aristoxène de Tarente :

Isocrate, *Archidamos*, 84 (Archidamos vient d'inviter ses compatriotes à ne pas se montrer moins vaillants que les Athéniens qui, plutôt que de se soumettre aux Perses, n'ont pas hésité à évacuer leur ville)... ἔτι δὲ τούτου καταγελαστότερον, εἰ Φωκαεῖς μὲν, φεύγοντες τὴν βασιλέως τοῦ μεγάλου δεσποτείαν, ἐκλιπόντες τὴν Ἀσίαν εἰς Μασσαλίαν ἀπῴκησαν, ἡμεῖς δ' εἰς τοσοῦτον μικροψυχίας ἔλθοιμεν ὥστε τὰ προστάγματα τούτων ὑπομείναιμεν ὧν ἄρχοντες ἅπαντα τὸν χρόνον διετελέσαμεν « il serait

1. Les mots καὶ αὕτη indiquent que Pausanias songe en même temps à une autre colonie des fugitifs de 545, évidemment Vélia. Mais il n'est pas nécessaire de supposer qu'il suit une source qui aurait d'abord mentionné cette ville, et ensuite seulement Marseille. Le tour paraît être normal chez lui. Cf. V, 10, 6, θυγατέρων καὶ αὕτη τῶν Ἄτλαντος « une parmi les filles d'Atlas » (sans premier terme expressément indiqué).

encore bien plus ridicule que, tandis que les Phocéens, fuyant la tyrannie du Grand Roi, quittèrent l'Asie et émigrèrent à Marseille, nous en arrivions, nous, à ce point de bassesse de nous soumettre aux ordres de gens dont nous avons toujours été les maîtres ».

Aristoxène de Tarente, *fr.* 23 (Müller, *Fragm. Hist. Gr.*, II, p. 279), donne Pythagore comme contemporain de Xénophane, d'Anacréon, de Polycrate et de la ruine des cités ioniennes par Harpage : τῆς ὑπὸ Ἁρπάγου τοῦ Μήδου Ἰωνίων πολιορκίας καὶ ἀναστάσεως ἣν Φωκαεῖς φυγόντες Μασσαλίαν ᾤκησαν. Ainsi qu'on l'a remarqué, ni Isocrate ni Aristoxène ne disent en termes propres que Marseille ait été fondée seulement lors de cette émigration. Mais il serait bien risqué de nier que tel ait pu être leur point de vue.

L'opinion de Timagène nous est connue indirectement, mais de manière assez sûre. Ammien Marcellin, XV, 9, traitant d'après lui de l'origine des diverses populations de la Gaule, n'a garde d'oublier les fondateurs de Marseille : *A Phocea uero Asiaticus populus Harpali* (sic) *inclementiam uitans, Cyri regis praefecti, Italiam nauigio petit. Cuius pars in Lucania Velium* (sic), *alia condidit in Viennensi Massiliam.* Ammien a évidemment adapté le texte de Timagène : il parle la langue administrative de son temps en nommant la province de Viennoise. Il a cependant suivi son modèle de près, comme il est facile de s'en rendre compte en comparant une citation d'Hygin (*ap.* Aulu-Gelle, X, 7) de teneur toute semblable, et à laquelle ne manque même pas le nom inexact d'*Harpale* (pour *Harpage*) attribué au général de Cyrus (la faute ne doit pas remonter à Timagène lui-même, mais s'être introduite de bonne heure dans son texte) : *Qui ab Harpalo, regis Cyri praefecto ex terra Phocide fugati sunt alii Veliam, partim Massiliam condiderunt.* Le rapprochement de nos deux textes montre que pour Timagène la fondation de Vélia et celle de Marseille sont parallèles, et toutes deux postérieures au séjour des Phocéens en un autre lieu de refuge. Celui-ci est désigné dans les manuscrits d'Ammien Marcellin par le mot *Italiam*, qui fait difficulté. Sans doute, Hérodote nous dit-il que les Phocéens, après la bataille d'Alalia, gagnèrent Rhégion, et Rhégion est bien en Italie. Mais Timagène a dû ignorer ou négliger une étape intermédiaire dans l'odyssée des Phocéens, plutôt que leur première destination occidentale. Je pense donc (tout comme pour Antiochos !) qu'il avait mentionné en réalité Alalia. Et peu importe que la faute soit imputable à un copiste d'Ammien Marcellin ou qu'elle ait été faite au cours de la transmission du texte de

Timagène. C'est probablement de Corse qu'il voyait les Phocéens se diriger d'une part sur Vélia, de l'autre sur Marseille. Il ne semble pas avoir pensé qu'une fraction des émigrés se soit rendue directement dans cette dernière ville.

Je citerai, surtout pour être complet, quatre textes encore :

Sénèque, *Consolation à Helvia*, VII, 8, croit savoir que les Phocéens établis à Marseille avaient séjourné précédemment en Corse, et il se demande s'ils l'ont quittée en raison de l'insalubrité du climat, du voisinage de la puissance italienne (*sic*) ou du caractère inhospitalier des côtes : *Phocide relicta, Graii qui nunc Massiliam incolunt prius in hac insula* (Sénèque y était alors exilé) *consederunt; ex ea quid eos fugauerit incertum, utrum grauitas caeli, an praepotentis Italiae conspectus, aut natura importuosi maris.* Rien ne prouve que Sénèque suive ici une opinion courante dans la région d'Aleria (l'ancienne Alalia) ; je ne crois guère qu'on y ait été alors renseigné sur l'antique histoire phocéenne. Il semble plutôt utiliser quelque vague souvenir de lecture. La mention de la *Phocis* (faut il traduire « le pays de Phocée » ou « la Phocide »?) ferait songer à notre citation d'Hygin. Peut-être est-ce de ce côté qu'il faut chercher la source de Sénèque[1].

Solin, II, 52, embrouille les événements du début et de la seconde moitié du VI[e] siècle : *Phocaeenses quondam fugati aduentu Persarum Massiliam urbem olympiade quadragesima quinta condiderunt*[2].

Isidore de Séville, *Orig.*, XV, 1, n'ajoute rien à ce que fournissent nos autres sources : *Cum Cyrus maritimas urbes Graeciae occuparet et Phocenses* (sic) *ab eo expugnati omnibus augustiis premerentur, iurauerunt ut profugerent quam longissime ab imperio Persarum, ubi ne nomen quidem eorum audirent, atque ita in ultimos Galliae sinus nauibus profecti armisque se aduersus Gallicam feritatem tuentes, Massiliam condiderunt.*

Enfin, Agathias est seul à placer l'émigration phocéenne à Marseille sous le règne de Darius : *Hist.*, I, 2, ταύτην [= Μασσαλίαν] γὰρ δὴ πάλαι Φωκαεῖς ἐξ Ἀσίας ὑπὸ Μήδων ἀναστάντες κατῴκησαν, Δαρείου τοῦ Ὑστάσπεω Περσῶν βασιλεύοντος « [Marseille] fut fondée jadis par les Phocéens expulsés d'Asie par les Mèdes, alors qu'était roi des Perses Darius, fils d'Hystaspe. » L'indication chronologique qui termine la phrase ne fait que préciser le πάλαι du début, et Agathias ne dis-

1. Sous toutes réserves, car la confusion est courante en latin entre les appellations de Phocée et de la Phocide, des Phocéens et des Phocidiens.

2. Cf. ci-dessus, p. 6.

tingue certainement pas la date du départ de Phocée et celle de la colonisation de Marseille. La mention du règne de Darius peut provenir d'une méprise : Harpage, général de Cyrus, dont le nom était lié à l'abandon de Phocée (cf. Hérodote, Aristoxène et les textes dérivés de Timagène), aurait-il été confondu avec son homonyme, qui fut au service de Darius (Hérodote, VI, 28)?

* * *

Ce qui ressort en premier lieu de la confrontation de nos textes, c'est l'existence ancienne de deux séries de témoignages. Tandis que les uns ignorent toute autre colonisation de Marseille que la « fondation de 600 » (Aristote et Trogue-Pompée dans l'abrégé de Justin) ou, pour les Phocéens réfugiés, toute autre destination que la Corse, puis Rhégion et Vélia (Hérodote, et aussi, j'en suis convaincu, Antiochos dans son texte authentique), l'opinion qui attribue à ces émigrés l'origine même de Marseille est déjà représentée par Thucydide. Inutile dès lors d'épiloguer sur le sens des termes employés par Isocrate et Aristoxène.

Ces remarques sont contraires aux théories qui admettent à la fois la fondation de 600 et l'arrivée d'un second ban de colons après 545. Suivant l'importance accordée à ce dernier événement, on s'interdit de comprendre qu'Hérodote, en particulier, l'ignore, ou que d'autres en aient fait la véritable fondation. Selon Clerc, on aurait cru d'abord, sur la foi du texte altéré d'Antiochos, à une seconde colonisation, et, par la suite, à une fondation tardive unique : cette vue apparaît également compromise.

Autre constatation non moins essentielle : par delà cinq siècles, Thucydide et Pausanias s'éclairent et se complètent mutuellement, et leurs données communes sont sans équivalent exact par ailleurs. Elles achèvent de ruiner l'hypothèse de Clerc, laquelle ne peut s'accommoder de textes affirmant la fondation tardive de Marseille et indépendants d'Antiochos. Il faudrait que lui-même eût admis la substitution par la force des Phocéens aux Carthaginois (Thucydide, Pausanias) et le caractère définitif de leur établissement (Pausanias, X, 8, 6, τήν τε γῆν ἣν ἔχουσιν ἐκτήσαντο). Mais aucune des deux indications ne convient à Alalia, déjà occupée par des Phocéens lorsque les nouveaux émigrés y sont parvenus et où l'élément grec ne devait pas se maintenir. Il ne peut être vrai à la fois que les mots εἰς Κύρνον καὶ Μασσαλίαν

faussent la pensée d'Antiochos et que son texte, tel qu'il se serait présenté dans les manuscrits, ait été la source de Thucydide et de Pausanias.

Faudrait-il donc au contraire, et malgré les données de l'archéologie[1], faire état des seuls textes qui rattachent la fondation de Marseille à la ruine de Phocée?

Sans doute, à supposer qu'on s'explique une *fausse* croyance à la fondation de 600, il est permis de penser que l'erreur une fois établie a fait écarter par les historiens de Marseille toute fondation postérieure[2]. Mais comment cette raison aurait-elle agi sur Hérodote, dont le récit, précisément, ignore Marseille[3]?

Envisagera-t-on plutôt la seule solution d'essence conciliatrice qui possède une certaine base logique et ne méconnaisse point les textes de Thucydide et de Pausanias? P. Castanier, considérant que deux fondations successives d'une même cité supposent une catastrophe plus ou moins complète entre l'une et l'autre, conjecturait que Marseille, fondée vers 600, avait été abandonnée après la bataille d'Alalia et occupée temporairement par les Carthaginois. Deux générations plus tard, les Phocéens y seraient revenus en force, de Vélia, et auraient restauré leur ancienne colonie[4].

Cette représentation des faits implique que Marseille a reçu elle-même un groupe de Phocéens réfugiés et pris part à la bataille d'Alalia. Qu'Hérodote n'en ait rien dit, non plus que de son évacuation, ou du rôle que ses anciens habitants auraient joué dans la fondation de Vélia, c'est ce que l'on jugera proprement inadmissible. — Le texte de Thucydide suggérerait à vrai dire une chronologie différente de celle de Castanier : la période carthaginoise de Marseille aurait pu commencer plus tôt et prendre fin avec l'arrivée en Occident des émigrés de 545. Le silence d'Hérodote ne s'en comprendrait certes pas mieux.

Ainsi, pour le fond du problème, Clerc avait malgré tout rai-

1. Ci-dessus, p. 6, n. 2.

2. De même qu'inversement une fausse croyance à la fondation tardive a pu chasser d'une partie de notre tradition le souvenir de celle de 600.

3. Dans toute son œuvre, Marseille n'est nommée qu'une fois, V, 9, à titre de repère géographique.

4. *Les origines historiques de Marseille et de la Provence* (1896), p. 86 sqq. et 247 sqq. Castanier voyait une confirmation de sa thèse dans l'inscription carthaginoise retrouvée à Marseille, au voisinage de la Major. Il paraît aujourd'hui certain que, gravée à Carthage, elle n'a été apportée que plus tard à Marseille par quelque navire qui l'aurait chargée comme lest. Sur cette question, voir Castanier, *Les origines...*, p. 189 et 190, avec la n. 1 ; Vasseur, *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, 1916, n° 23, p. 180-182 ; Constans, *R. É. A.*, 1922, p. 335.

son : Marseille n'a pas été fondée par les fugitifs de Phocée, et il n'y a même pas à parler d'une seconde colonisation. Mais l'erreur commise reste entièrement à expliquer. Je croirais volontiers que Marseille, au début du VIe siècle, a mené une existence assez obscure, et que ses relations avec le monde grec ne se sont développées qu'après l'établissement d'autres Phocéens en Occident. Si elle a mis alors quelque insistance et quelque fierté à rappeler sa propre origine phocéenne, si elle a été étroitement unie avec Vélia — et cela n'est pas une simple conjecture [1] — il apparaît plausible qu'une confusion ait été faite en ce qui la concerne entre l'œuvre des anciens navigateurs phocéens et celle des nouveaux venus.

Il ne s'agit encore que de conditions générales favorables. Une cause déterminante a dû jouer, sur laquelle la suite de nos recherches pourrait apporter quelque suggestion. Mais il n'est pas de méthode pour la découvrir à coup sûr. Nous devons donc aller de l'avant, comme si le problème était résolu, ou définitivement insoluble.

La victoire phocéenne attestée par Thucydide et Pausanias ne peut avoir été forgée de toutes pièces, ni même rattachée sans motif à la fondation de Marseille. Il est non moins certain qu'elle n'a rien à voir avec les origines de la cité, si elle appartient aux fugitifs de 545. Serait-elle donc, en dépit de nos deux auteurs, un épisode de la véritable fondation, celle de 600? L'image qu'ils nous fournissent des événements s'accorde, à vrai dire, assez mal avec une telle date.

Pausanias affirme que la victoire phocéenne a motivé l'offrande, à Delphes, d'une statue d'Apollon. Les colons acquittaient-ils ainsi une dette de reconnaissance à l'égard du dieu? Mais la légende connue par Strabon [2] tend à montrer que l'expédition eut lieu sous les auspices d'Artémis, non d'Apollon, et cela doit être conforme à l'ancien usage ionien [3]. Il est vrai que Strabon parle aussi d'un oracle, et on peut songer à un oracle d'Apollon : Claros, Didymes ou même Delphes? Peu importe, car cette donnée n'a de sens que par rapport à l'affabulation mystique du récit, dans laquelle Aristarchè est devenue une personnalité humaine [4].

1. A noter la parenté des types monétaires des deux cités, déjà et surtout au VIe siècle. Cf., en dernier lieu, H. Rolland, *Provincia*, t. XV (1935), p. 238 sqq.

2. Ci-dessus, p. 7.

3. Artémis avait, croyait-on, présidé à l'émigration d'Athènes à Milet (Callimaque, *Hymne à Art.*, vv. 226-227).

4. Ce doit être à l'origine une épithète d'Artémis. Voir Usener, *Götternamen*, p. 51 (d'après Plutarque, *Quaest. Graecae*, 47).

D'autre part, vers 600, la période la plus brillante du sanctuaire pythique n'est pas encore ouverte. Je ne sais si une cité lointaine songerait déjà à y consacrer une offrande par pur esprit d'ostentation, et parce que ce serait le meilleur moyen d'attirer l'attention de la Grèce sur son existence ou ses succès. Peut-être même la consécration phocéenne devrait-elle tomber en pleine crise de la première guerre sacrée[1].

Mais c'est assez raisonné sur les à-côté des événements.

Il est invraisemblable que les Phocéens aient pu provoquer Carthage sur des côtes où ils n'auraient eux-mêmes possédé aucune base, Marseille n'étant pas encore fondée, et s'établir dans le pays, sans avoir à faire face à une réaction immédiate. A la rigueur, et qu'elle dût ou non aboutir, une tentative désespérée se comprendrait de la part des réfugiés de 545, relativement nombreux et obligés à se créer, coûte que coûte, un établissement. La leur enlever, mais pour l'attribuer aux véritables fondateurs de Marseille, c'est accroître délibérément l'obscurité.

J'ajoute que, si ces derniers avaient, contrairement à toute apparence, accompli l'exploit dont on parle, cela aurait bien valu qu'on en gardât fidèlement le souvenir à Marseille même. Or, les auteurs qui ont le plus de chances de reproduire, directement ou non, les traditions locales, Aristote et Justin (c'est-à-dire Trogue-Pompée) sous une forme à demi légendaire, Plutarque en une phrase d'allure plus positive, présentent la fondation de Marseille comme une entreprise et un succès tout pacifiques.

Il est donc vain de rejeter la chronologie de Thucydide et de Pausanias en leur accordant pleine confiance pour tout le reste. La véritable solution doit être plus nuancée. Si nous ne l'avons pas encore entrevue, ce peut être faute d'avoir cherché à préciser le rapport qui existe entre leurs textes en remontant à une source commune.

Il est vrai que ni Thucydide ni Pausanias n'invoquent aucune autorité à l'appui de leurs dires. Mais Pausanias a visiblement répété au sujet de l'Apollon des Phocéens, ou des Marseillais (X, 18, 7), ce qu'il avait entendu à Delphes. Il est possible qu'en écrivant l'autre phrase qui nous intéresse (X, 8, 6), il se soit plus ou moins inspiré d'un souvenir de lecture : j'incline à croire qu'il présente les colons de Marseille comme une partie seulement des fugi-

1. Dates traditionnelles : 600-590.

tifs de Phocée parce qu'Hérodote, dont il avait fort pratiqué l'ouvrage, leur attribue la fondation de Vélia. Peut-être encore suit-il un auteur qui distinguait lui-même — c'est le cas de Timagène — deux groupes de colons destinés à fonder respectivement Vélia et Marseille. Mais je reste persuadé que la seconde partie de la phrase (γενόμενοι δὲ ναυσὶν ἐπικρατέστεροι Καρχηδονίων τήν τε γῆν ἣν ἔχουσιν ἐκτήσαντο καὶ ἐπὶ μέγα ἀφίκοντο εὐδαιμονίας) représente une donnée de la tradition delphienne recueillie sur place. Cette tradition, vraisemblablement fixée de bonne heure, doit avoir été déjà connue de Thucydide.

On ne s'accorde pas sur le degré de confiance que méritent en général les λόγοι relatifs aux offrandes de Delphes [1]. Le mieux est de considérer qu'en pareille matière il n'y a que des cas d'espèce [2]. Quant au problème particulier qui nous occupe, puisque nous avons des raisons de croire que Thucydide et Pausanias nous ont transmis un renseignement erroné, il ne reste qu'à essayer d'imaginer comment l'erreur a pu prendre naissance à Delphes même.

Je songerais à la dédicace qui fut certainement inscrite sur la base de la statue offerte par les vainqueurs des Carthaginois. De tels documents pouvaient aider à conserver le souvenir d'un motif de consécration, lorsqu'il s'agissait d'un événement connu, mais la concision des formules dans les inscriptions en prose, la recherche du style dans les inscriptions métriques ont pu donner lieu à plus d'une confusion. Il y a de fortes chances pour que nous soyons en présence d'un cas de ce genre. Mais, pour suivre l'hypothèse en réduisant au minimum la part de l'arbitraire, il convient de raisonner aussi objectivement que si la fin dernière de notre recherche était d'entrevoir au moins mal un texte épigraphique irrémédiablement disparu.

Thucydide attribue la victoire sur les Carthaginois aux *Phocéens ;* Pausanias, tout en se représentant les faits comme lui, nomme les *Marseillais* (X, 18, 7, Μασσαλιωτῶν ἐστιν...) : l'inscription devait donner les dédicants pour Phocéens, mais indiquer d'une manière ou d'une autre qu'ils étaient installés à Marseille.

Thucydide, en parlant de victoire navale et de fondation (οἰκίζοντες), met l'accent sur le premier terme, et l'objet de son déve-

1. G. Daux, *Pausanias à Delphes*, p. 78, n. 2.

2. Exemple d'erreur de la tradition (s'il ne s'agit pas d'une méprise personnelle de Pausanias) : l'offrande argienne rapportée à la bataille de Thyréa (Pausanias, X, 9, 12 ; cf. Daux, *Ibid.*, p. 87 et 186-187).

loppement peut suffire à l'expliquer. Mais Pausanias indique de même que la statue de Delphes représente les « prémices » (ἀπαρχή) de la victoire. C'est un indice que l'inscription la plaçait bien au premier plan.

Le rapprochement dans la rédaction d'un même texte de la victoire navale et de l'occupation phocéenne de Marseille a-t-il suffi à suggérer que celle-ci était une conséquence de celle-là? Je ne le crois pas impossible, si une formule de dédicace très simple a mis ces deux points, et eux seuls, en pleine lumière. On peut également penser à une épigramme de quelque étendue, où un rapport aurait été établi entre l'échec carthaginois et la présence des Phocéens à Marseille. Une erreur d'interprétation — il suffisait d'entendre de leur établissement ce qui pouvait être dit de leur maintien — serait à la base de la tradition recueillie par Thucydide et Pausanias. Je ne prétends pas choisir entre ces deux possibilités : la fantaisie aurait trop beau jeu. Du moins, le principe me paraît-il devoir être admis. L'opinion qui rattache la naissance de Marseille à la chute de Phocée pourrait bien trouver ici sa raison d'être essentielle.

Nous sommes, enfin, en présence d'une explication d'ensemble, hypothétique, mais cohérente, des contradictions de nos sources. Pour n'avoir pas voulu biaiser sur l'interprétation des textes, comme si c'était le moyen de les accorder, nous constatons après coup qu'une confusion relative aux origines de Marseille se comprend mieux, si on doit rendre compte en même temps d'une autre erreur reconnue chez Thucydide et Pausanias.

Il convient maintenant de reprendre une question qui a été déjà posée plus d'une fois et n'aurait dû l'être en bonne méthode qu'après fixation du sens véritable des témoignages anciens. La victoire que Thucydide et Pausanias nous font connaître s'identifie-t-elle à quelque événement dont la trace aurait été conservée par ailleurs? On ne peut manquer de songer un instant à la « victoire cadméenne » d'Hérodote : dans les deux cas, il s'agit d'une rencontre importante (ou donnée pour telle) et qui serait la suite à quelques années d'intervalle, au plus, de la grande émigration phocéenne[1]. Il est vrai que Thucydide et Pausanias peuvent, en suivant la tradition de Delphes, s'être trompés à la fois sur le caractère des faits et sur leur date. Encore la prudence conseille-t-elle de

1. Rapprochement accepté par U. Köhler, dans les *Commentationes philologicae in honorem Th. Mommseni*, p. 373, et Ed. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, II, p. 438, Anm. ; rejeté par C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 214, n. 2.

ne pas remonter jusqu'à un moment où Marseille n'avait guère pu encore développer ses propres forces navales, à ne pas descendre non plus jusqu'à une période trop proche de celui où écrivait Thucydide.

Une première difficulté vient toutefois de ce que, si Thucydide et Pausanias s'accordent à parler d'une victoire remportée sur les seuls Carthaginois, pour Hérodote, les adversaires des Phocéens sont les Étrusques et les Carthaginois ; et il semble même d'après l'ensemble de son récit que, des deux peuples coalisés, le premier ait été le plus intéressé à l'entreprise.

D'autre part, la bataille d'Alalia aurait-elle donné lieu à l'offrande signalée par Pausanias? On ne voit pas ce que les Grecs ont pu gagner à cette prétendue victoire pour y prélever la part du dieu. La consécration ne pouvait en tout cas être faite que par une cité ayant pris une part effective à la lutte, si même elle n'y avait joué le rôle principal. Nous ne croyons décidément pas que ce fût le cas de Marseille [1].

Mieux vaut donc chercher dans une autre direction.

On a parfois rapproché les indications de Pausanias, tout au moins, de ce que Justin, XLIII, 5, raconte d'une guerre entre Marseille et Carthage : *Carthaginiensium quoque exercitus, cum bellum, captis piscatorum nauibus, ortum esset, saepe fuderunt pacemque uictis dederunt* [2]. Les Marseillais auraient défait, à plusieurs reprises, les flottes de Carthage [3] et imposé leurs conditions de paix. (Les événements peuvent être rapportés au VIe ou au Ve siècle, étant donné la place qu'ils occupent dans l'ensemble du récit.)

1. Indépendamment de toute autre raison, il faudrait que les Marseillais eussent été prévenus à temps pour intervenir. Or, les Phocéens de Corse semblent avoir été victimes d'une attaque brusquée. — La bataille d'Alalia a été encore mise en rapport avec une autre consécration, celle du petit monument considéré comme le Trésor des Marseillais et élevé vers le dernier tiers du VIe siècle. Tenant compte du fait que l'affaire a pu être présentée comme une victoire (cf. Hérodote), M. de la Coste-Messelière (*Au Musée de Delphes*, p. 274-275) suppose que Marseille a entendu monopoliser la gloire de cette rencontre et revendiqué une sorte d'hégémonie morale sur tous les Phocéens d'Occident. La construction du Trésor matérialiserait ces prétentions. Ici encore, on serait obligé d'admettre, comme l'auteur y incline, que Marseille a joué un rôle dans la bataille. Disons plutôt que, si elle a réellement bâti à Delphes dans cette période, elle peut avoir voulu signifier qu'elle « continuait », malgré les difficultés avec lesquelles les autres Phocéens venaient de se trouver aux prises.

2. Voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 391, n. 7 ; Clerc, *Massalia*, I, p. 170 ; H. G. Wackernagel, art. *Massilia*, dans P.-W., col. 2132. Ce dernier interprète dans le même sens le passage de Thucydide et place les faits un certain temps après l'arrivée, qu'il admet, du second ban de colons. Comment comprend-il donc Μασσαλίαν οἰκίζοντες?

3. Le mot *exercitus* pourrait faire croire à des combats terrestres (après débarquement de troupes carthaginoises en Provence?). Meltzer a sans doute raison de supposer qu'il traduit simplement le grec στόλος employé par quelque historien antérieur (*Geschichte der Karthager*, I, p. 486).

L'identification serait plus que tentante, si les mots γενόμενοι... ναυσὶν ἐπικρατέστεροι Καρχηδονίων, chez Pausanias, notaient également une série de victoires. Nous savons qu'il n'en est rien. Toutefois, puisqu'il y eut entre Marseille et Carthage une guerre dont Justin nous a conservé le souvenir, la bataille mentionnée par Thucydide et Pausanias peut à la rigueur en avoir constitué un épisode. Si elle se place avant cette période d'hostilités, le souvenir peut s'en être plus ou moins fondu dans celui des événements de même ordre qui ont suivi. Je ne crois pas qu'on doive la faire descendre à une date beaucoup plus récente que la bataille d'Alalia [1].

On jugera peut-être un peu maigres les résultats positifs de l'étude qui précède. Mais on ne pouvait guère espérer tirer davantage des textes dont nous disposions. Du moins proposons-nous une réponse ferme à la question posée au commencement : y a-t-il eu, oui ou non, deux colonisations phocéennes de Marseille? En écartant définitivement la thèse dualiste, on déblaie le terrain pour d'autres recherches, qui devront se fonder sur la seule interprétation des découvertes archéologiques. Aucun document littéraire ne nous renseigne sur les fluctuations possibles de la puissance marseillaise aux VI[e] et V[e] siècles [2].

J. BRUNEL.

1. Un argument en faveur d'une date plutôt élevée pourrait être fourni par cette remarque que la statue mise en rapport avec la fondation de la colonie, et par conséquent tenue pour la plus ancienne offrande marseillaise, ne devait pas être du moins plus récente que le Trésor. On ne saurait trop regretter à ce sujet que l'identification, donc la date, de ce monument demeure incertaine (cf. De la Coste-Messelière, *l. l.* et p. 455-459).

2. Jullian (*Histoire de la Gaule*, I, p. 219, n. 2) et Clerc (*Massalia*, I, p. 165-166) croient que cette puissance a subi après la bataille d'Alalia un important recul dont on trouverait la preuve, avec des indications sur la période de prospérité précédente, chez le versificateur géographe de basse époque Festus Avienus. Mais, ainsi que l'a montré A. Berthelot (voir son édition de l'*Ora maritima*, passim), il est tout à fait arbitraire d'imaginer qu'Avienus, lorsqu'il oppose les dévastations d' « aujourd'hui » (*nunc*) à la prospérité d' « autrefois » (*olim*), ne parle pas en son propre nom et reproduit une source, toujours la même, contemporaine de l'abaissement présumé de Marseille. La thèse historique qu'on veut appuyer de cette manière semble une atténuation — peu logique et peu vraisemblable — de celle de Castanier.

ARISTON ET LE STOÏCISME

Une des plus curieuses figures de l'Ancien Stoïcisme est sans nul doute Ariston de Chios[1], ce disciple dissident de Zénon qui par l'audace de ses propos aurait indigné le maître, le provoquant à une répartie également insolente[2] ; mais son originalité philosophique ne nous semble pas avoir été correctement appréciée. Si l'on s'en rapporte à Cicéron, qui est à ce sujet notre source la plus ancienne, la caractéristique d'Ariston, c'est qu'il aurait soutenu les conséquences extrêmes du rigorisme stoïcien. Nous désignons de ce nom la doctrine, comparable à celle de Kant, selon laquelle il n'est d'autre bien que la vertu, la rectitude morale, d'autre mal que le vice, que ce qui est moralement laid : *nihil bonum nisi quod honestum, nihil malum nisi quod turpe*[3]. Cette thèse, déclare Caton, qui soutient la cause du stoïcisme au livre III du *de Finibus*, est seule capable de déterminer une conduite morale, de procurer un motif indéfectible à la moralité[4]. Si l'on admet, en effet, d'autre bien que la vertu, on donne à la vertu un rival[5] ; l'agent peut chercher son bonheur en dehors de la vertu ; si la vertu est, au contraire, le seul bien, il est impossible à l'agent de trouver son bonheur en dehors de la vertu ; il ne saurait donc faire autrement que de pratiquer la vertu. Nul ne veut, en effet, autre chose que son bien ou son bonheur ; c'est là pour les Anciens le postulat, légué par Socrate, de toute réflexion morale.

1. Confondu souvent, dès l'Antiquité, avec le péripatéticien Ariston de Céos.

2. Diogène Laërce, VII 18 (Arnim, *Stoïcorum veterum fragmenta*, I 340) : « ἀδύνατον, εἰπεῖν (τὸν Ζήνωνα), εἰ μή σε ὁ πατὴρ μεθύων ἐγέννησεν ». Le recueil d'Arnim sera dorénavant désigné par la lettre A, suivie de l'indication du tome et du numéro du fragment, exceptionnellement de celle de la page et de la ligne.

3. Cicéron, *Tusculanes* II 13, 30. — Cf. Merguet, *Lexikon zu den philos. Schriften Cicero's*, II 180.

4. Cicéron, *de Finibus* III 3, 11 : nam si hoc non obtineatur, id solum bonum esse quod honestum sit, nullo modo probari possit beatam vitam virtute effici. Cf. *Ibid.* IV 15, 40 : at enim jam dicitis virtutem non posse constitui, si ea quae extra virtutem sint ad beate vivendum pertineant.

5. *Ibid.* III 3, 10 : quidquid enim praeter id quod honestum sit expetendum esse dixeris in bonisque numeraveris, et honestum ipsum, quasi virtutis lumen, exstinxeris et virtutem penitus everteris.

Mais, objecte Cicéron, ce rigorisme, dont on fait ainsi le support de toute moralité, n'entraîne-t-il pas, au contraire, une sorte d'amoralisme? S'il n'est d'autre bien que la vertu, d'autre mal que le vice, si, hormis la rectitude ou la perversion de la volonté, tout est indifférent, il s'ensuit qu'entre les divers objets que peut se proposer la volonté il n'est aucune différence de valeur, et que toutes les conduites, par conséquent, se valent[1]. Le rigorisme, sur lequel on prétend faire reposer la moralité, suppose un formalisme, qui, n'attachant de valeur qu'à l'attitude de la volonté, vide la moralité de tout contenu. Qu'une telle objection altère la signification véritable du formalisme, cela n'est point douteux ; Cicéron la juge cependant sans réplique, et il faut tenir compte de cet état d'esprit dans l'interprétation de son témoignage sur Ariston.

Ce qui à ses yeux, en effet, caractérise Ariston, c'est qu'il aurait accepté ces conséquences devant lesquelles avait finalement reculé Zénon[2]. Car Zénon lui aussi, nous explique Cicéron, était allé d'abord aux conséquences extrêmes du rigorisme : « Après avoir placé le souverain bien dans cette excellence intérieure qu'on appelle la vertu, et déclaré qu'il n'est d'autre bien que ce qui est honnête, que la beauté morale, et affirmé que la vertu ne pouvait demeurer ferme si en dehors d'elle on admettait des choses valant plus ou moins les unes que les autres, après avoir posé de telles prémisses il en tint fidèlement les conséquences[3]. » De là ses paradoxes bien connus : nul n'est heureux hormis le sage ; le sage, au contraire, est souverainement heureux ; les actions droites sont toutes également belles, comme toutes les fautes sont égales, et tous les hommes, hormis le sage, également insensés et malheureux[4]. Or, une autre conséquence des mêmes principes, non mentionnée en cet endroit, c'est manifestement qu'il n'est aucune con-

1. Cicéron, *De Finibus* III 4, 14 : si una virtus, unum istud quod honestum appellas, rectum (*etc.*)... id igitur, inquam, si solum est bonum, quid habebis praeterea quod sequare? aut si nihil malum nisi quod turpe, inhonestum (*etc.*)... quid praeterea dices esse fugiendum? — Cf. *Ibid.* IV 17, 46 : Vobis autem, quibus nihil est aliud propositum nisi rectum atque honestum, unde officii, unde agendi principium nascatur, non reperietis. De même 25, 68-69.

2. *Ibid.* III 15, 50 : Deinceps explicatur differentia rerum, quam si non ullam esse diceremus, confunderetur omnis vita, ut ab Aristone, neque ullum sapientiae munus aut opus inveniretur, cum inter res eas, quae ad vitam degendam pertinerent, nihil omnino interesset, neque ullum delectum adhiberi oporteret. Cf. *Acad. pr.* II 42, 130 : Aristonem, qui cum Zenonis fuisset auditor, re probavit ea, quae ille verbis...

3. *Ibid.* IV 19, 54 : cumque summum bonum posuisset in ingenii praestantia, quam virtutem vocamus, nec quidquam aliud bonum esse dixisset nisi quod esset honestum, nec virtutem posse constare si in ceteris rebus esset quidquam quod aliud alio melius esset aut pejus, his propositis tenuit prorsus consequentia.

4. *Ibid.* IV 19, 55.

duite, fût-elle offensante pour les mœurs ordinairement reçues ou jugée même contre nature, qui puisse être réprouvée inconditionnellement. Hormis la vertu et le vice, la disposition intérieure de l'âme, rien n'a de valeur absolument ; tous les objets que peut se proposer la volonté n'ont de valeur que par l'usage qu'elle en fait [1], par la rectitude de l'intention, la forme rationnelle de l'action ; l'action, dans sa matérialité, est indifférente ; aussi n'est-il pas une conduite scandaleuse ou extravagante qui, en des circonstances déterminées, ne puisse être approuvée par la raison du sage ; le sage sera, s'il le faut, incestueux ou anthropophage, ou encore acceptera de faire trois fois la culbute pour un talent [2]. Ces conséquences, ou d'autres semblables, apparentées aux vues des Cyniques, avaient dû être soutenues par Zénon lui-même dans sa *Politeia* [3] ; mais on voit par là quelles sont les implications véritables du rigorisme stoïcien. Le rigorisme implique un formalisme : rien ne vaut que la volonté droite, la rectitude formelle de l'action raisonnable ; mais c'est méconnaître la signification du formalisme que de prétendre qu'il exclut toute possibilité de choix entre les objets proposés à la volonté, ou qu'il tient pour équivalentes toutes les conduites. Dire que hormis la vertu et le vice tout est indifférent, ce n'est pas dire que tous les buts que la volonté peut se proposer sont équivalents, c'est dire seulement qu'aucun n'a une valeur absolue ; seule la rationalité de l'action, sa rectitude formelle, a une valeur absolue, mérite d'être appelée une fin ; tous les objets matériels que l'on peut se proposer ne sont que des buts [4] ; mais ils peuvent, selon les circonstances, être préférés les uns aux autres, présenter, au regard de la volonté raisonnable, des valeurs relatives. Le rigorisme stoïcien implique certes un formalisme, qui est, comme chez Kant, l'expression nécessaire du rationalisme ; ce rationalisme retire toute valeur absolue aux fins estimées par l'opinion ou conseillées par la nature ; il n'exclut pas cependant tout choix entre ces fins ; mais ce choix ne doit être effectué que par la pure raison, la libre réflexion, affranchie des instincts naturels et des préjugés sociaux ; le rigo-

1. C'est là une idée venue du socratisme (cf. notamment Platon, *Euthydème*, 280 *de*) et qu'on retrouve dans le stoïcisme : Sextus Empiricus, *adv. math.* XI 59 (A. III 122, p. 29, 28-31) : ᾧ γὰρ ἔστιν εὖ καὶ κακῶς χρῆσθαι τοῦτ' ἂν εἴη ἀδιάφορον· διὰ παντὸς δ' ἀρετῇ μὲν καλῶς, κακίᾳ δὲ κακῶς, ὑγείᾳ δὲ καὶ τοῖς περὶ σώματι ποτὲ μὲν εὖ ποτὲ δὲ κακῶς ἔστι χρῆσθαι, διὸ ταῦτ' ἂν εἴη ἀδιάφορα. Cf. aussi A. III, 117 ; 123.

2. Cf. A. III 743-756, et pour le dernier trait Plutarque, *Stoic. rep.* 30, 1047 *f* (A. III 688).

3. Cf. A. I 250 sq.

4. Stobée, *Eclog.* II 77, 1 W : διαφέρειν δὲ τέλος καὶ σκοπὸν ἡγοῦνται. Cf. *de Finibus* III 6, 22, et L. Robin, *La morale antique*, p. 133.

risme n'aboutit pas à l'indifférentisme, mais à ce qu'on peut appeler un radicalisme.

C'est parce que cette distinction lui échappe que Cicéron ne peut nous apporter, au sujet d'Ariston, qu'un témoignage confus. Il rapproche ordinairement Ariston et Pyrrhon[1] : l'un et l'autre auraient refusé toute valeur aux objets naturels d'attachement, considéré comme indifférent d'être riche ou pauvre, bien portant ou malade, et fait consister dans l'*adiaphorie*, c'est-à-dire dans l'indifférence, dans le détachement à l'égard des choses, le souverain bien, la suprême sagesse. Pour l'un comme pour l'autre, le souverain bien consistait donc dans une disposition intérieure, un affranchissement à l'égard de la nature ; mais c'est là sans doute un rapprochement superficiel : l'indifférence même attribuée aux choses, aux objets extérieurs, n'avait pas pour Pyrrhon et pour un stoïcien le même sens. Les choses étrangères à la vertu et au vice sont dites par le stoïcien indifférentes, parce qu'elles ne contribuent pas par elles-mêmes au bonheur ou au malheur ; tout dépend de l'usage qu'on en fait[2] ; l'usage correct des choses, l'action conforme à la droite raison, voilà le bien unique devant lequel s'évanouissent tous les autres. Si donc le sage stoïcien tient les choses extérieures pour indifférentes, c'est qu'il connaît la valeur absolue ; son adiaphorie, si l'on peut user à son égard de ce terme, est à base de rationalisme dogmatique ; elle ne saurait être assimilée à l'adiaphorie pyrrhonienne. Pour Pyrrhon, en effet, c'est l'impossibilité où nous sommes de faire un choix entre les diverses opinions, c'est le caractère *indécis* de toute valeur, qui nous conseille le détachement, l'impassibilité ; comme nous ne pouvons décider ce qui vaut mieux ou ce qui est pire, le sage est celui qui se refuse à choisir, à qui *tout est égal;* il accueille dès lors les événements sans inquiétude et parvient même à une sorte d'insensibilité[3]. Sans doute, la résignation, l'ataraxie, l'impassibilité entrent-elles aussi dans l'idéal stoïcien[4] ; mais elles n'y tiennent pas un rang primordial ; le caractère indifférent que le stoïcien attribue aux choses extérieures n'est pas

1. *De Finibus* II 13, 43 ; III 3, 11 ; 4, 12 ; IV 16, 43 ; *Acad. pr.* II 42, 130. — Cf. L. Robin, *Pyrrhon et le scepticisme grec*, p. 12-13.

2. Diog. Laërt. VII 104 (A. III 119) : διχῶς δὲ λέγεσθαι ἀδιάφορα · ἅπαξ μὲν τὰ μήτε πρὸς εὐδαιμονίαν μήτε πρὸς κακοδαιμονίαν συνεργοῦντα, ὡς ἔχει πλοῦτος, δόξα, ὑγίεια, ἰσχύς καὶ τὰ ὅμοια · ἐνδέχεται γὰρ καὶ χωρὶς τούτων εὐδαιμονεῖν, τῆς ποιᾶς αὐτῶν χρήσεως εὐδαιμονικῆς οὔσης ἢ κακοδαιμονικῆς.

3. Cf. notamment le témoignage d'Aristoclès *apud* Eusèbe, *Praep. evang.* XIV, 18 ; analysé par L. Robin, *Pyrrhon et le scept. gr.*, p. 13-14.

4. Diog. Laërt. VII 117 (A. III 448) : φασὶ δὲ καὶ ἀπαθῆ εἶναι τὸν σοφόν.

exclusif, comme l'indécision pyrrhonienne, de tout choix et de toute action ; c'est là un reproche vainement ressassé par Cicéron[1]. Ariston a beau avoir accepté sans restrictions les conséquences du rigorisme stoïcien, rejeté toute atténuation à la thèse de l'indifférence des choses extérieures, son attitude ne saurait être assimilée pour autant à celle de Pyrrhon.

Pour préciser la position d'Ariston, il nous la faut maintenant comparer avec celle de Zénon et des stoïciens orthodoxes. Ceux-ci, nous explique Cicéron, pour échapper à l'indifférentisme, avaient dû transiger avec leurs principes. Zénon, nous dit-il, en Phénicien avisé, s'aperçut qu'il ne pourrait obtenir gain de cause avec ses paradoxes si opposés au sens commun et à la nature ; alors, il se mit à jongler avec les mots ; et, pour commencer, entre les choses qu'il avait déclarées indifférentes, qu'il se refusait à appeler bonnes ou mauvaises, il concéda que les unes avaient de la valeur, les autres y étaient contraires ; d'autres enfin étaient absolument neutres[2]. Parmi les valeurs se rangeaient les avantages physiques (la santé), sociaux (la gloire), matériels (la richesse) ; parmi les antivaleurs se rangeaient leurs contraires (la maladie, l'obscurité, la pauvreté)[3]. Les objets de la première catégorie, en effet, s'ils ne sont pas absolument des biens, s'ils n'apportent pas au bonheur une contribution inconditionnelle et indispensable, n'en ont pas moins une valeur qui les fait choisir ; ils sollicitent une tendance naturelle ; ceux de la seconde catégorie, au contraire, sans être des maux absolus, ont une antivaleur qui empêche de les choisir ; ils suscitent une aversion naturelle ; quant à ce qui ne suscite ni désir ni aversion, comme d'avoir sur la tête un nombre de cheveux pair ou impair, cela est absolument neutre[4].

1. Cf. ci-dessus, p. 28, n. 1 et 2, à quoi on ajoutera *de Finibus* IV 25, 69 : Quod enim sapientia, pedem ubi poneret, non habebat sublatis officiis omnibus, officia autem tollebantur dilectu omni et discrimine remoto, quae esse non poterant rebus omnibus sic exaequatis ut inter eas nihil interesset, ex his angustiis ista evaserunt deteriora quam Aristonis.

2. *De Finibus* IV 20, 56 : Postea tuus ille Poenulus..., homo igitur acutus, causam non obtinens repugnante natura verba versare coepit et primum rebus iis, quas nos bonas dicimus, concessit ut haberentur aestimabiles et ad naturam accomodatae ; III 15, 50 : tum inter illa quae nihil valerent ad beate misereve vivendum, aliquid tamen quod differret esse voluerunt, ut essent eorum alia aestimabilia, alia contra, alia neutrum.

3. Cf. *Ibid.* III 15, 51 ; Diog. Laërt. VII 102 (A. III 117) ; Sextus Empiricus, *adv. math.* XI, 59 (A. III 122, p. 29, 35).

4. Stobée, *Eclog.* II 79, 1 (A. III 118) : τὰ μὲν ἀξίαν ἐκλεκτικὴν ἔχειν, τὰ δ' ἀπαξίαν ἀπεκλεκτικήν, συμβλητικὴν δ' οὐδαμῶς πρὸς τὸν εὐδαίμονα βίον. — *Ibid.* II 82, 5 (A. III 121) : Ἔτι δὲ τῶν ἀδιαφόρων φασὶ τὰ μὲν εἶναι ὁρμῆς κινητικά, τὰ δὲ ἀφορμῆς, τὰ δὲ οὔτε ὁρμῆς οὔτε ἀφορμῆς. Ὁρμῆς μὲν οὖν κινητικά, ἅπερ ἐλέγομεν εἶναι κατὰ φύσιν· ἀφορμῆς δὲ ὅσα παρὰ φύσιν· οὔτε δὲ ὁρμῆς οὔτε ἀφορμῆς τὰ μηδετέρως ἔχοντα, οἷά ἐστι τὸ περιττὰς ἢ ἀρτίας ἔχειν τὰς τρίχας. Cf. A. III 119, 122.

Une valeur est donc ainsi reconnue par Zénon aux objets des tendances naturelles, aux actions conformes à la nature[1] ; mais cette valeur n'est pas une valeur absolue. Il est d'ailleurs digne de remarque que la valeur absolue n'est pas désignée couramment chez les stoïciens par le terme de valeur (ἀξία)[2] ; ils la désignent du nom de τέλος, *finis bonorum*, souverain bien, fin suprême ; le terme de valeur ne s'applique ordinairement chez eux qu'à ces objets qui méritent d'être pris pour buts (ληπτά, *sumenda*), choisis de préférence à d'autres, mais ne sont pas dignes d'être recherchés par-dessus tout (αἱρετά, *expetenda*), considérés comme une fin absolue[3]. Les objets que peut se proposer la volonté ont un rang plus ou moins élevé dans la hiérarchie des fins ; ils sont plus ou moins haut placés, plus ou moins rabaissés à l'égard du bien suprême, comme les sujets d'un roi dans l'échelle sociale ; de là leur désignation de προηγμένα (*producta*, *promota*, *praeposita vel praecipua*), c'est-à-dire mis en avant, et de ἀποπροηγμένα (*rejecta*, *remota*), c'est-à-dire placés après[4] ; nous appelons les uns « préférables » ; le terme opposé n'a pas en français d'équivalent usuel[5].

Ce qui sépare Ariston de l'orthodoxie stoïcienne, c'est qu'il rejette la théorie des préférables. Or, cette théorie, au jugement de Cicéron, ne serait qu'un expédient imaginé par Zénon pour échapper à l'indifférentisme où le condamnait son rigorisme ; Ariston, rejetant cet expédient, est donc ramené, suivant Cicéron, à l'adiaphorie pyrrhonienne. Nous avons déjà dénoncé la confusion incluse dans le jugement de Cicéron ; et nous allons voir comment Ariston, sans atténuer le rigorisme stoïcien par la concession des préférables, maintient néanmoins la possibilité d'un choix entre les choses indifférentes, en tirant au clair la signification du formalisme inhé-

1. Stobée, *Eclog.* II 83, 10 (A. III 124) : πάντα δὲ τὰ κατὰ φύσιν ἀξίαν ἔχειν καὶ πάντα τὰ παρὰ φύσιν ἀπαξίαν.

2. Cf. toutefois Stobée, *Eclog.* 84, 4 (A. III 125, p. 30, 18-21) : Καὶ ταύτας μὲν τὰς δύο ἀξίας καθ' ἃς λέγομέν τινα τῇ ἀξίᾳ προῆχθαι, τρίτην δέ φησιν (sc. ὁ Διογένης) εἶναι, καθ' ἣν φαμεν ἀξίωμά τινα ἔχειν καὶ ἀξίαν, ἥπερ περὶ ἀδιάφορα οὐ γίνεται, ἀλλὰ περὶ μόνα τὰ σπουδαῖα. Le même auteur dit quelques lignes plus loin (A. III 128, p. 31, 17) : οὐδὲν δὲ τῶν ἀγαθῶν εἶναι προηγμένον διὰ τὸ τὴν μεγίστην ἀξίαν αὐτὰ ἔχειν. Voir à ce sujet Bréhier, Sur une théorie des valeurs dans la philosophie antique, *Actes du IIIe Congrès des Sociétés de Philosophie de langue française*, p. 231.

3. Cf. *de Finibus* IV 8, 20 ; 14, 39 ; Stob., *Eclog.* 75, 1 (A. III 131-132).

4. *De Finibus* III 15,51 - 16,52 ; IV 26, 72 ; Stob., *Eclog.* II 84, 18 (A. I 192, III 128-129).

5. On trouve, en outre, dans le stoïcisme une division des préférables : *de Finibus* III 17, 56 : « Haec quae praeposita dicimus, partim sunt per se ipsa praeposita » (préférables *par soi*, δι' αὑτὰ, comme une belle prestance, εὐφυΐα), « partim quod aliquid efficiunt » (préférables δι' ἕτερα, en raison des effets qu'ils procurent ; de cette sorte est, la richesse), « partim utrumque » (préférables pour les deux raisons réunies, comme des sens parfaits, une bonne santé). Cf. Diog. Laërt. VII 107 (A. III 134-135).

rent à tout rationalisme. Le caractère indifférent que le stoïcien attribue aux choses n'implique pas l'adiaphorie pyrrhonienne, l'indifférence absolue du sage à l'égard des choses, l'équivalence de toutes les conduites. C'est ce que met en merveilleuse lumière un témoignage de Sextus Empiricus : « D'une manière générale, les choses situées entre la vertu et le vice (c'est-à-dire qui sont étrangères à l'un et à l'autre) sont indifférentes et ne présentent aucun écart de valeur ; il n'en est pas qui soient *par nature* préférables, d'autres le contraire de préférables ; elles ne sont telles qu'occasionnellement, selon les diverses circonstances. Celles qu'on dit mises en avant ne sont pas absolument préférables ; celles qu'on dit placées après, il n'y a aucune nécessité intrinsèque de les rejeter. Supposons le cas où les hommes valides sont astreints au service pour un tyran et par là exposés à se perdre, tandis que les malades sont exemptés du service et du même coup échappent à leur perte, le sage en pareille occasion préférera la maladie à la santé[1]. On voit de la sorte que ni la santé n'est un préférable absolument, ni la maladie le contraire d'un préférable. Il en va ici comme dans l'écriture des noms ; ce ne sont pas toujours les mêmes lettres que nous mettons en avant, mais tantôt l'une, tantôt l'autre ; nous les rangeons diversement selon les circonstances[2] ; c'est le D que nous mettons en avant pour écrire le nom de Dion, l'I pour écrire celui d'Ion, l'O pour celui d'Orion. Ce n'est pas *par nature* que les lettres se voient décerner la préséance, mais parce que les occasions y obligent[3] ; pareillement les choses qui sont situées entre la vertu et le vice n'ont pas les unes à l'égard des autres une préséance naturelle, mais plutôt de circonstance[4]. »

Ainsi, d'après ce lumineux témoignage, Ariston entend bien, comme le souligne Cicéron, ne pas altérer le rigorisme stoïcien, maintenir intact le caractère indifférent des choses extérieures ; mais la conséquence où il aboutit n'est pas l'adiaphorie, l'indiffé-

1. Sextus Emp., *adv. math.* XI 63 (A. I 361, p. 83, 12) : καθόλου γὰρ τὰ μεταξὺ ἀρετῆς καὶ κακίας ἀδιάφορα μὴ ἔχειν μηδεμίαν παραλλαγήν, μηδὲ τινὰ μὲν εἶναι φύσει προηγμένα, τινὰ δὲ ἀποπροηγμένα, ἀλλὰ παρὰ τὰς διαφόρους τῶν καιρῶν περιστάσεις, μήτε τὰ λεγόμενα προῆχθαι πάντως γίνεσθαι προηγμένα, μήτε τὰ λεγόμενα ἀποπροῆχθαι κατ' ἀνάγκην ὑπάρχειν ἀποπροηγμένα· ἐὰν γοῦν δέῃ....., ἕλοιτ' ἂν μᾶλλον ὁ σοφὸς τὸ νοσεῖν κατὰ τοῦτον τὸν καιρὸν ἢ [ὅτι] τὸ ὑγιαίνειν. καὶ ταύτῃ οὔτε ἡ ὑγεία προηγμένον ἐστὶ πάντως οὔτε ἡ νόσος ἀποπροηγμένον.

2. *Ibid.* : πρὸς τὰς διαφόρους περιστάσεις ἀρτιζόμενοι, ...

3. *Ibid.* οὐ τῇ φύσει ἑτέρων παρὰ τὰ ἕτερα γράμματα προκρινομένων, τῶν δὲ καιρῶν τοῦτο ποιεῖν ἀναγκαζόντων, ...

4. *Ibid.* : οὐ φυσική τις γίνεται ἑτέρων παρ' ἕτερα πρόκρισις, κατὰ περίστασιν δὲ μᾶλλον.

rentisme ; c'est ce que nous avons appelé le radicalisme. Les choses étrangères à la vertu et au vice sont indifférentes, en ce sens qu'elles n'ont aucune valeur absolue ; l'action rationnelle, qui seule a une valeur absolue, s'exerce néanmoins parmi les choses indifférentes ; la rectitude formelle de la volonté s'applique à une matière, se traduit par un choix entre les divers objets qui nous sont proposés comme des buts. Ces buts revêtent ainsi, au regard de la volonté raisonnable, des valeurs relatives : entendons par là non des valeurs subordonnées, plus ou moins éloignées (*remota*) de la valeur suprême, comme les préférables de Zénon, mais des valeurs qui n'ont rien d'absolu, qui dépendent des circonstances. Zénon attribuait aux objets des tendances naturelles une valeur subordonnée, mais cependant intrinsèque ; c'est ainsi qu'il pouvait constituer une échelle des valeurs. Pour Ariston, une fin naturelle, comme la santé, a une valeur non seulement subordonnée, mais tout accidentelle et extrinsèque ; on ne peut lui assigner aucun rang fixe dans une échelle des valeurs. Il est des occasions où la santé n'est nullement préférable, où c'est la maladie qui est préférable, tout comme l'*ôméga*, la dernière lettre de l'alphabet, doit être cependant mise au premier rang quand il s'agit d'écrire le nom d'Orion. La hiérarchie des préférables, conçue par Zénon, est aussi arbitraire que l'ordre alphabétique ; il n'est pas de *préférables par nature*.

Il va sans dire que ce ne sont pas seulement les objets des tendances naturelles qui se voient retirer de la sorte toute valeur intrinsèque, mais aussi les objets de l'estime sociale. S'il est des cas où la maladie doit être préférée à la santé, il en est aussi sans doute où la conduite scandaleuse sera préférée par le sage au conformisme social[1]. Le sage aura commerce avec sa fille, s'il se trouve en situation telle que cela soit indispensable à la conservation du genre humain[2]. Il faut, semble-t-il, en prendre son parti : le rationalisme moral, s'il ne peut accepter de soumettre la volonté aux instincts de la nature, ne saurait davantage acquiescer aux préjugés de l'opinion commune ; il est par essence un radicalisme, et par ses conséquences il rejoindra en certains cas les Cyniques[3]. Ces consé-

1. Cf. Diog. Laërt. VII 121 (A. I 254, III 747) : γεύσεσθαί τε καὶ ἀνθρωπίνων σαρκῶν κατὰ περίστασιν.

2. Cf. Origène, *contra Celsum* IV 45 (A. III 743).

3. Cicéron, *de Finibus* III 20, 68 : Cynicorum autem rationem atque vitam alii cadere in sapientem dicunt, si qui ejus modi forte casus inciderit ut id faciendum sit; alii nullo modo (A. III 638, 645).

quences avaient été aperçues, voire développées et admises par Zénon dans sa *Politeia*[1] ; or, il ressort des explications de Cicéron que c'est pour échapper à de telles conséquences que Zénon introduisit après coup sa théorie des préférables. Cicéron, quand il discute le stoïcisme, et même dans l'exposé qu'il en donne par la voix de Caton, considère la théorie des préférables comme le seul moyen pour le stoïcisme de donner un contenu à la moralité ; sans cette concession au sens commun et à la tradition philosophique, sans cette rupture avec leurs principes, les stoïciens seraient condamnés à l'adiaphorie pyrrhonienne[2] ; mais, quand il retrace le développement historique de la pensée de Zénon, Cicéron laisse entrevoir que cette théorie des préférables a été introduite par lui pour échapper aux paradoxes concernant le privilège du sage, l'égalité des fautes et l'égale misère des insensés[3]. Or, l'approbation conditionnelle des conduites cyniques se relie à ces paradoxes et rentre dans les prérogatives du sage ; il apparaît dès lors que la théorie des préférables n'est pas pour Zénon un moyen de donner un contenu à la moralité (l'exemple d'Ariston montre d'ailleurs qu'on y parvient sans cela), mais d'échapper aux conséquences cyniques, d'éviter l'abus du radicalisme.

Les stoïciens, en effet, qui exaltaient, à la suite de Zénon, l'idéal du sage, avaient d'ordinaire pleinement conscience qu'un tel idéal était inaccessible. A la question de savoir si la vertu était réalisable (ὑπαρκτή), certains alléguaient, avec Posidonius, que les Socrate, les Diogène, les Antisthène s'en étaient certes approchés[4] ; mais, à parler en toute rigueur, on devait dire que le sage, tel qu'ils le concevaient, avait toujours été introuvable : c'était comme un oiseau paradoxal et étranger à la nature, plus rare encore que le phénix[5]. Le sage, en effet, est une pure raison ; aussi n'est-il point excessif de l'égaler à Zeus, car cette raison absolue ne saurait être réalisée en aucun individu particulier, mais seulement dans l'Uni-

1. Cf. ci-dessus, p. 29, n. 3.

2. Cf. les textes cités ci-dessus, p. 28, n. 1 et 2, auxquels on ajoutera *de Finibus* IV, 17, 46 : Cum docuistis, ut vobis videmini, solum bonum esse quod honestum sit, tum rursum dicitis initia proponi necesse esse apta et accommodata naturae, quorum ex selectione virtus possit existere.

3. *De Finibus* IV 20, 56 (suite du texte cité ci-dessus, p. 31, n. 2) : faterique coepit sapienti, hoc est summe beato, commodius tamen esse si ea quoque habeat quae bona non audet appellare, naturae accommodata esse concedit.

4. Diog. Laërt. VII 91 : γενέσθαι ἐν προκοπῇ.

5. Sextus Emp., *adv. math.* IX, 133 (A. III, p. 216, 39) ; Alexander Aphr., *de fato* 28.

vers[1] ; encore n'exerce-t-elle sa souveraineté qu'au moment de la conflagration[2].

Dès lors, il est sans inconvénient de proclamer que le sage, si les circonstances l'exigent, agira en cynique, qu'il violera les coutumes les plus sacrées, adoptera une conduite scandaleuse ; il n'est pas un stoïcien qui oserait se dire sage, et par conséquent s'arroger le droit d'une pareille violation. Ce qui est certain, c'est qu'il peut se présenter des cas où la raison autorise, voire exige, de telles violations ; mais le sage seul est capable de discerner infailliblement de tels cas. Or, nul, à moins d'être totalement insensé, ne saurait se prétendre sage[3], ni donc être assuré qu'il se trouve dans une situation qui justifie le scandale. Dès lors, celui qui a souci de s'approcher, autant qu'il se peut, de la sagesse, de ne pas trop s'écarter de l'idéal de la raison, s'abstiendra des conduites extravagantes. Il peut se faire sans doute que l'action droite soit autre que celle que suggère la coutume ou la nature ; mais cela n'arrive sans doute qu'exceptionnellement ; aussi, dans l'impuissance où nous sommes de discerner à coup sûr ces cas exceptionnels, le meilleur parti est de prendre généralement pour guides les fins les plus constantes de la nature. Elles n'ont pas, certes, une valeur absolue ; mais elles sont ordinairement plus proches du bien que leurs contraires ; elles peuvent même être ordonnées en une hiérarchie, d'après laquelle nous réglerons notre choix dans la diversité des situations particulières. Ainsi s'éclaire le rôle de la théorie des préférables ; ce n'est pas de fournir un contenu à la moralité ; le rationalisme formel peut se donner un contenu sans accorder une valeur intrinsèque aux fins de la nature ; il suffit de poser la valeur absolue de la pure activité rationnelle pour que les objets proposés à la volonté revêtent, relativement à cet idéal, des valeurs de circonstance ; mais la revalorisation des fins naturelles est indispensable pour prévenir les égarements d'une raison qui se prétendrait souveraine sans avoir atteint cependant l'infaillibilité qui n'appartient qu'au sage, sans s'être égalée à la raison absolument purifiée et pleinement éclairée. La théorie des préférables constitue la base d'une morale pratique, en entendant par là non pas simplement une morale à contenu par opposition à une morale condamnée sans cela à

1. Ct. L. Robin, *La morale antique*, p. 58-59.
2. Cf. Origène, *contra Celsum* IV 14 (A. II 1052) : ὁ τῶν Στωϊκῶν θεός... ὁτὲ μὲν ἡγεμονικὸν ἔχει τὴν ὅλην οὐσίαν, ὅταν ἡ ἐκπύρωσις ᾖ.
3. Ainsi s'en gardait Chrysippe, selon Plutarque, *Stoic. rep.* 31, 1048 *e* (A. III 662).

demeurer formelle, mais une morale propre à diriger la conduite, compte tenu des incertitudes inséparables de la condition humaine, par opposition à une morale théorique pure, formulant *in abstracto* un idéal rationnel auquel l'agent, faute de prendre garde à ses propres limites, risque de donner un contenu utopique. Une morale pratique ne s'adresse jamais à des êtres de pure raison, mais qui cherchent à s'élever à la raison[1] ; elle ne peut se départir d'un caractère pédagogique ; aussi bien le rationalisme moral ne peut-il contribuer à la direction de la conduite, à l'éducation de l'humanité, qu'à condition de se doubler de quelque naturalisme.

On a souvent dénoncé comme une incohérence la coexistence de ces deux points de vue dans l'éthique stoïcienne[2]. Mais le reproche n'est pas fondé ; car le critère du jugement moral n'est pas demandé indifféremment à la raison et à la nature ; naturalisme et rationalisme ont chacun dans la morale un rôle distinct, et leur conciliation s'effectue dans la métaphysique. L'éthique stoïcienne est rationaliste en principe ; le souverain bien, la vertu, c'est l'action droite (κατόρθωμα), la rectitude de la volonté, la rationalité de la conduite, l'harmonie intérieure de l'âme[3] ; en cela consiste le seul bien, la seule valeur absolue. C'est à défaut seulement d'une connaissance infaillible des exigences de cet idéal rationnel qu'il est fait appel à la considération des fins naturelles. L'action droite ne peut être définie avec certitude que par la sagesse, qui est la raison dans sa perfection absolue et souveraine[4] ; mais, à défaut de cette connaissance infaillible, ne doit-on pas dans la conduite

1. Ceux que les stoïciens appellent les προκόπτοντες ; cf. Cic., *de Fin.* III 14, 48 : « qui processit aliquantum ad virtutis habitum » ; de même IV 9, 21.

2. Cf. Rodier, La cohérence de la morale stoïcienne, *Année philosophique*, 1904, recueilli in *Études de Philosophie grecque*, p. 270-271. Les anciens stoïciens se défendaient déjà contre ce reproche ; cf. *de Finibus* III 6, 22 : « Sed ex hoc primum error tollendus est, ne quis sequi existimet, ut duo sint ultima bonorum. »

3. Stobée, *Eclog.* II 75, 11 (A. I 179) : « τὸ ὁμολογουμένως ζῆν » · τοῦτο δ' ἔστι καθ' ἕνα λόγον καὶ σύμφωνον ζῆν, ὡς τῶν μαχομένως ζώντων κακοδαιμονούντων. Cf. Diog. Laërt. VII 89 (A. III 40) τὴν ὁμολογίαν παντὸς τοῦ βίου, et Sénèque, *Epist.* 89, 15 : vita concors sibi ; 120, 22 : unum hominem agere ; *de vita beata* 8, 6 : animi concordiam.

4. Cf. Cicéron, *de Finibus* III 7, 23-24 : Il y a une finalité propre à la raison parfaite ; c'est précisément l'action droite, la rectitude et la cohérence de la conduite : « sic adpetitio animi, quae ὁρμὴ graece vocatur, non ad quodvis genus vitae, sed ad quamdam formam vivendi videtur data, itemque et ratio et perfecta ratio; ... sic vita agenda est certo genere quodam, non quolibet ; quod genus conveniens consentaneumque dicimus. » Elle domine la finalité inhérente aux techniques particulières par sa souveraineté universelle ; elle s'étend à la conduite humaine tout entière, sous la totalité de ses aspects : « quae autem nos aut recta aut recte facta dicamus, si placet, illi autem appellant κατορθώματα, omnes numeros virtutis continent ». Cette universalité exprime le caractère absolu de la sagesse, qui a sa fin en elle-même : « sola enim sapientia in se tota conversa est, quod idem in ceteris artibus non fit ».

suivre les conseils d'une prudence pratique (φρόνησις)[1]? Nous parviendrons de la sorte, sinon à la pleine rectitude morale, du moins à quelque chose d'approchant, à une façon de vivre convenable. Le convenable (καθῆκον), en effet, est défini par Zénon : « ce qui est conséquent pour un être vivant, ce dont l'accomplissement peut recevoir une justification raisonnable[2] ». Ainsi, dans la direction de la conduite, à défaut du rationnel, nous devons nous contenter du raisonnable (εὔλογον)[3]. Le raisonnable, c'est ce qui a plus de chances d'être vrai que son contraire[4] ; pour un être vivant, il y a plus de chance de ne pas s'écarter de la droite raison, s'il suit les tendances fondamentales de la nature, s'il remplit ses fonctions, que s'il prétend s'y soustraire[5] ; et notamment s'il s'agit d'un être humain, il est pour lui plus prudent, s'il entend rester dans la voie droite, d'accomplir ses obligations, qui sont les fonctions de la vie sociale, de suivre les lois et les coutumes qui l'adaptent à son milieu, plutôt que de se conduire en cynique, de risquer un scandale peut-être hors de propos[6]. Les valeurs naturelles, on le voit, ne sont donc pas en concurrence avec la valeur rationnelle ; il ne suffit même pas de dire qu'elles lui sont subordonnées ; elles ne lui sont pas directement comparables ; c'est du point de vue critique même qu'elles se situent sur un autre plan. La valeur absolue consiste dans la forme de la conduite rationnelle, forme dont le contenu ne

1. Cette distinction de la sagesse et de la prudence trouve un écho chez Cicéron, *de Officiis* I 43, 153 : « princepsque omnium virtutum est illa sapientia, quam σοφίαν Graeci vocant : prudentiam enim quam Graeci φρόνησιν dicunt, aliam quamdam intelligimus : quae est rerum expetendarum fugiendarumque scientia. Illa autem scientia, quam principem dixi, rerum est divinarum atque humanarum scientia ». Toutefois, cette définition de la sagesse, qui paraît venir de Chrysippe (Aetii *Placita* I. Prooem. 2 ; Sext., *adv. math.* IX 13 = A. II 35-36), s'écarte du point de vue considéré jusqu'ici. Cf. ci-dessous, p. 42, n. 2.

2. Stobée, *Eclog.* II 158 (A. I 230) : τὸ ἀκόλουθον ἐν ζωῇ, ὃ πραχθὲν εὔλογον ἀπολογίαν ἔχει. Cf. Cicéron, *de Finibus* III 17, 58.

3. Cf. Sénèque, *de Beneficiis* IV 33, 2 : huic respondebimus nunquam exspectare nos certissimam rerum comprehensionem, quoniam in arduo est veri exploratio, sed ea ire qua ducit veri similitudo. Omne hac via procedit officium... Sequimur qua ratio [εὔλογον], non qua veritas trahit.

4. Diog. Laërt. VII 76 (A. II 201) : εὔλογον δέ ἐστιν ἀξίωμα τὸ πλείονας ἀφορμὰς ἔχον εἰς τὸ ἀληθὲς εἶναι.

5. Cf. Rodier, *loc. cit.*, p. 287. Voici quelques exemples d'*officia* (καθήκοντα) relatifs à la vie organique ; nous les trouvons chez Fronton, *Epist.* p. 141 Naber (A. III 514) : « ut prima homini ad sapientiam tendenti sint molimenta quae ad vitam salutemque pertinent conservandam. Igitur et prandere et lavari et ungui et cetera ejusmodi munera sunt sapientis officia ».

6. Pour l'être raisonnable, le domaine des καθήκοντα est plus étendu que pour l'animal ou la plante; il est défini par la formule : τὸ ἀκόλουθον ἐν βίῳ (cf. ci-dessus, n. 2); il comprend les fonctions d'un être naturellement social : φύσει πολιτικοῦ ζῴου (Stob., *Ecl.* II 59, 4 = A. III 262). Cf. Cicéron, *de Finibus* III 20, 68 (A. III 616) : « Cum autem ad tuendos conservandosque homines hominem natum esse videamus, consentaneum est huic naturae ut sapiens velit gerere et administrare rempublicam atque, ut e natura vivat, uxorem adjungere et velle ex ea liberos. » De même Stobée, *Ecl.* II 94, 7 (A. III 611).

peut être déterminé que par la science, la connaissance infaillible qui n'appartient qu'au sage ; c'est en ce sens qu'un disciple de Zénon, Hérille de Carthage, disait que le souverain bien, c'est la science. Mais il ajoutait que du souverain bien, de la fin absolue (τέλος), il faut distinguer la fin subsidiaire (ὑποτελίς), celle que recherchent en tâtonnant ceux qui ne sont point sages, mais qui s'efforcent de l'être [1]. Elle s'exprime en des conduites dont la rectitude ne peut être assurée d'une façon certaine, mais qui se justifient dans l'ordre du probable, qui sont définies par la prudence, laquelle se rapporte aux fonctions de la vie et aux fins de la nature, aux καθήκοντα [2]. Le rationalisme correspond donc dans l'éthique stoïcienne à la *thèse*, et le naturalisme à l'*hypothèse*. Mais c'est là une distinction dont Cicéron ne s'est point avisé, et c'est pourquoi il adresse à Zénon le reproche de confusion [3] ; même quand il trouve cette distinction formellement énoncée chez Hérille, il ne la comprend pas. Ordonner les biens naturels en une fin subsidiaire, située sur un autre plan que la fin absolue et irréductible à elle, c'est ruiner, à son sens, la notion même du souverain bien ; la réflexion morale exige l'unification des valeurs ; on n'y saurait renoncer sans aberration [4].

Ce que Cicéron tient pour aberration nous paraît, au contraire, une distinction indispensable à l'établissement d'une morale pratique. Une morale théorique, rationnelle, ne peut être d'abord que formelle ; au regard de la réflexion, aucune fin empirique ne saurait présenter une valeur absolue ; une telle valeur ne réside que dans la rectitude de l'action, dans la forme de la conduite rationnelle. Cette forme, quoi qu'en pense Cicéron, est capable de se déterminer un contenu ; il suffit qu'elle entre en contact avec la diversité des

1. Diog. Laërt. VII 165 (A. I 411) : τέλος εἶπε τὴν ἐπιστήμην..... διαφέρειν δὲ τέλος καὶ ὑποτελίδα · τῆς μὲν γὰρ καὶ τοὺς μὴ σοφοὺς στοχάζεσθαι, τοῦ δὲ μόνον τὸν σοφόν.

2. Stob., *Ecl.* II 60, 9 (A. III 264) : καὶ τὴν μὲν φρόνησιν περὶ τὰ καθήκοντα γίνεσθαι.

3. *De Finibus* IV 17, 47 : sic errare Zenonem, etc...

4. *Ibid.* IV 15, 40 : « Introduci enim virtus nullo modo potest, nisi omnia quae leget quaeque rejiciet unam referentur ad summam » [cf. 17, 46 : « Nam omnia quae sumenda quaeque legenda aut optanda sunt inesse debent in summa bonorum, ut is qui eam adeptus sit nihil praeterea desideret »]. Si on néglige cette unification, on tombe, selon Cicéron, dans l'erreur d'Ariston ; on ne peut aboutir à systématiser l'action, on rend impossible le choix raisonné ; on en est réduit à l'inaction ou au choix arbitraire (cf. ci-dessous, p. 47, n. 2). Si au contraire les buts empiriques sont unifiés en une fin subsidiaire, située au-dessous du souverain bien, on manque cependant à l'exigence d'unification absolue : « Sin ea non neglegemus neque tamen ad finem summi boni referemus, non multum ab Erilli levitate aberrabimus. Duarum enim vitarum nobis erunt instituta capienda. Facit enim ille duo sejuncta ultima bonorum, quae ut essent vera conjungi debuerunt : nunc ita separantur ut disjuncta sint, quo nihil potest esse perversius. »

circonstances de la vie ; les objets proposés à la volonté revêtiront, à la lumière de l'idéal rationnel, des valeurs de circonstance ; l'unité formelle de la vertu se diversifiera en une pluralité de vertus particulières ; mais cette pluralité est entièrement relative à la matière de l'action, c'est-à-dire à la diversité des occasions où se trouve l'agent [1]. Ariston a parfaitement saisi que le formalisme de la vertu n'exclut pas, mais au contraire appelle les déterminations concrètes de la conduite ; effectuer ces déterminations, voilà le propre de la sagesse [2]. Mais c'est là, au regard des stoïciens orthodoxes, une

1. Zénon estimait déjà, au dire de Plutarque, *Stoic. rep.* 7, 1034 *c* (A. I 200), que la vertu est essentiellement une, et qu'elle apparaît seulement multiple dans son exercice, selon la diversité des choses avec lesquelles elle entre en rapports (ὡς μίαν οὖσαν ἀρετήν, ταῖς δὲ πρὸς τὰ πράγματα σχέσεσι κατὰ τὰς ἐνεργείας διαφέρειν δοκοῦσαν)). Mais cette conception prend un relief particulier chez Ariston, en même temps qu'il dénie aux objets empiriques toute valeur intrinsèque. De même que ceux-ci revêtent seulement des valeurs de circonstance, qui sont comme des colorations diverses, des reflets particuliers projetés sur les choses par une source unique de lumière, qui est l'exigence rationnelle, de même les diverses vertus ne sont que des noms multiples correspondant aux divers aspects d'une seule et même activité, considérée dans ses relations à divers objets (μίαν οὖσαν τὴν ἀρετὴν ὀνόμασι πλείοσιν ὀνομάζεσθαι κατὰ τὴν πρός τι σχέσιν. Galien, *de Hippocr. et Plat. decr.* VII 2 = A. III 259, p. 62, 37) ; ainsi le même couteau tranche tantôt ceci, tantôt cela ; le feu, exerçant une action toujours de même nature, produit des effets différents sur les différentes substances. C'est donc comme si la vue recevait des noms divers selon qu'elle est vision du blanc ou vision du noir (Plutarque, *De virtute morali* 2, 440 *f* = A. I 375) ; c'est ainsi que la même pièce de monnaie sera dite salaire, tribut, terme, gages, honoraires selon la nature de la dette qu'elle sert à acquitter (Clément d'Alexandrie, *Stromates* I 376 = A. I 376). Dans le langage technique des stoïciens, on dira que les vertus multiples relèvent de la catégorie du πρὸς τί πως ἔχειν (Diog. Laërt. VII 161 = A. I 351) ; Chrysippe, par un relâchement indéniable du rigorisme stoïcien, voudra qu'elles se distinguent les unes des autres comme des qualités (ποιά). Cf. Galien, *loc. cit.* (A. III 256-257, 259, notamment p. 60, 14, et p. 63, 1-4).

2. Là réside le désaccord entre Zénon et Ariston : non que Zénon ait nié la possibilité pour la sagesse de définir son contenu ; mais, la sagesse étant un idéal inaccessible, il a reconnu la nécessité, pour diriger la conduite humaine, d'une prudence pratique (φρόνησις) ; et les vertus multiples, inséparables en réalité, mais notionnellement distinctes (ἀχωρίστους μὲν οὔσας, ἑτέρας δὲ καὶ διαφερούσας ἀλλήλων), sont pour lui des aspects divers de la φρόνησις, selon qu'il s'agit de choses à remettre (justice), à choisir (σωφροσύνη), à endurer (courage) (Plutarque, *Stoic. rep.* 7, 1034 *c* ; *De virt. mor.* 2, 441 *a* = A. I 200-201). On reconnaît ici les quatre vertus cardinales de Platon dans la *République ;* mais l'une d'elles est regardée comme centrale : le courage, la σωφροσύνη, la justice ne sont que des expressions de la prudence pratique. Pour Ariston, au contraire, ces quatre vertus, y compris la prudence, sont des expressions d'une vertu purement rationnelle, d'une sagesse (σοφία), qu'il appelle encore la science (ἐπιστήμη). « Il n'y a, selon lui, qu'une faculté de l'âme, la raison, et la vertu de l'âme est une ; c'est la science du bien et du mal (ἐπιστήμην ἀγαθῶν καὶ κακῶν). Lors donc qu'il faut choisir le bien et fuir le mal, cette science s'appelle σωφροσύνη ; lorsqu'il s'agit d'accomplir le bien et de s'abstenir du mal, elle s'appelle prudence (φρόνησις) ; courage, quand elle affronte le danger pour l'un ou fuit la séduction de l'autre ; quand elle rend à chacun selon son mérite, elle s'appelle justice. En un mot, quand l'âme connaît, sans agir, le bien et le mal, la vertu est sagesse et science ; quand on en vient aux actions qui s'accomplissent dans la vie, elle reçoit la multiplicité des noms que nous avons dits, et s'appelle prudence, σωφροσύνη, justice, courage » (Galien, *loc. cit.* = A. I 374, III 256). — Ainsi, selon Ariston, la vertu est science ou connaissance : connaissance pratique, bien entendu ; science du bien et du mal. Mais cette connaissance rationnelle est, d'après lui, immédiatement applicable à l'action. Zénon, au contraire, pour la direction effective de la conduite, substi-

tâche qui dépasse la capacité humaine ; prétendre déterminer en toute certitude ce qu'exige la raison en chaque circonstance, c'est, de la part de l'homme, méconnaître ses propres limites ; c'est s'exposer aux égarements d'un radicalisme utopique, ou cynique. Aussi devons-nous, ne pouvant nous flatter d'atteindre la certitude, nous contenter de la probabilité — ne pouvant prétendre à la science, nous attacher à la prudence et, afin de ne pas trop nous écarter de la raison, suivre la nature ; c'est sur ces bases probabilistes et naturalistes que pourra s'établir une morale pratique. Mais n'est-ce pas là répudier le rationalisme, le dogmatisme, qui caractérisait la morale théorique? C'est à cet aveu que la critique d'Arcésilas voulait contraindre Zénon ; le probabilisme académique, auquel Cicéron réserve toute sa faveur, apparaîtrait ainsi comme une dissidence intérieure au stoïcisme [1], et précisément opposée à celle d'Ariston. Ariston rejette la théorie des préférables, base de la morale pratique ; la critique académique secoue l'idéal surhumain du sage, tient pour chimérique le rationalisme dogmatique, pour superflue la théorie de l'action droite, veut réduire la morale à la prudence pratique, qui se rapporte seulement aux convenables. Le stoïcisme orthodoxe n'admet pas cette dissociation ; il veut pour la morale pratique un fondement théorique ; la prudence conseille à l'homme de suivre la nature, de remplir ses fonctions, de s'acquitter de ses obligations ; mais un tel précepte doit être fondé en raison. Or, la raison ne peut prescrire d'autre fin que l'autonomie rationnelle ; la vie selon la raison est le seul idéal qui se justifie immédiatement devant la raison ; la vie selon la nature ne se justifie donc que subsidiairement, comme un idéal approximatif qu'il nous faut suivre, faute de pouvoir déterminer infailliblement le contenu de l'autre. Il n'y a là aucune confusion de deux idéals, comme ne cesse de récriminer Cicéron [2], mais seulement un postulat : c'est que les tendances fondamentales de la nature, les conditions permanentes de la vie sociale ne s'écartent qu'exceptionnellement des exigences de

tue à cette sagesse purement rationnelle une prudence empirique, fondée sur les tendances de la nature et l'expérience de la vie. Cf. la formule attribuée à Chrysippe : κατ' ἐμπειρίαν τῶν φύσει συμβαινόντων ζῆν (Diog. Laërt. VII 87 = A. III 4).

1. Telle est l'interprétation développée par Pierre Couissin dans son étude : Le stoïcisme de la Nouvelle Académie, *Revue d'Histoire de la Philosophie*, 1929, p. 240-241, 252.

2. Outre les passages déjà cités, cf. *de Finibus* IV 16, 43 : quae (*sc.* prima naturae) cum praeponunt, ut sit aliqua selectio, naturam videntur sequi ; cum autem negant ea quidquam ad beatam vitam pertinere, rursus naturam relinquunt. — *Ibid.* 17, 48 : quid autem minus consentaneum est quam quod aiunt, cognito summo bono reverti se ad naturam, ut ex ea petant agendi principium, id est officii?

la raison. Ce postulat, toute la physique stoïcienne tend à le supporter ; le dogme fondamental de cette physique, c'est que la nature est une organisation où s'exprime la raison souveraine [1]. C'est par son insertion dans cette physique, qui identifie raison et nature, que l'éthique stoïcienne est autorisée à substituer au rationalisme de la thèse le naturalisme de l'hypothèse ; le naturalisme, qui correspond à la prudence pratique, trouve sa justification en se subordonnant à la sagesse théorique [2] ; et c'est par là que le rationalisme

1. Cf. notre ouvrage : *L'Ame du Monde, de Platon aux Stoïciens*, ch. IV, notamment §§ 74-78. — Par cette identification de nature (φύσις) et raison (λόγος) se justifie le passage de la formule rationaliste : τὸ ὁμολογουμένως ζῆν à la formule naturaliste : τὸ ὁμολογουμένως τῇ φύσει ζῆν (Stob., *Eclog.* II 76, 3 = A. III 12, p. 5, 16). Vivre selon la raison, en effet, non seulement cela équivaut pour l'homme, être raisonnable, à réaliser sa propre nature (cf. Diog. Laërt. VII 86 = A. III 178, p. 43, 18 : τοῖς λογικοῖς..... τὸ κατὰ λόγον ζῆν ὀρθῶς γίνεσθαι τούτοις κατὰ φύσιν) ; mais encore cela aboutit, suivant cette identification, à l'accorder avec la nature universelle, expression de la raison souveraine. Cette conception de la nature permet aussi de comprendre comment le rationalisme moral, qui seul comporte une justification immédiate, est néanmoins un point de vue où l'esprit ne s'élève que secondairement, à partir de la réflexion sur l'activité spontanée : l'homme suit d'abord ses tendances naturelles, celles qui l'adaptent à son milieu, qui assurent la conservation de son être ; mais, en prenant conscience de la finalité enveloppée dans sa conduite spontanée, il s'élève, par voie d'analogie, à la conception d'un idéal d'organisation où il reconnaît la fin suprême de l'activité raisonnable (Cicéron, *de Finibus* III 6,20 - 7,25 ; cf. 10, 33 : « cum enim ab iis rebus, quae sunt secundum naturam, ascendit animus collatione rationis, tum ad notionem boni pervenit »). Ainsi la raison s'exprime dans la nature ; et dans l'individu, elle ne prend conscience d'elle-même qu'à travers la sensation. Enfin, on conçoit par là comment l'observation des lois les plus constantes de la nature peut se substituer utilement à la détermination rationnelle de l'idéal : suivre la nature, ne pas s'écarter de ses voies ordinaires, c'est s'accorder avec la raison universelle, organisatrice de ce monde, et que nous retrouvons en nous : τὸ ἀκολούθως τῇ φύσει ζῆν · ὅπερ ἐστὶ κατά τε τὴν αὑτοῦ καὶ κατὰ τὴν τῶν ὅλων, οὐδὲν ἐνεργοῦντας ὧν ἀπαγορεύειν εἴωθεν ὁ νόμος ὁ κοινός, ὅσπερ ἐστὶν ὁ ὀρθὸς λόγος διὰ πάντων ἐρχόμενος, ὁ αὐτὸς ὢν τῷ Διί, καθηγεμόνι τούτῳ τῆς τῶν ὄντων διοικήσεως ὄντι (Diog. Laërt. VII 87 = A. III 4).

2. C'est alors que la sagesse, qui était pour Ariston « la science des biens et des maux », c'est-à-dire une connaissance rationnelle et absolue, mais dans l'ordre pratique (cf. ci-dessus, p. 40, n. 2), devient, selon la définition de Chrysippe, « la science des choses divines et humaines » (cf. ci-dessus, p. 38, n. 1). Cette formule traduit la conception que se fait Chrysippe des rapports de l'éthique et de la physique : « On ne saurait, dit-il, trouver à la justice un autre principe, une autre origine, que venant de Zeus et de la nature universelle ; c'est de là que toute notion de cette sorte doit tirer son principe, si nous voulons traiter sérieusement du bien et du mal. » C'est donc à la théologie et à la physique qu'il faut rattacher la morale, l'étude du bien et du mal ; on ne lui saurait trouver meilleur fondement ; et il n'est d'ailleurs d'autre fin pour la spéculation physico-théologique que de servir à la direction de la conduite, à la distinction du bien et du mal (Plutarque, *Stoic. rep.* 9, 1035 c = A. III 68, 326).

Mais n'y a-t-il pas là plus qu'une insertion de l'éthique dans la physique, une véritable absorption de celle-là par celle-ci? Or, si l'insertion est indispensable pour justifier le naturalisme de la morale pratique, l'absorption ne risque-t-elle pas de sevrer la morale de tout fondement rationaliste, de dénaturer les rapports de la morale théorique et de la morale pratique? Le naturalisme de la morale pratique cesse, en effet, d'apparaître comme une approximation de l'idéal rationnel ; il devient une application à la direction de la conduite humaine de l'optimisme physique, celui-ci d'ailleurs n'étant plus qu'un dogme opaque, si une sagesse purement rationnelle n'est capable de concevoir en pleine autonomie l'idéal du Bien, dont elle reconnaît l'expression dans l'Univers. Il ne semble pas cependant que cette

stoïcien domine le probabilisme académique. Mais cette union de la morale théorique et de la morale pratique n'est possible que grâce à une physique, à une philosophie de la nature ; et c'est parce qu'il rejette la physique qu'Ariston, lui aussi, comme les académiques, dissocie les deux morales ; mais c'est la morale pratique qu'il sacrifie.

Cette interprétation de la position philosophique d'Ariston est confirmée par les témoignages anciens les plus décisifs. Ils nous disent que, des trois parties de la philosophie reconnues par les stoïciens, il rejetait la logique comme inutile, la physique comme inaccessible (et d'ailleurs également inutile) et ne retenait que l'éthique[1] ; encore de celle-ci retranchait-il la morale pratique, celle qui donne des préceptes pour la conduite, et ne conservait que

conscience de l'autonomie rationnelle ait jamais fait défaut au stoïcisme : si le sage stoïcien se soumet volontairement à l'ordre du monde, ce n'est pas seulement parce qu'il le sait nécessaire, mais parce qu'il y reconnaît l'action d'une Providence, l'expression d'une souveraine Raison à laquelle il ne saurait manquer d'acquiescer spontanément, s'il était mieux éclairé. (Cf. Sénèque, *Epist.* 96 : non pareo Deo, sed assentior ; ex animo illum, non quia necesse est, sequor. — *De Providentia* 5, 4 : boni viri... non trahuntur a fortuna, sequuntur illam et aequant gradus ; si scissent, antecessissent.)

Aussi ne saurions-nous souscrire à l'interprétation de Rodier, pour qui la sagesse stoïcienne serait purement théorétique. Après avoir rappelé la définition de Chrysippe, il ajoute : « Les stoïciens se gardaient bien de la définir la science des biens et des maux, [cf. pourtant la définition d'Ariston] puisque, à ce point de vue, il n'y a pas de biens et de maux dans les choses, mais que tout ce qui arrive est également nécessaire et bon comme tel » (*loc. cit.*, p. 286). Il avait écrit plus haut : « Le monde est à lui-même sa fin, parce qu'il ne se dirige pas vers une fin extérieure et que ce n'est pas un choix du meilleur, mais la nécessité logique qui le fait ce qu'il est » (p. 278). C'est ainsi qu'il entendait l'accord de la nature et de la raison : « Pour les stoïciens », écrivait-il encore, « ... la nature est entièrement rationnelle et n'admet aucune contingence : il n'y a donc aucune opposition entre la nature et la raison, La nécessité physique et la nécessité logique coïncident : tout ce qui est véritablement possible est réel » (p. 274). Pareille interprétation de la nécessité stoïcienne sera utilement comparée avec celle de Brochard, La Logique des Stoïciens, *Archiv für Gesch. der Philos.*, 1892 (recueilli in *Études de Phil. anc. et de Phil. mod.*, cf. notamment p. 227, 230), discutée par Hamelin, Sur la Logique des Stoïciens, *Année philosophique*, 1901,p. 13-26 ; elle nous paraît toutefois erronée en ce qu'elle méconnaît le caractère finaliste de cette nécessité : tous les événements de l'Univers sont nécessaires parce qu'ils sont les éléments d'une organisation parfaite ; la nécessité physique ne se réduit pas à la nécessité logique ; elle ne repose pas sur le principe de non-contradiction ; elle a son fondement dans l'unité organique de l'Univers, la solidarité de ses parties, la sympathie universelle (συμπαθεία τῶν ἐν αὐτῷ μερῶν πρὸς ἄλληλα A. III 534). C'est Leibniz, mieux que Spinoza, qui peut nous aider à comprendre la nécessité stoïcienne ; or, l'interprétation de Rodier dénote une prévention spinoziste ; elle identifie la sagesse stoïcienne avec l'attitude de « l'Homme libre qui vit sous la conduite de la Raison », à l'exclusion d'ailleurs de cette *Science intuitive* qui est le sommet de la sagesse spinoziste. Cf. notamment, *loc. cit.*, p. 279 : « D'autre part et surtout, comprendre les événements, en apercevoir la nécessité rationnelle, c'est, en même temps, s'y soumettre et les vouloir. Le bien se confond à cet égard avec l'utile. Car l'effort de l'âme, dans ce qu'elle a de proprement humain, ne tendant qu'à comprendre, tout ce qui la conduit à comprendre est utile pour elle. Le sage comprend cette nécessité, il comprend aussi que son véritable bien consiste à la comprendre et, par suite, il la veut. »

1. Diog. Laërt. VII 160 ; Stob., *Ecl.* II 8, 13 ; cf. Eusèbe, *Praep. evang.* XV 62, 7 (A. I 351-353).

la théorie du souverain bien[1]. La morale pratique, consistant en prescriptions particulières, se propose, à son avis, une tâche infinie ; les circonstances de la vie sont si complexes, les conditions si diverses et les situations si individuelles que la liste des devoirs ne peut être dressée une fois pour toutes[2] ; il n'est, nous le savons, de préférables que d'occasion. D'ailleurs de telles prescriptions, inépuisables, sont également superflues ; elles seront sans effet sur l'insensé, que la passion rend aveugle ; celui, au contraire, qui a la claire vision du bien les découvrira de lui-même et y conformera nécessairement sa conduite[3]. On voit par là combien est erronée l'interprétation selon laquelle le rigorisme d'Ariston exclut tout choix pratique ; c'est au contraire parce que la connaissance du bien, de l'idéal rationnel suffit à éclairer ce choix, c'est parce qu'une règle purement formelle est seule capable de s'appliquer à la diversité infinie des cas, c'est pour cela que la multiplicité des préceptes est inutile[4]. Un catéchisme des devoirs, un code de civilité puérile et honnête est toujours incomplet et, par lui-même, inefficace : il est sans effet ou il est superflu[5]. Qui a saisi la thèse saura bien l'adapter dans l'hypothèse. Voilà pourquoi Ariston retranchait de la morale la partie qui donne des prescriptions et des conseils, la *parénétique*, qui se place toujours dans l'hypothèse ; ce

1. Sext. Emp., *adv. math.* VII 12 ; Sénèque, *Epist.* 89, 13 : moralem quoque (*sc.* partem philosophiae), quam solam reliquerat, circumcidit ; nam eum locum, qui monitiones continet, sustulit. — *Ibid.* 94, 2 : hanc partem (*sc.* quae dat propria cuique personae praecepta) levem existimat..., plurimum ait proficere ipsa decreta philosophiae constitutionemque summi boni (A. I 356-358).

2. Sénèque, *Epist.* 94, 14 (A. I 359) : Praeterea si praecepta singulis damus, incomprehensibile opus est... Omnes species complecti non possumus ; atqui singulae propria exigunt, leges autem philosophiae breves sunt et omnia adligant. Adjice nunc, quod sapientiae praecepta finita debent esse et certa ; si qua finiri non possunt, extra sapientiam sunt.

3. *Ibid.* 5 : « nihil enim proficient praecepta, quamdiu menti error offusus est : si ille discutitur, apparebit quid cuique debeatur officio » ; cf. 12 : « qui habet exactum judicium de fugiendis petendisque, *scit* quid sibi faciendum sit, etiam te tacente ». Il suffit donc de procurer à un sujet la *science* du bien et du mal, pour qu'il soit capable de se diriger lui-même et sans précepteur : « efficias oportet ut *sciat* pecuniam nec bonum nec malum esse ;... efficias ut, quidquid publice expavimus, *sciat* non esse tam timendum quam fama circumfert (*etc.*)... His decretis cum illum in conspectum suae condicionis adduxeris et *cognoverit*..., cum virtutem unicum bonum hominis adamaverit, turpitudinem solum malum fugerit, reliqua omnia, divitias, honores, bonam valetudinem, vires, imperia *scierit* esse mediam partem nec bonis adnumerandam nec malis, monitorem non desiderabit ad singula qui dicat : sic incede, sic cena, hoc viro, hoc feminae, hoc marito, hoc caelibi convenit » (*Ibid.* 7-8).

4. *Ibid.* 2 : quam (*sc.* constitutionem summi boni) qui bene intellexit ac didicit, quid in quaque re faciendum sit sibi ipse praecipit.

5. *Ibid.* 11 : praecepta dare scienti supervacuum est, nescienti parum ; audire enim debet non tantum quid sibi praecipiatur, sed etiam quare.

rôle, disait-il, ne convenait pas au philosophe ; il fallait le laisser aux nourrices et aux pédagogues[1].

Sénèque, qui nous rapporte ce propos, le relève vivement : « Comme si, ajoute-t-il, le sage était autre chose que le pédagogue du genre humain[2]. » Or, admettre qu'il faut au genre humain un pédagogue, qu'il a besoin d'être conduit, que tous les individus humains ne sauraient s'élever d'eux-mêmes à l'autonomie rationnelle, c'est là une vue qui oppose Platon à Kant, le rationalisme dogmatique au rationalisme critique, le despotisme de la raison au radicalisme. Cette nécessité d'une pédagogie morale a été reconnue par les stoïciens, malgré les tendances de leur rationalisme au radicalisme et au cynisme ; et c'est afin de contenir ces tendances que Zénon a introduit sa théorie des préférables. Mais il n'a pu la justifier que par une philosophie de la nature que repousse précisément Ariston. Celui-ci représente l'aspect purement moraliste et rationaliste du stoïcisme, exclusif du naturalisme et de la physique[3] ; il suffit de connaître que la vertu est le seul bien, le vice le seul mal, que tout le reste est indifférent, pour être capable de juger en toute circonstance ce qu'il convient de faire[4]. Zénon conseillait de prendre pour guides les tendances naturelles ; parmi les choses intermédiaires, qui ne sont, à parler absolument, ni bonnes ni mauvaises, il en est, en effet, qui excitent la tendance, d'autres l'aversion ; les unes sont conformes à la nature, les autres non ; et celles qui sont conformes à la nature ont, en général, plus de chances que les autres d'être conformes à la raison. Ariston refuse de faire ainsi confiance à la nature[5] et prétend décider exactement, en chaque

1. Sext. Emp., *adv. math.* VII 12 (A. I 356) : ἀλλὰ καὶ τοῦ ἠθικοῦ τόπους τινὰς συμπεριέγραφεν, καθάπερ τόν τε παραινητικὸν καὶ τὸν ὑποθετικὸν τόπον· τούτους γὰρ εἰς τίτθας ἂν καὶ παιδαγωγοὺς πίπτειν.

2. Sénèque, *Epist.* 89, 13 (A. III 357) : eum locum, qui monitiones continet, sustulit et paedagogi esse dixit, non philosophi, tamquam quidquam aliud sit sapiens quam generis humani paedagogus.

3. Une source ancienne (Eusèbe, cf. ci-dessus, p. 43, n. 1) le rapproche à cet égard de Socrate.

4. Sénèque, *Epist.* 94, 8 (ci-dessus, p. 44, n. 3) ; cf. Sext., *adv. math.* VII 12 (A. I 356), suite de la phrase citée ci-dessus, n. 1 : ἀρκεῖν δὲ πρὸς τὸ μακαρίως βιῶναι τὸν οἰκειοῦντα μὲν πρὸς ἀρετὴν λόγον, ἀπαλλοτριοῦντα δὲ κακίας, κατατρέχοντα δὲ τῶν μεταξὺ τούτων, περὶ ἃ οἱ πολλοὶ πτοηθέντες κακοδαιμονοῦσιν.

5. C'est par suite d'un malentendu, dont nous croyons avoir indiqué l'origine (ci-dessus, p. 43, en note), que Rodier, *loc. cit.*, p. 297, prête à Ariston « une foi générale en la nécessité des choses ». « Point n'est besoin », dit-il, interprétant sa doctrine, « d'une connaissance adéquate, d'ailleurs inaccessible à l'homme, du détail des événements. Il suffit d'être convaincu qu'ils sont rationnels et nécessaires. On s'y résigne alors, et on les aime » (*Ibid.*, p. 296). Il est clair, cependant, que le rejet, par Ariston, de la physique a un autre sens. Rodier semble n'avoir pas pris garde à la définition aristonienne qui fait de la sagesse une connaissance pratique ; en revanche, il paraît avoir été impressionné (*Ibid.*, p. 284) par le témoignage de

circonstance, par le seul jugement de sa raison, quel est en l'occurrence le parti préférable. Il est des cas où les objets de la tendance naturelle doivent être sacrifiés, des cas où la maladie est préférable à la santé ; les sollicitations de la nature, auxquelles Zénon accorde une confiance générale, le sage doit s'en affranchir radicalement pour juger, pour choisir sa conduite ; en cela consiste, chez Ariston, l'adiaphorie[1]. Elle se distingue nettement, nous l'avons signalé, de l'adiaphorie pyrrhonienne. Peu importe à Pyrrhon qu'il soit riche ou pauvre, bien portant ou malade, qu'il éprouve le plaisir ou la douleur ; tout cela lui est égal ; comme nous ne saurions décider ce qui pour nous vaut le mieux, tâchons de nous rendre insensibles à ce qui nous arrive[2] ; Pyrrhon *s'abstient de juger*[3] et serait dans l'impossibilité d'agir[4] si, par indifférence même, il ne s'en remettait à l'usage commun[5]. Tout autre est l'attitude d'Ariston ; si, en dehors de la vertu et du vice, il tient toutes choses pour indifférentes, s'il veut s'affranchir des sollicitations de la nature, auxquelles Zénon reconnaissait un rôle de guides, c'est *afin de juger* en toute rectitude, en pleine indépendance ; la conduite du sage ne dépend que de son jugement rationnel, autonome et infaillible. Comment, demande Cicéron, diriger sa conduite, si l'on estime que tous les objets proposés à la volonté sont équivalents[6]? La réponse d'Ariston nous est déjà connue : on se dirigera suivant les exigences de la pure raison, capable de définir en toutes circonstances

Diogène Laërce, VII 160 (A. I 351), où le sage est comparé au bon acteur qui joue avec la même conscience professionnelle le rôle de Thersite ou celui d'Agamemnon. La comparaison est courante chez les stoïciens (cf. Epictète, *Enchirid.* 17) ; mais, dans le passage qui nous occupe, elle n'est sans doute qu'une glose malencontreuse sur l'adiaphorie d'Ariston.

1. Cicéron, *Acad. pr.* II 42, 130 (A. I 362) : in mediis ea momenta, quae Zeno voluit, nulla esse censuit ; huic summum bonum est, in his rebus neutram in partem moveri ; quae ἀδιαφορία ab ipso dicitur. — On peut admettre, en effet, avec Hirzel (*Untersuch. zu Ciceros philos. Schriften*, II 45 n.) que le terme d'*adiaphorie*, devenu usuel pour désigner l'attitude de Pyrrhon, aurait été inventé seulement par Ariston, ce que suggère Diogène Laërce, VII 37 : Ἀρίστων... Χίος, ὁ τὴν ἀδιαφορίαν εἰσηγησάμενος. C'est lui également qui le premier aurait appelé *indifférentes* (ἀδίαφορα) les choses étrangères à la vertu et au vice (cf. Diog. Laërt. VI 105), que Zénon appelait seulement *intermédiaires* (τὰ μεταξύ, τὰ οὐδέτερα, *media, neutra*) ; on sait, en effet, qu'il ne les rangeait pas, comme Zénon, à une distance plus ou moins grande du bien et du mal, mais qu'elles se situaient pour lui sur un autre plan.

2. Cicéron, *Acad. pr.* II 42, 130 (suite du texte cité note précédente) : Pyrrho autem ea ne sentire quidem sapientem, quae ἀπάθεια nominatur.

3. Cf. Diog. Laërt. IX 76 : τὸ μηδὲν ὁρίζειν, ἀλλ' ἀπροσθετεῖν. En cela consiste l'ἀφασία (Aristocles ap. Euseb., *loc. cit.* ci-dessus, p. 30 n. 3).

4. Cf. Diog. Laërt. IX 62.

5. *Ibid.* 66. Cf. P. Couissin, L'origine et l'évolution de l'ἐποχή, *Revue des Études grecques*, 1929, p. 380-381 ; L. Robin, *Pyrrhon et le scept. gr.*, p. 9-10, p. 21.

6. *De Finibus* IV 25, 69 (A. I 368) : Admirantes quaeramus... quonam modo vitam agere possimus, si nihil interesse nostra putemus, valeamus aegrine simus, vacemus an cruciemur dolore, frigus, famem propulsare possimus necne possimus.

la conduite droite. Voici, d'ailleurs, en quels termes Cicéron nous rapporte cette réponse : « Tu vivras, dit Ariston, dans une dignité superbe : ce que tu auras décidé, quel qu'il soit, tu le feras, et tu ne connaîtras jamais ni l'anxiété, ni le désir, ni la crainte [1]. » L'idéal ainsi décrit est la liberté du sage, qui consiste à se régler sur la seule raison. Mais il semble que Cicéron ait méconnu le sens de la réponse qu'il rapporte ; et certains commentaires qu'il en donne ont pu induire à penser qu'Ariston, afin d'échapper à l'inaction, conséquence de l'adiaphorie entendue à la pyrrhonienne, aurait eu recours au bon plaisir, à la décision arbitraire, à la liberté d'indifférence [2], tandis que Pyrrhon s'en remettait à la coutume. Il n'en est rien, à notre avis ; dans sa conception de l'indifférence des choses, l'inaction n'est pas une conséquence à redouter ; et si l'on demande néanmoins ce qui l'en sauve, ce n'est pas le bon plaisir, mais la souveraineté d'une décision rationnelle [3]. Ne voyons donc pas en Ariston l'ancêtre d'une liberté qui consisterait à se créer gratuitement des valeurs [4], mais plutôt un esprit jaloux de son indépendance, soucieux de ne laisser entamer ni par des attraits sensibles, ni par des règles toutes faites, l'intégrité de son jugement pratique. La claire vision de l'idéal rationnel est le seul motif moral authentique, et il suffit à tout : *ama, et fac quod vis* [5]. La morale d'Ariston apparaît ainsi comme la transposition laïque de cette attitude mys-

1. *De Finibus* IV 25, 69 (A. I 368) : vives, inquit Aristo, magnifice atque praeclare ; quod erit cumque visum ages ; nunquam angere, nunquam cupies, nunquam timebis.

2. Dans un passage du *de Finibus* (IV 16, 43), Cicéron, en effet, tente de distinguer l'attitude d'Ariston de celle de Pyrrhon, à laquelle il l'assimile ordinairement. Pour ne pas abolir tout choix, toute préférence, Ariston aurait admis que le sage, affranchi de tout mobile naturel, peut être déterminé à agir par des mobiles arbitraires et tout accidentels : « deinde Aristo, qui nihil relinquere non est ausus, introduxit autem, quibus commotus sapiens appeteret aliquid, quodcumque in mentem incideret et quodcumque tanquam occurreret » : « il introduisit, comme mobile de l'appétition du sage, toute idée lui venant à l'esprit et arrivant, pour ainsi dire, à sa rencontre. » M. Bréhier (*Histoire de la Philosophie*, I, 378), suivant une suggestion d'Arnim (*Stoic. vet. fr.* I, p. 85, n.), veut voir là une liberté d'indifférence qui aurait été dans la suite combattue par Chrysippe (Plut., *Stoic. rep.* 23, 1045 *b* = A. II 973). Mais Ariston n'avait pas besoin d'une semblable échappatoire ; et, d'autre part, Cicéron avoue lui-même, quelques lignes plus loin, qu'il ne comprend pas très bien la conception qu'il vient de rapporter : « Ille enim (*sc.* Aristo) occurentia *nescio quae* comminiscebatur. » Il y a tout lieu de croire que ces *occurentia* sont les valeurs de circonstance que revêtent les choses indifférentes ; Cicéron dénature ici la doctrine d'Ariston qui nous est rapportée par Sextus Empiricus. Tel est, notamment, l'avis de Rodier, *loc. cit.*, p. 296, n. 3.

3. L'expression *quod erit cumque visum* correspond au grec ὅ τι ἂν δόξῃ, qui ne désigne pas simplement le bon plaisir, le choix arbitraire, mais la décision déterminée, le choix défini, par opposition à la volonté indéterminée, qui se porte au bien en général, mais qui choisit bien ou mal selon qu'elle est plus ou moins éclairée. Cf. Platon, *Gorgias*, 466 *c*-468 *e*.

4. Cf. Bréhier, *loc. cit.* (ci-dessus, p. 32, n. 2), p. 230.

5. Cf. Sénèque, *Epist.* 94, 8 : cum virtutem unicum bonum hominis *adamaverit*,... monitorem non desiderabit.

tique ; on peut voir en lui le précurseur du moralisme de Kant ou du radicalisme d'Alain.

Or, il n'est pas sans intérêt de découvrir ainsi, chez un disciple immédiat de Zénon, cette forme aiguë du rationalisme. Ariston représente à l'état pur une tendance qui était à l'origine chez le fondateur du Portique, mais qui chez celui-ci se trouva bientôt contenue et équilibrée par un naturalisme métaphysique, en attendant d'être plus ou moins refoulée chez les stoïciens ultérieurs. Cet équilibre, cependant, paraît être la condition d'une morale à la fois authentique et efficace. Le rationalisme radical, ivre d'absolu, risque de s'égarer dans l'utopie, de ruiner les bases mêmes de la vie sociale, hors de laquelle est impossible l'épanouissement de l'esprit ; il oublie que la raison humaine, qui est notre lumière, n'est qu'une raison proprement « imbécile », c'est-à-dire qui ne saurait avancer sûrement sans appui. Cet appui, elle le trouve, sans renoncer à ses prérogatives de lumière, dans la considération de l'ordre universel, où nous sommes compris. Une philosophie de la nature, c'est-à-dire une métaphysique ne se réduisant pas à une réflexion sur l'esprit en sa pure activité, mais s'efforçant de saisir la condition de l'esprit fini dans une organisation qui le dépasse, dans sa dépendance à l'égard de la vie et de l'histoire — une telle spéculation paraît indispensable à la constitution d'une morale pratique. Mais celle-ci ne saurait se détacher, toutefois, d'une théorie des valeurs, exprimant les exigences pures de l'esprit ; l'idéal de la raison doit être adapté à la condition humaine, à la conjoncture historique ; mais il faut d'abord qu'il soit *vu* dans son éclat inaltéré, par ceux du moins qui se proposent de diriger la conduite des hommes. L'éthique théorique doit se compléter d'une pédagogie ; mais une pédagogie est indigne de ce nom, si elle ne se suspend à une axiologie. D'avoir saisi, mieux qu'aucun peut-être de ses successeurs, la nécessité de cette liaison et de cet équilibre, tel paraît être le mérite éminent de Zénon. Par son rationalisme authentique et savamment adapté, il s'avère comme un penseur hellène ; c'est faire injure au fondateur du stoïcisme de ne voir en lui que le prophète d'un dogme oriental, en sa philosophie qu'une doctrine du salut par l'acceptation du Destin astrologique[1].

Joseph MOREAU.

1. Cf. les conceptions de Edwin Bevan, *Stoïciens et Sceptiques*, tr. fr., p. 9 et suiv. ; J. Bidez, *La Cité du Monde et la Cité du Soleil chez les Stoïciens*, p. 52.

LA TRYPHÈ

PHILOSOPHIE ROYALE PTOLÉMAÏQUE

En vertu de jugements superficiels, on a coutume de considérer la Tryphè comme un bien vilain concept que l'on traduit tantôt par *mollesse*, tantôt par *vie sensuelle et dévoyée*[1]. Certaines appréciations d'auteurs anciens, condamnant l'hédonisme qui engendre la paresse, cause la ruine ou cultive l'ὕβρις, déchaînant les foudres de la Némésis, n'ont pas peu contribué à ancrer la conviction que la Tryphè n'est que l'opposé de la tempérance et de la vertu[2]. Partant de cette base erronée, on déduit facilement que la Tryphè n'a affecté que les souverains débauchés et qu'elle n'est qu'un terme de mépris pour stigmatiser leur conduite répréhensible.

Une étude originale d'Alfredo Passerini révèle que la Tryphè, tout au moins la Tryphè hellénistique, est bien différente de ce que l'imaginait le profane[3]. De très nombreux monarques se sont adonnés à la Tryphè et l'ensemble des cas qu'ils offrent prouve que, loin d'être un caprice ou un τόπος historiographique destiné à corser les récits, la Tryphè est la marque d'une ligne de conduite qui constitue « un moment essentiel de l'évolution politique » et « un principe évolutif de l'humanité[4] ». On la retrouve manifestée, sous différents régimes, entre autres chez Denys l'Ancien, Philippe II de Macédoine, Alexandre le Grand, Démétrius de Phalère, Agathoclès de Sicile et Antiochus Theos[5].

Passerini a indiqué une voie nouvelle, mais comme à tout pion-

1. On l'unit soit à ἀκολασία : Plat., *Gorgias*, 492 c ; soit à μαλθακία : Plat., *Rép.*, 590 b ; soit à μαλακία et πολυτέλεια : Plut., *Agis*, 3, 1, etc.

2. Par exemple, pour Plat., *Rép.*, 555 b-556 c, la recherche du plaisir et du profit est la cause essentielle de corruption d'un État ; Isocr., *Philipp.*, 107 c, attribue la décadence perse à la Tryphè ; Polybe, 6, 7 à 9, accuse la Tryphè d'entraîner la chute de tous les régimes politiques ; la Tryphè a de même perdu Sparte : Plut., *Agis*, 3, 1. Voir aussi Strabon, 17, 796.

3. Passerini, *La* Τρύφη *nella storiografia ellenistica*, Studi ital. di Filol. Class., N. S., 11 (1934), p. 35-36.

4. *Ibid.*, p. 44 et 50-51.

5. *Ibid.*, p. 45-48 (tyrannies), 48-49 (oligarchies), 49-51 (démocraties).

nier son œuvre de défrichement n'est point sans lacune. Les résultats obtenus ne satisfont point, car l'enquête n'est pas exhaustive. Elle n'a pas assez envisagé deux aspects du problème : la signification particulière que revêtait le concept Tryphè dans chacun des royaumes hellénistiques et la « concrétisation » de cette Tryphè réalisée par le surnom Tryphon, porté par plusieurs souverains[1]. Il est évident que, bien qu'ayant des éléments de base identiques, la Tryphè lagide se différencie sensiblement de la Tryphè séleucide. D'un autre côté, l'adoption du sobriquet Tryphon par un dynaste semble être le point culminant qui puisse être atteint en fait de manifestation de la Tryphè.

Le but de ce petit article est de montrer, en ce qui concerne l'Égypte ptolémaïque, quels sont les souverains qui ont pratiqué la Tryphè ou adopté le surnom de Tryphon et d'essayer de dégager la portée de cette façon d'agir.

* * *

Tout d'abord quels Lagides ont pris l'appellation de Tryphon? Pour Ptolémée III Évergète Ier, le surnom est attesté par Trogue-Pompée et Porphyre de Tyr[2]; pour Ptolémée IV Philopator par Pline l'Ancien[3]. Puis nous avons un texte d'Élien et la mention d'un « duce Tryphone » par Justin, qu'Otto et Bengtson attribuent avec beaucoup de vraisemblance à Ptolémée VIII Évergète II[4]. Un passage contesté d'Ampelius doit vraisemblablement être rapporté au même souverain[5]. Enfin, une stèle démotique, prove-

1. Les articles de W. Enszlin, *Tryphon*, P. W., 7 (1939), col. 715-746, surtout 715-726, et de Hug, *Spitznamen*, P. W.², 6 (1929), col. 1821-1840, n'apportent rien de bien intéressant à notre étude. On trouvera un relevé de l'emploi du surnom dans les papyri ap. F. Preisigke, *Namenbuch...*, Heidelberg, 1922, s. v. Τρύφων et Τρύφαινα ; W. Otto-H. Bengtson, *Zur Geschichte des Niederganges des Ptolemäerreiches*, Abh. bayer. Akad. Wiss., N. F., 17, 1938, p. 47-51 (p. 50 pour Tryphaena), sont pratiquement les seuls, avec Passerini, à accorder à la question la place qu'elle mérite.

2. Trogue-Pompée, Prol. XXVII et XXX ; Porphyre de Tyr (F. H. G. Jacoby, 260, fr. 32, p. 1216), ap. Eusèbe, *Chron.*, trad. de l'arménien, éd. Karst, p. 117, 1, et 124, 5 (Olympiade 134, 3e année = 238 av. J.-C., soit sous le règne de Ptolémée III) ; cf. aussi *Chron. Pasch.*, 329, 15 ; M. L. Strack, *Die Dynastie der Ptolemäer*, Berlin, 1897, p. 140, dcutait pour l'attribuer à Évergète Ier ou plutôt à Philopator.

3. Pline, *H. N.*, 7, 208 ; A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, Paris, 1903-1907, I, p. 283, n. 2, et K. von Ujfalvy, *Die Ptolemäer. Ein Beitrag zur historischen Anthropologie*, Archiv f. Anthropol., N. F., 2 (= 30) (1904), p. 104, appliquent le texte d'Élien (cité à la note suivante) à Philopator.

4. Élien, *Hist. Var.*, 14, 31 ; Justin, 39, 1, 3 ; Otto-Bengtson, *op. cit.*, p. 49, n. 1 : cet avis semble le meilleur, Cléopâtre II étant « l'ἀδελφή par excellence », comme ces auteurs le font remarquer.

5. L. Ampelius (*Codex latinus monacensis*, 10), *Lib. Mem.*, 35, 5 : Trefon, corrigé en

nant du Serapeum de Memphis et datée du mois d'Athyr de l'an 39, sans préciser le souverain, était attribuée par Spiegelberg à Ptolémée III [1], mais une récente étude de Malinine prouve qu'elle appartient à Ptolémée VIII [2], ce qui est du reste confirmé par un papyrus de Berlin [3].

Ayant démontré qu'Évergète II s'ingéniait à parodier en tout Évergète Ier et à se poser comme sa réincarnation, Otto et Bengtson n'ont admis le surnom de Tryphon que pour ces deux Ptolémées seulement, prétextant une erreur de Pline concernant Ptolémée IV [4]. Nous ne nous rangerons pas à cet avis : pourquoi toujours taxer les auteurs anciens d'erreur, sans raison valable? Rien n'empêche après tout que trois Lagides se soient intitulés Tryphon. Nous pensons donc qu'Évergète Ier, Philopator et Évergète II ont tous trois adopté ce surnom dont le succès ne s'est pas borné aux souverains uniquement. C'est ainsi qu'un parasite attitré de Ptolémée V Épiphane se dénommait également Tryphon [5] ; que Tryphaena, la forme féminine, fut portée entre autres par la fille d'Évergète II et de Cléopâtre III [6], par la fille de Ptolémée IX Sôter II, épouse de Ptolémée XII Aulète, et par la fille aînée de ce dernier [7], ainsi, enfin, que par sa nourrice [8]. On constate que pas mal de membres de la cour avaient été « contaminés » par le surnom. Ajoutons même que Tryphoneus fut un nom de dème au IIIe siècle avant Jésus-Christ [9]. Il n'est donc plus question de penser qu'on a affaire à un sobriquet quelconque, sans contenu réel. Comment déterminer sa valeur exacte? On ne peut y arriver sans préciser d'abord la signification de Tryphè en Égypte ptolémaïque.

Tryphon par Salmasius. L'éditeur E. Aszmann (Teubner, 1935) l'a imprudemment remplacé par Physcon : Otto-Bengtson, *id.*

1. W. Spiegelberg, *Die demotischen Denkmäler (Cat. Mus. du Caire). I. Die demotischen Inschriften*, Leipzig, 1904, p. 41-44 et pl. 9 (inventaire nº 31110) ; opinion reprise notamment par E. Bevan, *Histoire des Lagides*, trad. fr. E.-J. Lévy-J. Herbert, Paris, 1934, p. 236.
2. M. Malinine, *Le surnom « Tryphon » de Ptolémée Évergète Ier*, Rev. Phil. Litt. Hist. anc., IIIe sér., 17 (= 69) (1943), p. 157-161, surtout 160 ; Otto-Bengtson, *op. cit.*, p. 47, n. 5, et 49, n. 4. — Bouché-Leclercq, *op. cit.*, III, p. 81, n. 1, et IV, p. 323, l'avait déjà situé justement, mais considérait, à tort, l'épithète comme « un irrévérencieux sobriquet ». Voir aussi U. Wilcken, *Bibliographie*, Archiv f. Pap., 4 (1908), p. 263.
3. P. Berlin, 3113 verso, republié par W. Erichsen, Zeits. f. ägypt. Spr., 77, p. 92, n. 4.
4. *Op. cit.*, p. 49, n. 3, et 51.
5. Jos., *Ant. Jud.*, 12, 212 ; Suidas, Πτολ. ὁ βασιλεύς.
6. Stähelin, *Kleopatra*, nº 25, P. W., 11 (1921), col. 787-788 ; Otto-Bengtson, *op. cit.*, p. 50 et n. 5.
7. Stähelin, *Ibid.*, nºs 18-19, col. 748-750 ; Otto-Bengtson, *Ibid.*, p. 50 et n. 6 ; cf. *Sammelbuch*, 6027.
8. *Sammelbuch*, 4980.
9. *P. Lond.*, 1164, K, 28.

Peut-être plus que tout autre, l'Égypte lagide, surtout la cour, aimait-elle la vie oisive et facile [1]. C'est sans doute pourquoi Tryphè y perd ce qu'elle pouvait avoir de péjoratif pour revêtir le sens « d'abondance », puis ultérieurement celui de « plaisir, délices [2] ».

Maints Ptolémées se sont complu dans cette vie fastueuse et alanguie. Passerini signale que Ptolémée II Philadelphe, Magas de Cyrène, Ptolémée III Évergète Ier et Ptolémée X Alexandre Ier ont cultivé cette Tryphè [3]. Le cas le plus typique est assurément celui du deuxième Ptolémée qui prétendait défier la mort ! Phylarchos raconte comment Philadelphe, « demeuré le plus âgé des dynastes », était tellement imbu de sa Tryphè qu'il affirmait devoir vivre à jamais et se vantait d'être le seul à pouvoir trouver l'immortalité. Voilà la Tryphè promue au rang d'élixir de longue vie !

Le relevé de Passerini est sensiblement incomplet : il oublie, en effet, de mentionner Ptolémée VI Philométor [4], Ptolémée XII Aulète [5] et Marc-Antoine [6]. L'exemple d'Aulète mérite d'être épinglé ; Lucien nous apprend : « A la cour de Ptolémée (XII), surnommé Dionysos, un homme accusa Démétrios, philosophe platonicien, de boire de l'eau et d'être le seul qui n'eût pas revêtu des habits de femme aux Dionysies. Si Démétrios, appelé dès le lendemain matin, n'avait pas bu de vin sous les yeux de toute la cour, revêtu une robe de Tarente, frappé des cymbales et dansé, il aurait été mis à mort sous prétexte qu'il n'approuvait pas la conduite du roi, qu'il critiquait et combattait sa Tryphè. » Nous avons commenté ce texte dans un article sur les thiases auliques alexandrins [7]. Tryphè indique ici le genre de vie dionysiaque d'Au-

1. Sur la réputation de vices et de mollesse d'Alexandrie : A. Calderini, *Dizionario dei nomi geografici e topografici*, Cairo, I, 1, 1935, p. 180-181 et 202-203. — Même les abus de table passaient pour procurer l'εὐθανασία, la bonne mort tant souhaitée : F. Cumont, *L'Égypte des astrologues*, Bruxelles, 1937, p. 95, n. 1.

2. Otto-Bengtson, *op. cit.*, p. 50, n. 2, citant notamment le IIe Hymne à Isis provenant de Mâdinet Mâdî (publié par A. Vogliano, *Primo rapporto degli scavi... nella zona di Mâdînet Mâdî*, Milano, 1936, p. 36, ligne 28) et la *IIe Épître* de Clément d'Alexandrie, 10, 4.

3. *Op. cit.*, p. 48. — Ptolémée II : Phylarchos ap. Ath., 12, p. 536 d-e = F. G. H. Jacoby, n° 81, fr. 40, et Commentaire, C, p. 138 (ὑπό τῆς ἀκαίρου τρυφῆς...) ; Magas de Cyrène : Agatharchide ap. Ath., 12, p. 550 b-c = F. G. H. Jacoby, n° 86, fr. 7 (τρυφῶντα) ; Ptolémée VIII : Poseidonios ap. Ath., 12, p. 549 d-e = F. G. H. Jacoby, n° 87, fr. 6, p. 226 (διὰ δὲ τρυφὴν διέφθαρτο...) ; Ptolémée X Alexandre Ier : ibid., p. 550 a-b = ibid., fr. 26, p. 233 (ἐν πολλῇ δὲ τρυφῇ ζῶν).

4. Diod. Sic., 30, 17 (ἐν τρυφῇ... συνέχων) ; dans l'édition Didot, Paris, 1878, p. 489, C. Müller dit erronément qu'il s'agit de Philopator. La mention des tuteurs royaux Eulaeus et Lenaeus prouve bien que c'est Philométor qui est en question.

5. Lucien, *De calumnia*, 16.

6. Plut., *De adulatore et amico*, 12.

7. *Les Thiases dionysiaques royaux de la cour ptolémaïque*, Chronique d'Égypte, 41

lète qui aimait se faire passer pour Néos Dionysos. Il est curieux de mentionner une inscription de l'île de Philé, dédiée à Isis par Τρύφων, Διο[νύσ]ου [τοῦ] [ν]έου κίναιδος[1]. Nous croyons avoir précisé le sens de κίναιδος et pouvoir inférer qu'il s'agissait d'une fonction dionysiaque de cour[2] : est-ce pure coïncidence si celui qui la remplit s'appelle justement Tryphon, nom qui évoque la Tryphè de son monarque? Est-ce coïncidence aussi si Plutarque (dans un passage où il attaque vertement les souverains qui, sous l'effet de l'orgueil ou de flagorneries, aiment se croire des Apollons, des Dionysos, des Héraklès[3]) parle des τρυφὰς de Marc-Antoine, successeur d'Aulète et autre Neos Dionysos également[4]?

* * *

Ainsi, Évergète Ier, Philopator et Évergète II ont porté le surnom de Tryphon, tandis que Philadelphe, Magas, Philométor, Alexandre Ier, Aulète et Marc-Antoine ont cultivé la Tryphè. On pourrait presque appeler cela une tradition dynastique !

Mais, si nous avons précisé cette Tryphè pour quelques souverains, nous n'avons pas dit ce qu'elle pouvait signifier pour eux dans son ensemble. Claire Préaux écrivait : « ... La foule des fonctionnaires auliques et des courtisans, des serviteurs et des esclaves ; les grands palais et les parcs splendides où l'on cultive des plantes rares ; le jardin où sont élevés les animaux étranges ramenés des chasses lointaines ou offerts par des alliés ; le musée où sont nourris les savants ; les grandes entreprises scientifiques, la bibliothèque d'Alexandrie sans cesse accrue par les achats des rois bibliophiles ; les explorations africaines et maritimes ; les jeux, les festins, les fêtes splendides où paraissent danseuses et bouffons, où les tables se chargent de vaisselle d'or et d'argent, de fleurs amenées en hâte du fond de l'Égypte, de mets rares et fins, les palais flottants qui sont les plus grands vaisseaux du temps ; les dons de blé faits au

(1946), p. 149-171, surtout p. 156-158. Nous y soulevions, p. 157-158, le problème de la Tryphè, mais d'un point de vue dionysiaque trop restreint.

1. M. Letronne, *Recueil des inscriptions gr. et lat. d'Égypte*, Paris, 1847-1848, II, p. 104 = G. I. G., 4926 ; à notre connaissance, elle n'a pas été rééditée.

2. *Art. cité*, p. 159-160.

3. Plut., *pass. cité*.

4. Sur Antoine Neos Dionysos et ses manifestations dionysiaques, voir notre *art. cité*, p. 160-167. On peut considérer Antoine comme souverain ptolémaïque. Cf. aussi nos *Rois lagides comparés ou identifiés à des divinités*, Chronique d'Égypte, 45-46 (1948), p. 127-146.

peuple lorsque sévit la famine ; ce luxe et cette générosité caractérisent un idéal de vie[1]... »

Un idéal de vie indubitablement... Puisque l'esprit humain aime mettre une étiquette sur chaque chose, fût-elle abstraite, cet idéal a dû porter un nom. Pourquoi ne pas identifier ce nom à la Tryphè? Bien peu de termes paraissent définir aussi bien la « philosophie » de la vie fastueuse d'Alexandrie.

Philosophie royale du mieux-vivre, voilà ce que devait être la Tryphè ptolémaïque. On a sans doute grossi ses manifestations, exagéré son importance, « les dérèglements comme les richesses des Lagides étaient devenus un thème littéraire, un lieu commun de morale[2] ». N'empêche, topique ou non, les Lagides devaient soutenir leur réputation, continuer la tradition lancée par Ptolémée II. A la fin de la dynastie, leur Tryphè prend une teinte nouvelle : Aulète, puis Marc-Antoine, deux Neoi Dionysoi, lui impriment un sceau dionysiaque. A vrai dire, la Tryphè royale pouvait difficilement trouver patronage meilleur que celui du dieu des opulentes conquêtes, des thiases effrénés, des festins arrosés dignement !

Julien TONDRIAU.

Louvain, 1946.

1. C. Préaux, *L'économie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939, p. 58-59 (avec références).
2. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, II, p. 175.

PIEUX FLANEURS OU RESCAPÉS?

(PL. I, 1 ET 2)

Sur l'îlot de Prasonisi, des mains naïves ont autrefois gravé quatre noms et l'image d'un dauphin, qui sont encore visibles de nos jours, à la surface d'une paroi de rocher en bordure de la mer. Les archéologues « crétois », que les hasards de la navigation dans le golfe de Mirabello ont poussés jusqu'à ces parages, n'ont jamais manqué d'aller lire ces pauvres graffiti et d'en proposer une interprétation.

Miss Boyd, en les publiant [1], n'y avait pas attaché plus d'importance qu'aux inscriptions trop souvent laissées par les amoureux ou les promeneurs sur les arbres de nos forêts. F. Chapouthier, qui s'en fut les voir trente ans plus tard en savante compagnie, en a suggéré une explication moins banale [2]. Ce serait le souvenir de marins chassés jadis par quelque tempête de norois jusque sous le vent de l'îlot qui leur aurait offert un abri précaire, mais bien venu. Il y aurait donc lieu d'en rapprocher les autres « ex-voto de marins » connus à travers l'archipel, de faire du dauphin le symbole du dieu de la mer pour une fois clémente et de considérer le quatrième nom, Εὔπλους, comme un simple adjectif marquant l'arrivée à bon port, ou du moins au bout d'une pénible et dangereuse traversée. M[lle] M. Guarducci n'a pas été satisfaite de cette théorie : avant de faire entrer le texte dans le troisième volume de son Corpus [3], elle lui a consacré un bref article où elle réfute l'interprétation nouvelle d'εὔπλους [4]. Elle aussi a connu, comme F. Chapouthier, les joies et les émotions des navigations en canot sur le Mirabello et elle se refuse à croire que, par gros temps, un marin, debout dans sa barque accostée au rocher, ait pu, comme l'imagi-

1. *Gournià*, Trans. Dep. Arch. Univ. Penns., I (1904-1905), p. 15 : « passe-temps » de marins oisifs.
2. *Bull. Corr. Hell.*, LIX, 1935, p. 376 sq.
3. *Inscr. Cret.*, III, Tit. loc. incert., n° 1.
4. *Epigraphica*, II, 1940, p. 3 sq.

nait le savant français, inscrire maladroitement l'hommage de sa gratitude sur l'îlot même qui l'avait protégé de la violence des flots. « Il est en réalité peu probable, nous dit-elle, qu'un navigateur échappé aux périls de la tempête ait voulu choisir les écueils de Prasonisi pour y graver sa reconnaissance aux dieux. » Elle pense donc plutôt à « une journée sereine, avec une mer tranquille », et, sans nier la piété des quatre compagnons, elle en fait, non des rescapés, mais des flâneurs qui ne purent résister à la muette invitation de cette paroi rocheuse, « bien polie de nature et tout à fait propre à recevoir des inscriptions[1] ».

Quelles que soient l'émotion poétique et l'affection pour l'attachant paysage du Mirabello que laisse transparaître le commentaire de l'épigraphiste italienne comme celui de son collègue français, il ne nous semble pas de bonne méthode d'évoquer ici les conditions matérielles dans lesquelles l'inscription a pu être gravée pour en bien comprendre le sens. L'imagination risquerait trop de toujours fournir des justifications spécieuses à des idées préconçues et de faire oublier, par exemple, dans le cas qui nous occupe, l'affaissement qui a, depuis l'antiquité, enfoncé d'un ou deux mètres dans la mer toute la partie orientale de la Crète. Il suffit de l'observer, à quelques milles au nord-ouest de Prasonisi, sur l'isthme de Poros où les flots ont envahi la majeure partie des ruines de l'antique Olonte, pour comprendre qu'il faut renoncer à vouloir exactement se représenter les circonstances pratiques de la gravure du texte. Ce n'est donc pas sur ce terrain que nous porterons la discussion, bien que nous ayons, nous aussi, sillonné par tous les temps le golfe de Mirabello...

Ici, comme souvent en épigraphie, c'est l'analogie qui est encore le guide le plus sûr. F. Chapouthier avait bien raison de rapprocher les « ex-voto de marins » de Thasos ou d'ailleurs. Le rivage occidental du Mirabello offre en abondance des dalles de calcaire plus ou moins polies sur lesquelles l'œil patient peut, au soleil rasant, déchiffrer des dessins, des noms et de brefs textes. Du sommet de l'Oxà, la montagne qui domine Olonte, jusqu'à l'extrémité de la péninsule de Spinalonga, nous en avons découvert des dizaines. La plupart n'offrent d'intérêt que pour l'onomastique de la région[2]. Parfois, cependant, on a sûrement affaire à des naviga-

1. *Epigraphica*, p. 5 et 7, et *Inscr. Cret.*, III, p. 168.
2. Cf. la carte publiée dans la *Rev. Ét. anc.*, XLIV, 1942, pl. I : l'emplacement approximatif des inscriptions rupestres que nous avons repérées tout autour d'Olonte s'y trouve

teurs venus du dehors, comme ces Ξενίδας et Θύσανδρος qui ont gravé leur nom et une inscription illisible en caractères archaïques à Spinalonga sur la colline qui domine Haghios Phoukas : la forme très particulière de l'initiale Ψ, étrangère avec cette valeur au dialecte crétois, établit l'origine probable des voyageurs : Théra [1]. Marins aussi, sans doute, les dévots de Zeus Μηλίχιος qui ont couvert de leurs dédicaces les rochers d'une petite anse au sud-est de Poros : le nom du dieu au génitif y est généralement suivi de celui du dédicant et des formules comme Ζηνὸς Μηλιχίου οἱ μετὰ Πασίωνος, Ζηνὸς [Μηλιχί]ου οἱ μετὰ Διοπείθευς, qui apparaissent plusieurs fois, correspondent probablement au souvenir d'équipages qui se sont désignés par le nom de leur capitaine [2].

Mais il est un document plus significatif encore, et nous voudrions le publier ici pour montrer qu'un marin qui a enfin atteint le terme de son voyage et vu se réaliser ses vœux peut avoir l'idée, n'en déplaise à Mlle Guarducci, de choisir des « roches aussi inhospitalières » que Prasonisi pour y fixer le cri de sa joie et de sa reconnaissance. C'est une inscription paléochrétienne, dont les caractères ne sont d'ailleurs guère différents de ceux de Prasonisi [3], et qui s'étale au sommet de l'îlot de Kolokythia, au large de la presqu'île de Spinalonga. L'îlot lui-même est absolument désert : seuls quelques moutons y sont parfois menés paître de maigres graminées. Nous n'y avons découvert, outre l'inscription qui va suivre, que de rares tessons du M. R. III, deux « grattoirs » de

indiqué. Elles pourront figurer, pensons-nous, dans le supplément du *Corpus crétois*. Cf. aussi notre article sur les *Fortins crétois* sous presse dans le volume de la *Rev. Arch.* dédié à Ch. Picard.

1. En crétois ancien, la lettre Ψ correspond seulement au *chi* ou au *psi*, le *xi* étant régulièrement dédoublé en *ks*. Parmi les très rares dialectes où cette graphie serve à transcrire le *xi*, il faut éliminer celui de Mélos, dont le *thêta* présente une forme différente de celle qui apparaît dans notre inscription. Il ne reste guère alors que Théra, dont la proximité s'accommode parfaitement de relations maritimes avec Olonte.

2. Le culte de Zeus Meilichios paraît assez en faveur dans la région. Il est attesté par des inscriptions à Lato et à Hiérapytna (*Inscr. Cret.*, I, Lato, n° 29, et III, Hierapytna, n° 14). On sera tenté de rapprocher des graffiti d'Olonte ceux du gymnase de Théra (*I. G.*, XII, 3, 350 sq.), où Zeus est invoqué, en des formules presque identiques, sous les mêmes épithètes de Meilichios et de Stochaios qui figurent à Olonte et où le culte des Curètes se trouve, comme à Olonte encore, associé à celui de Zeus. A Théra, toutefois, on rapportait des signatures comme οἱ περὶ Πολύξενον, plutôt aux éphèbes du gymnase voisin qu'à des marins de passage (*I. G.*, XII, 3, suppl., 1316, etc.).

3. Cela engagera à considérer seulement comme possibles les datations proposées par Mlle Guarducci pour des inscriptions aussi peu importantes (*ineunte Imperatorum aevo* pour les graffiti de Prasonisi). A ne juger que sur la forme des lettres, il est souvent bien difficile de fixer une date, même à un siècle près, dans ce genre de textes,

stéatite polie [1], et, sur les rochers du rivage oriental, les noms de Ἰατροκλῆς et de Δαμοπείθης.

Au sommet de Kolokythia, sur une table de rocher naturellement polie, mais fendillée par les intempéries. L'inscription se développe sur plus d'un mètre de longueur, en six lignes capricieuses qui suivent les contours du rocher et essaient d'éviter les fissures. Écriture appliquée, bien qu'irrégulière. Haut. moy. des lettres : 0m05. Peu de ligatures et des abréviations limitées aux mots les plus courants. IVe siècle ap. J.-C.

+ Ευχαριστῶ σε, Κ(ύρι)ε, ὥτι τὴν
ἐπιθυμείαν τῆς κραδί-
ας μοῦ εἴδωκάς μη καὶ τὴν θέλη-
σειν τῶν χειλέων μοῦ οὐκ ἐστέρησάς [με?].
Κ(ύρι)ε Ἰ(ήσο)υ?, Κ(ύρι)ε, φύλαξον τὸν δοῦλον σοῦ Ἀδριανόν.
Χ(ριστ)έ, διασῶσων ....

Lire l. 1 : ὅτι ; l. 2 : ἐπιθυμίαν ; l. 3 : ἔδωκάς μοι ; l. 4 : θέλησιν ; l. 6 : διασῶσον.

L. 5 : ΙΝ. Pour l'abréviation Ἰ(ήσο)υ, cf., par exemple : *Inscr. chrét. d'Asie Mineure*, I, nº 282 *ter*.

L. 6 : ΙΩΝΩΝΑ. Faut-il lire : τ(ὸ)ν <ων> Ἀδ[ριανόν], ou bien un autre nom propre : Κ(ό)νωνα?

Le document ne laisse pas de place au doute. Le pieux Adrien qui remercie le Seigneur ne peut être ici qu'un navigateur qui a bien cru voir le Ciel rester sourd à sa prière et ne point exaucer le vœu de son cœur. Sauvé, mais pour une fois seulement, il invoque encore la protection de son Dieu pour l'avenir.

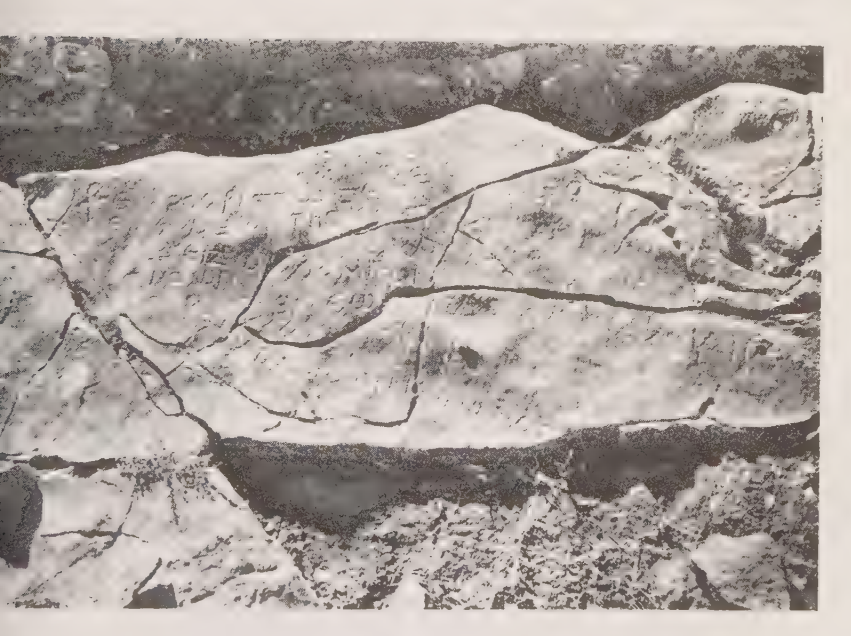
L'inscription est curieuse par la forme qu'elle revêt : c'est un verset du Psalmiste (Ps. XX, v. 3) que transcrit, en le déformant passablement d'ailleurs, le navigateur chrétien : τὴν ἐπιθυμίαν τῆς ψυχῆς αὐτοῦ ἔδωκας αὐτῷ καὶ τὴν δέησιν τῶν χειλέων αὐτοῦ οὐκ ἐστέρησας αὐτόν. Faut-il mettre les divergences entre notre texte et la version authentique sur le compte du pauvre Adrien dont l'orthographe iotacisante est loin d'être impeccable? Faut-il y voir des variantes au texte traditionnel qui auraient été en usage dans la patrie d'Adrien [2]? Nous laissons à d'autres, plus compétents que nous en ces matières, le soin de trancher la question.

1. Sur ces trouvailles et sur la préhistoire de la contrée, cf. nos *Nécropoles du Mirabello*, p. 5 sq., sous presse dans la collection des Études crétoises, t. VIII.

2. Cette patrie serait-elle la Crète? Sur un rocher tout proche de celui qui porte l'inscription, on lit, en caractères de la même époque : Λάτιος .ω. On peut se demander si ce ne serait pas l'ethnique d'Adrien. Arrivé alors en vue de sa patrie, il pouvait s'estimer sauvé et chanter son allégresse. Mais l'hypothèse reste bien fragile.



1. L'îlot de Kolokythia sur la côte occidentale du golfe de Mirabello (Crète)



2. Inscription paléochrétienne au sommet de l'îlot de Kolokythia

En tout cas, l'inscription de Kolokythia apporte une confirmation décisive, sinon à toute l'argumentation de F. Chapouthier, du moins à son interprétation générale des graffiti de Prasonisi. Il y a tout lieu d'admettre que ce ne sont pas des flâneurs qui se sont amusés à graver leurs noms sur le rocher, mais bien des rescapés, qui voulaient marquer leur reconnaissance au Ciel et ne se doutaient point que leur humble action de grâces ferait un jour couler tant d'encre.

HENRI VAN EFFENTERRE.

Paris, 1948.

---

28 JANVIER 98–28 JANVIER 198

OU

LE SIÈCLE DES ANTONINS

À PROPOS DU *FERIALE DURANUM*, COL. I, l. 14-16

Le 28 janvier de chaque année, les soldats de Sévère-Alexandre sacrifiaient une vache à la Victoire parthique de Septime et un bœuf au « divin » Trajan [1]. L'armée romaine accomplissait ainsi le rite solennel qui s'imposait à elle en ce jour, selon les prescriptions d'un *Calendrier militaire* — dont un papyrus en lambeaux vient de nous révéler l'existence et, partiellement, le texte. Ce document, unique en son genre, a été retrouvé au cours de la campagne 1931-1932, à Doura-Europos, parmi les « papiers » de la *Cohors XX Palmyrenorum* jetés au rebut vers 256, après avoir figuré dans les archives du corps : le *Feriale Duranum*, comme l'ont appelé ses éditeurs, avait été copié en belle capitale rustique entre 224/5 et 235, peut-être plus précisément entre 225 et 227, sur le *volumen* si fâcheusement détérioré, mais si heureusement découvert. Tout ce qui pouvait être sauvé [2] — les trois cinquièmes — d'un texte où certaines lignes ne sont plus attestées que par quelques restes de lettres, a été restitué, publié et commenté avec une ingéniosité, un soin, une érudition dignes de tout éloge par Robert O. Fink, Allan S. Hoey et Walter F. Snyder dans le volume VII des *Yale classical Studies* (1940) [3] : ce mémoire vient d'arriver en France. Il y a donc intérêt à revenir sur l'anniversaire du 28 janvier, qui marquait une

1. Sans doute dans chaque garnison ; sur les *victimarii* militaires, voir A. von Domaszewski, *Rangordnung des römischen Heeres ;* pour le *victimarius* de l' « aumônier » des *Castra praetoria*, voir M. Durry, *Cohortes prétoriennes*, p. 113-114.

2. Col. I, 29 lignes (début janvier-mi-mars) ; col. II, 28 lignes (19 mars-fin août) ; col. III, 8 lignes conservées (31 août-23 septembre). Manquent la fin de la col. III, une vingtaine de lignes, et la col. IV en entier ; cf. toutefois l. 7 et 8, quelques lettres (17-23 décembre).

3. P. 1-222 ; fac-similé du papyrus sur deux dépliants. Ce mémoire est suivi d'un article fort utile aussi de Walter F. Snyder, *Public anniversaries in the Roman Empire*, *ibid.*, p. 225-317.

date importante dans ce cycle de fêtes, à la fois patriotique, dynastique et religieux.

l. 14 : V K*a*L *feb*RARIAS OB V*i*CTORI*am* (ou V*i*CTORI*as*?) ... *ca.* 20 lettres[1]... *parthica*M MAXI
l. 15 : M*a*M DIVI SEVE*ri* *e*T OB *imperium divi traiani, victoriae par*t*H*IC*a*E
l. 16 : B *f*, *d*IVO TRAIAN*o* *b m.*

l. 16, développer les sigles B, *f* ; *b*, *m* : *b*(*ovem*) [*f*(*eminam*)] et [*b*(*ovem*) *m*(*arem*)].

Non seulement ce texte confirme et précise le quantième du *dies imperii* de Trajan (le 28, et non le 27 janvier !), de même qu'ailleurs le *Feriale* nous fait connaître le *dies imperii* de Septime-Sévère (le 9, et non le 13 avril !)[2] — mais il nous donne encore la date de la *Victoria Parthica Maxima* de Septime. Robert O. Fink[3] relève fort justement que l'Empereur reçut en même temps l'*agnomen* de *Parthicus Maximus* (scilicet ob *victoriam Parthicam Maximam* !) et sa onzième salutation impériale, exactement datée du même coup. Le *Feriale* nous comble : il précise l'histoire de la titulature de Sévère ; et surtout il date exactement l'événement capital d'une guerre dont la chronologie flottait, à quelques mois près, dans l'incertitude. Affamés, exténués par la dysenterie, harcelés par les Parthes, les Romains enlèvent la capitale ennemie : fuite du Roi des Rois, massacres, capture de cent mille prisonniers, pillages, *donativum*, telle est la Très grande Victoire Parthique de l'Empereur africain[4]. Nous savons à présent que le jour officiel de cette prise de Ctésiphon a été le 28 janvier 198.

C'est à cette occasion, nous dit la *Vita Severi*[5], que le fils de Sévère — enfant de dix ans à peine — le « César » *imperator destinatus* a reçu de l'armée victorieuse, en même temps que le titre d'Auguste, une participation (au moins théorique) au pouvoir souverain, et l'assurance de gouverner un jour le monde ; son frère cadet, Géta, le remplaçait comme *Caesar*. L'éditeur n'a pas de peine à montrer que le *dies imperii* de Caracalla — entre le 26 jan-

1. Pour la restitution de cette ligne, voir *infra*, p. 66-69.
2. Col. II, l. 3, commentaire, p. 100-101 (Allan S. Hoey).
3. Le commentaire de col. I, l. 14-16, se trouve p. 77-81 ; cf. p. 82.
4. Dion Cassius, LXXV, 9, 3-4 (p. 346, Boissevain, III) ; Hérodien, III, 9, 9-11 ; *Vita Severi* (dans l'*Histoire Auguste*), 16, 1-6 ; Ammien Marcellin, XXIV, 6, 1.
5. *Vita Severi*, XVI, 3-4 (oppidum cepit) ; *ob quae etiam filium ejus Bassianum Antoninum, qui Caesar appellatus jam fuerat, annum XIII* (immo X !) *agentem participem imperii dixerunt milites. Getam quoque, minorem filium, Caesarem dixerunt* (p. 148, Hohl, I).

vier et le 3 févcier[1] — doit être le jour même de la *Victoire* paternelle, le 28 janvier 198. Et le fait est, je crois, confirmé par une autre raison qu'on verra tout à l'heure.

Or ce 28 janvier est aussi le *dies imperii* de Trajan ; de même que Macrin devait se faire proclamer empereur au jour anniversaire de la naissance de Sévère (11 avril)[2], Sévère lui-même a su faire coïncider avec l'anniversaire de l'avènement de Trajan l'élévation de son fils aîné au rang d'*Augustus*. C'est que le jour « officiel » de la prise de Ctésiphon, jour pour lequel l'Empereur réservait tant d'actes importants, a été sans doute intentionnellement choisi pour évoquer la mémoire du *Parthique*. La prudente démonstration de Robert O. Fink entraîne, je pense, la conviction. Concluons avec l'éditeur : « Trajan était tout ensemble un grand conquérant et un prince d'heureuse mémoire : la célébration de la Victoire de Sévère et l'élévation de son fils au rang paternel ne pouvaient que gagner à être associées à ce grand souvenir. » Mais là ne s'épuise pas la richesse de ce texte généreux : une dernière observation eût sans doute donné plus de prix encore aux quarante-neuf lettres conservées de nos lignes 14, 15 et 16. Il reste à préciser la valeur, le sens et l'intention de l'acte dynastique de Septime-Sévère. Et nous ne pouvons le faire pleinement que grâce au *Feriale Duranum.*

* * *

Ce n'est pas seulement le jour de la Victoire de Septime-Sévère qui coïncide avec le *dies imperii* du premier *Parthicus*, le 28 janvier ; c'est la prise de la capitale des Parthes qui, le 28 janvier 198, répond à l'avènement de Trajan, le 28 janvier 98 — *après un siècle, jour pour jour*[3].

Il ne s'agit donc pas d'un simple *anniversaire*, dont le choix lui-même eût été pourtant déjà significatif. Le rapprochement va plus

1. C'est donc au huitième anniversaire des *decennalia* de Caracalla (28 janvier 207) qu'il convient de rapporter la fête mentionnée dans les comptes du temple de Jupiter Capitolin à Arsinoé, entre le 1er et le 9 méchir (26 janvier-3 février 215), *B. G. U.*, 362, p. III, l. 24-26 ; cf. U. Wilcken, dans *Hermes*, XX, 1885, p. 464.

2. Dion Cassius, LXXXVIII, 11, 4-6 ; cf. 17, 1 ; voir *Feriale*, commentaire, p. 81.

3. Cette remarque m'était venue à l'esprit en 1938, dès que j'appris le *dies imperii* de Caracalla par un article dont l'auteur avait bien voulu m'adresser un tirage à part : Mason Hammond, *The tribunician day during the early Empire*, dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, XV, 1938, p. 55 A. En 1946, MM. A. Merlin et J. Carcopino, à qui j'avais fait part de cette observation, m'ont conseillé d'attendre que les *Yale classical Studies* fussent arrivés en France. M. Jean Bayet, que je remercie vivement, a bien voulu lire à la *Société nationale des Antiquaires de France*, le 6 juillet 1948, un développement du présent mémoire.

loin : les cérémonies triomphales de Ctésiphon ont célébré en réalité le premier *centenaire* du *Divus Traianus Parthicus*, et dans un cadre, à une date qui donnaient à cette commémoration tout son prix : dans la capitale arsacide où Trajan, le premier des *imperatores*, était entré en armes ; le jour même où, par la prise « officielle » de la ville, Sévère avait renouvelé la victoire et les exploits du grand Empereur. Inversement, la date de cette fête nous montre assez quel en fut le sens.

L'intention de Sévère saute aux yeux ; et c'est pourquoi aucun doute ne subsiste à mon sens sur le *dies imperii* de Caracalla[1]. L'*Augustat* du *prince impérial* eut non seulement pour occasion la prise d'une capitale, mais encore pour date le jour même où les Romains victorieux célébrèrent leur Victoire[2]. Fût-ce au jour même (ou le lendemain) de la prise de la ville? Fût-ce après le sac, suite du siège[3]? Et Septime-Sévère avait-il mené ses opérations de manière à prendre Ctésiphon (ou à l'avoir prise) à telle date? ou mit-il au contraire à profit une coïncidence résultant de la *Fortuna belli*? Il est, en tout cas, probable que le *dies imperii* de Trajan figurait déjà dans le *Calendrier militaire;* et il est certain que le programme d'une fête à grand spectacle a été improvisé le 28 janvier, ou combiné, comme je le croirais plutôt, pour cette date (et depuis quelques jours *au moins*). Nous ignorons au juste si nous devons louer la prévoyance, ou l'à-propos, de la propagande impériale ; on ne lui refusera pas un sens averti de la publicité ; Sévère, nul n'en doutera sans doute, a voulu que l'avènement de son fils renouvelât, à un siècle de distance, l'avènement de Trajan — en un jour *quo servaverat (Traianus) imperium, dum suscipit*[4].

Au moment même où l'Empereur, par l'élévation de Caracalla, assurait l'avenir d'une dynastie nouvelle — mais qui prétendait justement continuer la dynastie antonine — il évoquait la divinité de l'*Optimus princeps. Melior Traiano* ! Cette « omineuse » acclamation dont le Sénat saluait chaque avènement[5] n'eut jamais plus de

1. Sous Sévère-Alexandre, ce *dies imperii* était célébré le 4 février, jour de la mort de Sévère, *Feriale*, col. I, l. 17-18, commentaire, p. 82. Mais Caracalla lui-même, encore en 215, ne le faisait pas célébrer en ce jour (voir *B. G. U.*, 362, p. IV, l. 4-5, à la date du 10 méchir = 4 février).

2. Ainsi se trouvent corroborées les vraisemblances relevées par Robert O. Fink.

3. La *Vita Severi* suggère l'idée d'un siège ; l'invraisemblable récit d'Hérodien, l'idée d'une surprise.

4. Selon l'emphatique compliment de Pline le Jeune, *Lettres*, X, 52 (60).

5. Eutrope, *Brev.*, VIII, 5 ; ce texte, contrairement à l'interprétation ordinaire, montre que cette acclamation avait lieu à chaque avènement, *depuis Hadrien*.

sens que lorsque les soldats en firent retentir le palais des Arsacides, à la gloire du fils de Sévère. Par delà Marc-Aurèle, dont Caracalla portait le nom et que Septime avait adopté pour père [1] ; par delà Antonin, dont le jeune Auguste portait le surnom, et Hadrien dont Trajan était le modèle [2], l'Africain, *divi Traiani Parthici abnepos*, mettait l'avènement de son fils en rapport « harmonique » avec l'avènement de son trisaïeul. C'est que Trajan devait apparaître à distance comme le véritable auteur [3] de cette lignée de « dieux » qui, sous les apparences, déconcertantes pour les Modernes, d'une filiation juridique, formait la généalogie céleste, et, s'il faut dire le mot, la *théogonie* de Sévère et de ses fils [4]. Par le signe d'une frappante coïncidence de dates, l'enfant de dix ans qui, le 28 janvier 198, accédait à l'Empire était mis sous le parrainage de l'Ancêtre prestigieux dont il héritait la gloire, en même temps qu'il recommençait le règne. Et le Siècle, révolu, renaissait, « démentant toute alarme [5] ».

En cette année, en ce jour, la jeunesse du nouvel Auguste coïncidait avec un renouvellement métaphysique des Temps, un *rajeunissement* mystique du Monde et de la Souveraineté. Aussi la monnaie la plus caractéristique de l'année 198, la première peut-être qu'ait émise Caracalla en qualité d'Auguste, et l'une de celles dont il ne rééditera plus lui-même — non plus qu'aucun de ses successeurs — la légende jusqu'alors inouïe [6], célébrait-elle justement la Jeunesse de l'Empire, IVVENTA IMPERII [7]. Caracalla, en tenue militaire, debout, un captif à ses pieds, la haste en main, tient la Victoire sur le globe du Pouvoir cosmique. Type et légende, c'est bien là, si je ne me trompe, l'exact commentaire de l'acte dynastique du 28 janvier 198.

On sait combien cette idée théologico-politique de la *Renovatio*

1. Cf. la plaisanterie faite — impunément — par un contemporain de Sévère, A. Pollénius Auspex, Dion Cassius, LXXVI, 9, 4.

2. *Auctoris sui Traiani* (exemplo), *Vita Hadriani*, X, 2 (p. 12, Hohl, I) ; cf. W. Seston, *Rev. Afric.*, 1922, p. 11-20.

3. Le court règne de Nerva manquait un peu de prestige. La date de l'avènement de Caracalla amenait Sévère à négliger *ici* le père adoptif de Trajan.

4. Je me propose de revenir sur cette idée. A propos du *pater naturalis* de Sévère, voir *C. I. L.*, VIII, 19.493, et à présent *Ann. Épigr.*, 1947, n° 48 (de l'an 201) ; cf. *Vita Severi*, 14, 4.

5. A. Piganiol, *Histoire de Rome*, p. 398 ; le passage visé est dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 7.

6. Les monnaies célèbrent la jeunesse (*Juventas* ou *Juventus*) du futur Empereur Marc-Aurèle, alors *Caesar*, et âgé de dix-neuf à vingt-quatre ans. Mais tout l'intérêt de la légende *Juventa Imperii* est dans le second mot.

7. Mattingly-Sydenham, *Roman imperial coinage*, IV, 1, Caracalla, 20 et 24 B, « the hey-day of the Empire » ; *ibid.*, p. 75. La pièce datée est de 198 (TR. P.) ; l'autre, sans doute, aussi (ou de 199 au plus tard).

Temporum[1] était chère à un souverain qui, cent seize ans après Domitien, deux cent vingt ans après Auguste, donna un tel éclat aux Jeux séculaires (de 204 après J.-C.[2]) et qui avait construit l'année précédente un monument planétaire pour commémorer la reconduction de son bail avec les Sept astres, garants de son Éternité[3]; les temps approchaient donc... Mais, de même que les spéculations astrologiques n'étaient plus étrangères à la « mystique » des *Saecula*[4], de même le *Feriale Duranum* nous révèle, je crois, le calcul d'une autre *époque* (voisine du reste), et comme la naissance d'un autre cycle jubilaire, dont Septime-Sévère peut être tenu pour l'un des inventeurs (en tout cas, pour le bénéficiaire) — lui qui escomptait à son profit les espérances de cent années fécondes inaugurées, à l'apogée de sa gloire, par l'avènement de son fils.

Le siècle de cent ans continue à diversifier les différents visages du passé aux yeux des plus « rationalistes » de nos historiens : à plus forte raison cette mesure de la durée vivante en imposait-elle aux imaginations poétiques et superstitieuses des Anciens, toujours à l'affût de ces harmonies chronologiques, où ils cherchaient merveilles[5]. A plus forte raison devait-elle importer à un Empereur, à la fois révolutionnaire et conservateur, qui, en fondant une dynastie, ne prétendait que rénover les bénédictions que l' « épiphanie » de ses ancêtres avait values au monde, pendant un temps qu'il fixait lui-même — souverainement comme il faisait toute chose — à un espace de cent années. La postérité, en parlant du « Siècle des Antonins », n'a-t-elle donc fait que reprendre, ou retrouver, une idée sévérienne?

Mais il y a plus : ce siècle dynastique, qui est pour nous (en gros) le second siècle de l'ère chrétienne, avait sa place prédestinée dans la durée même de Rome. Car, pour les contemporains de Sévère, plus encore que pour ceux de Trajan, cette durée se mesurait en

1. Sur l'ἀποκατάστασις, la *renovatio*, le *saeculum*, les belles études de J. Carcopino, A. Piganiol, J. Gagé sont dans toutes les mémoires.

2. Nouveaux fragments des *Acta*, découverts en 1930, *Ann. épigr.*, 1932, n° 70.

3. Mémoire inédit sur le *Septizonium* du Palatin.

4. Voir, par exemple, la monnaie de l'Impératrice, Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, Julia Domna, 629 : SAECVL. FELICIT., « crescent above which are seven stars ».

5. Cf. par exemple Tacite, *Annales*, I, 9 (à la mort d'Auguste), *multus hinc ipso de Augusto sermo, plerisque vana mirantibus, quod idem dies accepti quondam imperii princeps et vitae supremus, quod Nolae in domo et cubiculo in quo pater ejus Octavius vitam finisset;* encore aujourd'hui à Rome, lors du conclave de mars 1939, « les amateurs de ces coïncidences que les Romains relèvent volontiers remarquèrent que le cardinal Pacelli avait occupé la cellule n° 13 et que son élection avait eu lieu lors de son soixante-troisième anniversaire », F. Charles-Roux, *Huit ans au Vatican, 1932-1940*, p. 279.

périodes de cent ans. Après les Jeux séculaires de Claude, en l'an 800 *a. U. c.* — 47 après J.-C. —, après l'inauguration du *Templum Urbis* par Hadrien, Antonin le Pieux avait célébré avec éclat le neuvième centenaire de la Ville [1]. M. Jean Gagé a excellemment montré ce que ces fêtes jubilaires de Rome avaient gagné sous l'Empire en importance et en popularité [2]. Or, pour les Romains qui rapportaient les dates à la fondation de leur ville, l'avènement de Trajan et celui de Caracalla se plaçaient respectivement dans la 850e et dans la 950e année de leur cité [3]. Ces nombres mêmes ne pouvaient manquer d'attirer l'attention : la première année de chacun des règnes *initiaux* inaugurait aussi un nouveau demi-siècle de la Ville [4]. L'an 900 de Rome avait marqué le milieu et l'apogée du Siècle des Antonins :

ab a. d. V Kal. Feb. anno DCCCL ad a. d. VI Kal. Feb. anno DCCCCL Urbis conditae.

Le Siècle des Sévères — ou plutôt le nouveau Siècle des Antonins — devait voir, après cinquante années révolues, l'accomplissement du *millénaire* [5], la « naissance » d'une seconde période de mille ans.

* * *

Terminons à présent par une hypothèse qui nous ramènerait à Trajan, encore — mais par une tout autre voie !

Voici comment les éditeurs restituent, dans le passage relatif au 28 janvier, tout ce qui se rapporte à la Victoire sur les Parthes :

l. 14 : ... OB V*i*CTORI*as arabicam et adiabenicam et parthica*M MAXI
l. 15 : M*a*M DIVI SEVE*ri* ... *victoriae part*HIC*a*E
l. 16 : B *f* ... — lire *b*(*ovem*) [*f*(*eminam*)]

1. Le 21 avril 148, et non le 31 mai 147, selon J. Gagé, voir note suiv.
2. J. Gagé, *Recherches sur les Jeux séculaires*, 1934, chap. IV.
3. Ère varronienne. Les Modernes considèrent en général qu'en pratique l'année *ab Urbe condita* commençait par anticipation le 1er janvier, comme l'année consulaire. En ce cas, le 28 janvier 98 serait à dater (inexactement) de la 851e année de Rome, et le 28 janvier 198 de la 951e. Je préfère m'en tenir au calcul rigoureux, encore attesté par Censorinus au IIIe siècle ap. J.-C., *De die natali*, XXI, 6, *ex Parilibus* (21 avril) *unde Urbis anni numerantur...*
4. Ceci reste vrai même si l'année de Rome a été comptée à partir du 1er janvier. Quant au siècle, les Romains en ont célébré tantôt la dernière année (par ex. Claude en 47 ap. J.-C., an 800 de Rome), tantôt la première, ce qui est plus logique, mais peut-être moins parlant (par ex. Philippe en 248, an 1001 de Rome).
5. Le millénaire de Rome a, de fait, été célébré avec éclat, le 21 avril 248 — mais par Philippe l'Arabe !

La restitution des lignes 15 et 16 paraît ingénieuse et solide : c'est pourquoi justement les compléments de la l. 14 ne trouveront peut-être pas une approbation unanime. On se demandera d'abord pourquoi la *Victoire Parthique* seule a droit au sacrifice d'une vache prescrit par le rituel ; et pourquoi ni la *Victoire Arabique* ni la *Victoire Adiabénique* n'ont de part au bénéfice de cette immolation. La sobre précision de notre *Calendrier* semble exclure que leur nom ait pu être sous-entendu : puisqu'elles ne sont pas expressément désignées comme bénéficiaires du sacrifice, l. 15 — il n'y a pas de place pour elles — elles ne devaient pas être non plus mentionnées dans les considérants qui motivaient le rite, l. 14. Il ne doit s'agir, ici et là, que de la seule *Victoria Parthica* (ou *Parthica Maxima*).

Même s'il était question d'une Victoire unique, personnification des différentes Victoires orientales[1] de Septime-Sévère, *Victoria Arabica Adiabenica Parthica Maxima*[2], la difficulté ne disparaîtrait pas. Pourquoi cette victoire, triple et une, qualifiée l. 14 par trois adjectifs « ethniques » différents, ne serait-elle plus définie, l. 15, que par une seule de ces épithètes liturgiques et, pour ainsi dire, de ces « indigitations »? Mais surtout cette notion théologique de Victoire cumulative n'a guère sa place, l. 14 au moins, où il s'agit d'indiquer l'occasion historique très particulière qui a motivé la date d'un sacrifice. *Chronologiquement*, cette date convient à merveille à la *Victoria Parthica Maxima* de Sévère, en 198. La même date convient-elle aussi aux Victoires Arabique et Adiabénique de l'année 195? J. Hasebroek les supposait de l'été[3]. Tout bien considéré, on penchera plutôt pour le printemps[4]. Mais ces deux victoires fussent-elles de l'hiver 194-195, quelle chance y a-t-il qu'elles soient *elles aussi* du 28 janvier[5]? L'Empereur, alors,

1. Cf., par ex., *C. I. L.*, VIII, 965, *Victoria Armeniaca Parthica Medica Augg.*

2. La *Victoria* de 195 est simplement *Parthica*, comme celle de Trajan. Mais, en 116, le titre a encore, si on peut dire, sa valeur-or ; Vérus et Marc, eux, ont été *Parthici Maximi.*

3. En même temps que la cinquième salutation impériale, J. Hasebroek, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Septimius Severus*, Heidelberg, 1924, p. 191 et 195 (les deux *aurei*, Mattingly-Sydenham, *op. laud.*, IV, 1, Septime-Sévère, 41 et 55, font à mon sens difficulté).

4. Même après l'excellent exposé de J. Hasebroek, *op. laud.*, p. 80-81, il y aurait lieu de revenir sur cette épineuse question.

5. Robert O. Fink, p. 81, n. 255, verse au dossier — mais à propos de la *Victoria* du 28 janvier 198 (qui n'est pas *Adiabenica* !) — l'indication curieuse, qu'il relève dans les *Fastes* de Polémius Silvius (rédigés en 448-449 ap. J.-C.), concernant des *ludi* et des *circenses Adiabenis victis*, les 28, 29 et 31 janvier (*C. I. L.*, I², p. 257). Bien que Septime-Sévère ait été le premier Empereur à se dire *Adiabenicus*, il est tout à fait invraisemblable que des jeux en l'honneur de sa Victoire Adiabénique de 195 soient encore mentionnés au

est sans doute encore en Syrie ; il n'a pas combattu les Parthes, et les premiers succès d'une campagne qui ne fut ni très longue ni très brillante ne lui suggéraient certes pas de se comparer au premier Parthique et de choisir, pour prendre son double (ou triple) surnom militaire [1], le *dies imperii* de Trajan. En sorte que le sacrifice de la vache du 28 janvier ne peut guère commémorer l'anniversaire commun de plusieurs victoires orientales de Septime-Sévère ; et le texte, selon toute apparence, ne destinait en effet cette vache qu'à la seule Victoire Parthique, en souvenir notamment de la Très grande Victoire Parthique du *divus Severus*, en 198 [2].

Il reste que les mots *V[i]ctori[am]*... et *[Parthica]m Maxi|m[a]m* sont séparés par un intervalle d'une vingtaine de lettres, alors que l'adjectif semble bien se rapporter, en effet, au substantif. Pour combler la lacune, les éditeurs ont pensé à d'autres victoires de Sévère, ce qui ne va pas sans difficulté ; je penserais pour ma part à la *Victoire Parthique* de quelque autre Empereur, antérieur à Sévère [3]. Ce ne peut être Lucius Vérus, dont la *Victoria Parthica* est

milieu du ve siècle ; cf. Dion Cassius, LXIX, 2, 3. C'est exceptionnellement qu'une victoire romaine du second siècle (?) [sur les Marcomans] paraît être mentionnée dans les *Fastes* de Philocalus (de 354 ap. J.-C.), à la date du 30 juillet. Mommsen, dans le *Corpus, loc. cit.*, rapporte à Dioclétien, Constantin ou Constantin II la presque totalité des *ludi* triomphaux mentionnés par Philocalus (et éventuellement Polémius Silvius). Ainsi nos *circenses* adiabéniques auraient eu pour occasion, selon Mommsen (p. 309), la victoire de Galère en 297. Robert O. Fink pense que la date de janvier ne convient pas à ce que nous devinons des opérations ; mais voir à présent la chronologie de cette campagne dans W. Seston, *Dioclétien et la Tétrarchie*, I (1946), p. 168-172 : prise du *harem* de Narsès, en Arménie : automne 297? [avant la saison des neiges] ; prise de Nisibe : fin 297 ; l'invasion de l'Adiabène peut fort bien être de janvier *298*. On pourrait même se demander si cette victoire adiabénique de « Dioclétien », le 28 janvier 298 (et non 297 !) ne répondrait pas, à un siècle de distance, à la *Victoria Parthica Maxima* de Sévère (du 28 janvier 198), comme celle-ci répond à l'avènement de Trajan (28 janvier 98).

J'estime néanmoins qu'il faut renoncer à tout rapprochement entre les victoires orientales de Septime et de Galère ; voici pourquoi : les *circenses Adiabenis victis* des *Fasti Silviani* sont mentionnés à la date du 31 (et non du 28) janvier. Les *ludi* (dépourvus de toute désignation), qui précèdent à la date des 28 et 29 [omis ou interrompus le 30?], peuvent s'y rattacher : on voit, en effet, dans les *Fastes* philocaliens que les *ludi ob victoriam* précèdent en règle générale les *circenses* relatifs à la même victoire ; mais seuls les *circenses* devaient être célébrés le jour même de la victoire dont ils marquent l'anniversaire exact : les *ludi* semblent préparer les *jeux du cirque*. C'est ainsi que la victoire de Constantin sur Licinius, qui est du 18 septembre, est célébrée le 18 septembre justement par des *circenses*.

Pour conclure il paraît presque certain que les *circenses Adiabenis victis* de notre texte n'ont rien à voir avec Septime-Sévère ; et il reste fort douteux que la victoire adiabénique qu'ils célèbrent le 31 puisse être du 28 janvier.

1. Sur les différentes formes du surnom, voir J. Hasebroek, *ibid.* Sévère renonça avant la fin de 195 au titre de *Parthicus*, par égard pour les Parthes (dont il n'avait aussi bien combattu que les vassaux).

2. Seul l'adjectif *Maxima* (l. 15) n'a pas été repris l. 16. Aussi bien le mot n'est-il pas un « ethnique » : il met seulement la Victoire Parthique, un peu dévaluée déjà, au *superlatif absolu*.

3. Deux *natales* impériaux (reliés par *et;* introduits ensemble par *ob*) sont cités dans

de l'*été* 165[1], ou Marc-Aurèle, devenu *Parthicus Maximus* entre mai[2] et août 166[3]. Reste le Parthique par excellence, Trajan. Je restituerais donc, sous réserve[4] :

ob V[i]ctori[am Parthicam divi Traiani, Parthica]m Maxi|m[a]m divi Seve[ri[5]] ... [Victoriae Part]hic[a]e | b(ovem) [f(eminam)]...

Justement, un fragment retrouvé naguère des *Fastes d'Ostie*[6] nous apprend, selon l'interprétation de M. Piganiol[7] à laquelle on doit se rallier sans hésiter[8], que Trajan reçut du Sénat le titre de *Parthicus* le 20 février 116. Ce sénatus-consulte fut porté au reçu d'un message impérial. Compte tenu du temps nécessaire à la transmission de ces *laureatae*, de Syrie, sinon de Mésopotamie, à Rome, en plein hiver[9], la *Victoire Parthique*, marquée par l'acclamation des soldats[10] saluant l'Empereur d'un nouveau surnom triomphal, peut-être à Édesse[11], pourrait être antérieure d'environ trois semaines. Ne serait-elle pas justement du 28 janvier? Après une récente victoire, Trajan aurait voulu que le jour le plus glo-

l'ordre chronologique des Empereurs, *Feriale*, col. II, l. 23, *ob n]atalem divi Claudii et divi Pert[in]acis ;* je suppose qu'il en était de même de deux *Victoriae* (ou de deux aspects d'une même *Victoria*) mentionné(e)s dans les mêmes conditions. En un cas un peu différent, *ibid.*, col. III, l. 4-5, ne vaudrait-il pas mieux restituer aussi *o[b imperium divi Nervae et ob natalem divi Traiani, divo | Nervae b m, divo Traiano b m]*?

1. Mattingly-Sydenham, *op. laud.*, III, Lucius Vérus, 539-545 ; cf. p. 199.

2. Le titre manque sur le diplôme Jean Maspéro, du 30 avril 166 (*C. I. L.*, XVI, 122), J. Carcopino, *Mélanges Paul Thomas*, 1930, p. 87.

3. Le titre figure dans une titulature du 23 août, *C. I. L.*, VI, 360.

4. La ligne ainsi restituée a cinquante-sept lettres ; cf., par ex., col. II, les lignes 2, 6, 7, etc.

5. Ou peut-être *ob V[i]ctori[as Parthicam divi Traiani et Parthica]m Maxi|m[a]m divi Seve[ri...*, cinquante-neuf lettres.

6. G. Calza, *Notizie degli Scavi*, X, 1934, p. 254-256 ; *Ann. épigr.*, 1936, n° 97.

7. A. Piganiol, dans *Bull. Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1938, p. 150.

8. « Aliter, sed parum recte, ut nunc opinor », J. Guey, *Essai sur la guerre parthique de Trajan*, 1937, p. 147 sqq.

9. Sur la rapidité du *cursus publicus*, voir [Pflaum], *Essai sur le « cursus publicus » sous le Haut-Empire romain* (chap. VIII), dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, XIV, 1, 1940, p. 380-388 [moyenne journalière de 50 milles romains = 75 km.] ; sur la vitesse des navires anciens, plus grande qu'on ne pense, E. de Saint-Denis, dans *Rev. arch.*, 1941, II, p. 121-138.

10. Je suppose que les *Victoriae* dataient du jour de l'acclamation des soldats ; il est normal que le fait soit consigné dans un *Calendrier militaire* (comme il est normal que les *Fastes* d'Ostie, « chronique urbaine » et civile, mentionnent au contraire la date du sénatus-consulte qui confirme, non la victoire, mais le surnom victorieux). Le *Feriale Duranum* semble bien mettre au nombre des fêtes militaires aussi bien le jour de l'acclamation des Empereurs Septime-Sévère et Sévère-Alexandre par la troupe que le jour de leur « reconnaissance » par le Sénat, col. II, l. 3 et 10-11, et col. I, l. 23-29, passages respectivement commentés p. 134-136 (Robert O. Fink) et p. 86-89 (Walter F. Snyder) [*aliter* Allan S. Hoey, p. 131 et 93-94].

11. A. Piganiol, *loc. laud.*

rieux de son règne coïncidât avec le dix-huitième anniversaire de son avènement[1]. Et c'est *à son exemple* que Sévère aurait fixé — comme il l'a fait en effet — au centième anniversaire du même avènement la date officielle de la prise de Ctésiphon, et l'*Augustat* d'un fils destiné à devenir pour son Siècle un nouveau Trajan.

Le passage commenté du *Feriale Duranum* nous apprendrait de la sorte une date de plus. Non seulement on doit reconnaître en ces trois lignes du *Calendrier officiel* des soldats « l'acte de naissance », ou plutôt l'acte de *re-naissance*, du « Siècle des Antonins » renouvelé au lendemain de son dernier jour ; mais encore on trouverait en notre passage les éléments d'un *système* chronologique révélant toute une politique de l'anniversaire et du centenaire, et apportant, de toute manière, une information nouvelle sur le *saeculum*[2]. Relevons donc, en guise de conclusion, les dates suivantes ; comme le voulait Septime-Sévère, elles signalent et « terminent » un *Grand Siècle* de Rome :

1° 28 janvier 98 : avènement de Trajan ;
2° 28 janvier 116 : *Victoria Parthica* de Trajan? (Trajan *Parthicus*, le 20 février) ;
3° 28 janvier 198 : *Victoria Parthica Maxima* de Sévère (Sévère *Parthicus Maximus*) et
4° 28 janvier 198 : avènement de Caracalla[3].

Julien GUEY.

Lyon-Montauban.

1. Le *dies imperii* de Trajan était célébré sous son règne le 28 janvier (*aliter* R. Paribeni, *Optimus princeps*, I, p. 139, n. 1, mais le silence des *Actes* des Arvales n'est plus, pour cette époque, un argument décisif, G. Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, p. 69) ; voir W. F. Snyder, *Public anniversaries*, dans *Yale classical Studies*, VII, p. 240-242 et 268 ; ajouter aux témoignages épigraphiques Pline le Jeune, *Lettres*, X, 52 (60)-53 (61) et 102 (103)-103 (104), p. 45 et 77, éd. Durry, pour les années 112 et 113.

2. Et partant peut-être sur le *decennium* et le *vicennium*, si on veut bien les considérer comme des « sous-multiples » du siècle ; cf. aussi le mot *saeculum* au sens de : règne.

3. Je remercie bien vivement MM. Carcopino, Piganiol et Wuilleumier de l'intérêt qu'ils ont bien voulu porter au résultat de ma recherche.

M. Carcopino veut bien m'écrire : « Il me semble même que la corrélation, apparemment fortuite, et en réalité combinée, entre le *dies imperii* de Trajan et sa victoire parthique (28 janv. 98-28 janv. 116) eut un précédent dans la corrélation, pour moi certaine, combinée antérieurement par le même Trajan entre son *dies adoptionis* et son *dies profectionis militaris* » — 27 oct. 97-27 oct. 113, Suidas, *s. v.* εἰσεποιήθη (p. 538, l. 3, Adler, II) : ἐνιαύσιος ἦν ἡμέρα, ἐν ᾗ Τραϊανος ἐπὶ διαδοχῃ τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς ὑπὸ τοῦ πατρὸς Νερούα εἰσεποιήθη — Cf. J. Guey, *Guerre parthique*, p. 41, et, à présent, Lepper, *Trajans Parthian war*, 1948, p. 29-30 (que je n'ai pu consulter).

L'ALBUM MUNICIPAL DE TIMGAD

ET

L' « ORDO SALUTATIONIS »

DU CONSULAIRE ULPIUS MARISCIANUS

La plus célèbre peut-être des inscriptions de Timgad est l'album municipal découvert dans la curie de cette ville en 1875 par Masqueray [1] et publié par Wilmanns au *Corpus* en 1881 [2]. Dès 1876, Mommsen en avait donné un commentaire [3]. Une liste de soixante et onze noms est gravée sur les deux faces latérales d'une base quadrangulaire coupée en deux par le milieu. La dédicace à un flamine perpétuel, T. Flavius Monimus, par sa fille Flavia Procilla, que portait la face principale, s'est trouvée ainsi partagée non sans dommage pour l'inscription [4]. En 1892, six fragments d'une liste de noms sur deux colonnes, en 1901, un septième fragment et, à une date indéterminée, un huitième qui me paraît encore inédit ont été découverts dans les fouilles du Forum et de ses alentours. J. Schmidt [5] a publié les six premiers et l'ensemble a été repris et regroupé d'une façon différente de celle du *Corpus*, et somme toute plus satisfaisante, par Walther Barthel [6]. J'ai attentivement recensé sur l'album et sur les nouveaux fragments les lectures du *Corpus* que Barthel suit dans l'ensemble. Mon examen n'a pas été infructueux, car j'ai tout d'abord constaté qu'une ligne entière a

1. *Recueil de Constantine*, 1875, p. 441 et suiv.

2. *C. I. L.*, VIII, 2403. Le document, entré au Musée du Louvre, a été mis en dépôt au Musée Stéphane Gsell à Alger le 18 août 1937.

3. *Eph. epigr.*, III, p. 77-84 ; repris dans *Ges. Schrift.*, VIII, I, p. 312 et suiv.

4. Certains ont cru longtemps que la base était presque contemporaine de l'album, notamment O. Hirschfeld (*Die Kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, p. 453, n. 3) et Wilmanns (*C. I. L.*, VIII, 2403). Mais R. Cagnat et J. Schmidt rectifièrent au *Corpus* (*C. I. L.*, VIII, 17824 = cf. Dessau, *I. L. S.*, 6122). J'ai pu récemment, grâce à un nouveau texte découvert à Timgad, corriger en *Monimus* le cognomen du flamine qui était restitué *Mo*[*ci*]*mus* au *Corpus* (*Bull. arch. du Comité*, 1941-1942, p. 99) et dater approximativement le document.

5. *Rh. Mus.*, 47, 1892, p. 114 et suiv. ; *C. I. L.*, VIII, 17903.

6. *Zur Geschichte der römischen Städte in Africa.* Diss. inaug. Greifswald, 1904, p. 67,

été omise, la ligne 3 de la première colonne des nouveaux fragments[1]. Après la ligne 2 : SEXTILIVS PRAETEXTATVS DVMVIRC, il faut lire sans aucun doute possible : PLOTIVS VALERIANVS DVMVIRC, que suit immédiatement la ligne : EDILICI NON EXCVSATI. L'examen de la pierre, la teneur de la ligne retrouvée justifient pour la première ligne *in fine* : DVMVIRC et non DVMVIRL ou DVMVIRE, lectures entre lesquelles se partageaient les éditeurs. Il n'y a pas de doute que nous avons ici l'abréviation de *du(u)mvir[ali]c[ius]*[2].

A propos des abréviations que l'on rencontre dans *C.* 2403, il en est une cependant qui a été controversée. Il s'agit des lettres *EXCT* qui accompagnent, col. 1, lignes 33 et 34, les noms des flamines perpétuels Claudius Saturus et Aurelius Maximus. L'ingéniosité des premiers éditeurs s'est attaquée à ces lettres. Mommsen a songé, à un moment donné, pour le groupe CT, à *c(a)t(abolensis)*, mot d'origine grecque désignant un *navicularius* — d'autres à *ex c(en)t(urione)*, à *ex c(ura)t(ore)*[3]. Lorsque furent découverts les fragments nouveaux où figure, à plusieurs reprises, l'expression *excusati*, d'ailleurs en toutes lettres, l'accord se fit aussitôt pour voir ici des *flamines perpetui excusati*. Mais les *excusati* forment, sur les listes de Timgad, des catégories nettement séparées des *non excusati*. Je pense qu'il s'agit plutôt de fonctions gérées dans la cité par ces flamines et je proposerais de voir en eux les deux *exactores*[4] de l'année, c'est-à-dire les membres de l'ordo chargés d'assurer la rentrée des impôts, et notamment la perception des arriérés ou *reliqua*[5]. Ces *exactores*, en effet, pouvaient être ou bien des *officiales* des bureaux du gouverneur, du *praefectus annonae* ou du *rationalis*, mais aussi des *curiales* pris parmi les premiers de la cité[6]. Le *Code Théodosien* distingue, en effet, les *nominati* et les *electi*. La réforme de Valentinien en 364 tendra à les prendre tous parmi les *officiales*, mais Théodose, après un système mixte, dut revenir en

1. Cf. la restitution de l'ensemble, ici même, col. 3, l. 3.

2. Deux formes coexistent dans l'album : *duoviri* (col. 1, l. 20) et *duoviralici* (col. 2, l. 30), d'une part, et *du(u)mvir(ali)c(ius)* (col. 3, l. 1, 2 et 3), d'autre part. Les deux premières sont au pluriel, l'autre au singulier.

3. *Ges. Schrift.*, l. cit., p. 319.

4. *Cod. Th.*, XIV, 3, 9, 10. L'abréviation *Ex[a]ct(or)*, sans être sur le modèle de l'abréviation *p[a]tr(onus)*, offre elle aussi une omission d'une voyelle entre deux consonnes et l'expression de deux consonnes de la deuxième syllabe, mais qui ne sont pas initiales.

5. Daremberg-Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, art. *exactio-exactor*. La perception des impôts normaux est confiée, elle, à des *susceptores*.

6. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 341.

383 au système primitif, celui dont précisément l'album de Timgad fournit un exemple[1].

Parmi les nouveaux fragments (*C.* 17903 et Barthel, t. III ; ici col. 4, l. 15 et suiv.), c'est le fragment d que je suis en mesure d'enrichir de sept *nomina* nouveaux[2] :

GRANIVS Mucro
MARCIVS Munatianus
CECILIVS GANGalius
PONPEVS RVFINIanus gregori[3]
OCTAVIUS CRESConius
FL. PRIMIANVS[4]
GRANIVS OPTantius[5]

Quand j'aurai noté qu'au *C.* 17903, frag. C, l. 10, on lit NNIVS pour [A]nnius Gubernius (col. 3, l. 41), qu'au *C.* 17903, frag. C, l. 12 et 13, il y a VALLIVS EMILIANVS et non VARIVS (col. 3, l. 43) et, à la ligne suivante, RROTASIVS où un R est mis pour un P, j'aurai apporté tout ce que j'ai vu de nouveau sur les documents. Mais je dois ajouter pour être complet qu'un petit fragment a disparu, que, malgré toutes les recherches, je n'ai pu retrouver. Il s'agit d'un fragment de *C.* 17903, frag. C, col. gauche, l. 9 à 16 (ici col. 3, l. 18 à 25). Il est important malheureusement, car il renferme la mention *Q(uaestorici) non excusat*[*i*].

Barthel a démontré que les huit fragments nouveaux appartiennent au même album que *C.* 2403, et on peut accepter ses conclusions au sujet de la manière dont on doit les disposer et sur leur signification. Pour résumer, l'album de Timgad énumérait : des *clarissimi*, dont cinq au moins portent le titre de *p*(*a*)*tr*(*onus*), deux *perfectissimi*, dont un est flamine perpétuel, deux *sacerdotales*, c'est-à-dire des prêtres de la province, dont un est *patronus* de Timgad et l'autre flamine perpétuel. Un *curator*, également flamine perpétuel, deux *duoviri*, dont un est augure et l'autre flamine perpé-

1. En 364, les percepteurs sont pris dans les *officia*, donc tous *nominati* : *Cod. Th.*, VIII, 3, 1 (19 septembre 364) ; XII, 1, 70. En 383, les « *potentes possessores* » sont soumis à l'*officium*, les décurions à des décurions, les petits contribuables au *defensor civitatis*. En 386, retour au système ancien : *curiales* et *officiales* (*Cod. Th.*, XII, 6, 20) ; cf. A. Piganiol, *op. laud.*, l. cit.

2. *C. I. L.*, VIII, 17903, à la huitième ligne du groupe c-d ; chez Barthel, à la ligne 15 de la colonne de droite. Les nouvelles lettres sont en majuscules, les lettres déjà connues en minuscules.

3. Pompeus est écrit PONPEVS.

4. FL : abréviation de Fl(avius), usuelle dans l'album.

5. OPTANTIVS et non [Lact]ANTIVS, que restituait Barthel.

tuel, trente-deux *flamines perpetui* dont deux *exactores*, quatre *pontifices*, trois *augures*, deux *aediles*, un *quaestor*, quinze *duoviralici*, des [*a*]*edilici non excusati*, en nombre incertain, mais au moins six, des *q*[*uaestorici*] *non excusati*, au moins trois, des [*non honores f*]*uncti excusati*, au moins trente, des [*no*]*n honores functi non excusati*, au moins quarante-trois. Cela représente environ 166 personnages. Y a-t-il parmi ceux-ci ou après eux des *pedani* et des *praetextati* comme dans l'Album de Canusium [1]? Le mauvais état du texte ne permet pas d'en juger, tout au plus peut-on se rendre compte, bien que la fin soit mutilée, que les noms se succèdent jusqu'à la moulure inférieure du document. Il n'est pas interdit de supposer, ce que Barthel d'ailleurs laisse entendre, que la liste des simples décurions qui commençait aux [*non honores f*]*uncti excusati* ne s'arrêtait peut-être pas là et que l'album comprenait encore d'autres personnages [2].

C'est ce que semble avoir confirmé la découverte, par M. Charles Godet, dans les fouilles du fort byzantin, à la fin de 1940, d'une table de pierre que j'ai eu l'honneur de communiquer pour la première fois à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 10 octobre 1947 [3]. Il s'agit, comme pour la première partie de l'album *C.* 2403, d'une base honorifique de $1^{m}28$ de hauteur, $0^{m}59$ de largeur et $0^{m}59$ d'épaisseur, qui fut débitée en deux, après martelage de la face principale, et dont la face latérale droite a reçu l'inscription qui nous intéresse.

Indiquons tout de suite, pour en finir avec elle, que la base honorifique portait une dédicace dont voici le libellé [4] :

IMPC	AES ⊘
MAV	RELIO
CARO	INVIc
TO PF	AVG ⊘
PONt	MA
XTRIB	pPCO
SPRO	cONS

1. Album de 223. *C. I. L.*, IX, 338 = Dessau, 6121.

2. L'album de Canusium ne comptait que 100 personnages, mais il est du début du IIIe siècle. Que celui de Timgad dépasse 150, cela ne doit pas étonner si l'on songe à l'importance de plus en plus grande des *curiales* au Bas-Empire dans la participation aux charges financières et autres de l'État.

3. M. J. Carcopino en avait fait une brève mention dans *Le travail archéologique en Algérie pendant la guerre (1939-1942). C.-R. A. I.*, 1942, p. 316-317.

4. La cassure centrale a fait disparaître en tout ou en partie certaines lettres : l. 4, moitié d'un A ; l. 5, moitié d'un T ; l. 6, un P ; l. 7, un C ; l. 9, la moitié d'un M ; l. 10, la moitié d'un N ; l. 11, un A ; l. 12, un E.

RESP COL
THAN· VG·DE
VOTA NVMI
NIMa IESTA
TIQVe EIVS

Imp(eratori) Caes(ari) | M(arco) Aurelio | Caro Invic|to p(io) f(elici) Aug(usto) | Pont(ifici) Ma|x(imo) Trib(unicia) P(otestate) P(atri) P(atriae) Co(n)|s(uli) pro[c]ons(uli) | resp(ublica) col(oniae) | Thamug(adensium) de|vota numi|ni m[a]jesta|tique[e] ejus.

L'inscription a été gravée entre le mois d'octobre et le 10 décembre 282, sans doute dès l'avènement de Carus. Le martelage, très accentué et qui a rendu malaisé le déchiffrement du texte, a probablement été fait bien avant le réemploi de la pierre, au moment de la condamnation de la mémoire de l'empereur. Cette base, qui avait dû rester ainsi mutilée sur le Forum, fut reprise au IVe siècle, coupée en deux, et la moitié droite, qui mesure $1^{m}28$ de hauteur, $0^{m}59$ de largeur et $0^{m}29$ d'épaisseur, a été utilisée de la même façon que l'avait été la base du flamine T. Flavius Monimus. Plus tard, les Byzantins, au cours de la construction de la forteresse, la transportèrent hors du Forum. Par contre, la face latérale gauche, qui a été retrouvée, elle aussi, dans le fort byzantin, est restée vierge d'inscription.

La face inscrite porte, répartis sur deux colonnes, des *nomina* et *cognomina* groupés par catégories. Cependant, la première colonne à gauche commence par un groupe de sept noms qui semblent terminer une liste et pour lesquels ne figure aucune indication. Puis, après un intervalle en blanc de cinq lignes, on lit *Clerici*, suivi de onze noms. Aussitôt après, et sans intervalle, le graveur avait commencé à écrire une ligne commençant par M[1]. Il l'a effacée et l'a reproduite de nouveau plus bas, laissant ainsi en blanc un espace d'une ligne : *Milites qui in of(ficio) D(o)m(ini) Vicari m(ilitant)* — viennent alors cinq noms. Sans intervalle, les mots : *Milites qui in of(ficio) D(o)m(ini) Consularis m(ilitant)*, suivis d'une liste de trente-sept noms, dont une partie figure à la colonne de droite. Après un intervalle d'environ cinq lignes : *In officio pr(a)efecti annon(a)e*, précède vingt-trois personnages. Enfin, après un dernier intervalle de cinq lignes et la mention : *Qui in officio ratio(nalis)*

1. Cf. col. 5, l. 25.

m(ilitant)[1], viennent cinq noms qui terminent la colonne. En tout, quatre-vingt-huit noms.

Un premier problème est à résoudre : existe-t-il un rapport entre ce fragment d'album et les précédents? L'écriture, quoique moins soignée et aux lettres plus petites, n'y contredit pas. Faut-il donc admettre que, tout comme les *duoviralici* du *C.* 2403[2] sont complétés par les trois *du(u)mvir(ali)c(i)* de *C.* 17903[3], les sept personnages sans désignation de catégories forment la fin de la liste précédente, c'est-à-dire les derniers des décurions dont le gros est au *C.* 17903? Parmi eux figure un SESSIVS CRESCONIVS[4] qui est homonyme d'un des duovirs en exercice cette année-là, l'un des quatre augures de la Colonie. Sa place à la fin du corps des décurions ne semble-t-elle pas prouver qu'il est le fils de l'augure et que nous aurions en lui un de ces *praetextati* qui sont mentionnés à Canusium? On retrouve plus loin le même nom porté par un des fonctionnaires de l'annone, autre fils sans doute du magistrat municipal. C'est le seul indice que nous procure le groupe des sept. Il est faible — mais, quand on sait que les fils des magistrats et des décurions entraient à leur tour dans la curie, on ne doit pas s'étonner de doublets de ce genre[5]. Je crois, pour ma part, que la pierre que nous étudions ici vient se placer immédiatement à la suite des fragments précédents. Mais comment alors expliquer les catégories qu'elle énumère, et tout d'abord les *clerici*?

*
* *

Peu après la découverte de la première partie de l'album avaient été exhumés, à leur tour, à proximité de la Curie de Timgad, en 1881-1882, les fragments d'une inscription appelée communément l'« *ordo salutationis*[6] ». Il s'agit d'un édit du *Consularis Sexfascalis*

1. Le M de *Militant* est renversé. Cf. col. 6, l. 50.
2. Col. 2, l. 30.
3. Col. 3, l. 1 à 3.
4. Col. 5, l. 6.
5. On en a trois autres cas : un Vallius Hospes est *duoviralicius* (col. 2, l. 39) et un autre [*non honores f*]*unctus exc*[*usatus*] (col. 3, l. 42) ; un Sessius Pulverius est parmi les *Viri clarissimi* (col. 1, l. 9) et un autre vers la fin des décurions (col. 4, l. 36). Enfin, Faustinianus Palmini (col. 4, l. 37) est à rapprocher soit de Fl(avius) Palminus, flamine perpétuel (col. 1, l. 37), soit de Flavius Faustinianus, également flamine perpétuel (col. 2, l. 7). Si la liste des décurions était moins fragmentaire vers la fin, peut-être aurions-nous davantage de rapprochements du même genre. Sur l'hérédité du Décurionat, cf. Mommsen, *Die Erblichkeit des Dekurionats. Ges. Schr.*, III, p. 48).
6. A. Poulle, *Rec. de Constantine*, 22, 1882, p. 403 ; Mommsen, *Eph. ep.*, V (1884), p. 629 ;

de Numidie, Ulpius Mariscianus, qui, sous le règne de Julien, a fixé, outre l'ordre de réception des personnes admises aux audiences du gouverneur, certaines dispositions au sujet de l'évaluation en denrées de taxes judiciaires. Seule, la première partie de ce texte nous intéresse et va retenir notre examen. Le document est gravé sur une pierre haute de 1m17, large de 0m53, où l' « *ordo salutationis* » proprement dit occupe les douze premières lignes : « *Ex au[ctori]tate Ulpi Marisciani v(iri) c(larissimi) consularis sexfascalis promoti primo a domino nostro invicto principe Juliano ordo salutationis factus et ita perpetui[t]atis memoriam aere incisus...* » Ulpius Mariscianus était mentionné déjà sur une inscription de M'rikeb Thala [1] où il est dit *cons(ularis) p(rovinciae) N(umidiae)*. A Timgad, il est *consularis sexfascalis*, et c'est sans doute pour souligner cette promotion qu'il porte le titre de : *promotus primo*. Jusqu'à lui, en effet, un gouverneur de Numidie est *quinquefascalis*, désormais il portera le titre nouveau qui représente un accroissement d'honneurs [2]. L'inscription a été gravée entre le 3 novembre 361 et le 26 juin 363, dates extrêmes du règne de Julien. Elle est la reproduction, sur la pierre, de l'original sur bronze qui devait être affiché à la capitale de la Province. Après le préambule ci-dessus viennent les catégories admises à l'audience. Ici le texte est assez mutilé : mais un examen attentif du document sous divers éclairages m'a permis de combler certaines lacunes et par des mensurations précises de proposer une lecture presque complète. Voici le texte tel que le reproduit le *Corpus* :

6 PRIMO
SENATORES ET COMITES ET EX COMITIBVS
ET ADMIN...RATORES SECVNDO PRIN
CEPS CORNIC..AR..... LATINI TER.IO CO
10 RONATI.....NC......O PROMOTI OF
FICIALES..........TVS CVM ORDI
12 N....NI....FICIALES EX ORDINE ITEM

La ligne 8 se complète facilement avec ADMIN[ist]RATORES ; la ligne 9 : CORNIC[ul]AR[ius Pa[LATINI ; à la ligne 10, après CORONATI, [provi]NC(iae) [quart]O ont déjà été restitués. Par

Ges. Schrift., VIII, I, p. 478 ; *C. I. L.*, 17896 ; R. Cagnat, *Rec. de Constantine*, 23, 1884, p. 257.

1. *C. I. L.*, VIII, 4771-18684 ; *Atlas arch.*, fol. 28, 3.
2. Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 327.

contre, à la ligne 11, j'ai aperçu sur la pierre : OFFICIALES [et magistra]TVS ; et, à la ligne 12, en tenant compte des lacunes : CVM ORDIN[e qui]NT]o of]FICIALES EX ORDINE[1], ce qui donne le texte suivant :

Primo
Senatores et comites et ex comitibus
et admin[ist]ratores secundo prin-
ceps cornic[ul]ar[ius pa]latini ter[t]io co-
ronati [provi]nc. [quart]o promoti of-
ficiales [et magistra]tus cum ordi-
n[e qui]nt[o of]ficiales ex ordinem item[2]

Si maintenant nous rapprochons les termes de l'*ordo salutationis* du libellé de l'album de Timgad et de la pierre récemment découverte, nous ferons certaines constatations. L'album commence par les *viri clarissimi*, comme d'ailleurs l'*ordo salutationis* commence par les *Senatores*. Viennent ensuite dans l'*ordo* : *comites*, *ex comitibus* et *administratores*. Or, le premier des *p(a)tr(oni)* de Timgad, Vulcacius Rufinus, possède deux de ces qualités. Une inscription trouvée au Quirinal, sur l'emplacement de sa demeure, donne le cursus détaillé de ce personnage, beau-frère de Constance et oncle de Julien. Après avoir été gouverneur de Numidie avant 347, date de son consulat, il avait été promu *comes primi ordinis intra consistorium*, puis *comes vice sacra judicans* pour l'Orient, l'Égypte et la Mésopotamie[3]. Qu'il y ait eu au sein de l'*ordo* de Timgad d'autres *comites* parmi les *viri clarissimi*, ou des *ex comitibus*, rien ne nous l'enseigne, mais il y a un personnage qui, normalement, devrait venir après les *viri clarissimi*, c'est le *curator*. S'il était encore nommé comme autrefois par le pouvoir central, il devrait, en effet, précéder, non seulement les magistrats municipaux[4], mais même les prêtres provinciaux. N'est-il pas lui-même un *administrateur*, et par conséquent ne devrait-il pas être rangé parmi les gens du pre-

1. Ligne 12, le T de *quinto* ne présente qu'une haste verticale.

2. Une vérification facile est fournie par le décompte du nombre des lettres par ligne. Celles-ci sont inégales, mais les écarts vont dans tout le document de 25 (surtout dans les premières lignes, comme il se doit) à 34. Aucun des compléments que je propose ne dépasse ce chiffre, car, une fois complétées, les lignes ont respectivement : 28, 33, 28, 28 et 30 lettres. L. 10, entre TI de *coronati* et le O d'avant *promoti*, il y a l'espace de 12 lettres au plus. Aussi peut-on penser que *provinc(iae)* était écrit en abrégé.

3. Dessau, 1237.

4. Ulpien, *Dig.*, 50, 3, 2 : *In albo decurionum in municipio nomina ante scribi opertet eorum qui dignitates principis judicio consecuti sunt, postea eorum, qui tantum municipalibus honoribus functi sunt.*

mier groupe? En réalité, nous avons ici une preuve de plus que désormais le *curator civitatis* est choisi par la curie au sein de ses membres [1].

Le deuxième groupe de l'édit comprend les fonctionnaires de l'état-major même du gouverneur et des représentants du pouvoir central : le *princeps*, le *cornicularius* et les *Palatini*. On ne s'étonnera pas de ne pas les voir figurer dans un album municipal. Le troisième est formé par les *coronati provinciae*. Il s'agit très vraisemblablement de prêtres du culte provincial, délégués par les cités au chef-lieu de la province. Les *Sacerdotales* de l'album, dont l'un, au moins, est flamine perpétuel et l'autre patron de la cité, sont assurément de cette catégorie particulièrement honorée pour avoir été ainsi distingués des autres prêtres païens de Timgad. Les *promoti officiales* du quatrième groupe de l'édit nous entraînent de nouveau hors de la ville. Il s'agit, selon toute hypothèse, des chefs des bureaux de l'administration provinciale. Sur le même rang que ces fonctionnaires viennent, enfin, maintenant les *magistratus cum ordine*. Il ne peut s'agir ici que des magistrats municipaux et de l'*ordo decurionum*, c'est-à-dire de tous les personnages qui remplissent les colonnes de l'album depuis les *duoviri* jusqu'au dernier des décurions. Quant à la cinquième catégorie mentionnée par l'édit, les *officiales ex ordine*, c'est elle qui occupe plus des trois quarts du document nouveau. Mais, avant d'y revenir, il convient de s'arrêter à un groupe qui ne figure pas dans l'*ordo salutationis* et dont la présence dans l'album a besoin d'être élucidée, c'est celle qui précède les *officiales*, les onze personnages rangés sous le nom de *clerici*.

*
* *

Il suffit de parcourir le *Code Théodosien* pour être sûr qu'il s'agit ici de chrétiens et, précisément, de membres du clergé. On pourrait à la rigueur songer à la distinction faite par les auteurs grecs entre les ἱερατικοὶ et les κληρικοὶ, les premiers comprenant les évêques, les *presbyteri* et les diacres, les seconds, les clercs inférieurs [2]. Mais

1. C'est l'opinion de M. A. Piganiol, *loc. cit.*, p. 356. Au contraire, Declareuil, *Nouvelle Revué historique du Droit*, 1908, p. 33, est d'avis que le *curator* est toujours désigné par l'Empereur et non par la Curie, et cite comme preuve un texte de Thysdrus (*C. I. L.*, VIII, 51), qui, de l'aveu des éditeurs du *Corpus*, ne saurait être postérieur au milieu du IIIe siècle. Cf. *Cod. Th.*, XII, l. 20 (331).

2. *Cod. Th.*, XVI, 2, 7 (5 février 330).

je crois qu'ici *clerici* est pris au sens large comme il ressort d'un texte de Constantin de 319[1] « *qui divino cultui ministeria religionis impendunt, id est hi, qui clerici appellantur* ». Ce texte d'ailleurs, en ce qui concerne la question qui nous occupe, est très important : il accorde aux *clerici* l'immunité absolue de tous *munera* : « *ne sacrilege livore quorundam a divinis obsequis avocentur* ». Il inaugure la politique suivie par Constantin à l'égard des rapports entre le clergé chrétien et les curies, qui consiste, on l'a dit : « *à élever une sorte de mur entre la curie et le clergé, à empêcher que les deux équipes en se mêlant ne se nuisissent*[2] ». C'est ainsi qu'en 320 il interdit aux décurions et aux fils de décurions d'entrer dans les ordres[3]. Seuls pouvaient devenir clercs les personnes de modeste condition et dont la fortune insuffisante leur permettait d'échapper aux *munera civilia.* Mais les mesures furent inopérantes et de plus en plus les riches, en entrant dans les rangs du clergé, obtenaient l'exemption des charges[4]. Toutefois, le privilège de l'immunité est de nouveau confirmé par Constantin, le 5 février 330, et s'accompagne même d'une lettre aux évêques de Numidie[5], province où vraisemblablement la lutte entre catholiques et donatistes avait entraîné des mesures vexatoires à l'égard des clercs.

Constance confirma tout d'abord les privilèges concédés par Constantin. Plusieurs lois le prouvent[6]. Toutefois, l'opinion publique semble avoir mal supporté ces inégalités de traitement et l'accroissement des charges qui en résultait pour les autres *curiales.* Sans parler des diminutions de revenus que subissait l'État. Certaines restrictions apparaissent dans la politique de Constance en 359-360[7], peut-être à la suite du concile de Rimini où l'Église a tenté en vain d'obtenir l'exemption de l'impôt foncier sur ses terres. La loi du 30 juin 359 ou 360 est intéressante à bien des égards : elle distingue, parmi les *clerici*, ceux qui n'ont pas de for-

1. *Cod. Th.*, XVI, 1, 1 (21 octobre 319).

2. Declareuil, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain. Nouv. Rev. historique du Droit*, 1904, p. 322 et suiv.

3. *Cod. Th.*, XVI, 2, 3 (18 juillet 320).

4. *Cod. Th.*, XVI, 2, 6 (1er juin 326).

5. *Cod. Th.*, XVI, 2, 7 (5 juin 330) : *Lectores divinorum apicum et hypodiacones ceterique clerici, qui per injuriam haereticorum ad curiam devocati sunt, absolvantur et de cetero ad similitudinem Orientis minime ad curias devocentur, sed immunitate plenissima potiantur.* Sur la lettre de Constantin aux évêques numides dont on a révoqué en doute l'authenticité : Mgr Duchesne, *Le dossier du donatisme. Mélanges*, 1890, p. 611 et suiv.

6. *Cod. Th.*, XVI, 2, 9 (11 avril 349) ; *Cod. Th.*, XVI, 2, 11 (26 février 354 [342?]) où l'on distingue les *catholicae legis antistites* et les *clerici.*

7. *Cod. Th.*, XVI, 2, 15 (30 juin 359 ou 360) ; cf. A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 368.

tune personnelle, ceux qui, anciens commerçants ou hommes d'affaires, ont, sur le point d'entrer à la curie, échappé aux *munera* grâce à leur passage au sein des clercs et, enfin, les clercs « *possessores* » que des évêques venus d'Espagne et d'Afrique auprès de l'Empereur estiment juste de soumettre à toutes les charges. Ces deux dernières catégories étaient donc relevées de l'immunité. Mais, l'année d'après, au cours d'un séjour en Orient, Constance confirma à nouveau, en des termes catégoriques [1], tous les privilèges précédemment accordés et, par une loi du 29 août 361, autorisait, d'une part, les *curiales* à accéder à l'épiscopat, et accordait la faculté aux autres clercs d'échapper aux charges municipales avec, toutefois, l'assentiment de la curie et sous certaines conditions. Il y eut dès l'avènement de Julien d'énergiques protestations, de la part de Libanius en particulier [2].

Le nouvel empereur, préoccupé de la restauration de la cité, aborda aussitôt le problème. Dans sa pensée, il fallait tout d'abord améliorer la situation financière des villes, alléger leurs charges, soit en leur rendant les biens qui leur avaient été enlevés [3], soit en faisant participer tous les *possessores* aux charges communes [4]. Le même jour qu'il prenait ces mesures, le 13 mars 362, il publiait une loi commençant par ces termes : « *Decuriones, qui ut Christiani declinant munia, revocentur* [5]. » On discute pour savoir si, comme le pense Godefroy, *christiani* est mis ici pour *clerici* [6]. Un texte de Julien lui-même est une preuve qu'il vise bien tous les chrétiens, clercs ou laïcs. Dans une lettre qu'on a cru longtemps destinée aux Byzantins, et que notre maître regretté Franz Cumont a reconnu avec raison comme adressée aux Byzacéniens, ou mieux aux Byzaciens du Byzacium [7], Julien se félicite de leur « avoir rendu tous

1. *Cod. Th.*, XVI, 2, 16 (14 février 361) : *In qualibet civitate, in quolibet oppido vico castello municipio quicumque voto christianae legis meritum eximiae singularisque virtutis omnibus intimaverit, securitate perpetua potiatur. Gaudere enim et gloriari ex fide semper volumus, scientes magis religionibus quam officiis et labore corpori vel sudore nostram rempublicam contineri.*

2. Επίταφιος ἐπὶ Ἰουλιανῷ (édit. Morell), t. II, p. 297. Sur ces événements, cf. J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, p. 236.

3. *Cod. Th.*, X, 3, 1 (13 mars 362).

4. *Cod. Th.*, XI, 16, 10 (13 mars 362).

5. *Cod. Th.*, XII, 1, 50 (13 mars 362). Cette loi a été reconstituée par J. Bidez, *Bull. de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres*, 1914 : *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, p. 422 et suiv.

6. W. Ensslin (*Klio*, XVIII, 1922, p. 143) croit que le terme désigne tous les chrétiens et non pas seulement le clergé.

7. F. Cumont, *Rev. de Philol.*, 1902, p. 224 ; *L'empereur Julien. Lettres*, éd. J. Bidez. Les Belles-Lettres (t. I, 2e partie, lettre 54, p. 66).

leurs *curiales* et leurs πατρόβουλοι : « Soit qu'ils aient adopté, « écrit-il, la superstition des Galiléens, soit qu'ils aient recours à « quelque autre subterfuge pour échapper à la curie [1]. » Les auteurs chrétiens ont surtout souligné avec vigueur le préjudice subi par le clergé. C'est Philostorge qui écrit [2] : « τούς τε γαρ ἐν κλήρῳ κατειλεγμένους εἰς τὴν τῶν βουλευτῶν ἀνέστρεφε λειτουργίαν », et, de son côté, Sozomène [3] : « Κληρικοὺς μέντοὶ πᾶσαν ἀτέλειαν καὶ τιμὴν καὶ τὰ σιτηρέσια ἀφείλετο Κωσταντίου καὶ τοὺς ὑπὲρ αὐτῶν κειμένους νόμους ἀνεῖλε καὶ τοὶς βουλευτηρίοις ἀπέδοκε. »

Toutes ces mesures datent du mois de mars 362. C'est donc postérieurement à cette date qu'a été gravé l'album de Timgad. Car il semble hors de doute que les onze *clerici* inscrits sur la pierre sont, ou bien des *curiales* choisis parmi le clergé chrétien au premier renouvellement de la curie qui a suivi les mesures de Julien et l'album pourrait être postérieur au 1er mars 363 [4] ; ou bien d'anciens *curiales* [5] qui, à la faveur des décisions de Constance, avaient quitté le Conseil municipal et que les nouvelles lois y ont réintégrés. Comme ils sont ou bien nouvellement introduits ou bien restés en dehors de la hiérarchie, il est naturel qu'ils soient ainsi placés à la fin de l'*ordo* et il n'y a pas lieu de chercher là une marque d'humiliation. Quant à leur petit nombre relatif, il s'explique par le fait que nous n'avons pas ici, bien entendu, tous les *clerici* de Timgad dont le nombre dès cette date devait être plus considérable, en raison du développement du christianisme dans cette région sous le

1. Sur le sens de πατρόβουλοι : I. Lévy (*Rev. de Philol.*, 1902, p. 272) s'oppose à Fr. Cumont. Là où celui-ci voit des *patroni* des curies, celui-là croit d'après des textes anciens, dont deux textes talmudiques, qu'il s'agit de fils de décurions, les *praetextati* de l'album de Canusium. C'est également l'avis de Mommsen (*Ges. Sch.*, III, p. 48) et de W. Ensslin (*loc. cit.*).

2. Philostorge, *Eccl. histor.*, liv. VII, ch. 4.

3. Sozomène, *Hist. eccl.*, V, ch. 5.

4. C'est au 1er mars de chaque année qu'avait lieu la désignation des décurions. *Cod. Th.*, XII, 1, 28 (26 novembre 339).

5. Il est remarquable que, parmi les *viri clarissimi* du début de l'album, cinq seulement sont expressément désignés comme *p[a]tr[oni]*. Mommsen (*loc. cit.*) et Dessau (*I. L. S.*, 6122) croient que les dix *viri clarissimi* et les deux *Perfectissimi* qui les suivent immédiatement sont tous des *patroni*. W. Barthel, au contraire, pense qu'il n'y a que cinq *patroni* et que les autres sont ici en tête de l'album en vertu de la règle de Ulpien, citée plus haut (*Dig.*, L, 3, 2), *qui dignitates principis judicio consecuti sunt*, c'est-à-dire des *clarissimi* ayant reçu la récompense de leurs services municipaux. On ne saurait donc supposer que nous aurions ici des πατρόβουλοι réintégrés, d'autant plus que l'un d'eux, Sessius Pulverius, a son fils parmi les décurions *non excusati*. Si l'on accepte le sens de *praetextati* pour interpréter πατρόβουλοι, on pourrait, par contre, supposer que les décurions dont la liste figure en tête du nouveau document seraient les *praetextati* chrétiens réincorporés à l'*ordo*, mais ceci n'est qu'une hypothèse pour le moment invérifiable, et elle a contre elle le fait que Sessius Cresconius qui figure parmi eux est sans doute, nous l'avons dit, le fils d'un duumvir en exercice également *augure*, et, par conséquent, païen.

règne de Constance, mais seulement les plus riches, ceux que Constance appelait les *clerici possessores*[1]. Il est intéressant de noter, et cela prouve combien la mesure qui réintégrait le clergé chrétien au sein de la curie dut être populaire et passer pour équitable, qu'en dépit des lois de Valentinien et de Valens qui, dès 364, réagissaient contre les mesures de Julien[2] les noms des *clerici* sont restés gravés sans aucune modification sur la pierre.

Ces noms ne nous apprennent rien de particulier. Ce sont, dans l'ensemble, des noms romains, toutefois Jul(ius) Baric porte un surnom d'origine punique, et le nom de C(aius) (?) Asegmei reste mystérieux comme origine. Deux frères figurent dans le nombre, qui portent les mêmes noms : Sempronius Germanus.

* * *

Avec les *clerici* prend fin l'album proprement dit. Viennent maintenant les *officiales ex ordine*, la cinquième et dernière catégorie de l'*ordo salutationis*. Le premier groupe, comme il est naturel, comprend les *officiales* du Vicaire : *Milites qui in of(ficio) d(o)m(ini) Vicari m(ilitant)*[3]. Le terme *militare* est le terme exact pour désigner les fonctions bureaucratiques. L'emploi est une *militia*, les employés sont donc des *milites*, et même, lorsqu'il s'agit des bureaux supérieurs, des *cohortales*[4]. Ces *Vicariani* à Timgad sont en petit nombre : cinq en tout. Quand on sait que, pour tout le diocèse d'Afrique, qui comprenait sept provinces, le nombre des *officiales* du Vicaire était fixé à 300, on ne s'étonnera pas de n'en avoir que cinq à Timgad[5]. Pompeus et Varius portent des *gentilices* qui se

1. Sans doute y a-t-il d'autres chrétiens dans l'album. En effet, parmi les *flamines perpetui* (*C.* 2403, I, 36) figure Aelius Julianus, qui sera entre 364 et 367 *curator reipublicae* à deux reprises (*C. I. L.*, 2388 ; *Bull. Comité*, 1894, p. 361). Une table de patronat qui lui est dédiée par la colonie « *ob reparationem civitatis* » est surmontée d'un chrisme, ce qui laisse supposer que le bénéficiaire de cette faveur était chrétien, à moins que la table ait été gravée à une époque postérieure par les héritiers d'Aelius Julianus devenus chrétiens. Mais cette dernière hypothèse est peu vraisemblable. Sur cette table de patronat, cf. plus loin.

2. *Cod. Th.*, XII, 1059 (12 septembre 364) ; F. Cumont, *Rev. Philol.*, 1902, p. 224. Cette loi adressée aux Byzaciens avait abrogé en partie la mesure prise par Julien en leur faveur. Julien (ep. 54, v. plus haut). Deux jours auparavant, le 10 septembre 364, les empereurs avaient invité les mêmes Byzaciens à ne pas laisser les plébéiens riches entrer dans les ordres.

3. Col. 5, l. 26.

4. Col. 4, l. 24. *Cod. Th.*, VIII, 4 : *de Cohortalibus.*

5. *Cod. Th.*, 1, 15, 5 (25 janvier 365) : *Officium vicariae per Africam praefecturae intra eum numerum colligatur, ut trecentos minime possit excedere, sicuti ceterorum vicariorum esse prae-*

retrouvent dans l'album, mais le premier, *Caelius Optatus, qui et Armentius*, et les deux Sextii ne semblent avoir aucun rapport avec Timgad, autant qu'on puisse en juger. La liste des fonctionnaires du gouverneur est bien plus longue. En effet, les *milites qui in of(ficio) D(o)m(ini) Consularis m(ilitant)* sont au nombre de trente-sept (col. 5, l. 32). On trouve parmi eux des fils de *curiales* de Timgad : Flavidius Sudianus porte le même nom que le premier des *duoviralici* de l'album [1], *Donatus filius Innocenti Abassi* est le fils d'un décurion *non excusatus* [2] ; *Sertorius Cromatius* est à rapprocher de *Sertorius Crom...* [3], dont le cognomen mutilé peut ainsi être complété, qui est lui aussi un décurion *non excusatus*. Cerealis, fils de Cerealis, et Leontius, fils de Cerealis, vraisemblablement les deux frères, sont peut-être les fils d'un décurion *excusatus* dont le nom de famille est mutilé : ...metianus Cer[e] ou [i] [4]... A l'intérieur même du groupe des *officiales consularis*, nous avons d'autres parentés : Pompeus Eucarpius [5] sert au côté de son fils Pompeus Adelfius, fils d'Eucarpius [6], et on peut se demander si Virius Artemius [7] et Virius Artemiolus [8] sont deux frères ou, ce qui est plus probable, le père et le fils. D'autres rapprochements seraient possibles, car nous n'avons retenu que le cas où les *nomina* et *cognomina* sont pareils. Or, il n'y a que deux *nomina* parmi ceux des *officiales consularis*, qui ne se retrouvent pas dans l'album : Avinius et Domitius. Parmi les autres, il en est dont la parenté se dissimule peut-être sous des *cognomina* différents et, de plus, les listes de l'album sont fragmentaires.

Les deux catégories d'*officiales* que nous venons d'examiner forment sur l'inscription un tout bien groupé, sans séparation entre elles. Ne sont-elles pas d'un rang supérieur que marque, matériellement, l'espace qui les sépare de la suivante? Vicaire et Consulaire ont d'ailleurs droit dans leur appellation au titre honorifique de *Dominus*. La catégorie suivante est annoncée plus simplement. *In*

cipimus. Une autre loi du 27 octobre 386 (*Cod. Th.*, I, 15, 12) confirme ce même nombre en ajoutant : *ita ut, quicumque majorum nexu curiis debentur, municipium functionibus dentur et nemo privilegii alicujus praetextu aut annositatis se defendat obstaculo.*

1. Col. 2, l. 31.
2. Col. 4, l. 24.
3. Col. 2, l. 40.
4. *C*. 17903 ; Barthel, t. III, 1, 33.
5. Col. 5, l. 54.
6. Col. 5, l. 57.
7. Col. 5, l. 33.
8. Col. 5, l. 36. Peut-être Virius Curtiolus (col. 6, l. 4) est-il de la même famille?

officio pr(a)efecti annon(a)e. Ce *praefectus annonae Africae*[1] apparaît pour la première fois en 315[2], mais peut-être a-t-il existé plus tôt en raison de la place importante que tient l'Afrique dans l'annone de Rome. Ce préfet, qui est un clarissime, dépend du préfet du prétoire d'Italie et non du Vicaire d'Afrique. Son rôle essentiel est de centraliser l'impôt annonaire[3], c'est-à-dire les denrées : blé, huile, lard, etc..., et d'en assurer le transport à Rome[4]. Son *officium* de Timgad comprend vingt-trois fonctionnaires : l'avant-dernier de la liste porte les mêmes noms que le premier *duumvir* en exercice et augure : Sessius Cresconius, et aussi que l'avant-dernier des décurions du nouveau document. Un autre Julius Zuccharius est homonyme du deuxième des *clerici*. Enfin, Pompeus Adelfius, qui porte les mêmes noms qu'un *officialis* du gouverneur, n'est peut-être pas son père, car ce dernier est fils d'un Eucarpius qui est nous l'avons dit, dans le même officium — mais cela n'est pas sûr et la filiation a peut-être été omise. Le cognomen d'origine grecque, Adelfius, fait penser, en effet, à l'existence d'un frère, tout comme pour Germanus, rencontré plus haut. Pompeus Possidius sert auprès de son fils Pompeus Pascentius, fils de Possidius. L'effectif relativement nombreux de ce bureau est justifié par les ressources qu'offrait dans l'antiquité le terroir de Timgad, à proximité immédiate, vers le Sud, d'une riche et belle vallée abondamment irriguée, l'oued Taga actuel, au débouché des routes de l'Aurès et, vers le Nord, au bord de plaines fertiles en blé et où l'olivier florissait à l'époque romaine, comme l'attestent de nombreux pressoirs à huile. On n'a pas retrouvé de façon certaine les *horrea* de Timgad, mais il est hors de doute que la position de la ville, sur la grande route de Carthage à Lambèse et au delà, justifiait leur existence.

Les derniers *officiales* énumérés ici sont ceux du *rationalis*[5]. Il ne s'agit pas de la *ratio summarum* qui était gérée au niveau du diocèse, sous le contrôle des préfets du prétoire, par un *rationalis summarum*. La perception des impôts, à laquelle nous avons fait allu-

1. R. Cagnat, *L'annone d'Afrique*. Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XL, 1915, p. 269.

2. *Cod. Th.*, XI, 30, 4 (30 décembre 315) ; *Not. Dign. Occ.*, II, 41.

3. *Cod. Th.*, I, 15, 10 (26 août 379) : *Canoni autem cogendo annonae praefectus immineat*.

4. C'est sans doute de lui que dépendaient les naviculaires. *Cod. Th.*, XI, 30, 4 ; XIII, 5, 2 ; 3, 13 ; XII, 9, 12.

5. Il est à noter que si, pour les employés du préfet de l'annone, l'expression *milites qui militant* n'est pas employée, elle reparaît pour le bureau du *rationalis*, mais, pour une raison inconnue, le M de *militant* a été écrit renversé et le mot *milites* est omis. Serait-ce pour marquer une différence de classe avec les deux premières catégories?

sion plus haut à propos des *exactores*, est encore confiée aux décurions, responsables globalement de la rentrée des sommes dues. Ce n'est qu'en 364, nous l'avons dit, qu'une réforme de Valentinien donna la perception de la totalité des impôts aux *officiales*[1]. Le *rationalis* dont l'officium de Timgad comprend cinq membres est donc le *rationalis* provincial[2], dépendant du *rationalis rei privatae* du diocèse dont le rôle est de gérer le revenu des terres et des fabriques d'État. Ses *officiales* s'appellent des *Caesariani*[3]. Voici leurs noms : *Annius Gallus filius Bincenti*, Annius Gallus, fils d'Annius Bincentius[4], Julius Placuntius, Rogatianus, fils de Paulinius Arissanus, et, enfin, deux frères : Félix et Palminus, fils de Palminus Arissanus, qui sont peut-être à rapprocher de Flavius Palminus, flamine perpétuel de l'album (col. 1, l. 37), ou mieux encore de Faustinianus Palmini, décurion *non excusatus* (col. 4, l. 37)[5].

A en juger par la façon dont s'étalent ces derniers noms sur l'inscription, cinq noms occupant la place accordée à huit dans la colonne de gauche, par l'espace laissé en blanc avant les *Caesariani* comme si le graveur avait voulu terminer exactement sa colonne de noms au bas de la pierre, par le fait que la partie symétrique de la base de Carus n'a pas été utilisée, on peut supposer avec vraisemblance que la liste des *officiales* est ici complète et que nous avons tout l'effectif des différents *officia* en résidence à Timgad, c'est-à-dire : cinq *officiales* du Vicaire, trente-sept du *Consularis*, vingt-trois du *praefectus annonae*, cinq du *rationalis rei privatae*, en tout soixante-dix employés subalternes.

* * *

Quelle date convient-il de donner à ce document et, par conséquent, puisqu'il en constitue la partie finale, à l'album municipal de Timgad? Mommsen[6] datait l'album : « *proximis annis ante 367 — aut extremis Constantii aut imperante Juliano aut primis Valentiniani* ». Ce terminus de 367 me paraît choisi pour une seule raison : sur une inscription de Timgad, datée des règnes simultanés de

1. *Cod. Th.*, VIII, 3 (19 septembre 364) ; XII, 1, 70 (365).
2. *Cod. Th.*, X, 9, 1 (29 mars 369).
3. Un titre entier du *Code Théodosien* leur est consacré (*Cod. Th.*, X, 7, 1 : *de Caesarianis*).
4. La forme correcte Vincentius figure à l'album. Col. 1, l. 38.
5. On peut se demander si le surnom [Arissa]nus n'a pas en partie disparu à la ligne suivante (col. 4, l. 38).
6. *Ges. Schr.*, VIII, p. 315.

Valentinien et de Valens, par conséquent entre le 26 février 364 et le 24 août 367 (date de l'avènement de Gratien) et commémorant la restauration des portiques du Capitole, figurent, avec le titre de flamines perpétuels, trois personnages dont deux sont inscrits dans l'album comme tels : Aelius Julianus, Flavius Aquilinus et Antonius Januarianus [1]. Les deux premiers portent bien le titre de flamines perpétuels. Quant à Antonius Januarianus qui, lui, ne figure pas au nombre des flamines, sans doute était-il parmi les simples *curiales* et son nom a pu disparaître dans les lacunes du *C.* 17903 [2]. Par contre, Flavius Aquilinus a été, sous le règne de Julien, *curator rei publicae* comme l'atteste une autre inscription de Timgad [3]. A ce texte connu depuis longtemps et qui figure sur le Forum de la ville, il faut aujourd'hui en ajouter un second qui vient d'être exhumé du fort byzantin :

Base quadrangulaire en calcaire blanc. Haut. : 1m24, larg. : 0m65, épaiss. 0m61 ; lettres de 0m04 à 0m05.

VICTORIAE
AVG
DN RESPVB · ET
ORDO COL · •
THAMOG · CV
RANTE FL · AQVI
LINO FL · P · CVRA
TORE REIP · PRO
SPLENDORE
SAECVLI · PO
SVIT DEDICA
VITQVE

Victoriae Aug(usti) D(omini) n(ostri) Respub(lica) et ordo col(oniae) Thamog(adensium) curante Fl(avio) Aquilino fl(amine) p(erpetuo) curatore reip(ublicae) pro splendore saeculi posuit dedicavit que.

La troisième ligne a été martelée, puis regravée. Il est possible d'en imaginer la teneur. Le martelage, en effet, s'explique par le désir de faire disparaître ici la mention de l'empereur Julien qui a pourtant été conservée sur *C.* 2387. On peut penser qu'il y avait primitivement :

DN IVLIANI.

1. *C. I. L.*, 2388 = Dessau, 5554.
2. Par exemple : col. 4, l. 62 ou l. 59 ou l. 56.
3. *C. I. L.*, VIII, 2387.

La mention de la *Respublica* a été ajoutée après coup, pour remplir un vide, comme le prouvent les verbes au singulier : *posuit dedicavitque.* La ligne ainsi restituée aurait eu exactement la même longueur que la première ligne du texte.

On voit s'exprimer ici la reconnaissance de l'ordo de Timgad à l'empereur qui a suscité dans les provinces africaines un grand élan de reconnaissance. C'était d'ailleurs l'esprit du texte déjà connu : « *domitori hostium, invicto imp*(*eratori*), *indulgentissimo principi... invicto pio felici semper aug*(*usto*) » ; toutes ces épithètes évoquent, et surtout la troisième, *indulgentissimo,* les bienfaits de l'empereur. Cette impression de rétablissement de la sécurité et de la prospérité que les mesures politiques de Julien ont créées dans les provinces éclate dans les termes : « *pro splendore saeculi* ». Quant à Aelius Julianus, non seulement nous savons par l'inscription de 367 qu'il a été deux fois curateur de la cité, mais il a reçu, en outre, de ses concitoyens le titre de *patronus*[1]. Une tablette en bronze, surmontée d'un chrisme, a été retrouvée dans les ruines de sa maison. On a également de lui une base à la Concorde de Valentinien et de Valens, érigée dans le marché aux vêtements, voisin du marché de Sertius[2]. Il y est dit flamine perpétuel et *curator* de la cité et elle a vraisemblablement été gravée pendant sa première curatèle.

Puisque sur l'album Aelius Julianus n'est que flamine et que le *curator* en exercice est Octavius Sosinianus, que, d'autre part, il est vraisemblable que la désignation comme *patronus* a dû suivre, et sans doute d'assez près, les ouvrages faits par Aelius, honoré par ses concitoyens : « *ob reparationem civitatis* », il me paraît impossible de dater l'album ni de 367 ni de 366, en admettant que Aelius ait été *curator* deux années de suite.

Que l'inscription date au plus tôt du règne de Julien, on sera obligé de l'admettre si l'on considère que la présence des *clerici* à la suite de l'*ordo* est une conséquence de la législation de mars 362, et, comme le recrutement des *curiales* avait lieu au 1er mars de chaque année, nous avons été tenté de prendre comme *terminus a quo* la date du 1er mars 363. Ce serait donc entre le 1er mars 363 et la fin de 365 que l'inscription a dû être gravée. Mais une précision

1. *Bull. Comité,* 1912, p. CCLXXXV. Sur le titre de flamine perpétuel *praesidalis* qu'il semble avoir porté, cf. J. Carcopino, *Bull. Comité.* 1913, p. CCVIII, C. Jullian, *R. É. A.,* 1914, p. 132 ; D. Van Berchem, *Note sur les diplômes honorifiques du IVe siècle, à propos de la table de patronat de Timgad, R. Ph.,* 1934, p. 165.

2. *Bull. Comité,* 1894, p. 361.

plus grande importe assez peu, car, composée ou non sous le règne de Julien, sous celui de Jovien[1] ou au début du règne de Valentinien et de Valens, elle n'en conserve pas moins le caractère d'être non pas uniquement l'album des *curiales* de la colonie de Timgad, mais une liste des « *magistratus cum ordine* » et des « *officiales ex ordine* », admis à la salutation du gouverneur de Numidie. La cérémonie a-t-elle eu lieu en l'honneur d'Ulpius Mariscianus et à l'occasion, par exemple, de sa promotion au rang de *sexfascalis*, qui lui donne à lui, le premier, « *promotus primo* », un rang supérieur à celui de tous les autres consulaires provinciaux, soulignant ainsi l'importance accordée à la province par le pouvoir impérial et le rôle considérables de ses administrateurs? Les listes, dans ce cas, auraient été gravées en application de l'édit qu'il semble avoir pris en cette circonstance. Ou bien est-ce à l'occasion de l'entrée en fonctions du successeur d'Ulpius, Publilius Caeionius Caecina Albinus, dans les premiers mois, sans doute, de 364[2]? Dans un cas comme dans l'autre, son intérêt demeure le même. Nous y trouvons, en effet, l'application formelle de la politique de restauration des Curies, entreprise par l'empereur Julien, notamment par la suppression de privilèges qui pesaient lourdement sur la vie municipale : l'immunité accordée au clergé chrétien à l'égard des *munera civilia*.

Nous avons désormais le document le plus précis sur le mode de composition et l'organisation de la Curie d'une colonie romaine au IVe siècle. Si nous rapprochons ce tableau de l'album de Canusium, antérieur d'un siècle et demi, avec ses magistrats, prêtres et décurions au nombre strictement limité, la transformation de ces assemblées au Bas-Empire apparaîtra clairement. Ici, nous avons, abstraction faite des *patroni*, plus de 190 personnes inscrites sur l'album. Un certain nombre d'entre elles sont exemptes des charges, ce sont les *excusati*, mais c'est une minorité, une trentaine environ. Quant aux autres personnages, ils ne sont plus ces décurions en nombre fixé régulièrement par la loi, élus par les curies municipales et inscrits par les *duoviri quinquennales* pour combler les vides de l'*ordo* et le maintenir à son effectif régulier. Les *duoviri quinquennales* ont depuis longtemps disparu de la nomenclature

1. Des milliaires consacrés à Jovien « *triumphator semper aug(ustus)* », retrouvés entre Timgad et Zana (*C. I. L.*, VIII, 10266), Lambèse et Cirta (*C. I. L.*, VIII, 10273) et à El Kantara (*C. I. L.*, VIII, 10672), donc non loin de Timgad, attestent qu'en dépit de la brièveté de son règne (27 juin 363-16 février 364) Jovien a été célébré en Numidie.

2. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, II, p. 327.

des magistrats. C'est le *curator* qui, avec l'assentiment de la curie, fait entrer dans les rangs de l'*ordo* tous ceux, parmi les propriétaires fonciers, que leurs ressources personnelles rendent aptes à supporter les charges municipales et autres. Également les fils de magistrats et de *curiales*, les *praetextati* d'autrefois, y prennent place. Échappant ainsi à l'élection, cooptés par les membres de l'*ordo*, désignés d'avance pour ainsi dire, par leur richesse et leur naissance, ils ne méritent plus de porter le nom de décurions, ce sont les *curiales* et, comme on dit, les *obnoxii curiae.* Aussi cherchent-ils à se soustraire à ces honneurs onéreux. Nous avons vu comment furent réintégrés les *clerici* qui, à la faveur des lois de Constantin et de Constance, s'étaient évadés de leurs rangs. Quels sont les πατρόβουλοι rentrés avec eux au sein de la Curie? Vraisemblablement des gens aptes à supporter les charges de la cité, par conséquent plutôt des fils de *curiales* que des *patroni*, ceux-ci échappant vraisemblablement aux *munera.*

Il y avait un autre mode d'évasion, c'était d'entrer dans un *officium* : nous avons vu par les liens de parenté que nous avons discernés entre *curiales* et *officiales* que, parmi ceux-ci, il y avait plusieurs fils de ceux-là. Non seulement la *militia* assurait après vingt ou vingt-cinq ans l'immunité des charges, mais on servait de père en fils et parfois, nous l'avons vu, le père et le fils figuraient côte à côte dans le même *officium.* Voilà bien qui en dit long sur la formation des castes et, comme on l'a dit, la « sclérose de la société antique [1] ». Mais, d'autre part, il faut admirer dans la Timgad du IVe siècle, agitée, comme nous le savons par ailleurs, car rien n'en transparaît ici, par les querelles religieuses, les luttes entre catholiques et donatistes, le nombre des individus aptes à gérer les fonctions civiles et religieuses de la cité, et dont la fortune personnelle, acquise en principe par l'exploitation des terres, peut subvenir aux charges municipales et même, comme aux plus beaux jours de la colonie romaine, à l'embellissement de la Cité.

Louis LESCHI.

APPENDICE

J'ai cru utile de reprendre en un seul tableau composé de six colonnes l'ensemble des listes de l'*ordo* municipal et des *officiales* tel qu'il ressort

1. F. Lot, *La fin du monde antique et les débuts du Moyen-Age.* Ch. VI : *Le régime des castes*, p. 115 et suiv.

du travail ci-dessus. Déjà W. Barthel l'avait fait à la fin de sa dissertation inaugurale : *Zur Geschichte der römischen Städte in Africa* (Greifswald, 1904), pour les fragments connus de son temps. J'ai pu apporter à son édition quelques corrections et suppléments, dont on trouvera le détail plus haut. De son côté, dans le *Recueil de Constantine* (1902, p. 1), R. Cagnat, sous le titre : *Fastes municipaux de Timgad*, a rassemblé les renseignements que nous avons sur les magistrats municipaux de la Colonie et a donné, par catégories et dans l'ordre alphabétique, les noms des personnages connus, à l'époque. J'ai pensé qu'un répertoire groupant, par ordre alphabétique avec l'indication de leur catégorie, les noms qui figurent sur la liste des *patroni*, des magistrats, des prêtres, des *curiales* et des *officiales*, apporterait quelques précisions sur l'onomastique de Timgad. On trouvera ce répertoire ci-après avec des renvois aux colonnes du tableau général.

Abréviations :

Aedilis	*Aedil.*
Aedilicius non excusatus	*Aedilic. non exc.*
Augur	*Aug.*
Clarissimus vir	*Cl.*
Clericus	*Cler.*
Non honores functus excusatus	*Curial. exc.*
Non honores functus non excusatus	*Curial. non exc.*
Curator	*Curat.*
Duumvir	*IIvir.*
Duumviralicius	*Duoviral.*
Exactor	*Exact.*
Flamen perpetuus	*Flam. perp.*
Officialis consularis	*Off. cons.*
Officialis praefecti annonae	*Off. praef. an.*
Officialis rationalis	*Off. rat.*
Officialis vicarii	*Off. vic.*
Patronus	*Patr.*
Perfectissimus vir	*Perf.*
Pontifex	*Pont.*
Quaestor	*Quaest.*
Quaestoricius	*Quaestoric.*
Sacerdotalis	*Sacerdot.*

NOMINA

A[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 56
Acilius Acilianus	Off. cons.	Col. 5, l. 47
Acilius Concessanus	Flam. perp.	Col. 2, l. 13

Acilius Speratianus	Off. cons.	Col. 6, l. 2
Acilius Valerianus	Duoviral.	Col. 2, l. 35
[A]elius Ampelius	Perf. patr.	Col. 1, l. 14
[A]elius Bibianus	Pont.	Col. 2, l. 26
[A]elius Julianus	Flam. perp.	Col. 1, l. 36
[A]elius Victor	Duoviral.	Col. 3, l. 1
[A]elius Donatianus	Curial. non exc.	Col. 3, l. 48
[A]emilius Chor[e]utus	Curial. non exc.	Col. 5, l. 2
Agrius Pretextatus	Flam. perp.	Col. 2, l. 2
An[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 59
Annius Cresconius	Off. praef. an.	Col. 6, l. 34
[A]nnius Flavianus	Curial. exc.	Col. 3, l. 49
Annius Gallus, fils de Bincentius	Off. rat.	Col. 6, l. 55
[An]nius Gubernius	Curial. non exc.	Col. 3, l. 41
Annius Ur[.....]	Aedilic. non exc.	Col. 3, l. 9
Annius Verissimus	Flam. perp.	Col. 2, l. 12
Anto[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 62
Antonius Botellicus	Off. cons.	Col. 6, l. 5
Antonius Datianus	Curial. non exc.	Col. 4, l. 35
Antonius Florus	Off. cons.	Col. 6, l. 9
Antonius Petronianus	Flam. perp.	Col. 2, l. 11
Antonius Salonius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 30
Antonius Victor	Sacerdot. flam. perp.	Col. 1, l. 17
Antonius Vindicianus	Flam. perp.	Col. 1, l. 25
Aufidius Optatus	Flam. perp.	Col. 1, l. 29
Aurel[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 65
Aurelius Cresces	Cler.	Col. 5, l. 18
Aurelius Maximus	Flam. perp. exact.	Col. 1, l. 34
Aurelius Rufinus	Aedil.	Col. 2, l. 26
Avianius Concilianus	Off. praef. an.	Col. 6, l. 22
Avianius Cresconius	Off. praef. an.	Col. 6, l. 21
Avianius Donatus	Off. praef. an.	Col. 6, l. 20
Avianius Faustinianus	Off. praef. an.	Col. 6, l. 33
Avinius Bassus	Off. cons.	Col. 5, l. 55
Brutius Viventius	Curial. non exc.	Col. 5, l. 4
C. Asegmei	Cler.	Col. 5, l. 16
Caecilius Calcedonius	Off. cons.	Col. 5, l. 34
C[a]ecilius Fabianus	Off. praef. an.	Col. 6, l. 25
C[a]ecilius Gangalius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 18
C[a]ecilius Restutus	Off. cons.	Col. 6, l. 10
[Cae]cilius Silvius	Curial. non exc.	Col. 3, l. 37
Caelius Matutinus	Curial. non exc.	Col. 5, l. 3

Caelius Optatus qui et A[r]-mentius	Off. vic.	Col. 5, l. 27
Caelius Sec[undi]anus	Curial. non exc.	Col. 5, l. 1
Cerealis, fils de Cerealis	Off. cons.	Col. 5, l. 38
Cessius Andianus	Cl.	Col. 1, l. 12
Cessius Trigetius	Cl.	Col. 1, l. 11
Cincius Innocentius	Flam. perp.	Col. 2, l. 3
Cincius Porphyrius	Flam. perp.	Col. 1, l. 35
Claudius Discolus	Off. cons.	Col. 5, l. 52
Claudius Felix	Off. praef. an.	Col. 6, l. 30
Claudius Firminus Jun[ior]	Aedilic. non exc.	Col. 3, l. 5
Claudius [Fi]rminus Major	Aedilic. non exc.	Col. 3, l. 14
Claudius Licentius	Flam. perp.	Col. 1, l. 27
Claudius Saturus	Flam. perp. exact.	Col. 1, l. 33
Claudiu[s Ticerius] Junior	Aedilic. non exc.	Col. 3, l. 10
Claudius Ticeriu[s] Major	Aedilic. non exc.	Col. 3, l. 7
Clodius Atianus	Off. praef. an.	Col. 6, l. 29
Clodius Restitutus	Off. praef. an.	Col. 6, l. 42
Corfidius Valentinianus	Flam. perp.	Col. 1, l. 23
Corfizius Crementius	Off. cons.	Col. 6, l. 8
Cornelius Valentinus	Cl. patr.	Col. 1, l. 7
Domitius Laurentius	Off. cons.	Col. 5, l. 53
Dubidius Julianus	Off. cons.	Col. 5, l. 45
Dubidius Victorinus	Curial. non exc.	Col. 5, l. 5
Dubizius [.....]	Off. cons.	Col. 6, l. 1
Dubizius Celerinus qui et Quintianus	Off. cons.	Col. 6, l. 6
Dubizius Crescentianus	Off. cons.	Col. 6, l. 11
Egnatius Florentinus	Flam. perp.	Col. 1, l. 31
Fabricius Apuleus	Cler.	Col. 5, l. 24
Faustinianus Citheri	Duoviral.	Col. 2, l. 41
Faustinianus Palmin[i]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 37
Flavidius Julianus	Off. cons.	Col. 5, l. 46
Flavidius Procilianus	Duoviral.	Col. 2, l. 33
Flavidius Sudianus	Duoviral.	Col. 2, l. 31
Flavidius Sudianus	Off. cons.	Col. 5, l. 41
Flavius Aquilinus	Flam. perp.	Col. 2, l. 6
Flavius Crescentianus	Off. praef. an.	Col. 6, l. 35
Flavius Donatianus	Flam. perp.	Col. 2, l. 9
Flavius Faustinianus	Flam. perp.	Col. 2, l. 7
Flavius Januarius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 31
Flavius Palminus	Flam. perp.	Col. 1, l. 37
Fl[avius] Primianus	Curial. non exc.	Col. 4, l. 21

Flavius Pullentius	Aug.	Col. 2, l. 23
Flavius Repentinus	Off. praef. an.	Col. 6, l. 44
Flavius Vincentius	Flam. perp.	Col. 1, l. 38
Gargilius Calventianus	Flam. perp.	Col. 2, l. 14
Granius Amantius	Off. cons.	Col. 6, l. 12
Granius Cesonianus	Off. cons.	Col. 5, l. 51
Granius Muc[r]o	Curial. non exc.	Col. 4, l. 16
Granius Optantius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 22
Grasidius Saduntius	Flam. perp.	Col. 1, l. 26
Grasidius Victorinus	Flam. perp.	Col. 1, l. 24
[H]elvius A[...]ius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 14
[H]elvius [...]nulus	Curial. non exc.	Col. 4, l. 15
Horatius Maximus	Pont.	Col. 2, l. 19
In [.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 57
In [.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 58
Innocentius Abassi	Curial. non exc.	Col. 4, l. 24
Innocentius Donatus	Off. cons.	Col. 5, l. 35
Insteius Lampadius	Cl. patr.	Col. 1, l. 5
Juliu [.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 61
Julius Agrobius	Curial. non ex.	Col. 4, l. 10
Julius Baric	Cler.	Col. 5, l. 20
Julius Eustrat[...]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 41
Julius Faustus	Duoviral.	Col. 2, l. 36
Julius Gubernius	Flam. perp.	Col. 2, l. 4
Julius Leporius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 34
Julius Paulus Trigetius	Sacerdot. patr.	Col. 1, l. 16
Julius Placuntius	Off. rat.	Col. 6, l. 57
Julius Protasius Junior	Off. cons.	Col. 5, l. 50
Julius Valerinus	Aedil.	Col. 2, l. 27
Julius Victorinianus	Aug.	Col. 2, l. 22
Julius Victorinianus	Curial. non exc.	Col. 4, l. 28
Julius Zuccarius	Cler.	Col. 5, l. 15
Julius Zuccarius	Off. praef. an.	Col. 6, l. 32
Jullus E[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 42
Letorius Laertius	Duoviral.	Col. 2, l. 38
Letorus Potentius	Off. cons.	Col. 5, l. 40
Lucceus, fils de Lucceus	Off. cons.	Col. 5, l. 58
Marcius Munatianus	Curial. non exc.	Col. 4, l. 17
Marius Decianus	Cl. patr.	Col. 1, l. 4
Messi[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 64
Nasidius Nasidius	Praef. an.	Col. 6, l. 39
Octavius Cresconius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 20
Octavius Falacer	Flam. perp.	Col. 2, l. 10

Octavius Gallus	Cler.	Col. 5, l. 16
Octavius Sosinianus	Flam. perp. curat.	Col. 1, l. 19
Palminus, fils de Palminus Arissanus	Off. rat.	Col. 6, l. 53
Papirius Alfius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 11
Papirius Aurelianus	Praef. an.	Col. 6, l. 43
Papirius Felix	Curial. non exc.	Col. 4, l. 39
Papirius Vitalis	Flam. perp. duoviral.	Col. 1, l. 22
Plotius Crescentilianus	Flam. perp.	Col. 1, l. 32
Plotius Florentinus	Perf. flam. perp.	Col. 1, l. 13
Plotius Macrinus	Off. cons.	Col. 6, l. 3
Plotius Paulinianus	Aug.	Col. 2, l. 24
Plotius Praetextatus	Flam. perp.	Col. 2, l. 1
Plotius Romulus	Pont.	Col. 2, l. 17
Plotius Senecio	Curial. non exc.	Col. 4, l. 23
Plotius Valerianus	Duoviral.	Col. 3, l. 3
Pompeus Adelfius	Praef. an.	Col. 6, l. 36
Pompeus Adelfius, fils d'Eucarpius	Off. cons.	Col. 5, l. 57
Pompeus Cresconius	Off. cons.	Col. 5, l. 56
Pompeus Deuterius	Cl. patr.	Col. 1, l. 6
Pompeus Eucarpius	Off. cons.	Col. 5, l. 54
Pompeus Faustinianus	Off. vic.	Col. 5, l. 28
Pompeus Flavianus Junior	Curial. exc.	Col. 3, l. 40
Pompeus Pascentius Possidi	Praef. an.	Col. 6, l. 26-27
Pompeus Possidius	Praef. an.	Col. 6, l. 37
Pompeus Rufinianus	Duoviral.	Col. 2, l. 34
Pompeus Rufinianus Gregori	Curial. non exc.	Col. 4, l. 19
Pompeus Severianus	Curial. exc.	Col. 3, l. 38
Pompeus Simplicius	Off. cons.	Col. 5, l. 44
Pomponius Cresconius	Off. cons.	Col. 5, l. 42
Pomponius Maurentius	Off. cons.	Col. 5, l. 43
Pomponius Uranius	Off. cons.	Col. 5, l. 45
Pomponius Eucromius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 29
[Pu]blicius Victorin[ian]us	Curial. non exc.	Col. 3, l. 36
Pullaenius Victor	Curial. non exc.	Col. 4, l. 26
R[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 55
Sallustius Germanus	Praef. an.	Col. 6, l. 31
Sallustius Victorinus	Cler.	Col. 5, l. 17
Satu[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 60
Sempronius [.....] filius Secundi	Praef. an.	Col. 6, l. 23
Sempronius Donatus	Cler.	Col. 5, l. 21

Sempronius Germanus	Cler.	Col. 5, l. 22
Sempronius Germanus	Cler.	Col. 5, l. 23
Sempronius Melior	Praef. an.	Col. 6, l. 40
Sempronius Optatianus	Praef. an.	Col. 6, l. 41
Sentius Victor	Flam. perp.	Col. 1, l. 28
Sertorius [.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 43
Sertorius Crom[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 40
Sertorius Cromatius	Off. cons.	Col. 5, l. 48
Sessius Ampelius	Curial. non exc.	Col. 3, l. 46
Sessius Cresconius	Aug. IIvir.	Col. 1, l. 21
Sessius Cresconius	Curial. non exc.	Col. 5, l. 6
Sessius Cresconius	Praef. an.	Col. 6, l. 28
Sessius Innocentius	Off. cons.	Col. 5, l. 39
Sessius Januarius	Flam. perp.	Col. 2, l. 15
Sessius Julianus	Flam. perp.	Col. 1, l. 30
Sessius Petronianus	Curial. non exc.	Col. 3, l. 46
Sessius Pulverius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 36
Sessius Pulverius	Cl.	Col. 1, l. 9
Sextilius Praetextatus	Duoviral.	Col. 3, l. 2
Sextius Sabinianus	Off. vic.	Col. 5, l. 29
Sextius Victorinianus	Off. vic.	Col. 5, l. 30
Sextus Simplicius	Aedilic. non exc.	Col. 3, l. 8
Simplicius Gregorius	Praef. an.	Col. 6, l. 38
Sulpicius Ingennus	Flam. perp.	Col. 1, l. 39
Tintirius Fortunatianus	Curial. non exc.	Col. 4, l. 12
Tintirius Saturus	Curial. non exc.	Col. 4, l. 13
Valerius Erenianus	Cl.	Col. 1, l. 8
Valerius Porphyrius	Cl.	Col. 1, l. 10
Vallius Candidus	Flam. perp.	Col. 2, l. 5
Vallius Emilianus	Curial. exc.	Col. 3, l. 43
Vallius Hospes	Duoviral.	Col. 2, l. 39
Vallius Hospes	Curial. exc.	Col. 3, l. 42
Vallius Brotas[i]us	Curial. exc.	Col. 3, l. 44
Varius Augustalis	Off. vic.	Col. 5, l. 31
Varius Januarius	Curial. non exc.	Col. 4, l. 25
Varius Victor	Duoviral.	Col. 2, l. 42
Vaterius Donatus	Duoviral.	Col. 2, l. 37
Vaterius Sapidus	Duoviral.	Col. 2, l. 32
Vetilius Cresces	Aedilic. non exc.	Col. 3, l. 6
Vetilius Gaianus	Curial. non exc.	Col. 4, l. 27
Vetilius Saturninus	Quaest.	Col. 2, l. 29
Victo[.....]	Curial. non exc.	Col. 4, l. 63
Virius Adelfius	Curial. exc.	Col. 3, l. 45

Virius Agrobius	Cler.	Col. 5, l. 14
Virius Artemius	Off. cons.	Col. 5, l. 33
Virius Artemiolus	Off. cons.	Col. 5, l. 35
Virius Curtiolus	Off. cons.	Col. 6, l. 4
Virius Manilianus	Flam. perp.	Col. 2, l. 8
Ulpius Isthefanus	Duoviral.	Col. 2, l. 40
Ulpius Purpurius	Pont.	Col. 2, l. 18
Ulpius Victor	Cler.	Col. 5, l. 7
Vulcacius Rufinus	Cl. patr.	Col. 1, l. 3
[.....]cius C[.....]us	Quaestoric.	Col. 3, l. 25
[.....]dius Secundianus	Curial. non exc.	Col. 3, l. 51
[.....]metianus Cere[alis]	Curial. non exc.	Col. 3, l. 34
[.....]ncius Avicius	Curial. non exc.	Col. 3, l. 50
[.....]ricius Lactantius	Curial. non exc.	Col. 3, l. 35
[.....]rius Liberali[s]	Quaestoric.	Col. 3, l. 23
[.....]us Cami[.....]	Quaestoric.	Col. 3, l. 24

COGNOMINA

Abassi	Col. 5, l. 35	Augustalis	Col. 5, l. 31
Abass[i] [Abassus?]	Col. 4, l, 24	Aurelianus	Col. 6, l. 43
Acilianus	Col. 5, l. 56	Avicius	Col. 3, l. 50
Adelfius	Col. 3, l. 45	Baric	Col. 5, l. 20
Adelfius	Col. 5, l. 57	Bassus	Col. 5, l. 55
Adelfius	Col. 6, l. 36	Bibianus	Col. 2, l. 20
Agrobius	Col. 4, l. 10	Botellicus	Col. 6, l. 9
Agrobius	Col. 5, l. 14	Brotas[i]us	Col. 3, l. 44
A[...]ius	Col. 4, l. 14	C[.....]us	Col. 3, l. 25
Alfius	Col. 3, l. 58	Calcedonius	Col. 2, l. 34
Alfius	Col. 4, l. 11	Calventianus	Col. 2, l. 14
Amantius	Col. 6, l. 12	Cami[.....]	Col. 3, l. 24
Ampelius	Col. 1, l. 14	Candidus	Col. 2, l. 5
Ampelius	Col. 3, l. 46	Celerinus	Col. 6, l. 6
Andanius	Col. 1, l. 12	Censitus	Col. 3, l. 64
Apuleus	Col. 5, l. 24	Cesonianus	Col. 5, l. 31
Aquilinus	Col. 2, l. 6	Cere[alis]	Col. 3, l. 34
Arissanus	Col. 6, l. 51	Cerealis	Col. 5, l. 37
Arissanus	Col. 6, l. 54	Cerealis	Col. 5, l. 38
Arissanus	Col. 6, l. 59	Char[i]tus	Col. 5, l. 2
Artemiolus	Col. 5, l. 34	Citheri[us]	Col. 2, l. 41
Artemius	Col. 5, l. 33	Concessanus	Col. 2, l. 13
Asegmei	Col. 5, l. 16	Concilianus	Col. 6, l. 22
Atianus	Col. 6, l. 29	Crementius	Col. 6, l. 8

Crescentianus	Col. 6, l. 11
Crescentianus	Col. 6, l. 33
Crescentilianus	Col. 1, l. 32
Cresces	Col. 3, l. 6
Cresces	Col. 5, l. 18
Cresconius	Col. 1, l. 21
Cresconius	Col. 4, l. 20
Cresconius	Col. 5, l. 6
Cresconius	Col. 5, l. 42
Cresconius	Col. 5, l. 56
Cresconius	Col. 6, l. 21
Cresconius	Col. 6, l. 28
Cresconius	Col. 6, l. 34
Crom[.....]	Col. 4, l. 40
Cromatius	Col. 5, l. 48
Curtiolus	Col. 6, l. 4
Datianus	Col. 4, l. 35
Datulli [Datullus]	Col. 4, l. 32
Decianus	Col. 1, l. 4
Deuterius	Col. 1, l. 6
Discolus	Col. 5, l. 52
Domitianus	Col. 4, l. 1
Donatianus	Col. 2, l. 9
Donatianus	Col. 3, l. 48
Donatus	Col. 2, l. 37
Donatus	Col. 3, l. 15
Donatus	Col. 5, l. 21
Donatus	Col. 5, l. 35
Donatus	Col. 6, l. 20
Dubitatus	Col. 3, l. 54
Dulcicius	Col. 3, l. 60
E[.....]	Col. 4, l. 42
Emilianus	Col. 3, l. 43
Erinianus	Col. 1, l. 8
Eucarius	Col. 5, l. 54
Eucarpius	Col. 5, l. 57
Eucronius	Col. 4, l. 29
Eustrat[.....]	Col. 4, l. 42
Fabianus	Col. 6, l. 25
Falacer	Col. 2, l. 10
Faustinianus	Col. 2, l. 7
Faustinianus	Col. 2, l. 41
Faustinianus	Col. 3, l. 56
Faustinianus	Col. 4, l. 37
Faustinianus	Col. 5, l. 28
Faustinianus	Col. 6, l. 33
Faustinus	Col. 3, l. 39
Faustus	Col. 2, l. 36
Felix	Col. 4, l. 39
Felix	Col. 6, l. 30
Felix	Col. 6, l. 58
Firminus	Col. 3, l. 5
Firminus	Col. 3, l. 14
Fl[.....]	Col. 4, l. 21
Flavianus	Col. 3, l. 40
Flavianus	Col. 3, l. 49
Flavianus	Col. 4, l. 3
Florentinus	Col. 1, l. 13
Florentinus	Col. 1, l. 31
Florus	Col. 6, l. 9
Fortunatianus	Col. 4, l. 12
Gaianus	Col. 4, l. 27
Gaiulus	Col. 4, l. 32
Gallus	Col. 5, l. 16
Gallus	Col. 6, l. 55
Gangalius	Col. 4, l. 18
Germanus	Col. 5, l. 21
Germanus	Col. 5, l. 22
Germanus	Col. 6, l. 31
Gregori[us]	Col. 4, l. 19
Gregorius	Col. 6, l. 38
Gubernius	Col. 2, l. 4
Gubernius	Col. 3, l. 41
Hospes	Col. 2, l. 39
Hospes	Col. 3, l. 42
Januarius	Col. 2, l. 15
Januarius	Col. 4, l. 2
Januarius	Col. 4, l. 25
Januarius	Col. 4, l. 31
Ingennus	Col. 1, l. 29
Innocentius	Col. 2, l. 3
Innocentius	Col. 5, l. 39
Isthefanus	Col. 2, l. 40
Julianus	Col. 1, l. 30
Julianus	Col. 1, l. 36
Julianus	Col. 4, l. 5

Julianus	Col. 5, l. 45	Protasius	Col. 5, l. 50
Julianus	Col. 5, l. 46	Pullentius	Col. 2, l. 23
Laertius	Col. 2, l. 38	Pulverius	Col. 1, l. 9
Lampadius	Col. 1, l. 5	Pulverius	Col. 4, l. 36
Laurentius	Col. 5, l. 53	Purpurius	Col. 2, l. 18
Leontius	Col. 3, l. 56	Quintianus	Col. 6, l. 6
Leontius	Col. 5, l. 37	Quintilianus	Col. 3, l. 20
Leporius	Col. 4, l. 34	Repentinus	Col. 6, l. 44
Liberali[s]	Col. 3, l. 23	Restitutus	Col. 6, l. 42
Licentius	Col. 1, l. 27	Restutus	Col. 6, l. 10
Lucceus	Col. 5, l. 58	Ringentius	Col. 6, l. 55
Marinus	Col. 6, l. 3	Rogatianus	Col. 6, l. 51
Manilianus	Col. 2, l. 8	Romulus	Col. 2, l. 17
Matutinus	Col. 5, l. 3	Rufinianus	Col. 2, l. 34
Maurentius	Col. 5, l. 43	Rufinianus	Col. 4, l. 19
Maximus	Col. 1, l. 34	Rufinus	Col. 1, l. 3
Maximus	Col. 2, l. 19	Rufinus	Col. 2, l. 26
Mucro	Col. 4, l. 16	Sabianus	Col. 5, l. 29
Munatianus	Col. 4, l. 17	Saduntius	Col. 1, l. 26
Nasidius	Col. 6, l. 39	Salonius	Col. 4, l. 30
Optantius	Col. 4, l. 22	Sapidus	Col. 2, l. 32
Optatianus	Col. 6, l. 41	Saturninus	Col. 2, l. 29
Optatus	Col. 1, l. 29	Saturus	Col. 1, l. 33
Optatus	Col. 5, l. 27	Saturus	Col. 4, l. 13
Palmin[i]	Col. 4, l. 37	Secundianus	Col. 3, l. 51
Palminus	Col. 1, l. 37	Secundianus	Col. 5, l. 1
Palminus	Col. 6, l. 53	Senecio	Col. 4, l. 23
Paulinianus	Col. 2, l. 24	Severianus	Col. 3, l. 38
Paulinus	Col. 6, l. 51	Sextus	Col. 3, l. 8
Paulus	Col. 1, l. 16	Silvanus	Col. 3, l. 20
Pascentius	Col. 6, l. 26	Silvius	Col. 3, l. 37
Petronianus	Col. 2, l. 11	Simplicius	Col. 5, l. 44
Petronianus	Col. 3, l. 46	Sosinianus	Col. 1, l. 19
Placuntius	Col. 6, l. 57	Speratianus	Col. 6, l. 2
Porphyrius	Col. 1, l. 35	Sudianus	Col. 2, l. 31
Porphyrius	Col. 1, l. 10	Sudianus	Col. 5, l. 41
Possidius	Col. 6, l. 27	Ticeriu[s]	Col. 3, l. 7
Possidius	Col. 6, l. 37	[Ticerius]	Col. 3, l. 10
Praetextatus	Col. 3, l. 2	Trigentius	Col. 1, l. 11
Praetextatus	Col. 2, l. 1	Ur[.....]	Col. 3, l. 9
Pretextatus	Col. 2, l. 3	Uranius	Col. 5, l. 45
Primianus	Col. 4, l. 21	Valentinianus	Col. 1, l. 23
Procilianus	Col. 2, l. 33	Valentinus	Col. 1, l. 7

Valerianus	Col. 2, l. 35	Victorinianus	Col. 3, l. 55
Valerianus	Col. 3, l. 3	Victorinianus	Col. 4, l. 28
Valerinus	Col. 2, l. 27	Victorinianus	Col. 5, l. 30
Verissimus	Col. 2, l. 12	Victorinus	Col. 1, l. 24
Victor	Col. 1, l. 17	Victorinus	Col. 5, l. 5
Victor	Col. 1, l. 28	Victorinus	Col. 5, l. 17
Victor	Col. 2, l. 42	Vincentius	Col. 1, l. 38
Victor	Col. 3, l. 1	Vindicianus	Col. 1, l. 25
Victor	Col. 3, l. 16	Vitalis	Col. 4, l. 33
Victor	Col. 3, l. 26	Viventius	Col. 5, l. 4
Victor	Col. 5, l. 7	Zuccarius	Col. 5, l. 15
Victorinianus	Col. 2, l. 22	Zuccarius	Col. 6, l. 32
Victorinianus	Col. 3, l. 36		

COGNOMINA (fragments).

[.....]ianus	Col. 3, l. 61	[.....]osanus	Col. 3, l. 32
[.....]minentius	Col. 3, l. 65	[.....]utius	Col. 4, l. 7
[.....]ntius	Col. 3, l. 19		

Remarques. — En général, le *nomen* précède le *cognomen.* Il y a cependant des exceptions : col. 6, l. 37, Possidius Pompeus semble avoir pour nom : Pompeus, qui figure comme gentilice certain douze fois sur les listes de Timgad, et pour surnom Possidius. Une preuve en est d'ailleurs fournie col. 6, l. 26-27, avec Pompeus Pascentius Possidi [filius], fils par conséquent de Pompeus Possidius. — Col. 3, l. 8 : Sextus Simplicius a pour gentilice Simplicius, attesté comme gentilice col. 6, l. 38, et pour surnom Sextus.

Parfois le *cognomen* est donné tout seul et il est difficile de retrouver le gentilice. Faustinianus Citheri, col. 2, l. 41, est-il parent de Flavius Faustinianus, col. 2, l. 7? On ne saurait l'affirmer. Mais il semble bien que Faustinianus Palmin[i], col. 4, l. 37, soit le fils de Flavius Palminus, col. 1, l. 37. Mais quels sont leurs liens de parenté avec Palminus, col. 6, l. 53, et avec Felix, col. 6, l. 58, fils tous les deux de Palminus Arissanus...? On peut supposer que le surnom Arissanus a disparu dans la lacune de la ligne col. 4, l. 38, et nous aurions ainsi trois générations : le grand-père, Flamine Perpétuel, le fils, *curialis non excusatus*, et les deux petits-fils, *officiales rationalis summarum.*

N. B. — A propos du tableau ci-contre en six colonnes, il faut noter que : les col. 1 et 2 reproduisent : *C. I. L.*, VIII, 2403 ; les col. 3 et 4 reproduisent : *C. I. L.*, 17903, et W. Barthel, *op. cit.* (*in fine*), mais avec des corrections et additions, et que les col. 5 et 6 sont inédites.

LES PROBLÈMES DE BOULOGNE

L'histoire de la Belgique antique et des frontières du nord de la Gaule a connu ces derniers temps un singulier regain d'intérêt : des ouvrages comme l'enquête toponymique de M. Vannérus sur *Le Limes de Belgique*, des fouilles comme celles que M. le chanoine Biévelet dirige à Bavai ont rappelé l'attention sur le destin de cette province, et particulièrement sur le rôle qu'avait joué sous l'Empire romain la fameuse chaussée Bavai-Tongres-Cologne. Mais, prolongée vers l'ouest par Arras et Thérouanne, ou par Tournai et Cassel, la même route aboutissait à Boulogne, et c'est même à Boulogne, où s'embarqua Claude en 43, où débarqua l'usurpateur Constantin III en 408, à Boulogne, base navale de la *classis Britannica*, que l'importance économique et stratégique de cette voie se révèle en pleine lumière. Pendant quatre siècles et plus, elle fut la grande rocade unissant la Bretagne à la Germanie, incessamment parcourue par les empereurs, les légions, les marchandises et les idées.

Boulogne ne saurait donc être laissé à l'écart du mouvement de recherches qui se poursuit si activement le long de la route Boulogne-Bavai-Cologne. A défaut de fouilles nouvelles, le plan de reconstruction établi par M. Pierre Vivien, architecte urbaniste, et qui prévoit, avec la déviation du cours de la Liane, un déblaiement presque total de la basse ville, fait espérer un enrichissement notable de l'épigraphie et de l'archéologie boulonnaises. En attendant, il semble bien que les textes, attentivement examinés, puissent suggérer des interprétations dont on ne s'était pas avisé, et dès maintenant, plusieurs études ont remis en question les données, vieilles de plus de soixante-dix ans, sur lesquelles on fondait l'histoire antique de Boulogne.

Depuis E. Desjardins, en effet, on répétait traditionnellement que Boulogne avait porté, du Iᵉʳ siècle av. J.-C. au IVᵉ, trois noms successifs, qui correspondaient aux trois phases de son développement : *Portus Itius*, c'est-à-dire Isques, à sept kilomètres en amont de la rivière, d'où César était, disait-on, parti en 55 et 54 ; *Gesoriacum*, le port du Haut-Empire ; *Bononia*, dont le nom n'apparaissait, croyait-on, qu'à la fin du IIIᵉ siècle.

Or, deux travaux récents, menés avec des méthodes et des buts différents, mais dont les conclusions s'accordent, semblent avoir définitivement exclu l'identification du *Portus Itius* avec Isques.

M. Julien Martel, dans un mémoire inédit que M. Albert Grenier a présenté en 1944 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[1], en lui apportant, avec quelques réserves, une adhésion d'ensemble, a cru pouvoir conclure d'une lecture nouvelle des livres IV et V du *Bellum Gallicum*, précisée par une connaissance sûre des lieux, que la manœuvre de César en 55 et la préparation de son *armada* en 54 n'étaient explicables qu'en plaçant le *Portus Itius*, non pas à Isques, selon l'hypothèse régnante, ni à Wissant, comme certains archéologues continuent à l'affirmer, mais au fond du golfe, aujourd'hui comblé, qui se creusait au sud du littoral de Calais et Dunkerque et, s'élargissant au delà du goulot de Watten, formait à Saint-Omer le lac de Sithiu.

Au même moment, M. Jules Vannérus faisait paraître ici même[2] un article, intitulé : « *Portus Aepatiaci* » *lez Boulogne*, qui démontrait, par une suite inattendue de transformations phonétiques dont il était en mesure de retracer toutes les étapes, que le nom d'Isques remontait à *Aepatiacus*. Par là, la localisation du *Portus Itius* à Isques se trouvait donc une seconde fois réfutée. En revanche, Boulogne reprenait sa place nécessaire dans la *Notitia Dignitatum*, sous l'aspect d'un port évidemment humble et précaire, qui n'aurait pu contenir la flotte de César, mais qui devait suffire à la garnison du *tribunus militum Neruiorum* à la fin du Bas-Empire. Dans la liste des noms antiques de Boulogne, on supprimera donc au début celui de *Portus Itius*, et l'on ajoutera à la fin celui de *Portus Aepatiacus*.

Mais il est une troisième appellation, celle de *Bononia*, qui demande également une révision de l'opinion courante. Celle-ci est déterminée par deux témoignages concordants : celui de l'*Origo Constantini imperatoris* (II, 4), qui remonte au IVe siècle[3] : (*Constantinus*) *ad patrem Constantium uenit apud Bononiam, quam Galli prius Gesoriacum uocabant*; celui d'une addition de la Table de Peutinger : *Gesoriacum, quod nunc Bononia*[4]. Boulogne aurait changé de nom au Bas-Empire, à une date et dans des circonstances demeurées obscures. Désormais, les textes et les monnaies ne connaissent plus que *Bononia*. Jusqu'alors, *Gesoriacum* seul était mentionné par les auteurs.

C'est du moins ce qu'on pouvait affirmer avant qu'en 1911 E. Kornemann[5] ne publiât une inscription grecque du début de notre ère, où figure, de façon indiscutable, le nom *Bononia*, et à laquelle on n'a pas suffisamment rendu justice.

1. *Comptes-rendus des séances de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1944, p. 372 sq.
2. *R. Ét. anc.*, XLVI, 1944, p. 299 sq. — M. A. Grenier avait également présenté ce travail, dont il adoptait les conclusions, dans la même séance de l'Académie.
3. Schanz, *Röm. Literaturgesch.*, IV, 1, p. 108.
4. *Gesogiaco quod nunc Bononia.*
5. *Zu den Germanenkriegen unter Augustus*, *Klio*, IX, 1909, p. 422 sq. (= Dessau, *I. L. S.*, 9463 ; Riese, *Das Rhein. Germanien in den antiken Inschriften*, 6).

Il s'agit d'une lettre de remerciements de Tibère, encore César, au Sénat et au peuple d'Aizanoi en Phrygie, pour les félicitations que cette cité lui avait adressées à l'occasion d'un événement qui paraît bien avoir été son adoption par Auguste en 4 ap. J.-C. La lettre était envoyée ἀπὸ Βονωνίας τῆς ἐν Γαλλίᾳ et fut gravée et exposée dans le forum d'Aizanoi.

['Ἀπὸ Β]ονωνίας τῆς ἐν Γαλλίᾳ ἐνεχθ[εῖσα ἐπιστολὴ Τιβερίου Καίσαρος]- Τιβέριος Καῖσαρ Αἰζ[ανειτῶν βουλῇ] | δήμωι [χαίρειν]. Ἀρχῆθεν ὑμῶν τὴ[ν εὐσέβειαν (?) καὶ] | πρὸς ἐμὲ συμπαθί[αν μαθὼν ἀπεδεξά]μην ἥδιστα καὶ ν[ῦν παρὰ τῶν ὑμε] | τέρων πρεσβευτῶν τὸ ψήφισμα τὸ] | διαφαῖνον τῆς πό[λεως τὴν εἴς με εὔ] | νοιαν · πειράσομαι[οὖν ὑμῖν ὅσον] | ἂν ὦ δύνατος συν[αύξειν ἐν πᾶσι καὶ] | ροῖς οἷς ἀξιοῦτε τ[υχεῖν βοηθείας].

Dans cette *Bononia* de Gaule, Kornemann n'avait pas hésité à reconnaître notre Boulogne-sur-Mer, mais, à certaines vues qui semblent justes, il avait mêlé tant d'hypothèses contestables et confuses, en particulier sur l'existence de *Pontes Longi*, créés par Drusus pour relier à travers la Flandre Boulogne au Rhin, tant d'interprétations forcées et irritantes des textes anciens, entre autres Pline, *H. N.*, IV, 106, et Florus, II, 30, 26, que son article dans l'ensemble fut mal accueilli. Si son identification a rallié, à l'étranger, un certain nombre de suffrages, Dessau[1], Kubitschek[2], Byvanck[3], en France, au contraire, après deux entrefilets de Camille Jullian dans sa *Chronique gallo-romaine*[4], dans lesquels il affirmait que *Bononia* ne pouvait être que Bologne en Gaule Cisalpine, on l'a tenue pratiquement pour nulle et non avenue.

1. *I. L. S.*, 9463.
2. *Num. Zeitschrift*, LVIII, 1925, p. 91 sq.
3. *Nederland in den Romeinschen Tijd*, 3e éd., 1945, p. 101.
4. Il ne sera pas inutile de reproduire ici les deux notes de Jullian : « Plus je réfléchis sur la fameuse lettre de Tibère, moins je crois qu'il s'agit de notre Boulogne. Jamais Tibère n'aurait dit *Bononia*, alors que Gesoriacum était dès lors le nom officiel dans les statistiques et les itinéraires, et l'est resté jusque vers 300. M. Kornemann a écarté bien vite cette hypothèse, comme inadmissible, vu que la Gaule italienne était alors incorporée à l'Italie. Mais, d'une part, l'expression de *Gallia cisalpina* s'est maintenue dans le langage courant bien après Actium, et ensuite la Gaule Cisalpine a été un instant ramenée à l'état de province peu avant l'ère chrétienne. (Mommsen, *Staatsrecht*, II, 229). » (*R. Ét. anc.*, 1910, p. 200.)

« M. Kornemann revient sur la question dans *Klio*, 1910, p. 258-260. Je persiste à croire que *Bononia* en Gaule ne peut signifier sous Auguste que Bologne. Si Boulogne s'était appelée *Bononia* en ce temps-là, on le saurait : géographes, itinéraires ne seraient pas d'accord pour dire *Gesoriacum*. Et les écrivains du IVe siècle ne seraient pas non plus d'accord pour dire que *Bononia* est un nom nouveau. D'ailleurs, je ne vois pas Tibère hivernant à Boulogne pour préparer la guerre sur le Rhin. Et enfin les lieux où les princes de son temps passent l'hiver avant leur campagne sont le plus souvent en Cisalpine, d'où ils peuvent, selon les besoins, rejoindre l'armée du Rhin ou du Danube. » (*R. Ét. anc.*, 1910, p. 417.) Signalons, toutefois, qu'en 1926, M(aurice) B(esnier), rendant compte dans la même revue (p. 169) de l'article de Kubitschek, cité plus haut, semblait plus disposé à prendre en considération l'hypothèse de Kornemann.

Sans manquer à la mémoire du grand historien de la Gaule, on osera penser que cette fin de non-recevoir était peut-être un peu précipitée, et l'argumentation sur laquelle Jullian prétendait la fonder, un peu hâtive : elle se ramène, en fin de compte, à opposer au paradoxe d'un fait nouveau la tradition, prise à la lettre, de quelques écrivains du Bas-Empire. Il convient d'étudier l'inscription sans parti pris ; c'est elle-même, patiemment interrogée, qui doit répondre à la question posée, si c'est Boulogne qu'elle veut dire, ou Bologne.

« Si Boulogne s'était appelée *Bononia* en ce temps-là, écrit C. Jullian, on le saurait : géographes, itinéraires ne seraient pas d'accord pour dire Gesoriacum? » Est-il besoin de faire remarquer qu'aucun texte ne nous livre le nom de Boulogne à l'époque de Tibère? Le nom de Gesoriacum apparaît pour la première fois chez Pomponius Mela (III, 2), qui écrivait sous Claude[1], et Claude, en effet, s'embarqua pour la Bretagne à Gesoriacum[2], ce qui ne dut pas manquer d'attirer l'attention du monde romain sur ces rivages jusqu'alors peu connus des *extremi homines.* Lorsque Florus, dans un passage, d'ailleurs controversé (II, 30, 26), mentionne les travaux de Drusus à Gesoriacum, rien ne prouve qu'il n'emploie pas par anticipation, pour rapporter la campagne de 12 av. J.-C., un nom géographique qui prévalait au IIe siècle. Il est possible que ce nom de Gesoriacum fût en usage dès le règne d'Auguste : nous n'en savons rien. Force nous est d'avouer que nous ignorons comment s'appelait Boulogne au début de notre ère.

Autre argument : « La Gaule Cisalpine a été un instant ramenée à l'état de province peu avant l'ère chrétienne. » Qu'est-ce à dire?

Le statut administratif de la Cisalpine a été déterminé une première fois en 49 par César, qui, bien qu'elle dût constituer pendant sept ans encore une province distincte, lui accorda le droit de cité, et confirmé en 42 par les accords de Philippes, qui supprimèrent la province et l'incorporèrent définitivement à l'Italie. Mommsen, dans une note de son *Römisches Staatsrecht*[3], a pourtant remarqué que, sous Auguste[4], elle avait été replacée, de façon passagère, sous l'autorité d'un proconsul. C'est ce qui semble résulter d'une anecdote rapportée par Suétone[5] à propos du rhéteur Albucius, qui eut à plaider à Milan dans une affaire de meurtre devant le *proconsul* L. Piso, et se laissa aller à cette occasion à de dangereux excès de langage : *cum... deplorato Italiae statu, quasi iterum in formam prouinciae redigeretur, M. insuper Brutum, cuius statua in conspectu erat, inuocaret legum ac libertatis auctorem et uindicem.*

1. Schanz, *Röm. Literaturgesch.*, II, 2, p. 347.
2. Suét., *Claud.*, XVII, 4.
3. Mommsen, *Röm. Staatsr.*, 2e éd., p. 239, n. 1.
4. Il écrit même : « *in der späteren Augusteischen Zeit* ».
5. Suét., *De Rhet.*, 6.

On identifie ce Pison avec L. Calpurnius Piso Frugi, consul en 15 av. J.-C.[1], et on conclut de la présence à Milan, vers l'année 14, d'un proconsul y tenant ses assises qu'à cette date la Cisalpine était redevenue province. La mention d'un *M. Appuleius Sex. f. legatus Augusti* à Trente, sur une inscription de 23 av. J.-C.[2], est interprétée dans le même sens.

Que les opérations de police menées par Auguste contre les peuples des Alpes à partir de 25 av. J.-C. aient quelque temps troublé le régime d'autonomie judiciaire dont la Cisalpine jouissait depuis 42, que la Transpadane, en particulier, ait été, pour la circonstance, transformée en zone militaire et soumise à la juridiction d'un proconsul, on ne saurait en être étonné : il ne s'agissait là que d'un état de fait provisoire, qui ne dut pas se prolonger au delà de la pacification totale du pays, réalisée en 7 ou 6 au plus tard av. J.-C.[3]. D'ailleurs, il semble douteux que ces mesures exceptionnelles, dont la nécessité s'explique assez bien dans des villes frontières comme Milan ou Trente, aient pu affecter la tranquillité de l'arrière jusqu'au sud du Pô et à Bologne.

Mais ce qui révèle surtout l'aspect extraordinaire de la mission dont L. Piso était revêtu, c'est l'indignation avec laquelle Albucius dénonce un abus de pouvoir qu'aucune modification légale de la Cisalpine n'a autorisé. *Quasi iterum in formam prouinciae redigeretur...* C'est donc qu'elle n'a pas été ramenée à l'état de province. Il est même si convaincu que la Cisalpine fait partie intégrante de l'Italie qu'il considère une violation du droit commise à Milan comme une atteinte à la liberté de toute la péninsule : *deplorato... Italiae statu*, en sorte que Suétone, résumant son discours, ne craint pas d'écrire une phrase ahurissante, et qui, prise à la lettre, impliquerait que c'est l'Italie elle-même qui paraît ramenée à l'état de province. Il ne dit pas : *Galliae statu*. Car Milan, et Bologne à plus forte raison, ne sont plus en Gaule depuis 49 ou 42; Milan et Bologne, depuis la *lex Roscia* et le traité de Philippes, n'ont pas cessé d'être, théoriquement, en Italie.

« Mais, écrit encore C. Jullian, l'expression de *Gallia Cisalpina* s'est maintenue dans le langage courant bien après Actium. » — Comme si une lettre officielle, rédigée dans un état-major et signée du nom de Tibère César, pouvait passer pour un échantillon caractéristique du style familier ! Il est clair qu'elle devait se garder avec un soin particulier d'inexactitudes et d'impropriétés aussi graves.

Au surplus, Tibère ne dit pas *Gallia Cisalpina*, ni *Gallia citerior*, ni ἡ Γαλατία τογᾶτα[4], mais *Gallia* tout court. Or, il semble que, même dans

1. Groag, *P. W.*, III, col. 1396.
2. *C. I. L.*, V, 5027.
3. Sur la date du Trophée de la Turbie, Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 59.
4. Cass. Dio, XLVIII, 12.

le laisser-aller de la conversation ou l'insouciance de la libre littérature, on évitât, bien avant Actium, d'employer le terme *Gallia* pour désigner la Gaule Cisalpine, dans le sens où Cicéron, en 65, écrivait à Atticus : *uidetur in suffragiis multum posse Gallia*[1].

Sans doute il est possible que Varron, lorsque, à quatre-vingts ans, en 37, il composait son *De Re Rustica*, n'eût pas jugé bon de changer ses habitudes de jeunesse. Il parle du domaine de Saserna *in Gallia*[2], et il entend la Gaule Cisalpine[3]. Mais il mentionne aussi les jambons importés *e Gallia*[4], c'est-à-dire du pays des Cavares autour d'Avignon et, vraisemblablement, de celui des *Comaci* attestés par Pline dans la Narbonnaise[5]. Quand une épithète lui paraît nécessaire, c'est *Transalpina*[6]. Et rien de plus explicable : l'horizon qu'embrassait son sujet n'excédait guère, en général, les limites de l'Italie. On admettra sans peine que le mot *Gallia* ait pu survivre dans son acception ancienne, quand, *à l'intérieur de la péninsule*, il s'agissait d'en distinguer les différentes régions, pour opposer, par exemple, la plaine du Pô à l'Étrurie et à l'Ombrie. La routine a bien pu, en ce sens, durer jusqu'à la création des onze régions d'Auguste, parmi lesquelles celle où se trouvait Bologne portait le numéro 8, et prit peu à peu la dénomination d'Émilie[7]. On ne saurait d'ailleurs déterminer avec certitude la date, probablement tardive, à laquelle furent formées ces régions qui, selon leur plus récent historien, peuvent être mises en rapport avec l'institution de la *uicesima hereditatum*, en l'an 6 de notre ère[8].

Mais Tibère, en adressant sa lettre aux Aizaneitai, n'avait aucune raison de parler la langue des paysans italiens. A supposer que Bologne, dans la géographie régionale, fût encore, en 4 ap. J.-C., ce qu'elle était peut-être pour Varron, *in Gallia*, cette addition eût été, à l'usage de ces Phrygiens, aussi saugrenue qu'un peu plus tard celle d'*in regione octaua*. Surtout elle eût été propre à les embarrasser. Car depuis la conquête de César, quand on parlait de la Gaule, il était inévitable qu'on regardât au delà des Alpes. Salluste entend toujours par *Gallia* la Gaule Transalpine[9], sauf quand il la détermine par l'épithète *citerior*[10]. Ce sera

1. *Ad Att.*, I, 1, 2.
2. I, 18, 6.
3. Les deux Sasernae, continuateurs de Caton, ont vécu entre 140 et 60 (Schanz, *Röm. Literaturgesch.*, I, p. 242).
4. II, 4, 10.
5. *Pernae Comacinae* (Keil, *Comment. in Varr. R. R. libros III*, p. 161). Mais les textes de Varron et de Pline (III, 36) sont peu sûrs. Il s'agit peut-être des jambons de la région de Côme (*lacus Comacenus*, Itin. Anton., 278, 7) : Caton, dans un passage cité immédiatement après par Varron (II, 4, 11), faisait l'éloge des *succidiae* des Insubres.
6. I, 7, 8 ; III, 12, 1 et 5.
7. Attestée pour la première fois chez Martial, VI, 85, 5 ; X, 12, 1.
8. R. Thomsen, *The Italic Regions*, Copenhague, 1947, p. 29 et 149 sq.
9. *Cat.*, XL, 2 ; LVI, 4 ; LVII, 3 (cf. LVIII, 1) ; LVIII, 6.
10. *Cat.*, XLII, 1 ; cf. XLII, 3, où il faut lire *ulteriore*.

aussi l'usage constant de Velleius Paterculus, dont les liens avec Tibère fournissent une indication valable sur les façons de parler en honneur dans ses bureaux : *Narbo autem Martius in Gallia*[1]. Lorsque, dans son récit, il vient à raconter les événements de l'an 4 ap. J.-C., et cette marche véritablement triomphale, vers le Rhin, de Tibère qu'il accompagnait en qualité de *praefectus equitum*, il énumère les pays qu'il a traversés avec son maître, et ne s'y trompe pas : *per celeberrimam Italiae partem et tractum omnem Galliae prouinciarum*[2]. *Celeberrima pars Italiae* : la partie la plus peuplée de l'Italie. Ils sont partis de Rome : ce ne peut donc être la Campanie. C'est bien la Gaule Cisalpine, qui passait aux yeux des contemporains, de Strabon[3] par exemple, pour « une contrée privilégiée, comme le prouvent sa *nombreuse population*, l'importance de ses villes et la richesse de son sol ; tous avantages par lesquels les colonies romaines de la Cisalpine surpassent infiniment les autres cités de l'Italie ». Quant aux « provinces de la Gaule », *Galliae prouinciae*, ce sont, d'après l'organisation politique instaurée en 27 par Auguste, la Narbonnaise, la Celtique et la Belgique, l'Aquitaine étant mise à part, car Tibère ne la visita sans doute pas cette fois-là. Telles sont les expressions, même courantes, dont se sert un historien de la suite immédiate de Tibère.

Au total, si celui-ci avait voulu, par la suscription ἀπὸ Βονωνίας τῆς ἐν Γαλλίᾳ, indiquer la Bologne d'Italie, il aurait commis une erreur de géographie administrative invraisemblable chez un personnage de son état ; il aurait contrevenu à l'usage de tous les écrivains de son temps ; il aurait fait tout ce qu'il fallait pour n'être pas compris. Qui ne voit, au contraire, qu'en précisant τῆς ἐν Γαλλίᾳ, il a voulu prévenir une équivoque et donner clairement à entendre que sa lettre était partie, non de la *Bononia* que tout le monde connaissait, mais d'une autre, plus obscure, celle de Gaule? Cela paraît évident à première vue, mais l'examen des formules par lesquelles les empereurs marquent quelquefois l'origine de leur correspondance confirme pleinement cette impression[4]. D'habitude, la mention de la ville leur suffit, non seulement lorsque c'est Rome, ἀπὸ Ῥώμης[5], ou l'une des capitales du monde romain, ἐν Ἀλεξανδρείᾳ[6], mais même le petit village latin où Antonin le Pieux avait sa villa, ἀπὸ Λωρίου[7] : aucune confusion n'était à craindre. En revanche, Hadrien, expédiant une lettre de Laodicée en Phrygie, prend soin, pour distinguer cette ville de ses homonymes syrienne,

1. I, 15, 5 ; cf. II, 17, 3 ; II, 63, 1.
2. II, 104, 4.
3. V, 12.
4. Lafoscade, *De epistulis imperatorum Romanorum*, 1902.
5. Id., *Ibid.*, nos 9, 23 sq., 28, etc.
6. Id., *Ibid.*, no 70.
7. Id., *Ibid.*, no 62 (Ditt. *Syll.*, 1, no 289, et 2, no 406).

lycaonienne ou mésopotamienne, de compléter l'indication : ἀπὸ Λαοδικείας τῆς ἐπὶ Λύκῳ[1].

On voudra bien excuser la minutie de cette discussion : l'autorité de C. Jullian est intimidante, la question délicate et l'enjeu d'importance. Mais il y a encore une objection qui n'a pas été soulevée, et qu'il est peut-être nécessaire d'écarter, ou de réduire à sa juste valeur, avant de conclure.

Dans l'hypothèse de Kornemann, les envoyés d'Aizanoi, chargés de transmettre à Tibère, à l'occasion de son adoption, les félicitations de leur cité, auraient été reçus par lui à Boulogne. Comment ont-ils pu le rejoindre? Compte tenu de ses déplacements au cours de l'an 4, ont-ils eu le temps d'aller jusque-là et, quand ils y sont arrivés, y était-il encore? Il y a un petit problème de trains à résoudre.

Tibère, *aussitôt*[2] après son adoption (26 juin 4), fut envoyé en Germanie. Il fit route, dans les conditions que rapporte Velleius Paterculus, « à travers la partie la plus peuplée de l'Italie et toute l'étendue des provinces de la Gaule ». Au cours de ce voyage, Kornemann admet que Tibère se soit arrêté à Boulogne pour inspecter la flotte que l'année d'après il utiliserait sur les côtes de la mer du Nord. Une inscription, de la même année probablement, signale son passage à Bavai[3]. Puis il entre en Germanie, soumet les Canninefates, les Attuarii, les Bructères, reçoit la soumission des Chérusques : on peut croire que ce ne fut là, malgré l'ampleur des résultats atteints, qu'une simple promenade militaire, une sorte de reconnaissance préalable, avant d'engager, sur terre et sur mer, les opérations plus vastes qui allaient suivre[4]. Et pourtant cette brève campagne ne se termina, selon Velleius[5], qu'au mois de décembre. Tibère, au plus fort de l'hiver, revint à Rome et en repartit au début du printemps[6]. Cette fois il gagna directement le Rhin, au confluent de la Lippe.

Cela étant, il y a trois moments où les envoyés d'Aizanoi ont pu remettre leur message à Tibère et recevoir de lui sa réponse : à Bologne à l'aller, à Boulogne, à Bologne au retour.

Tibère est parti de Rome tout de suite après le 26 juin : *protinus*. Il n'alla certainement pas très vite. Sans s'attarder aussi longtemps que devait le faire Claude, qui mit six mois aller et retour pour se rendre en Bretagne, la conquérir (il n'y resta que seize jours) et revenir à

1. Id., *Ibid.*, n° 27 (cf. *Bull. Corr. Hell.*, VII, 1883, p. 406).
2. Vell. Paterc., II, 104, 2 : *Non diu uindicem custodemque imperi sui morata in urbe patria protinus in Germaniam misit.*
3. *C. I. L.*, XIII, 3570.
4. Byvanck, *Nederland in den Romeinschen Tijd*, p. 102.
5. II, 105, 2 : *anni eius aestiua usque in mensem Decembrem producta.*
6. *Ibid.*, 3 : *pietas sua Caesarem paene obstructis hieme Alpibus in urbem traxit; at tutela imperi eum ueris initio reduxit in Germaniam.*

Rome[1], il est évident qu'il ne brûla pas les étapes. Cette fois, le récit de Velleius en fait foi, des haltes fréquentes, des réceptions solennelles, la dignité même du prince durent imposer à son allure une lenteur de parade, et l'on ne risquera pas de se tromper en évaluant à deux mois au moins le temps qu'il lui fallut pour arriver dans le nord de la Gaule, au cours du mois de septembre[2].

De l'autre côté, il avait fallu d'abord que l'adoption de Tibère fût connue en Orient. A l'époque de Cicéron, une lettre qui, de Rome à Cybistra en Cappadoce, avait mis quarante-sept jours passait pour être venue très vite[3]. Mais il y a un exemple, exactement contemporain, qui s'applique mieux encore à notre cas : la mort de Caius Caesar, survenue le 21 février de l'an 4 à Limyra en Lycie, fut annoncée à Pise le 2 avril, soit quarante jours plus tard[4]. On peut être sûr que la nouvelle de l'adoption de Tibère, elle aussi, se répandit avec la rapidité de l'éclair ; les conditions de la navigation, en plein été, étaient même meilleures. C'est donc dès le milieu d'août que le Sénat et l'Assemblée d'Aizanoi durent en être saisis. On peut supposer qu'ils firent diligence : entre toutes les villes du monde romain qui tinrent alors à féliciter Tibère, il y eut émulation à qui la première présenterait ses vœux. Les envoyés ont dû être à Rome quatre-vingts jours, trois mois peut-être après le 26 juin, donc dans la seconde quinzaine de septembre. Tibère n'y était plus, et il n'était même plus à Bologne, où il était passé au début de juillet. Il pouvait, dès ce moment-là, être à Boulogne.

Que firent-ils alors? Ils auraient pu retourner chez eux, en chargeant un membre de sa maison de s'acquitter auprès de lui de leur mission ; mais la lettre de Tibère précise qu'il les a vus. Ils ont pu décider d'attendre son retour en visitant la capitale, et d'aller au-devant de lui, sans se presser, le saluer à Bologne quand il reviendrait, vers le mois de février. Ils étaient, en tout état de cause, arrivés avant la fermeture de la mer en novembre. Il est peu vraisemblable qu'ils se soient facilement résignés à perdre ainsi trois mois.

Il est, au contraire, très probable qu'ils ont fait comme les autres, par exemple, comme, au même moment, les envoyés des Parthes : *Parthorum legati mandatis Augusto Romae redditis adire eum quoque in prouincia iussi*[5]. Il se sont lancés aussitôt sur ses traces et n'ont pas flâné en chemin. En quinze jours, trois semaines au maximum, ils l'ont

1. Suét., *Claud.*, XVII, 4.

2. Pour fixer les idées, on rappellera qu'une lettre de Q. Cicero à son frère (*Fam.*, III, 1, 13) avait demandé trente-trois jours pour être portée de la Bretagne à Rome ; depuis, la poste impériale avait commencé à s'organiser ; le soulèvement de Vitellius à Mayence fut connu à Rome en moins de neuf jours (Tac., *Hist.*, I, 12, 18). Cf. Friedlaender, *Sittengesch.*, I, p. 335 sq. ; Riepl, *Das Nachrichtenwesen des Altertums*, p. 216 sq.

3. *Ad Att.*, V, 19, 1.

4. *C. I. L.*, XI, 1421.

5. Suét., *Tib.*, XVI, 1.

rejoint, un peu courbaturés, à Boulogne, à la mi-octobre, au moment où il allait commencer cette courte expédition qui, on l'a vu, ne devait pourtant se terminer qu'en décembre.

Certes, on n'ose garantir que les choses se soient bien passées ainsi, mais il suffit qu'elles l'aient pu ; au cas où ces délais de route paraîtraient un peu justes, il resterait à supposer qu'à une autre date, non précisée, mais sûrement comprise entre 4 et 14, Tibère s'était trouvé à Boulogne et y avait reçu l'ambassade des Aizanitai. En tout cas, nous croyons avoir suffisamment démontré qu'il n'y avait aucune raison décisive pour récuser le témoignage formel de l'inscription. Inscrivons donc *Bononia* à la place de *Portus Itius*, aux origines de l'histoire boulonnaise.

Cette donnée nouvelle de l'épigraphie n'est pas, au demeurant, si choquante. Elle trouve tout de suite sa confirmation dans le caractère celtique du nom de *Bononia*, qui n'est contesté par personne [1] ; des villes homonymes ont jalonné les migrations gauloises, de la Bologne d'Italie qui a remplacé la Felsina étrusque à la *Bononia* (Banoštor) de Pannonie inférieure, à la *Bononia* (Vidin) de Mésie supérieure. Le sens du mot demeure malheureusement inexpliqué [2]. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce nom n'a pas été importé du dehors et imposé par Rome à la fin du IIIe siècle [3] : il appartient à la toponymie locale, et, remontant très haut dans le passé de Boulogne, il a traversé obscurément toute l'histoire de la Gaule romaine.

Mais *Gesoriacum* aussi est celtique, comme le prouvent, non seulement sa finale, mais aussi son radical, qu'on retrouve dans le nom d'un autre port, *Gesocribate* (Brest ou Castel Ac'h). Selon une séduisante suggestion de Jullian [4], le mot serait à rapprocher de *geseoreta*, qui, chez Aulu-Gelle [5], désigne une forme de bateau. *Gesoriacum*, ce serait donc le port, les chantiers navals. Pas plus que *Bononia*, *Gesoriacum* n'a été introduit par la domination romaine. Tous deux sont des appellations du crû, qui plongent leurs racines dans de très anciennes traditions, et qui ont coexisté d'un bout à l'autre de l'Empire, unies l'une à l'autre par des rapports qu'il faudrait essayer de définir.

Les rapports qui existaient entre *Bononia* et *Gesoriacum* ont été conçus par Kornemann d'une façon artificielle et peu convaincante. Appli-

1. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, col. 481 ; Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 292, n. 5 ; Dottin, *La langue gauloise*, p. 24 ; Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de la Tène*, p. 28 et 52.

2. La finale indiquerait une rivière (Dottin, *Ibid.*, p. 277) ; le thème, qui apparaît dans des noms de lieu (Bonn, Bonneuil), pourrait signifier *base*, *fondation* (Id., *Ibid.*, p. 235).

3. On ne peut retenir l'hypothèse de Rigaux, *Bull. de la Soc. acad. de Boulogne*, VII, 1904-1907, p. 6, qui croit à l'établissement, à la fin du IIIe siècle, d'une colonie de vétérans originaires de Bologne en Italie. L'époque où les Francs sont appelés à l'intérieur des frontières dégarnies n'est plus celle de la colonisation romaine.

4. *Hist. de la Gaule*, V, p. 162, n. 7 ; Grenier, *Manuel*, II, p. 600, n. 1.

5. *N. A.*, X, 25, 5.

quant à l'histoire de Boulogne la remarquable analyse qu'il avait faite, quelques années auparavant, des notions de *uicus* et *pagus* en Italie[1], il a proposé de voir dans *Bononia* un *uicus* du *pagus Gesoriacus*, mentionné, en effet, par Pline[2]. Mais, dans cette interprétation des choses, que fait-on de *Gesoriacum*, dont le nom, à partir de Mela, occupe tout le devant de la scène, alors qu'il n'est pas question de *Bononia*?

Il est beaucoup plus simple et beaucoup plus satisfaisant de supposer que *Bononia* et *Gesoriacum* désignaient deux quartiers différents de la même ville. L'idée avait déjà été émise par Desjardins[3] et depuis avait cheminé parallèlement à la thèse de la succession chronologique des deux noms. Et c'est la conclusion vers laquelle s'orientait C. Jullian lui-même dans les derniers volumes de son *Histoire de la Gaule*, lorsque, en 1920, il écrivait : « Je crois de plus en plus que ces changements de noms de localités s'expliquent moins souvent par des substitutions de vocables au même point que par les prédominances successives des noms de quartiers voisins[4]. » Et il citait, à côté de *Gesoriacum-Bononia*, le cas d'Orléans (*Genabum-Aurelianum*), de Clermont (*Augustonemetum-Clarus mons*), de Strasbourg (*Argentorate-Stratae Burgus*), etc. De même, comme l'avait suggéré Desjardins, *Gesoriacum* aurait désigné la ville basse et le port ; *Bononia*, la ville haute. « Fortifiée vers 280, elle devint alors le centre de l'agglomération, à laquelle elle imposa son nom[5]. »

Ainsi, malgré la tendance générale à admettre, avec les documents du Bas-Empire (*Gesoriacum, quod nunc Bononia*), la substitution pure et simple, au même lieu, d'un nom à l'autre, la plupart des historiens se laissaient aller à envisager, pendant quelque temps avant la décision finale, l'existence simultanée de *Gesoriacum* et *Bononia*, et le développement graduel de la seconde à côté du premier, qu'elle remplaçait complètement à l'époque de Constance-Chlore. Mais, dans cette conception, *Bononia* n'en demeurait pas moins *la ville neuve*. C'est sur ce point que l'inscription d'Aizanoi nous invite à réviser nos idées.

Jacques HEURGON.

1. *Polis und Urbs*, *Klio*, V, 1905, p. 72 sq.
2. *N. H.*, IV, 106.
3. *Géogr. hist. et administr. de la Gaule romaine*, I, p. 386.
4. *Hist. de la Gaule*, VI, p. 458, n. 2.
5. M. B., *R. Ét. anc.*, 1925, p. 334 ; Grenier, *Ibid.*, p. 527 sq. ; Héliot, *Origines de la Haute-Ville de Boulogne*, *Mém. de la Comm. dép. des Mon. hist. du Pas-de-Calais*, V, 2, p. 31.

CHRONIQUE DE TOPONYMIE

XLIII

LES MARDELLES GAULOISES EN GIRONDE

Environ l'an 600 avant J.-C., trois peuples gaulois, se détachant de leur grande souche Biturige, se lançaient à la conquête des territoires occupés par les Aquitains qu'ils devaient refouler jusqu'aux pieds des Pyrénées. C'étaient les Bituriges Vivisci, les Medulli et un parti de Boii.

Lorsque les légions de Jules César pénétrèrent à leur tour en Aquitaine, elles les y trouvèrent donc établis de part et d'autre de la Garonne depuis cinq cents ans ; mais, loin d'entrer en conflit avec les nouveaux envahisseurs, les Vivisques et leurs associés leur livrèrent libre passage à travers leur territoire, se déclarant amis du peuple romain, ce qui leur valut de jouir de cette grande et longue paix à la faveur de laquelle la Gaule, soumise, devint si florissante.

Au IVe siècle de notre ère, où Burdigala, capitale de l'Aquitaine seconde, était chantée par Ausone, les Vivisques étaient assimilés au point que leur langue mère n'y était plus parlée depuis longtemps déjà, de même qu'ils avaient adopté les dieux de Rome et le christianisme.

Les écrits contemporains de la période gallo-romaine et aussi les innombrables vestiges que le sol de l'ancienne Aquitaine livre chaque jour nous permettent de nous faire une idée suffisante du dernier éclat que jeta, même dans sa décadence, cette brillante civilisation latine ; mais que savons-nous de ces Bituriges Vivisques, de ces Medulli, de ces Boii d'avant la conquête romaine?

Textes et monuments faisant défaut, c'est une investigation continue, patiente, méthodique du sol, de la carte et de la toponymie qui, seule, pourra nous fournir encore quelques renseignements utiles.

Entreprise dès les premières années du XIXe siècle, elle a donné de remarquables résultats, certes, mais sa carrière est loin d'être achevée. On peut maintenant attribuer aux Gaulois avec certitude quantité de travaux de défense en terre, avec fossés, vallum et basse-cour, *oppida* en miniature, ainsi que nombre de ces *mottes*, qu'il n'y a pas longtemps encore, on s'obstinait à restreindre à l'époque féodale.

Des rustiques habitations gauloises disséminées au sein dés forêts, au long de cours d'eau et au voisinage de sources, dont il ne subsistait

que ces fosses circulaires, communément appelées : *mardelles*, on peut maintenant dresser un important inventaire qui nous fixe sur ces anciens centres d'exploitation rurale. A de nombreux points de vue, il convient de les rechercher encore.

Or, tandis que les mardelles abondent dans certaines contrées de notre pays, il était singulier qu'il n'en restât point trace en Aquitaine et particulièrement sur ce territoire que les Bituriges avaient occupé durant cinq cents ans avant la conquête romaine.

C'est sur cette inexplicable lacune que notre attention s'est portée.

*
* *

A la vérité, l'abbé Baurein, qui écrivait au XVIIIe siècle, avait bien relevé quelques-unes de ces excavations, mais parce que — phénomène extraordinaire — elles ne gardaient jamais l'eau, même dans les saisons les plus pluvieuses, et c'est ainsi qu'il les décrivait : « ... Il existe dans la paroisse de Guillos[1] plusieurs lagunes ou petits lacs... au nombre de douze... *Indépendamment d'elles, il y en a quelques autres qui, à proprement parler, ne sont que des cavités. Ce qui paraît surprenant, c'est que, dans la partie de lande qui est vers le levant, on voit deux creux voisins l'un de l'autre, et même contigus ; l'un forme une belle nappe d'eau, tandis qu'il n'y en a jamais eu une goutte dans l'autre*[2]. »

Or, une des principales caractéristiques des mardelles étant de n'être pratiquées qu'en terrains suffisamment perméables pour éviter l'humidité et la stagnation de l'eau dans le fond des cabanes, l'abbé Baurein était passé, sans s'en douter, à côté de mardelles gauloises. Voici donc un premier site à retenir, celui de Guillos.

Il en avait relevé une autre sur la paroisse de La Brède, appelée : *Hosse de Cantecoucut*, au sujet de laquelle il donne quelques détails du plus haut intérêt, ainsi qu'on le verra par la suite : « ... C'est au delà du village de *Roman*, en tirant vers la route de Toulouse, que se trouvent les restes d'une ancienne levée appelée dans les vieux textes : *lou camin Roman* ou *lou camin Galian*, indifféremment... ; ces vestiges subsistaient encore très sensiblement avec leur pavé, dans le parc du château de la Prade... De là, ils traversoient le grand chemin de Toulouse, bordoient les tènemens d'*Arnaud Hurt* de *Cantecoucut* et du *Rey*... A l'endroit appelé Cantecoucut, près duquel passait cette ancienne levée, il y a une vaste fosse couverte de taillis qui date vraisemblablement du même temps que la construction du chemin Galien. Elle est connue sous le nom de *Hosse de Cantecoucut*. »

Ici, tout en ayant le sentiment de l'antiquité de cette *Hosse*, l'abbé

1. Guillos, commune du canton de Podensac, arrondissement de Bordeaux.
2. Baurein, *Variétés bordeloises*, édit. Méran, t. III, p. 14.

Baurein, qui n'y reconnaissait pas encore une mardelle, se trompait évidemment quant à la datation. Il semble bien, en effet, que la voie romaine en question n'a été construite qu'entre le Ier et le IIe siècle de J.-C. au plus tôt, fort probablement sur le tracé d'un ancien chemin de terre gaulois ; quant à la mardelle, elle lui était de beaucoup antérieure.

Le site est, d'ailleurs on le verra, du plus grand intérêt à retenir.

Il faut arriver à l'année 1863 pour entendre parler de mardelles en Gironde. Cet infatigable prospecteur de la Guyenne, Léo Drouyn, en avait découvert un assez grand nombre dans les forêts bazadaises et il est regrettable qu'il ne nous en ait situé et décrit qu'un seul groupe ; voici l'essentiel tout au moins de ce qu'il en a dit[1] :

« ... On n'en avait pas encore signalé dans le Midi, et j'ai eu le bonheur d'en trouver une certaine quantité dans la commune de Préchac, où on les appelle *clotes*, soit en gascon : trou, cavité.

« C'est sur les bords du Ciron, entre les châteaux de La Trave et de Cazenave, qu'elles se rencontrent en plus grand nombre. Elles sont disséminées dans la forêt, quelquefois isolées, mais plus souvent réunies par groupes. Le groupe qui m'a paru le plus intéressant se trouve entre le bourg de Préchac et le moulin de Caussarieux, et assez rapproché d'un ruisseau qui va se perdre dans le Ciron, entre ce moulin et le châtelet de La Travette. Les clotes sont creusées dans le sable ; une seule contient de l'eau, seulement pendant les grandes pluies de l'hiver et du printemps ; leur profondeur varie de 1 à 10 m. et leur diamètre de 5 à 35 m. ; leur distance de l'une à l'autre varie de 8 à 60 m. Les plus grandes sont réunies deux par deux : l'une de ces dernières a ceci de particulier qu'à moitié de sa profondeur existe un palier horizontal qui a peut-être servi à appuyer un plancher divisant l'habitation en deux étages. On ne voit dans les environs aucun monticule artificiel. De l'autre côté du ruisseau, à l'est, existe une enceinte ovale de 80 m. de long sur 50 de large, entourée d'un vallum assez élevé, surtout du côté oriental. »

On ne prêta pas plus d'attention à la découverte de Léo Drouyn qu'aux indications de l'abbé Baurein et l'on n'entendit plus parler de mardelles en Gironde.

* * *

Au printemps de 1937, comme avec mon collègue M. Béraud-Sudreau nous reconnaissions sur la propriété de M. de Richemond, commune de La Brède, les derniers vestiges de ce tronçon de la voie romaine de Bordeaux à Bazas et Eauze[2] signalé par l'abbé Baurein et figuré sur la

1. Leo Drouyn, *Guienne militaire*, t. I, p. XIX et suiv.
2. Voir Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*. T. II, p. 217 : *Troisième voie, de Bordeaux à Bazas et Eauze* (*a Burdigala Hieruzalem*).

carte de Belleyme, il nous fut montré une superbe fosse circulaire d'environ 30 m. de diamètre et de 6 à 7 m. de profondeur, dans laquelle je reconnus aussitôt une mardelle semblable à celles que Léo Drouyn avait découvertes à Préchacq en 1863.

M. de Richemond nous ayant déclaré qu'il en existait plusieurs autres du même genre dans ses bois, nous décidâmes de revenir pour les relever. Ce travail fut, du reste, préparé par M. Béraud-Sudreau, voisin de campagne de M. de Richemond, et il fut assez heureux pour en découvrir seize autres perdues dans les broussailles et les taillis. Sur quoi nous nous mîmes à la besogne, ce qui nous prit plusieurs journées.

De chacune de ces fosses, en effet, nous mesurâmes : 1° le diamètre et la profondeur ; 2° la distance qui les séparait les unes des autres ; 3° leur position par rapport à la voie romaine, car huit d'entre elles se trouvaient sur sa droite et neuf sur sa gauche. Douze étaient dans la commune de La Brède, cinq dans celle d'Ayguesmortes.

Faute d'avoir pu reproduire ici notre plan, nous nous bornerons à donner les mesurages des mieux conservées de ces fosses.

Dans le tènement d'*Arnahuc*[2] : fosse n° 1, diam. : 46 m. ; prof. : 2 m. ; — n° 3, diam. : 40 m. ; prof. : 2m50 ; — n° 4, diam. : 10 m. ; prof. : 1 m.

Dans le tènement des *Padouëns* : n° 5, diam. : 50 m. ; prof. : 2m50.

Dans le tènement de *La Noëlle* : n° 6, diam. : 54 m. ; prof. : 7 m.

Dans le tènement du *Bas de Pelín* : n° 8, diam. : 25 m. ; prof. : 4m50.

Dans le tènement de *Lembaye* : n° 10, diam. : 28 m. ; prof. : 3m50.

Dans le tènement de *Péchille* : n° 12, diam. : 30 m. ; prof. : 2m50.

Deux de ces fosses étaient jumelles ; une seule était de forme ovalaire ; une autre, enfin, avait vers son milieu un rebord indiquant l'existence d'un second étage, particularité également observée par Léo Drouyn dans l'une des clottes de Préchacq.

Ici, comme ailleurs, personne ne s'expliquait ces fosses si régulièrement circulaires, qui n'avaient manifestement pas été exploitées comme sablières, mais qui — chose plus surprenante — ne retenaient jamais l'eau, ce qui donnait lieu à d'invraisemblables hypothèses qu'on nous dispensera de rapporter.

A noter encore que nous nous trouvions exactement sur le prolongement de la voie romaine après son franchissement de la route de Bordeaux à Toulouse et que nous retrouvions ce tènement d'Arnaud Hurt signalé par l'abbé Baurein, marqué : Arnaudheurt sur la carte de Belleyme et actuellement défiguré et transformé en : *Arnahuc*[2].

Il y a donc eu sur ce point dans les temps préromains une sorte de hameau, un petit centre d'exploitation rurale, pratiqué dans des clairières au centre de la forêt, répondant aux descriptions que les auteurs anciens et Jules César, en particulier, nous en ont données et qui vient s'ajouter aux mardelles de Guillos et de Préchacq.

II. — Les mardelles de la banlieue de Bordeaux

La survenance de la guerre de 1939, puis l'occupation, ayant arrêté nos explorations de la forêt girondine, notre étude se reporta sur la cartographie de la région bordelaise, ainsi que sur les textes médiévaux, en vue d'y rechercher si sa toponymie ne nous mettrait pas sur la trace de son ancienne occupation par les Bituriges.

Les noms similaires d'un certain nombre de tènements qui se trouvaient tous, sauf un, sur le territoire de la seigneurie du chapitre de la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux, tels que : Fosse-Guibaud (*fossa Guimbaldi*), Fosse-Thibaud (*fossa Theodebaldi*), Fosse-du-Loup (*fossa Lobeyra* ou *Lupeyra*), etc..., avaient depuis longtemps déjà attiré notre attention.

La dernière de ces fosses, en particulier, dite : Louvière ou du Loup, rappelait ces mardelles auxquelles, en d'autres contrées, le populaire, ignorant de leur primitive affectation, avait donné pareille appellation. En sorte que, s'il s'avérait que c'était bien là, chez nous aussi, le dernier vestige d'une ancienne habitation gauloise, il devait en être de même pour toutes celles, ses voisines, que nous venons de citer.

Simple conjecture assurément, mais d'autant plus vraisemblable que leur présence avait produit dès les hauts temps du moyen âge une incontestable impression, puisque leur nom avait passé au tènement entier, au quartier, sur lequel chacune d'elles se trouvait.

Même, pour les mieux individualiser, on leur avait adjoint le patronyme des premiers défricheurs et il s'était perpétué dans les baux à fief, de reconnaissances en reconnaissances, jusqu'en 1789 : Guibaut, Thibaut, etc.

Nous n'en étions pas moins perplexes, cependant, lorsqu'un jour, en dépouillant certains dossiers relatifs à ces curieux tènements de Saint-Seurin, tomba sous nos yeux un plan dressé par un géomètre et daté du 18 avril 1671, à l'occasion d'un procès pendant entre un sieur Duchalard, possesseur de la maison noble de Bel-Air, et le chapitre de Saint-Seurin.

Au milieu d'une Lande, appelée : *Lande Novère*, était figurée par une circonférence — dont il est regrettable que le diamètre n'ait pas été donné — une excavation dénommée : *Fosse-Pic*. On y lit en légende : « Fief de Duchalard apelé de Lande Novère, Fosse-Pic et Comprian iognans ensemble qui est le même que celuy qui est énoncé dans le second article de l'aveu et dénombrement produit au procès... Il y a lieu de remarquer qu'il y a dans le milieu de cette Lande une espèce de lande enfoncée qui a donné le nom de *Fosse-pic* à ceste Lande et qui est en pareil endroit » — c'est-à-dire au point du plan où cette excavation est figurée.

Sur un second plan à plus grande échelle, la même fosse était reportée avec cette légende : « Fosse dans la Lande appelée : *Fosse-Pic.* »

Ces documents nous fournissaient donc, de façon bien inattendue, la preuve qu'encore au XVIIe siècle existait sur le fief de Duchalard et non comblée une mardelle gauloise semblable à celles que nous avions retrouvées en 1937 dans les bois de La Brède ; de plus, elle était dans le voisinage de l'ancienne voie romaine de Bordeaux à la pointe de Grave.

De ce moment, nous avons cru pouvoir avancer, avec quelque sécurité, que ce groupe de toponymes que nous allons suivre perpétuait déjà, au XIIe siècle, le souvenir de mardelles gauloises encore alors peut-être existantes, en tout cas nivelées depuis par les planteurs de vignes.

— *Fossa de Campo rotundo.* — Le tènement ou plantier de Campredon formait avec celui de Terre-Nègre, qui lui était attenant, le huitième dîmaire du chapitre de Saint-Seurin.

Le plus ancien texte le concernant est, au Cartulaire de Saint-Seurin, une donation faite au Chapitre, entre 1120 et 1130, d'une moitié de vigne : « ... *que est sita juxta locum qui vocatur Campus rotundus*[1] », et nous le suivons dans une série de reconnaissances jusqu'en 1439 où il commence à être désigné par le doublet de : *Fossa-Guibaud*, ainsi que cela résulte d'une reconnaissance du 13 novembre 1439, où il est dit : « ... vinea que est sita à Campredon,... autrament à *Fossa-Guibaut*[2] », nom, sans doute, de son premier planteur.

A son tour, le doublet Fosse-Guibaud est substitué par ceux de : Naujac et de Novars dans de nombreuses reconnaissances ; ex. : « reconnaissance du 25 mars 1477 pour une vigne *sise à Fossa-Guibaut alias à Naujac* » ; — « aveu de 1367 pour une vigne à Novars *que est in loco vocato ad campum Rotundum*[3] ».

— *Fossa-Leon.* — Cette Fosse formait avec les plantiers de *Vivers* et de *Pipas* le premier plantier ou dîmaire de Saint-Seurin ; il était dit aussi : « *aux Gravars d'Artiga-belha* ». Il faisait partie de ces terres, landes et forêts que le comte de Gascogne, Sanche, avait données au chapitre de Saint-Seurin en 1065. Il devait avoir été des plus anciennement défrichés, puisque déjà, au XIIe siècle, il faisait partie d'un tènement beaucoup plus vaste portant le nom bien significatif d'*Artigue-vieille*[4].

— *La Fossa.* — Ce plantier dont la plus ancienne appellation fut : *La Fossa*, et que nous pouvons suivre depuis 1355, était situé tout à côté de la basilique de Saint-Seurin et point bien loin d'une antique « maison bâtie de briques et voûtée à la romaine, à la façon du Palais-Gallien », qui existait encore au XVIIIe siècle.

1. *Cartulaire de Saint-Seurin*, p. 49.
2. Arch. Gironde, G. 1159.
3. *Ibid.*, G. 1300, et Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 325.
4. Arch. Gironde, G. 1206 et G. 1158.

La Fosse avait aussi changé de nom plusieurs fois ; dès après le xive siècle, on l'appellera : *La Tauga*, puis *la Tauba* et finalement, au xviiie siècle, *la Poche*[1].

— *Fossa Lobeyra.* — Elle était située en dehors des murailles de la ville, tout près de la porte du Hâ, dans le tènement aussi appelé : *Cap de Barcas*, et à proximité de la chapelle de Saint-Laurent d'Escures. Sur sa droite, à environ trois cents mètres, se trouvait, dans le marais formé par la *Mer du Peugue*, la motte préromaine dite de l'*Archibescat.*

Dans tous les documents, depuis 1257, elle s'est indifféremment appelée : *Fossa-Lobeyra*, — *Fossa-Luperia*, — *Fosse-Lobeyre* et *Fosse-Louvière*[2].

— *Fosse-Malet.* — Autre petit tènement de ce nom figuré sur un plan du xviiie siècle, en bordure du chemin dit de Blanquefort, qui n'est autre que l'ancienne voie romaine de Bordeaux à la Pointe de Grave. Elle ne devait pas être très éloignée de *Fosse-Pic*[3].

— *Fosse-Guymener.* — Elle est mentionnée dans un dossier de reconnaissances féodales du chapitre de Saint-Seurin (1432-1536), avec cette seule indication : « ... *au plantier de la Fosse-Guymener*[4] ».

— *Fosse-de-Cazebault.* — Entre 1320 et 1336, elle déterminait, elle aussi, un tènement de Saint-Seurin, sans que nous ayons pu situer son emplacement, étant simplement énuméré à la suite de quelques autres plantiers[5].

— *Fosse-Thibaut.* — Elle se trouvait bien dans Saint-Seurin, mais nous ne l'avons trouvée mentionnée que dans une reconnaissance du 25 février 1610[6].

— En tout neuf Fosses ou mardelles situées en dehors de l'enceinte romaine de Burdigala et éparses sur des tènements déjà en partie cultivés au xiie siècle, mais qui, au xe, étaient encore couverts d'épaisses forêts, telles que : *Sylva Bernedaria*, *Sylva grossa*, *Le Boscat*, *La Forest*, *Bosc-Garmon*, *Las Combas*, *La Tremblède*, *Saulesse*, etc., mais où les marais abondaient également.

C'était donc, assurément, six cents ans avant la conquête romaine, une de ces contrées sauvages comme les Gaulois les aimaient où, en pays de plaine, ils ouvraient des clairières au sein de sylves impénétrables pour leurs cultures, l'élevage des animaux domestiques et, tout autour, la faculté de la chasse aux bêtes sauvages. Là, à l'abri du rideau protecteur des futaies et des halliers et aussi bien des marais qui y

1. Arch. Gironde, G. 1215, G. 1199, G. 1340, G. 1330 ; *Cart. de Saint-Seurin*, p. 300 ; *Arch. hist. Gironde*, t. XXI, p. 363.
2. G. 443, G. 441, G. 452, G. 461.
3. Voir Plan, Saint-Seurin, H. 642.
4. G. 521.
5. G. 1299, G. 1300.
6. G. 1301.

abondaient, ils établissaient pour les cas d'alerte des ouvrages fortifiés en terre défendus par de larges fossés, des palissades de pieux et des mottes en place de ces *oppida* dont subsistent les derniers vestiges dans les pays accidentés et rocheux.

II. — Fosses éparses sur l'ancien territoire des Bituriges Vivisques

A la faveur de ces premiers résultats, nous avons continué à relever sur la carte, dans les Terriers et autres sources anciennes, tous les noms de lieu situés sur le territoire jadis occupé par les Bituriges, en dehors de Bordeaux, susceptibles d'être rattachés à ce toponyme-type de *Fossa* d'où nous étions parti.

C'est ainsi que nous avons retenu :

1°. — *Fosse-Boudeau*, lieu-dit dans Saint-Seurin de Cursac, canton de Blaye.

2°. — *Fosse-Riocaud*, canton de Sainte-Foy-la-Grande[1].

3°. — *Fosse-Johan*, lieu-dit dans Bonnetan, canton de Créon (reconnaissance pour une vigne sise « *au loc aperat a Fossa-Johan* », et autre reconnaissance du 1er septembre 1275 : « per tot aquet trens de vigna... que es au cazau aperat a Fossa-Johan[2] »).

4°. — *Fosse-Guibaut*, « Hospitale de Hoce-Guibaut[3] », situé dans Taller, canton de Castets (Landes), que nous avons retenu, quoique hors de la Gironde, pour le rapprocher de son paronyme, ci-dessus cité dans Saint-Seurin de Bordeaux.

5°. — *Fossa-Brulhet*, lieu-dit dans Cadaujac, canton de La Brède : « ... x reguas terre... loco vocato a Fossa-Brulhet » (1362). On sait, par ce qui précède, que les mardelles abondaient dans les bois de La Brède[4].

6° — *Fossacava* et *Lafossa*, lieu-dit dans la seigneurie et canton de Pujols, dans une reconnaissance du 11 mars 1223 : « ... *nemus quod est, in loco vulgariter appellato a Laffossa, et nemora et terras d'Artiguina Vitalis, que durant de Pojou usque ad Fossacava a Alicto, et terras..., etc.* ». Ce site d'occupation gauloise assurément nous donne : 1° un lieu-dit, *Laffossa* ; 2° un second, dit : *Fossacava*, bien caractéristique de l'excavation d'une autre mardelle ; 3° un *Pojou* ou *Pouyau*, soit une Motte ; 4° un nom : *Alicto*, d'apparence celtique et peut-être préceltique[5].

7°. — *La Fosse*, lieu-dit dans Margueron, canton de Sainte-Foy-la-

1. Guillon, *Châteaux de la Gironde*, t. IV, p. 138.
2. *Arch. hist. Gironde*, t. XLIII, p. 168 et 185.
3. Bémont, *Recognitiones feodorum*, voir à la Table.
4. *Arch. hist. Gironde*, t. XVIII, p. 28, 29.
5. Bémont, *op. cit.*, voir à la Table.

Grande, situé à proximité d'un tumulus dans la forêt de Landeroy[1].

8°. — *La Fosse*, village dans Saint-Vivien-de-Begays, en Bas-Médoc[2].

9°. — *La Fosse*, commune du canton de Bourg-sur-Gironde, appelée, dans les comptes de l'archevêché de Bordeaux de 1336 à 1398 : « *parrochia S^ti^ Viviani de Orfossa*, ou : *de Orffossa* », indifféremment[3].

10°. — *La Fosse*, commune du canton de Saint-Savin, arrondissement de Blaye, appelée, dans les mêmes comptes et dans le même temps : « ... *parrochia S^ti^ Sulpicii de Orfossa* ou : *de Orfossa* ». C'est apparemment l'existence d'au moins une mardelle qui a fourni le nom de lieu de ces deux communes dans le même arrondissement de Blaye[4].

11°. — *Fozela ;* c'est le nom très anciennement porté par une petite bourgade située proche le confluent de l'Ille et de la Dordogne et limitrophe du *Condate* gaulois mentionné par Ausone. *Fozela*, dans les textes : « *S^tus^ Johannes de Fozela* », devait devenir « *S^tus^ Johannes de Libornia* », lorsque, au XIIIe siècle, le roi d'Angleterre autorisa le sénéchal Roger de Leyburn de construire, sur son emplacement, la bastide qui devait s'appeler Libourne. Dans les comptes de l'archevêché, *Fozela* et *Libornia* sont synonymes : « ... *Die VIII januarii anno Domini M. CCC. LXI, capitulum S^ti^ Emiliani*[5] *solvit pro censu dicti anni debito pro prepositura decime de Fozela sive de Libornia : III solz burd.* », et, en 1375 : « *Capitulum ecclesie collegiate S^ti^ Emiliani solvit... pro prepositura decime S^ti^ Johannis d'Orfosa sive Liburnie : III s. burd.*[6]. »

Fozela pourrait être un diminutif de : *fossa* = la petite fosse, comme nous avons vu, à Saint-Seurin : la grande et la petite *Taupe*. A *Fozela*, à côté de *Condate*, il y avait manifestement un site d'occupation gauloise.

12°. — *La House*, lieu-dit au hameau de Pourjac, commune de Saint-Pey-de-Castets, canton de Pujols-en-Bazadais, appelé, dans les textes des XIIIe et XIVe siècles : « *La Fossa, La Hosa, La Fouse, La Liouse.* » *House*, en patois gascon, par permutation de -*F* avec -*H* = *Fosse*, en français[7].

13°. — *La House*, localité dans *Cestas* (*ad sextam leucam*), canton de Pessac, où se trouvait, en bordure du chemin des Grandes-Landes, une chapelle dédiée à saint Jacques, première station des pèlerins compostellans, après avoir quitté le prieuré-hôpital de Gradignan, à Cajac ; on y était en pleine forêt landaise. Les textes des XIIIe et XIVe siècles donnent également ici : « *Orfossa, La Hosse, Fossa, La House.* »

1. Guillon, *op. cit.*, t. IV, p. 138.
2. Voir Baurein, t. I, p. 250.
3. *Arch. hist. Gironde*, voir à la Table du t. XXII.
4. *Ibid.*, t. XXII, voir à la Table.
5. Saint-Émilion.
6. *Arch. hist. Gironde*, t. XXII, p. 242, 277.
7. Léo Drouyn, *Variétés girondines ; Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1880, p. 687.

14°. — *La Fotz*, lieu-dit dans Bègles, mentionné dans une reconnaissance de 1400, pour trois pièces de vigne : « ... *que sunt apud La Ffotz, qui locus est prope Sterium-majus* (le grand Estey) in parrochiâ de *Becgla*[1] ».

Bègles, anciennement : *Becqula*, est un nom d'origine celtique, de même que celui d'un de ses quartiers : *Centujan*. Bègles était un point de traversée de la Garonne, en face du port de : *Trageyt*, sur l'autre rive où aboutissait un vieux chemin gaulois.

* * *

Tel est, en ce qui concerne les derniers vestiges des habitats bituriges dans le Bordelais, ce premier apport de quarante-deux mardelles, point considérable, sans doute, en comparaison de certains départements qui en possèdent des centaines. Mais, alors qu'avant la découverte du site de Préchacq par Leo Drouyn, en 1863, on tenait que le midi de la France en était absolument dépourvu, c'est désormais un contingent de cinquante-neuf mardelles qui peut être porté à l'actif du département de la Gironde.

Mais nous serons beaucoup plus riches avec les *Mottes* (doucks, tucs, tuquets, poujeaux, pujoques, pujolets), les *Camps* et les petits *oppida* ménagés à la pointe des éperons abrupts qui dominent les vallons de l'Entre-deux-Mers et du Bazadais, qui peuvent être attribués aux Gaulois, dont nous avons dressé un inventaire, ce qui nous donnera une idée plus nette de ce qu'avait été leur occupation dans ce coin de l'ancienne Aquitaine.

ALEXANDRE NICOLAÏ,
Membre non résidant du Comité des travaux historiques.

1. *Arch. hist. Gironde*, t. XXII, 601, 621.

VARIÉTÉS

VINGT-CINQ ANNÉES DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DANS LES PAYS-BAS

Récemment fut offert, en hommage au professeur Van Giffen, fondateur et directeur depuis vingt-cinq ans de l'Institut biologique et archéologique de l'Université de Groningue, un livre intitulé : *Een kwart Eeuw Oudheidkundig Bodemonderzoek in Nederland* (Meppel, 1947, 608 p., in-8°, illustré, 79 pl.), c'est-à-dire : *Un quart de siècle d'études archéologiques du sol dans les Pays-Bas.* Le seul titre de l'ouvrage indique qu'il ne s'agit pas d'un recueil factice d'articles variés offerts à un jubilaire. Il a la valeur d'une somme, et, bien qu'écrit par vingt-huit collaborateurs, presque tous disciples du professeur Van Giffen, il se présente comme un manuel indispensable à tout archéologue s'intéressant à la préhistoire, à la protohistoire ou aux âges obscurs de l'Europe. En effet, la situation des Pays-Bas et les différentes influences qui en modifièrent l'occupation en font un endroit critique de l'Europe, une sorte de microcosme où peuvent être observés tous les phénomènes humains qui ont transformé l'aspect de notre continent. Ceci reste vrai même pour l'époque historique, puisque le sud des Pays-Bas fut enclavé dans l'empire romain et entra, de ce fait, dans l'orbite méditerranéenne, tandis que le nord échappant à l'emprise directe de Rome vit l'âge du fer s'y prolonger, par delà la période saxonne, jusqu'aux invasions Vikings, sans interruption essentielle. D'autre part, le présent ouvrage répond à des principes énoncés et expérimentés par le professeur Van Giffen lui-même, principes valables pour toute recherche archéologique en quelque pays que ce soit : on les voit simplement appliqués ici aux Pays-Bas.

Le professeur Van Giffen est un biologiste ; les premiers articles qu'il publia, l'abondante bibliographie qui clôt l'ouvrage en fait foi, sont consacrés à la géologie et à la zoologie ; il est, du reste, docteur en zoologie et en botanique. C'est en 1915 que parut son *Archéologie et sciences naturelles*, qui devait être le point de départ de ses recherches et la « charte » de l'école qu'il fonda. En effet, à l'encontre des archéologues

méditerranéens, qui, en « classiques » qu'ils sont, ont comme objet et comme sujet l'homme, l'occupation du sol par l'homme et les productions humaines, M. Van Giffen est parti de l'étude de la nature, de la chronologie des mouvements du sol, de la mensuration des variations climatériques, de la paléo-zoologie, de la paléo-botanique. Se basant sur des normes chronologiques fixées par ces observations, il arriva à situer dans le temps les différentes phases de l'activité humaine. Le principe ainsi posé produisit des résultats réellement étonnants qui sont résumés dans la leçon solennelle que prononça le jubilaire à l'Université d'Amsterdam, le 3 février 1947, leçon reproduite en conclusion du livre et dont nous donnons plus loin le résumé.

Au début de l'ouvrage, M. Bontekoe résume l'activité de l'Institut biologique et archéologique de l'Université de Groningue. Suit un article du professeur Byvanck, intitulé : *Vingt-cinq ans d'archéologie nationale* (*1922-1947*) ; l'auteur y relève en dix pages l'activité de son pays dans le domaine archéologique et souligne la part brillante qu'y prit le professeur Van Giffen. Il insiste sur les tâches qui restent à accomplir, spécialement pour les époques néolithique et romaine. Il souhaite une étude renouvelée des fortifications et du réseau routier romain dans les Pays-Bas ; il voudrait voir se multiplier la publication des fouilles encore inédites, telles celles de Vechten (*Fectio*) et celles concernant l'occupation batave dans la Betuwe (*Insula Batavorum*) ; il lui semblerait intéressant d'étudier l'occupation humaine dans le Brabant du Nord durant les premiers siècles de notre ère, cette région ayant été très peu influencée par Rome, bien que faisant partie intégrante de l'Empire. Enfin, il conclut en émettant cette vérité que, quels que soient les éléments nouveaux apportés par l'application des sciences exactes et d'observation à l'archéologie et à la connaissance de l'activité humaine, l'historien doit rester, en dernière analyse, le *leading man* des recherches, même pour les époques préhistoriques.

Les articles, très bien illustrés et suivis d'une substantielle bibliographie, qui constituent le corps du livre, pourraient être logiquement répartis en quatre groupes : ceux traitant des sciences et méthodes auxiliaires nécessaires à une étude exacte de l'archéologie — les études donnant le résultat de ces recherches appliquées aux époques successives depuis le paléolithique jusqu'au XVe siècle après J.-C. — celles qui précisent l'application de ces méthodes à certains points peu étudiés du territoire néerlandais ; — enfin, le résumé des résultats que ces recherches méthodiques apportent à d'autres disciplines historiques. La portée d'ensemble de ces contributions est telle qu'il nous a paru utile de les résumer, de telle sorte que leur substance puisse être rendue accessible aux archéologues français peu familiarisés avec la langue néerlandaise.

* * *

De toutes les méthodes nécessaires à une chronologie précise des couches du sol occupées aux époques préhistoriques, celles qui étudient les variations du niveau du sol et la présence des pollens sont les plus précieuses[1].

L'étude et la mesure des différences entre le niveau du sol et le niveau marin autrefois et aujourd'hui, qu'il soit positif, c'est-à-dire décelant une augmentation de l'étendue marine, ou négatif en cas contraire, présentent un grand intérêt, lorsqu'elles sont appliquées au seuil des continents, théâtre de ces changements. En effet, on distingue dans ces seuils les traces des vallées et des anciennes embouchures des fleuves devenus sous-marins ; pour certains d'entre eux, creusés dans une matière dure, on arrive à des conclusions fort intéressantes ; le seuil oriental de la mer du Nord, formé de terrains sablonneux, se prête moins facilement à ces études. Toutefois, différentes constatations ont permis d'arriver à cette conclusion que, durant les périodes de fortes glaciations, une grande quantité d'eau étant absorbée dans les glaciers, il s'est produit un abaissement du niveau marin qui peut être calculé avec précision. Une variation positive se produit, au contraire, dans les périodes de réchauffement. Ces différences de niveau, qui, d'après certains auteurs, se chiffrent suivant les lieux de 60 à 200 mètres, intéressent surtout l'archéologie des plaines hollandaises et allemandes.

Des expériences intéressantes ont pu être réalisées en mettant ces constatations en rapport avec l'étude des pollens fossilisés que contiennent les couches stratigraphiques du sol, surtout dans les régions de tourbières, et l'on a pu conclure qu'en Hollande, le paléolithique récent et le mésolithique de l'est et du sud du pays se trouvent dans des couches géologiques qui dépassent de 6 à 20 mètres le niveau marin actuel. Les études stratigraphiques des vallées confirment ces conclusions. C'est grâce à l'application de ces méthodes que le professeur Van Giffen a pu dater avec précision l'occupation humaine des tertres en Frise. En effet, comme on peut constater dans cette région un changement de niveau de 4 cm. par siècle pour la durée s'étendant de 300 avant J.-C. à 1200 après J.-C., la chronologie s'en trouve fixée avec une grande certitude.

L'analyse des pollens recueillis dans les couches profondes du sol ne peut donner qu'une chronologie relative des niveaux les uns par rapport

1. P. Tesch, *De niveauverandering en de oudheidkundige verschynselen* (Les variations du niveau et les témoignages archéologiques), p. 43-56. — Htj. Waterbolk, *De oudheidkundige verschynselen in verband met de ontwikkeling van plantengroei en klimaat* (Les témoignages archéologiques en rapport avec l'évolution de la végétation et du climat), p. 57-97.

aux autres, mais, par recoupement avec des observations similaires relevées ailleurs, cette chronologie peut devenir continue surtout si elle est mise en rapport avec la dendrochronologie. C'est l'application de ces méthodes conjuguées qui a permis la détermination de la chronologie du paléolithique et du mésolithique en Hollande (voir l'article de Bohmers et la leçon de Van Giffen), en datant le Hambourg I de 14000 à 13000, le Hambourg II de 13000 à 12000, l'occupation d'Ahrensburg de 8000, le mésolithique du Tjonger II (contemporain du Tardenoisien I) de 7000, du Maglemose de 5000, se prolongeant jusqu'à 3000 pour aboutir à une période chaude et humide, qui connut une occupation plus dense du sol.

Les difficultés s'accroissent pour la chronologie du néolithique et de l'âge du bronze néerlandais, car, pour ces périodes, il n'est plus possible d'opérer de recoupements avec l'étranger ; l'étude des pollens permet, toutefois, de fixer les premières cultures en Hollande à peu après 2000 avant J.-C. (civilisation des Hunnebedden) et d'y dater le commencement de l'âge du bronze de 1400 avant J.-C. Il est possible actuellement d'affirmer que la période subboréale en Hollande se prolonge durant l'âge du fer jusqu'à plusieurs siècles après J.-C., grâce à l'observation des variations de la mousse composant les plus récentes tourbières de Hollande, celles-ci s'étant formées de 800 avant à 400 après J.-C.

Rien n'illustre mieux ces considérations que le tableau de la page 93 qui permet de suivre le développement des conclusions apportées par l'étude du climat et de la végétation depuis la dernière glaciation Wurm II (— 13000) jusqu'à la période dite subatlantique (+ 1000). La glaciation Wurm II, qui correspond dans le temps à la fin de l'Aurignacien du sud de l'Europe, a couvert de toundras le territoire émergé de la Hollande, et c'est à cette époque qu'y apparaissent les premières traces de l'occupation humaine (Hambourg I). De millénaire en millénaire, on peut suivre les variations de climat, de niveau et de végétation correspondant chaque fois à des occupations du sol par des populations vivant économiquement de façon différente, et cela jusqu'après la période des invasions germaniques.

Depuis longtemps, les connaissances géologiques sont appelées à compléter les données de l'archéologie : en effet, alors que le géologue inventorie le sol, l'archéologue l'étudie. Aussi les géologues hollandais ont-ils été amenés, durant ces dernières années, à apporter aux archéologues le résultat de constatations nouvelles[1]. Tout d'abord, ils ont pu dater, par l'étude des terres rapportées, la construction des tombes à tertres des périodes néolithiques ; ensuite, la couche de surface du sol hollandais étant extrêmement récente et peu bouleversée en profondeur, ils

1. Ch. Edelman, *Over de betrekkingen tussen oudheidkunde en bodemkunde* (Des relations existant entre l'archéologie et la connaissance du sol), p. 485-489.

ont retrouvé intact l'état ancien du sol. C'est ainsi qu'ont pu être relevés le cours et les méandres anciens des rivières, très différents de ceux qui sillonnent actuellement les Pays-Bas. Cette découverte géologique permet la détermination des lieux dont les textes signalent l'occupation par les troupes romaines au début de notre ère.

Comme la géologie, l'anthropologie est considérée, depuis de longues années, comme indispensable à l'archéologie. Les trouvailles de restes humains faites dans les Pays-Bas peuvent être groupées sous cinq rubriques[1] :

1) quantité d'ossements fossilisés, dont le plus ancien semble dater du paléolithique récent ;

2) une grande quantité de ce que l'on appelle des « silhouettes », c'est-à-dire des colorations du sol, où l'on reconnaît encore clairement la forme humaine. Celles-ci sont naturellement le résultat d'inhumations ; elles permettent une étude précise, mais qui doit être rapide, de mensurations de corps humains, en tenant compte toutefois de certaines déformations possibles ;

3) des restes d'ossements incinérés ;

4) des corps qui se retrouvent dans les tourbières, milieu très acide qui absorbe le calcaire des ossements de telle sorte que le squelette a disparu, alors qu'il arrive que la peau, les vaisseaux sanguins et le système pileux soient conservés ; ceci permet des constatations de premier ordre ;

5) des données plus récentes apportées soit par des restes rares d'époque romaine, soit par des squelettes plus courants, d'époque mérovingienne spécialement.

Le crâne le plus ancien trouvé dans les Pays-Bas est celui d'Hengelo : il peut être comparé au type de Cro-Magnon. L'index céphalique en est traditionnellement de 76,65 d'après les calculs de Vallois, mais il peut actuellement être considéré comme étant de 75,14. Il est toutefois à remarquer que les fragments de corne de cerf trouvés près de ce crâne pourraient appartenir également au Maglemose danois (mésolithique). D'après Waterbolk, l'analyse des pollens ne donne pas les conclusions suffisamment sûres qui permettraient de dater ce crâne du paléolithique. Le sol des Pays-Bas a donné, d'autre part, les restes de quatre adultes et d'un enfant remontant au mésolithique et huit adultes et deux enfants remontant au néolithique. Les habitants de l'époque des Hunnebedden, 2000 à 1500 avant J.-C., n'ont pas laissé de traces anthropologiques. Par contre, pour les périodes suivantes, on en trouve davantage et elles permettent de suivre les variations de taille des populations qui se sont succédé sur le territoire hollandais.

L'histoire religieuse préhistorique est avant tout une science analo-

1. B. Dykstra, *Antropologische gegevens* (Données anthropologiques), p. 99-114.

gique ; en effet, la préhistoire proprement dite tend à étudier les faits établis par l'archéologie, la biologie, la géologie, mais, une fois qu'il s'agit de les interpréter, il faut faire appel à une autre science : l'ethnographie, et tirer de certains rapprochements des conclusions en se méfiant toutefois des phénomènes de convergence[1]. Il est un fait certain, c'est qu'il n'est pas un élément dans l'histoire des sociétés humaines d'où la religion soit absente et que, d'autre part, la préoccupation religieuse se trouve mêlée à tous les domaines de la vie. Le mode d'enfouissement des défunts, incinération ou inhumation, témoigne évidemment de conceptions religieuses diverses ; un cas typique est l'exemple du mode d'enfouissement en position accroupie qui présuppose l'idée d'un retour du défunt vers l'embryon initial et la croyance en une seconde vie. Les mobiliers funéraires des tombes sont également sources d'interprétation d'ordre religieux, mais, encore une fois, par analogie avec les coutumes semblables observées chez des peuples encore actuellement au stade primitif. Le sens de l'emploi de certains outils et de certaines armes (songeons aux interprétations possibles des bâtons de commandement), l'interprétation des dessins et sculptures des grottes préhistoriques, celle des déesses stéatopyges, le but à assigner à certaines traces d'offrandes, tout cela ne repose que sur des bases analogiques qui risquent très facilement de dégénérer en rapprochements trop subjectifs destinés à ne soutenir qu'une thèse préétablie. En ce domaine de la religion préhistorique, il ne peut être usé de rapprochements qu'avec une extrême réserve : seules les conclusions basées sur des trouvailles archéologiques de même époque et se complétant strictement peuvent être considérées comme sûres.

La photographie aérienne a déjà, on le sait, permis de retrouver des traces d'occupation du sol qui avaient échappé jusqu'ici aux investigations[2]. Le travail célèbre du Père Poidebard sur le *Limes* romain de Syrie a pu être établi, grâce à cette méthode. En Angleterre, des résultats étonnants ont été obtenus par photographie aérienne prise en lumière oblique de ce qui a été appelé les « celtic fields », c'est-à-dire le partage de la terre suivant un mode original que l'on peut raisonnablement attribuer aux Celtes et qui fut supplanté, à un moment donné, par la grande propriété. Abondamment appliquée à l'archéologie néerlandaise, cette méthode a permis de retrouver les mêmes traces de « celtic fields » qu'en Angleterre ; par elle a pu être déterminé, du côté de Venloo, le tracé perdu du réseau routier romain, ainsi que l'étendue et l'emplacement exacts du castellum romain de Vechten (*Fectio*) situé sur un bras du Rhin, aujourd'hui disparu, mais décelé par la photogra-

1. G. Van der Leeuw, *De religie van den voorhistorischen mens* (La religion de l'homme préhistorique), p. 115-123.

2. C. A. J. von Frytag Drabbe, *De luchtphoto in dienst van de archaeologie* (La photo aérienne au service de l'archéologie), p. 491-496.

phie aérienne ; enfin, à côté des tertres de Frise encore existants et que le professeur Van Giffen a fouillés en partie, il reste, actuellement nivelés, mais encore parfaitement visibles en photographie aérienne, des chapelets d'autres tertres qui pourraient un jour être fouillés.

* * *

Les sciences et les méthodes dont la substance vient d'être résumée ont été appliquées à toutes les périodes du passé des Pays-Bas, du paléolithique à la fin du Moyen Age, et ont donné des résultats inédits à plus d'un point de vue.

Comme on le sait, les traces d'occupation du paléolithique ancien sont extrêmement rares dans les Pays-Bas et sujettes à caution[1]. Les deux pièces trouvées près de Deventer et actuellement conservées au British Museum, attribuées à l'acheuléen, sont douteuses. D'autre part, aucune pièce ne peut être attribuée à coup sûr au moustérien, les trouvailles de Ryckholt-Sainte-Gertrude, dites à faciès moustérien, devant être datées du début du néolithique. Une seule pièce peut être considérée comme ayant appartenu à la fin de l'acheuléen et au début du moustérien : il s'agit d'un coup-de-poing trouvé près de Worms, à Ubbach, dans le Limbourg. Cette pièce, faite d'un silex étranger, semble avoir séjourné longtemps en surface dans un terrain sablonneux. Elle est conservée actuellement dans les collections du château d'Erenstein.

En dehors des pièces étudiées par M. Oppenheim, c'est l'ensemble des trouvailles du type Hambourg I qui représente la civilisation paléolithique la plus ancienne trouvée dans le sol néerlandais[2]. Il date du milieu de la glaciation de Wurm et peut être considéré comme contemporain du magdalénien français. Ce type est caractérisé par un outillage de pointes à crans et de grattoirs et est propre à des populations vivant, à la limite de l'aire de glaciation, de la chasse des animaux et spécialement du renne. Cette civilisation d'Hambourg a été étudiée pouf la première fois en 1931 et les trouvailles faites dans les Pays-Bas à Ureterp (Frise) témoignent de la présence de populations de culture identique. Par une étude extrêmement précise et approfondie, accompagnée de nombreux dessins, M. Bohmers, auteur de ces trouvailles et de l'intéressante chronologie qui s'ensuit, arrive, à l'aide de calculs statistiques, à pouvoir mettre en rapport cette découverte importante avec les autres trouvailles du groupe d'Hambourg, en Allemagne et en Hollande. Par le jeu des statistiques, il est amené à conclure : 1° que les trouvailles d'Ureterp sont contemporaines du Hambourg I ; 2° qu'il

1. R. Oppenheim, *Oud palaeolithicum* (Paléolithique ancien), p. 125-127.
2. A. Bohmers, *Jong-palaeolithicum en vroeg mesolithicum* (Paléolithique récent et mésolithique ancien), p. 129-201.

semble bien que cette culture ait fleuri dans deux centres, celui du nord-ouest de l'Allemagne et celui de Frise ; 3° que ces deux centres étaient occupés par les mêmes populations se déplaçant pour suivre les troupeaux, qui suivaient eux-mêmes les limites fluctuantes de la glaciation. Elles occupaient l'hiver la Frise et l'été la région de Meiendorf en Allemagne. Grâce à l'étude systématique des pollens, cette civilisation du Hambourg I peut être datée de 14000 avant J.-C. Une culture de Ham-

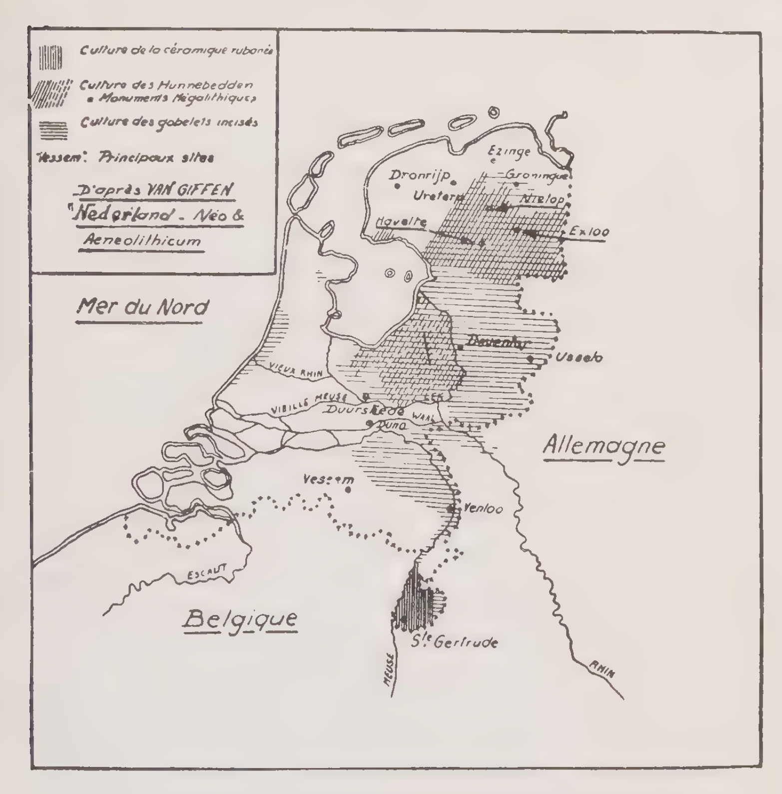


Fig. 1. — Les Pays-Bas néo- et aenéolithiques (d'après Van Giffen).

bourg II évoluée a été déterminée à Havelte : elle date de 12000 avant J.-C. A ce moment, l'Europe était partagée entre le grimaldien (sud de la France et Italie) et le magdalénien (Espagne, France, sud de l'Allemagne, Angleterre) : aucun rapport n'a été constaté entre ces deux cultures et celle de Hambourg. Par contre, cette dernière était en relation avec les tribus nomadisantes de Pologne et de Russie occidentale, qui employaient encore un outillage d'aurignacien très tardif (V et VI). De là proviennent certains outils typiques, à faciès aurignacien, telles ces

pointes acérées qui se retrouvent dans les sites du Hambourg I et II. Ces populations à armature osseuse très fine appartenaient à la race de Cro-Magnon.

A la culture de Hambourg se rattache celle d'Ahrensburg qui date de la fin du paléolithique, soit d'environ 8000 avant J.-C. Un seul lieu de trouvaille en Hollande, Vessem dans le Brabant du Nord, a donné des objets de cette civilisation qui peut être considérée comme épipaléolithique. Le mésolithique des Pays-Bas, limité par les périodes préboréales et atlantiques, a donné une trouvaille fort importante : celle d'Usselo, appartenant à ce que l'auteur appelle le groupe de Tjonger, qui correspond au groupe de Lunebourg allemand. Il a donné des pointes et des racloirs en lames. Trois dépôts importants, datés par analyse des pollens de 8000 à 7000, ont été découverts en Frise. Les outils et la situation des lieux de trouvailles tendent à prouver qu'il s'agit de populations de chasseurs et de pêcheurs. Il n'y a aucune dépendance entre le groupe Hambourg et celui de Tjonger, pas plus qu'entre ce dernier et l'aurignacien. Il semble bien que la culture de Tjonger puisse être considérée comme maritime et qu'il faudrait la mettre en rapport avec les trouvailles faites en Angleterre, plus anciennes d'ailleurs. On peut actuellement affirmer que la culture de Tjonger est issue en partie du magdalénien anglais, d'autant plus qu'on sait qu'à ce moment, le niveau étant négatif, l'étendue de la mer du Nord séparant le continent du centre de l'Angleterre était plus restreinte, une partie des terres du continent ayant été immergée depuis.

La période néolithique a laissé de nombreuses traces dans les Pays-Bas, spécialement en Drente. C'est, en effet, dans cette province qu'a été retrouvée la très grande majorité des « Hunnebedden[1] », monuments mégalithiques (environ 2000 avant J.-C.), qui ont servi de sépultures à une population qui semble s'être livrée à l'agriculture et à l'élevage. Certaines de ces tombes monumentales présentent l'aspect d'une longue allée couverte avec couloir d'entrée, portail et escalier. Parfois, mais plus rarement, elles se composent de plusieurs chambres. Ces monuments sont généralement orientés ouest-est. Il arrive qu'ils soient entourés de pierres formant cercle. Les quelques ossements qui ont été trouvés sous un de ces monuments n'ont pas permis de constatations précises. Il est évident toutefois que tous servaient de sépulture à un grand nombre d'individus. On y retrouve un certain nombre d'objets tels que pointes de flèches trapézoïdales, petits couteaux et haches étroites en silex, quelques outils de quartzite et des colliers faits de perles d'étain et d'ambre, la première de ces matières provenant d'Angleterre, la seconde de Scandinavie. Outre quelques vases de céramique

1. J. C. Kat van Hulten, *Het Hunnebeddenaardewerk en zyn stylen* (La céramique des Hunnebedden et ses styles), p. 203-221.

provenant manifestement de l'étranger, on trouve une grande quantité de pièces d'une céramique épaisse à décor profondément incisé et propre à ce genre de sépulture. Ces vases d'argile sont moulés à la main ; une fois durcis, on y grave les décors formés de multiples combinaisons de traits parallèles, de pointillés, de perlés, de lignes brisées ou ondulées, de groupes de traits perpendiculaires, en biseau, ou formant triangles s'emboîtant les uns dans les autres. On y reconnaît de nombreuses formes : urnes à col évasé, petites bouteilles à col étroit, cruches, terrines, vases en forme de seau, assiettes, amphores, etc. Elles peuvent être groupées en deux séries principales : les pièces les plus anciennes ont un profil très épaulé et aigu, les plus récentes affectent des formes affaiblies et plus molles. Cette céramique se place à l'origine d'une tradition de décors et de formes dont on peut suivre l'évolution durant l'âge du bronze et la période dite des champs d'urnes.

Du néolithique datent également les plus anciens des tumuli fouillés dans les Pays-Bas[1]. Étudiés depuis le XVIIe siècle par les « antiquaires » néerlandais, ils ne furent fouillés systématiquement que depuis le début de notre siècle. Les premières sépultures de ce type, scientifiquement relevées, ont été publiées en 1906 par Holwerda. C'est au professeur Van Giffen que revient l'honneur d'avoir pour la première fois appliqué à l'étude des tumuli la méthode des fouilles en quartiers permettant le relevé de tous les aspects de la terre accumulée et laissant des « tranches-témoins » intactes qui permettront un contrôle aux archéologues futurs. Le résultat de dix ans de recherches des tumuli a été publié dans l'excellent travail du professeur Van Giffen : *Bauwart des Einzelgräber*, 1930.

Les premiers tumuli datant du néolithique dérivent visiblement, par la forme, des cercueils de pierre qui y ont été enfouis et, par leur céramique profondément incisée, des Hunnebedden. Les tumuli postérieurs, à céramique en forme d'urne, présentent au centre des parties creuses semblables à des ruches et sont souvent entourées de pieux. L'époque néolithique a donné également des sépultures en coupole, spécialement dans le Veluwe.

A l'âge du bronze s'opère une grande transformation : les sépultures sont moins élevées, souvent sans cercueils, sans palissades (Brabant du Nord). De cette époque date un nouveau type de tumuli provenant, sans doute, d'Angleterre ; il est moins élevé et entouré d'un mur circulaire. Il arrive que l'on y trouve des corps enfouis dans des cercueils faits de troncs d'arbres. Les petits édicules quadrangulaires dont on trouve trace à proximité de certains tumuli de l'âge du bronze, rappellent étrangement les proportions de certains Herôons grecs, représen-

1. H. Brunsting, *Het Grafheuvelonderzoek* (Fouille des tumuli), p. 223-253.

tés sur des monnaies de Sicyone. Le type classique des tumuli à incinération germaniques, encore employés dans les Pays-Bas durant les premiers siècles de notre ère, remonte à l'âge du fer. Ce mode de sépulture a fait place à l'inhumation systématique en tombes plates et rangées dès le début des invasions germaniques.

La confirmation apportée à certaines données historiques par de récentes découvertes archéologiques concernant l'histoire de la Hollande

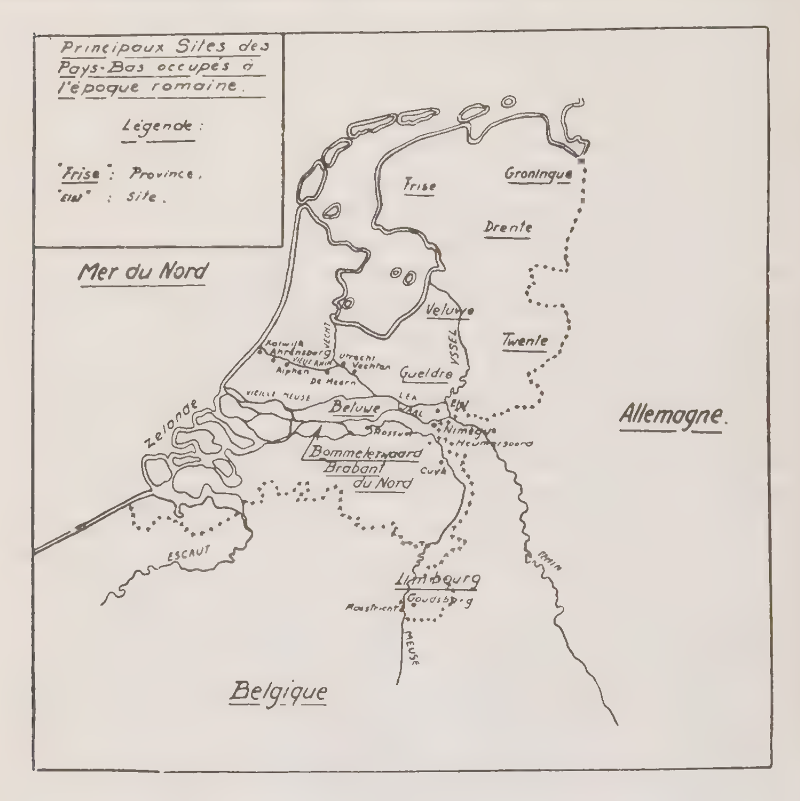


Fig. 2. — Les provinces des Pays-Bas et les sites occupés a l'époque romaine

à l'époque romaine confère à certaines dates la portée d'étapes chronologiques[1]. Ce sont spécialement les années 15-16, 42-43, 47 et 67-70. Des changements importants se sont produits au début du IIIe siècle et en 260 environ. Le rapport entre les trouvailles archéologiques et les textes historiques du IVe siècle sont jusqu'ici moins bien établis.

Il n'est pas possible encore de déterminer la place exacte d'un seul

1. W. Glasbergen, *De periodisering van de romeinse occupatie* (Les étapes chronologiques de l'occupation romaine), p. 299-312.

des cinquante *castella* construits, nous le savons par les textes, au bord du Rhin par Drusus en 12 avant J.-C. Mais les plus anciennes substructions de Vechten peuvent être datées de 16 après J.-C. ; c'est de là que partit l'expédition de Germanicus vers les bouches de l'Ems. En 47 après J.-C., des pirates chauques s'attaquèrent à la Germanie inférieure et pillèrent la côte gauloise ; une expédition punitive fut conduite par Corbulon (trouvailles en Frise et dans la vallée de l'Ems, datées de 47). A ce moment, Corbulon fit construire une série de fortifications de caractère défensif le long du Rhin. On en a retrouvé des traces à Vechten (*Fectio*), Utrecht (*Trajectum*), De Meerne, Alphen (*Albanianae*), Roomburg (*Matilo*), Valkenburg (*Praetorium Agrippinae*), Katwyk (*Lugdunum*). Les habitations civiles se multiplient rapidement à l'intérieur des murs de ces *castella*, alors que la rive droite du Rhin était laissée vide de toute occupation. De nombreuses trouvailles faites à Nimègue datent de cette époque. Lors de la révolte de 67-70, ces *castella* furent brûlés, puis reconstruits, et nous entrons dans une longue période de paix, durant laquelle s'élevèrent de nouvelles fortifications, entre autres celles de Rossum et de Valkenburg.

Les villas et les nécropoles du Limbourg, région intérieure non fortifiée, présentent un tout autre caractère. C'est sous le règne de Domitien que les premiers marchands romains vendirent aux populations indigènes la céramique sigillée dont on a retrouvé trace jusqu'en Frise.

Du début du IIe siècle date la reconstruction, en pierre cette fois, des *castella* le long du Rhin. Mais, déjà en 240, certains sont abandonnés, tels ceux de Valkenburg et d'Arensburg. En 259-60, les envahisseurs germaniques se rendirent définitivement maîtres de cette région. Le Bas-Rhin resta frontière officielle, mais c'est sur la route Cologne-Boulogne qu'apparaissent les fortifications du IVe siècle : Maestricht et Goudeberg. Nimègue fut occupée durant le IVe siècle, ainsi que les avant-postes le long des routes : Heumersoord et Cuyk. Il n'est pas possible encore de suivre les traces des premières occupations saxonnes dans la Betuwe et des luttes avec Rome. La plupart des monuments romains qui se voyaient encore au XVIIe siècle en Hollande ont été détruits. Toutefois, grâce aux fouilles systématiques dont les plus parfaites sont celles poursuivies par le professeur Van Giffen à Valkenburg, on arrive à mettre en rapport données historiques et données archéologiques.

Durant ces dernières années, de nombreux monuments du Moyen Age, églises, châteaux forts et abbayes, ont fait l'objet de fouilles auxquelles ont été appliquées des méthodes réservées jusqu'ici à l'archéologie des époques préhistoriques[1].

1. P. Glazema, *Het onderzoek van middeleeuwse kerken met de spade* (Les fouilles des églises médiévales), p. 385-425. — J. G. Renaud, *Het middeleeuwse kasteel en de archaeologie* (Châteaux médiévaux et archéologie), p. 427-444. — N. Ottema, *Friesche kloosterterpen* (Les tertres frisons à abbayes), p. 445-458.

Les plus célèbres sont celles de l'église Saint-Gervais de Maestricht, de Valkenburg sur le Rhin et de plusieurs églises en Frise : tout récemment, les fouilles des fondations de l'église d'Elst, dans le Brabant du Nord, firent découvrir les traces d'un temple romain.

De tous les châteaux forts des Pays-Bas, le plus important est celui de Duurstede, qu'on croyait d'origine romaine, mais qui ne remonte qu'au Moyen Age. En général, dans les Pays-Bas, le château circulaire a fait place très tôt au château quadrangulaire avec donjon, qui persiste jusqu'au XVIe siècle, époque où militairement les avant-bâtiments ont plus d'importance que les bâtiments principaux.

On a retrouvé les traces de plusieurs abbayes frisonnes construites, comme des villages, sur des tertres. Certaines remontent au XIIe siècle. Presque toujours elles ont disparu et sont actuellement remplacées par des villages. Celles dont les fouilles ont donné les résultats les plus intéressants sont les abbayes de Forwerd, Mariëngarde, Nijenklooster, Thabor, Oldeklooster, Aalsum et Klaarkamp. Tous ces bâtiments médiévaux, dont la construction et l'occupation s'étagent souvent sur plus d'un millénaire, ont pu fréquemment être datés par des tessons. Encore une chronologie sûre de ces tessons est-elle nécessaire. Elle a été récemment fixée par M. Braat, conservateur du musée de Leyde, qui s'est appuyé, pour l'établir, en partie sur les résultats de recherches stratigraphiques[1].

L'étude de la céramique des époques préhistoriques et barbares permet de constater que les types restent inchangés durant de longues périodes, alors que celle d'époque romaine, plus commercialisée, voit ses types évoluer très rapidement, au point que l'on peut en suivre les changements de lustre en lustre. Du VIe siècle à l'époque carolingienne, les mêmes types de pièces se reproduisent et l'on retrouve dans les Pays-Bas des formes indigènes primitives inchangées à côté d'autres pièces plus fines, importées du Sud, que nous appelons la céramique mérovingienne. Les Normands anéantirent dans les Pays-Bas la civilisation carolingienne et, au IXe siècle, on voit réapparaître exclusivement une céramique grossière, à décor très élémentaire, comme celle qu'on a trouvée à Dorestadt (Duurstede).

Du IXe à la fin du XIIe siècle, à côté de pots très simples, sortes de marmites d'origine saxonne, s'épanouit une industrie dite de Pingsdorf, faite au tour, à fond sablé, à décor rouge et en forme d'amphore. On y voit réapparaître l'anneau de base remplaçant la simple déclivité usitée depuis l'époque mérovingienne. De même (IXe-XIIe siècles) apparaît la céramique à glaçure dont on a rencontré de curieux exemples à Duno. Des siècles suivants datent les premiers grès dont certains sont peints, tels ceux de Sigebourg, point de départ de cette brillante industrie qui

1. W. C. Braat, *Middeleeuwse aardewerk* (Céramique médiévale), p. 459-474.

devait s'épanouir jusqu'au xve siècle. A partir du xve siècle, la technique de la glaçure progresse et c'est à Raeren qu'elle a donné les résultats les plus étonnants, obtenus par le procédé de la glaçure au sel, cas curieux d'une couverte destinée à l'origine à une matière poreuse et qui donnera les plus beaux résultats sur grès. Or, le grès, matière très serrée, pourrait se passer de couverte.

On trouve également en Hollande quelques très belles pièces médiévales ou fragments de pièces de céramique française et plus spécialement de l'Île-de-France. Somme toute, depuis l'époque mérovingienne, ce sont les régions de Cologne à Bonn, d'une part, et du nord de la France, de l'autre, qui ont envoyé dans les Pays-Bas la céramique fine. Il serait utile d'étudier aussi la vaisselle de bois au Moyen Age, vaisselle trop peu connue et combien précieuse pour l'érudition. A partir du xve siècle, la datation de la vaisselle devient plus aisée, grâce aux nombreuses poteries représentées sur les tableaux des primitifs flamands.

* * *

Il est des points du territoire hollandais que certaines circonstances récentes, tel l'asséchement d'une partie du Zuiderzee ou la reconquête de polders dans la Hollande proprement dite, ont ouverts pour la première fois aux investigations des archéologues.

Les dernières trouvailles faites le long de la côte hollandaise proprement dite permettent de considérer comme légende le fait qu'elle aurait été déserte à l'époque romaine[1]. En fait une trentaine de villages indigènes datant de cette époque ont laissé des traces enfouies à deux mètres de profondeur. Cette occupation a cessé au milieu du IIIe siècle à la suite d'inondations très nombreuses dans cette région de dunes. Certains points d'occupation persistent cependant qui permettent de constater que la ligne des côtes au Moyen Age a fortement varié par rapport à l'aspect qu'elles avaient à l'époque romaine.

La reconquête du sol sur la mer et la création de polders récents ont permis des recherches extrêmement précises et curieuses concernant un secteur oriental du Zuiderzee[2]. Bien plus, les limites qu'a atteintes cette mer intérieure ont pu y être décelées et mises en rapport avec les textes. Mais les trouvailles les plus originales sont celles qui furent faites dans les anciennes îles occupées depuis le xe siècle et même les traces d'habitat sur certaines îles immergées à partir du xve siècle. Enfin, un certain nombre de bateaux de pêche furent retrouvés et,

1. Fr. Wj. van Liere, *De romeinse bewoning van het Westland gedurende de romeinse tijd* (L'habitat dans la région occidentale de la Hollande durant l'époque romaine), p. 313-316.

2. G. D. van der Heide, *Oudheidkundige bodemonderzoek in het Zuiderzeegebiet* (Recherches archéologiques dans la région du Zuiderzee), p. 351-368.

grâce à la connaissance des changements de niveau, on a pu en dresser une chronologie depuis la fin du Moyen Age.

Le Bommelerwaard, région peu étudiée jusqu'ici, limitée au nord par le Waal et au sud par la Meuse, a subi depuis l'époque romaine de très grandes transformations dues aux changements du cours des fleuves et des rivières. En appliquant les méthodes citées plus haut, l'archéologue Modderman[1] est arrivé à faire passer de cinq à trente le nombre des endroits de cette contrée très restreinte, où l'on trouve trace de l'occupation romaine. Il y découvrit des vestiges d'occupation de tout l'âge du fer. Ses recherches permettent également de déterminer plus exactement le tracé de certains tronçons de voies romaines signalées sur la carte de Peutinger.

Enfin, la Twente[2], région de plaine coupée de vallonnements de direction nord-sud, datant de la glaciation de Riss, a fourni ces derniers temps un certain nombre de données archéologiques nouvelles. Il s'agit d'un habitat du début de notre ère à Losser, d'une sépulture circulaire où a été trouvée une urne décorée de motifs animaliers, d'un pont de tourbière, de tumuli de la fin des époques lithiques et du début du bronze et de diverses autres découvertes.

* * *

L'archéologie n'a pas sa fin en soi ; si c'est avant tout à l'histoire qu'elle apporte des éléments nouveaux, d'autres sciences peuvent également bénéficier de ses découvertes. C'est le cas, dans les Pays-Bas, pour la géographie historique et humaine.

Les caractéristiques du paysage frison ont déjà frappé les auteurs anciens, grecs et latins. Très tôt, pour se défendre de la mer et de ses invasions saisonnières, les habitants de Frise construisirent des tertres extrêmement importants et y installèrent leurs villages. L'étude de ces tertres a été poursuivie systématiquement par le professeur Van Giffen, qui, par les fouilles célèbres d'Ezinge (1923 à 1934), put déterminer les phases successives de la construction et des invasions que ce village eut à subir, ainsi que l'histoire de l'occupation saxonne dans le courant du IVe siècle. Des centaines de tertres s'élèvent dans la plaine frisonne. Certains ont été nivelés depuis le XVe siècle, mais, grâce aux fouilles guidées par la photo aérienne, il est permis de reconstituer actuellement le paysage frison de l'antiquité et du Moyen Age et d'en suivre l'histoire[3].

1. P. J. Modderman, *De bewoningsgeschiedenis van de Bommerlerwaard* (L'histoire de l'habitat dans la région dite de Bommerlerwaard), p. 317-326.

2. C. W. J. Hyszeler, *De oudheidkundige opgravingen in Twente in de laatste jaren* (Les fouilles archéologiques dans la Twente), p. 327-349.

3. H. Halbertsma, *Het friesche terpenlandschap* (Le paysage des tertres, en Frise), p. 255-274.

La Frise proprement dite est divisée en deux parties bien distinctes : une partie argileuse et une partie sablonneuse. Malgré cela, on peut constater par l'archéologie que, depuis une haute époque, les maisons occupées par les habitants de ces deux contrées ont le même plan et les annexes disposées de la même façon[1].

L'archéologie a ouvert récemment des possibilités nouvelles pour l'étude du droit ancien[2] et de la distribution antique du sol. On peut, spécialement en Hollande, considérer comme absolument légendaires les idées émises par Tacite concernant le communisme de la terre chez les Germains. Les recherches précises à la surface du sol permettent d'étudier l'évolution de la limite des champs depuis l'époque celtique jusqu'au Moyen Age.

L'hagiographie, elle aussi, peut bénéficier des découvertes archéologiques[3]. C'est le cas du bienheureux Emmanuel de Crémone, né, nous le savons par les chroniques, aux environs de 1228 et qui fut abbé de l'abbaye cistercienne d'Aduard près de Groningue en Hollande. Les recherches archéologiques poursuivies par le professeur Van Giffen à l'abbaye de Saint-Bernard lui ont permis de retrouver le corps du bienheureux qu'il fit déposer à l'abbaye de Sion, à Diepenxeen. Les circonstances de cette trouvaille, dûment observées, permettent d'ajouter crédit aux dires des chroniqueurs et apportent des données nouvelles à ce point d'hagiographie.

Enfin, la numismatique peut, par recoupements avec des trouvailles archéologiques précises, arriver à des précisions nouvelles concernant certaines monnaies du haut Moyen Age[4]. En effet, les trouvailles de monnaies mérovingiennes sont rares et il est parfois bien difficile de les dater de façon précise. Une trouvaille de neuf tiers de sous d'or mérovingiens faite en 1901 à Nietap ne pouvait être que difficilement déterminée, mais un rapprochement fait par les archéologues avec les trouvailles de Dronrvp permet de situer ces monnaies au VIIe siècle et fournit une base assurée au catalogue de l'ensemble des trouvailles de Nietap et de Dronryp, datées et groupées par centres monétaires.

* * *

L'ouvrage que nous venons de résumer se termine, comme nous l'avons annoncé plus haut, par le discours du professeur Van Giffen,

1. O. Postma, *Het friesche boerenhuis* (La maison frisonne), p. 278-288.
2. S. J. Fockema Andreae, *Nederland rechtsoudheden op de akker* (L'ancienne juridiction néerlandaise sur les champs), p. 289-298.
3. Dom G. van de Moosdyk, *De zalige Emmanuel van Cremona* (Le bienheureux Emmanuel de Crémone), p. 475-483.
4. P. C. J. Boeles, *Merovingische munten van het typ Dronryp en de vondst van Nietap* (Les monnaies mérovingiennes du type Dronryp et la trouvaille de Nietap), p. 369-384.

Oudheidkundige Pesrspectieven. Après un commentaire des trouvailles des hautes époques signalées plus haut, le professeur explique et détaille une carte extrêmement importante qu'il a établie et qui détermine les sites des Pays-Bas aux époques néo et énéolithiques : la région du Limbourg, où l'on trouve de la céramique rubanée en rapport avec la région du Rhin, le centre du pays, influencé pour une partie par l'Angleterre, pour l'autre par l'Europe centrale, enfin le Nord et sa culture germanique des Hunnebedden. Il souligne l'importance du collier d'Exloo, qui peut être daté de 1300 av. J.-C., car il se compose de perles de faïence égyptienne de la XVIIIe-XIXe dynastie, de perles d'étain anglais et de perles d'ambre nordique. L'auteur propose ensuite une nouvelle chronologie de l'âge du bronze et souligne l'inexactitude de l'idée courante qu'en Hollande le bronze est importé par la civilisation des Hunnebedden. Les deux cultures de cette époque sont parallèles. Il ajoute que, depuis l'âge du bronze jusqu'au haut Moyen Age, on constate plutôt une évolution qu'une révolution. Il termine en insistant sur la nécessité de l'application stricte des moyens scientifiques, détaillés au cours du volume, pour l'établissement de la chronologie de ces hautes époques.

*
* *

Comme le lecteur a pu s'en apercevoir, ce livre est en réalité le témoignage d'une triple rencontre : celle d'un savant qui a pu appliquer aux données apportées par les sciences biologiques et d'observation le contrôle précis du praticien, afin d'en tirer de rigoureuses conclusions historiques, d'un groupe d'hommes éminents se pliant à la stricte discipline du travail en équipe et d'un pays aux étendues encore intactes, situé au cœur même de l'Europe occidentale et dont les moindres pulsations dans le temps intéressent la science archéologique de l'Europe entière.

G. FAIDER-FEYTMANS,
Conservateur du Domaine de Mariemont.

BIBLIOGRAPHIE

Michel Lejeune, *Traité de phonétique grecque* (Collection de Philologie classique, III). Paris, Klincksieck, 1947, xvi + 358 pages.

Les hellénistes seront reconnaissants à M. Lejeune de leur offrir ce traité, riche, bien informé, abondamment documenté, et pratiquement complet sans viser à être exhaustif. La personnalité de M. Lejeune, aussi avantageusement connu comme helléniste que comme comparatiste, est caution de la parfaite orthodoxie de la doctrine, qui transparaît d'ailleurs presque à chaque page : le livre procède directement de l'enseignement de Meillet et de J. Vendryes, avec un constant souci des lois de la phonétique générale, sur la base d'une information puisée dans les travaux fondamentaux de Maurice Grammont, auxquels l'auteur renvoie fréquemment. De telles références garantissent la solidité de l'œuvre.

On aurait mauvaise grâce à reprocher à M. Lejeune d'avoir trop fidèlement respecté une telle tradition, qui a ses lettres de noblesse, et qui a fait ses preuves. Toutefois, on peut se demander à cette occasion, et très timidement, si la façon dont sont conçus nos exposés de grammaire ne présente pas, à la réflexion, certains inconvénients, et si un appel raisonnable à certains principes de la phonologie pragoise ne serait pas de nature à y porter remède.

Un fait de langue, enseignent avec raison les phonologues, n'est pleinement compréhensible qu'en fonction et à la lumière du système contemporain dont il fait partie et dont il n'est qu'un élément. Or, toute langue connaît, au cours de son histoire, des systèmes successifs, qui ne disparaissent jamais complètement, mais qui tous subsistent, au moins partiellement, pendant un certain nombre de siècles. C'est dire qu'à tout moment une langue contient des résidus de systèmes antérieurs démonétisés, c'est-à-dire devenus plus ou moins incompréhensibles dans le système actuel. Cette remarque impose d'ailleurs des limites au synchronisme intégral, dont le monopole n'est pas plus défendable que celui du diachronisme intégral, trop longtemps pratiqué par les linguistes. On aboutit ainsi à la conception d'une série (diachronique si l'on veut) de synchronismes successifs, qui pose des problèmes d'exposition extrêmement ardus.

Par exemple, le grec distingue phonétiquement des consonnes et des

voyelles, et c'est à juste titre que, pour cette raison, M. Lejeune a consacré la première partie de son livre aux consonnes, et la seconde aux voyelles (la troisième étudiant le mot). Mais, antinomie redoutable, le grec est encore tout pénétré du système indo-européen, qui, à côté des consonnes et des voyelles, faisait une place toute spéciale et très originale aux sonantes, dont la nature ne peut, par conséquent, apparaître en pleine lumière qu'à la clarté du système phonétique de l'indo-européen. L'obligation où s'est trouvé M. Lejeune d'exposer la question des sonantes du point de vue grec l'a évidemment gêné. Une définition d'ensemble des sonantes eût été la bienvenue dès les pages 132, 136, 139, etc., sans attendre la page 167. Prisonnier d'une méthode d'exposition dont il a subi la tyrannie, mais qui ne lui est pas imputable, M. Lejeune a dû adopter un système de renvois qui ne vont pas toujours sans redites. Ces renvois, avec les récapitulations des pages 191 et 202, ont l'inconvénient, difficilement évitable, d'obscurcir un plan par ailleurs très clair.

La même remarque s'impose en ce qui concerne les « quasi-sonantes » *ə, dont la théorie ne peut être entrevue qu'à travers les restitutions nécessairement fragmentaires du préindo-européen, suspectes par définition aux non-linguistes, à tel point que M. Lejeune ne se hasarde à exposer la question que timidement, comme à regret, en s'excusant (p. 176) de la nécessité où il se trouve de faire état d'une notion désormais admise par les linguistes. Aussi l'exposé, vu du point de vue grec, manque-t-il d'unité. Il est fait au chapitre des voyelles (p. 163-176) malgré la nature consonantique originelle probable des *ə, à laquelle il est fait allusion (p. 174-175). Il souffre évidemment du discrédit qui persiste à s'attacher à la théorie des *ə en dépit de l'éclatante confirmation que lui apportent les faits hittites et que la thèse de M. Benvéniste a si bien mise en lumière. Le rôle, sans doute capital, des *ə dans la prothèse vocalique n'est signalé (p. 129, 175 et n. 6) que de biais, et comme une conjecture dont apparaissent surtout les insuffisances. Quant à l'hypothèse de A. Juret selon laquelle le ζ de ζυγόν serait issu de $*ə_2y$- (*Phonétique grecque*, p. 65), elle n'est même pas signalée (voir p. 13, 95 et 143-145).

En revanche, ce qui est dit (p. 177) de la voyelle d'appui ° est d'une grande clarté, et probablement vrai, bien que s'écartant de l'enseignement de Meillet. D'une façon générale, la doctrine phonétique est d'une grande sûreté[1]. C'est une excellente chose que de bien marquer (p. 26) l'opposition, si nette dans l'histoire des langues, entre les vélaires et les palatales, et de signaler l'impropriété du terme de « gutturales », qui suggère trop souvent bien des idées fausses. C'est également une bonne

1. A ajouter à l'errata de la p. XIV : p. 145, l. 12 du bas, lire : μητρυιά p. 217, n. 3, lire : συναλοιφή.

précaution de rappeler (p. 187) que l'effet du ton sur le timbre des voyelles est nul. Peut-être eût-il été bon de préciser (p. 139, n. 6, et 144, n. 3) la valeur des graphies de *j* et de *i̯*, retenues par beaucoup de phonéticiens, et d'éviter (p. 160, n. 5) de placer les voyelles hautes (*i* et *u*) en bas du tableau schématique des voyelles et inversement la voyelle basse *a* en haut. Enfin, il est inexact de dire (p. 167) que le **i* et le **u* se conservent dans toutes les langues indo-européennes. En slave, *ŭ** devient ъ (jer dur) et **i* devient ь (jer mou), qui sont des phonèmes ultra-brefs distincts de *ŭ* et de *ĭ* (voir Meillet, *Introduction*[7], p. 7), par lesquels on est malheureusement parfois obligé de les transcrire faute de caractères spéciaux. Mais ce ne sont là que vétilles. En revanche, l'auteur a su maintenir constamment un contact étroit avec la réalité phonétique (voir, en particulier, p. 202, n. 3) et éviter de donner à son exposé cet aspect algébrique, qui, dans d'autres manuels, rebute tant de lecteurs.

Signalons, enfin, la richesse de l'information, la quantité des détails utiles, le grand nombre des précisions parfois difficiles à trouver, l'appel constant fait au témoignage des dialectes les plus divers et le souci de mener l'étude des faits jusqu'à son terme ultime en grec moderne. En présence d'une telle abondance, on se prend à regretter que la modestie ait porté M. Lejeune à faire abstraction de tout appareil d'érudition (voir p. ix), ce qui a l'inconvénient de laisser la part trop belle à l'indéfini *on* (p. 30, 37, 38, 54, n. 3 et n. 5, 175 et n. 1 et 2, etc.).

Au total, l'ouvrage de M. Lejeune fait preuve de solides qualités scientifiques et pédagogiques, et si l'auteur s'est parfois trouvé devant des problèmes de plan et d'exposition quasi insolubles, il serait profondément injuste de lui tenir rigueur de difficultés inhérentes à la nature, à l'ampleur et à la complexité du sujet auquel il a eu le courage de s'attaquer. Tel qu'il est, l'ouvrage a non seulement sa place marquée dans la bibliothèque de tous les spécialistes, mais il mérite d'être accueilli avec faveur et sympathie par le grand public éclairé, et il rendra de grands services aux étudiants de licence et d'agrégation.

Lucien TESNIÈRE.

Edgar H. Sturtevant, *An introduction to linguistic science.* New Haven, Yale University Press, 1947 ; 1 vol. in-8°, x-173 pages.

Un éminent comparatiste américain a écrit, pour le grand public de langue anglaise, ce petit livre de vulgarisation, joliment présenté, d'une lecture agréable, souvent amusante, toujours facile. En de courts chapitres (d'une dizaine de pages), dont l'ordre paraît parfois arbitraire, il est traité successivement : de l'objet et des limites de la linguistique (i), de l'étude descriptive (« phonetics ») et fonctionnelle (« phonemics ») des sons du langage (ii), des systèmes graphiques (iii), de l'écriture pho-

nétique, indispensable à l'enquête linguistique, ce qui entraîne deux digressions sur des domaines d'enquête riches d'avenir : patois et lapsus (IV), de l'origine du langage (V), de la description linguistique appliquée à la grammaire et au lexique (VI), des « lois phonétiques » formulant les mutations, et de leur interprétation (VII-VIII), des changements phonétiques combinatoires, assimilation et dissimilation (IX), de l'analogie, de la contamination, de l'étymologie populaire (X-XI), des changements de noms et des changements de sens (XII-XIII), de l'emprunt (XIV), de la méthode comparative (XV).

Peu d'idées neuves, dont ce n'était point ici la place. — Noter l'importance attachée par l'auteur à l'étude des lapsus (ch. IV et IX). — Remarquer aussi la fin de l'exposé relatif à la grammaire comparée et où le domaine indo-européen est choisi pour exemple (ch. XV) ; l'auteur reste fidèle à la théorie qu'il posait en 1933 (dans sa grammaire comparée du hittite) sur la parenté *latérale* du hittite et de l'indo-européen, malgré les critiques qui en ont été faites depuis lors : au « proto-indo-européen », d'où sont issues toutes les langues indo-européennes connues au XIXe siècle et le « tokharien », serait *parallèle* un « proto-anatolien », ancêtre du hittite, du luwi, du palaïte, du hittite hiéroglyphique, du lycien et du lydien. — Signalons, enfin, le chapitre sur l'origine du langage (V) ; après avoir défini l'hiatus qui sépare le langage animal (lequel ne dépasse pas l'interjection) et le langage humain, l'auteur s'amuse à essayer d'imaginer comment l'humanité primitive a pu passer de l'un à l'autre. Ce n'est là que jeu gratuit. Mais c'est présenté avec la même aisance et le même humour qui rendent attrayante la lecture de tout l'ouvrage.

Michel LEJEUNE.

Fernand Robert, *La littérature grecque* (Collection *Que sais-je?*, fasc. 227). Paris, Presses universitaires de France, 1946 ; 1 vol. in-16, 127 pages.

C'était assurément une gageure que de rédiger une histoire de la littérature grecque dans la limite des 120 ou 130 petites pages que la collection *Que sais-je?* accorde traditionnellement à ses auteurs. M. F. Robert s'est accommodé comme il a pu de l'exiguïté de cette « guêpière ». Il faut dire que, comme il le déclare dans une conclusion dont le ton est un peu hautain et dédaigneux, il a renoncé à étudier l' « évolution générale des productions de l'esprit » pour donner seulement une idée d'ensemble de quelques très grands auteurs. Était-ce fatal? — Peut-être. Est-ce sans inconvénient, comme il l'affirme? — C'est plus discutable. La preuve en est que M. F. Robert a senti le besoin d'écrire au moins quelques paragraphes sur « la poésie lyrique », sur « le théâtre », sur « l'éloquence ». Mais le choix de quelques grands noms sur lesquels on concentre la lumière « suppose d'ombre une morne moitié ». On peut

difficilement admettre, par exemple, que toute la littérature alexandrine et romaine (dont les prolongements sont si importants à Rome, en France et dans tout l'Occident) soit représentée par le seul Plutarque. Et faut-il souligner que traiter de Ménandre en dix-sept lignes ou d'Aristote en une page et demie, c'est se condamner à ne plus rien dire? Le « condensé » est fort à la mode, je le sais ; mais, quand on dépasse un certain degré de condensation, la matière même est détruite. Si l'on était vraiment contraint à d'aussi sombres coupes, une conclusion plus qu'inutile, une introduction plus linguistique, ethnique et politique que littéraire étaient-elles indispensables?

Mais, à prendre l'ouvrage tel quel et sans en discuter le plan, il faut louer M. F. Robert d'avoir su écrire sur Homère, sur les trois Tragiques, sur Aristophane, sur Hérodote et Thucydide, sur Platon et Démosthène, des pages qui ont non seulement le visible souci de rafraîchir un peu les vieilles histoires littéraires par ce que la critique et l'archéologie modernes ont pu apporter de nouveau — cela est surtout sensible pour Homère — mais de présenter des jugements qui sont presque toujours justes, parfois fins et personnels. Le condensé sur Hérodote m'a paru le plus savoureux, bien que rien n'y soit dit de la force dramatique, de l'art de peindre les personnages en les faisant parler et de celui de doser les émotions, qui sont sans doute les traits les plus inimitables de ces *Histoires* sans pareilles.

Jean AUDIAT.

Jacqueline Duchemin, *L'ἀγών dans la tragédie grecque* (Collection des Études anciennes, publiée sous le patronage de l'*Association G. Budé*). Paris, Les Belles-Lettres, 1945 ; 1 vol. in-8°, 247 pages.

Si Mlle Duchemin tenait un jour boutique (une boutique qui ne serait assurément pas une boutique de « frivolités »), quel joli magasin que le sien ! Voilà ce que je n'ai pu m'empêcher de penser à la lecture de son 'Αγών *dans la tragédie grecque.* Tout y est si bien rangé, classé, étiqueté, que c'est miracle. Je sais bien que les personnes du beau sexe ont un génie naturel pour bâtir des plans harmonieux, créer des divisions et des subdivisions qui s'équilibrent heureusement, mais je crois n'avoir jamais lu de livre où tout soit si sagement ordonné, où les armoires, les tiroirs, les casiers soient si méticuleusement numérotés, où l'on sache si bien qu'on trouvera telle chose en tel endroit et telle autre à côté. C'est un grand repos d'esprit pour le lecteur que d'être sûr d'avance de n'être jamais choqué, de n'éprouver aucune surprise. Ordre et prudence, telles sont les deux vertus maîtresses de Mlle Duchemin.

On les observe dès le début de l'ouvrage. Puisqu'il s'agit d'ἀγών, on examinera les divers sens du mot, le sens courant d'abord, depuis Homère jusqu'à Isocrate, le sens juridique ensuite, enfin le sens proprement

éristique que prend le mot, au ve siècle, avec les sophistes, l'ἀγὼν λόγων. Dès lors, on étudiera l'ἀγὼν λόγων chez les premiers historiens, Hérodote et Thucydide, puis l'ἀγών dans la comédie ancienne, avant d'aborder l'ἀγών tragique. Sur tout cela rien n'est dit qui ne soit puisé aux manuels les plus classiques, aux ouvrages les plus sûrs : on ne peut qu'approuver sans cesse.

C'est alors que Mlle Duchemin aborde son sujet propre : l'ἀγών dans la tragédie. Fort sagement elle délimite son sujet : « Il ne faudrait pas, dit-elle, qualifier d'ἀγών toute scène de délibération ou de contestation... On ne peut légitimement employer le mot ἀγών que s'il y a un débat régulier, un véritable duel oratoire. » La ligne de démarcation n'est pas toujours aisée à tracer, et, quand il s'agit des pièces perdues, c'est-à-dire des neuf dixièmes de la tragédie grecque, elle devient, on le conçoit, tout à fait arbitraire. Malgré tous ses scrupules, qu'elle nous expose minutieusement, Mlle Duchemin n'a pas cru devoir renoncer à rechercher les scènes d'ἀγών dans les pièces perdues des trois Tragiques. Elle a donc catalogué les scènes de débat très méthodiquement chez Eschyle, Sophocle et Euripide, dans les pièces conservées, puis dans les pièces perdues. Naturellement, chaque notice sur un drame perdu n'est guère et ne peut guère être autre chose qu'une analyse vraisemblable du sujet, suivie de la mention : « Il devait y avoir une scène d'ἀγών ici ou là. » Est-il besoin de dire que, dans son analyse des pièces perdues, Mlle Duchemin a fait le plus grand usage des arguments de Nauck dans ses *T. G. F.*, de l'ouvrage de Welcker, *Die gr. Tragödien*, des *Opuscula* de Hermann, de l'*Euripides restitutus* de Hartung et de la thèse de L. Séchan?

Après avoir ainsi fait son plein d'ἀγῶνες et constaté, par ce long inventaire, que l'ἀγών λόγων, à proprement parler, ne se rencontre nulle part chez Eschyle, qu'il se développe chez Sophoche et s'épanouit chez Euripide, Mlle Duchemin décrit alors systématiquement *la genèse de l'ἀγών* et constate que, s'il est en puissance chez Eschyle, c'est Sophocle qui l'emploie le premier et lui donne sa structure, tandis qu'Euripide en joue avec un raffinement de virtuose.

Il faudra étudier maintenant l'ἀγών en soi, et d'abord sa place dans l'action tragique, ce qui permet tout de suite une classification tripartite : *l'ἀγών au centre de l'action, l'ἀγών se détachant de l'action, l'ἀγών hors-d'œuvre,* puis entreprendre enfin l'*étude technique*, qui forme à elle seule plus de la moitié de l'ouvrage et qui peut être donnée comme modèle de l'art de classifier. Les formes d'ἀγῶνες? — Il y en a quatre : à deux personnages, à deux et demi, à trois, enfin les ἀγῶνες complexes. Les parties de l'ἀγών? — Il y en a cinq (avec quelques subdivisions). La structure des plaidoyers? — Ils se composent de quatre parties, qui sont celles de tout discours bien fait. La composition du plaidoyer? — Il y en

a quatre formes qui sont ordonnées, plus une cinquième qui n'est qu'un beau désordre. De même, tous les types d'argumentation et de procédés oratoires seront classés avec la diligence d'Aristote dans sa *Rhétorique* ou d'O. Navarre dans la sienne.

Mais tout cela s'applique surtout aux discours suivis. Il reste encore à classer ce qui se présente sous forme de dialogue rapide ou stichomythie ; et Mlle Duchemin n'y manque pas.

Tout est en ordre maintenant, il n'y a plus qu'à baisser le rideau, je veux dire à conclure brièvement en se demandant ce que l'ἀγών tragique doit exactement à la rhétorique et réciproquement, et en concluant qu'il est difficile de conclure.

Tel est cet ouvrage sérieux, soigneux, honnête, assez bien écrit et très bien imprimé, mais qui n'est pas de ceux qu'on dévore avec passion. Est-ce l'unique faute à Mlle Duchemin? — Sincèrement, je ne le crois pas. Je pense que c'est beaucoup la faute au sujet qu'elle a choisi. Je me demande si elle n'a pas été séduite par une similitude verbale : étudier l'ἀγών dans la Comédie ancienne, c'est une étude des plus intéressantes. D'abord parce que sous l'infinie variété et liberté de formes de la comédie d'Aristophane il fallait reconnaître la présence constante de cet ἀγών, qui est le cœur même de la pièce, retrouver sa structure ; c'était éclairer du même coup toute l'organisation de cette comédie attique qu'on aurait pu croire abandonnée à la plus complète fantaisie. Voilà pourquoi l'ouvrage de Zielinski sur la structure de l'ancienne comédie attique et la thèse de P. Mazon, si sobre, si pleine, si pénétrante, sont des livres si attachants. Mais étudier l'ἀγών dans la tragédie n'est plus du tout la même entreprise. Ce n'est plus étudier, en effet, qu'un procédé d'exposition, et non pas un « genre littéraire », comme l'écrit quelque part Mlle Duchemin. L'étude d'un procédé littéraire, surtout quand elle est longue, est forcément un peu lassante. Et il faut bien s'appliquer à ne voir dans l'ἀγών tragique qu'un procédé, un cadre, sinon ἀγών et drame deviendraient des mots synonymes.

Mlle Duchemin y a parfaitement réussi : son étude est purement formelle. Mais, puisque la Bonne Fortune a voulu qu'un pareil sujet tombât en des mains merveilleusement expertes à dénombrer et à classifier, qui songerait à se plaindre?

Jean AUDIAT.

Jacqueline de Romilly, *Thucydide et l'impérialisme athénien* (Collection des Études anciennes, publiée sous le patronage de l'*Association Guillaume Budé*). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; 1 vol. in-8°, 326 pages.

Ce qui frappe avant toute chose dans ce beau livre, c'est d'abord la netteté, la lucidité avec laquelle le sujet est posé ; c'est ensuite la rigueur et l'intelligence avec lesquelles l'étude est constamment conduite.

J'avoue que j'ai craint un moment que Mme de Romilly ne s'engageât dans un chemin bien hasardeux : le début de l'ouvrage, son sous-titre même (*La pensée de l'historien et la genèse de l'œuvre*) pouvaient faire redouter que l'auteur ne fût hanté par ce problème de genèse qui en a déjà hanté tant d'autres. Or, pour un écrivain mort il y a plus de deux mille ans, pour un écrivain grec, en particulier, c'est-à-dire subtil, et pour Thucydide entre tous, qui n'est pas homme à laisser négligemment entr'ouverte la porte de son cabinet de travail, pareille entreprise apparaît assez illusoire. Mais l'on est vite rassuré : il est bien vrai que l'auteur *tend* à retrouver les états successifs de l'œuvre de Thucydide, les modifications de sa pensée, les ajouts ou les refontes qu'a subis son œuvre et même les dates où furent faits ces changements, mais il n'y tend que comme vers une fin idéale, qu'il n'est pas trop sûr d'atteindre. Qu'on lise seulement les pages 135, 164 à 166, 288 et 289, et l'on verra qu'il n'entretient pas trop d'illusions sur la solidité des résultats auxquels on peut parvenir en ce domaine. Elle a bien vu et bien senti que, dans ces conditions, à défaut de pouvoir toujours reconstruire, le mieux est encore de *comprendre.*

Ce n'est pas si facile quand il s'agit de Thucydide. Car Thucydide, il faut bien le dire, est le plus déconcertant des écrivains : il passe pour le plus strict et, comme on aime à dire depuis une centaine d'années, pour le plus objectif des historiens. Et pourtant il s'est complu à faire discourir ses personnages, et d'une façon qui n'est sûrement pas une simple sténographie de leurs paroles ; il a certainement eu des sympathies et des antipathies profondes — hautes, assurément, et fondées en raison et en justice, mais qui transparaissent tout de même. Il est clair qu'il a des idées, et cohérentes ; pourtant, parfois, nous ne savons plus bien quelles elles sont ; nous ne le suivons plus ; il nous échappe. Il n'est assurément pas immoral ; et, la plupart du temps, il ne se soucie nullement de la morale. Il connaît aussi bien qu'un autre l'art de composer, mais (Dieu merci !) il ne compose pas comme un Isocrate, et il faut avoir l'esprit en éveil et l'oreille fine pour discerner exactement les choses qui se répondent vraiment et qui ne sont pas toujours apparentes ; il faut avoir des balances très justes et très sensibles pour peser ce qu'il dit et dont la densité est très inégale : il n'y a pas d'auteur au monde chez qui il faille se méfier plus de ce qui saute trop ouvertement aux yeux, ouvrir plus les yeux lorsqu'il semble sans détours. Lui faire dire trop ou trop peu sont les deux écueils dont il faut sans cesse se garder et dont si peu de ses exégètes ont su se garder. Il est Grec entre les Grecs, c'est-à-dire difficile à mettre en formules. Même son style est malaisé à définir ; on répète qu'il est dense, concis, serré, obscur ; c'est vrai, sans doute, mais ce n'est pas toujours vrai : on peut citer cent passages où Thucydide aurait pu être plus concis ; et je suis convaincu, pour ma part, que cent endroits de son œuvre où les commentateurs ont pâli et

torturé les mots pour leur faire dire des choses compliquées s'expliquent, en réalité, le plus simplement, le plus uniment du monde.

Tout cela M[me] de Romilly le sait mieux que personne : elle sait que Thucydide est difficile à manier. Elle a fait ce qu'il fallait faire : elle l'a lu et relu, elle a réfléchi sur tous les passages de son œuvre directement et sans trop se soucier des commentaires. Elle a, si j'ose dire, thucydidisé son esprit, pour tenter d'entrer en communion avec l'auteur ; et l'on verra qu'en effet Thucydide a beaucoup déteint sur elle.

Pour tenter de percer à jour « la pensée de l'historien et la genèse de son œuvre », il n'était pas de meilleur thème d'étude que celui de l'*impérialisme athénien ;* M[me] de Romilly l'a fort bien senti et montré : dans l'œuvre de Thucydide, il est à la fois le fait le plus constant (puisque la guerre du Péloponnèse c'est la guerre de l'impérialisme athénien) et le plus changeant, puisque la variété des circonstances, l'évolution de la guerre, l'état d'esprit divers des chefs athéniens successifs, des alliés, des ennemis amènent forcément l'historien à le présenter sous des jours différents. Étudier cet impérialisme, c'est donc à la fois se placer au cœur même de l'œuvre et de la pensée de Thucydide et choisir le meilleur point d'attaque pour tenter de briser ce cercle vicieux : « impossible... de traiter aucune question à fond sans avoir au préalable résolu ce problème [celui de la genèse de l'œuvre] — et impossible aussi de le résoudre directement sans avoir au préalable traité les autres questions ». En effet, l'étude de l'impérialisme permet de traiter *simultanément* une question fondamentale et le lancinant problème de la genèse de l'œuvre : équation à deux inconnues où x et y finissent par s'éclairer l'un l'autre.

Encore faut-il savoir s'y prendre et mener son enquête d'une main prudente et sûre.

M[me] de Romilly commence par étudier la *place* faite à l'impérialisme dans l'œuvre de Thucydide. Elle montre que, dès le début du livre I, Thucydide qualifie cet impérialisme de *véritable cause* de la guerre et que partout, dans le livre I, cette *vraie cause* est présente, que, par conséquent, dès le début, Thucydide l'a jugée telle et que le premier discours de Périclès, le dernier discours des Corinthiens, celui d'Archidamos ont sûrement fait partie tous les trois (du moins dans leurs grandes lignes) de la plus ancienne rédaction. Dans l'histoire du déroulement de la guerre, l'impérialisme athénien continue à tenir un rôle de premier plan : notamment au livre II dans le dernier discours de Périclès (60-65), au livre III dans le récit de l'affaire de Mitylène et de celle de Platées (avec le débat entre Platéens et Thébains), dans le livre IV avec les affaires de Pylos, de Sicile, de Béotie, de la côte de Thrace. Là aussi, « si Thucydide a remanié à une époque tardive des passages écrits ou préparés à l'époque ancienne, il n'a pu qu'y marquer mieux encore l'influence de l'impérialisme », si bien que « l'unité de l'œuvre se sent d'autant plus fortement que celle-ci est plus remaniée ».

Dans la seconde phase de la guerre (livres V à VIII), l'impérialisme apparaîtra encore avec plus d'évidence : annexion de Mélos au livre V, expédition de Sicile avec sa triple antilogie : Nicias contre Alcibiade, Hermocrate contre Athénagoras, Hermocrate contre Euphémos, enfin discours d'Alcibiade à Sparte. (Le livre VII, comme on sait, n'est que le récit des événements militaires de Sicile. — Si le livre VIII intéresse peu le sujet, c'est peut-être que c'est la partie de l'œuvre « où la main de Thucydide se fait le moins sentir ».) Là encore, là plus que jamais, l'idée de l'impérialisme a présidé à la structure fondamentale de ces derniers livres : elle a pu s'accroître, mais s'accroître seulement, à la faveur d'un travail tardif ; son importance éclate dans la multiplicité des discours où est attaqué ou défendu l'impérialisme d'Athènes.

Mme de Romilly étudie ensuite très finement *la figure de l'impérialisme athénien dans l'œuvre de Thucydide.* Thucydide n'analyse nulle part systématiquement ce que fut, ce que fit l'impérialisme athénien, mais il fournit tous les éléments nécessaires à cette analyse. Thucydide a beaucoup schématisé l'impérialisme, il s'est peu soucié de nuancer la réalité politique, de distinguer l'impérialisme extrême (d'un Thémistocle et d'un Périclès) et l'impérialisme modéré (d'un Cimon et d'un Thucydide), la poussée vers l'Ouest et la poussée vers l'Est, la démocratie modérée et la démocratie extrême. Il a simplifié, stylisé, mais il n'a rien déformé. C'est ainsi qu'il a parfaitement fait sentir que la grande ambition athénienne c'est la thalassocratie (s'il parle peu d'empire terrestre, c'est qu'Athènes ne s'y intéresse guère ; s'il se tait sur les buts économiques d'Athènes, c'est que les Grecs méprisaient ces problèmes) ; qu'il a mieux encore souligné qu'avant tout Athènes aspire à *dominer* ; à la fois par goût de l'action et par besoin d'autorité (un besoin qui se fonde sur le goût de la gloire et sur le goût du pouvoir) et parce que la domination c'est le comble de la liberté pour qui l'exerce ; sentiment un peu naïf, mais très grec, puisqu'on le retrouve chez plus d'un écrivain ancien.

De même, ce sont en des traits plus dépouillés encore qu'on verra s'exercer cette domination : son énergie, son extension constante, l'hostilité qu'elle rencontre, les moyens par lesquels elle s'exerce (obligations militaires et tribut). En revanche, des faits auxquels les contemporains ont porté un intérêt souvent passionné, abus, pressions politiques, empiétements divers, système des clérouquies, sont à peu près négligés par Thucydide, tout comme les bienfaits de cette domination. « En fait, il n'envisage pas plus cette œuvre pour la louer que pour la blâmer. » C'est que Thucydide écrit une histoire militaire et non une histoire politique et, comme le dit d'une façon si pénétrante Mme de Romilly, bien qu'il veuille écrire une « contre-épopée », il a gardé malgré tout un peu de l'esprit de l'épopée : « Il n'a conçu comme objet de l'histoire qu'une action guerrière. » — Dans le jugement de Thucydide sur l'impérialisme

athénien, il ne faudra chercher ni considérations morales ni sentiment de la fraternité grecque. Son point de vue n'est pas celui de la Grèce, il est *celui d'Athènes*. En revanche, il se refusera à lier le problème extérieur au problème intérieur, et « il semble assez difficile d'enrégimenter Thucydide dans un parti précis ». Son point de vue est purement pratique : seules commandent les circonstances pratiques, qui sont variables ; donc, « la forme définitive de son jugement ne peut être fournie que par le rapprochement de toute une série d'appréciations qui se limitent et se complètent l'une l'autre », et, « comme ces appréciations correspondent à une série de jugements indépendants, elles ne se rejoignent pas toujours d'une manière évidente ».

On conçoit que la tâche de l'auteur va devenir de plus en plus malaisée, mais elle sait, et nous savons par elle, pourquoi elle ne sera pas toute simple.

C'est très naturellement autour des trois grands noms de Périclès, de Cléon et d'Alcibiade que se groupe l'examen des *aspects successifs de l'impérialisme athénien*. Les trois fois, il faudra non seulement analyser et définir très exactement la pensée des trois hommes d'État — et la pensée exacte d'un Périclès ne se dessine pas d'un trait sommaire — mais encore apprécier ce qui les rapproche et ce qui les sépare, assigner une date de composition aux divers passages et, finalement, conclure sur la genèse de l'œuvre et sur la véritable pensée de Thucydide. Cette longue étude est menée à la fois avec rigueur et souplesse, avec un sens très vif des nuances et le souci de ne jamais perdre le fil d'Ariane. Jamais, par exemple, les discours de Périclès et son oraison funèbre (rédigée sans doute après 404) n'ont été mieux sondés, individualisés et reliés les uns aux autres ; et l'on se sent porté à accorder créance à la façon dont Mme de Romilly explique et date (souvent en opposition avec l'opinion communément reçue) les changements d'orientation ou de préoccupation de la pensée de Thucydide.

Mais, pour ce qui est de l'analyse des textes, c'est peut-être dans la troisième partie, qui traite de *l'unité de l'impérialisme athénien*, que triomphe le plus la subtile rigueur de l'auteur. L'impérialisme plus ou moins exaspéré et plus ou moins blâmable des différents hommes d'État athéniens est dominé finalement par l'impérialisme collectif d'Athènes Thucydide l'a fort bien fait sentir : ce sont les Athéniens (anonymement) qui parlent à Sparte au livre I, qui dialoguent pathétiquement avec les Méliens au livre V. Le sens et la portée de ces deux discours, leur contenu sont éclairés de la plus vive lumière ; je connais peu de pages auxquelles on puisse donner une adhésion plus entière que celle où Mme de Romilly montre, après L. Bodin, qu'un discours chez Thucydide peut présenter des anomalies de composition, mais qu'il est toujours profondément cohérent, ou encore celles où elle discerne, d'une part, la lucidité et l'objectivité de Thucydide analysant le goût de domination athénien

et, d'autre part, son ardeur patriotique, sa fidélité à la grande tradition des Thémistocle et des Périclès, son antilaconisme, accrus par le grand désastre de 404 et la bassesse agressive des laconisants.

Le dialogue de Mélos pose dans toute sa crudité et toute sa généralité le problème moral de l'impérialisme. Les Athéniens ont été brutaux : les Méliens sont des victimes courageuses et sympathiques, c'est sûr. Mais, dans l'ordre politique, ils ont eu tort de résister à plus fort qu'eux, et même, dans l'ordre moral, ils ont péché contre la sagesse traditionnelle qui veut qu'on ne se nourrisse pas de vaines espérances, si bien qu' « Athènes, à la conclusion du dialogue, garde manifestement le dernier mot et joue en matière politique le rôle du sage ». Il y a pourtant un contrepoids : la menace qui pèse sur Athènes, qui ne pourra peut-être pas toujours mener impunément une politique qui accroîtra sans cesse le nombre et la résistance de ses ennemis. En fin de compte, même politiquement, Athènes est fautive et jamais Thucydide ne s'est montré aussi sévère pour un « impérialisme athénien qui n'est plus que la caricature de lui-même ».

Moralement, la théorie athénienne de la loi du plus fort est très proche des théories d'un Calliclès ou d'un Thrasymaque ; elle ne va pourtant pas aussi loin dans l'immoralisme, car elle reconnaît tout de même que l'idée de justice existe et possède un certain domaine. Et Mme de Romilly conclut très sagement que Thucydide n'a certainement pas voulu mettre dans la bouche des Athéniens le langage de telle ou telle chapelle sophistique : il analyse seulement avec une rigueur quasi métaphysique la réalité politique. Et les Méliens, en prônant les avantages de la justice et de la modération, ne sont pas intentionnellement les disciples de Socrate. Dans tout ce grand débat, Thucydide est plus un témoin qu'un juge ; il s'efforce de comprendre plus que de louer ou de blâmer. Et ce n'est pas la faute, en somme, des Athéniens et de leur impérialisme si le fond de la nature humaine n'est pas très beau et si le bien peut dégénérer en mal.

Mme de Romilly peut, dès lors, tenter de faire la délicate synthèse de la pensée de Thucydide sur le problème de l'impérialisme athénien, d'exposer sa conception du *système* de cet impérialisme. Il faut lire directement ces pages, où l'auteur analyse avec autant de profondeur abstraite que de rigueur précise et fondée sur les termes mêmes de Thucydide les trois lois universelles qui régissent tout impérialisme : la *loi politique*, qui oblige à montrer sa force à des sujets qui vous haïssent ; la *loi psychologique*, qui veut que la puissance attise l'appétit de puissance et entraîne aux excès ; la *loi philosophique* (dernier mot de la réflexion de Thucydide, dans l'abstraction comme dans le temps), qui veut que qui a la force s'en serve pour dominer. Ces pages-là vont peut-être plus loin encore que les belles méditations de Thibaudet.

En concluant, l'auteur revient d'abord sur une question qui l'a préoc-

cupée tout au long de ses divers chapitres et l'envisage cette fois dans son ensemble : c'est ce qu'elle a appelé *le seuil de 404*, c'est-à-dire le moment où Thucydide a dû considérer son sujet, et par conséquent son œuvre, à une lumière, hélas, nouvelle et remanier bien des choses. Et pour la première fois, comme elle le dit elle-même, Mme de Romilly nous révèle sur la genèse de l'œuvre l'hypothèse qu'elle a constamment tenue dans l'ombre et qu'elle formule ainsi : « Thucydide, songeant à la guerre *de dix ans*, avait alors commencé une rédaction qu'il tenait pour définitive et qui comportait, avec le récit des faits, une analyse des causes de la guerre. Voyant ensuite les événements rebondir, il se serait contenté de rédactions plus provisoires, de notes et d'essais, qu'il mit au point seulement après 404. » Hypothèse bien vraisemblable ; d'ailleurs, la discrétion, la circonspection avec laquelle elle est présentée, et plus encore la longue et fine analyse qui l'étaie, les justes réflexions qui l'éclairent, la tranquille paix qu'elle rétablit entre les théories qui semblaient les plus contradictoires, l'image pure et dure qu'elle nous donne du génie de Thucydide, tout nous invite à y souscrire.

C'est cette image que s'attachent à parfaire les toutes dernières pages du livre ; à parfaire et à expliquer : si Thucydide, tout fervent qu'il soit resté envers l'idéal d'un Périclès, aboutit à une conclusion profondément pessimiste, c'est qu'il n'a pas su s'affranchir du cadre étroit de la cité, ni par l'idée panhellénique, comme Isocrate ou Démosthène, ni par la réforme morale, comme Isocrate et surtout comme Platon. Mais cette méditation morale, l'analyse aiguë que Thucydide avait faite de la réalité la rendait urgente et la préparait : philosophiquement, la *République* commence là où l'histoire de Thucydide s'arrêtait.

Tel est cet ouvrage lucide, pénétrant, austère. Je lui vois deux pères spirituels : Louis Bodin et Thucydide. Bien plus que Thucydide n'a préparé Platon, L. Bodin a préparé J. de Romilly. C'est lui qui lui a enseigné, il n'y a pas à s'y tromper, l'art de lire un texte de Thucydide et de le comprendre, c'est-à-dire de s'y soumettre d'abord pour le dominer ensuite. C'est lui qui a porté la lumière à tous les carrefours de cette belle futaie ; mais c'est Mme de Romilly qui a eu le courage et la ténacité de frayer les sentiers jusqu'au bout.

A Thucydide elle doit, outre le goût de *comprendre* avant tout, une densité, une sobriété, une abstraction qui sont parfois un peu dures au lecteur (j'avoue sans trop de honte que je n'ai jamais pu lire plus de quinze ou vingt pages de suite de cette étude). Elle lui doit encore une retenue, une pudeur qui frisent parfois la sécheresse. Mais des défauts de ce genre sont assez beaux à rencontrer chez une femme et de notre temps.

Avant de finir, il faut dire quelque chose à Mme de Romilly : c'est qu'il est une œuvre à faire plus utile encore et plus méritoire que

d'écrire un beau livre sur Thucydide et l'impérialisme athénien : éditer, traduire en français Thucydide. Seule Mme de Romilly peut le faire : donc elle le doit.

Jean AUDIAT.

Hartvig Frisch, *The Constitution of the Athenians. A philological-historical study of pseudo-Xenofon's treatise « De re publica Atheniensium »* (Collection *Classica et mediaevalia*, fasc. II des *Dissertationes*). Copenhague, Gyldendal, 1942 ; 1 vol. in-8o, 352 pages.

Le texte danois de cette dissertation de Copenhague a paru en 1941. Il faut remercier H. Frisch, dont de précédentes études sur Platon, Protagoras et Thucydide ne peuvent atteindre qu'un cercle restreint d'hellénistes, d'avoir donné de celle-ci une édition en langue anglaise. Bien que de date récente, ni la dissertation de H. Instinsky (1933), ni les travaux de K. Gelzer (1937) et E. Rupprecht (1939) n'ont mis le point final aux nombreuses controverses qu'a soulevées le traité mystérieux de la *République des Athéniens*. Ce livre sera-t-il plus heureux? Hardi qui l'affirmerait. Ses mérites, pourtant, sont grands.

Il apporte tout d'abord, avec une traduction, une édition du texte. Elle est faite sans collation nouvelle des manuscrits, en se fiant sur ce point au travail d'A.-C. Marchant pour l'édition d'Oxford (1919). Le texte de celle-ci est adopté le plus souvent, sauf d'infimes et rares variantes que la confrontation des leçons et des hypothèses a conduit l'auteur à préférer. C'est assez dire que les grandes audaces et la critique destructrice de l'œuvre dans ses fondements mêmes, dont A Kirchhoff avait donné en 1874 un exemple renouvelé par E. Rupprecht, se trouvent écartées. Elles sont discutées de façon générale aux pages 38-46 consacrées au problème de la « tradition », en l'espèce essentiellement des lacunes imaginées par Kirchhoff et des interpolations auxquelles Rupprecht a fait si large place. Elles le sont aussi, pas à pas cette fois, dans le très minutieux commentaire qui, en raison de sa longueur, au lieu d'être réparti dans des notes au bas des pages, a été rassemblé à la fin du volume, où il n'occupe pas moins de 157 pages, c'est-à-dire les quatre neuvièmes du livre. Ce commentaire, à peu près exhaustif sur les discussions de détail nées de la *Literatur* antérieure, abondant sur les rapprochements avec d'autres textes, suffisant sur les institutions, rendra de très grands services.

La même méthode scrupuleuse est appliquée dans l'étude des principales questions posées par le traité. Pour chacune d'elles est d'abord fourni un historique, qui présente dans l'ordre chronologique les arguments et les objections. De fréquentes citations empruntées aux critiques modernes, de la façon la plus impartiale, satisfont amplement la curiosité du lecteur — parfois même, il faut l'avouer, l'excèdent un

peu. H. Frisch n'intervient qu'ensuite pour son propre compte, très posément, en justifiant la position personnelle qu'il adopte. Nul, vraiment, et sur aucun point, ne peut songer à se plaindre d'une information insuffisante : toutes les pièces du dossier, y compris les démonstrations des adversaires, sont largement étalées et minutieusement examinées. Les plus grandes exigences d'une discussion critique quasi idéale ont été rarement satisfaites avec autant de loyauté. Mais on ne se demande pas sans quelque effroi ce que pourrait devenir matériellement un tel livre, consacré à un traité aussi court, si les controverses continuaient sur celui-ci au rythme de la décade d'avant-guerre.

Voici les conclusions de H. Frisch. *La République des Athéniens* a été composée avant l'été de 432 où s'est réalisé à Olynthe le synœcisme des villes de Chalcidique révoltées contre Athènes. Elle présente, selon la conception de Périclès, la politique maritime d'Athènes comme une politique défensive contre la puissance continentale de Sparte. Elle est l'œuvre d'un Athénien très au courant des choses de la mer et de la marine. Mais il vit en exil et il se montre hostile au régime démocratique. Le style, les préoccupations sociologiques, les habitudes logiques de cet auteur le désignent comme un disciple de Protagoras, déjà atteint par l'enseignement des sophistes, antérieur toutefois à Gorgias : la tendance intellectuelle ainsi définie ne peut surprendre chez un ennemi de la démocratie. Il montre aux autres Grecs, auxquels il s'adresse, la force d'Athènes et fait au moins l'éloge de la cohérence de sa politique, dans le domaine intérieur et dans le domaine extérieur. La contradiction apparente entre ses idées personnelles et l'esprit de son traité s'évanouit si on suppose qu'il entend rectifier des jugements erronés sur la faiblesse à laquelle ses institutions condamneraient Athènes. Une comparaison est assez frappante pour être relevée (p. 103) : « Nous n'avons qu'à penser à un émigré russe à Paris pendant les années où la chute imminente du bolchevisme était un lieu commun habituel. Dans les journaux et périodiques, nous pouvions alors aussi trouver des exposés de fugitifs russes qui, en dépit d'une haine acharnée contre les nouveaux gouvernants de la Russie, visaient à rectifier l'opinion de l'Europe occidentale et à la mettre en garde contre d'inconsidérées erreurs d'estimation. »

C'est vainement, semble-t-il, qu'on chercherait à invoquer contre ces interprétations un argument décisif. Le malheur est qu'on chercherait tout aussi vainement un argument semblable en leur faveur. Les paragraphes II, 2 et 3, inclinent sans conteste à donner raison à H. Frisch lorsqu'il adopte 432 pour *terminus ante quem ;* mais II, 16, de façon aussi évidente, s'explique beaucoup plus naturellement si les premières invasions des Spartiates en Attique se sont déjà produites. Le reste à l'avenant. Par exemple, l'emploi de l'adverbe αὐτόθι (I, 2 ; 10 ; 11 ; 13 ;

III, 1 ; 6) ne peut pas emporter la conviction lorsqu'il s'agit de démontrer que l'auteur réside hors d'Athènes.

Tout compte fait, dans l'état actuel de la documentation, un *non liquet* a chance de demeurer, sur tous ces problèmes, la solution la plus sage. Mais, s'il devient un jour possible de les trancher, le livre de H. Frisch fournira l'exposé idéal de l'état de la question à notre époque.

André AYMARD.

Eumusia. Festgabe für Ernst Howald zum 60. Geburtstag am 20. April 1947. Erlenbach-Zurich, E. Rentsch, 1947 ; 1 vol. in-8o, 207 pages et 1 pl.

Ce volume de mélanges offert au professeur de philologie classique de l'Université de Zurich comprend dix mémoires, dont les auteurs sont tous ses collègues directs. Cinq concernent l'Antiquité.

A. von Salis (*Imagines illustrium*, p. 11-29), pour tenter de se représenter les *Hebdomades*, ce recueil de sept cents portraits publié par Varron, étudie les deux séries de sept portraits de médecins que porte le manuscrit viennois de Dioskouridès, dont la confection date de 512 : elles donnent une idée de ce que devaient être les cent groupes de Varron. La conversation que paraissent mener les personnages assis et leur disposition en fer à cheval largement ouvert rappellent le motif hellénistique des Sept Sages connu par des mosaïques. A propos d'elles et des bancs de marbre demi-circulaires qui servent au groupement des philosophes, l'auteur parle des hémicycles ou *scholae.* Il en rapproche l'exèdre découverte à Ostie en 1936, avec les Sept Sages peints sur trois de leurs parois. L'idée de leur présentation et de leur répartition lui semble également provenir du recueil de Varron ou d'un recueil semblable. Mais le peintre d'Ostie a surmonté chaque portrait de bien scatologiques légendes ! De là des considérations sur les latrines romaines, leur décoration, leur disposition, etc. On me permettra de citer, mais de ne pas traduire quelques mots : *Denn der antike Abort, und mag er von noch so imposantem Ausmass sein..., er stellt doch nur eine Abart einer Versammlungsstätte dar*, et de remonter aux bancs de la salle du trône de Cnossos.

E. Meyer (*Vom griechischen und römischen Staatsgedanken*, p. 30-53) cherche à expliquer l'évolution différente de la cité grecque et de l'État romain par la différence des conceptions politiques. Pour les Grecs, la *polis* est avant tout, indépendamment d'un territoire, la communauté des citoyens, où nul n'est admis que par une décision collective. Au contraire, Rome n'est pas uniquement faite du *populus Romanus*, auquel on accède d'ailleurs de droit, par naissance ou par affranchissement ; il existe aussi la *res publica*, ce qui entraîne l'existence et les pouvoirs du Sénat et des magistrats, sans équivalents dans une cité grecque. Ce

contraste est évidemment fondamental. L'auteur en déduit d'autres, qui, malgré leur ingéniosité, risquent d'apparaître plus discutables, un peu forcés ou au moins généralisés à l'excès : les cités grecques se ramènent malaisément à l'unité théorique.

F. Wehrli (*Die Geschichtsschreibung im Lichte der antiken Theorie*, p. 54-71) poursuit une enquête déjà amorcée dans la *Phyllobolia für P. von der Mühll* (Bâle, 1946). Il définit, dans la conception et la réalisation de l'histoire dans l'Antiquité, deux tendances distinctes que, seul, Thucydide a su concilier avec une parfaite maîtrise : le souci scientifique de l'exactitude précise et le souci artistique manifesté dans le soin apporté au style, l'organisation de l'exposé ou le pathétique du récit. D'après ce que nous possédons de leurs œuvres ou d'après les jugements portés sur elles, il étudie la position des historiens grecs ou romains jusqu'à César et Cicéron. Une note finale paraît annoncer un examen prochain de l'attitude d'Ammien Marcellin, qui a, lui aussi, cherché l'équilibre entre les deux tendances.

E. Rich (*Namensdeutungen und Wortererklärungen bei den ältesten griechischen Dichtern*, p. 72-91) étudie les étymologies fournies par Homère et Hésiode. L'intérêt que ces poètes y portent, le second surtout, les solutions différentes qu'ils présentent, les orientations distinctes où ils les cherchent permettent de soupçonner l'existence de catalogues utilisés par des écoles de poètes et d'aèdes. Après eux, Pindare et Eschyle montrent assez que des préoccupations de cet ordre ne disparurent pas.

F. Stoessl (*Leben und Dichtung im Sparta des VII. Jahrhunderts*, p. 92-114) reprend d'abord le fragment 1 (Diehl) d'Alkman et y reconnaît, selon une interprétation ancienne ordinairement délaissée à tort aujourd'hui, les restes, non pas d'un chœur unique, mais de deux chœurs alternés de jeunes filles, conduits l'un par Agidô, l'autre par Hagèsichora. Ces deux chœurs, lors d'un sacrifice, disputent pour leurs coryphées le prix de la beauté : il faut donc en rapprocher un des fragments d'Alcée récemment publiés. Ils expriment deux conceptions de la vie qui s'affrontaient dans la Sparte du VIIe siècle. Le chœur d'Hagèsichora, plus vigoureux et rude, personnifie la tendance conservatrice ; celui d'Agidô, sensible à la musique, à la lumière, symbolise l'ouverture aux influences lydiennes. Les sympathies personnelles d'Alkman apparaissent assez clairement : la participation du chœur d'Hagèsichora à la fête, au concours de beauté, au chant et à la danse constitue déjà une concession à l'adversaire. Au contraire, Tyrtée s'oppose, instruit par la terrible crise de la révolte messénienne, à Alkman. La victoire finale de Sparte, acquise au prix d'une tension farouche de toutes ses énergies, amena la défaite de la tendance personnifiée par Agidô : « A l'avenir et pour toujours l'emporta l'insensibilité d'Hagèsichora dans sa logique extrême et, libérée des attirances et des influences d'Agidô,

régna la cadence guerrière des bataillons vainqueurs. » — L'analyse, délicate et ingénieuse, appelle néanmoins des objections. Le repliement de Sparte sur elle-même est loin de suivre immédiatement la répression du soulèvement de la Messénie. Le raisonnement trahit aussi, semble-t-il, une conception un peu étroite de l'idéal de vie purement spartiate : on se tromperait, à coup sûr, en attribuant systématiquement à des influences étrangères tout ce qui, à Sparte, est fête, rythme et concours.

André AYMARD.

Étienne Lapalus, *Le fronton sculpté en Grèce, des origines à la fin du IVe siècle. Étude sur les origines, l'évolution, la technique et les thèmes du décor tympanal* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 165). Paris, E. de Boccard, 1947 ; in-8°, 487 pages, 38 fig., 23 pl. hors texte.

C'est à un épineux sujet que s'est attaqué M. Lapalus, et je sais maint vétéran de l'archéologie qui eût hésité à l'aborder. Du début du VIe siècle à la fin du IVe, nous connaissons une vingtaine de frontons grecs, petits ou grands[1] ; ou du moins nous croyons les connaître : mais, sauf en quelques cas isolés, sommes-nous bien certains de juger sur pièces authentiques? Trop souvent ce sera sur des restaurations. L'une d'elles paraît-elle solide, qu'aussitôt c'est sur son interprétation qu'on aura le droit (et le devoir) de discuter. Le « matériel » soumis à l'enquête n'est donc que très partiellement au point.

A cette cause d'inquiétude s'ajoute la relative pénurie des documents : qu'est-ce que vingt exemples échelonnés sur trois siècles, dispersés de Sélinonte à Xanthos? Dispersion, il est vrai, plus apparente que réelle ; presque tout nous vient de quelques « centres » seulement : sur une vingtaine de frontons utilisables, ceux d'Athènes comptent pour moitié. On sera autorisé, pour simplifier, — mais ce sera simplifier, — à ne raisonner guère que sur deux groupes : frontons attiques, frontons de l'Ouest[2]. Mais alors comment juger de ce qui s'est passé dans l'ensemble du monde hellénique?

Il y avait là de quoi décourager bien des bonnes volontés ; non celle de M. Lapalus, qui, laborieux et tenace, a peut-être choisi son sujet en raison même de ses difficultés. Il ne s'en est dissimulé aucune : il les définit dans son Introduction, nous prévenant qu'il lui a fallu user d'une « documentation lacunaire, et, en outre, instable[3] ». C'est donc

1. La liste dressée par M. Lapalus (p. 458 et suiv.) triplerait ce nombre, mais par l'appoint de documents si mutilés, ou même si douteux, que l'étude n'en peut rien tirer.

2. Attiques et « corinthiens » ont dit notamment H. Besig, G. Rodenwaldt, et, à leur suite, M. Lapalus, qui pourtant remplace souvent le second terme par celui de « doriens ».

3. « Instable : nous entendons, par là, que souvent le placement des figures dans le cadre tympanal ne peut être considéré comme définitif, ni l'exégèse des thèmes représentés comme assurée » (p. 26).

en connaissance de cause qu'il a affronté des risques réels ; et s'il en a triomphé, c'est bien à force de patience, de conscience, et de méthode. Le secret, pour réussir, était d'envisager d'abord l'ensemble des questions, multiples et diverses à l'infini ; de les préciser ; de les sérier ; et, pour que leur discussion eût tout son sens, de les présenter chacune à la plus juste place. M. Lapalus semble bien avoir procédé ainsi ; mais on ne s'en rend compte qu'à la réflexion : à la lecture, on le voit simplement cheminer d'un pas égal par les voies que d'avance il s'est tracées ; s'il parvient sans essoufflement au bout de sa vaste étude, c'est seulement après nous avoir contraints de faire halte, à ses côtés, autant de fois et aussi longtemps qu'il lui a paru nécessaire pour que rien ne fût omis.

Voici comment s'ordonne l'ouvrage :

Après l'*Introduction*, où l'auteur délimite son enquête[1], une *première partie*, de beaucoup la plus développée, est consacrée à l'historique de « l'ornementation tympanale » en Grèce ; chapitre par chapitre :

I. *La naissance du cadre.* Les petits *oikoi* de terre cuite (celui de l'Héraion argien surtout) nous renseignent sur la formation progressive, depuis le VIIIe siècle, d'un « espace tympanal[2] » déterminé par le double versant du toit[3] ; en certains temples de Grande-Grèce s'attardent peut-être des survivances de cette période préparatoire. Dès le début du VIe siècle, le fronton existe en tant que tel (Corfou). Son « invention » attribuée aux Corinthiens par Pindare[4].

II. *Les origines de l'ornementation.* Pas de raison de croire, avec Lechat, à un passage du revêtement peint au décor sculpté, sauf peut-être dans le cas de quelques petites bâtisses : « discrimination » à établir entre « une double série de documents qui paraissent différer radicalement et se rattacher à des points de départ nettement distincts : frontons des temples monumentaux et frontons des édifices mineurs ». Sur les premiers, *apotropaïa* centraux, flanqués de motifs symétriques ; sur les seconds, scènes « mythiques » libres, non axées[5] ; et cela dès le début.

1. Pas d' « examen descriptif, analytique et technique des documents » ; peu ou point de contrôle critique des restaurations et interprétations ; « tout au plus pourrons-nous suggérer, çà et là, une modification... ou justifier, par des arguments nouveaux, notre adhésion à... telle reconstitution déjà proposée » (p. 26-27).

2. Τύμπανον : « ce que l'on tendait sur le cadre... pour aveugler la baie » (triangulaire) « de la toiture à pignons » (p. 65).

3. D'origine « nordique » : pas de filiation entre le *mégaron* mycénien (toit plat), englobé dans un complexe de constructions, et le *naos* grec (toit à deux pentes), isolé (p. 38).

4. *Olymp.*, XIII, 20 et suiv. : l'allusion à l'ἀετός ne signifie pas autre chose (p. 68-69).

5. Là, selon M. Lapalus, « les scènes se déroulent librement, au gré des sculpteurs », « comme s'ils avaient traité le thème pour lui-même, sans considération de l'espace que ce thème devait décorer », comme s'ils avaient « eu le parti pris de ne pas souligner l'axe du tympan » (p. 113). Ne pourrait-on essayer de défendre une thèse différente? Par exemple, fronton de l'Hydre : motif médian : Héraclès et les *têtes* qu'il combat forment tableau central (*antepagmentum*, si l'on veut), les *kerkides* (côté Iolaos, côté *corps* de l'Hydre) ne faisant que développer les possibilités incluses dans la « métope » initiale. Ou encore, fronton de

III. *L'archaïsme avancé*, considéré en période de « préparation des grands ensembles ». Progrès rapides de 525 (fronton siphnien, encore très « capricieux ») à 510 (frontons du temple delphique des Alcméonides). Entre deux : Hécatompédon et Trésor mégarien d'Olympie, l'un et l'autre de type relativement « ancien [1] ». C'est le fronton est de Delphes, modèle presque trop parfait de composition architecturale bien réglée, qui innove définitivement.

IV. *La mise au point du fronton classique.* Égine encore retardataire [2] ; mais Olympie représente l'ἀκμή du fronton « péloponnésien [3] » ; et au Parthénon, tandis que les thèmes sont plus « nationaux » que jamais, la « rupture » avec le passé est « éclatante ». Bien peu de certitudes sur Argos (Héraion), sur Bassae (« Niobides » de M. Dinsmoor) ; à Xanthos, déjà, déclin.

V. *L'évolution au IVe siècle.* Suites du classicisme, d'ailleurs un peu incertaines : temple delphique du IVe siècle, connu seulement à travers Pausanias [4] ; Tégée (illustration de légendes très « locales ») ; Épidaure (« représentation *pathétique* des Amazones ») ; « le décor... n'est plus à la mesure du dieu, il est à la mesure de l'homme ».

L'auteur avait dû, par force, aborder plusieurs problèmes techniques dès la première partie de son travail. Dans la seconde (*Conditions techniques de l'ornementation*) sont groupés tous ceux, assez divers, qui ailleurs auraient encombré l'étude, étant surtout « posés aux sculpteurs par la nature même du cadre qu'ils avaient à décorer » :

I. *Variations : de l'espace tympanal* (rapport Hauteur/Base : pas de vraies conséquences pour la chronologie, ni de corrélation avec les dimensions des édifices [5]) ; de son *décor plastique* (bas-relief, haut-relief, ronde bosse).

l'Olivier : l'axe médian passe juste par la baie latérale du *naiskos* (où apparaissait évidemment le personnage principal).

1. Ne l'oublions pas : à l'Hécatompédon ne subsistent guère que le groupe central Athéna-Encelade et les deux géants angulaires : pour le surplus, c'est bien du fronton mégarien que s'inspirent les restaurations. Beaucoup plus évoluée, en tout cas, est la composition ternaire du fronton delphique ouest : deux *kerkides* centrifuges de part et d'autre d'un grand motif axial (char de Zeus ; l'existence de géants tombés près des chevaux inquiète M. Lapalus, p. 144 et 365 ; mais cf. Euripide, *Ion*, 212-215).

2. C'est possible ; mais que valent les reconstitutions? Deux fois les frontons éginètes sont passés par des mains trop géniales, celles de Thorwaldsen et celles d'A. Furtwängler : pour longtemps le mal est sans remède.

3. Pour Olympie, on s'étonne de voir M. Lapalus accueillir sans défaveur les théories de Dornseiff ; et sur celles de Dörpfeld mieux valait jeter le manteau de Noé : à quoi bon, puisque avec raison on les réprouve, leur consacrer six figures (sur trente-huit que comporte l'ouvrage)?

4. La date de 335-325, admise par M. Lapalus (p. 205, 369, 444), est trop basse de dix ans ; elle était fonction de celle qu'on attribuait à tort à l'archontat d'Étymondas (mais cf. G. Daux, *Chronol. delph.*, p. 19) et contraignait de supposer, vers 340, une « seconde catastrophe » que rien n'atteste.

5. Tout à fait d'accord sur ces deux points avec M. Lapalus, je voudrais pourtant ajouter que ces variations du rapport H/B me paraissent surtout affaire de « style » : elles ré-

II. Principes de *Composition* : unité de sujet ; « vision analytique » dans les grands frontons, « composition diffuse » dans les petits ; le « groupement antithétique, forme essentielle du décor tympanal » (la « composition héraldique simple » par éléments symétriques affrontés, puis les « équilibres » de groupes) ; « le jeu des lignes », subtil complément à la « correspondance des masses ».

III. *Accessoires de l'ornementation* : usage des pièces rapportées ; polychromie ; inscriptions « explicatives » (d'après un exemple possible au Cabirion thébain).

En *Appendice* à cette seconde partie : « Note sur la préparation et la mise en place du décor tympanal » (avec discussion du terme τύπος, et vues photographiques, excellentes, du geison et du tympan du Pseudo-Theseion)[1].

Une troisième partie est réservée en principe aux *Thèmes de l'ornementation tympanale.* Elle est brève : déjà la première comportait nombre d'indications, de discussions même, dont il s'agit surtout ici de dégager le sens général. M. Lapalus y traite, successivement, de *la représentation médiane*[2] (*apotropaïon*, puis figure divine importante, enfin épisode essentiel de la scène d'ensemble) et de *la primauté religieuse et esthétique du fronton de façade.* Ce sont ensuite *les thèmes* proprement dits : grandes légendes panhelléniques, légendes locales (choix intentionnel des sujets, inspiration religieuse, nationale, etc.)[3].

Un dernier chapitre (« Décor et imagerie ») présente des réflexions sur les deux tendances qui ont guidé les sculpteurs de frontons : composer, et raconter.

Une *Conclusion* rappelle et résume les vues d'ensemble qui se sont fait jour en cours d'enquête. Enfin, quarante pages d'*Indications bibliographiques* donnent, très commodément : 1° une liste, par noms d'auteurs, d' « ouvrages généraux et études d'ensemble » (cinquante et un titres cités, avec courte mais équitable appréciation sur chaque ouvrage) ; 2° une liste d' « études particulières », classées par sites (soixante

sultent de tendances et d'habitudes tectoniques (peut-être même de « contraintes » matérielles) vraiment *régionales.* D'une façon générale, les tympans *hauts* sont « occidentaux » (à Corfou, à Sélinonte C, l'architecte a réglé ses tympans selon la pente exigée par son système de toiture, bien plutôt qu'en vue de ménager un champ convenable aux « projets » des décorateurs).

1. Pl. XXI et XXII ; cf. aussi pl. I (clichés P. Guillon, inédits). — Pour l'illustration en général : les 23 pl. hors texte sont de belle qualité, les 38 fig. au trait plus inégales (dessins parfois un peu « lâchés »).

2. C'est ici, mieux qu'en deux lignes hâtives du chapitre « Jeu de lignes » (p. 318), qu'il aurait pu être parlé de la « dextéralité » dans les frontons (exemple frappant : Olympie Est).

3. Ici, comme au chapitre précédent, M. Lapalus se montre, en somme, assez réticent ; volontiers on serait plus affirmatif (dans le cas de l'Héraion argien, par exemple : l'*Ilioupersis* du fronton ouest doit s'expliquer autrement qu'en « scène assez courante », même si l'on concède qu'elle « pouvait tourner à la glorification d'Argos » ; ne mettait-elle pas sous les yeux la plus terrible des vengeances d'Héra?).

et un monuments ; pour chaque fronton : rappel des interprétations, dimensions, dates ; « littérature », généralement abondante, du sujet ; et, souvent, indications sur les résultats des plus récentes études) ; 3° un tableau chronologique récapitulatif.

L'utilité d'un tel ouvrage était certaine : notre analyse — détaillée en apparence, mais réellement sommaire — le montre assez. Certainement aussi l'auteur a atteint son but : démêler ce qu'en l'*état actuel* des recherches on peut savoir sur l'évolution du fronton grec, et rassembler une documentation qui serve aux recherches futures. — En quel sens s'orienteront-elles? Sans doute l'exploration archéologique apportera longtemps encore du nouveau, de l'inattendu. Mais le matériel ancien lui-même nous réserverait beaucoup de surprises : on n'en voudra pour preuve que les récentes études de M. Schuchhardt sur la sima du « premier Hécatompédon[1] », de M. Bulle sur le placement des figures médianes au fronton est d'Olympie[2]. Ce serait une tâche ardue, mais nécessaire, que de reprendre à leur exemple l'examen méthodique de simples pièces architecturales ; il faudrait aussi reclasser quantité de sculptures (pour vérifier à la fois leur attribution, leur chronologie relative[3], et jusqu'aux possibilités de leur mise en place) ; passer enfin au crible d'une critique sévère nombre d'interprétations jusqu'ici proposées — même (et surtout) celles qui sont « admises[4] ». A tout cela, qui se fera peu à peu, le livre de M. Lapalus fournit, au bon moment, un bon point de départ[5].

Pierre de LA COSTE-MESSELIÈRE.

1. M. Lapalus adopte, comme « solides et logiques », toutes les conclusions de M. Schuchhardt. — Ce qu'a *démontré* celui-ci, c'est l'existence, sur l'Acropole archaïque, d'un grand édifice à frontons mesurant en largeur (intérieure) de 14 à 17 m. ; le reste est conjectural. Logeons pourtant dans ces frontons les groupes de lions (eux-mêmes à reviser !), dont l'échelle convient, et bien qu'ils soient de pôros, non de marbre comme la sima et la Gorgone qu'elle paraît avoir porté ; mais pourquoi ajouter l'Héraclès et le « Barbe-Bleue », plus récents que la Gorgone d'un quart de siècle (au moins : cf. ci-dessous, n. 3)?

2. M. Lapalus a raison d'en tenir grand compte : elles coupent enfin court à bien des tâtonnements ; mais cela aurait dû être fait depuis plus d'un demi-siècle.

3. Par exemple, on considère, en général, le fronton du « Barbe-Bleue » (à rebaptiser : « Typhon », s'il faut en croire F. Bronner, *Marburger Winckelmannspr.*, 1947) comme antérieur à celui de l' « Apothéose » : ne serait-ce pas plutôt l'inverse?

4. Celle, par exemple, du fronton de l'Olivier, où je me résignerais mal à voir l'épisode de Troïlos.

5. L'auteur me communique plusieurs compléments aux *errata*, p. 11 et suiv. ; notamment :

Tableau des rapports Hauteur/Base, p. 234-235 : il faut lire : Çorfou, 1 : 3,2*7* ; Fr. rouge, 1 : 4,0*1* ; Trés. de Cnide, pente 25 *2/3* % (rapport 1 : 3,89) ; Tr. de Siphnos, pente 25 *1/3* % (rapport 1 : 3,95) ; Tr. de Mégare, 1 : 3,83 ; Temple des Alcméonides, 1 : 4,*22* ; Tégée, 1 : 4,32*8*.

Bibliographie : p. 434, huit lignes avant la fin : Heberdey *VIII* ; deux lignes plus haut : Heb., IX, *A-G* ; l. préc. : Heb., *IX*, *H-N*. En haut de la p. 444, il faut supprimer les références (3) et (7), et les faire passer : (7), à la p. 442, après (6) ; (3), à la p. 443, en place de (5), qui fait double emploi avec (6).

Plutarque, *Sur la disparition des oracles*. Texte et traduction avec une introduction et des notes par **R. Flacelière** (*Annales de l'Université de Lyon*, troisième série, Lettres, fascicule 14). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; in-8°, 269 pages.

M. Flacelière, qui avait déjà successivement édité les traités *Sur les oracles de la Pythie* (1937) et *Sur l'E de Delphes* (1941), complète avec cette nouvelle édition la série des traités delphiques de Plutarque. Les hellénistes et tous ceux qui s'intéressent à l'antiquité classique doivent lui savoir gré d'avoir mené à bien cette délicate entreprise. Nul ne pourra désormais étudier l'oracle de Delphes ou Plutarque lui-même sans avoir recours à ces éditions, qui sont appelées à rendre de grands services.

Une introduction abondante — 105 pages — précède la traduction du traité. Il n'en fallait pas moins pour résoudre les difficultés que présente un dialogue touffu, dans lequel la pensée de l'auteur n'est pas toujours facilement saisissable. Plutarque touche ici à tant de choses et d'une telle diversité que son éditeur devait nécessairement posséder une grande variété de connaissances, aussi bien dans les domaines de la littérature et de la philosophie que dans ceux des idées religieuses, de l'archéologie ou des sciences. La compétence de M. Flacelière s'est montrée constamment égale aux difficultés de sa tâche. Il porte la lumière jusque dans les recoins les plus obscurs du traité, notamment en ce qui regarde l'interminable et fastidieuse digression sur la pluralité des mondes.

Si le dialogue *Sur la disparition des oracles* est le dernier des trois traités delphiques édités par M. Flacelière, il est cependant, à son avis, le premier de ceux que Plutarque a composés sur de tels sujets. Sa lecture montre que son auteur n'est pas encore parvenu à découvrir aux graves problèmes qui préoccupent son âme religieuse une réponse qui le satisfasse. « La vérité, c'est que le *De defectu* représente pour Plutarque une étape seulement de ses recherches et de ses réflexions dans le domaine de la divination... Le *De defectu* représente en quelque sorte le *bilan* que fit Plutarque de ses lectures, de ses conversations, de ses méditations sur la divination, à une époque où il cherchait à mettre d'accord sur ce point la raison et la foi, sans avoir encore trouvé la solution qu'il cherchait » (p. 50). Telle est la thèse de M. Flacelière ; les arguments dont elle est étayée paraissent tout à fait de nature à entraîner l'adhésion du lecteur. C'est seulement dans le traité *Sur les oracles de la Pythie* que l'on voit entièrement disparaître les doutes et les hésitations de Plutarque.

Abondant en renseignements d'un grand intérêt sur la religion delphique et sur les oracles, le présent traité nous est au moins aussi précieux par tout ce qu'il nous apprend sur l'âme de son auteur. M. Flacelière, qui n'est pas moins familier avec Plutarque qu'avec les choses de

Delphes — il prépare en ce moment une édition des *Vies parallèles* — éprouve une vive sympathie à son égard, sympathie que le lecteur partage volontiers avec lui. Il montre bien tout ce qui transparaît dans ces pages de sérieux profond, de piété solide et réfléchie, de confiance envers la divinité et d'irréductible optimisme. Après avoir protesté contre le dédain immérité dont, à l'exception de la page célèbre et mystérieuse sur la mort du grand Pan, on accable d'ordinaire le traité *Sur la disparition des oracles*, il n'hésite pas à déclarer que cette œuvre « est certainenement une de celles qui font le plus d'honneur à Plutarque en tant que philosophe et en tant qu'écrivain » (p. 102).

Bien traduire Plutarque n'est pas toujours chose facile, mais l'on ne s'en douterait guère si l'on se contentait de lire la traduction de M. Flacelière sans se reporter sans cesse au texte grec, tant elle présente d'aisance et de clarté. Scrupuleusement exacte, elle n'est cependant jamais lourde et péniblement appuyée, ce qui est parfois chez d'autres traducteurs la rançon de leur exactitude.

M. Flacelière ne s'est pas livré pour cette édition à une nouvelle recension des manuscrits. Cela ne lui a pas été possible ; mais, déclare-t-il, « l'expérience que j'ai faite pour le *De Pythiae oraculis* me permet d'affirmer avec certitude qu'une nouvelle recension des manuscrits ne pourrait apporter que d'infimes changements à l'œuvre de Paton, revue et complétée par Sieveking » (p. 103). Il a donc pris comme base les éditions des deux savants qui viennent d'être cités, sans s'interdire d'apporter çà et là quelques raisonnables corrections.

F. OLLIER.

Paul Lemerle, *Actes de Kutlumus*, édition diplomatique (*Archives de l'Athos*, publiées sous la direction de G. Millet, II). Paris, P. Lethielleux, 1945 ; 1 vol., VIII-305 pages et 1 album 32 pl. in-4°.

Nous devons à M. P. Lemerle la publication du second volume des *Archives de l'Athos*, dont le premier avait paru par les soins de Germaine Rouillard et de Paul Collomp et était consacré aux actes les plus anciens (897-1178) du couvent de Lavra. Comme on sait, les documents publiés dans cette collection ont été réunis par M. G. Millet, lors d'une mission au mont Athos en 1919 et photographiés alors par le Service photographique de l'Armée. C'est d'après les clichés pris à ce moment dans les archives de Kutlumus que P. Lemerle a étudié les textes : il a eu l'avantage de disposer de reproductions photographiques et non de copies plus ou moins exactes, mais il ne lui a pas été possible d'obtenir des moines de revoir à son tour les originaux. A en juger par l'album où sont reproduits en tout ou en partie trente-cinq documents sur trente-deux planches d'une excellente exécution, les photographies étaient de toute première qualité.

P. Lemerle a placé en tête du volume une *Introduction* où il expose l'histoire du couvent de Kutlumus et de celui d'Alôpou (ou Alypiou) dont le sort a été lié au premier, telle qu'il a pu la reconstituer d'après les documents athonites. Le monastère, dédié au Christ Sauveur, nommé parfois couvent de la Transfiguration du Christ, ou couvent de Chariton, ou encore couvent du voévode ou laure du pays roumain, est surtout connu sous le nom de Kutlumus, pour lequel l'auteur préfère la forme orthographique turque aux formes grecques de Koutloumous ou Koutloumoussi ; ce mot ne peut être, en effet, que d'origine turque ; l'existence du couvent sous ce nom étant attestée en 1169 par un acte du Rossikon (couvent de Saint-Panteleimon), P. Lemerle, délaissant les explications déjà données, dont la plupart sont très fantaisistes, rapproche le nom de celui du fondateur de la dynastie des Seldjoucides de Rum, Qutlumus Ier, mort en 1063 ; la tradition ne permet pas de savoir comment le nom passa au couvent ; en tout cas la tentative plus récente de L. L. Louisidis (E. E. B. Σ., XVII, 1941, p. 53-60) pour expliquer le mot comme une transcription grecque d'une formule turque, qui serait l'équivalent de « couvent du Sauveur », n'est pas à retenir.

Nous ne suivrons pas en détail l'histoire du couvent, son essor, en particulier, sous l'higoumène Chariton, métropolite d'Oungrovlachie, à l'époque duquel remontent les relations de Kutlumus avec les voévodes de Valachie (l'acte le plus ancien qui les mentionne est daté de 1369 et fait allusion à la protection exercée déjà par Alexandre Basarab, voévode de 1352 à 1364), sa fusion avec Alôpou en 1428, puis, après un abandon momentané, sa réoccupation d'abord par les Bulgares à partir de 1475 environ, et dès avant 1541 par les Grecs ; depuis lors, le monastère, protégé jusqu'au milieu du XVIIe siècle par les voévodes de Valachie, a continué une existence régulière.

Les quatre-vingts documents que contient le volume sont datés de 1012 à 1856, tous publiés en édition diplomatique, accompagnés d'une description d'après les notes prises par M. G. Millet, d'une analyse — la traduction *in extenso* ayant été jugée inutile — et de notes. Sur les cinq plus anciens, datés de 1012, de 1257, de 1287 et 1292, le n° 1 peut-être, les n°s 2, 4 et 5 sûrement proviennent des archives du couvent d'Alopou que Kutlumus a recueillies et dont il possède treize autres pièces. Le lot le plus important appartient au XIVe siècle avec trente-sept numéros. Il faut ajouter huit appendices : texte d'un faux chrysobulle de fondation, déjà étudié par l'auteur (*B. C. H.*, LVIII, 1934, p. 221-234) — chartes des souverains serbes pour Kutlumus — documents slavo-roumains — trois firmans des sultans — documents relatifs à la querelle pour la possession d'Anapausa que Xeropotamou disputa à Kutlumus pendant des siècles — règlement pour la skite de Saint-Panteleimon — enfin étude de G. Millet sur les notices des Actes.

Le volume est complété par les répertoires et index nécessaires pour rendre la consultation la plus aisée possible.

Le mérite de P. Lemerle est d'avoir apporté non seulement des documents, mais de les avoir étudiés avec soin. Ceux qui savent la patience que demande une telle tâche, qui s'intéressent, d'autre part, à l'histoire de l'Athos aussi bien que, d'une façon plus générale, à la vie de ces régions à l'époque byzantine et sous la domination turque et connaissent le prix de ces documents, dont la première lecture est souvent fastidieuse, se réjouiront de la publication de ce volume et souhaiteront d'avoir bientôt à leur disposition, sous une forme aussi parfaite, la suite des documents relevés, il y a maintenant près de trente ans, par M. G. Millet.

A. BON.

Armand Delatte, *Les portulans grecs*. Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fasc. CVII. Liége-Paris, 1947, xxiv-399 pages, 1 planche hors texte.

Pour répondre à une affirmation de A. E. Nordenskiöld, qui, dans son ouvrage intitulé *Periplus* (trad. Bather, 1897), prétendait qu'on ne connaissait pas de portulan grec, M. A. Delatte édite, dans la bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, le texte de divers portulans rédigés en grec. Il eût été surprenant qu'une population qui a toujours eu une activité maritime intense n'ait laissé aucun document de ce genre ; car, sans aller jusqu'à admettre une théorie récente soutenue par S. Canoutas (*Christopher Columbus, a Greek nobleman*, New-York, 1944 ; cf. H. Grégoire, *Byz.*, XVII, 1945, p. 380-382), et selon laquelle Christophe Colomb lui-même serait Grec et appartiendrait à la famille impériale des Paléologues, on peut penser qu'il y a toujours eu au moins un trafic de cabotage sur les côtes et entre les îles, dans la mesure où la piraterie le permettait.

M. A. Delatte a réuni cinq manuscrits, tous du xvie siècle, conservés l'un à Athènes (Bibliothèque de la Chambre, 108, daté de 1534), deux à Vienne (*Theol. gr.*, 244, et *Histor. gr.*, 82), un autre au Vatican (*Ottobonicnus gr.*, 339), et le dernier à Paris (Bibl. nat., nº 1416), auxquels s'ajoute un autre texte publié par Démétrios Tagias à Venise en 1473 (puis en 1618 et 1641), dont il n'existe qu'un nombre infime d'exemplaires. En comparant ces manuscrits qu'il groupe en deux familles, l'auteur a pu reconstituer les textes suivants : un portulan de la Méditerranée moyenne et orientale décrivant les côtes depuis la Dalmatie, par les îles Ioniennes, la Morée et la Crète, jusqu'à l'Archipel, puis Chypre, l'Égypte, la Palestine, la Syrie et la Caramanie (p. 1-184) ; — un second portulan beaucoup plus détaillé, qui, à partir de la Vénétie et de l'Istrie, donne la description des côtes de toute la péninsule balkanique et

grecque, jusqu'à la Macédoine et à la Thrace, celle des côtes de la mer de Marmara, de la mer Noire et de l'Anatolie (p. 185-258) ; — puis un portulan abrégé de la Méditerranée qui se borne à donner des indications de distance (p. 252-307) ; — le quatrième texte donne les distances pour les grandes traversées de la Méditerranée (p. 308-318) ; — les quatre derniers, plus brefs, sont : un portulan d'Italie fait de morceaux disparates (p. 319-334), — un portulan de la mer de Marmara, conservé dans le seul manuscrit d'Athènes (p. 335-338), — un portulan de l'Égypte et de la Barbarie, connu essentiellement par le texte de D. Tagias (p. 339-362), — enfin, un fragment d'un portulan de l'Atlantique, traduit d'un portulan italien tel que celui de Pietro de Versi (p. 363-364). Le volume est complété par un *index verborum*, contenant « les mots nouveaux, les mots qui ont une signification nouvelle et les termes qui sont d'origine étrangère », et par l'index des noms géographiques. En hors-texte est reproduite une carte de la Méditerranée, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris (*Suppl. gr.*, 1094) et exécutée par Nicolas Bourdopolos de Patmos au XVIe siècle, la seule connue jusqu'ici portant les noms en grec ; malheureusement, ceux-ci sont, dans la reproduction, à peu près tous illisibles.

« Nous nous sommes donné pour tâche, dit l'éditeur, de fournir aux historiens de la géographie, de l'art nautique et de la vie économique d'autrefois, ainsi qu'aux byzantinistes, des matériaux d'information qu'ils pussent utiliser avec confiance. » En effet, l'intérêt de ces documents est multiple : ils apportent d'abord des indications précieuses, par leur rareté, sur la géographie des côtes décrites et sur les habitudes maritimes de l'époque. D'autre part, ils offrent au philologue un matériel très riche : ils sont écrits naturellement dans la langue vulgaire, ils ont même souvent dans la manière de présenter les choses un tour familier qui ne manque pas de saveur ; surtout ils sont curieux par le vocabulaire employé, où abondent les mots empruntés aux dialectes italiens, en particulier vénitien. Ce ne sont pas seulement des termes désignant ce qui intéresse le marin, mais dans certains textes au moins il y a beaucoup de mots qui n'ont rien de spécialement technique ou maritime et sont cependant italiens, comme μπιτάδο pour *habité*. Ce vocabulaire, dont certains éléments ont déjà fait l'objet d'études intéressantes de la part de H. et R. Kahane (*B. N. J.*, 1939 et 1940, *Archivum Romanicum*, 1938), montre l'importance du rôle des marins et des commerçants italiens en Orient à cette époque. C'est évidemment d'eux que les auteurs de ces portulans tiennent une grande part de leur science et de leur expérience beaucoup plus que d'une tradition byzantine. D'ailleurs le phénomène de contamination du vocabulaire s'est produit aussi en sens inverse, et de nombreux mots grecs ont été employés dans les textes français, italiens ou latins se rapportant aux choses de Grèce ; cela est

particulièrement frappant au XIVe siècle dans des textes comme la Chronique de Morée ou même dans des documents d'archives (par exemple, « *In chorio seu casali* » dans un acte de Catherine en faveur de Nicolas Acciajuoli, de 1336). Mais il est évident que, pour tout ce qui touche à la mer, les emprunts au vénitien ont été particulièrement abondants. On peut regretter que l'éditeur n'ait pas indiqué dans son *index nominum* le sens des mots qu'il y a réunis et qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires : cela eût facilité l'accès de ces textes à un plus grand nombre de lecteurs. Mais on doit lui être grandement reconnaissant de les avoir mis à la disposition de tous dans une édition préparée et réalisée avec le plus grand soin.

A. BON.

A. Cordier, *Les débuts de l'hexamètre latin. Ennius;* public. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Lille, VIII. Paris, Vrin, 1947 ; 1 vol. in-8°, 94 pages.

Ce travail était achevé au moment de la mort d'A. Cordier ; le pieux concours de plusieurs collègues en a permis la publication qui vient combler une lacune de notre information sur l'hexamètre primitif de Rome.

L'auteur étudie dans des chapitres successifs l'élaboration du vers, les fins de vers, les coupes, l'étendue et la place des mots, les rapports des dactyles et des spondées et la constitution d'une langue métrique. Ses travaux sur l'*Énéide* le préparaient à cette étude approfondie de l'hexamètre d'Ennius, au moment où ce vers fait sa première apparition dans la littérature latine ; ses statistiques exhaustives seront précieuses à consulter et, malgré l'aspect fragmentaire de l'œuvre d'Ennius, on peut considérer qu'elles reproduisent fidèlement la réalité intégrale de sa poésie, et elles forment la partie la plus objective et la plus indiscutable.

En revanche, dès qu'on touche à la doctrine métrique, que de difficultés et de doutes soulèvent les affirmations même les plus prudentes ! Dès le début (p. 13), A. Cordier voit un procéleusmatique initial avec *capitibus* (v. 490) ; en dépit de Meillet, cette interprétation est dangereuse ; il eût mieux valu se reporter à Ernout, *Recueil* (p. 170) et voir si la scansion *captibus* avec haplogie n'était pas préférable, d'autant plus qu'elle n'est pas sans exemple et que, dans une certaine mesure, la syncope de la seconde syllabe peut se justifier par l'intensité initiale du mot et du vers.

Dans le chapitre sur l'élaboration du vers, A. Cordier note très justement l'impression de prose qui se dégage des *Annales*, du fait que le poète ne disjoint que timidement les groupes logiques de type *corpora sancta*, *candida lumina*. Mais qu'on y prenne garde : il n'y a pas forcé-

ment là une preuve de timidité ou de gaucherie : je note, en effet, qu'on trouve rarement l'homophonie des finales, ou ce sont des finales en *a* comme on en rencontre si fréquemment chez Virgile et les autres classiques (cf. Virg., *Egl.*, 2 : *alba ligustra*, *vaccinia nigra*, *munera nostra*, *cerea pruna etc.*) ; ensuite, les vers qui nous paraissent prosaïques à cause de l'ordre des mots ne sont pas les moins charmants, ni les plus faciles à composer ; il suffit de s'essayer à l'art des vers latins pour s'en rendre compte :

Cf. Virg., *G.*, III, 13 : *Et viridi in campo templum de marmore ponam.*
Hor., *Sat.*, 1, 1, 10 : *Sub galli cantum consultor ad ostia pulsat.*

L'auteur cite des vers où *le procédé va jusqu'à l'abus* : pour moi, je les trouve admirables et particulièrement les fins de vers *tuo cum flumine sancto*, *aureus exoritur Sol*, dont Virgile et Ovide se sont souvenus[1]. Il est exact de dire (p. 19) que la disjonction devient un procédé d'art, à condition d'atténuer et d'ajouter qu'elle apparaît souvent comme une nécessité de versification.

Le chapitre sur les fins de vers n'est pas moins intéressant, car il nous révèle la naissance d'un mécanisme qui facilite l'élaboration du vers dans sa partie la plus délicate et la plus sensible ; la multiplication des groupes finaux 3 + 2 et 2 + 3 (p. 27) paraît à l'auteur, dans une certaine mesure, un legs du saturnien, une survivance de ses schémas habituels ; à vrai dire, l'élimination presque totale des types 1 + 4 et 0 + 5 donnait à cette préférence un caractère nécessaire et fatal. Suivent des citations des saturniens qui soulèveront des critiques ; pourquoi, en effet, l'ordre des mots :

dabunt Metelli malum Naevio poetae

donné d'après Meillet, alors que la métrique exige :

dabunt malum Metelli, Naeuio poetae.

Le Manuel de L. Havet (§ 456) et la règle de Korsch montrent assez pour quelle raison cet ordre doit prévaloir et pourquoi l'inscription de Scipio Barbatus :

consul, censor, aedilis quei fuit apud vos

enfreint à la fois l'agencement habituel de la titulature et la chronologie d'un cursus ascendant pour respecter les lois du saturnien ; on a là un témoignage épigraphique irrécusable qui possède une tout autre

1. *Aen.*, 8, 72 ; *Mét.*, 13, 30. Et justement il eût été intéressant de montrer ce que l'imitation de Virgile et d'Ovide faisait du vers d'Ennius ; les grands poètes ont développé la disjonction des groupes, mais ils ont aussi procédé au *bourrage* du vers à l'aide d'épithètes comme il est visible avec ces deux vers d'Ovide :

Mét., 15, 30 et suiv. : « Candidus Oceano nitidum caput abdiderat *Sol*
Et caput extulerat densissima sidereum *Nox.* »

valeur qu'un texte cité de seconde main, le fût-il d'après Meillet dont le témoignage en matière de métrique ne possède pas une vertu oraculaire.

L'auteur remarque que, dans les clausules favorites de l'hexamètre (3 + 2 et 2 + 3), il y a coïncidence entre l'ictus et l'accent des mots (p. 30 et 31) ; cette coïncidence a-t-elle été fortuite ou recherchée de propos délibéré? A-t-elle imposé les clausules du type *tegmine fagi*, *regna recepit* au détriment des types *omnipotentis*, *ut teneatis*? Le problème n'est pas abordé de front et pourtant on ne pouvait le poser franchement qu'avec Ennius, à l'aurore de la versification dactylique des Latins. Ensuite il y a lieu de distinguer le type *tegmine fagi*, de *meditaris avena* ; dans le premier cas, en effet, avec *tegmine*, on note une confluence de l'ictus, de l'intensité initiale et de l'accent du mot, tandis que, dans le second exemple, avec *meditaris*, la coïncidence se réduit à l'accent du mot et à l'ictus métrique.

Comme il sied, ce travail accorde une attention toute spéciale aux fins de vers, spondaïques ou autres ; A. Cordier nous montre (p. 36) qu'Ennius ne voit pas d'inconvénient à introduire un repos du sens, un arrêt sensible à l'oreille dans les deux derniers pieds, préludant ainsi à cette heureuse liberté des pauses qui enchante dans la versification de Virgile et, peut-être plus encore, dans celle d'Ovide. Toutefois, je relève ici une expression malheureuse : *Homère évite de couper par une ponctuation sensible à l'oreille le groupe des deux derniers pieds*, où l'anachronisme le dispute à l'impropriété ; je regrette également qu'au lieu d'emprunter des exemples à Cicéron et même à Lucrèce, A. Cordier n'ait pas cité la statistique immense que R. Cahen a établie pour les *Métamorphoses* d'Ovide, poète qui a tout de même d'autres quartiers de noblesse que Cicéron.

Le chapitre consacré aux coupes est le plus important ; la classification en est soignée et complète. A. Cordier montre le premier triomphe de la césure penthémimère qui sera définitif dans l'hexamètre latin et l'apparition d'un type à deux césures appelé une très grande fortune dans la poésie latine (p. 43) :

V. 106 : *aeternum* || *seritote diem* || *concorditer ambo*
Cf. Cat., 64, 54 : *indomitos* || *in corde gerens* || *Ariadna furores.*

Ce vers contient trois membres progressivement plus étalés et son harmonie est particulièrement heureuse : je ne sais pourquoi A. Cordier y ajoute une troisième coupe après le troisième trochée ; certes, il y a une fin de mot après le trochée troisième, mais cela est à peu près fatal, puisque les fins de mots doivent le moins possible coïncider avec les pieds. L'auteur était d'autant moins fondé à placer là une coupe qu'il nous a démontré que la césure trochaïque troisième, si fréquente en grec, a été à peu près bannie par Ennius dès le début de l'hexamètre

(p. 41 et 42). Quelle serait, dans les hexamètres cités, la signification des membres *diem*, *gerens*? De même dans l'analyse des hexamètres où se combinent hephthémimère et trihémimère (p. 52 et suiv.) A. Cordier croit que la trihémimère est plus sensible que l'hepthémimère :

V. 63 : *Mercurius* || *Iovis, Neptunus,* || *Vulcanus, Apollo.*
422 : *Qui clamos* || *oppugnantis* || *vagore volanti.*

Louis Havet aurait soutenu, au contraire, que l'hephthémimère primait sur la trihémimère ; de toute façon, c'est la seconde coupe qui me paraît la plus sensible, parce qu'elle succède à un membre plus étendu.

Le chapitre relatif à la constitution d'une langue métrique contient un répertoire heureux des hellénismes, des archaïsmes et des doublets ; l'auteur a été bien inspiré en signalant parfois la place où ces formes spéciales sont appelées et employées dans le vers : là elles forment un matériel commode et elles ont une place privilégiée. Chacun sait que Plaute attire les infinitifs médio-passifs en *ier* à la fin du vers, Virgile à l'avant-dernière place de l'hexamètre, que Plaute dispose aussi au bout de la ligne l'optatif *siem* ; il eût fallu généraliser ces précisions pour la versification d'Ennius.

On aurait désiré voir encore si Ennius possédait déjà l'art des rejets ou si son verbe est prisonnier du moule que constitue cet hexamètre qui fait avec lui son entrée dans la littérature latine. Et à une analyse aussi complète et aussi bien menée, on regrette de ne pas voir succéder une synthèse plus large et plus vivante ; presque pas de commentaire sur un vers complet, sur une de ces perles qui étincellent dans le fumier d'Ennius. La critique laudative, et l'autre, seraient-elles complètement interdites? Pas un mot sur le vers :

V. 114 : *Olli respondit suauis sonus Egeriai*

dont les sonorités délicieuses enchantaient les régents du XVIIIe siècle et Anatole France lui-même, et sur bien d'autres réussites dont l'auteur nous eût parlé avec compétence. Devons-nous fermer les yeux sur la beauté et rester « indifférents au rêve des aïeux »?

En résumé, pour la doctrine métrique, qui est si obscure et si difficile, plusieurs points sont contestables dans l'ouvrage d'A. Cordier, et il existe des lacunes [1] ; mais nous n'en possédons pas moins désormais sur Ennius une étude analytique et descriptive fort complète, très objective, qui rendra les plus grands services.

J. DESCROIX.

1. L'impression a été bien soignée ; toutefois, p. 31, n. 16, il faut ajouter vers *220* ; peu de négligences comme celle de p. 39, où on lit en deux lignes : *observance, exigences, évidence, occurrence,* ce qui est beaucoup. Et pourquoi ne dit-on rien de l'allitération qui joue un si grand rôle dans la poésie d'Ennius?

Antonius Kolář, *De re metrica poetarum Graecorum et Romanorum.* Prague, 1947 ; 1 vol. petit in-4° édité par l'auteur, 383 pages.

C'est un bien bel ouvrage, admirablement présenté, que M. A. Kolář vient d'offrir au public, ou plus exactement aux spécialistes de la métrique gréco-latine et aussi aux humanistes qui s'y intéressent encore ; il est imprimé en beaux caractères sur un papier de choix. Enfin, comme il est rédigé en latin, l'ouvrage pourra bénéficier d'une lecture universelle ou, en tout cas, atteindre un large public.

L'auteur était préparé à cette lourde tâche par la publication de deux monographies sur les « *logaèdes* » et sur les *dactylo-épitrites* (Bratislava, 1933 et 1935). Son traité embrasse un horizon plus vaste que les traités analogues, par exemple celui de W. J. W. Koster, l'un des derniers parus : il attache plus d'importance à la musique grecque, à l'*éthos* des mètres, distingue mieux les rythmes ascendants et descendants ; il offre un *conspectus metrorum* pour les principaux lyriques latins et aussi un chapitre sur le nombre oratoire et les clausules. Et il semble bien que ce soit une gageure de faire tenir tant de substance dans un traité si maniable et si aéré.

La doctrine elle-même s'inspire d'Héphestion dans ses grandes lignes, quand l'*Enchiridion* peut fournir un guide ; mais, dès que l'auteur s'enfonce dans les interprétations personnelles des vers gréco-latins et dans les analyses de vers particuliers, que de doutes et d'objections se présentent à l'esprit ! Je me bornerai à quelques exemples, car il n'est possible ni d'entamer de longues discussions, ni moins encore d'engager une polémique ; M. A. Kolář a eu raison de renoncer à l'*anacrouse* ; mais pourquoi affirmer (p. 95) qu'Euripide place le dactyle au cinquième pied, ce qui n'arrive jamais? Pourquoi (p. 96) voir contre toute vraisemblance un procéleusmatique au deuxième pied (dans *Nubes*, 663), alors que tout révèle un tribraque suivi d'un anapeste? Pourquoi, à la même page, scander *Perses*, 420, avec un trochée premier, alors que ναυαγίων offre deux longues à l'initiale et non pas une longue suivie d'une brève (cf. Soph., *Electre*, 730, et surtout Eurip., *Hélène*, 408, qui est formel) ; de même, quand un trimètre présente à la fois une trihémimère et une hepthémimère (*Méd.*, 880), il n'est pas possible d'opter pour la seconde qui est beaucoup plus rare, ou alors il faudrait dire ses raisons.

La théorie de l'hypodochmius (p. 173) est contestable, il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter à la page 315 et de voir un élément en hypodochmiaques emprisonné dans deux éléments ïambiques, et la classification des dochmiaques suit fidèlement la vieille théorie de Seidler qui ne repose sur aucun fondement historique et qui est contredite par les faits (p. 174 et 175). De même la théorie des glyconiens ne reçoit pas encore avec M. A. Kolář une solution définitive et surtout

il ne faudrait plus parler du glyconien d'Horace qui est devenu un *asclépiade minime* à schéma unique (p. 243). La scansion du Chant des Oiseaux (p. 139 et suiv.) me semble présenter des difficultés ; M. A. Kolář admet des crétiques, mais non des dochmiaques, qui sont pourtant d'une pureté transparente.

Le saturnien est étudié avec une grande richesse de citations ; mais le vers cité en paradigme n'est pas satisfaisant ; il faut dire *dabunt malum Metelli...* et non point *malum dabunt Metelli* (p. 326 et 331), car l'allitération est inséparable de la versification primitive. Le jugement porté sur le vers de Sénèque (p. 343) est un jugement sommaire et injuste ; on le compare à celui d'Horace pour le mettre bien au-dessous. En réalité, Sénèque le Tragique a possédé un sens de la chute du vers — je veux dire du sénaire — qu'Horace n'a même pas soupçonné ; sa poésie lyrique a plus de rudesse, mais dans l'ensemble plus de majesté que celle d'Horace. Il a manqué à M. A. Kolář, dont la bibliographie est généralement bien informée, de connaître certaines monographies utiles, comme celle de Dubois, et d'en retenir les conclusions.

En résumé, ce manuel général sera agréable à consulter et rendra de réels services. Il impose l'estime ; mais il sera difficile d'en adopter toutes les interprétations et d'en admettre tous les points de vue ; là où l'auteur affirme, bien des fois, il eût fallu signaler des solutions différentes qui ont été proposées, discuter, choisir et peut-être terminer par le doute.

J. DESCROIX.

B. Riposati, *Studi sui 'Topica' di Cicerone*, Ediz. dell' Univ. Cattolica del S. Cuore, vol. XXII. Milano, Soc. ed. « Vita e Pensiero », 1947 ; gr. in-8º, 338 pages.

M. Riposati, dans son introduction, constate que les *Topica* sont, parmi les ouvrages de Cicéron, celui que la critique moderne a le moins étudié. Il a tenu à démontrer l'intérêt de ce traité, auquel il a consacré un ample travail. Il commente le texte paragraphe par paragraphe, négligeant à dessein le style, pour mieux concentrer son effort sur le fond. Il convenait de procéder ainsi pour analyser un traité complexe et difficile. M. Riposati établit, avec un soin et une érudition très louables, d'excellents rapprochements entre Cicéron et ses « sources » ou ses successeurs. Cette accumulation de menus renseignements ne l'empêche pas de souligner que les *Topica* répondent à un idéal très cicéronien, car la philosophie et la rhétorique s'y unissent. Aussi, malgré l'action exercée par Aristote sur le traité latin, M. Riposati s'estime-t-il en droit de dire que Cicéron y fait œuvre originale : les nécessités de la pratique sont renouvelées par la spéculation pure ; les *Topica* occupent donc une place essentielle dans l'idéal philosophique et rhétorique de Cicé-

ron. M. Riposati défend là une thèse, qui me paraît exacte : les *Topica* ne sont pas une énumération sèche de recettes ; ils relèvent d'une conception nouvelle et réfléchie de l'éloquence.

Je ne saurais, en quelques lignes, relever tous les mérites de M. Riposati. Sa subtilité d'analyste est remarquable. Sa science n'est jamais en défaut ; je lui reprocherai seulement de ne pas mentionner quelques travaux, dont celui de A. Holmberg, *Studien zur Terminologie und Technik des rhetor. Beweisführung*. Uppsala, 1913. Il aurait pu, également, insister davantage sur les lacunes qu'offrent les *Topica* par rapport aux autres traités rhétoriques de Cicéron : ainsi, la théorie des *loci communes* n'est qu'esquissée en *Top.*, 97, tandis qu'elle occupe une place notable dans le *De oratore* et même dans les autres traités (pour la *Rhet. Herenn.*, cf. 2, 5 ; 2, 13-14 ; 2, 22, etc.). Dans ses références aux auteurs latins, M. Riposati ne donne pas à Sénèque le Père la part qu'il mérite ; puisque l'ambition de M. Riposati n'est pas seulement d'élucider un texte, mais de le replacer dans l'évolution d'une technique, les *Controverses et Suasoires* lui auraient permis d'insister sur de curieuses déviations, ou utilisations, des préceptes et des idées de Cicéron.

Ces restrictions sont sans importance. Le travail de M. Riposati est de premier ordre : précis, clair et original. Les historiens de la littérature y trouveront leur profit ; les historiens de la langue (vocabulaire) l'y trouveront aussi. Grâce à cet ouvrage, les études sur la rhétorique, qui attirent trop peu l'attention des chercheurs, viennent d'accomplir un progrès notable.

H. BARDON.

V. Basanoff, *Evocatio. Étude d'un rituel militaire romain* (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, sciences religieuses*, vol. LXI). Paris, Presses universitaires de France, 1947 ; 1 vol. in-8º, VII + 230 pages, VII planches.

Poursuivant la série de ses études sur le plus ancien état de la religion romaine, M. Basanoff aborde maintenant le problème de l'*euocatio*. Et son travail illustre assez typiquement sa méthode pour qu'il vaille la peine de l'examiner avec quelque attention. On sait en quoi consiste, à Rome, l'*euocatio* : c'est, pour reprendre la définition classique de Pline (*Hist. Nat.*, XXVIII, 18), « appeler le dieu qui protège la ville ennemie et lui promettre à Rome le même culte, ou un plus beau encore ». C'est retirer à l'ennemi la protection — et la présence — divines, pour les donner à Rome.

M. Basanoff se demande quelles sont les origines de ce rite et les grandes lignes de son évolution. Il est incité à reprendre le problème par la découverte et l'interprétation (à laquelle, nous dit-il, il ne fut pas étranger) d'un texte rituel analogue chez les Hittites. Ainsi, une fois de

plus, aux deux extrémités de la Méditerranée, se révèlent des ressemblances et une étrange parenté. Abordée de la sorte, la question intéresse la plus ancienne préhistoire méditerranéenne, et les solutions apportées peuvent être de la plus grande conséquence. Malheureusement, nous devons avouer que, pas plus ici que dans ses précédents travaux, les arguments de M. Basanoff ne nous ont persuadé.

L'auteur remarque — ou croit remarquer — une liaison entre les cas d'*euocatio* et l'existence d'un *templum* inauguré. Il n'y aurait *euocatio* que des divinités présidant aux destinées d'une *Vrbs*, religieusement semblable à la Ville romaine. Ce rite s'adressait à la divinité, féminine, protectrice du *templum* : ainsi, la Junon de Véies, ou celle de Faléries. Rome, nous dit-on, possédait une protectrice analogue, qui régnait sur le Palatin ; c'est elle qui était symbolisée par un nom secret de la ville — qu'il était interdit de révéler, précisément pour éviter de donner prise à des *euocationes*. Quel était donc le nom mystérieux de Rome? M. Basanoff l'a découvert. C'était simplement « *Palatium* ». Et la divinité « poliade » en était Palès. A la vérité, M. Basanoff sait bien que Palès est probablement sans rapport étymologique avec le nom du Palatin. Il s'agirait, dit-il, d'une construction secondaire : la Palès « poliade » serait une divinité « méditerranéenne », « étrusque », qui aurait assimilé une Palès « bergère », d'origine indo-européenne. Car Palès n'est autre que Falacer Pater, ou plutôt Falès, divinité féminine, dont Falacer Pater serait le parèdre, et Fales était la divinité éponyme de Faleries, contre laquelle, précisément, eut lieu le rite d'*euocatio*...

Que la pensée religieuse se nourrisse d'à peu près, de calembours, cela est indéniable. Mais est-il nécessaire d'en ajouter? Nous voudrions, par exemple, examiner l'argument sur lequel M. Basanoff se fonde pour soutenir que *Palatium* est le nom « divin » de Rome. Il interroge pour cela les témoignages de Festus, relatifs à la fête du Septimontium (244, 245, 348, 349 M), et en conclut que le sacrifice nommé *Palatuar* offert ce jour-là sur le Palatin l'était en l'honneur du Palatium, non le mont, « mais l'habitat — la ville de Palatium » (p. 93) et de Rome elle-même. Et il en tire l'équation : *Roma* = *Palatium*.

Malheureusement, les textes ne permettent à aucun degré une telle conclusion. La phrase de Festus (349 M) : *sacrificium quod fiebat Romae in monte Palatio Palatuar dicebatur*, ne saurait signifier : « le sacrifice célébré en l'honneur de Rome sur le mont Palatin s'appelait *Palatuar* ». En bonne langue, *Romae* ne peut être qu'un locatif. M. Basanoff, qui voit la difficulté, pense la résoudre en en rapprochant un autre texte de Festus (348 M), qui vient immédiatement avant celui que nous avons cité :

« *Septimontio, ut ait Antistius Labeo, hisce montibus feriae : Palatio, cui sacrificium quod fit Palatuar dicitur ; Veliae cui idem sacrificium.* »

M. Basanoff arrête là sa citation, qu'il eût été pourtant instructif de continuer :

« *Fagutali, Suburrae, Cermalo, Oppio, Caelio monti, Cispio monti.* »

M. Basanoff interprète, ou du moins, de son commentaire se dégage cette traduction : « ... pour le Palatin, où le sacrifice qui est offert à celui-ci (c'est-à-dire à *Palatium*) s'appelle *Palatuar* ». Interprétation qui lui permet de considérer, dans le premier passage cité, et cela malgré l'incroyable dureté de l'expression, *Romae* comme un datif.

Mais bien des raisons empêchent d'admettre un instant cette interprétation. Si elle était exacte, le groupe *Veliae cui idem sacrificium* devrait forcément signifier que le sacrifice dit *Palatuar* était offert aussi en l'honneur d'une divinité appelée Velia. M. Basanoff est-il disposé à accepter cette conséquence? Non, apparemment, puisqu'il considère Velia et Palatium comme unis à l'intérieur du *Palatium*, « habitat ». Comment le même sacrifice serait-il offert, d'une part, au *Palatium* en tant que ville, sur le sommet homonyme et à la Velia, sur le second sommet? A moins que Velia ne constitue un second nom mystique de Rome...

Mais il y a plus. Antistius Labeo, dont Festus nous rapporte les paroles, connaît un sacrifice distinct pour le Germale. Or, si nous avons bien compris la thèse présentée par M. Basanoff dans son mémoire sur le *Pomerium Palatium* (*Mem. R. Accad. dei Lincei*, Rome, 1939), auquel il se réfère fréquemment[1], l'habitat *Palatium* défini par le *pomerium* « romuléen » comprend Palatium et Germale. Ainsi, la Velia, qui n'est pas comprise dans ce *pomerium* (voir la planche à la fin du mémoire cité, et dont s'inspire, sans référence, G. Lugli, dans sa *Roma Antica*, Rome, 1946, pl. VII), serait jointe au Palatium dans la ville de ce nom, mais le Germale, qui y est inclus, recevrait un sacrifice distinct à l'intérieur du Septimontium ! Nous ne pensons pas qu'une telle position soit tenable. Il vaut mieux renoncer à l'équation *Palatium* = *Roma* et traduire le texte de Festus :

« Le jour du Septimontium..., il y a fête pour les monts suivants : pour le Palatin, et le sacrifice célébré à son propos s'appelle *Palatuar* ; pour la Vélia, à propos de laquelle on célèbre le même sacrifice... » Le *cui* reprend simplement le datif qui le précède immédiatement et n'a d'autre valeur que celle d'un datif d'intérêt, de sens très général. C'est en effet, « pour » la colline Palatine qu'on célèbre le sacrifice, mais cela

1. Cependant, les conclusions de ce mémoire ont été généralement discutées, notamment par P. Barocelli, *Bull. Commun.*, LXX, p. 131, qui reprend le problème des terramares et montre comment, dans l'état actuel de la question, les théories sur lesquelles s'appuie M. Basanoff doivent être considérées comme périmées. On est donc légitimement inquiet de constater que M. Basanoff présente dans son *Euocatio* les résultats précédents comme définitivement acquis, et s'en autorise pour édifier, sur ces bases fragiles, de nouveaux et vertigineux édifices dialectiques.

n'implique pas que cette colline soit divinisée. Rien ne nous invite à donner, dans le premier texte cité, à *Romae* un autre sens que celui d'un locatif. Et, faute d'argument plus probant, il nous faut renoncer à percer le mystère du nom « secret » de Rome, dont il est gratuit d'affirmer qu'il soit en rapport avec l'*euocatio*. Solliciter les textes est peut-être une tentation fort excusable pour un historien des religions, et M. Basanoff peut invoquer d'illustres précédents. Mais sa thèse n'en est pas pour cela renforcée.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul exemple d'interprétation hasardée que l'on trouve dans cet ouvrage. Dès le début (p. 37), lorsque M. Basanoff étudie le rituel d'*euocatio* chez Macrobe, il commente longuement la phrase suivante (*Sat.*, III, 9, 9) :

« *in eadem uerba* (*carminis* sc.) *hostias fieri oportet, auctoritatem uideri extorum, ut ea promittant futura* »,

texte qu'il traduit ainsi :

« il faut que sur ces mêmes paroles (du *carmen*, scil.) soient sacrifiées des victimes, et que soit évidente la garantie des *exta*, de façon que ceux-ci en assurent d'autres à l'avenir ». Et M. Basanoff de voir, dans ce sacrifice, la promesse solennelle — la garantie — d'autres sacrifices, que l'on offrira, à Rome, au dieu qui se sera rendu à l'invitation du *praetor*.

Nous proposons de comprendre ainsi ce texte :

« Il faut qu'aux intentions de cette formule on sacrifie des victimes et que l'on regarde le présage apporté par les *exta*, en sorte qu'ils en promettent la réalisation. » En d'autres termes, il faut, après la prière solennelle, offrir un sacrifice et interroger les entrailles pour savoir si les dieux garantissent sa réalisation. Les *exta* sont, ici comme toujours, un moyen pour les dieux de répondre à une question — « l'intention » pour laquelle le sacrifice a été célébré. Si cette réponse est favorable, cela indique que le dieu accepte l'*euocatio*. Rien n'empêche alors de donner l'assaut. Si les entrailles sont défavorables, celui-ci sera différé et l'on devra lancer un nouvel appel au dieu. Non seulement l'interprétation de M. Basanoff méconnaît ce principe fondamental de l'haruspicine, mais impose à la phrase une véritable torture : *futura*, infinitif dépendant de *promittant*, doit avoir un sujet, et seul *ea* peut remplir ce rôle. Mais, si ce mot désigne les *exta*, déjà sujets du verbe principal, il faudrait écrire : *ut se promittant futura*. Si l'on veut faire signifier à *ea* des *exta* futurs, il faudrait alors : *similia*, ou une expression analogue. Tout s'éclaire, si l'on considère que *ea* remplace *uerba* ; la proposition *ut promittant...* n'est alors que le développement de *auctoritatem*. M. Basanoff traduit ce dernier mot par « garantie » et évoque la « ratification » par le sénat d'un acte populaire, ou l'obligation pour le vendeur de

« garantir » l'objet vendu à l'acheteur. Il y voit la preuve d'un acte bilatéral d'engagement. Mais c'est là une complication bien inutile. *Auctoritas* signifie seulement : le fait d'être *auctor*, c'est-à-dire promoteur d'un acte. L'*auctoritas senatus* précède le plus souvent le vote des Comices. Elle représente une « prise officielle de position » — par exemple lorsqu'une *intercessio* enlève à un sénatus-consulte sa valeur exécutoire. Ici, les *exta* sont l'expression de l'*auctoritas* divine, le conseil officiellement donné, la « prise de position » de la divinité en face de la proposition qui lui est faite d'émigrer à Rome. Garantie, si l'on veut, mais non d'un contrat bilatéral : plutôt, « avis motivé », et qui n'engage que celui qui le donne — ce qui est précisément le sens dans le cas de l'*actio auctoritatis*[1]. La formule de Macrobe trouve un écho inattendu, mais aisément reconnaissable, dans deux vers de Tibulle (II, 1, 25 et suiv.) :

« *euentura precor : uiden ut felicibus extis*
significet placidos nuntia fibra deos? »

« Mes vœux seront exaucés, traduit M. Ponchont ; voyez-vous comme, dans les viscères propices, la fibre, interprète de la volonté des dieux, annonce leur bienveillance? »

Cette liberté à l'égard des textes, qui affaiblit les propositions avancées par M. Basanoff, apparaît déjà dans ses travaux antérieurs. On nous permettra de rappeler le curieux commentaire qu'il donne, dans son *Pomerium Palatinum*, p. 21, du texte de Tite-Live, I, 44. Tite-Live écrit :

« *hoc spatium quod neque habitari neque arari fas erat, non magis quod post muros esset quam quod murus post id, pomerium Romani appellant.* »

Et M. Basanoff commente :

« Tite-Live dit en substance que les Romains appelaient *pomerium* l'espace que l'on ne pouvait ni habiter ni cultiver, et *qui n'était pas plus grand au delà du mur qu'il ne l'était pour parvenir jusqu'au mur* » (c'est nous qui soulignons)[2].

Et que dire, lorsque, dans le même ouvrage, M. Basanoff utilise le passage, si célèbre et si décevant, de Tacite, *Ann.*, XII, 24, relatif au *pomerium* romuléen, sans l'établir auparavant, prenant ainsi une conjecture peu défendable de Weissenborn pour un témoignage authentique? Même en histoire des religions, il est un minimum de minutie grammairienne qui doit préparer les audaces de la pensée.

1. Le *Thesaurus*, à l'article *auctoritas* (I, 1234, l. 14 et suiv.), nous apprend d'ailleurs que ce mot appartient à la langue des haruspices et s'appliquait, précisément, au degré de créance à attribuer aux présages des *exta* et de la foudre. On cite : Sén., *Qu. Nat.*, II, 34, 3 ; 39, 1 ; cf. Serv., ad *En.*, VIII, 524.

2. Voici le texte italien de M. Basanoff : « T. Livio dice in sostanza che i Romani chiamavano *pomerium* quello spazio che non si poteva nè abitare nè coltivare, non maggiore oltre al muro di quanto non lo fosse per arrivare sino al muro. »

Reposant sur des bases aussi faibles, les théories de M. Basanoff apparaissent comme des suppositions gratuites, intelligentes, sans aucun doute, mais dépourvues de tout appui. Car les faits sont traités de la même façon que les textes. Il fallait, pour la thèse, que le plus ancien état de l'*euocatio* concernât une *déesse*, protectrice d'une enceinte inaugurée. Or, le premier exemple connu est celui des Dioscures, au lac Régille : une divinité masculine, évoquée en rase campagne. Qu'à cela ne tienne : la véritable *euocatio*, dans ce cas, n'est pas celle de Castor, mais celle de Juturne. Et que dire lorsque l'on veut nous montrer dans le sanctuaire de Juturne, à Rome, une reproduction du « templum » palatin? Cette idée du templum trapézoïdal revient comme un leitmotiv chez M. Basanoff. Que n'a-t-il médité sur une remarque d'Ashby, soulignant que l'aspect régulier du Palatin résulte uniquement des constructions impériales ! Les hypothèses hâtives de Pigorini devraient être oubliées. Pourquoi leur accorder une importance qu'elles n'ont plus?

Une autre *euocatio* est celle de Vertumne. M. Basanoff n'hésite pas à identifier celui-ci à Voltumna, autre « Junon » étrusque. Bref, tous les faits *doivent* rentrer dans le cadre *a priori* qui leur est tracé. La dialectique est reine.

Cela n'entraîne pas qu'il n'y ait dans cet ouvrage des suggestions intéressantes, à côté de bien des rapprochements douteux, mais elles sont entourées de tant d'abstractions, de sophismes et d'obscurités que l'on a quelque peine à les découvrir. Il ne suffit pas toujours de dire : « on voit évidemment... » pour que la chose apparaisse à chacun avec la même évidence. L'histoire des religions subit une crise de croissance. Elle est, nous semble-t-il, en quête de sa méthode et de ses fins. A lire M. Basanoff, on se demande parfois si elle n'est pas en quête aussi de sa matière, car, sous sa dialectique subtile, le fait religieux se déforme, se métamorphose, se volatilise. Après tout, même Junon, même Palès, même Falacer Pater ne sont pas des incarnations de Protée.

Pierre GRIMAL.

Enrica Malcovati, Ettore Paratore, Giulio Gianelli, Aurelio Giuseppe Amatucci, Aristide Calderini, Santo Mazzarino, Giuseppe Corradi, *Quaderni di Studi Romani. Donne di Roma Antica.* Fasc. I, II, III, IV, V, VII, VIII. Roma, Istituto di Studi Romani, 1945 et 1946; 7 vol. in-8o, 30 p., 25 p., 19 p., 20 p., 17 p., 23 p., 36 p., 1 tabl. h. t.

Détacher de leur milieu historique des figures de femmes, tenter de leur rendre plénitude et vie peut séduire un instant. Les éditeurs des *Cahiers d'études romaines* ont cédé à la tentation, et les auteurs auxquels ils ont confié cette tâche ingrate s'en sont acquitté avec un inégal bonheur. Le plus souvent, nos sources sont fort peu prolixes lorsqu'il s'agit des femmes romaines, et ou bien l'on se bornera à des généralités vagues

ou bien l'on devra recourir à d'incontrôlables vraisemblances psychologiques, qui donnent à une monographie historique l'aspect d'un roman.

G. Corradi, à propos de la mère et de la sœur des Gracques, Cornelia et Sempronia, évoque, en quelques pages sommaires, les débuts de l'hellénisme à Rome. De ses héroïnes elles-mêmes, il est fort peu question. Et, comme il est naturel, les opinions hâtives ne manquent pas. L'auteur croit-il, vraiment, par exemple, que le « scandale » des Bacchanales soit le résultat des progrès de l'hellénisme dans la religion romaine?

Mlle E. Malcovati, par contre, ayant à présenter Marcia, Clodia, Fulvia et Térentia, n'esquive aucun des problèmes posés (sauf peut-être pour Fulvia). Mais que de conjectures invérifiables! Pourquoi Marcia épousa-t-elle Hortensius, en « intermède », à l'intérieur de sa calme vie conjugale? Pourquoi Térentia divorça-t-elle? Et de quel côté sont les torts? Clodia a-t-elle empoisonné son mari? Combien a-t-elle eu d'amants? Autant de questions qui ont dû passionner, autrefois, les dames romaines. Malheureusement, nos médisances ne peuvent être aussi bien documentées que les leurs.

L'étude consacrée par M. Gianelli à Julia et à Servilia, la fille et « l'amie » de César, est d'un historien plus authentique. Nous savons si peu de choses, toutefois, au sujet de la première, que l'on ne peut que répéter ce que nous en dit Plutarque. Servilia, elle, pose des problèmes plus sérieux. L'auteur ne veut voir en elle que l'amie et l'Égérie du dictateur. Il refuse absolument de croire « qu'il y eût rien entre eux », et même affirme que c'est à son instigation que Brutus organisa la conjuration de 44. Le premier point échappe évidemment aux investigations des modernes. Quant au second, il ne suffit pas de vraisemblances pour l'établir. Et qu'est-ce que M. Gianelli pouvait nous apporter d'autres?

Ayant à traiter des impératrices du second siècle (Plotine, Sabine et les deux Faustines), M. Paratore élimine, en une rapide analyse critique, *toutes* les données défavorables à ses héroïnes — ce qui le rend beaucoup plus libre pour tracer quatre portraits idéalisés, conformes à l'étiquette impériale. L'*Histoire Auguste* est, sans doute, bien souvent peu digne de foi. Mais veut-on la remplacer par le *Panégyrique de Trajan* ou — pire encore — par des déductions fondées sur l'iconographie officielle des impératrices?

Les femmes des Sévères fournissent à M. Calderini l'occasion d'une somptueuse « orientale », non sans charme : mais l'ampleur des problèmes posés s'accommode mal d'une si brève monographie. Tragédies de palais, épisodes dramatiques des rapports entre Orient et Occident? L'auteur hésite, non moins que le lecteur.

Unissant sous un même titre les noms de Domitilla et d'Hélène, la mère de Constantin, M. Amatucci se livre sans contrainte au jeu des hypothèses et de la rhétorique sur la pénétration du christianisme à Rome. S'il est vrai que « les femmes possèdent une infinie richesse de

moyens pour s'insinuer dans l'âme d'autrui... sans que personne s'en aperçoive » (p. 7), voilà un principe d'explication admirable et simple, et qui rendra compte, éventuellement, de toutes les révolutions spirituelles. Sans citer l'ouvrage compromettant de M. Hermann, M. Amatucci souscrirait volontiers à la plupart des opinions qui y sont présensentées : Acté serait chrétienne, comme Pomponia Grecina, et d'autres encore. Titus même devrait sa miraculeuse conversion à la prédication de l'*Évangile* (p. 10) !

M. S. Mazzarino étudie, à propos de Séréna et des « deux » Eudoxes, la crise politique qui, à la fin du ɪᴠᵉ siècle, opposa l'Orient et l'Occident, Arcadius et Stilicon. Moins rhétorique que les monographies précédentes, celle-ci apporte, malgré sa brièveté, un point de vue intéressant sur l'Empire à son déclin.

Toutes ces études ont un trait commun, qu'elles doivent, peut-être, à la collection dont elles font partie : leur évidente volonté « hagiographique ». Malgré l'ingéniosité des auteurs pour tirer parti d'une matière souvent rare, peut-être même à cause de cette ingéniosité, il règne, dans cette galerie de portraits, un étrange air de famille, et l'on se plaît à croire que, parfois, la réalité peut (ou a pu) se révéler plus riche que l'imagination des historiens.

Pierre GRIMAL.

Bertha Tilly, *Vergil's Latium.* Oxford, Blackwell, 1947 ; 1 vol. in 8°, xɪᴠ + 119 pages, 36 pl., 8 fig.

Ce petit livre est d'abord une agréable promenade, une « initiation » aux sites virgiliens de la Campagne romaine. Par la richesse et la qualité de son illustration, il donne une idée fort juste et vivante de la terre sur laquelle se déroulèrent les combats des Troyens. Mais il est plus qu'un divertissement humaniste ou géographique, il veut être une contribution originale à la topographie de l'*Énéide* et à son substrat archéologique. C'est dire que l'auteur a osé aborder les problèmes traditionnels, ceux dont on peut se demander, non sans raison, s'ils comportent une solution. Mˡˡᵉ Tilly résume, à propos de chacun, l'état actuel de la question, après les travaux de J. Carcopino, Calza, Ashby, Boas, et les autres. Elle apporte, en outre, une connaissance approfondie et personnelle de ces sites décevants, qui attendent, depuis des siècles, la pioche du fouilleur. L'exposé qui en résulte, s'il n'est pas toujours original, a du moins le mérite d'être entièrement repensé et de contenir des suggestions intéressantes. L'hypothèse directrice consiste à dissocier la géographie virgilienne et la topographie réelle : la première s'inspire de la seconde, mais la modifie, au gré d'une création poétique, qui n'obéit qu'à ses propres lois. Tel détail du paysage sera transformé par le poète, lui servira à « accrocher » sa reconstruction à la réa-

lité, mais celle-ci ne saurait à aucun degré se retrouver intégralement dans le poème. Cette méthode de recherche est appliquée d'abord au « Camp des Troyens », que Mlle Tilly interprète comme une construction poétique à partir de la plus vieille enceinte ostienne et de l'*area sacra* voisine. Au demeurant, il ne saurait être question de situer le camp d'Énée à l'emplacement même de ce noyau primitif de la colonie. De même, le Numicius virgilien sera le Rio Torto, sans que l'on sache exactement dans quelle mesure ce nom est particulier à l'épopée ou s'appliquait, aussi, dans la réalité, à la même rivière ou à d'autres. Mais le cas le plus caractéristique est celui de *Laurentum*, dans laquelle Mlle Tilly n'hésite pas à voir une ville réelle — une « ville » très ancienne, simple bourgade, très tôt disparue. Mais cette Laurente n'est pas celle de Virgile... Celui-ci en a imaginé une autre, à l'embouchure du Rio Torto, et l'a placée en un endroit signalé par quelques ruines ou un sanctuaire très ancien, consacré à *Jupiter Indiges*. Par contre, la ville de Turnus est Ardée, et Lavinium est bien l'actuelle Pratica di Mare.

Ainsi, Virgile, utilisant des points de repère fixes, complète sa topographie par une ville et un site imaginaires, suggérés peut-être par des légendes locales et des lieux-dits. Tout cela est séduisant, mais dangereux et fort vague et demanderait une démonstration plus serrée que celle de l'auteur. Sur un point, toutefois, on peut sans doute lui donner entièrement raison, c'est l'identification du bois d'Albunea, à retrouver (avec J. Carcopino, mais de façon plus précise) en un point de la « Solfatare », entre Pratica et le massif Albain, en bordure de la Via Ardeatina.

P. GRIMAL.

Luigi Alfonsi, *Albio Tibullo e gli Autori del Corpus Tibullianum*, pubblicazioni dell' Università Cattolica del S. Cuore, N. S., vol. XIII. Milan, Società Editrice « Vita e Pensiero », 1946 ; 1 vol. in-8°, 101 pages.

L'auteur, qui a consacré un ouvrage aux *Poetae Noui* (Côme, 1945) et un autre à l'*Élégie de Properce* (Milan, 1945), étudie maintenant les problèmes posés par les poèmes de Tibulle et les pièces du *Corpus* réuni sous son nom. Il a recours pour cela à une double méthode, tantôt à l'exégèse esthétique (d'un maniement si dangereux) et tantôt à la critique proprement « philologique ». Le premier chapitre commence par nous remettre en mémoire les jugements portés sur Tibulle à Rome même : confrontation utile avec Horace, notamment, avec Properce, avec Ovide, enfin avec la tradition grammairienne, pour qui le poète personnifie la « voie moyenne » aristotélicienne.

Puis, M. Alfonsi s'efforce de retracer l'atmosphère littéraire dans laquelle se développa la sensibilité de Tibulle. Il accorde beaucoup à l'influence possible de Messalla, héritier de la tradition des « *poetae noui* », ou plutôt, de ce qui, dans cette tradition, se rattachait à un alexandrinisme modéré, d'inspiration bucolique. C'est Messalla qui

aurait permis à Tibulle de réaliser cette fusion de la bucolique et de l'élégie, et M. Alfonsi montre comment, à partir de l'*Élégie* III, 19, considérée comme la première en date des pièces connues (et celle, précisément, que viserait l'*Épître* I, 4, d'Horace), s'est dégagé un art original, dépouillant la forme épigrammatique, abandonnant les thèmes empruntés à la Comédie Nouvelle, pour devenir plus intime, sous l'influence de la bucolique. Mais — et c'est là ce qui sépare Tibulle de Virgile — cette expérience bucolique du poète, comme son expérience amoureuse, demeure empreinte d'irréalité. Poésie, nous dit-on, d'évasion et de rêve, bien plus que de passion. Mais poésie toujours essentiellement « classique », malgré son romantisme sentimental, aussi bien par l'ampleur oratoire des développements — opposée aux raccourcis propertiens — que par la pureté et la « modération » de sa langue.

Abandonnant ces jeux esthétiques, M. Alfonsi consacre à Lygdamus un chapitre ingénieux, dans lequel il tente de déterminer l'ordre « naturel » (selon, semble-t-il, une sorte de chronologie « ontologique » du poème) des six élégies qui le composent. Cet ordre serait : 2, 3, 1, 4, 5, 6, et reproduirait les péripéties de l'aventure amoureuse. Puis, abordant le problème de la personnalité de Lygdamus, l'auteur repousse successivement l'identification avec Tibulle, avec Ovide, avec le frère de celui-ci, et, reprenant une suggestion de Postgate, propose de voir en lui l'esclave de Properce, qui aurait survécu à son maître et se serait agrégé au cercle de Messalla. C'est à lui également qu'il conviendrait d'attribuer le *Panégyrique*, dont la date devrait être abaissée jusqu'aux premières années de notre ère (entre 3 et 7 ap. J.-C.). Sur ce problème, ainsi renouvelé, les arguments de M. Alfonsi méritent l'attention de quiconque en reprendra l'examen pour son compte.

L'auteur, qui ne rend peut-être pas pleine justice aux élégies de Lygdamus, caractérise avec bonheur les « épigrammes » de Sulpicia, où il voit ce que « nous a conservé de meilleur le *Corpus Tibullianum* », considéré comme un exemple de l'élégie romaine « en devenir ». Celle-ci, partie surtout de l'épigramme, plus que de l'élégie grecque, devrait aussi beaucoup à la *Nenia*, et surtout son caractère individuel dans l'expression des sentiments.

L'ouvrage est bien informé des travaux récents sur Tibulle et les élégiaques. On regrette l'absence d'une bibliographie systématique, mais dont les éléments se retrouveront aisément dans les notes.

Pierre GRIMAL.

Aurelio G. Amatucci, *La Letteratura di Roma imperiale* (*Storia di Roma*, XXV). Rome, Licinio Capelli (1947) ; 1 vol. in-8°, xv + 413 pages, 9 planches.

Ce n'est pas une tâche aisée que de donner un exposé suivi de la littérature de langue latine comprise entre l'époque de Tibère et celle de

Clotaire. Non seulement l'unité du sujet n'est pas immédiatement discernable — si même elle existe — mais certaines périodes sont à ce point lacunaires que l'on ne peut éviter, sinon au prix d'artifices périlleux, les dissymétries et les ruptures d'équilibre. Tel est pourtant le tour de force qu'a tenté M. Amatucci, dans ce volume qui fait suite à celui que M. Rostagni a consacré à la littérature de la Rome républicaine. Dans l'un et l'autre ouvrage règne le même esprit, imposé par la collection à laquelle tous deux appartiennent : il s'agit d'élever un monument à la gloire de Rome — intention parfaitement légitime et que les vicissitudes politiques, quelles qu'elles soient, ne sauraient condamner, puisque aussi bien la Rome dont il s'agit n'est pas seulement italienne, mais humaine. C'est ce que souligne à juste titre l'introduction de l'ouvrage, soucieuse d'élever le débat au-dessus des querelles modernes.

Traditionnellement, l'on divise cette littérature « impériale » selon le plan de clivage religieux. Assurément, ce principe n'est pas sans soulever des difficultés. M. Amatucci préfère un plan strictement chronologique, et il étudie successivement la littérature claudienne, puis celle des Flaviens et des trois premiers Antonins, ensuite la période qui s'étend de Minucius Felix à Lactance, celle qui correspond à l'ère « constantino-théodosienne », et enfin, une dernière partie va de saint Augustin à saint Grégoire le Grand. Malheureusement, qu'on le veuille ou non, le plan chronologique retrouve, malgré tout, l'autre : il y a un moment où la pensée cesse d'être « païenne » pour devenir « chrétienne ». Et ce changement n'est pas seulement religieux — peut-être même le contenu religieux des nouvelles formes littéraires n'est-il que secondaire : M. Amatucci souligne, après tant d'autres, la superficialité d'un christianisme comme celui de Firmicus Maternus, auquel on pourrait opposer le mysticisme d'un Apulée, dont la vie intérieure est autrement riche et profonde. Il correspond bien plutôt à un affaiblissement de la puissance créatrice, à une orientation vers un formalisme de plus en plus strict, au fur et à mesure que la littérature n'est plus conçue comme un moyen d'expression et de recherche, mais comme un instrument de prédication ou de polémique. Cela n'est pas la conséquence de la nouvelle foi, sans doute, mais une coïncidence — les voies nouvelles répondant à ce dessèchement de la pensée, dont les premiers symptômes se manifestent chez d'authentiques païens. Quelques flambées, de loin en loin, dans ce foyer qui s'éteint : le *Peruigilium Veneris*, ou — que l'on nous pardonne ce rapprochement — les *Confessions* de saint Augustin.

M. Amatucci a préféré lire cette histoire à rebours. Pour lui, imprégné, sans doute inconsciemment, d'une conception dialectique optimiste, la littérature impériale est tout entière l'expression d'une montée vers la lumière nouvelle. Et c'est là le principe directeur de son ouvrage. Loyalement, l'introduction nous en prévient : toute la littérature impériale, selon M. Amatucci, traduit la confrontation de l'esprit

« ancien » et de l'esprit « nouveau » — entendez le paganisme et le christianisme — et cette lutte se termine par le « triomphe splendide et décisif de l'Idéal, qui est la Lumière de Dieu » (p. xv).

Cette lumière divine illumine, sans doute, Venantius Fortunatus ; mais tout son éclat ne réussit pas à en faire un Virgile. Et Lactance, avant et après sa conversion, est égal à lui-même. M. Amatucci ne veut point parler de décadence, mais seulement d'évolution. L'esprit nouveau, dit-il, prépare les moissons futures. Cela est vrai, mais les moissons futures auraient-elles été possibles si de successives « renaissances » n'avaient, de loin en loin, retrouvé le message, toujours vivant, de ce que M. Amatucci appelle « l'esprit antique ».

Dans sa hâte de quitter les ténèbres païennes, M. Amatucci survole des œuvres importantes, et, dans les pages, trop brèves, qu'il leur consacre, les aborde selon un biais surprenant. Ainsi, on louera Stace, dans sa *Thébaïde*, d'avoir exprimé les exigences spirituelles qui préparaient ses contemporains au christianisme. On qualifie Tacite d'*âme bonne*, comme si le « calomniateur du genre humain » ne devait une bonne part de sa gloire aux subtiles insinuations, grâce auxquelles il faisait sa cour aux maîtres de l'Ordre nouveau [1]. On veut que sa rhétorique « pose tout le problème de l'Empire romain », par exemple dans les chapitres 31 et 32 de la *Vie d'Agricola*. Comment soutenir que Tacite est « aux confins d'un monde moral qui s'éteint et d'un autre qui surgit »? — à moins, mais ce n'est certainement pas la pensée de l'auteur, qu'il ne s'agisse des confins de deux régimes, le passage de la monarchie claudienne à l'administration antonine. Le phénomène historique « christianisme » n'a pas la portée qu'on veut lui attribuer sur ce point précis. Il est d'autres facteurs, autrement puissants, dont l'action se faisait sentir depuis des siècles, déjà, à Rome même, et qui expliquent l'évolution littéraire et spirituelle de ce temps, sans faire appel à un phénomène *qui n'a pas encore d'existence historique*. C'est ici le sophisme habituel de l'historien qui, installé très haut, domine les faits et leur impose des perspectives inattendues. Qui nous garantit qu'il est légitime d'expliquer un fait par un autre, postérieur de plusieurs siècles? Ce finalisme latent — cette dialectique en travail — donnent, appliqués au réel, des résultats parfois curieux. Ainsi, Pline le Jeune, le parfait homme moyen, équilibré, satisfait de lui-même et du monde, intéresse M. Amatucci « comme le premier écrivain latin qui considère tout et tous avec cette bonté qui, seule, pouvait délivrer les âmes de leur effort prolongé, complexe, et divers » (p. 119). Un Pline le Jeune évangéliste, qui, dans sa villa de Toscane, aurait déjà respiré — ou à peu près — l'air d'Assise !

Tout, selon M. Amatucci, s'explique, providentiellement, par une

1. Significative, semble-t-il, est l'omission, dans la *Note critique* consacrée à Tacite, des travaux de M. Pippidi.

« imprégnation silencieuse, mais efficace, des idées chrétiennes » (p. 120). Juvénal serait un « médecin anxieux à la recherche, dans l'ombre, d'un remède décisif ». La curiosité d'Aulu-Gelle, c'est l'angoisse d'une âme qui tend vers la lumière. Et ainsi de suite. Comme si, chaque fois, dans cette lente dégradation de la pensée et de l'art, l'avènement de « l'esprit nouveau » ne se traduisait par une diminution de la valeur humaine des œuvres ! Il faut la robuste confiance de l'auteur dans sa thèse pour affronter aussi hardiment le démenti des faits.

Un lecteur peu familiarisé avec la littérature latine emporterait une idée étrange, encore qu'édifiante, de son histoire. Mais un lecteur non spécialiste aurait-il la patience de voir défiler tant de noms, et tant d'œuvres, qui lui sembleraient presque toutes pareilles? L'inconvénient des larges perspectives, c'est d'effacer le relief.

Mais il est un autre inconvénient : pour dessiner une ligne continue, il faut bien combler les lacunes, et l'on est parfois surpris de voir tel auteur, dont nous ne possédons, en fait, que des fragments insignifiants, mobilisé pour tenir sa place dans la démonstration. Nous aurions mauvaise grâce, il est vrai, à reprocher à M. Amatucci d'avoir voulu que le tableau qu'il nous propose fût aussi complet que possible.

Les deux appendices qui terminent son ouvrage peuvent rendre de grands services au spécialiste, notamment l'appendice bibliographique, qui, pour les *mineurs*, surtout, est précieux. Pour les plus grands, les lacunes étaient inévitables ; elles le sont même dans des travaux uniquement bibliographiques ! Certains mémoires vieillis, toutefois, auraient pu être éliminés. Celui d'Hochart sur l'*Authenticité des Annales*... mérite-t-il de figurer dans une liste sélective? Par contre, à propos de Lucain, on cherche en vain mention de l'ouvrage de Pichon, sur les *Sources* du poème : que ce livre puisse être remplacé, il ne s'ensuit pas qu'il le soit. Mais ce genre de querelle est infini, et, telle qu'elle est, la bibliographie de M. Amatucci rendra des services.

Enfin, l'ouvrage est illustré de planches fort belles, où sont présentées des pages des plus célèbres manuscrits, et des plus typiques. Première initiation, non sans charme, à la paléographie classique. L'on aurait voulu que l'initiation aux œuvres elles-mêmes, puisque aussi bien l'ouvrage est d'abord destiné au grand public, fût plus respectueuse de la vérité historique, ou simplement humaine.

Pierre GRIMAL.

Pierre Grimal, *Sénèque. Sa vie, son œuvre, sa philosophie* (Collection « Philosophes »). Paris, Presses universitaires de France, 1948 ; 1 vol. in-12, 158 pages.

Ce petit livre, d'une haute tenue scientifique, et complété d'une bibliographie, honore la collection dont il fait partie. Il s'ouvre par une

biographie de Sénèque, rédigée d'après les sources et suivant les plus rigoureuses exigences de la critique ; elle sera d'une utilité incontestable pour le public, même savant. Puis vient, après la liste des œuvres de Sénèque, un exposé de sa philosophie. La tâche présentait une difficulté particulière du fait que Sénèque n'a pas un système original. Il se rattache au stoïcisme et manifeste à l'égard de ses dogmes, dans la logique et la physique, une obédience plus stricte qu'on ne croit d'ordinaire ; c'est dans la morale qu'il montre la plus grande originalité. M. Grimal s'attache donc particulièrement à faire voir comment chez Sénèque, penseur romain, les spéculations théoriques se subordonnent aux exigences pratiques ; il reconnaît chez lui un humanisme hérité de Panaetius ; en même temps — et c'est là sans doute le secret de son intérêt pour la biographie du philosophe — il attire notre attention sur le fait que, dès avant Marc-Aurèle, le stoïcisme a affronté avec Sénèque « l'épreuve du pouvoir ». Il manifeste même à l'égard d'Épictète et de Marc-Aurèle une sévérité surprenante : avec eux, dit-il, « la doctrine se fera plus étroite, moins humaine, plus impure aussi, car elle se chargera d'une mystique ascétique dont Sénèque a su se protéger. Après Sénèque, on peut parler d'un déclin du stoïcisme ». Mais, sur ce point irritant, M. Grimal n'a sans doute pas dit son dernier mot.

Les extraits traduits constituent un choix judicieux et illustrent les vues contenues dans l'exposé de la philosophie ; la traduction se recommande par sa clarté et son relief. Puisse-t-elle rendre à nos contemporains le goût de lire un écrivain jadis si en vogue que Malebranche redoutait, à l'égal de celle de Montaigne, sa vivacité d'imagination !

Joseph MOREAU.

W. Zwikker, *Studien zur Markussäule*, I, dans *Allard Pierson Stichting Universiteit van Amsterdam, archaeologisch-historische bijdragen*, VIII. Amsterdam (N. V. Noord-hollandsche uitgevers mij), 1941 ; 1 vol. in-8°, 282 pages[1].

On sait quels problèmes difficiles pose encore la composition des grands reliefs de la Colonne Trajane et de la Colonne Aurélienne ; notamment : *la suite des « scènes » répond-elle à la succession des événements représentés*? La théorie, classique aujourd'hui de Jones (1906), a longtemps partagé le succès du beau livre de Mme E. Strong, *La scultura romana...* (1926)[2], et vient de trouver encore tout récemment en A. G. Ross[3], et contre W. Zwikker lui-même, un défenseur convaincu.

1. Deux excellentes cartes à la fin du volume. Pas d'images, mais le sujet n'en comporte pas !
2. Mme Strong s'embrouille, à vrai dire, un peu dans les dates.
3. A. G. Roos, *Het Regenwonder op de zuil van Marcus Aurelius*, dans *Mededeelingen der Nederlandsche Akademie van Wetenschappen*, afdeeling letterkunde, nieuwe reeks, deel 6,

Cette hypothèse suppose à tout le moins que certaines scènes du relief ne figurent pas à leur place, selon la date des faits qu'elles représentent : mêlées à des scènes qui leur sont étrangères — *même chronologiquement* — elles seraient hors du contexte sculpté (car on admet en général un ordre, en gros, narratif). Leur place s'expliquerait par certaines exigences de l'art, les conditions d'un certain effet « mélodique », par exemple. Nul doute au moins que le genre de nos reliefs ne se définisse d'abord par la fidélité qu'il se prescrit, ou les libertés qu'il se permet vis-à-vis de l'histoire et notamment de la chronologie. Sans doute y a-t-il lieu de revenir sur l'examen de ce problème après le livre très important de W. Zwikker.

Élève de G. A. S. Snijder, l'auteur a réservé pour le tome II de ses *Studien* l'explication artistique du célèbre relief de la Colonne Aurélienne[1] ; il fait dans ce premier mémoire œuvre d'historien — ce qui était, en effet, indispensable — et les « historiens » n'auront à lui reprocher que l'oubli d'un sous-titre qui leur eût signalé dès la page liminaire un très utile instrument de travail sur les guerres danubiennes de Marc-Aurèle, notamment de 172[2] à 175. S'attachant d'abord et surtout[3] à fixer la chronologie de tout ce que l'on peut savoir (ou deviner) des

n° 1. Amsterdam, N. V. Noord-hollandsche uitgevers maatschappij, 1943, 32 p., 6 planches (entièrement en néerlandais). Cf., en outre, du même auteur, dans *Museum*, XLIX, 1942, col. 160 et suiv. (un c.-r. du livre de W. Zwikker : je n'ai pu m'y reporter).

1. W. Zwikker nous promet, pour le second tome de son ouvrage, une étude des *Realien* ; il souligne en attendant, p. 10-11, la forte documentation historique qu'aurait eue le sculpteur et se fonde sur la lettre de Lucius Vérus à son ancien maître Fronton, p. 131, Naber ; Fronton voulait écrire une *Guerre parthique* (de Vérus) et l'empereur lui adresse, en copie ou original, comptes-rendus, notes de service, ordres, rapports, texte sténographié des négociations, etc. Il est fort à craindre que l'orateur-historien, cédant à son goût du noble et du général, qui est celui de son siècle, n'ait pas tiré grand profit de son volumineux dossier. Cf., d'ailleurs, ses *Principia historiae*.

D'une façon générale, W. Zwikker me paraît exagérer le « positivisme » du siècle de Marc-Aurèle, lorsqu'il parle d'un effort conscient vers l'exactitude historique. Presque absent des textes littéraires, ce sens de la précision a-t-il trouvé refuge dans la sculpture d'histoire? Mais Mme Strong veut que la Colonne « idéalise » ce qu'elle raconte, et le mot n'est pas de trop bon augure. Ch. Picard reproche avant tout à l'artiste « l'imprécision dans le rendu des particularités ethniques » (*La sculpture antique de Phidias à l'ère byzantine*. Paris, 1926, p. 438, n. 1).

Tout dernièrement, Hamberg (voir la troisième note *infra*) distingue dans l'art impérial romain des « grands reliefs officiels du second siècle » deux tendances : la première, représentée par des œuvres documentaires, d'une « scrupuleuse exactitude » (la notion reste à préciser), exemple la Colonne Trajane ; l'autre tendance est représentée par des « visions d'histoire », où les faits sont « commentés » et magnifiés *sub specie aeterni*, exemple le relief de Trajan remployé en quatre morceaux dans la décoration de l'arc de Constantin. On restera peut-être sceptique sur la *scrupuleuse exactitude* des œuvres *documentaires* que seraient les reliefs de nos Colonnes ; récemment encore, M. Durry a été déçu dans son enquête sur l'armement des prétoriens par « la fantaisie de l'art romain » (*Les cohortes prétoriennes*. Paris, 1938, chap. VII, notamment p. 227-229, sur la Colonne Aurélienne).

2. Printemps 172 (et non printemps 171) : c'est la date du passage du Danube par les Romains (*sic* J. Dobiáš, dans *Revue numismatique*, XXXV, 1932, contre A. von Domaszewski).

3. Surtout, mais non pas uniquement.

événements militaires qui ont inspiré le sculpteur, W. Zwikker fait abstraction du relief lui-même, dont le témoignage à cet égard est suspect et ne saurait être confirmé que *du dehors*. Trop rare précaution, méthode prudente et courageuse ! C'est se mettre d'emblée au centre de la discussion, aborder de front un problème dont la solution importe à toute interprétation, même esthétique, du relief historique romain, tel qu'il se présente *continu* sur la Colonne Trajane, *épisodique* sur la Colonne Aurélienne au moment de la *désintégration* du « style continu » (sur laquelle on peut consulter le livre récent de P. H. Hamberg)[1].

Il est impossible d'analyser dans le détail une étude souvent exhaustive, toujours très sérieuse, indispensable désormais pour tous ceux qui étudieront les guerres danubiennes de Marc-Aurèle[2]; les conclusions générales de l'auteur paraissent aussi assurées que le permet une documentation misérable, et qui nous interdit trop souvent toute certitude. W. Zwikker, pourtant, apporte souvent du nouveau : n'est-il pas *révolutionnaire*, par exemple, de dater le célèbre siège d'Aquilée, non pas de 166 ou de 167, mais du printemps 172[3]? Et sur ce point, A. R. Roos n'hésite pas à suivre notre auteur.

Voici donc les correspondances que l'auteur suppose entre le déroulement des faits et les différentes *parties* (?) du relief :

Scènes I-XXIX, opérations de 172 [notamment] contre les Quades ; ***la scène XVI représente la Pluie miraculeuse de l'été 172.***

1. P. H. Hamberg, *Studies in Roman imperial art, with special reference to the state reliefs of the second century.* Copenhague, 1945.

2. Relevons notamment la richesse presque exubérante de la matière (le livre manque malheureusement de la table détaillée et de l'*index* vraiment complet qu'il mérite) ; la minutie, un peu dispersée, de l'analyse ; la sûreté d'une méthode qui cite et traduit intégralement tous les textes ; l'art de tirer parti des plus mauvais matériaux, avec peut-être parfois une tendance à *surinterroger* les documents, mais est-ce un défaut *ici*?

3. La découverte du trésor de Marengo n'apporte aucun argument en faveur de la date traditionnelle : le rapport avec l'invasion des Marcomans, supposé par A. Oltramare, *Revue des Études latines*, XIV, 1936, p. 237, est incertain, peut-être même improbable, vu la situation de Marengo ; le petit buste de Lucius Vérus donne seulement un *terminus post quem*, qui est 161 ; mais rien n'indique 167 plutôt que 171. L'éditeur, G. Bendinelli, suppose même ces objets dérobés dans des temples par des chrétiens fanatiques et enfouis au IVe siècle (G. Bendinelli, *Il tesoro di argenteria di Marengo*, dans *Monumenti d'arte antica*, publiés par l'Académie de Turin, cité d'après Ch. Picard, *Revue archéol.*, 1938, II, p. 138 ; cf. Ch. Picard, *Revue des Études latines*, XVI, 1938, p. 388).

Voici, d'après W. Zwikker, la chronologie des événements entre la fin de la guerre d'orient (166) et l'offensive romaine de 172 :

167 : peste ; menaces et agressions barbares ; cérémonies et préparatifs ;

168 : *concentration des troupes à Aquilée* ; opérations (de Marc et de Vérus) préliminaires à la grande offensive projetée ;

169 : l'offensive est différée à cause de la peste et de la mort de Vérus ;

170 : attaque des Barbares à l'est ; invasion profonde dans les Balkans ; *l'empereur dégarnit Aquilée* ;

171 : invasion barbare à l'ouest, siège d'Aquilée ; retour de Marc ; contre-offensive romaine ; les envahisseurs en retraite subissent une grave défaite au passage du Danube (automne 171) ; Marc-Aurèle, IMP VI ; tout est enfin prêt pour l'offensive du printemps suivant.

Scènes XXX-LV, opérations de 173 [peut-être] contre les Marcomans[1] [parmi d'autres Barbares].

Scènes LVI-LXXVII, opérations de 174 [notamment] contre les Quades et les Sarmates.

Scènes LXXVIII-CXVII, opérations de 175 [surtout] contre les Sarmates.

Si le petit nombre des scènes du relief qu'on peut interpréter par les textes laisse dans le détail bien des incertitudes, du moins l'auteur peut-il conclure, sous une forme volontairement négative, mais de façon prudente et ferme, qu'il n'est pas d'exemple certain, *ou même vraisemblable*, d'une seule scène qui n'occuperait pas sur la Colonne la place qui lui revient d'après la date de l'événement. Hamberg, de son côté, constate que *rien sur le relief* ne fait supposer de *déplacement de scènes.*

De fait — ce que W. Zwikker ne dit peut-être pas assez nettement — l'idée de ces dérogations à l'ordre strictement chronologique, la théorie du « lien lâche » entre histoire et sculpture, ne s'est jamais appuyée que sur un seul argument solide (du moins en apparence) : tout dépend, en définitive, de *la date de la Pluie miraculeuse* qui vint si opportunément délivrer des Romains encerclés par les Quades, et qui est si étrangement représentée sur la scène XVI du relief aurélien, *here the matter rests at present* (Hamberg) : *l'été 174*, si nous devons mettre ce prodige illustre en rapport avec la septième salutation de Marc-Aurèle, comme nous y invite l'*Epitomé* de Dion Cassius (LXXI, 10, 4-5) ; *l'été 172*, selon l'argumentation de W. Zwikker ; dans cette *reconstruction*, la place que tient le miracle sur la Colonne Aurélienne, scène XVI, sur la troisième spire, va de soi ; si, en revanche, la Pluie est de deux années postérieure, le prodige, qui eût dû figurer sur la partie supérieure du fût, a obtenu à cause de son importance *une place d'honneur* à bonne portée du spectateur, mais parmi des faits qui sont, comme l'a établi J. Dobiáš, de l'année 172. La scène XVI devance l'événement.

C'est ce que soutient à nouveau A. G. Roos, dans le très intéressant article que lui a inspiré le livre de W. Zwikker, mais peut-être le savant professeur n'emportera-t-il pas la conviction de tout le monde. Car des monnaies à la légende *Relig(io) Aug(usti)*, frappées dès l'année 173[2], paraissent bien célébrer, comme le relève W. Zwikker, la Pluie miraculeuse et la célèbrent six mois au moins *avant* l'été 174 ; il y a lieu d'identifier le « Mercure » égyptien que représentent ces types avec l'Ἑρμῆς

1. W. Zwikker daterait volontiers le titre *Germanicus* de l'automne 173 : alors seulement serait-il devenu officiel ; A. G. Roos préfère, sans doute à bon droit, la date du printemps 172 (mais cette *datation* n'exclut pas du tout la possibilité d'opérations entre Romains et Quades au cours de l'été 172 — la Pluie miraculeuse peut donc être datée elle-même de l'été 172).

2. Mattingly-Sydenham, *Roman imperial coinage*, III, Marc-Aurèle 285-285, 298, 308-309 ; 1070-1076.

'Αέριος invoqué par le *mage* Harnouphis (Dion Cassius, LXXI, 8, 4), selon une tradition que n'ont pas toujours suffisamment prise au sérieux les tenants de l'hypothèse Jones-Strong-Roos (ni même, chose curieuse, W. Zwikker lui-même) ! Cette « version égyptienne » est, à mon sens, pleinement confirmée aujourd'hui par l'identité du véritable Harnouphis et du véritable Hermès *Atmosphérique* : on peut, en effet, et l'on doit ajouter à la démonstration de W. Zwikker que le mage égyptien était un vrai prêtre appartenant au clergé d'Égypte (ἱερογραμματεὺς τῆς Αἰγύπτου, *Année épigraphique*, 1934, nº 245)[1], et que le dieu était — ce qu'on n'avait pas encore relevé — un vrai dieu, et fort connu de la vallée du Nil : c'était Thot-Shou[2]. L'authenticité, désormais démontrée, de cette tradition confirme bien le rôle du hiérogrammate et de la divinité dans notre miracle. Le rapport entre les monnaies et la Pluie devient ainsi une quasi-certitude, et le prodige, postérieur au printemps 172, mais antérieur au 10 décembre 173, ne peut dater que de l'été 172 ou de l'été 173[3]. L'été 174 est en tout cas exclu et le texte de l'*Epitomé* hors du débat.

La démonstration demanderait à présent qu'on rendît compte de ce passage, peut-être lacunaire, de Dion-Xiphilin. Il faudrait aussi tenter un choix entre les deux dates, peut-être inégalement vraisemblables (nous sommes dans le domaine de la simple vraisemblance), qui restent possibles : j'espère y revenir[4]. Sur cette base nouvelle, qu'il importait d'établir, le débat sur la date de la Pluie renaîtra peut-être ; il reste, je crois, que la « fourchette » chronologique a été resserrée d'une année et que tombe le seul argument positif qu'on ait jamais fait valoir pour montrer qu'une scène de la Colonne Aurélienne, et même de la Colonne Trajane, ne figure pas à sa place dans ces « chroniques sculptées » — dans ces *livres d'images*, hélas ! trop souvent *sans légende*.

Julien GUEY.

Harvard Studies in Classical Philology, vol. LVI-LVII. Cambridge, Harvard University Press ; in-8º, 1947, 260 pages.

Quatre dissertations : John Petersen Elder, *The missing portions of the* Commentum Einsidlense *on Donatus's* Ars grammatica (p. 129-160) ; Gordon Myron Messing, *Selected studies in Indo-European phonology* (p. 161-232) ; Harry Austryn Wolfson, *The knowability and describability of God in Plato and Aristotle* (p. 233-249).

On regrette de ne pouvoir s'arrêter ici — un court instant ! — que

1. Cette inscription a échappé à l'attention de W. Zwikker.
2. Cf. mon article de la *Revue de Philologie*, XXII, 1948, 1.
3. La Pluie — à moins qu'elle ne soit un véritable miracle ! — est un orage *d'été*, ou d'automne. Cf. καύματος, ἡλίου, κατακαιομένων, chez Dion, LXXI, 8.
4. Dans mon article des *Mélanges* de l'École française de Rome, LX, 1948 (à paraître).

sur le premier mémoire du recueil, travail qui, à vrai dire, occupe à lui seul la moitié du livre : c'est le catalogue de Herbert Bloch, intitulé : *The Roman brick-stamps not published in volume XV, 1, of the « Corpus Inscriptionum Latinarum »* (p. 1-128). Ce n'est pas seulement la dédicace : *amicis Romanis*, mais aussi le sujet qui retiendront certains ; l'auteur est lui-même déjà connu par sa magistrale étude sur les estampilles doliaires romaines[1], ces marques de fabrique imprimées notamment sur certaines briques et tuiles. Humbles inscriptions, riches, toutefois, d'enseignement, non seulement sur l'organisation matérielle de cette industrie « lourde » de l'ancienne Rome et la date des monuments où se trouvent les briques estampillées, mais encore sur une des sources de richesse et de puissance des classes équestre et surtout sénatoriale[2], qui avaient pratiquement en main, de Tibère à Marc-Aurèle ou Commode, la production « de masse » de ces matériaux de construction, destinés à Rome ou à l'exportation. Le Nîmois Domitius Afer, le plus grand orateur de son temps, fut au nombre des « industriels[3] » et *latifundistes* audacieux qui lancèrent sous Tibère, semble-t-il, une industrie qui devait transformer la ville de briques crues trouvée par Auguste en une ville de briques cuites (*opus doliare*) — et de *ciment romain.* La famille du Nîmois resta propriétaire de ses exploitations pendant un siècle et demi. L'Empereur, sous les Sévères, finit par avoir le monopole de toutes les briqueteries voisines de Rome. Les *bolli laterizi* permettent ainsi d'esquisser une histoire de la propriété foncière suburbaine : tendance à la concentration, puis à la « nationalisation » ; cf. la *zone verte* des jardins romains... Une technique très spéciale permet ainsi en épigraphie doliaire des conclusions d'une portée très générale. Il a été rendu compte dans cette revue même de cet important travail[4] ; je viens d'indiquer ici quelques-uns des résultats qu'ajoute la nouvelle mise au point. Resterait à faire à présent un recueil des marques sur briques qui, tenant compte de ces acquisitions, fût vraiment (et dans son plan même) « historique ».

En même temps qu'Herbert Bloch acquérait à Ostie[5] et à Rome[6] une parfaite maîtrise de ces documents, il se persuadait, en effet, de la nécessité d'une refonte complète du volume XV, 1, du *C. I. L.*, où Dres-

1. *I bolli laterizi e la storia edilizia romana, contributi all'archeologia e alla storia romana,* étude parue en 1936, 1937 et 1938 dans le *Bullettino comunale*, LXIV, LXV et LXVI (publié aussi en tirage à part en 1938), 353 p.

2. Parmi les chevaliers *Faenius Rufus* et Plautien, préfets du prétoire, l'un sous Néron, l'autre sous Septime-Sévère...

3. Ou plutôt : propriétaire d'industrie.

4. *Revue des Études anciennes*, XLI, 1939, p. 297-298.

5. H. Bloch a contribué aux fouilles d'Ostie en 1938, sous la direction du regretté G. Calza, qui lui a adressé ensuite, et jusqu'en 1940, des *frottis* des estampilles découvertes : en tout 2,500 *bolli* ostiens.

6. A l'instigation de A. Colini, l'auteur a classé les *bolli* de l'*Antiquarium comunale*, dont le nombre avait passé, depuis Dressel, de 2,200 à 4,650.

sel a rassemblé en 1891 les *inscriptiones laterum*. Notre auteur formait, dès 1937, avec M. Guglielmo Gatti, le projet courageux, mais non téméraire, de mener à bien cette immense et utile entreprise : il n'y a pas renoncé. Le présent catalogue n'est qu'un travail préliminaire : il se présente comme un supplément provisoire au *C. I. L.*, XV, 1. On sera très reconnaissant à l'auteur d'avoir réuni, dans un tableau très clair[1], un matériel considérable, difficilement accessible, ou inédit : gros enrichissement documentaire ! et d'avoir dressé des *indices* commodes, qui suppléeront même, en une certaine mesure, à l'absence de tout *index* au tome correspondant du *Corpus* : tous ceux qui ont ouvert l'ouvrage de Dressel savent quelle économie de temps ils devront au travail de H. Bloch.

Il va sans dire que l'auteur indique la bibliographie la plus récente des estampilles qu'il publie : j'ai eu plaisir à voir rappeler, à propos du nº 585, p. 114-116 (= *C. I. L.*, XV, 1, 686), l'heureux développement proposé par Michel Labrousse[2] : *fig(linis) Vocconia(nis) a Pel(etiano pago)*. Cf. *C. I. L.*, XIV, 4012 = *I. L. S.*, 5387[3].

Pour terminer, un mot sur la « position de thèse[4] » de Frank Martin Snowden, *De servis libertisque Pompeianis* (p. 255-258). Ce mémoire tendrait à montrer la très grande place qu'esclaves et affranchis, non moins nombreux, relativement, à Pompéi qu'à Rome (*aliter* Frank), occupaient dans le commerce et l'industrie pompéiens (*sic* Rostovtzeff ; *aliter* Frank) et à contester l'existence d'une très nombreuse classe d'*ingénus* pauvres (*aliter* Frank). Parmi les esclaves, d'origine surtout africaine, l'auteur relève l'importance, méconnue jusqu'ici, des Noirs (« *Negroid* ») ; mais ne s'agit-il pas souvent, non de Noirs, même quarterons, mais de Berbères fortement basanés? Justement, on ne voit pas figurer de Berbères dans l'énumération par l'auteur des différents éléments ethniques africains, y compris les Égyptiens ! A moins que les « Négroïdes » ne soient les Berbères...

J. GUEY.

Alfred Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*. Paris, Presses universitaires de France, 1944 ; 1 vol. in-4º, XII + 380 pages.

Le dernier fascicule du tome VIII du *C. I. L.* porte le millésime de

1. C'est l'ordre « amélioré » de Dressel ; mais le recueil de H. Bloch comprend aussi les marques sur *dolia*, *pelves*, *arcae*, plaques sculptées, qui sortaient des mêmes ateliers que les briques.

2. *Mélanges de Rome*, LV, 1938, p. 89-95.

3. Du nouveau, notamment, sur M. Fulvius, p. 68, nºs 299-310, l'un des plus anciens et des plus importants fabricants (sous Auguste et Tibère) et exportateur (Pompéi), « écartelé » par le classement de Dressel.

4. Trois autres « positions de thèse » : Cora Catherine Mason, *The ethics of wealth in early Greek thought* (p. 251-252) ; Ernst Pulgram, *The theory of proper names* (p. 252-255) ; Merrill Chapin Tenney, *The quotations from Luke in Tertullian as related to the Texts of the second and third centuries* (p. 258-260).

1916. Les épigraphistes français qui, depuis lors, ont eu la charge et l'honneur de réunir les inscriptions latines d'une Afrique du Nord qui est presque tout entière sous le contrôle de la France ont suivi deux méthodes de classement. En Algérie, Gsell a mis sur pied une publication nouvelle de toutes les inscriptions, que le *Corpus* de Berlin les ait accueillies ou non. On sait qu'en 1923 il en publia le tome I, qui comprenait les textes trouvés dans l'étroite bande de la Proconsulaire romaine aujourd'hui incluse dans le territoire algérien. On sait aussi qu'un quart de siècle après la parution du tome I on attend encore le tome II, qui doit comprendre les inscriptions de la Numidie. En Tunisie et au Maroc, il en fut autrement. Ancien collaborateur de Mommsen au *Corpus*, R. Cagnat n'a pas voulu substituer à cette grande œuvre un recueil qui lui fût entièrement étranger : il a simplement voulu le compléter. Aussi les *Inscriptions latines d'Afrique*, qu'il commença à publier en 1923 avec la collaboration d'A. Merlin et de L. Chatelain, n'entendait-il être qu'un supplément au *Corpus*. C'est à cette méthode d'exposition qu'est resté fidèle A. Merlin après la mort de R. Cagnat, survenue en 1937.

On peut discuter des avantages et des inconvénients de chacune des deux méthodes employées jusqu'ici par les épigraphistes français dans leurs recueils africains. Celle de Gsell a le mérite pour une localité déterminée de faire le point de nos connaissances à un moment donné de notre information, mais la découverte de textes nouveaux oblige le travailleur à compléter sans cesse son information et la nécessité s'impose de constituer des suppléments, à moins qu'on n'envisage la refonte périodique d'un gros ouvrage, travail aussi difficile qu'onéreux. La méthode de R. Cagnat, continuée par A. Merlin, n'évite qu'en partie ces désagréments, car elle ajoute en fait des suppléments aux recueils existants. Elle a, d'autre part, le défaut d'obliger le lecteur à se reporter dans tous les cas à ces mêmes recueils. Veut-on par exemple, étudier dans son ensemble l'épigraphie d'une localité tunisienne, il faut compulser le premier volume du tome VIII du *Corpus*, la première et la quatrième partie du Supplément, les *Inscriptions latines d'Afrique*, les *Inscriptions latines de la Tunisie*, enfin l'*Année épigraphique* depuis 1941, puisque c'est pratiquement à cette date que se sont arrêtés les dépouillements d'A. Merlin.

L'ouvrage d'A. Merlin n'en rendra pas moins de très grands services, car il apporte sur chaque texte considéré, qu'il ait été découvert depuis 1916 ou qu'il figure déjà au *Corpus*, la plus précieuse des documentations : restitutions, rapprochements, commentaires sont signalés, ainsi que les corrections à introduire dans des références reconnues fausses. C'est son fichier qu'A. Merlin nous a libéralement communiqué. Nous regretterons cependant qu'il n'ait pas joint à son ouvrage des cartes et

surtout un *index* des concordances entre le *C. I. L.* et son recueil, ensuite que les noms des épitaphes banales ne figurent point dans les *indices nominum*. Ce dernier classement eût été d'autant plus utile que de ces inscriptions funéraires A. Merlin n'a pas donné le texte. En effet, des documents découverts ou publiés après 1923, seuls ont été reproduits, dans le nouveau recueil, ceux qui concernent les militaires et les personnages que leurs titres désignent comme des notables. Comme dans l'*Année épigraphique*, ces textes sont transcrits en capitales, sans que, bien entendu, on puisse rien déduire de cette présentation, sinon la répartition des mots dans les lignes. Aussi bien ce résultat eût-il été obtenu si on avait usé de la cursive, chaque ligne étant séparée de la suivante par un trait. Félicitons, enfin, l'auteur d'avoir inclus dans son dépouillement les inscriptions chrétiennes qu'avait laissées de côté le recueil de 1923. Ainsi sera facilité le travail de celui qui peut-être un jour aura le courage d'entreprendre et de mener à terme un *Recueil général des inscriptions chrétiennes d'Afrique*, dont l'*Enquête* de P. Monceaux n'a jamais été que l'esquisse.

W. SESTON.

Jean Laffargue et **Georges Fouet,** *Peintures romanes, vestiges gallo-romains à Saint-Plancard (Haute-Garonne)*. Toulouse, éd. Privat, 1948 ; 1 vol. in-4°, XXIII + 117 pages, 42 + 32 photographies dans le texte.

Si Saint-Plancard, petit chef-lieu de canton dans la Haute-Garonne, niché dans une ceinture de bois au creux de la haute vallée de la Save, est en passe de devenir célèbre parmi les archéologues et même le grand public, c'est au dévouement enthousiaste de trois hommes du pays qu'il le doit : le curé de l'endroit, l'abbé Ajustron, qui, en 1943, remarqua les traces de peintures romanes dans la petite chapelle cémétériale de Saint-Jean ; l'abbé Laffargue, aujourd'hui curé de Miramont, qui en poursuivit la découverte depuis 1945, et l'instituteur, Georges Fouet, qui eut le grand mérite de mettre à jour les nombreuses pierres gallo-romaines qui truffaient le sol et les murs de la chapelle. J'ai été heureux de présenter le premier les résultats obtenus par cette excellente équipe à la Société nationale des Antiquaires de France, le 24 juin 1945, non seulement pour attirer l'attention sur ces découvertes, mais surtout pour que le mérite n'en fût pas ôté à ces chercheurs. En deux ans d'un travail admirablement conduit, et dont j'ai suivi les constants progrès, il a été fait assez de besogne pour qu'un rapport préliminaire puisse être présenté au public.

Avant la chapelle Saint-Jean, il y avait au même endroit vraisemblablement un *sacellum* gallo-romain consacré à Mars Sutugius : cinq dédicaces trouvées dans les murs avec cinquante autre débris sculptés le

donnent à penser. Une stèle, fait assez rare, donne l'image du dieu : un guerrier vêtu à la romaine d'une cuirasse et d'un casque, armé d'une double hache (?). Au XIIIe siècle, une église à double abside était bâtie. Dans l'abside orientale et une absidiole du transept furent alors peintes d'admirables fresques que la prudence des fouilleurs n'a pas encore entièrement décapées du badigeon moderne qui les recouvre. On y voit l'adoration des mages, l'ascension du Christ, deux Christ en majesté, un jugement dernier, la décollation de Jean-Baptiste. Il semble bien que l'artiste de l'abside a connu la manière des peintres de la France d'Ouest, alors que celui de l'absidiole paraît avoir aimé celle de l'Orient. En tout cas, rien ne rappelle le style de l'Auvergne ou celui de la Catalogne voisine. L'abbé Laffargue, qui a commenté ces fresques, se garde avec raison de préciser des conclusions. Il lui faut auparavant achever l'enquête que je lui ai conseillé de faire dans les documents d'archives. Le chapitre que G. Fouet a écrit sur les vestiges gallo-romains est trop modeste. Ce qu'il ne nous dit pas, c'est tout ce que promet déjà une active recherche qui aboutira à l'histoire complète d'un *pagus* gallo-romain, riche en villas, où, on le verra peut-être mieux qu'ailleurs, l'Église a sanctifié un *sacellum* gaulois et romain.

W. SESTON.

G. F. Diercks, Tertullianus, *De oratione*, critische Uitgave, met prolegomena, vertaling, en philologisch-exegetisch-liturgische Commentaar, Uitgeverij P. Brand. Bussum, 1947, CIV et 312 pages.

La thèse de doctorat que M. Diercks consacre au traité *de la prière* (*De oratione*) de Tertullien rappelle, par son importance et ses qualités, l'édition que J. P. Waltzing a donnée de l'*Apologétique* : c'est dire les mérites de son travail. Souvent, j'ai souligné la nécessité de multiplier les éditions de ce genre : s'il est bon que nous possédions des textes établis avec sérieux, il est mieux encore que s'y joignent des commentaires approfondis.

La bibliographie de M. Diercks (p. 293 et suiv.) montre l'étendue de son information. Je ne suis guère compétent pour juger les considérations d'ordre « liturgique », sur lesquelles il insiste avec raison : j'ai l'impression qu'elles sont très solidement établies. Pour le reste, la documentation de M. Diercks est considérable : l'on se plaindrait plutôt de son excès. L'auteur, qui comprend le risque et qui désire alléger son commentaire, renvoie parfois à des ouvrages sans résumer, même de façon sommaire, ce qu'on y trouvera : de la sorte, le lecteur est dans la quasi-obligation de transporter avec lui une bibliothèque ; je crois que M. Diercks aurait eu profit à élaguer beaucoup de ses références et à nous donner des détails plus complets à propos de celles qu'il eût conservées. Ses lectures, d'ailleurs, n'étouffent pas sa personnalité : il ana-

lyse le texte de près, discute et prend parti ; comparaisons constantes avec le reste de l'œuvre de Tertullien ou avec ses modèles, études de l'organisation des chapitres et du développement de la pensée, fines remarques sur le choix des mots, tout cela est excellent. Avant le texte et la traduction, qui précèdent le commentaire, M. Diercks a placé d'importants prolégomènes sur les manuscrits et sur les éditions antérieures à la sienne, sur la prière chrétienne (*Pater noster, qui es in caelis...*), sur la datation du traité (dans les quatre premières années du second siècle), sur les textes des écrivains chrétiens qui portent sur le même sujet (M. Diercks insiste à juste titre sur le *De dominica oratione* de saint Cyprien, p. LXXIII et suiv.).

Je reprocherais à M. Diercks de mêler les leçons des deux manuscrits *A* et *D* (celui-ci ne donnant le texte qu'à partir du chap. 9) avec les leçons d'éditeurs de dates diverses : il en résulte une impression de confusion, et même de malaise ; parfois, la rédaction de l'apparat est obscure (cf. p. 18, au chap. XVII, 4, l. 12 : abys. *A*). De plus, c'est un apparat « par prétérition » — ce qui constitue une nouvelle cause d'erreurs et de doutes. — Dans le commentaire, M. Diercks néglige à peu près le style de l'auteur, son mélange de passion et de rhétorique : celle-ci admirable instrument de celle-là. L'omission est d'autant plus regrettable que, s'il est un homme que son style livre à nous — esprit et cœur — c'est bien le fougueux dialecticien de Carthage. Par contraste, M. Diercks s'intéresse beaucoup aux questions de vocabulaire et son apport à la lexicographie chrétienne est important.

Voilà donc un bon ouvrage, savant et pénétrant. Il a le mérite d'attirer l'attention sur un traité trop méconnu de Tertullien ; il prouve que rien n'est indifférent, qui vient de ce puissant esprit. Je souhaite que M. Diercks publie d'autres éditions de cette qualité.

H. BARDON.

Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises.* T. I : *Des origines à la fin du Moyen-Age.* Paris, Presses universitaires de France, 1947 ; 1 vol. in-8°, 376 pages.

La connaissance des conditions de la circulation des hommes, des objets et des idées dans le monde est indispensable à qui veut étudier n'importe quelle époque du passé ou chercher à comprendre l'évolution de la civilisation. Or, l'étude n'en a jamais été faite que très fragmentairement. Aussi faut-il savoir le plus grand gré à M. Eugène Vaillé d'entreprendre la capitale contribution à l'histoire de la circulation qu'est l'histoire des postes.

L'érudit conservateur du Musée Postal a sagement limité son exposé à la France ; mais les développements qu'il consacre au *cursus publicus* comme aux sociétés postales de l'Italie médiévale, qui parcoururent le

territoire français, et les allusions qu'il fait déjà au privilège de la maison de Taxis montrent qu'il a fait porter son enquête sur tout le monde occidental.

Il publie aujourd'hui le premier tome d'une œuvre qui en comptera au moins une demi-douzaine. Ce tome prend l'histoire du transport des objets matériels qui servent de support à la pensée à la préhistoire et la conduit jusqu'à la réforme de la poste par Louis XI en 1477.

C'est une période pendant laquelle on assiste, après l'empirisme des premiers âges, à l'organisation d'un système postal d'État, le *cursus publicus*, par les empereurs romains, puis à la désagrégation progressive de ce système : les relais disparaissent au IXe siècle ; il ne reste plus que la fourniture de chevaux et les corvées de transport dues par les riverains. Les seigneurs et les fonctionnaires locaux accaparent le droit de demander ces services en même temps que les autres droits régaliens. Ainsi se reflète, dans le système de transport des hommes et des lettres, le morcellement de l'autorité souveraine à l'époque féodale. C'est celle pour laquelle les renseignements sont le moins nombreux ; ils n'abondent à nouveau qu'à partir du XIIIe et surtout du XIVe siècle où la circulation est redevenue intense. Alors, le transport des messages n'est pas un service d'État : une foule de personnages et d'institutions entretiennent des courriers qui parcourent l'Occident plus ou moins fréquemment, entièrement et régulièrement : le roi, les princes, les grands corps administratifs, les monastères, les Universités, les villes, les corporations, les sociétés commerciales ou des sociétés constituées exprès pour porter les correspondances. Il faut y ajouter les pèlerins et tous les voyageurs auxquels étaient souvent confiées des lettres. Au XVe siècle, avec Louis XI, le cercle se referme lorsque le roi, dont le pouvoir a cru considérablement, réorganise les relais sur des routes où circulent régulièrement des chevaucheurs à ses gages : une poste d'État reparaît en même temps que le principe que le port des messages est un droit régalien.

L'exposé de M. Vaillé repose sur de multiples études de détail éparses dans les publications les plus diverses ; il a une parfaite connaissance de la bibliographie de son sujet. Mais il ne peut être spécialiste de toutes les périodes et il n'y a rien d'étonnant à ce que sa bonne foi se laisse parfois surprendre par ses informateurs dont il sent lui-même les différences de valeur. Il est tout de même gênant de lire encore, après tous les travaux de ces vingt dernières années, que « la lettre de change n'était guère utilisée avant le XVIe siècle et que les échanges d'argent se faisaient en espèces par l'intermédiaire des messagers » (p. 293) ; l'escarcelle des marchands ou des courriers commerciaux renfermait mainte lettre de change depuis le XIIIe siècle.

C'est surtout la conception même de l'ouvrage qui ne satisfait pas entièrement. Il se présente comme une série d'études analytiques sur les

catégories de messagers énumérées plus haut ; et l'auteur s'efforce, pour autant que les documents le lui permettent, d'en brosser un vivant portrait. Mais la plupart des conditions et des résultats de leur activité demeurent dans l'obscurité ; le dernier chapitre qui les résume est superficiel, tant il est bref. Une carte des itinéraires les plus fréquentés à chaque siècle s'imposait : la série en aurait vraisemblablement reproduit le tracé des routes romaines, mais toutes l'auraient-elles fait également? Et, avec les itinéraires, un autre élément qu'il était capital de déterminer était les vitesses des courriers à pied et à cheval aux diverses époques. Les quelques chiffres donnés au cours d'un développement rapide ne peuvent suffire. On regrette de ne pas trouver rassemblés dans des tableaux identiques, dressés pour les mêmes périodes que les cartes des itinéraires, tous les chiffres qui nous sont connus en distinguant les vitesses moyennes des vitesses record. L'indication des prix du port y aurait eu sa place. De tels tableaux nous permettraient de connaître quelle durée demandait la transmission des nouvelles entre n'importe quels points de la France à tout moment du Moyen-Age, et de savoir si cette durée était la même à toutes les périodes, si elle tendit régulièrement à s'amoindrir au cours des deux millénaires considérés. M. Vaillé affirme, dans son Introduction, que « les améliorations apportées dans la rapidité des transmissions ont été relativement peu importantes, la substitution du moteur animal au moteur humain une fois réalisée » (p. 4) ; il ne l'a pas prouvé. Enfin, une étude plus approfondie des difficultés de la route et de l'absence chronique de secret de la correspondance au Moyen-Age s'imposait aussi, semble-t-il.

Sans doute, M. Vaillé conserve-t-il ces indispensables annexes pour les présenter d'ensemble, pour toute l'histoire de la France, à la fin de son dernier tome. Nous ne nous consolerons pas qu'il ait choisi de mutiler ce premier volume : complété par ces annexes, celui-ci eût été non seulement une agréable synthèse présentée pour la première fois sur un sujet à la fois essentiel et attachant pour un large public, mais, d'ores et déjà, un incomparable instrument de travail pour tout historien.

Y. RENOUARD.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

QUINTE-CURCE, *Histoires*, I (livres III-VI), texte établi et traduit par H. BARDON (Collection des Universités de France). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; 1 vol. in-8°, XXI + 212 pages.

American School of Classical Studies at Athens, *Ancient Corinth; a guide to the Excavations*, 4th ed. revised and enlarged. S. l. n. d. (Athènes, 1947) ; 1 vol. in-8°, 126 pages, 23 fig., 2 plans.

R. HENRY, Ctésias, *La Perse et l'Inde ; Les « Sommaires » de Photius* (Collection Lebègue, 7e série, n° 84). Bruxelles, Office de Publicité, 1947 ; 1 vol. in-12, 100 pages, 1 fig., 1 carte.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre XI, texte établi, traduit et commenté par A. ERNOUT et le docteur R. PÉPIN (Collection des Universités de France). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; 1 vol., 219 pages.

Sister MARY JOSEPHINE SUELZER, Julianus Pomerius, *The Contemplative Life* (The Cath. Univ. of America ; Ancient Christ. Writers, n° 4). Westminster (Maryland), The Newman Bookshop, 1947 ; 1 vol. in-8°, 220 pages.

The V. R. LOUIS A. ARAND, St Augustine, *Faith, Hope and Charity* (The Cath. Univ. of America ; Anc. Christ. writers, n° 3). Westminster (Maryland), The Newman Bookshop, 1947 ; 1 vol. in-8°, 165 pages.

A. CORDIER, *Les débuts de l'hexamètre latin. Ennius* (Public. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Lille, VIII). Paris, Vrin, 1947 ; 1 vol. in-8°, 94 pages.

ARMAND DELATTE, *Les Portulans grecs* (Bibl. de la Fac. de Philosophie de l'Univ. de Liége, fasc. CVII). Liége, Faculté de Philosophie et Lettres ; Paris, Droz, 1947 ; 1 vol. in-4°, XXI + 399 pages, 1 carte hors texte.

BENEDETTO RIPOSATI, *Studi sui Topica di Cicerone* (Edizioni dell'Univ. del S. Cuore, vol. XXII). Milan, Società editrice Vita e Pensiero, 1947 ; 1 vol. in-8°, XV + 338 pages.

E. DE SAINT-DENIS, *Le vocabulaire des animaux marins en latin classique* (Études et Commentaires, II). Paris, Klincksieck, 1947 ; 1 vol. in-8°, XXXII + 120 pages.

EDMOND DES PLACES, S. J. *Le pronom chez Pindare. Recherches philologiques et critiques* (Études et Commentaires, III). Paris, Klincksieck, 1948 ; 1 vol. in-8°, 111 pages.

P. GILBERT et M. RENARD, *Un Virgile de poche* (Collection Lebègue,

7e série, no 82). Bruxelles, Office de Publicité, 1947 ; 1 vol. in-12, 69 pages, 1 portrait hors texte.

Walter Zürcher, *Die Darstellung des Menschen im Drama des Euripides* (Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft, Heft 2). Bâle, Verlag Fr. Reinhardt, 1947 ; 1 vol. in-8o, xx + 197 pages.

A. Th. Ziffo, *The Light of Horus. A series of Essays on the real origin of Platonism*, vol. I. Capetown, Univolkspers, 1947 ; 1 vol. in-8o, xiii + 129 pages.

L. Delatte, *Textes latins et vieux-français relatifs aux Cyranides* (Bibl. de la Fac. de Philos et Lettres de l'Univ. de Liége, fasc. XCIII). Liége, Faculté de Philosophie et Lettres ; Paris, E. Droz, 1942 ; 1 vol. in-8o, x + 353 pages.

L. Delatte, *Les traités de la royauté d'Ecphante, Diotogène et Sthénidas* (Bibl. de la Fac. de Philos. et Lettres de Liége, fasc. XCVII). Liége, Faculté de Philosophie et Lettres ; Paris, E. Droz, 1942 ; 1 vol. in-8o, x + 318 pages.

Deodat Roche, *Le Catharisme*, nouvelle édition revue et augmentée. Toulouse, Institut d'Études occitanes, 1947 ; 1 vol. in-16, 208 pages, 7 dessins, 1 photogr.

Victor Goldschmidt, *Les Dialogues de Platon. Structure et méthode dialectique.* Paris, Presses universitaires de France, 1947 ; 1 vol. in-8o, xi + 374 pages.

Victor Goldschmidt, *Le paradigme dans la dialectique platonicienne.* Paris, Presses universitaires de France, 1947 ; 1 vol. in-8o, 134 pages.

Pierre Grimal, *Sénèque, sa vie, son œuvre, sa philosophie.* Paris, Presses universitaires de France, 1948 ; 1 vol. in-12, 155 pages.

Luigi Pernier, Luisa Banti, *Guida degli Scavi italiani in Creta.* Roma, La Libreria dello Stato, 1947 ; 1 vol. in-8o, 82 pages, 98 illustr.

Luigi Alfonsi, *Albio Tibullo e gli Autori del Corpus Tibullianum* (Pubblic. dell'Univ. Cattol. del S. Cuore, nouv. série, vol. XIII). Milan, Società editrice Vita e Pensiero, 1946 ; 1 vol. in-8o, 101 pages.

Lucrèce, *De la Nature*, traduction d'Alfred Ernout (Collection « Les grandes œuvres de la littérature latine »). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; 1 vol. in-8o, xxvii + 325 pages.

Jérôme Carcopino, *Les secrets de la correspondance de Cicéron.* Paris, L'Artisan du Livre, 1947 ; 2 vol., 446 et 494 pages.

Luigi Alfonsi, *L'Elegia di Properzio* (Pubblic. dell'Univ. cattol. de S. Cuore, nouv. série, vol. VII). Milan, Società editrice Vita e Pensiero, 1945 ; 1 vol. in-8o, vii + 89 pages.

Pline le Jeune, *Panégyrique de Trajan; Lettres*, livre X, texte établi et traduit par Marcel Durry (Collection des Universités de

France). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; 1 vol. in-8°, XXVI + 339 pages.

Eschyle, *Tragédies*, traduction de PAUL MAZON (Collection « Les grandes œuvres de la littérature grecque »). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; 1 vol. in-8°, XXI + 409 pages.

JACQUES PERRET, *Latin et culture.* Paris, Desclée De Brouwer (1948) ; 1 vol. in-12, 287 pages.

A.-J. FESTUGIÈRE, *Liberté et civilisation chez les Grecs.* Paris, La Revue des Jeunes ; 1 vol. in-12, VII + 126 pages.

Plutarque, *Sur la disparition des oracles*, édité par ROBERT FLACELIÈRE (Annales de l'Université de Lyon). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; 1 vol. in-8°, 269 pages.

V. BASANOFF, *Evocatio, étude d'un rituel militaire romain* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, sciences religieuses, LXIe vol.). Paris, Presses Universitaires de France, 1947 ; 1 vol. in-8°, VII + 230 pages, VII planches.

MARION E. BLAKE, *Ancient Roman Construction in Italy from the Prehistoric Period to Augustus.* Washington, Carnegie Institution, 1947 ; 1 vol. in-4°, VII + 421 pages, 57 planches.

Q. Septimi Florentis Tertulliani, *De Anima*, edited with introduction and commentary by J. H. WASZINK. Amsterdam, J. M. Meulenhoff, 1947 ; 1 vol. in-8°, X + 651 pages.

HANS HERTER, *Vom Dionysischen Tanz zum komischen Spiel* (*Darstellung und Deutung*, I). Iserlohn, Silva-Verlag, 1947 ; 1 vol. in-8°, 59 pages.

HARTVIG FRISCH, *Cicero's Fight for the Republic. The historical background of Cicero's Philippics.* Copenhague, Gyldendalske Boghandel, 1946 ; 1 vol. in-8°, 312 pages, 8 planches.

LADISLAUS STRZELECKI, *De Ateio Capitone Nuptialium Caerimoniarum interprete* (Travaux de la Société des Sciences et des Lettres de Wroclaw). Wroclaw, 1947 ; 1 vol. in-8°, 27 pages.

15 novembre 1948.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN AUDIAT.

LÉCYTHE A FIGURES NOIRES INÉDIT

A REPRÉSENTATIONS AGONISTIQUES

Le lécythe dont il s'agit (pl. III, fig. 1 et 2) appartient aux acquisitions récentes du Musée national d'Athènes (nº 17560) ; il a été saisi chez l'antiquaire Zoumpoulakis et provient très probablement d'un tombeau de l'Attique (H. 0m18) [1].

En ce qui concerne sa forme, nous n'avons à noter que très peu de particularités : l'évasement accentué du profil du goulot et l'évasement léger du haut de la panse, la forme un peu conique de cette panse dans son ensemble, le pied à deux degrés, dont l'inférieur, moins haut que le supérieur, est en saillie comme un anneau.

Le vase est couvert d'un vernis brillant aux parties habituelles, ainsi qu'au degré inférieur du pied. L'épaule et le col sont réservés ; sur la première sont dessinées une série de massues surmontées d'une série correspondante de rayons. Le champ de la représentation figurée est recouvert d'un engobe jaunâtre et couronné d'un ornement en damier. A la partie inférieure de la zone figurée, au-dessous de la ligne noire qui marque le sol, une bande blanchâtre fait le tour du vase et, après une zone noire, il y a un couple de bandes réservées de même largeur que la première.

Le sujet de la représentation est emprunté à la vie de la palestre : trois jeunes gens nus s'exercent aux différentes épreuves du pentathlon [2] ; au milieu d'eux un joueur de flûte leur donne le rythme.

Le premier personnage à droite est un sauteur se dirigeant vers la droite. Il est couronné d'un bandeau de couleur pourpre. Il

1. Je remercie Mme Carousou pour l'autorisation de publier ce vase inédit, ainsi que pour le dessin (fig. 2) qu'elle a bien voulu faire exécuter.

2. Sur le pentathlon, voir Ph.-E. Legrand, *Dict. Antiq.* IV, 804 sq., et *R. É. A.* III, 1901, 1 sq. ; J. Jüthner, *R. E.* XIX, 524 sq. ; E. N. Gardiner, *Greek athletic Sports and Festivals*, 359 sq. ; Br. Schröder, *Der Sport im Altertum*, 99 sq.

Parmi les cinq concours du pentathlon, le saut, le disque et le javelot étaient considérés comme les plus typiques. Pour cette raison, la figuration de ceux-ci ou, parfois, de l'un d'entre eux suffisait pour évoquer le jeu du pentathlon. Mais il ne faut pas toujours identifier ces représentations avec le pentathlon : quelquefois elles figurent seulement des scènes de la vie quotidienne du gymnase ; c'est précisément le cas pour notre lécythe.

s'appuie vivement sur la pointe du pied droit, tandis que le pied gauche est suspendu et fléchi. Les bras sont collés au corps, qui s'incline doucement en avant, et les avant-bras s'étendent parallèlement devant la poitrine. Dans chaque main il tient un haltère en forme de massue [1], qui est également de couleur pourpre. Dans l'espace libre entre ses jambes, ainsi qu'en d'autres endroits du champ, on distingue de pseudo-inscriptions.

Durant l'antiquité, seul le saut en longueur était en vigueur dans les jeux. Les haltères utilisés dans ce concours favorisaient beaucoup l'athlète, puisqu'ils équilibraient les mouvements des bras et contribuaient à la marche « ferme et élégante » du sauteur ; grâce à eux, l'athlète réussissait aussi à déplacer en avant le centre de gravité du corps au moment du saut, ce qui facilitait l'allongement de celui-ci au maximum [2].

Il y a deux formes de saut en longueur : le saut avec élan et le saut sans élan. L'un et l'autre étaient exécutés par les Grecs [3]. Certains archéologues prétendent qu'il faut exclure le saut avec élan quand l'athlète est figuré avec des haltères [4]. Il y a cependant quelques cas où, malgré la présence des haltères, il est certain qu'il s'agit de cette forme de concours [5].

Il n'est pas possible que notre athlète, tel qu'il est, soit représenté dans sa course ; la grande enjambée et la position de ses bras [6] excluent cette hypothèse. Plus encore, il faut exclure l'idée qu'il est figuré au moment où il retombe sur le sol dans le σκάμμα [7].

Toute son attitude le présente plutôt comme au commencement

1. Sur l'évolution de la forme des haltères, cf. Jüthner, *Turngeräte* (*Abh. des arch.-epigr. Sem. der Univ.* Wien, 1896), 159 ; Gardiner, *J. H. S.*, 1904, 181 sq. ; *Sp. & Fest.* 298 sq. ; Schröder, *l. l.* 110 sq.

2. Cf. Philostr., *Gymnast.* 55 ; Aristote, *Probl.* V, 8, 881 b 5.

3. Cf. Gardiner, *J. H. S.*, *l. l.* 187 sq. ; Jüthner, *R. E.*, *l. l.* 2275.

4. Parmi d'autres, Schröder, *l. l.* 111. — Gardiner (*J. H. S.*, *l. l.* 188 ; *Sp. & Fest.* 306) reconnaît que le poids des haltères entrave la course du sauteur, mais celui-ci, selon son avis, ne fait pas, à proprement parler, une course : comme l'athlète moderne, l'athlète ancien fait quelques pas en sautillant, afin de préparer ses muscles pour le saut final.

5. Cf. stamnos du Vatican : *Mus. Greg.* XVII, 1 a ; amphores de Würzburg : Gerhard, *A. V.* 259, 1, et 260, 2 ; amphore de Leyde : *Sp. & Fest.*, fig. 108 ; coupe de Tarquinia *R. C.* 20066 : Beazley, *A. R. V.* 11, 2 ; coupe de Copenhague, Thorvaldsen Museum 107 : *A. R. V.* 110, 15.

6. Dans la course, les bras sont alternativement portés en avant : cf les vases cités dans la note précédente.

7. Sauf quelques rares représentations où l'athlète est figuré en plein saut (cf. coupe de Boston 01.820 : Beazley, *A. R. V.* 213, 5 ; amphore du *B. M.* B 48 : Jüthner, *l. l.*, fig. 15 ; lécythe de New-York, 08.258.30 : Schröder, *l. l.*, pl. 54 a), nulle part on ne trouve la représentation de cette phase. Sur la coupe de Bologne 364 (Beazl., *A. R. V.* 276, 43), Legrand, *Dict. Antiq.* IV, 1055, croit la reconnaître ; il s'agit plutôt du mouvement initial du saut sans élan.



1. Lécythe inédit du Musée National d'Athènes (n° 17.560)



2. Développement

d'un mouvement : soit le commencement de la course, soit le moment du saut vers le σκάμμα. Dans le premier cas, qui semble le plus probable, il est clair qu'il s'agit du saut avec élan. Mais, dans le deuxième cas aussi, il est certain qu'il s'agit de la même forme du saut ; car, dans le saut sans élan, la préparation de l'athlète pour augmenter sa force s'obtient par le balancement du corps et des bras [1] ; au moment de la plus forte tension de ce mouvement, il saute vers le σκάμμα, les bras et les cuisses tendus parallèlement. Au contraire, dans le saut avec élan, le moindre arrêt de l'athlète sur le βατήρ diminuerait considérablement sa force ; arrivant en courant sur le βατήρ, il doit sauter immédiatement. Or, la façon selon laquelle le sauteur de notre vase est figuré, même si nous y voyons ce deuxième moment de l'épreuve, traduit parfaitement un saut avec élan.

Par derrière suit un discobole, dont le bas du corps n'est pas conservé. Avec le bras droit élevé, il tient le disque, rehaussé de couleur pourpre ; le bras gauche est tendu vers le bas. Le corps est fléchi à gauche ; la tête, couronnée avec une bande de couleur pourpre, tourne dans le même sens. Dans la main gauche il tient un objet de forme allongée, que je n'ai pu identifier [2].

Le concours du disque occupait, comme on sait, une des premières places dans les palestres entre les jeunes sportifs. Pourtant les textes littéraires nous renseignent fort peu sur ce concours ; il n'en est fait mention qu'incidemment [3]. Heureusement, cette grave lacune est comblée par la multitude des monuments de l'art antique, qui ont pris le jeu du disque pour thème favori. Dans le nombre de ces représentations, nous pouvons en grouper certaines, qui se répètent souvent. Elles sont si typiques, qu'il est possible en partant d'elles de composer une reconstitution complète de la façon antique de lancer le disque.

Mais une discussion s'engage alors entre les savants : ces représentations constituent-elles différentes phases d'un même mode de lancement ou différentes façons de lancer? Ainsi, Gardiner

1. Cf. les disques en bronze de Berlin et du *B. M.* : Jüthner, *l. l.*, fig. 20-21 ; péliké du *B. M.* E 427 : Beazl., *A. R. V.* 682, 10 ; skyphos de Boston 10.176 : *A. R. V.* 253, 131 ; coupe de Bologne 362 : *A. R. V.* 226 ; amphore du *B. M.* B 134 : Jüthner, *l. l.*, fig. 44 ; coupe de New-York 09.221.47 : *A. R. V.* 61, 44 ; cratère de Copenhague 126 : *A. R. V.* 191, 10 ; coupe de Bologne 364 : *A. R. V.* 276, 43 ; coupe de Berlin 2283 : *A. R. V.* 281, 19.

2. J'ai peine à l'imaginer comme le pieu ou la flèche, par lesquels on marquait le point de chute du disque (cf. la coupe de Würzburg 467 : Beazley, *A. R. V.* 54, 2).

3. Cf. Philostr., *Imag.* I, 24 ; Lucien, *Philops.* 18, *Anach.* 27, *Dial. deorum* 14, 2 ; Stace, *Théb.* 6, 679-712.

(*J. H. S.*, 1907, 1 sq. ; *Sp. & Fest.* 313 sq.) distingue parmi ces nombreuses représentations quatre phrases typiques, d'après lesquelles il reconstitue le lancement grec à partir du moment où l'athlète se prépare devant la βαλϐίς (discobole du Vatican)[1] jusqu'au moment du lancement même (discobole de Myron). Au contraire, Schröder (*l. l.* 118 sq.) distingue dans ces représentations trois méthodes différentes du lancement du disque, dans lesquelles l'action s'accompagnait d'une torsion complète du corps. Jüthner (*Jahresh.* XXIV, 133 sq.) accepte aussi ce point de vue. Dernièrement, M. P. Bellugue (*Gaz. des Beaux-Arts*, 1936, II, p. 69-82) revient au premier point de vue[2]. Son avis est valable, d'autant qu'il appuie ses résultats sur des observations faites systématiquement dans le stade sur des athlètes modernes spécialistes de ces jeux. L'explication du lancement antique du disque, que nous donne M. Bellugue dans son article (cf. surtout les fig. 2 et 5), est certainement la meilleure. Selon sa reconstitution, le discobole dans son concours passe par les phases suivantes :

« A. — Phase de préparation :

« L'athlète est debout, le pied droit en avant. La jambe gauche, un peu fléchie, semble prête à effectuer un pas. La main gauche, pendante, tient le disque ; la droite, dirigée en avant, s'apprête à le saisir.

« Le lanceur saisit le disque de la main droite et l'élève.

« Il fait un pas en avant.

« Il exécute une flexion des membres inférieurs et du tronc.

« B. — Phase d'exécution :

« L'athlète se redresse et se suspend à son engin qu'il abandonne de la main gauche. A ce moment, son corps est en extension complète et soutenu par la seule demi-pointe du pied droit. En outre, il est tordu et infléchi à droite. La distension de tout le côté gauche met le corps dans les conditions les plus favorables pour les contractions ultérieures. C'est cette phase que représente si exactement le discobole de la monnaie de Cos.

1. On a beaucoup discuté sur l'interprétation de ce monument, considéré généralement comme une copie d'une œuvre de Naukydès (v[e] siècle av. J.-C.) : on l'a expliqué comme un Hermès discophore avec le κηρύκειον dans la main droite (Habisch, *J. d. I.*, 1898, 57 ; *Eph. Num.*, 1899, 137 sq. Cf. *A. M.*, 1912, 69 ; *R. E.* XVI, 1967) ; comme un épistate du concours (Schween, *Die Epistaten des Agons u. der Palastra*, 86 sq.) ; comme un athlète qui se met en prière avant le jeu (Schröder, *l. l.* 10) ; enfin, comme un athlète qui se prépare pour son concours (Gardiner, *Sp. & Fest.* 327).

2. Je remercie M. Charbonneaux de m'avoir signalé cet article très intéressant.

« Le discobole exécute une flexion de la jambe droite et du tronc en avant. La jambe gauche s'est, *ipso facto*, reportée en arrière. Le bras gauche s'abat vers le genou droit. C'est le temps qu'a figuré Myron.

« La distorsion du corps s'accentue en même temps que son redressement. Quand le poids de l'engin tend à faire basculer l'athlète à droite, celui-ci lui oppose tout le poids de son corps rejeté à gauche. Il s'incline en avant, ce qui aide à la propulsion du disque. En dernier lieu, le discobole étend complètement le côté droit et se projette lui-même en avant et en haut. Pendant tout ce mouvement, le pied gauche s'est soulevé et s'est posé en avant pour recevoir le poids du corps en fin de mouvement. »

Le discobole de notre vase est figuré dans la phase de l'exécution, au même moment que sur les monnaies de Cos, l'amphore de Naples (*Sp. & Fest.*, fig. 87 ; *Jahresh.* XXIV, fig. 128), l'hydrie du *B. M.* E 164 (*J. H. S.*, 1907, 32, fig. 21 ; *Jahresh.*, *l. l.*, fig. 125) et la coupe du Louvre, G 132 (Beazley, *A. R. V.* 235, 38). La restauration de la partie manquante est rendue ici d'après les données de ces monuments, et je crois qu'elle est correcte.

Derrière le discobole vient un joueur de flûte. Il porte le chiton long, orné de points pourpres un peu au-dessus de la bordure (sur le dessin ils ne sont pas figurés). De même couleur est aussi le bandeau sur la tête. Le personnage passe à droite, vers le discobole et le sauteur. Primitivement, le joueur de flûte accompagnait seulement l'exécution du saut [1], puis plus tard celle des autres jeux du pentathlon [2]. Ici, d'après son attitude, il semble qu'il accompagne peut-être seulement le discobole et le sauteur.

Pour finir, à gauche, figure un lanceur de javelot, dans une attitude entièrement contraire à celle du sauteur : l'akontiste se tourne, en effet, vers la gauche et pose sur le sol le pied gauche, tandis que le droit est suspendu de la même façon que le pied gauche du sauteur ; mais la cuisse stationnaire est ici plus étirée.

Par le contraste de ces deux figures, l'artiste de notre vase a évité la monotonie que provoqueraient des figures rangées toutes dans le même sens. Il est également parvenu à donner une ampleur plus grande à sa scène, la pose inverse des figures extrêmes ne li-

1. Cf. Pausan. 5, 7, 10.
2. Cf. Gerhard, *A. V.* 260, 1 (seulement un sauteur) ; le cratère de Copenhague 126 : Beazl., *A. R. V.* 191, 55 (des sauteurs, un discobole et un akontiste) ; le cratère à colonnettes du *B. M.* B 361 : *Sp. & Fest.*, fig. 77 (un discobole et un akontiste) ; la coupe de Berlin : Schröder, *l. l.*, pl. 55 a (un discobole, un akontiste et un boxeur).

mitant pas le regard du spectateur vers une seule direction. De plus, il a réussi de cette façon à laisser voir les organes sexuels de ces figures, ce qui est une recherche favorite de l'art antique [1].

Le bras droit, élevé horizontalement au-dessus de la tête, le coude pointant en avant, tient un javelot par l'ἀγκύλη [2] de couleur pourpre et liée au milieu de la lance ; au travers de celle-ci, l'athlète passe — autant qu'il est possible de le discerner — l'index et le majeur. Le bras gauche est librement étendu en arrière. Le javelot est élevé, pointant en l'air et portant sur la paume entre pouce et index. La tête, couronnée comme celles des autres figures, est légèrement inclinée en arrière. Le tronc fait une petite torsion à gauche. Entre les pieds de l'athlète, sur le sol, se trouve une sphère, qui, sans rapport avec les épreuves représentées, est simplement figurée comme un symbole de la palestre [3].

Le lancement du javelot, en concours isolés, a seulement place dans les petits jeux, surtout dans les jeux d'éphèbes à partir du IVe siècle av. J.-C. [4] ; mais il est toujours étroitement lié avec le pentathlon. Selon les écrivains anciens, le but de cette épreuve était soit de lancer l'arme le plus loin possible [5], soit d'atteindre une cible fixe [6]. Reisch [7] adopte une combinaison de ces buts dans le même concours. Nous possédons de si nombreuses représentations du lancement du javelot, qu'il n'est pas difficile de reconstituer le mode de son exécution. L'athlète s'occupe d'abord à lier l'ἀγκύλη, dont il vérifie soigneusement la ligature, puisque celle-ci jouera un rôle des plus considérables dans la bonne exécution de l'épreuve [8]. Ensuite, il passe dans l'ἀγκύλη l'index seulement, ou l'index et le majeur, de la main droite [9]. Il entre ensuite dans la phase de l'exécution : il tient le javelot par l'ἀγκύλη de la main droite et il en presse la pointe sur la paume de la main gauche pour donner à l'ἀγκύλη une plus grande tension [10]. Il fait alors une course brève,

1. Cf. Jüthner, *l. l.* 134.

2. Pour l'ἀγκύλη, voir Jüthner, *Turnger.* 39 sq. ; *J. H. S.*, 1907, 251 ; *Dict. Ant.* I, 226 ; *R. E.* I, 1184 ; Schröder, *l. l.* 116 sq.

3. Symboles similaires : la pioche et les haltères. Cf. Schol. Theocr., *Idyl.* IV, 10.

4. Cf. *R. E.* I, 1183.

5. Cf. Luc., *Anach.* 27 ; Hom., *Od.* VIII, 229 ; Pindare, *Pyth.* I, 44.

6. Cf. Antiphon, *Tetral.* B, b, 7 ; Pindare, *Ol.* X (XI), 71 ; XIII, 93 ; *Nem.* IX, 55.

7. *R. E.* I, 1183.

8. Cf. la coupe de Würzburg 469 (432) : Beazl., *A. R. V.* 95, 6 ; le psycter de Boston 01.8019 : *A. R. V.* 23, 8 ; l'amphore du Louvre G 42 : *A. R. V.* 22, 1.

9. Cf. la coupe du *B. M.*, 1920, 6-13, 1 : *A. R. V.* 59, 1 ; la coupe du *Cab. des Méd.* 335 : *A. R. V.* 79, 1 ; la coupe du *B. M.* E 6 : *A. R. V.* 55, 10.

10. Cf. stamnos du Vatican : *Sp. & Fest.*, fig. 97 ; coupe de Munich 2667 (562) : *A. R. V.* 228, 21 ; psycter de New-York 10,210.18 : *A. R. V.* 35, 6.

tenant d'abord la main droite abaissée ; pendant la course il l'élève fortement, étend la gauche vers le côté pour l'équilibre du corps, et, en fin de course, exécute le lancement [1]. C'est cet instant précis, qui précède le lancement, que représente notre peinture.

En ce qui concerne le peintre du vase, notre recherche s'arrête sur deux ateliers, qui sont presque contemporains : l'atelier du peintre d'Haimon et l'atelier du peintre de Diosphos.

Le travail du premier est dépourvu de personnalité. Ce peintre est très influencé par les peintres de Marathon, d'Emporion et de la Mégère (Beldam-Painter), mais plus encore par le peintre de Diosphos, surtout dans la dernière manière de celui-ci [2]. Les caractères extérieurs de ses lécythes, que nous rencontrons également sur le nôtre, s'inspirent tous des produits de la période postérieure du peintre de Diosphos : la forme svelte, le couple de bandes réservées au-dessous de la représentation, le pied à deux degrés, sur l'épaule la série des massues et des rayons au-dessus, le fond jaunâtre du champ de la représentation, couronnée par un ornement de damier, de méandres ou de points en double série.

Mais il y a une grande différence en ce qui concerne l'aspect des personnages. Ils se présentent avec des visages allongés, ainsi qu'avec une indication insuffisante des yeux et de la bouche ; les corps sont faibles, dépourvus des muscles, les attitudes incertaines ; les figures semblent se mouvoir dans un aquarium ; la représentation manque habituellement d'unité dans la conception.

Au contraire, les figures du peintre de Diosphos sont si vives, qu'elles semblent près de voler ; elles se rangent, élégantes et soignées, chacune avec ses attributs propres ; les mouvements des mains et des pieds, pleins d'élégance et de coquetterie — c'est le trait le plus caractéristique de ce peintre — apparaissent même dans les figures les plus petites ; jamais il ne manque de souligner de

1. Cf. coupe du Louvre G 37 : *A. R. V.* 80, 4 ; coupe de Torlonia : *A. R. V.* 37, 43 ; cratère de Tarquinia *R. C.* 4196 : *A. R. V.* 123, 31 ; les coupes de Berlin 2262, 3139, 2728 : *A. R. V.* 46, 14 et 213, 7 ; *Sp. & Fest.*, fig. 105 ; les amphores du *B. M.* B 134 : *J. H. S.*, 1907, pl. 18 ; de Leyde : *Sp. & Fest.*, fig. 108 ; de Munich 2344 (408) : *A. R. V.* 121, 5 ; la coupe de Torlonia 241 : *A. R. V.* 221, 37 ; l'œnochoé de Goluchow : *A. R. V.* 12, 2.

A ces exemples nous pourrions ajouter la statue colossale en bronze de l'Artémision (Histiéa), s'il est possible d'accepter l'explication de ce chef-d'œuvre par Jüthner, *A. M.*, 1937, 136 sq. Mais je crois que ses efforts pour identifier le personnage à un akontiste uniquement d'après la position de l'index de la main droite sont vains. Dans une statue si monumentale il est difficile de voir un mortel ; il est plus naturel de la considérer comme une figure divine. On notera seulement que Jüthner considère que la figure, d'après la forme de la paume de la main droite, doit porter une lance.

2. Voir Haspels, *Attic black-figured lekythoi*, 130 sq.

points pourpres la bordure des vêtements ; enfin, il est plus décorateur que peintre[1].

Si nous envisageons les figures de notre lécythe, nous verrons que celles-ci ne ressemblent pas à celles du peintre d'Haimon, tandis qu'au contraire, elles présentent tous les traits du peintre de Diosphos : personnages musclés, vivacité de l'action, mouvements élégants des mains et des pieds, enfin points pourpres sur le chiton du joueur de flûte. D'ailleurs, nous possédons un autre lécythe du même peintre avec la même représentation (Musée national d'Athènes, nº 12533 : Nicole, *Catal. des vases*, 196, nº 966, fig. 5 et pl. 14 ; cf. Haspels, *l. l.* 234, 38). Une comparaison attentive des figures de ces deux lécythes ne laisse aucun doute sur leur origine commune. Et, si nous comparons notre vase avec d'autres du même peintre, nous rencontrerons aussi la même ressemblance saisissante[2].

L'atelier de ce peintre était très fécond, et il ne faut pas passer sous silence une invention de celui-ci, l'emploi de la technique « semi-outline » (Haspels, *l. l.*, App. XII, 66-71) ; il travaille aussi selon la technique Six (*l. l.*, p. 106, App. XII, 72 sq.). La phase première de son activité remonte au delà de 500 av. J.-C., tandis que la dernière descend jusqu'à 480. Les lécythes de cette dernière phase, dont la hauteur varie de $0^{m}16$ à $0^{m}27$, montrent tous les caractères extérieurs de notre lécythe, que copie le peintre d'Haimon, comme nous l'avons vu plus haut. Pour cette raison, il faut dater notre vase de cette période, puisque, d'ailleurs, le style de ses figures nous rappelle également les sculptures de cette époque[3].

N. M. VERDÉLIS.

1. *L. l.* 100 sq.
2. Cf., par exemple, les lécythes du Musée national d'Athènes 463 (CC. 985 ; Haspels, *l. l.*, pl. 38, 2 a-b) ; du Louvre CA. 601 (Perrot-Chipiez, X, 688, fig. 374 ; Haspels, *l. l.*, App. XII, 31) ; du Louvre CA. 598 (Perrot-Chipiez, X, 689, 690, fig. 375-376 ; Haspels, *l. l.*, App. XII, 19).
3. Cf. *A. J. A.*, 1907, 12.

A PROPOS DU FRAGMENT 666 N.[2] DE SOPHOCLE[1]

M. Alfonsi, en défendant la leçon des mss. de Stobée μάστιγ' contre la correction courante πλάστιγγ'[2], comme l'avait fait déjà M. Gentili, a bien raison. Reste à savoir, seulement, comment il faudra construire et traduire les paroles du poète reconstituées de la sorte :

ὅταν δὲ δαίμων ἀνδρὸς εὐτυχοῦς τὸ πρὶν
μάστιγ' ἐρείσῃ τοῦ βίου παλίντροπον,
τὰ πολλὰ φροῦδα καὶ καλῶς εἰρημένα.

On aura de la peine à suivre l'éminent savant italien, quand il admet « que le texte grec contient l'expression » « le fouet de la vie », qui est « rare » et quand il se raccorde à l'opinion de Gentili pour qui « fouet de la vie » équivaut à « roue de la fortune ». D'ailleurs, M. Alfonsi, un peu plus loin, parle du fouet de la fortune comme si ce n'était pas τοῦ βίου qui dépendrait de μάστιγ'[3].

Or, à mon avis, la μάστιξ dont il s'agit ici est bien la μάστιξ de la Fortune ou de la Divinité (δαίμων), puis μάστιγ' est le complément direct de ἐρείσῃ, mais τοῦ βίου ne dépend pas de μάστιγ'.

Il faudra d'abord préciser le sens exact du verbe ἐρείδειν. Les mots ἐρείδοντες βελέεσσι sc. σάκος (ou bien le héros) (*Il.*, XVI, 108) « l'écrasant sous leurs traits » (traduction de M. Mazon) se construisent d'une manière qu'il est impossible d'admettre ici, même en lisant τὸν βίον, parce que l'iota du datif ne s'élide pas dans la poésie attique. Ἐρείδειν a pris ici le sens et la construction de quelques *verba iaciendi* ou *iaculandi* ou *collineandi* accompagnés du génitif pour exprimer le but : Eur., *Ba.* 1096 πρῶτον μὲν αὐτοῦ χερμάδας κραταιβόλους | ἔρριπτον ; *ib.* 1099 ἄλλαι δὲ θύρσους ἵεσαν δι' αἰθέρος | Πενθέως (autres exemples chez Kühner-Gerth, I, p. 351[3]). Pour le sens accepté du verbe ἐρείδειν, plutôt rare, on peut comparer Ar. *Eq.* 626 sq. : ὁ δ' ἄρ' ἔνδον ἐλασίβροντ' ἀναρρηγνὺς ἔπη | τερατευόμενος ἤρειδε κατὰ τῶν ἱππέων, etc.

1. Cf. *R. É. A.*, XLIX, 1947, p. 228 sqq.
2. Correction proposée par Ellendt et adoptée par Nauck et par Pearson, mais non par Heine dans son commentaire des *Tusc. Disp.* de Cicéron (III, 71).
3. Cf. *Mnemosyne*, tert. ser., XIII, 1947, p. 77.

Cependant, ce n'est pas dire que τοῦ βίου dépendrait de ἐρείσῃ ; le complément de ἐρείσῃ est ἀνδρὸς εὐτυχοῦς τὸ πρίν. On aurait, en effet, de la peine à s'imaginer le δαίμων d'un homme se servant de la μάστιξ de la vie (évidemment de la vie de cet homme lui-même) pour le châtier.

Restent à élucider les mots τοῦ βίου παλίντροπον. Comme la μάστιξ n'a rien à voir avec la période heureuse d'une vie d'homme de sorte qu'en parlant d'elle, on ne peut guère dire qu'elle s'abat sur lui par un retour inverse, il me semble impossible d'admettre ici le sens habituel, intransitif ou réflexif, de παλίντροπος. Le sens requis c'est : qui opère un revers (de fortune), qui bouleverse la vie.

(Le même problème se pose en ce qui concerne παλιντράπελος dans un passage de Pindare (*Ol.*, II, 39 sqq.) : Οὕτω δὲ Μοῖρ', ἅ τε πατρώϊον | τῶνδ' ἔχει τὸν εὔφρονα πότμον, θεόρτῳ σὺν ὄλβῳ | ἐπί τι καὶ πῆμ' ἄγει παλιντράπελον ἄλλῳ χρόνῳ : il ne peut y être question d'un retour du πῆμα, mais il s'agit, bien plutôt, d'un renversement de l'ὄλβος opéré par le πῆμα). Or, rien ne semble s'opposer à ce qu'on attribue à παλίντροπος ce sens actif, en le dérivant, non de τρέπεσθαι, mais de τρέπειν. (πάλιν τρέπειν est d'usage depuis Homère.) Ainsi, τοῦ βίου dépendra de παλίντροπον, attribut de μάστιγ'. Les génitifs de ce genre, dépendant d'un adjectif, se trouvent fréquemment dans la poésie classique : Soph., *O. C.* 150 ἀλαῶν ὀμμάτων... ἦσθα φυτάλμιος, etc. (K. G., I, 371 a. 19). Le scholiaste *ad* Soph., *Trach.* 554[1], explique les mots difficiles λυτήριον λύπημα en disant : λύπημα ἀντὶ τοῦ τῆς λύπης.

Voici donc ma paraphrase des vers de Sophocle :

« Mais quand la divinité (ou, si l'on veut, la Fortune, ou bien le destin) fait abattre sur l'homme jadis prospère les coups de son fouet qui renverse la vie de cet homme... »

La métaphore de la μάστιξ d'un dieu est connue depuis Homère. La πληγὴ Διὸς revient maintes fois sous la plume des tragiques grecs. Un passage des plus impressionnants, à cet égard, se trouve dans l'*Antigone* (1272-1275) : ἐν δ' ἐμῷ κάρᾳ | θεὸς τότ' ἄρα τότε μέγα βάρος μ' ἔχων | ἔπαισεν, ἐν δ' ἔσεισεν ἀγρίαις ὁδοῖς, | οἴμοι λακπάτητον ἀντρέπων χαράν. Ces paroles, en outre, élucident la métaphore sous-jacente à παλίντροπον. A côté de la μάστιξ, Euripide connaît le ῥόπτρον Δίκης (*Hipp.* 1171 ; cf. *Her. f.* 767 ῥόπαλον — Wilamowitz coniecit)[2]. — Mon interprétation, on le voit, n'affaiblit en rien les autres remarques de M. Alfonsi, si intéressantes et si utiles.

J. C. KAMERBEEK.

1. Cf. *Mnem.*, *l. l.*, p. 75.
2. Cf. *Mnem.*, tert. ser., XII, 1944-1945, p. 315 sq.

THÉMISTOCLE, LES ÉRÉTRIENS
ET LE CALMAR

Plutarque, au chapitre 11 de la *Vie de Thémistocle*, raconte la séance du conseil de guerre qui, dans le camp des Grecs, précéda la bataille de Salamine. Le général en chef, le Spartiate Eurybiade, essaie en vain d'empêcher l'Athénien de parler avant son tour ; Thémistocle lui lance deux répliques, dont la seconde (« Frappe, mais écoute ») est restée célèbre. Un des assistants, que Plutarque ne nomme pas, mais qui, d'après Hérodote, VIII, 61-62, était Adimante, chef des Corinthiens, interrompt Thémistocle en le traitant d'ἀνὴρ ἄπολις, ce qui lui attire une cinglante répartie. Eurybiade est alors ébranlé : il craint de se voir abandonné par la flotte athénienne. Et Plutarque continue :

Τοῦ δ' Ἐρετριέως πειρωμένου τι λέγειν πρὸς αὐτόν · « ἦ γάρ » ἔφη « καὶ ὑμῖν περὶ πολέμου τίς ἐστι λόγος, οἳ καθάπερ αἱ τευθίδες μάχαιραν μὲν ἔχετε, καρδίαν δ' οὐκ ἔχετε » ;

Certains traducteurs et commentateurs ont achoppé d'abord à l'article placé devant Ἐρετριέως. A. Pierron traduit simplement : « Un Érétrien voulait parler contre Thémistocle. » Ziegler, reprenant l'avis de Sintenis, estime que l'article s'expliquerait parce que le nom de cet Érétrien devait figurer primitivement dans le texte [1]. Je n'en crois rien. D'autres, comme Bernadotte Perrin [2], rapprochent le passage du chapitre 18 de cette même *Vie de Thémistocle*, où les mots τοῦ Σεριφίου veulent dire probablement « le Sériphien de cette anecdote bien connue », mais, à la différence de la répartie de Thémistocle au Sériphien, qui était célèbre [3], celle qui

1. Édition Lindskog-Ziegler des *Vitae parallelae*, *Add. et Corr.*, IV, 2, p. x : *nomen Eretriensis excidisse putat Zie.*

2. *Plutarch's Themistocles and Aristides* (1901), p. 203 : tout de suite après avoir écrit que cet Érétrien est « well known », B. Perrin ajoute : « The story is not found in Herodotus, nor anywhere but here ! »

3. Cf. Platon, *Rép.* I, 329 e, et, avec des variantes, Hérodote, VIII, 125, et Cicéron, *De senect.*, III, 8.

concerne l'Érétrien n'est mentionnée nulle part ailleurs[1]. Il me paraît bien préférable de rendre compte de l'article comme l'ont déjà fait Blass et Holden dans leurs éditions de la *Vie de Thémistocle,* en remarquant que la scène se passe au conseil de guerre où sont réunis, autour d'Eurybiade, les commandants des escadres de chaque peuple : ὁ Ἐρετριεύς, c'est, suivant un hellénisme courant, le chef des Érétriens[2].

Mais ce qui a surtout embarrassé traducteurs et commentateurs, c'est la réplique de Thémistocle. Amyot a rendu τευθίδες par « casserons », et ses éditeurs ont expliqué qu'il s'agit d'une espèce de poisson volant. Dacier a traduit le même mot par « frelons[3] », Ricard par « poissons », et Pierron, craignant de se compromettre, par « teuthides » ! Le plus récent traducteur et commentateur de la *Vie de Thémistocle,* Bernadotte Perrin[4], rend ce mot par « cuttle-fish », le « poisson à couteau », qui, en anglais, désigne aussi bien, je crois, le calmar que la sèche, et il traduit ainsi la réplique : « Ah ! dit-il, que pouvez-vous bien dire de la guerre, vous qui, comme le *cuttle-fish,* avez une longue panse (*a long pouch*) à l'endroit où devrait être votre cœur? » Le sens de ces paroles, d'après le commentaire de B. Perrin, serait que les Érétriens étaient beaucoup plus avides que patriotes[5]. Mais je n'arrive pas à comprendre comment μάχαιρα peut signifier *pouch,* c'est-à-dire « poche, panse, bedaine ». D'ailleurs, B. Perrin ne devait pas être entièrement satisfait lui-même de cette interprétation, puisqu'il écrivait : « This story... is lugged in by the ears. »

E. de Saint-Denis, dans son précieux *Vocabulaire des animaux marins en latin classique*[6], note une « particularité curieuse » de l'animal appelé en grec τευθίς et en latin *lolligo* : « le vol de la *lolligo,* capable de s'élancer hors de l'eau, ce qui était par temps calme un signe de mauvais temps ; cf. Théophr., *Sign. Temp.,* 40. Oppien

1. Ou plutôt on ne la retrouve que dans la compilation des *Apophtegmes de rois et d'empereurs,* faussement attribuée à Plutarque (*Mor.,* 185 E), et l'auteur de cette compilation a certainement emprunté l'anecdote à la *Vie de Thémistocle.*

2. Cf. Hérodote, VIII, 61, à propos de ce même conseil de guerre : ὁ Κορίνθιος, pour dire évidemment : « le chef des Corinthiens. » De même l'on sait que ὁ Μῆδος ou ὁ Πέρσης désigne couramment le roi des Mèdes ou le roi des Perses, par exemple dans la *Vie de Thémistocle,* au chap. 12 : τὸν Πέρσην (Ξέρξην que donne un manuscrit en cet endroit est une glose qui s'est glissée dans le texte : cf. l'édition Lindskog-Ziegler, *Add. et Corr.,* IV, 2, p. x).

3. Personne n'ayant jamais prétendu que τευθίς puisse signifier frelon, je pense que Dacier, renonçant à comprendre ce dont il s'agissait exactement, a choisi en désespoir de cause cet insecte parce que l'aiguillon de la guêpe peut évoquer une μάχαιρα.

4. Voir ci-dessus, p. 211, note 2, et *Plutarch's Lives,* coll. Loeb, II (1914), p. 35.

5. « The point would seem to be, as Grote suggested (*History of Greece,* vol. IV, Engl. ed., p. 22, note), that the Eretrians had greed but no patriotism. »

6. Paris, libr. C. Klincksieck, 1947, p. 57-58, s. v. *lolligo.*

(*Hal.*, I, 427 sqq.) et Élien (*N. A.*, 9, 52) signalent la hauteur et la longueur de sa volée ; cf. Athen. 318 e : ποταναὶ τευθίδες, et dans le catalogue de Pline (32, 149) : *lolligo volitans*. On peut lire, continue E. de Saint-Denis, dans Plutarque, *Mor.*, 915, un paragraphe consacré à cette question : pourquoi l'apparition de la τευθίς est-elle un signe de mauvais temps? Réponse : les mollusques (μαλάκια), qui ne sont protégés ni par une carapace, ni par une peau épaisse, ni par des écailles, sont sensibles aux variations de température ; ainsi la τευθίς fuit le froid et le bouleversement des eaux profondes avant la tempête. Mais, en réalité, personne n'a jamais vu un calmar bondir hors de l'eau », et c'est pourquoi E. de Saint-Denis conclut que l'on appelait τευθίς, outre le calmar, un poisson volant comparable à l'exocet : « Le τευθός, poisson grégaire d'Aristote (*H. A.*, 9, 3, 1), ne serait-il pas le même que la τευθίς volante d'Oppien et d'Élien? Les deux noms et les deux animaux ont été facilement confondus ; cette confusion est complète dans Plut., *Mor.*, 915. »

Peut-être cette opinion très vraisemblable d'E. de Saint-Denis[1] nous autoriserait-elle, pour l'interprétation de la réplique de Thémistocle, à revenir au point de vue d'Amyot et de ses commentateurs, pour qui la τευθίς était un poisson volant? Ce ne serait certes pas la seule fois que la vérité se trouverait chez les philologues antérieurs au XIX[e] siècle[2]. Mais encore faudrait-il que l'on pût expliquer la plaisanterie sur μάχαιρα à propos de ce poisson volant. Or, s'il existe des poissons, comme l'espadon, dont la mâchoire supérieure est allongée en forme d'éperon ou de glaive, l'exocet n'est pas de ceux-là, et je ne vois pas quel organe de cet animal pourrait être comparé à un couteau ou à une épée.

Essayant de comprendre ce passage difficile, j'ai pensé que l'on trouverait peut-être la solution, comme il arrive parfois, et notamment pour Plutarque, en regardant les monuments figurés, et spécialement les monnaies d'Érétrie. Justement, le Musée Britannique possède plusieurs monnaies d'Érétrie sur lesquelles figure un

1. Ce sens de τευθίς, poisson volant, que connaissait Amyot, est ignoré de nos dictionnaires, y compris le Liddel-Scott, et même de A. W. Mair, le consciencieux éditeur des *Halieutica* d'Oppien (coll. Loeb, 1928), qui, dans sa note au vers I, 428, et dans son Index des noms d'animaux, considère la τευθίς comme un calmar ; pour lui, c'est le ἱέραξ marin qui serait l'exocet volant. Je regrette de n'avoir pu consulter le lexique récent de D'Arcy Wentworth Thompson, *A Glossary of Greek Fishes* (Londres, Oxford University Press, 1947), que je ne connais que par le compte-rendu de L. Lacroix dans l'*Antiquité classique*, XVI, 1947, p. 461 sqq. — Il me semble d'ailleurs très probable que la confusion entre la τευθίς-calmar et la τευθίς-poisson volant ne doit pas être imputable au seul Plutarque ; plus un fait était étrange et incroyable, notamment en histoire naturelle, plus il était accueilli, souvent avec faveur et curiosité, par les anciens.

2. *Rev. Ét. anc.*, 1947, p. 247, note 2.

mollusque céphalopode fortement stylisé, à huit tentacules[1]. Il m'a semblé dès lors très improbable que la τευθίς dont parle Thémistocle puisse être autre chose que le mollusque de ce nom. Mais quel est exactement ce mollusque?

E. de Saint-Denis, à l'endroit cité, marque très nettement que le calmar (τευθίς-*lolligo*) et la sèche (σηπία-*sepia*), quoique souvent confondus par les dictionnaires, sont deux animaux différents : « Pline les range ensemble, avec la pieuvre (πολύπους-*polypus*), pour constituer le groupe des animaux marins privés de sang et mous (*mollia*). Le calmar et la sèche sont des mollusques céphalopodes ; l'un et l'autre présentent cette particularité notée par Pline (9, 83) : leur tête porte deux pieds, beaucoup plus longs que les autres, hérissés de suçoirs, dont ils se servent pour se tenir comme à l'ancre. En outre, l'un et l'autre peuvent émettre une excrétion d'un noir foncé, dont ils teignent l'eau pour se cacher... Mais *lolligo* et *sepia* ne sont pas synonymes... : la sèche a un sac plus court et moins effilé que le calmar ; elle est blanchâtre, pointillée de roux ; le calmar porte, au bas du sac, des nageoires formant triangle, et sa coloration est plus fauve. Cf. G. Cuvier, *Les mollusques*, p. 20 sqq. ; O. Keller, p. 515 ; J. Oberthür, p. 230-231. »

On doit compléter ces indications par des images : on trouvera à la fois chez L. Lacroix, *La faune marine dans la décoration des plats à poissons*, p. 53-57, des dessins du poulpe, du calmar et de la sèche empruntés à des traités de naturalistes modernes, et, dans les planches, à la fin du volume, des photographies de vases antiques, où l'on distingue facilement ces trois animaux qui y sont représentés avec assez de réalisme et d'exactitude. Comme l'écrit L. Lacroix, p. 55, « la sèche a le corps ovale, bordé d'une étroite nageoire, le calmar a le corps allongé *en forme de fer de lance* et muni de deux nageoires triangulaires[2] ».

C'est moi qui souligne les mots : « en forme de fer de lance », parce qu'ils peuvent nous faire penser déjà à μάχαιρα. Mais voici un passage du *De animalibus historia* d'Aristote, IV, 1, 524 b, que con-

1. Cf. *A Catalogue of the Gr. Coins in the Brit. Mus.*, *Central Greece*, planche XXIII, figures 1 à 6. Les auteurs de ce catalogue, B. V. Head et R. Stuart Poole, appellent ce mollusque une *sepia*, p. 122 sq. Voir aussi E. Babelon, *Traité des monnaies gr. et rom.*, *Descr. hist.*, I, p. 686 : « Pieuvre (τευθίς, *sepia*) », ce qui implique que les trois principaux genres de céphalopodes sont complètement confondus.

2. L'étude de F. A. Wood sur les noms grecs des poissons (*Am. Journ. Phil.*, 1927 et 1928) n'apporte rien d'intéressant pour la question ici traitée. Les mollusques ne sont pas nommés dans la liste de noms de poissons donnée par une inscription béotienne qu'a publiée M. Feyel, *B. C. H.*, LX, 1936, p. 28 sqq. — Pour le lexique de D'Arcy W. Thompson, voir ci-dessus, p. 213, note 1.

naissaient les commentateurs de Plutarque, mais qu'à mon sens ils n'ont pas suffisamment utilisé[1]. Décrivant les μαλάκια, c'est-à-dire les mollusques, Aristote écrit à la ligne 14 : σπλάγχνον δ' οὐδὲν ἔχει τῶν μαλακίων. Les anciens croyaient, en effet, que les mollusques n'ont pas de viscères, c'est-à-dire pas de cœur, de poumons, ni de foie, ce qui nous explique dans la réplique de Thémistocle les mots : οὐ καρδίαν ἔχετε. Puis Aristote continue, aux lignes 22 sqq. : Τῇ μὲν οὖν σηπίᾳ καὶ τῇ τευθίδι καὶ τῷ τεύθῳ[2] ἐντός ἐστι τὰ στερεὰ ἐν τῷ πρανεῖ τοῦ σώματος, ἃ καλοῦσι τὸ μὲν σήπιον τὸ δὲ ξίφος. Διαφέρει δέ· τὸ μὲν γὰρ σήπιον ἰσχυρὸν καὶ πλατύ ἐστι, μεταξὺ ἀκάνθης καὶ ὀστοῦ..., τὸ δὲ τῶν τευθίδων λεπτὸν καὶ χονδρωδέστερον. Aristote distingue donc avec une entière précision l'« os de sèche » (σήπιον), qui est large et n'a guère la forme d'une épée, de ce que les zoologistes d'aujourd'hui appellent la « plume » du calmar, armature allongée, pointue et cartilagineuse, qui évoque aussi bien la forme d'un fer de lance, d'un couteau ou d'un glaive (ξίφος) que celle d'une plume métallique[3].

Le terme technique désignant cet organe du calmar était donc, d'après Aristote, ξίφος. Or il est facile de montrer que Plutarque, dans son langage moins précis, emploie indifféremment ξίφος et μάχαιρα : dans la *Vie de Thésée*, par exemple, aux chapitres 3, 7 et 12, le glaive qu'Égée a laissé à Trézène comme signe de reconnaissance pour son fils est appelé ξίφος aux deux premiers endroits cités, et μάχαιρα dans le troisième.

Il me paraît donc bien probable que τευθίς doit être traduit ici par « calmar » et non par « sèche », et que le mot de Thémistocle signifie, appliqué aux τευθίδες : « ils ont un couteau à la place du cœur », et, appliqué aux Érétriens : « vous avez bien une épée, comme les calmars, mais pas de cœur (c'est-à-dire pas de courage pour vous en servir). » La comparaison pourrait paraître bizarre, si la τευθίς n'était justement, à ce qu'il semble d'après les monnaies, le παράσημον d'Érétrie, comme la chouette était celui d'Athènes. On comprend que Thémistocle, à propos des Érétriens, ait pensé tout naturellement à l'animal qui constituait le signe distinctif, les armes parlantes, le blason de leur ville, et qui, à ce titre, figurait sur leurs monnaies[4].

1. Je le cite d'après l'édition Teubner, de L. Dittmeyer (1907).

2. Ce τεῦθος, évidemment différent du τευθός, poisson grégaire, qu'Aristote cite en un autre endroit du même ouvrage (IX, 3, 610 b), doit être un mollusque céphalopode voisin du calmar. Le Liddel-Scott écrit : « calamary or squid, of a larger kind than the τευθίς, perh. Todarodes sagittatus ».

3. Cf. A. E. Brehm, *Merveilles de la nature* : *Les vers, les mollusques*, p. 459 sqq. et la figure 718 de la page 461 : coquille interne du calmar commun ; voir aussi Colomb et Houlbert, *Zoologie* (Colin, 1913,) p. 319, fig. 544.

4. Les mollusques et les coquillages abondent sur la côte de l'Eubée, et la pêche était une

C'est seulement après être arrivé à cette opinion que je me suis aperçu qu'elle avait déjà été exprimée, sous forme dubitative, il est vrai, dans une édition de la *Vie de Thémistocle*, celle de Holden (1892), que B. Perrin, entre autres, aurait eu intérêt à consulter, car elle est excellente. Après avoir brièvement rappelé dans son commentaire le passage d'Aristote, Holden ajoutait : « B. V. Head incline à penser que, lorsque Thémistocle reproche aux Érétriens d'être semblables au *cuttle-fish*, cette comparaison, qui n'est guère obvie ni appropriée, peut lui avoir été suggérée par l'emblème distinctif du monnayage, alors courant, d'Érétrie : le *cuttle-fish*, dont il y a plusieurs exemplaires au British Museum. » Depuis lors B. V. Head est devenu plus affirmatif, puisque, dans la seconde édition de son *Historia numorum*, p. 362, il appelle τευθίς le mollusque figuré sur les monnaies d'Érétrie et cite à cet endroit la réplique de Thémistocle.

Je n'ignore pas que l'on pourra faire des objections. Le céphalopode des monnaies d'Érétrie, je l'ai dit, est si fortement stylisé qu'on peut le prendre aussi bien pour un poulpe ou une sèche que pour un calmar, et c'est justement le texte de Plutarque qui nous permet de l'appeler τευθίς [1]. Ce qui, tout de même, me paraît convaincant, c'est la convergence de cette donnée numismatique, en elle-même discutable, avec les textes de Plutarque et d'Aristote, où la μάχαιρα de l'un correspond si bien au ξίφος de l'autre.

On dira peut-être aussi que Plutarque a écrit au hasard le mot τευθίς, au lieu de σηπία ou de πολύπους, lui qui a pu confondre la τευθίς-mollusque avec la τευθίς-poisson. J'ai déjà noté que, vraisemblablement, Plutarque ne fut pas le seul des auteurs anciens à prêter au calmar les mœurs d'un poisson volant [2] ; il n'a fait, sans doute, que suivre une opinion répandue, d'ailleurs erronée, sans qu'on puisse l'accuser d'une confusion personnelle. En outre, si on lit les chapitres 26 et 27 du *De sollertia animalium* (*Mor.*, 978 A sqq.), on constate qu'il y parle de la sèche et du poulpe en termes exacts et qu'il y cite Aristote, dont il connaissait donc les passages consacrés aux mollusques, ainsi que l'on pouvait s'y

des principales ressources d'Érétrie : cf. le *Pauly-Wissowa*, s. v. *Eretria*, col. 424. La chair délicate du calmar a été de tout temps un mets très apprécié : cf. Aristophane, *Acharniens*, v. 1156 ; *Cavaliers*, v. 929, 934.

1. B. V. Head y avait d'abord reconnu une sèche, mais l'on pourrait tout aussi bien, et peut-être même de préférence, y voir un poulpe, puisque les deux longs tentacules que possèdent la sèche et le calmar n'y sont pas figurés.

2. Voir ci-dessus, p. 213, note 1, et E. de Saint-Denis écrivait lui-même : « les deux noms et les deux animaux ont été facilement confondus ».

attendre [1]. Il serait, je crois, d'une mauvaise méthode de repousser ici son témoignage et de supposer qu'un mot autre que τευθίς figurait dans l'auteur qui lui sert de source, alors que précisément le passage cité d'Aristote, qu'il avait certainement lu, permet de comprendre la plaisanterie sur la μάχαιρα — plaisanterie qui deviendrait peu intelligible s'il s'agissait d'une sèche ou, à plus forte raison, d'un poulpe.

Je propose donc de traduire ainsi ce passage : « Comme le chef des Érétriens tentait de le contredire : « Eh quoi ! s'écria Thémistocle, vous mêlez-vous aussi de parler de la guerre, vous qui, comme vos calmars, avez bien une épée, mais pas de cœur? »

J'ajoute que les épées fabriquées en Eubée, grâce à des mines de cuivre et de fer situées dans le pays [2], étaient célèbres, et que Plutarque le savait, puisqu'il cite dans le *De defectu oraculorum*, 44 (*Mor.*, 434 A), ce vers d'Eschyle : λαβὼν γὰρ αὐτόθηκτον Εὐβοικὸν ξίφος [3]. Il se peut aussi que les épées des Érétriens aient été particulièrement longues, alors que celles des Lacédémoniens, par exemple, étaient parfois raillées pour leur petitesse [4]. Ces particularités ont pu s'ajouter au fait que les calmars pourvus d'un ξίφος constituaient les armes parlantes d'Érétrie pour suggérer cette plaisanterie : « Vous avez d'excellentes épées, mais, par manque de cœur, vous êtes incapables d'en tirer parti. »

Les Érétriens avaient-ils, à cette époque, une réputation de lâcheté? En 490 av. J.-C., d'après Hérodote, VI, 101, leur ville avait résisté pendant six jours aux assauts des Perses, mais elle avait été finalement livrée par deux des principaux citoyens. Thémistocle ferait-il allusion à la conduite des Érétriens lors de la récente bataille de l'Artémision? Nous ignorons quelle fut cette conduite, et ce que rapporte Hérodote, VIII, 11 et 17, tend seulement à montrer que les Athéniens, à l'Artémision, se comportèrent plus vaillamment que tous les autres Grecs.

R. FLACELIÈRE.

1. C'est dans le chap. 27 du *De soll. anim.*, en 978 D, qu'on lit : ᾧ σοφίσματι καὶ τὴν σηπίαν χρῆσθαί φησιν ὁ Ἀριστοτέλης. De même la façon précise dont Plutarque, *Mor.*, 915 F, décrit la caractéristique essentielle des mollusques, qui ont à l'intérieur du corps τὸ σκληρὸν καὶ ὀστεῶδες, dénote probablement la lecture d'Aristote.

2. Cf. Strabon, X, 9 (447).

3. Cf. Nauck, *Trag. Gr. Fragm.*, p. 107, n° 356.

4. Cf. Plutarque, *Vie de Lycurgue*, chap. 19.

XÉNOCRATE ET LES ORPHIQUES[1]

La pratique de l'exégèse symbolique des écrits orphiques est ancienne ; ce ne sont pas les néo-platoniciens qui l'ont inventée, mais nous savons par de bons témoignages que les premiers stoïciens procédaient ainsi, qu'ils se livraient déjà à une utilisation tendancieuse des mythes et des poèmes attribués à Orphée et à Musée[2]. Je ne sais si la critique a tiré un parti suffisant de cette indication et je crois qu'il y a encore beaucoup à faire pour rechercher ce qui, dans le moyen platonisme, chez les Pères de l'Église, les néo-platoniciens eux-mêmes, sans compter les historiens comme Diodore, remonte à ces sources, dont l'intérêt est *a priori* évident. Aujourd'hui, je voudrais m'adresser encore un peu plus haut, à un disciple immédiat de Platon à qui en cette matière même, comme en d'autres, les stoïciens ne sont peut-être pas sans une dette importante, je veux parler de Xénocrate.

On chercherait pourtant ce nom en vain sous la plume d'historiens aussi autorisés de l'orphisme qu'Otto Kern, que Lagrange, que MM. Boulanger, Festugière, Guthrie, ou K. Ziegler. Le texte d'Olympiodore qui nous servira de point de départ a été négligé par eux, faute notamment d'avoir été accueilli dans le répertoire des fragments établi par le premier. J'en ai, pour ma part, plus d'une fois utilisé les données[3] et je me félicite de le voir remis en valeur dans le livre excellent de M. Linforth[4], qui en a repris l'étude, après celle, fondamentale, de Heinze[5]. Si je reviens encore sur lui après eux, c'est qu'il me semble qu'on peut mettre à profit plus complètement et Olympiodore et ce que nous savons de Xénocrate lui-même. On aboutit ainsi à des constatations dont l'intérêt

1. Cet article a été écrit en hommage à M. Charles Picard pour s'associer aux *Mélanges* qui lui sont offerts et où l'abondance des matières n'a pas permis de l'accueillir.

2. Chrysippe d'après Cicéron, *De nat. deor.*, I, 15, 41 ; Chrysippe et Cléanthe d'après Philodème, *De piet.*, ch. 13 (Diels, *Doxogr.*, p. 547).

3. En dernier lieu, *Remarques sur le salut selon l'orphisme*, *Revue des Études anciennes*, XLIII, 1941, p. 167.

4. Ivan M. Linforth, *The Arts of Orpheus*, 1941, p. 337 et suiv.

5. Richard Heinze, *Xenokrates. Darstellung der Lehre und Sammlung der Fragmente*, Leipzig, 1892, p. 151.

ne me paraît négligeable ni pour Xénocrate, ni pour l'orphisme, ni pour les néo-platoniciens.

Ὅτι τούτοις χρώμενοι τοῖς κανόσι ῥᾳδίως διελέγξομεν ὡς οὔτε τἀγαθόν ἐστιν ἡ φρουρά, ὥς τινες, οὔτε ἡ ἡδονή, ὡς Νουμήνιος, οὔτε ὁ δημιουργός, ὡς Πατέριος, ἀλλ' ὡς Ξενοκράτης Τιτανική ἐστιν καὶ ἐς Διόνυσον ἀποκορυφοῦται. Οὕτω δὲ καὶ Πορφύριος προυπενόησεν.

« Que selon ces principes nous établirons aisément que la « résidence surveillée » (φρουρά) n'est pas le bien comme disent certains, ni le plaisir comme dit Nouménios, ni le démiurge comme dit Patérios, mais, comme dit Xénocrate, qu'elle est titanique et qu'elle aboutit à Dionysos. C'est ainsi que Porphyre l'a déjà avant nous interprétée symboliquement » (Olympiodore, *In Phaed.*, p. 84 Norvin = frag. 20 Heinze).

On connaît le passage célèbre du *Phédon* que veulent commenter ces lignes énigmatiques : « Aussi bien existe-t-il là-dessus une formule qu'on prononce dans les Mystères : « Nous sommes, nous les « hommes, dans une espèce de résidence surveillée, et on n'a pas le « droit de s'en libérer soi-même, ni de s'en évader » (p. 62 b). Nos modernes se demandent surtout depuis Espinas si, par φρουρά, il faut entendre une prison ou, comme le traduit Robin suivant ce critique, une « garderie ». Pour notre part, après mûre réflexion, nous proposons « résidence surveillée ». Mais la préoccupation d'Olympiodore n'est pas du même ordre. Elle est de lui trouver une explication symbolique. Après en avoir écarté trois autres, qui sont attribuées respectivement à des anonymes, à Nouménios, à Patérios [1], il fait sienne celle de Xénocrate, en rappelant qu'elle a été adoptée avant lui par Porphyre : nous ne nous avancerons pas beaucoup en supposant qu'il la connaît par celui-ci et probablement qu'il ne la connaît que par lui.

Il est singulier que, pour comprendre Olympiodore, on ne se soit pas adressé davantage à Olympiodore lui-même. Car celui-ci revient à plusieurs reprises sur cette φρουρά du *Phédon*. Puisqu'il a déclaré en principe faire sienne à son sujet l'exégèse de Xénocrate reprise par Porphyre, pourquoi exclure que, dans ces autres passages où il en parle nommément, ce soit aussi à Porphyre et à Xénocrate qu'il emprunte en dernière analyse ce qu'il en dit? On avouera qu'il y a

1. Nous n'avons pas à examiner ici ces exégèses. Celle de Nouménios repose sans doute sur l'idée, capitale dans le *Phédon*, que le plaisir est un des liens qui enchaînent l'âme au corps. Celle, plus singulière, de Paterios, rappelle ce qu'Olympiodore dit lui-même de Zeus, cf. *infra*, p. 222, n. 2. La première, qui identifie la φρουρά au bien, reste plus énigmatique.

là, au moins, une vraisemblance qu'on ne saurait écarter sans examen.

Ainsi il nous dit, p. 120, l. 22 et suiv., « que les âmes, ayant été bannies de la vie indivisée et dionysiaque et ayant choisi de préférence la vie Titanique et resserrée, ont été liées dans la φρουρά, qu'y ayant enduré le châtiment et ayant pris soin d'elles-mêmes, purifiées des souillures titaniques et rassemblées, elles deviennent des Bacchants, ce qui signifie des êtres intégraux selon le Dionysos qui demeure en haut [1] ». La vie des âmes dans un lieu de détention où elles sont liées — la vie présente — est ici qualifiée de titanique. Elle est opposée à une vie indivisée d'où elles ont été bannies — par la chute dans la génération — et qui est appelée dionysiaque. Elle est un châtiment, mais par là une expiation et une purification, dont le terme est un retour à l'unité, cette unité consistant à leur rendre un caractère de Bacchant, analogue à celui du Dionysos qui demeure en haut.

Remarquons d'abord que ce terme assigné à ce qu'Olympiodore appelle dans le même passage le « cycle mystique et cosmique des âmes » doit être mis en rapport avec les mots énigmatiques ἐς Διόνυσον ἀποκορυφοῦται dans le texte où Xénocrate est nommé. Ce rapprochement éclaire le verbe ἀποκορυφεῖσθαι qui indique l'aboutissement, l'accomplissement du cycle : le retour à l'unité dionysiaque. Ceci est confirmé par un autre passage du commentaire, où il est dit que le discours relatif à la φρουρά [2] *finit* par le dieu par lequel il a commencé, et c'est à savoir Dionysos, ou encore en un autre endroit par l'expression τὸ τέλος τῆς Διονυσιακῆς λύσεως [3].

Mais comment Olympiodore entend-il cette vie titanique que nous menons dans la prison où nous sommes liés? Il dit ailleurs [4] : « Nous sommes liés à la matière en tant que Titans en raison de l'extrême division. » Non pas comme le furent les Titans, le texte

1. Ὅτι τὸν μυστικόν τε καὶ κοσμικὸν τῶν ψυχῶν ἐμιμήσατο κύκλον. Φυγοῦσαι μὲν γὰρ ἀπὸ τῆς ἀμερίστου ζωῆς καὶ τῆς Διονυσιακῆς προβαλλόμεναί τε τὴν Τιτανικήν τε καὶ ἀπεστενωμένην ἐν τῇ φρουρᾷ κατεδέθησαν, ἐμμείνασαι δὲ τῇ ποινῇ καὶ σφῶν αὐτῶν ἐπιμεληθεῖσαι, καθαρθεῖσαι τῶν Τιτανικῶν μολυσμῶν καὶ συναγερθεῖσαι γίνονται βάκχοι, ὅ ἐστιν ὁλόκληροι κατὰ τὸν ἄνω μένοντα Διόνυσον.

2. P. 48, l. 29 : Καὶ εὖ γε τοῦ λόγου, διότι καὶ ἀπὸ θεοῦ ἤρξατο, ἡνίκα ἔλεγεν · ὁ μὲν ἐν ἀπορρήτοις περὶ αὐτῶν λεγόμενος λόγος, ὡς ἔν τινι φρουρᾷ ἐσμεν· καὶ εἰς θεὸν κατέληξεν, ἐξ οὗ καὶ ἤρξατο, λέγω δὴ τὸν Διόνυσον.

3. P. 87, l. 24 : Ὅτι εἰσὶν οἱ τὸν ὅρον τῆς φρουρᾶς ὁρίζοντες μέχρις ὅσου φρουρεῖσθαι ἄμεινον ταῖς ἐν σώματι ψυχαῖς, ἀποβλέποντες εἰς τὸ τέλος τῆς Διονυσιακῆς λύσεως.

4. P. 48, l. 25 : ... καὶ γὰρ ἐνδούμεθα μὲν τῇ ὕλῃ ὡς Τιτᾶνες διὰ τὸν πολὺν μερισμόν · πολὺ γὰρ τὸ ἐμὸν καὶ σόν · ἀνεγειρόμεθα δὲ ὡς βάκχοι · διὸ καὶ περὶ τὸν θάνατον μαντικώτεροι γινόμεθα, καὶ ἔφορος δὲ τοῦ θανάτου ὁ Διόνυσος, διότι καὶ πάσης βακχείας. Suit le texte cité n. 2.

n'a pas l'article, mais bien « en tant que Titans ». Réciproquement, au moment de la mort, nous nous réveillons « en tant que Bacchants », et c'est pourquoi Dionysos préside à la mort. Comment comprendre ces mots? Olympiodore est fort précis pour l'assimilation à Dionysos. Celui-ci est le premier Bacchant, le Bacchant par excellence, et c'est parce que la vie de purification nous a rendus semblables à lui que nous avons droit au même nom que lui, ce nom de Bacchant[1]. Dans un autre passage, poussant plus loin encore notre assimilation à ce dieu, il dit que « nous devenons des Dionysos ». Mais dans ce même texte est précisé l'autre terme du cycle et il est bien dit que « nous sommes des Titans[2] ».

Que signifie cette assimilation des hommes aux Titans? Le même texte nous enseigne que la vie titanique est la vie déraisonnable, par laquelle est mise en pièces la vie logique. Suit un passage qui paraît mutilé et que nous laisserons de côté. Puis il est dit que ce qui de la vie logique semble se décider par soi-même et qui veut en quelque sorte ne relever que de soi-même, et non de ce qui est meilleur ou de ce qui est pire, c'est les Titans qui nous l'inspirent, selon aussi que nous déchirons le Dionysos qui est en nous, brisant en nous l'idée qui est de même nature (que Dionysos) et qui est en quelque sorte commune par rapport à ce qui est meilleur et ce qui est inférieur. Ces lignes, assurément difficiles, sont une théorie de la faute et de la chute dans la génération. Elles veulent expliquer comment se fait le passage de la vie logique, qui est celle de Dionysos, à la vie déraisonnable, qui est la vie titanique. Il s'opère par un acte de libre-arbitre, qui prétend établir notre indépendance, mais ce n'est là qu'apparence ; cet acte nous est inspiré par les Titans. Ainsi dans le même texte les Titans semblent bien être les artisans de notre chute et nous sommes nous-mêmes après cette chute des Titans, dans la mesure où nous leur avons permis de déchirer le Dionysos qui est en nous, c'est-à-dire évidemment le *logos*.

1. P. 122, l. 15 : Ὅτι ὁ μὲν πρῶτος βάκχος ὁ Διόνυσός ἐστιν, ἐνθουσιῶν βάσει τε καὶ ἰαχῇ, ὅ ἐστι πάσῃ κινήσει, ἧς δὴ καὶ αἴτιος, ὡς ἐν Νόμοις [*Leg.*, II, p. 672 b]. Ὁ δὲ τῷ Διονύσῳ καθιερωθείς, ἅτε ὁμοιωθεὶς αὐτῷ, μετέχει καὶ τοῦ ὀνόματος· ὁ δὲ ζῶν Διονυσιακῶς ἤδη πέπαυται πόνων καὶ λέλυται τῶν δεσμῶν, ἀφεθεὶς τῆς φρουρᾶς, μᾶλλον δὲ τῆς ἀπεστενωμένης ζωῆς...

2. P. 86, l. 22 : Ὅτι ἡ Τιτανικὴ ζωὴ ἀλογός ἐστιν, ὑφ' ἧς ἡ λογικὴ σπαράττεται. Κάλλιον δὲ πανταχοῦ ποιεῖν αὐτὴν ἀπὸ θεῶν τε... (*aliquid uidetur deesse*, Norvin) ἀρχομένων τῶν Τιτάνων· καὶ τοίνυν τῆς λογικῆς τὸ δοκοῦν αὐτεξούσιον καὶ οἷον ἑαυτοῦ βουλόμενον εἶναι μόνου, οὔτε δὲ τῶν κρειττόνων οὔτε τῶν χειρόνων τοῦτο ἡμῖν οἱ Τιτᾶνες. | P. 87, l. 1 : ἐμποιοῦσιν, καθὸ καὶ τὸν ἐν ἡμῖν Διόνυσον διασπῶμεν, παραθραύοντες ἡμῶν τὸ ὁμοφυὲς εἶδος καὶ οἷον κοινωνικὸν πρὸς τὰ κρείττω καὶ ἥττω. Οὕτω δὲ ἔχοντες Τιτᾶνές ἐσμεν· ὅταν δὲ εἰς ἐκεῖνο συμβῶμεν, Διόνυσοι γινόμεθα τετελειώμενοι ἀτεχνῶς

Ce texte établit une opposition entre l'acte de libre arbitre qui voudrait ne nous faire relever que de nous seuls et l'*eidos*, l'image ou l'idée qui établit notre communauté avec ce qui est supérieur et ce qui est inférieur. Dans le même sens, me semble-t-il, nous lisons ailleurs que l'âme, préférant son individualité, a été liée à un corps individuel et un corps extrêmement déficient, afin que cette déficience fasse éprouver à l'âme le besoin de l'idée de communauté et lui fasse comprendre de quelle nature (évidemment coupable ou malheureuse) est l'individuation [1]. Dans ce nouveau texte, nous avons une autre définition de la τις φρουρά du *Phédon*. Elle est singulière. Car elle l'identifie en tant qu'il s'agit de ce qui nous emprisonne ou nous surveille à Dionysos lui-même ! C'est lui qui délie le lien de qui il veut, parce qu'il est la cause de la vie divisée. Mais, un peu plus loin [2], il est dit que ce qui nous emprisonne, c'est Zeus κατὰ περιοχήν, ce que j'entends d'un Zeus qui fait le tour du monde, qui le ceint ou l'embrasse. Puis, plus près de nous, ce que j'entends des sphères planétaires, intérieures et concentriques au ciel extérieur, les « Dieux nouveaux », et enfin tout près de nous les dieux qui produisent la génération, qui sont aussi ceux qui peuvent amener la destruction. Par ces derniers, il est dit expressément qu'il faut entendre Dionysos, à qui il faut ajouter, on le remarque ailleurs, les Titans [3]. Ainsi en un sens, conclurons-nous, la φρουρά où nous sommes, c'est le monde tout entier, avec des surveillants qui nous entourent à plus ou moins de distance. Au plus loin Zeus lui-même, au plus près Dionysos. Entre eux les « Nouveaux dieux ». Qui sont ces derniers? Olympiodore nous dit ailleurs qu'il emprunte l'expression au *Timée*, au *Timée* en marge duquel, nous allons le voir, se joue toute cette fantasmagorie mystique. Ces nouveaux dieux, c'est la multiplicité des Dieux, le roi en est le Soleil : il s'agit bien des sphères planétaires, comme je viens de l'indiquer [4].

Toutes ces spéculations d'Olympiodore, sur la vie indivisée et

1. P. 87, l. 6 : Τίς ἡ τὶς φρουρά; ὡς μὲν τὸ φρουροῦν, αὐτὸς ὁ Διόνυσος· οὗτος γάρ ἐστιν ὁ λύων τὸν δεσμὸν ὧν ἂν ἐθέλῃ, ἅτε καὶ αἴτιος ὢν τῆς μερικῆς ζωῆς· ὡς δὲ τὸ φρουρούμενον, αὐτὸ τὸ πάθος τοῦ ἐν σώματι δεσμοῦ, ὅπερ κατὰ δίκην ἐπεγένετο ἀναγκαίως· προβαλομένη γὰρ τὸ ἴδιον ἡ ψυχὴ προσεδέθη σώματι ἰδίῳ, ἀλλὰ καὶ πολυδεεῖ, ἵνα τοῦ κοινοῦ εἴδους ἐν χρείᾳ γένηται καὶ μάθῃ, οἷόν ἐστι τὸ ἴδιον.

2. P. 87, l. 20 : ... τὸ δὲ φρουροῦν ὁ Ζεύς ἐστι κατὰ περιοχήν, προσεχέστερον δὲ οἱ νέοι θεοί, καὶ προσεχέστατα οἱ γενεσιουργοὶ οἱ καὶ τὴν φθορὰν ἐπάγειν κύριοι. Ἢ καὶ ὁ Διόνυσος γενεσιουργός ἐστιν ἔφορος κατὰ τὴν παλιγγενεσίαν.

3. P. 86, l. 15 : ἐκ δέ τῶν Τιτανικῶν, ὡς ἐσχάτων δημιουργῶν καὶ τοῖς δημιουργήμασι προσεχεστάτων.

4. P. 88, l. 7 : ... τὸ πλῆθος τῶν θεῶν οὓς ἀντιστρόφως ὁ Πλάτων νέους καλεῖ, τὸν δὲ βασιλέα αὐτῶν ποιεῖ τὸν Ἥλιον... Cf. *Timée*, p. 38 d, 39 b, 40 a, 42 d.

dionysiaque de l'âme et sur sa vie divisée et titanique, reposent, comme l'a rappelé M. Henri-Charles Puech[1], sur une exégèse du passage fameux autant qu'obscur du *Timée* sur le mélange qui constitue l'Ame du monde[2]. Le propre en est de mettre en rapport cette théorie de caractère métaphysique ou cosmologique avec une théorie des destinées et des vicissitudes des âmes particulières, théorie religieuse et mystique qui se rattache notamment au *Phédon* et au *Phèdre.* Et l'on définirait assez bien le système en disant qu'il relie le *Timée* au *Phédon* et au *Phèdre* à l'aide d'une exégèse du mythe orphique de Dionysos déchiré.

Que peut-on en faire remonter à Xénocrate? Ce qui caractérise l'exégèse du *Timée* est qu'elle identifie l'essence indivisée, dont parle Platon avec l'un, l'essence divisée avec la dyade indéfinie. Par suite, l'union de l'essence indivisée et de l'essence divisée est interprétée à la lumière de la doctrine des nombres idéaux, comme une genèse de ceux-ci. De l'un et de la dyade naît le multiple. Or, nous savons que cette identification, cette interprétation par la genèse des nombres idéaux a été l'œuvre de Xénocrate[3].

Si nous considérons la succession Zeus, Nouveaux dieux, Titans, nous ne pouvons manquer d'en voir les rapports avec deux fragments attestés de Xénocrate, dont l'un a son parallèle chez Olympiodore, dont l'autre, le plus important, se confirme et se complète d'un texte de Porphyre, tous textes que Heinze en a déjà rapprochés à très bon droit.

Nous savons par Tertullien que Xénocrate distinguait deux espèces de Dieux, les dieux Olympiens et les dieux titaniques[4]. Or, on lit dans Olympiodore le passage que voici : « Qu'il y a une double démiurgie : l'indivisée et la divisée. A la tête de celle-ci il y a Dionysos, à la tête de celle-là il y a Zeus. Une multiplicité spéciale est subordonnée à chacun d'eux : à l'un celle des dieux Olympiens, à l'autre celle des Titans[5]... » Qui sont ces dieux Olympiens? Il est tentant de les identifier et chez Xénocrate et chez Olympiodore aux « Nouveaux dieux », qui sont ceux des planètes. Pour Xénocrate, cela est rendu certain par le second fragment dont nous allons par-

1. *Revue de l'histoire des religions*, t. 124, 1941, p. 200.
2. *Timée*, p. 30 b et 35 a-c.
3. Heinze, *Xenokrates*, p. 10 et suiv.
4. *Ad. nat.*, II, 2 (= Frag. 19 Heinze).
5. P. 85, l. 4 : Norvin : Ὅτι οὔσης διττῆς δημιουργίας, ἡ ἀμερίστου ἢ μεμερισμένης, ταύτης μὲν προεστάναι φησὶ τὸν Διόνυσον, διὸ μερίζεσθαι, ἐκείνης δὲ τὸν Δία καὶ πλῆθος ὑποτετάχθαι οἰκεῖον, τῷ δὲ τῶν Τιτάνων...

ler et où on voit l'élève de Platon appeler, en effet, dieux Olympiens les astres enflammés, auxquels il oppose, parce qu'ils sont invisibles, les démons infralunaires. Quant aux dieux titaniques, il s'agit, nous allons y insister, pour Xénocrate de ces démons, parmi lesquels au plus bas de l'échelle il y a les hommes.

Heinze hésite malgré tout sur le sens qu'il convient de donner à la notice de Tertullien. Ce qui doit nous guider, c'est que, selon nous, le point de départ peut en être retrouvé aussi dans le *Timée*, en un passage qui a joué un rôle capital pour l'appel fait ensuite aux Orphiques par la philosophie postérieure. C'est celui-ci (p. 40 d) : « Mettons fin ici à notre exposé sur la nature des dieux visibles et engendrés. Quant aux autres « daimones » raconter et connaître leur origine est une chose qui nous dépasse et il faut faire confiance à ceux qui ont parlé avant nous... Voilà donc pour nous d'après eux la généalogie de ces Dieux-là. Océan et Thétys ont été les enfants de Gaia et d'Ouranos et de ceux-là sont nés Phorkys, Kronos, Rhéa et ceux qui vont avec eux. De Kronos et de Rhéa sont nés Zeus, Héra et tous ceux qu'on dit dit frères de ceux-là, et enfin les autres descendants de ces derniers ». Ce paragraphe du *Timée*, après qu'il a été parlé des dieux planétaires et astraux qui sont visibles, passe aux dieux de la mythologie, en se référant à leur sujet aux poètes qui en ont traité, c'est-à-dire, comme on l'a reconnu depuis longtemps, aux périphrases transparentes par lesquelles Platon les désigne, aux Orphiques [1]. Ces Dieux sont désignés par l'expression ambiguë, nous allons y revenir, de « daimones ». Ce que nous en retiendrons pour le moment, c'est leur opposition aux Dieux astraux, et c'est leur filiation. Car c'est là que le parallèle est frappant avec ce que Tertullien nous apprend des *Titanii* chez Xénocrate et chez un autre platonicien, Arcésilas. Faute de l'avoir noté et contrairement à ce que suggère la lecture obvie de Tertullien, Heinze veut appliquer et aux Olympiens et aux *Titanii* la filiation qui coïncide, sauf des omissions dues peut-être à Tertullien, avec celle du *Timée* : *Aeque Arcesilaus trinam formam diuinitatis ducit, Olympios, Astra, Titanios, de Caelo et Terra* : *ex his*

1. Linforth, *op. laud.*, p. 108, a ici une hésitation qui me paraît excessive. Platon dit des auteurs auxquels il se réfère : « Descendants de ces Dieux, à ce qu'ils disaient, ils connaissaient sans doute exactement leurs aïeux. » Cela rappelle ce que la *République* (II, p. 364 e) dit de Musée et d'Orphée : « Descendants de la Lune et des Muses, à ce qu'ils prétendent. » Linforth objecte que maints poètes ont pu s'appeler eux-mêmes « descendants des Muses » et que cela aurait pu être la pratique régulière des poètes dont les écrits étaient utilisés dans les *Teletae*. Une telle critique me paraît arbitraire, car la possibilité ainsi invoquée est en l'air et ne s'appuie sur aucun texte.

⟨ego adiunxi *Saturnum et Opem, ex*⟩ *Saturno et Ope Neptunum, Iouem et Orcum, et ceteram successionem. Xenocrates Academicus bifariam facit, Olympios et Titanios qui de Caelo et Terra*[1].

Le second fragment, un texte de Stobée, qui figure aussi dans les *Placita* d'Aétius, est notre source principale sur la théologie de Xénocrate[2]. Il en livre un schéma qui, dans ses grandes lignes, concorde avec un système attribué par Porphyre à des « platoniciens » dont il ne donne pas le nom, mais où Heinze soupçonne avec raison notre philosophe[3]. Dans ce second fragment, nous avons la succession : Zeus, déesse qui est l'âme du monde, dieux astraux, démons, et cette succession se retrouve chez l'anonyme de Porphyre. Ce dernier oppose aux dieux astraux qui sont visibles τὸ τῶν ἀοράτων πλῆθος « que Platon a appelés indistinctement démons ». Ce passage de Porphyre ne peut se référer, croyons-nous, qu'au *Timée*, et il interprète dans le sens d'une démonologie le « daimones » dont nous soulignions tantôt qu'il était ambigu. De fait, cette interprétation était déjà connue de Cicéron, comme le prouve sa traduction du *Timée*, où δαίμονες est rendu de façon inattendue par *Lares* : *Reliquorum autem, quod Graeci* δαίμονας *appellant, nostri (opinor) Lares, si modo hoc recte conuersum uideri potest, et nosse et nuntiare ortum eorum, maius est quam ut profiteri scribere nos*

1. Arcésilas omet dans la succession du *Timée* l'échelon Océan et Thétys. Mais le texte de Tertullien comporte une lacune manifeste que ma correction me paraît remplir. Mais il est bien possible que la lacune soit plus étendue encore et qu'on doive lire : *ex his* ⟨Oceanum et Thetyn, ex Oceano et Thetyde Saturnum et Opem, ex⟩ *Saturno et Ope*. Tertullien ne reprend pas pour Xénocrate le détail de la succession ; mais, une fois reconnu le lien avec le *Timée*, il est manifeste que lui aussi la donnait. Au reste, la notice sur Arcésilas donne l'impression que ce dernier a prétendu compléter et rectifier l'interprétation xénocratique du passage du *Timée*. Heinze reconnaît la difficulté d'admettre que ce sceptique ait donné comme sienne cette théologie. Mais, académicien, il a pu commenter le *Timée*.

2. Aetius, *Plac.*, I, 7, 30 (Stobée, *Ecl. phys.*, I, p. 36 W) = frag. 15 Heinze.

3. *De abstinentia*, II, 37. Cf. Heinze, *op. laud.*, p. 121 ; on retrouve dans Porphyre :

a) Le « premier dieu », incorporel, immobile, indivisé, qui n'est pas en quelque chose, qui n'est pas lié à lui-même ;

b) L'âme du monde ;

c) Le cosmos, les fixes, les planètes, dieux visibles ;

d) Les « démons invisibles », eux-mêmes subdivisés en plusieurs catégories qu'il serait intéressant d'analyser.

Heinze croyait déceler des infiltrations stoïciennes, notamment en ce qui est dit de l'âme du monde. Je p nse que les travaux récents sur l'Aristote perdu et sur toute sa génération amèneraient à constater, en fait, que Xénocrate a professé la doctrine de l'anonyme de Porphyre, doctrine intermédiaire entre celle du *Timée* et celle des stoïciens. Par exemple, l'âme du monde est τριχῇ διαστατόν. Est-ce bien stoïcien (ainsi Heinze)? Cela n'est-il pas conforme au *Timée*, p. 34 b et 36 e? Quoique ainsi étendue, l'âme reste incorporelle et cela n'est évidemment pas stoïcien (ἀσώματος οὖσα καὶ παντὸς πάθους ἀμέτοχος). Bidez-Cumont, *Mages hellénisés*, 1938, I, p. 178 et suiv. (cf. II, p. 275 et suiv.), qui semblent avoir négligé cette démonstration de Heinze, pensent, pour ces platoniciens, à Numénius et à Kronios. — Pour la théologie, elle n'est évidemment pas celle de Numénius, mais de Xénocrate.

audeamus (*Tim.*, 11, 34). Tout suggère que cette lecture tendancieuse est le fait de Xénocrate et confirme ainsi l'identification proposée par Heinze de l'anonyme de Porphyre avec celui-ci.

Mais, dira quelque lecteur, Xénocrate aurait donc identifié les dieux de la mythologie aux *Titanii* et les uns et les autres aux démons? Ce dernier point n'est pas douteux. On n'ignore pas, d'après Plutarque, cette exégèse des mythes qui en justifie les scandales ou les bizarreries du point de vue de la morale ou du bon sens en alléguant qu'ils mettent en cause non les dieux, mais des êtres inférieurs et intermédiaires entre eux et les hommes, les démons [1]. Heinze pense que cette exégèse remonte à Xénocrate dans son principe ; nous pouvons préciser qu'il la suspendait à une exégèse du *Timée.* Plutarque ajoute qu'il arrive que ces êtres inférieurs portent le même nom que les dieux proprement dits [2], et ceci fournit la solution d'une autre difficulté qu'on pourrait nous objecter en même temps que l'explication la plus simple d'un autre fragment de Xénocrate.

En tête de la suite des dieux, identifié au *nous*, Xénocrate range Zeus. Mais le Zeus de la mythologie n'est-il pas à faire figurer à la place où le situent les généalogies des poètes, place qui le range nettement parmi les démons infralunaires? Il suffit de supposer que Xénocrate admettait deux Zeus, et c'est, en effet, ce qu'il fait dans un fragment qui oppose au Zeus d'en haut qui règne dans les régions du même celui d'en bas qui est dans la région infralunaire, c'est-à-dire dans la région des *Titanii* et des démons [3]. Heinze cherche à concilier ce double Zeus avec la division tripartite de l'univers selon Xénocrate, se demande s'il n'y a pas un troisième Zeus, celui du milieu, se demande aussi si la région du même est l'intelligible ou le céleste, etc. [4]. Tout ceci est faux problème dès lors que nous avons vu que ces deux Zeus ne se situent pas sur le même plan et quelle est l'origine non pas cosmique, mais théologique de leur distinction [5]. S'il était besoin d'une confirmation,

1. *De Iside*, c. 25 ; *De defectu*, c. 15 début. Cf. Heinze, p. 94, et G. Soury, *La démonologie de Plutarque*, p. 66.

2. Cf. G. Soury, p. 81.

3. Plutarque, *Quaestiones conuiuales*, IX, 1, 2, p. 1007 f. Ξενοκράτης Δία τὸν μὲν ἐν τοῖς κατὰ τὰ αὐτὰ καὶ ὡσαύτως ἔχουσιν ὕπατον καλεῖ, νεάτον δὲ τὸν ὑπὸ σελήνην (frag. 18 Heinze ; cf. Clem. Alex., *Stromates*, V, 604 c, qui veut y voir une image de Dieu le le père et de Dieu le fils).

4. *Op. laud.*, p. 75 et suiv.

5. Les mythes relatifs à Zeus sont scandaleux au plus haut point. Ils révoltaient le maître de Xénocrate (*République*, p. 391 e). Dans Plutarque, *De defectu*, ch. 15 début, G. Soury

nous la trouverions chez les néo-platoniciens à qui il arrive de distinguer les deux Zeus. Il y a celui qui est antérieur aux trois fils de Kronos. C'est le démiurge ; comme chez Xénocrate, c'est la monade et c'est celui à qui Homère, suivant Orphée, applique les épithètes de père des dieux et des hommes, de chef, de roi et d'ὕπατον κρείοντων[1]. Or, la rencontre est éclatante : Xénocrate applique précisément à son Zeus suprême les expressions de πατρός, de ἐν οὐρανῷ βασιλεύουσαν (frag. 15) et surtout de ὕπατος (frag. 18) !

On a peut-être noté au passage que Xénocrate juxtapose à son Zeus, qui est le νοῦς, une divinité féminine, qui est l'âme du monde. Olympiodore va nous aider à comprendre de quoi il s'agit et nous confirmer que Xénocrate suspend son exégèse à la théologie orphique. On lit dans son commentaire encore ceci : « Que la λῆξις est la place assignée dans ce tout présent, selon ce qu'ils méritent, à chacun des êtres de la part de Dikè[2]. » Ce passage s'éclaire lui-même par un autre de Proclus : il s'agit de la place qu'occupent dans le cosmos les Titans, c'est-à-dire sans doute tous les êtres infralunaires, démons et hommes. Elle leur est assignée par Dikè[3], Dikè que les textes orphiques déjà connus de Platon nous montrent comme la parèdre de Zeus[4].

Or, il suffit de substituer dans le fragment de Xénocrate une ma-

(p. 67) explique à bon droit les ἁρπαγάς attribuées aux démons par les « unions sans nombre de Zeus ». Pour Plutarque, Kronos, père du Zeus mythique, est un démon (G. Soury, p. 80). Chez les chrétiens, pour Justin, *Apol.*, 5, 21, le Zeus qui tue son père est un démon ; pour Tatien, *Ad Graecos*, 12, 8, Zeus est un démon, etc.

1. Proclus pour la Monade parle du Zeus orphique, qui est le démiurge, non nommé par Platon. Mais ce Zeus est ὁ πρὸ τῶν τριῶν Κρονιδῶν (*In Timaeum*, 28 c, I, 313 Diehl = frag. 167 Kern) ; cf. aussi frag. 160. C'est dans *In Cratyl.*, 395 a, 49 Pasquali = frag. 168 Kern, qu'il applique à ce Zeus démiurge les épithètes homériques : Καὶ Ὅμηρος δ' ἑπόμενος Ὀρφεῖ πατέρα μὲν αὐτὸν ἀνυμνεῖ κοινῇ θεῶν τε καὶ ἀνθρώπων καὶ ἡγεμόνα καὶ βασιλέα καὶ ὕπατον κρειόντων.

2. P. 187, l. 24. Norvin : Ὅτι λῆξίς ἐστι τάξις ἐν τῷδε τῷ παντὶ κατ' ἀξίαν ἑκάστοις ἀποκληρουμένη παρὰ τῆς Δίκης.

3. *In Plat. Remp.*, II, 144, 29 Kroll (Frag. 158 Kern) : Διὸ καὶ τῷ Διὶ τοῖς Τιτᾶσιν τὰς ἐγκοσμίους διανέμειν παρασκευαζομένῳ λήξεις ἕπεσθαι τὴν Δίκην ὁ Ὀρφεύς φησιν·

τῷ δὲ Δίκη πολύποινος ἐφέσπετο πᾶσιν ἀρωγός

εἰ γὰρ πᾶσιν ἀρωγὸς πολύποινος, εἰ τῷ δημιουργῷ τοῦ παντὸς συνδιακοσμεῖ τὰ πάντα, θεῶν ἄρχει, δαίμοσιν συνεπιστατεῖ, ψυχὰς διαδικάζει καὶ ἁπαξαπλῶς διὰ πασῶν διέρχεται τῶν ψυχῶν ἡ κρίσις. Sur les λήξεις assignés aux Titans (parmi eux à Atlas) après le dépècement de Dionysos, cf. Proclus, *In Timaeum*, 24 e (I, 173, 1 Diehl) = frag. 215 Kern. Symboliquement, ce sont les λήξεις des âmes divisées. On remarquera que la fonction de διακόσμησις attribuée par Proclus à Dikè conjointement avec Zeus donne à cette déesse un rôle beaucoup plus actif que celui de l'âme du monde dans le *Timée*, mais qui est celui de l'âme du monde chez les stoïciens (J. Moreau, *L'âme du monde de Platon aux stoïciens*, Paris, 1939, p. 171). Xénocrate conduit de Platon aux stoïciens (cf. *supra*, p. 225, n. 3).

4. *Lois*, IV, 751 e (= frag. 21 Kern).

juscule à une minuscule pour y retrouver Dikè. Voici le texte tel que nous proposons de le lire :

τὴν μονάδα καὶ τὴν δυάδα θεούς, τὴν μὲν ὡς ἄρρενα πατρὸς ἔχουσαν τάξιν ἐν οὐρανῷ βασιλεύουσαν, ἥντινα προσαγορεύει καὶ Ζῆνα καὶ περιττὸν καὶ νοῦν, ὅστις ἐστὶν αὐτῷ πρῶτος θεός· τὴν δὲ ὡς θηλείαν μητρὸς θεῶν Δίκην τῆς ὑπὸ τὸν οὐρανὸν λήξεως ἡγουμένην, ἥτις ἐστὶν αὐτῷ ψυχὴ τοῦ παντός.

Et maintenant justifions notre lecture et pour cela remarquons que le texte de Xénocrate applique aux deux divinités suprêmes reconnues par lui des expressions parallèles. L'une est masculine, l'autre est féminine, l'une est père, l'autre est mère. L'une est monade, l'autre dyade, l'une est νοῦς, l'autre est ψυχή. Or, dans l'interprétation courante, l'une est désignée de son nom mythique, Zeus ; l'autre reste anonyme : est-ce vraisemblable? Remarquons aussi qu'après μητρός qui est symétrique de πατρός, il est tout simple et naturel de sous-entendre les mots ἔχουσαν τάξιν présents dans le premier membre de phrase et que la présence d'une préposition qui serait δίκην est tout à fait superflue. Mieux même, si nous faisons, comme dans l'interprétation courante, de δίκην une telle préposition, nous avons une expression d'une impropriété singulière, « à la façon de... », « à la manière de... », alors que le sens exige « jouant le rôle de ... ».

Remarquons encore, remarquons surtout les rapports avec Olympiodore et Proclus : le terme de λῆξις qui figure ici et là et qui s'applique à la condition échue aux êtres particuliers et placée sous l'autorité de Dikè. Si pour Xénocrate notre divinité féminine est dite « l'âme du Tout », il s'agit, c'est dit d'autre part, du monde qui est « au-dessous du ciel », c'est-à-dire de ce « Tout présent » que limite l'expression d'Olympiodore ἐν τῷδε τῷ παντί[1]. De même à ἐν οὐρανῷ βασιλεύουσαν appliqué à Zeus chez Xénocrate correspond chez Proclus βασιλεύοντι ; à ἡγουμένην appliqué à Dikè correspond chez Proclus θεῶν ἄρχει.

Si nous avons raison, voici donc, pour une doctrine essentielle de sa théologie, Xénocrate suspendant sa vue de l'univers à l'exégèse d'un texte orphique déjà cité par Platon dans les *Lois* et repris par les néo-platoniciens. Ce qui achèvera d'établir notre lecture de son fragment, c'est qu'on peut découvrir dans les *Lois* une seconde page qui a suggéré le rôle donné par lui à Dikè. La première, au livre IV, mentionne un παλαιὸς λόγος, où le scoliaste reconnaissait

1. Τὸ πᾶν τόδε est une expression du *Timée*, 29 e, 30 c, 31 b, etc.

des vers orphiques : « Le Dieu tenant le principe, la fin et le milieu de tous les êtres, tout droit, selon la nature, mène à un terme circulant tout autour ; il est toujours accompagné par Dikè, qui châtie ceux qui transgressent la loi divine [1]. » Ce Dieu est nommé par les Orphiques ; c'est Zeus, de sorte que nous retrouvons le couple Zeus-Dikè qui servira à l'exégèse de Xénocrate [2]. D'autre part, le περιπορευόμενος qui lui est appliqué fait songer au Zeus κατὰ περιοχήν d'Olympiodore [3].

Au livre X des *Lois*, l'Athénien expose longuement que dans la suite des réincarnations des âmes la place assignée à chacune, ou plus haut ou plus bas dans l'univers, dépend de leur participation à la vertu ou au vice. Il applique à ces changements ce vers de l'*Odyssée* (τ, 43) :

« Ceci est la Dikè des dieux qui tiennent l'Olympe [4] »,

et cette Dikè des dieux est plus qu'à demi personnifiée quand il écrit : « Jamais tu ne seras négligé par elle, ni petit quand tu t'enfonceras dans la profondeur de la terre, ni non plus de haute taille, tu ne t'envoleras vers le ciel, mais tu paieras le châtiment qui convient, soit restant ici, soit encore t'étant rendu dans l'Hadès, soit t'étant transporté dans quelque endroit encore plus sauvage que ceux-ci. » La Dikè ainsi conçue exige donc de chaque âme l'expiation qui convient et lui assigne dans l'univers la place qui lui revient. Mais plus haut cette place a été définie d'une façon significative, qu'il faut rapprocher sans nul doute de la λῆξις de Xénocrate et d'Olympiodore. Le dieu qui déplace les âmes au cours de leurs réincarnations successives est comparé au joueur de trictrac qui déplace selon les coups de dés les pions sur l'échiquier : cela « afin que chacune des âmes obtienne du sort (λαγχάνῃ) la part (μοῖρα) qui lui revient [5] ».

1. Ὁ μὲν δὴ θεός, ὥσπερ καὶ ὁ παλαιὸς λόγος, ἀρχήν τε καὶ τελευτὴν καὶ μέσα τῶν ὄντων ἁπάντων ἔχων, εὐθείᾳ περαίνει κατὰ φύσιν περιπορευόμενος. Τῷ δ' ἀεὶ ξυνέπεται Δίκη τῶν ἀπολειπομένων τοῦ θείου νόμου τιμωρός,...

2. Cf. aussi Pseudo-Démosth., XXV, 11 (frag. 23 Kern), et *Hymn. orphic.*, LXII, 1 et suiv. (cf. Kern, *Ibid.*).

3. Cf. *supra*, p. 222, n. 2.

4. P. 904 e. Le vers homérique

Αὕτη τοι δίκη ἐστὶ θεῶν οἳ Ὄλυμπον ἔχουσιν.

me fait me demander si, dans le fragment de Xénocrate, il ne faudrait pas détacher θεῶν de μητρός et entendre que la divinité est « la Dikè des dieux ».

5. P. 903 d. On remarquera que Plotin a précisément dans l'esprit cette page des *Lois*, là où il comparera le sort de l'âme à celui de Dionysos regardant dans son miroir (*Ennéades*, IV, 3, 12 = frag. 209 Kern). On remarquera aussi dans Olympiodore une rencontre significative d'expression qui montre que, comme il était naturel, cette page des *Lois* sur les réin-

Le lecteur platonisant n'aura pas manqué de songer ici à la fin de la *République* et au rôle qui y est dévolu à une autre divinité féminine, très comparable à Dikè : Lachésis dans le mythe d'Er le Pamphylien. Lachésis préside à la distribution des lots (κλῆροι) et des conditions assignées au cours des réincarnations [1]. Et le lecteur aura remarqué que le nom même de Lachésis est en rapport avec les termes de λῆξις et de λαγχάνειν que nous venons de mentionner. Ainsi Xénocrate, s'il a bien donné à Dikè, dont il a fait l'âme du monde, le rôle que nous croyons, continue une direction manifestée déjà par la pensée et l'imagination de Platon et dans la *République* et dans les *Lois*.

Résumons nos conclusions. C'est bien Xénocrate qui a lié dans sa théologie le commentaire du *Timée* [2] à celui des autres dialogues de Platon. Pour l'utilisation des mythes des poètes théologiens, le point de départ a été la distinction faite dans le *Timée* (p. 40 d) entre les dieux astraux et visibles et les *daimones* invisibles des mythes contés par ces poètes. Après les Orphiques, Xénocrate a fait jouer un grand rôle à Zeus et à Dikè. Il a emprunté aux *Lois* l'idée que

carnations, souvent peu connue des modernes, a été méditée dans l'antiquité par les exégètes orphisants. Platon dit des êtres qui sont placés le plus bas dans l'échelle des réincarnations : τούτοις δ' εἰσὶν ἄρχοντες προστεταγμένοι ἑκάστοις ἐπὶ τὸ σμικρότατον ἀεὶ πάθης καὶ πράξεως εἰς μερισμὸν τὸν ἔσχατον τέλος ἀπειργασμένοι (p. 903 b). England, dans son commentaire, remarque pour ces ἄρχοντες que le mot « présente beaucoup de difficulté. Probablement, il englobe, outre les hommes, des puissances créatrices ou des artisans divins, comme ceux qu'imagine le *Timée*, p. 41 et suiv., et à qui l'être suprême confie la constitution de l'homme et de son milieu (les lois de la nature personnifiées) ». England entend, d'autre part, peut-être avec raison, les mots soulignés par moi comme signifiant « dans le plus grand détail ». Mais Olympiodore ou sa source l'entend de la fameuse division des âmes dans les hommes nés des Titans : Πῶς ἐκ Τιτανικῶν θρυμμάτων οἱ ἄνθρωποι γίνονται; ἢ ἐκ μὲν τῶν θρυμμάτων, ὡς ἀπεστενωμένοι τὴν ζωὴν εἰς ἔσχατον μερισμόν...; les ἄρχοντες de Platon ont certainement été eux-mêmes entendus comme les Titans : par Xénocrate déjà? L'influence de cette page des *Lois*, si j'ai raison, le suggère.

1. *République*, X, p. 617 e et suiv.

2. C'est au *Timée* aussi qu'il y a lieu de rattacher le curieux symbolisme des Moires chez Xénocrate. Ici encore, il y a aussi souvenir du mythe final de la *République*, mais adaptation et modification. Dans la *République*, X, p. 617 bc, les Moires sont liées aux trois parties du temps ; Lachésis au passé, Clotho au présent, Atropos à l'avenir. Mais, en même temps, elles ont une fonction dans la révolution de l'univers : « Clotho, la main droite sur le fuseau, en faisait tourner par intervalles le cercle extérieur, Atropos faisait tourner de la même manière avec sa main gauche les cercles intérieurs, et Lachésis tournait tour à tour les uns et les autres de l'une et l'autre main » (trad. E. Chambry). Xénocrate (frag. 5 Heinze) a lié les Moires aussi avec sa cosmologie et les met en rapport avec sa distinction de trois essences, les essences intelligibles, au delà du ciel, les essences opinables, dans le ciel, les essences sensibles, à l'intérieur du ciel ; l'origine en est, pensons-nous, dans le *Timée*, p. 37 a, où l'âme du monde est dite ἔκ τε οὐσίας τριῶν τούτων συγκραθεῖσα μοίρων. Ces trois μοῖραι ce sont pour Platon, l'essence du même, celle de l'autre, celle du mixte ; il est aisé de voir le rapport qui unit le même de Platon et l'intelligible de Xénocrate, l'autre et le sensible, le mixte et l'opinable : nous ne disons pas identité, mais on voit le point de départ des thèses xénocratiques.

cette divinité présiderait à la loi juste des réincarnations. Il a fait de Dikè l'âme du monde. Il a entendu ces réincarnations comme une division de l'esprit (νοῦς) et lié cette division par la voie du symbole au mythe orphique de Dionysos déchiré. Parmi les néoplatoniciens, c'est Porphyre qui a repris une grande part de ces vues. On se souviendra que Porphyre, Jamblique, ont encore à leur disposition des œuvres anciennes comme le *De pietate* de Théophraste, comme le *Protreptique* d'Aristote [1]. Le commentaire d'Olympiodore nous conserve certainement et de Porphyre et par lui de Xénocrate sensiblement plus qu'il n'avait été reconnu. Nous n'avons pu dans le cadre de cette étude qu'indiquer des directions de recherche, mais nous nous flattons d'avoir établi quelques rapprochements et quelques recoupements solides, susceptibles d'orienter cette recherche. Elle nous invite, une fois de plus, à souligner l'importance de l'Ancienne Académie pour l'étude des origines lointaines du néoplatonisme.

Pierre BOYANCÉ.

1. Comme l'*Abaris* d'Héraclide le Pontique, si on admet ma démonstration dans cette *Revue*, t. XXXVI, 1934, p. 321 et suiv.

LE PROTOCOLE ROYAL GREC
ET SON ÉVOLUTION

Il ne s'agit pas de réhabiliter M. de Norpois. Mais on ne croit pas partager ses travers en accordant quelque intérêt à des questions de titulature royale. Dans une formule peuvent se pérenniser des survivances, s'affirmer ou se dissimuler des intentions. Certaines font sourire, tel le maintien jusqu'au traité d'Amiens en 1802 du titre de « roi de France » parmi ceux du souverain britannique. D'autres ont un sens, qu'il n'est pas permis de négliger : une délibération réfléchie aboutit à qualifier Louis-Philippe de « roi des Français », alors que Louis XVIII s'était dénommé « roi de France et de Navarre », et ce ne fut pas non plus à l'étourdie que Bismarck préféra à tout autre le titre de *deutscher Kaiser* pour désigner l'empereur du deuxième Reich [1].

On ne cherchera pas systématiquement de semblables nuances dans le protocole grec. Mais pourquoi en nier la possibilité lorsque certaines appellations contredisent un usage dominant? Encore faudrait-il préciser cet usage, afin que les infractions qu'il subit ne demeurent pas inaperçues.

*
* *

Une distinction fondamentale s'impose dès l'abord. Les Grecs, au cours de leur histoire, ont connu deux monarchies très différentes : la monarchie nationale et la monarchie personnelle [2].

1. Dans le même ordre d'idées, le moyen utilisé pour que les États-Unis ne fussent pas absents du Vatican pendant la guerre fut l'envoi à demeure, auprès du pape Pie XII, d'un « représentant personnel » du président Roosevelt, « avec rang d'ambassadeur extraordinaire, mais sans le titre ». « Jeu de mots », dit un technicien de la Carrière, car « tous les ambassadeurs représentent la personne de leur chef d'État ; c'est même, en principe, ce qui les distingue des ministres plénipotentiaires, qui ne représentent que leur gouvernement » (F. Charles-Roux, *Huit ans au Vatican*, Paris, 1947, p. 169). Il se peut, mais ce détour aide à mesurer bien des choses, et qui ne sont pas toutes niaises.

2. Je n'aurai pas l'outrecuidance de prétendre régler en quelques lignes cette question et

Confrontée avec nos habitudes modernes, la monarchie personnelle est assurément la plus originale. Elle a, en effet, pour base unique la reconnaissance en un homme de qualités exceptionnelles. Il les doit à la faveur divine, à l'intensité remarquable de la parcelle de divinité qui existe en lui. Elles se manifestent essentiellement par ses victoires et par l'action qu'il exerce sur les membres de son entourage. Elles le mettent sur un plan supérieur à celui du commun des hommes. Il ne règne pas sur un État existant juridiquement en dehors de lui, mais sur des terres et des hommes que son seul pouvoir assemble. Ne cherchons pas ici à préciser les origines de cette conception, ses attaches philosophiques et religieuses, les circonstances de fait et de droit qui expliquent son apparition et son extension. Il suffira de relever que cette royauté, par sa nature même indépendante d'un État, d'un territoire ou d'un groupe d'hommes tant soit peu définis, s'exprime nécessairement par l'appellation la plus simple et la plus dépouillée, à savoir le mot βασιλεύς accolé au nom propre de son titulaire. Les Deinoménides ne pouvaient être autrement « rois » à Syracuse [1], ni les Attalides à Pergame, ni même, au moins dans leurs rapports avec les Grecs, les Ptolémées en Égypte. Lorsqu'il fallait une précision en raison d'une homonymie, lorsque, par exemple, on devait distinguer le Ptolémée d'Égypte de celui de Chypre ou de Cyrène, on employait de lourdes formules dont une loi romaine de 100 avant J.-C. fournit des modèles : « le roi régnant à Alexandrie et en Égypte », τὸν βασιλέα τὸν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ καὶ Αἰγύπτῳ βασιλεύοντα ; etc. [2].

L'autre monarchie n'exclut nullement le caractère personnel.

je ne l'aborde que pour en dégager les seules conclusions qui m'intéressent ici, celles qui concernent le protocole royal. — Sur la question en elle-même, on trouvera l'orientation essentielle, au moins pour les monarchies hellénistiques, exacte à mon sens à quelques nuances près, dans J. Kaerst, *Gesch. des Hellenismus*, t. II² (Leipzig, 1926), p. 325 et suiv., et dans É. Bikerman, *Inst. des Sél.* (t. XXVI de la *Bibl. arch. et hist. du Serv. des Ant.* en Syrie et au Liban, Paris, 1938), p. 3-7 et 11-14.

1. Question controversée (cf. G. Busolt, *Gr. Staatsk.*³, t. I, p. 390, n. 5), mais pour laquelle les contradictions des sources se résolvent, me semble-t-il, aisément avec la conception de la monarchie personnelle, et non pas de la monarchie nationale, en l'espèce « des Syracusains ». Je me borne à l'effleurer incidemment afin de marquer que cette conception se rencontre avant la période hellénistique, bien qu'elle ait pris seulement alors son développement maximum. Les points de contact ne manquent pas entre le τύραννος archaïque et classique et le βασιλεύς hellénistique.

2. *S. E. G.*, t. III, 378 (= *F. D.*, III, 4, 37) *B* 8-9. Le même texte mentionne τὸν βασιλέα τὸν ἐν τῇ νήσῳ Κύπρῳ βασιλεύοντα, ainsi que τὸν βασιλέα τὸν ἐν Κυρήνῃ βασιλεύοντα et même (il ne s'agit plus de Ptolémées) τοὺς βασιλεῖς τοὺς ἐν Συρίᾳ βασιλεύοντας. Cf. É. Bikerman, *op. cit.*, p. 6, et, avec bien des retouches, W. Otto, *Zur Gesch. der Zeit des 6. Ptol.* (XI. *Heft* des *Abh. Ak.*, Munich, 1934), p. 15, n. 5 ; p. 58, n. 4 ; p. 126, n. 1.

La diplomatie du XVIIIe siècle parlait du « roi » Stanislas bien longtemps après qu'il eut cessé d'être — si peu et si éphémèrement ! — roi de Pologne et alors qu'il se bornait à gouverner le « duché » de Lorraine. De même, notre politesse contemporaine continue à donner du « M. le Président » et du « M. le Ministre » à des hommes politiques rentrés dans le rang. Deux conceptions différentes peuvent donc coexister et porter conjointement effet. Mais, pour ces monarchies grecques, le caractère personnel ne constitue pas l'essentiel [1]. La royauté y apparaît dès la période classique une institution traditionnelle et nationale, reconnue comme telle aussi bien par les étrangers que par les nationaux. Elle fait partie de l'État ; elle peut en être, surtout pour les relations extérieures, l'expression et la représentation ; mais cet État a une existence indépendante d'elle. Elle y possède des droits fixés par la coutume, sinon par la loi écrite ; mais elle est en même temps contrainte de compter avec les droits de ceux qui sont à la fois, et dans une mesure variable selon les cas, des sujets et des citoyens. Si mal connue qu'elle soit, la monarchie macédonienne avant Alexandre [2] en fournit le type le plus net, moins dégradé par l'évolution constitutionnelle que les monarchies de cités comme la monarchie lacédémonienne. Peu importent ici, cette fois encore, les origines de cette royauté. Bornons-nous à constater une différence évidente avec la royauté personnelle : qu'il s'agisse d'une tribu, d'un peuple ou d'une cité, elle ne peut s'exprimer clairement par le seul mot de βασιλεύς ; il faut à celui-ci un déterminatif.

1. En certains cas, pourtant, il a dû l'être. Par exemple, Dèmètrios Poliorkètès avait pris le titre βασιλεύς en un sens très différent de celui qu'impliquait la royauté que, par la suite, il exerça quelques années en Macédoine et il ne paraît pas douteux que le premier sens, le sens personnel, est demeuré pour lui le seul valable : ce qui pourrait expliquer certaines de ses difficultés avec les Macédoniens. Mieux renseignés sur l'histoire de la dynastie antigonide, peut-être parviendrons-nous à suivre ce qui constitue l'une de ses particularités : le passage de la royauté personnelle à la royauté nationale. Elle nous fournirait l'exemple inverse de ce qui s'est passé pour Alexandre, lequel, de roi national, est devenu avant tout roi personnel.

2. On sait que F. Hampl a donné, dans sa dissertation de Leipzig (1934), *Der König der Makedonen*, une interprétation très particulière de la monarchie macédonienne, qui s'appliquait évidemment dans son esprit à d'autres monarchies nationales. Mais on sait également que cette conception a été l'objet de critiques nombreuses et radicales ; cf., en particulier, W. S. Ferguson, *Gnomon*, t. XI, 1935, p. 518-522 ; A. Momigliano, *Re e popolo in Macedonia prima di Alessandro magno*, dans *Athenaeum*, t. XIII, 1935, p. 3-21 ; F. Wüst, *Gnomon*, t. XIV, 1938, p. 376-377. Je considère la question comme tranchée et ne reviendrai pas, à propos de points de détail, sur l'interprétation de Hampl.

*
* *

« Rois de Macédoine » en parlant des Argéades ou des Antigonides, « rois de Syrie », « d'Égypte » et de « Pergame » pour les Séleucides, les Lagides et les Attalides, etc. : appellations commodes et courantes dans le vocabulaire historique moderne, mais appellations fausses. Et d'autant plus fâcheuses qu'elles impliquent, à considérer le fond des choses, une notion fondamentale de notre droit public contemporain, mais demeurée foncièrement étrangère au droit public de l'Antiquité grecque. Si les mots ont un sens, en effet, elles établissent une liaison entre le souverain et le territoire sur lequel s'exerce son autorité, territoire considéré comme la base d'un État, c'est-à-dire d'une entité juridique. Elles donnent ainsi à la monarchie grecque des périodes classique et hellénistique un caractère territorial qui n'a jamais été le sien, tandis qu'elles font disparaître ou au moins n'expriment pas les seuls caractères, national et personnel, qu'elle ait jamais revêtus. Sans doute, on l'a vu, le caractère personnel ne peut-il pas se traduire dans le protocole, sinon par une phrase explicative qu'on évite naturellement chaque fois qu'elle n'est pas vraiment indispensable, sinon encore par un contraste suggestif avec l'appellation plus complète d'un autre souverain [1]. Mais le caractère national s'est exprimé dans le vocabulaire antique, celui-ci se bornant à utiliser, afin de désigner la royauté ou le roi, la formule dont il se servait couramment pour désigner l'État.

Or, un État grec n'est jamais désigné officiellement à l'aide d'un déterminatif géographique, nom de région ou de ville, mais uniquement par un déterminatif ethnique, plus précisément par le nom de ceux — les hommes seuls, indépendamment du territoire — qui y forment l'entité juridique à laquelle il correspond. Dans aucun texte officiel, pour désigner l'État athénien, on ne trouve mention d' « Athènes » ni de cité ou de république « athénienne », mais uniquement de οἱ Ἀθηναῖοι, de ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων ou de ἡ πόλις ἡ Ἀθηναίων. Vouloir expliquer cet usage entraînerait trop loin [2]. Mais il vaut pour toutes les républiques. De même, par conséquent, pour toutes les monarchies qui représentent une institution nationale et

1. Par exemple, les formules de *Syll.*[3], 390 et 433, citées *infra*, p. 239-240.
2. Cf., pour des idées à cet égard intéressantes, le mémoire d'E. Meyer, *Vom gr. und röm. Staatsgedanken*, dans *Eumusia, Festgabe für E. Howald* (Zurich, 1947), p. 30-53.

dans lesquelles existe, entre le souverain et les sujets, un lien autre que celui de la conquête et de la domination ; en ce cas, lorsqu'ils apportent une précision, les Grecs emploient officiellement le mot βασιλεύς accompagné d'un nom de peuple ; son emploi avec un nom de pays ou de cité ne répond pas à leur conception juridique.

Assurément, l'usage courant et, si l'on ose dire, vulgaire, celui de la langue parlée aussi bien que des textes littéraires, fournit aisément des exemples contraires. Il n'ignore pas la tournure officielle [1], mais ne recule pas, à l'occasion, devant l'emploi du déterminatif géographique. Juridiquement, et s'agissant de monarchies grecques ou hellénisées [2], cet emploi était vicieux ; mais il était fatal que la notion territoriale qu'il impliquait ne fût pas constamment sentie. D'autant que, bien souvent, en fait, une équivalence s'établissait entre un peuple donné et le territoire occupé par lui, pour peu que ce peuple parût stabilisé sur un territoire reconnu comme une région naturelle bien définie. En ce sens, l'expression βασιλεὺς Μακεδονίας [3] ou d'autres analogues [4] n'ont vraiment rien de surprenant ni de scandaleux. Mais, uniquement attestées dans des textes littéraires, elles ne sauraient prévaloir contre la remarquable concordance des textes épigraphiques.

Car la masse considérable de ceux-ci ne fournit, en tout et pour tout, qu'une exception à la règle négative qui vient d'être formulée.

1. Exemples : Hér., VIII, 166 ; Thuc., IV, 79, 2 ; Isocr., *Panég.*, 126 ; *Arch.*, 46 ; *Phil.*, 154 ; Dém., II (2e *Ol.*), 15 ; etc.

2. Cette précision va de soi, en raison du caractère territorial traditionnel des monarchies orientales, très différentes sur ce point des États grecs ; on a toujours dit en Orient « roi de Haute et de Basse-Égypte », « roi de Babylone », « roi d'Anzan », etc. Parlant de ces monarchies, les Grecs ont donc pu employer très légitimement des déterminatifs géographiques. Ainsi s'explique qu'un peu avant l'ère chrétienne les Athéniens (*O. G. I. S.*, 357) aient pu honorer [βασιλέα Καπ]παδοκί[ας καὶ τῆς τραχεία]ς Κιλικίας 'Α[ρχέλαον Φι]λόπατριν ; ou encore qu'au IIe siècle de notre ère un Pacorus se soit qualifié (*O. G. I. S.*, 382) βασιλεὺς μεγάλης 'Αρμενίας. L'expression βασιλεὺς τῆς 'Ασίας pose une question. On la trouve dans des textes littéraires (Lysias, *Or. fun.*, 27 ; Isocr., *Phil.*, 76 ; etc.) sans intérêt ici. Mais, à cause des conceptions orientales, les Grecs n'auraient-ils pas pu la forger comme appellation officielle? Aucun texte ne confirme réellement l'hypothèse. Assurément, selon Plutarque (*Alex.*, 34), Alexandre est acclamé après Arbèles βασιλεὺς τῆς 'Ασίας et déjà, selon Arrien (*Anab.*, II, 14, 9), il a exigé de Darius III que celui-ci, désormais, envoie ses messagers vers lui ὡς πρὸς βασιλέα τῆς 'Ασίας. Mais on ne peut se fier entièrement à ces textes, dont les auteurs ont pu majorer les données premières. On remarquera, en effet, qu'Arrien, dans la même lettre d'Alexandre à Darius (*ibid.*, 8), lui fait simplement dire tout d'abord : ὡς οὖν ἐμοῦ τῆς 'Ασίας ἁπάσης κυρίου ὄντος. On remarquera surtout que l'offrande d'Alexandre à Athèna Lindia est libellée βασιλεὺς 'Αλέξαν[δ]ρος..... κύριος γε[ν]όμενος τᾶς 'Ασίας (Ch. Blinkenberg, *Die lind. Tempelchr.*, fasc. 131 des *Kleine Texte* de H. Lietzmann, Bonn, 1915, *C* XXXVIII, l. 104-105) : nous avons chance de posséder là un formulaire beaucoup plus authentique.

3. Ainsi, Thuc., II, 95, 1 ; Dém., XIII (*Sur l'org. fin.*), 24 ; I (*1re Ol.*), 9 ; VI (2e *Phil.*), 20 ; etc. ; cf. Justin, XVI, 1, 11 ; 2, 3.

4. Par exemple, Memnon (*F. H. G.*, III, p. 535), 16 et 18 : ὁ τῆς Βιθυνίας βασιλεύς.

Dans un décret athénien du IVe siècle [1], Stratôn se trouve désigné trois fois par l'expression ὁ Σιδονίων βασιλεύς et deux fois par les mots ὁ βασιλεὺς ὁ Σιδονίων, appellations attendues et normales, mais également une fois comme ὁ Σιδῶνος βασιλεύς, appellation anormale. Cet emploi d'une tournure qui ne surprendrait pas dans le langage courant, mais aberrante dans un texte officiel, semble pouvoir s'expliquer de deux façons. D'abord, par un souci de variété stylistique. Si on représente, en effet, par *a*, *b* et *c* les trois formules utilisées dans ce qui reste aujourd'hui du décret, on constate qu'elles se succèdent dans cet ordre : *a* (l. 5), *c* (11), *b* (20), *a* (22), *b* (23-24), *a* (27). Cet enchevêtrement ne peut résulter du hasard : il trahit une recherche qui suffit sans doute à justifier un manquement à l'usage théoriquement correct. La seconde explication, qui, loin de la contredire, complète la première, se trouve dans l'appartenance de Sidôn, à l'époque où est rédigé le décret, à un Orient barbare où l'emploi du déterminatif géographique était courant [2] : il n'y a pas hardiesse excessive à supposer que Stratôn en parlant de lui-même, même dans ses rapports avec les Grecs, se qualifiait « roi de Sidôn », et non pas « roi des Sidoniens ». L'exception fournie par ce texte demeure donc sans portée.

On ne doit pas davantage retenir le cas des « archontes du Bosphore (cimmérien) et de Théodosia [3] », ni celui de Denys l'Ancien, « archonte de Sicile [4] ». D'une part, le terme d'ἄρχων n'a pas, en l'espèce, la même valeur que celui de βασιλεύς : il exprime une réalité de fait beaucoup plus qu'un pouvoir de droit ; au sens de magistrat régulier dans le cadre d'institutions normales, la langue officielle le détermine, non pas avec le génitif d'un nom géographique, mais avec les prépositions ἐν ou εἰς, avec un adverbe locatif, ou bien avec le génitif ou le datif d'un ethnique [5]. D'autre part, s'il est vrai

1. *Syll.*³, 185.

2. Cf. *supra*, p. 236, n. 2. C'est probablement là ce que veut dire É. Bickermann, *Ber. Ak.* Leipzig, t. LXXX, 1928, 3. *Heft*, p. 21, n. 1, en relevant que le « roi de Sidôn » *steht ausserhalb der griechischen Einflusssphäre*. Il n'en sera plus de même à partir d'Alexandre et, de fait, cette formule n'apparaît plus : cf. *Syll.*³, 390 et 391, où il est parlé uniquement de βασιλεὺς Σιδονίων.

3. *S. G. D. I.*, 5557 (= *Syll.*³, 211), 5559-5561, 5578 (= *Syll.*³, 213) : inscriptions provenant de Pantikapaion ; 5645 (= *Syll.*³, 210), 5646 (= *Syll.*³, 214), 5647, 5648 (= *Syll.*³, 215), 5649 (= *Syll.*³, 216), 5650 : inscriptions provenant de Phanagoreia.

4. *Syll.*³, 128, 159, 163 : cf. Glotz-Cohen, *Hist. gr.*, t. III, p. 392.

5. Simples exemples : *Syll.*³, 207, l. 19 (τοὺ[ς ἄρ]χοντας τοὺς ἐν ταῖς πόλεσι) ; 109, l. 10 (ἄρχοντι ἐς Πύλον) ; 697 A, l. 1 (ἄρχοντος Ἀθήνησιν) ; 107, l. 45 (τὸς ἄρχ[οντ]ας τοὺς Ἀθηναίον) ; 232, l. 3 (ἀρχόντων Φω[κεῦ]σι). — On trouve ἁπάσης Θεσσαλίας ἄρξας (274, 6), mais dans une inscription métrique, donc influencée peut-être par l'usage littéraire, celle de la statue de Daochos Iᵉʳ à Delphes.

que Théodosia constitue une cité et qu'on trouve une fois ἄρχων [Θεοδο]σίης tout court [1], cette formule résulte manifestement de l'éclatement de la formule complète, beaucoup plus fréquente, ἄρχων Βοσπόρου καὶ Θεοδοσίης, où le génitif Θεοδοσίης est entraîné par le génitif Βοσπόρου. Or, ni le Bosphore ni la Sicile ne formaient alors des États aux yeux des Grecs ; ceux-ci ne pouvaient y voir que des agglomérats inorganiques de cités grecques rassemblées, accidentellement et par des moyens plus ou moins légitimes, sous l'autorité d'un chef unique. L'emploi de l'ethnique, qui eût fait songer, faussement, à des entités stables de droit public, se trouvait par conséquent exclu et celui d'un déterminatif inusité avait sa raison d'être, puisqu'il correspondait à une situation politique exceptionnelle. Enfin, il suffit de lire en son entier la titulature normale des « archontes du Bosphore », ἄρχων Βοσπόρου καὶ Θεοδοσίης καὶ βασιλεύων Σινδῶν καὶ Τορετῶν κ. τ. λ. [2], pour constater que les termes ἄρχων et βασιλεύων y sont déterminés de façon différente : pour le premier, des noms géographiques et, pour le second, des noms de peuples. Qu'est-ce à dire, sinon que, de la sorte, s'affirme une différence que les analyses précédentes révèlent fondamentale, entre les collectivités comme entre les notions politiques auxquelles s'appliquent les deux termes? Tant et si bien que, loin de pouvoir arguer du déterminatif d'ἄρχων pour accoler un déterminatif géographique à βασιλεύς, on est conduit, par cet exemple même, à donner à βασιλεύς un déterminatif ethnique.

En effet, avec βασιλεύων Σινδῶν κ. τ. λ., qui exprime une réalité politique absolument classique pour des Grecs, on se trouve en présence d'un des usages le plus sûrement attestés de la langue protocolaire. Les inscriptions officielles en fournissent de nombreux exemples concordants. La formule, sans doute, n'est nullement stéréotypée. Mais, réduite à son schéma essentiel, c'est-à-dire le titre déterminé par un ethnique au génitif pluriel, elle se reconnaît identique malgré des variantes [3]. Au vrai, presque toutes les

1. *S. G. D. I.*, 5578 = *Syll.*³, 213.

2. *S. G. D. I.*, 5646 = *Syll.*³, 214 ; les ethniques ne sont pas toujours les mêmes, mais la formule se rencontre constamment, et du même type. — Je ne crois donc pas qu'on puisse parler, pour cette époque, des « rois du Bosphore » comme on le fait parfois : ainsi P. Treves, *Les documents apocryphes du « Pro Corona »* (dans *Les études class.*, t. IX, 1940, p. 138-174), p. 153, n. A l'époque hellénistique, la situation a probablement évolué (cf. *infra*, p. 245 et n. 4), mais plutôt dans le sens d'une royauté personnelle : « roi du Bosphore » ne saurait alors se dire que par convention, comme on dit « roi de Pergame ».

3. Les précisions qui vont suivre risqueront de paraître oiseuses. Elles sont rendues nécessaires par les distinctions trop minutieuses auxquelles se livre P. Treves, *op. cit.*, p. 153-154, n.

combinaisons imaginables auxquelles prête l'agencement du nom du roi (*A*), de son titre de βασιλεύς (*B*) et de l'ethnique (*C*), multipliées par la présence, unique ou répétée devant l'ethnique, ou l'absence de l'article (*b*) accordé avec βασιλεύς, ont été utilisées. On rencontre *ABC*, mais aussi *ACB* et *BCA* ; on rencontre *AbBbC* ou bien *bBbC*, mais aussi *AbBC* et *bCBA* ou *bCB*[1]. Et chercher à distinguer selon les monarchies[2] ou selon les époques est un effort vain, puisque le même texte donne pour le même souverain, à quelques lignes d'intervalle, *bCB* et *bBbC*, tandis que deux autres textes emploient pour un de ses successeurs *AbBC* et *BCA*[3]. La variété de ces combinaisons ne dissimule donc pas l'identité réelle de la formule.

Cette formule était, à n'en pas douter, celle du protocole diplomatique, du moins lorsqu'il donnait, intentionnellement ou non, toutes les précisions souhaitables pour identifier le titulaire d'une monarchie nationale. Si les Grecs avaient eu ce souci méticuleux de la forme que l'héritage juridique de Rome, des siècles d'expérience et la technicité procédurière des chancelleries ont donné aux protocoles modernes, ils l'eussent constamment employée.

*
* *

Mais des usages plus expéditifs interviennent, même dans les textes officiels.

D'abord, l'emploi de βασιλεύς tout court.

Laissons de côté, naturellement, les souverains qui, rois à titre personnel, ne peuvent être désignés plus explicitement sinon par des tournures d'une lourdeur extrême. Lorsque le même décret des Nèsiotes[4] parle, à la ligne 2, de [Φιλοκλῆ]ς ὁ βασιλεὺς Σιδονίων et, quelques lignes plus loin, de ὁ βασιλεὺς Πτ[ολε]μαῖος, ou bien lors-

1. Exemples : *Syll.*³, 394 (*ABC*) ; 433, l. 2 (*ACB*) ; 391, l. 2, 14-15, 19-20 (*BCA*) ; 138, l. 5-6 (*AbBbC*) ; 185, l. 20, 23-24 (*bBbC*) ; 390, l. 2 (*AbBC*) ; 371, l. 12-13 (*bCBA*) ; 185, l. 5, 22, 27 (*bCB*).

2. P. Treves, p. 154, n. *in fine*, s'arrêterait volontiers à « une distinction entre les monarchies populaires et nationales ou personnelles d'un côté (comme la monarchie macédonienne et, en tout cas, les monarchies hellénistiques) et les monarchies tribales ou citadines de l'autre ». Une cité ne serait-elle donc pas avant tout un peuple ou une nation? De même une tribu? Il ne me semble possible d'introduire de distinction qu'entre les monarchies essentiellement personnelles et les autres.

3. *Syll.*³, 185, l. 5, 22, 27 (*bCB*) et 20, 23-24 (*bBbC*) ; 390, l. 2 (*AbBC*) ; 391, l. 2, 14-15 et 19-20 (*BCA*). Il s'agit des « rois des Sidoniens » Stratôn (au IVe siècle) et Philoklès (au IIIe siècle).

4. *Syll.*³, 390.

qu'on lit sur une base d'Olympie[1] [βασιλεὺς Π]τολεμαῖος βασιλέω[ς Πτολεμαίου 'Αρέα 'Αχρο]τάτου Λακεδαιμονί[ων βασιλέα, il est clair que les rédacteurs de ces textes, s'ils en avaient eu la possibilité, auraient construit symétriquement les protocoles de Philoklès et d'Areus Ier d'une part, de Ptolémée II (sinon de Ptolémée Ier[2]) d'autre part. Il s'agissait au vrai, de royautés foncièrement différentes ; jamais un Ptolémée ne s'est ni n'a été qualifié βασιλεὺς Αἰγυπτίων, ce qu'il n'était pas juridiquement aux yeux des Grecs[3] ; même les Pharaons, dont il était le successeur aux yeux des Égyptiens, avaient été seulement rois « de Haute et de Basse-Égypte », non pas « des Égyptiens ». Or, la plupart des grands souverains hellénistiques orientaux exercent, toujours pour les Grecs, des royautés personnelles. On écartera donc tous les textes qui les concernent — et ce sont assurément les plus nombreux.

Il en reste d'autres, relatifs à des souverains dont la royauté a un caractère certainement national. Ainsi, le même roi est désigné dans le même décret athénien du ive siècle[4] Ἑβρύζελμις ὁ βασιλεὺς ὁ 'Οδρυσῶν, mais aussi Ἑβρύζελμις ὁ βασιλεύς ou βασιλεὺς Ἑβρύζελμις. De même, si Ptolémée II élève à Olympie une statue à Areus Ier comme Λακεδαιμονίων βασιλεύς, les Delphiens décernent des honneurs à son petit-fils Areus II en le qualifiant simplement βασιλεύς[5]. Impossible, donc, de nier cet usage, qui doit évidemment s'expliquer le plus souvent par un souci de brièveté. Le cas d'Hébryzelmis, qui remonte à 386/385, révèle que l'influence d'Alexandre, qui va être bientôt précisée, et celle de la royauté personnelle, beaucoup plus normale après lui qu'auparavant, ne jouent pas en l'espèce ; elles ont pu seulement rendre, pendant la période hellénistique, cet usage plus fréquent par une contamination souvent inconsciente. Mais, à proprement parler, c'est l'usage « court », « abrégé ».

Dans toute une classe de documents, il est vrai, la règle constante paraît être d'employer le titre βασιλεύς sans ethnique. Aussi ne

1. *Ibid.*, 433.

2. Pour le patronymique, il n'est aucun cas connu où l'on ait donné un déterminatif au titre βασιλεύς : cf. *Syll.*3, 573-574 ; Blinkenberg, *op. cit.*, *C* XLII. En tout état de cause, on n'aurait donc fourni aucune précision pour Ptolémée Ier.

3. Sur cette règle et sur les conséquences qu'elle entraîne quant à la désignation des Grecs qui servent le roi, non pas l'État, en Égypte, cf. E. Bickermann, *Beitr. z. ant. Urkundengesch.*, dans *Arch. f. Pap.*, t. VIII, 1927, p. 232-233.

4. *Syll.*3, 138.

5. *Syll.*3, 430 ; sur l'attribution et la date de ce texte, longtemps contestées, j'adopte les conclusions aujourd'hui ordinairement admises : cf. R. Flacelière, *Les Ait. à Delphes*, p. 457-458 ; G. Daux, *Chron. delphique*, p. 38, *G* 23.

peut-il en être rendu compte par le seul désir de faire bref, qui n'eût pas été à ce point uniformément ressenti et eût laissé la porte ouverte à un plus grand nombre d'exceptions. Il s'agit des mentions par lesquelles, en tête d'une lettre adressée par ou à un roi, sont définis l'expéditeur ou le destinataire, avant le verbe εὖ πράττειν ou χαίρειν [1] : lorsqu'une précision est fournie, le nom du souverain se trouve toujours précédé du seul mot βασιλεύς, quel que soit le caractère de la royauté qu'il exerce.

Une exception jusqu'ici unique existe à cet usage : vers le milieu du IIIe siècle, Ziaèlas se qualifie βασιλεὺς Βιθυνῶν dans la suscription d'une lettre adressée à la boulè et au peuple de Kos [2]. P. Treves [3], opposant cette appellation à celle de βασιλεύς tout court attestée pour certains successeurs de Ziaèlas [4], présente, afin de justifier cette différence, une hypothèse assez aventureuse [5] et, d'ailleurs, contradictoire avec celle qu'il retient, un peu plus loin dans le même mémoire, pour justifier l'expression βασιλεὺς Μακεδόνων parfois utilisée dans des documents d'autre nature [6]. St. Dow et Ch.-F. Edson estiment que « les rois de Macédoine et de Bithynie se ressemblent l'un l'autre en ce que tous deux, à la différence des autres rois hellénistiques, gouvernent un peuple unifié avec une conscience nationale ardente » [7]. En vérité, l'assimilation des Bithyniens aux Macédoniens sur ce point ne manque pas de hardiesse, car l'existence, dès avant Alexandre, d'une lignée de dy-

1. Ce dernier verbe est seul employé pendant la période hellénistique, à laquelle appartient la plus grande partie de nos documents. L'autre expression se rencontre auparavant, par exemple en tête de la lettre V de Platon à Perdikkas III. — Alexandre aurait supprimé habituellement toute salutation de ce genre : cf. H. Berve, *Das Alexanderreich auf prosop. Grundlage*, t. I (Munich, 1926), p. 53, qui ne signale pas le cas rapporté par la scolie *ad* Esch., III (*c. Ctés.*).

2. *Syll.*^{3}, 456 = C. B. Welles, *Royal corr.* (New Haven, 1934), 25.

3. *Op. cit.* (dans *Les ét. class.*, 1940), p. 151, n. 2.

4. Pour Prousias, *O. G. I. S.*, 340 et 341 ; pour Nikomèdès, cf. *infra*, p. 246.

5. Ziaèlas aurait voulu prendre un engagement à la fois « au nom de son peuple et en son nom personnel », parce que « les deux personnes juridiques étaient encore distinctes » de son vivant. Au contraire, l'emploi du seul titre βασιλεύς par ses successeurs marquerait « peut-être... un raffermissement de l'autorité du monarque, en ce sens que toute décision de celui-ci implique et engage la responsabilité de son peuple ».

6. *Syll.*^{3}, 573 et 574 ; Blinkenberg, *Lind. Tempelchr.*, *C* XLII. — Pour P. Treves, p. 155-156, l'emploi de cette formule par Philippe V serait « une affirmation énergique d'absolutisme » royal. Les distinctions que fait ce critique, notamment p. 153, n., entre l'usage de la formule à l'intérieur et à l'extérieur de la Macédoine, entre son emploi par Amyntas IV et Kassandros d'une part, Philippe V d'autre part, me paraissent étrangement forcées. Je me permets de renvoyer au mémoire que je donne aux *Mél. F. de Visscher*.

7. Cf., dans *Harvard studies in class. phil.*, t. XLVIII, 1937, leur mémoire (p. 127-180) sur *Chryseis*, p. 139 : *The kings of Macedonia and Bithynia resembled each other insofar as they were both, unlike the other Hellenistic kings, rulers over a unified people with a keen national consciousness.*

nastes héréditaires en Bithynie et leur résistance [1] aux lieutenants d'Alexandre comme aux diadoques ne prouvent rien quant aux sentiments de leurs sujets : l'esprit national de ceux-ci paraît au moins problématique. Mais à quoi bon poursuivre cette critique négative? Sous la plume de ces érudits, ce ne sont là, on le devine, qu'expédients imaginés pour tenter de résoudre une question mal posée. A la rigueur et en consentant à interpréter dans un sens favorable aux Bithyniens la pauvreté des sources qui renseignent sur leur histoire, il ne serait pas interdit de considérer la monarchie bithynienne comme une monarchie nationale comparable, toutes proportions gardées, à la monarchie macédonienne. La véritable difficulté est ailleurs : uniquement dans l'emploi, en tête de cette lettre de Ziaèlas aux gens de Kos, du déterminatif ethnique dont il n'existe aucun parallèle épistolaire pour quelque monarque que ce soit, même macédonien [2]. Tout bien pesé, la plus acceptable explication de cet *hapax* se découvre dans la mauvaise qualité du style et de la syntaxe de cette lettre même. Les éditeurs se sont accordés à reconnaître en elle l'œuvre d'un secrétaire indigène insuffisamment hellénisé ou au moins peu familier avec les constructions classiques [3]. Il est donc permis de lui attribuer, cette fois dans la formule initiale, une irrégularité supplémentaire, peut-être née d'un souci de précision inusitée — et inutile, puisque les destinataires ne pouvaient ignorer l'exacte qualité de l'expéditeur du message.

De toute façon, une exception unique demeure sans force pour contredire une règle appuyée sur tant d'exemples, et d'origine si diverse [4]. Mais sans doute ne suffit-il pas de constater l'existence de cette règle ; une curiosité naturelle pousse à rechercher le pourquoi d'un tel protocole, à la fois inattendu et rigoureux. Voici, à cet égard, non pas une certitude, mais une suggestion.

1. Memnon, 20 (*F. H. G.*, t. III, p. 536-537) ; cf. H. Berve, *op. cit.*, t. II, n°s 208, 255, 338, 397 ; K. J. Beloch, *Gr. Gesch.*^{2}, t. IV, 1, p. 80, 234, 243 ; t. IV, 2, p. 211 et suiv., 459-461.

2. Sur les lettres attribuées à Philippe II dans le discours de Démosthène *Sur la couronne*, cf. ci-dessous, p. 243, n. 1. — St. Dow et Ch.-F. Edson, *op. cit.*, p. 134, veulent distinguer, pour les Antigonides, entre *administrative* et *diplomatic correspondence ;* ils vont jusqu'à affirmer (p. 139) : *If a letter of an Antigonid king of Macedon to an independant state were discovered, its salutation would probably begin* βασιλεὺς Μακεδόνων *nomen*. Cette conclusion est réaffirmée par Ch. Edson, *Harvard st. in class. phil.*, t. LI, 1940, p. 126. Mais P. Treves, qui se laisse par ailleurs beaucoup trop influencer par ces épigraphistes, a bien indiqué (*op. cit.*, p. 151) l'objection qu'elle appelle.

3. C. B. Welles, *Royal corr.*, p. XLVII et 124-125.

4. Cette « singularité du style épistolaire grec » (mieux vaudrait dire, comme on va le voir : hellénistique) est nettement signalée par É. Bikerman, *Rev. de Phil.*, 1939, p. 335, n. 2, et surtout *Inst. des Sél.*, p. 193.

Dans l'état actuel de nos sources, le mot βασιλεύς ne figure, avant Alexandre, dans la suscription d'aucune lettre. Certes, le texte des lettres ne nous est pas transmis par un document contemporain, inscription ou papyrus, ce qui permet d'en mettre en doute plus aisément, au moins sur ce point particulier, l'authenticité. Toutefois, le fait ne peut pas être négligé [1]. Pas davantage l'apparition de βασιλεύς, du vivant d'Alexandre, en tête de la fameuse lettre adressée par le roi en 324 aux bannis grecs. Elle aussi n'est connue que par une source littéraire [2]; mais, pour la correspondance d'Alexandre, la documentation originale manque également [3]. Au contraire, cette documentation existe après Alexandre, très abondante, et elle révèle l'emploi constant [4] de βασιλεύς. Il s'agit donc d'un usage dont nul ne saurait affirmer l'existence qu'à partir d'Alexandre et sans doute y a-t-il là plus qu'une coïncidence.

L'absence du titre dans les lettres antérieures au règne d'Alexandre n'est pas faite pour surprendre. Précisément jusqu'à ce règne, en effet, il manque normalement — on le verra bientôt — dans les textes de libellé authentique, quels qu'en soient le caractère et la nature. L'évolution dont Alexandre a été l'initiateur sera examinée plus loin. Pour le moment, il suffira de marquer que, s'il met en valeur ou si on lui donne un titre (ce qui ne se produit pas toujours), c'est uniquement le titre βασιλεύς sans déterminatif. Alexandre n'abandonne nullement la monarchie macédonienne qu'il détient et, en cette qualité, il a droit au titre βασιλεὺς Μακεδόνων. Mais ce n'est pas sur cette monarchie qu'il entend, au moins

1. Lettre certainement fausse de Philippe II à Aristote : Gell., *N. A.*, IX, 3, et lettre probablement authentique du même Philippe aux Athéniens, transmise, sous le nº XII, dans le recueil des discours de Démosthène. Pour les lettres adressées à des souverains, je me borne à citer : la lettre à Perdikkas III attribuée à Platon (*Ep.*, V) ; celle de Speusippos à Philippe II (J. Sykutris et E. Bickermann, *Ber. Ak.* Leipzig, t. LXXX, 1928, 3. *Heft*) ; celles d'Isocrate à Philippe II (*Ep.*, II et III). Aucune de ces lettres, telle qu'elle nous est transmise, ne comporte le mot βασιλεύς dans sa suscription : J. Sykutris fait certainement erreur en le restituant en tête de la lettre de Speusippos. — Au contraire, les lettres de Philippe II insérées dans le *Sur la couronne* commencent par les mots βασιλεὺς Μακεδόνων Φίλιππος ; mais elles sont apocryphes, et ce n'en est pas là l'unique preuve ni même la plus décisive : cf. P. Treves, *op. cit.*, et notice de G. Mathieu, au t. IV, p. 17 et suiv., des *Plaid. pol. de* Démosthène, dans la *C. U. F.* (1947).

2. Diod., XVIII, 8, 4. É. Bikerman, qui a étudié cette lettre dans les *Mél. Radet* (*R. É. A.*, t. XLII, 1940, p. 25-35), estime, p. 25, n. 6, qu'aucune raison n'existe de contester son authenticité. Il fait remarquer toutefois, p. 26, particulièrement pour l'intitulé où manque la salutation (mais cf. *supra*, p. 241, n. 1), que « nous sommes incapables d'apprécier si ce formulaire est authentique » : et c'est la prudence même, car l'intitulé se trouvait plus exposé que le reste à des remaniements.

3. Pour d'autres lettres d'Alexandre, nous ne possédons sans doute que des adaptations : cf. Bikerman, *ibid.*, p. 25 et n. 2-5, et en particulier pour *Syll.*³, 283, *infra*, p. 255, n. 2.

4. Sur l'exception que constitueraient les lettres de Kassandros, cf. plus loin, p. 258, n. 1.

dans ses rapports avec d'autres que les Macédoniens — et, même dans ses rapports avec ceux-ci, certaines de ses tentatives fournissent des signes évidents de ses apirations profondes — surtout placer l'accent. Tout l'engage à adopter une appellation plus large et en même temps plus vague. D'abord, l'étendue même comme la diversité des territoires et des peuples qui dépendent de lui : aucun déterminatif ne pouvant les englober tous, le titre dépouillé est celui qui convient le mieux. En outre, avant lui, les Grecs disaient déjà βασιλεύς, sans plus, pour désigner le roi perse [1] : or, Alexandre s'est considéré comme l'héritier et le successeur du dernier Achéménide. Enfin, à ses propres yeux, il est également autre chose : le fils de Zeus, soutenu et inspiré par la divinité, le héros qui réalise des exploits inouïs ; et cela donne à sa monarchie un caractère avant tout personnel, qui s'exprime au mieux par l'emploi de βασιλεύς tout court et qui correspond bien à une réalité profonde, puisque sa personne seule constitue un lien entre des sujets aussi hétérogènes que ceux dont il cherche et parvient à se faire obéir.

Dans ces conditions, les souverains grecs ou hellénisés, après la mort d'Alexandre, se trouvèrent en présence d'un usage auquel le prestige du conquérant conférait grande autorité : un usage commençant à s'établir quant à la mention du titre royal, un usage déjà établi quant à la forme donnée à cette mention. Au surplus, les premiers d'entre eux et les plus importants, ceux qui, si l'on ose ainsi dire, donnèrent le ton, nourrirent l'ambition de continuer Alexandre lui-même et, en conséquence, adoptèrent naturellement son protocole. Par la suite, lorsqu'il fallut renoncer à maintenir ou à refaire l'empire unique, la plupart, et notamment tous ceux qui établirent leur pouvoir en Orient, exercèrent une royauté personnelle et ne purent donc jamais songer à accoler un ethnique à leur titre royal. Restaient les autres, ceux auxquels une monarchie nationale était échue. On ne sera pas surpris qu'ils n'aient modifié qu'à d'assez rares occasions les habitudes déjà prises, qui demeuraient observées par la plupart des souverains hellénistiques. Du moins continuèrent-ils à les suivre dans leur correspondance, c'est-à-dire dans des documents apportés à leurs destinataires par des messagers dont les explications suffisaient à préciser l'identité de l'expéditeur [2].

1. Simple exemple, pris à dessein dans un texte très officiel : *Syll.*³, 147 (décret d'Aristotélès en 378/377), l. 18.

2. Le seul cas où elles pussent être utiles était celui de souverains contemporains homonymes.

Ainsi s'explique probablement l'usage épistolaire du seul titre de βασιλεύς par les souverains macédoniens [1] comme par le roi des Athamanes [2] : il matérialise une convention admise par toutes les chancelleries royales, une convention à laquelle la lettre de Ziaèlas constitue actuellement l'unique entorse.

* * *

Les Grecs, pourtant, n'étaient point si fétichistes qu'ils s'astraignissent toujours à joindre son titre au nom d'un roi. Ils l'ont assez souvent négligé, au moins avant Alexandre, pour qu'on puisse, en l'espèce encore, parler d'un usage et qu'on soit tenu de compter avec lui.

Cet usage se justifie parfois par un pur et simple désir de brièveté. Ainsi, un décret de Dèlos du IIIe siècle [3], après avoir précisé à trois reprises βασιλεὺς Σιδονίων Φιλοκλῆς, se borne à parler, une quatrième, de « Philoklès » sans plus : il est clair que la qualité royale du personnage, après trois mentions explicites, ne pouvait plus présenter aucune ambiguïté. La même explication paraît s'imposer pour un décret athénien quelque peu antérieur, en l'honneur de Spartokos : après les considérants, où il n'est question que de « Spartokos » tout court, arrive la formule ἐπ[αινέσαι μὲν τὸν βασιλέ]α Σπάρτοκον Εὐμήλου [4] ; restitution, assurément, mais probable, et on conçoit sans trop de peine que le titre royal n'ait été indiqué que dans le passage le plus important du décret. Le souci de brièveté n'a pas toujours été ressenti ; il a pu également céder le pas à d'autres considérations. Par exemple, lorsqu'il s'agissait d'un

1. Cf. les lettres de Philippe V : *Syll.*³, 543, 552, 572 ; C. B. Welles, *New texts from the chancery of Philip V of Macedonia*, dans *A. J. A.*, t. XLII, 1938, p. 246-247 ; S. Accame, *Una lettera di Filippo V e i primordi della seconda guerra macedonica*, dans *Riv. di Fil.*, t. LXIX, 1941, p. 179-180. La liste complète des textes émanant de ce souverain est dressée par Welles, p. 245, n. 1 ; F. W. Walbank, *Philip V of Macedon* (Cambridge, 1940), p. 288, n. 1, et Accame, p. 193.

2. Welles, *Royal corr.*, 35.

3. *Syll.*³, 391. Exactement de même, le décret des Nèsiotes, *ibid.*, 390, après avoir parlé à la l. 2 de [Φιλοκλῆ]ς ὁ βασιλεὺς Σιδονίων, parle à la l. 9 de Φιλοκλῆς tout court.

4. *Ibid.*, 370, l. 9, 10, 18-19, 20, et, au contraire, 32-33. Je ne vois pas qu'on puisse restituer autre chose. La disparition de la précision ethnique Σινδῶν κ. τ. λ. (cf. plus haut, p. 238) ne choque nullement, d'un siècle à l'autre : cf. un texte de Delphes, *Syll.*³, 439. Mais je ne puis me résoudre à accepter la restitution, aux l. 33-34 de *Syll.*³, 370, [Βοσπορίον] acceptée par Kirchner : cet ethnique, qui fait songer au Μακεδών accolé aux noms de certains rois hellénistiques (Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, 59 ; *Comptes des hiéropes*, 442, l. 181 : *I. G.*², IV, 589, 590), n'est pas attesté pour cette époque et traduirait une évolution trop rapide par rapport au IVe siècle.

grand souverain hellénistique[1], ou si l'on voulait marquer une révérence particulière, ou encore lorsqu'un doute demeurait possible, on a observé sans essoufflement le protocole jusqu'au bout. Lorsqu'on lit à Dèlos [Βασιλεὺ]ς Νικομήδης Ἐπι[φ]ανὴς [βασιλέως] Προυσίου β[ασιλέα Μασα]νάσ[α]ν βασιλέως Γαία[2], la volonté d'insistance apparaît si évidente qu'elle rend aussitôt sensible la nuance incluse dans des libellés tels que [Βασιλεὺς] Ἄτταλος [Ἀττάλου τ]οῦ Φιλεταίρου[3] ou βασιλεὺς Νάβις Δαμαράτου Λακεδαιμονίος[4] : ni Attalos, père du roi Attalos Ier, ni Philétairos[5], ni Dèmaratos, père du roi Nabis[6], n'ont porté le titre de βασιλεύς[7]. Mais, s'agissant du « roi des Sidoniens Philoklès », auquel on n'avait pas précédemment ménagé son titre, ou du « roi Spartokos », auquel on n'allait pas manquer de le donner dans la phrase décisive du texte, on s'est cru permis d'abréger.

Dans beaucoup d'autres textes, au contraire, le libellé demeure théoriquement fort peu clair et l'explication de cette tournure expéditive ne laisse pas d'embarrasser.

Les modernes ont surtout été frappés par le fait que jamais Philippe II, le père d'Alexandre, n'est qualifié ni ne se qualifie βασιλεύς[8]. Dans les lettres qu'il reçoit même de correspondants qui veulent le flatter, dans les lettres diplomatiques ou personnelles qu'il adresse[9], dans les traités qu'il conclut[10], dans tous les documents contemporains où il est question de lui — lettres adressées

1. Ainsi, le même décret des Nèsiotes (*supra*, p. 245, n. 3), qui abrège si rapidement pour Philoklès, ne cesse jamais d'appeler Ptolémée II βασιλεύς ni Ptolémée Ier Σωτήρ.

2. Durrbach, *Choix*, 93.

3. *Ibid.*, 52.

4. *Ibid.*, 58 = *Syll.*[3], 584.

5. Cf. M. Holleaux, *Études d'épigr. et d'hist. gr.*, t. II (Paris, 1938), p. 9-16 (= *R. É. A.*, t. XX, 1918, p. 9-16).

6. Cf. mes *Premiers rapports* (Bordeaux, 1938), p. 33, n. 12.

7. Sur la possibilité de l'absence du titre royal accolé au nom du père même quand celui-ci y a droit, cf. M. Holleaux, *Études*, t. III, p. 396-402 (*J. H. S.*, 1921, p. 193-198), et M. Segre, *Clara Rhodos*, t. IX, 1938, p. 187-188. Mais, s'agissant d'un de ces Attalides pour lesquels l'emploi du titre ne comporte aucune exception et d'un texte dont l'esprit serait incompatible avec l'oubli éventuel de ce titre, un raisonnement comme celui d'Holleaux, *Études*, t. II, p. 2-4 (= *R. É. G.*, t. XV, 1902, p. 304-305), conserve toute sa force.

8. Cf. U. von Wilamovitz, *S. B. Ak.* Berlin, 1901, p. 1275 et suiv. ; A. Wilhelm, *Att. Urk.*, I (*S. B. Ak.* Vienne, t. CLXV, 1910), p. 42 ; U. Wilcken, *S. B. Ak.* Berlin, 1927, p. 281.

9. Sur ces différentes catégories de lettres, cf. plus haut, p. 243 et n. 1. L'absence du titre ne leur est pas particulière, comme l'énumération qui va suivre le montre abondamment ; on peut donc négliger, en pratique, les réserves faites précédemment touchant l'authenticité de leur suscription ou le libellé primitif de celle-ci lorsqu'elle manque.

10. Les fouilles d'Olynthe ont livré le texte de son traité avec les Chalcidiens : cf. D. M. Robinson, *T. A. P. A.*, t. LXV, 1934, p. 103 et suiv. Aux l. 3, 11, 12, le nom se lit de façon sûre (il est restitué à la l. 9).

de son vivant à son fils Alexandre [1], traités conclus entre États étrangers [2], textes de l'amphictyonie delphique [3], discours favorables ou hostiles d'orateurs athéniens [4] — le titre de βασιλεύς n'est jamais accolé à son nom ni utilisé pour le désigner. Tant et si bien que nul ne saurait préciser à quelle date, d'ἐπίτροπος, c'est-à-dire juridiquement simple tuteur et régent [5], gouvernant à la place de son neveu Amyntas IV, il est officiellement devenu βασιλεύς et qu'il faut interpréter des allusions, dont les sources ne sont d'ailleurs pas avares, pour affirmer qu'il a porté officiellement ce titre [6]. On a voulu voir, dans cette discrétion à première vue surprenante, une habileté machiavélique, le désir de ne pas inquiéter ni heurter les Grecs afin de se les rallier plus aisément. « Il tendait, a écrit É. Bickermann, non pas vers la simple domination en Grèce, mais vers l'hégémonie, c'est-à-dire une situation de puissance dirigeante, associée en même temps à la direction morale. La bienveillance des Hellènes lui était donc indispensable dans la politique quotidienne comme pour ses buts les plus lointains [7]. »

Assurément, s'il s'agissait seulement d'une habitude propre à Philippe et observée pour lui de son vivant, il faudrait réserver un accueil favorable à cette explication.

Mais on prendra garde que, longtemps encore après sa mort, on continuait à parler de « Philippe » tout court. Rois eux-mêmes, ses fils Alexandre [8] et Philippe Arrhidaios [9] s'exprimaient de la sorte.

1. Isocr., *Ep.*, V : en 1 et 5, Philippe est simplement nommé ὁ πατήρ σου.
2. *Syll.*[3], 196, l. 41 et 44.
3. *Ibid.*, 230, l. 35, 85, 107 ; 243 *C*, l. 6 ; 243 *D*, l. 6, 31 ; 249 *B*, l. 31 ; 249 II *C*, l. 23. — Le commentaire de la formule παρὰ Φιλίππου que fait Br. Keil, *Die delphischen Rechnungsurk.* (dans *Hermes*, t. XXXII, 1897), p. 412 et suiv., est beaucoup trop subtil à mon sens. Sans doute, Philippe ne devenait pas membre de l'amphictyonie, en tant que βασιλεὺς Μακεδόνων ; mais son titre βασιλεύς eût pu être mentionné : après Alexandre, sans que rien eût été changé à Delphes, il eût été mentionné. Il faut replacer ces documents delphiques dans l'ensemble des documents contemporains : la formule, dès lors, apparaît très normale.
4. Désigner Philippe par « le roi » ou « le prince » dans une traduction (ainsi très souvent V. Martin et G. de Budé en traduisant Eschine pour la *C. U. F.*) est certainement fautif et ne tient pas compte d'une nuance importante du vocabulaire politique grec de l'époque.
5. Just., VII, 5, 9 : *itaque Philippus diu non regem, sed tutorem pupilli egit.*
6. Par exemple, Dém., II (2e *Ol.*), 15 ; VI (2e *Phil.*), 25 ; Isocr., *Ep.*, II, 3 et 24 ; ou bien le mot βασιλεία dans *Syll.*[3], 260, l. 11-12.
7. Dans le commentaire à la lettre de Speusippos, *Ber. Ak.* Leipzig, t. LXXX, 1928, 3. *Heft*, p. 21 : *Denn er strebte nicht nach der einfachen Herrschaft in Griechenland, sondern nach der Hegemonie, d. h. einer Vormachtstellung, die zugleich mit der moralischen Führung gepaart ist. Die εὔνοια der Hellenen war ihm also sowohl in der Tagespolitik wie für seine letzten Ziele unentbehrlich.*
8. Il mentionne son père dans la dédicace des armes perses après la bataille du Granique (ci-dessous, p. 249 et n. 2). Lorsque lui-même prend le titre de βασιλεύς, il ne mentionne pas Philippe.
9. Édit de Polyperchôn : Diod., XVIII, 56 ; les tournures ὁ ἡμέτερος πατήρ et ὁ πατήρ

Et le diadoque Kassandros également, bien qu'en tête de l'acte il se qualifiât personnellement βασιλεὺς Μακεδόνων [1]. Quelles susceptibilités rétrospectives auraient-ils pu pourtant, les uns et les autres, s'attacher à ménager?

Habitude prise, objectera-t-on peut-être, et trop bien ancrée pour qu'on la transgressât. Soit. Mais un autre argument, irrésistible celui-là, est imposé par le simple examen des sources officielles. Elles observent, en effet, un silence analogue à l'égard de bien d'autres souverains, parfois certes beaucoup moins prestigieux et puissants que Philippe, dont le cas, néanmoins, ne peut être séparé du sien si on consent à se souvenir qu'il n'a acquis que progressivement son prestige et sa puissance. Des rois macédoniens prédécesseurs de Philippe, tout d'abord : — tel Perdikkas II dans le traité qu'il conclut avec les Athéniens en 423/422 ; pourtant, dans l'une des clauses, il est question des βασιλεῖς qui règnent « avec Perdikkas », c'est-à-dire des rois des cantons de Haute-Macédoine [2], ce qui implique que les Athéniens n'hésitent pas à lui reconnaître, à lui également, la qualité de roi ; d'où ce résultat, paradoxal lorsqu'on le confronte à nos habitudes modernes : le document donne le titre de βασιλεύς à des rois secondaires, mais semble le refuser au roi principal ; — tel Archélaos honoré par un décret athénien en 411/410 [3] ; — tel Amyntas III, dans ses traités avec les Chalcidiens comme avec les Athéniens [4] ; — tel Perdikkas III, dans la suscription comme dans le corps de la lettre que Platon lui aurait adressée [5]. Ensuite, le fils de Philippe, Alexandre, parfois au moins, sinon toujours : à Dèlos très probablement [6], en

font songer à celle d'Isocrate dans sa lettre à Alexandre (plus haut, p. 247, n. 1). — Cf. aussi *O. G. I. S.*, 4, l. 5, et 8 (inscription d'Érésos), V, l. 95.

1. *Syll.*³, 332. — Je crois qu'il faut attendre très tard pour trouver sûrement, dans un texte autre que littéraire, l'appellation βασιλεὺς Φίλιππος : ainsi en Commagène, au Iᵉʳ siècle avant J.-C., *O. G. I. S.*, 398.

2. *I. G.*, I², 71 = *S. E. G.*, III, 14 (avec de nouveaux fragments rapprochés par P. H. Davis, *The alliance of Athens with Perdikkas of Macedon in 422 B. C.*, dans *A. J. A.*, t. XXX, 1926, p. 179-188). A la l. 27, on lit τὸς βασιλέας τὸς [μ]ετὰ Περ..... J. J. E. Hondius, *Novae inscr. att.* (Leyde, 1925), p. 30-31, avouait avoir hésité entre μετὰ Περδίκκαν et μετὰ Περδίκκο avant d'opter pour cette dernière restitution. Celle-ci est devenue sûre après les observations de Davis et la lecture, à la l. 60, βασι[λεὺς 'Α]ντίοχος. Hondius songeait aux membres de la famille de Perdikkas. Mais Davis a certainement raison : il s'agit des rois des Élimiotes, des Orestes, etc.

3. *Syll.*³, 104, l. 31 : restitution, mais certaine.

4. *Ibid.*, 135 et 157.

5. Platon, *Ep.*, V : il y est question, à deux reprises, de μοναρχία, mais jamais Perdikkas n'est appelé βασιλεύς.

6. Durrbach, *Choix*, 14 ; mais on ne peut entièrement exclure qu'il s'agisse d'Alexandros de Mégalopolis.

tout cas à Delphes[1] comme dans la fameuse dédicace des armes perses après sa victoire au Granique[2], Ἀλέξανδρος Φιλίππου καὶ οἱ Ἕλληνες κ. τ. λ. Enfin, des rois de peuples divers, surtout de peuples balkaniques : — tels les rois thraces Bèrisadès, Amadokos et Kersébleptès dans leur traité avec les Athéniens en 357/356[3] ; — tels « Kétriporis le Thrace », « Lyppeios le Paionien » et « Grabos l'Illyrien » lorsqu'ils s'allient avec les Athéniens en 356/355[4] ; — tels les archontes du Bosphore et rois de tribus barbares, Satyros, Leukôn, Spartokos et Pairisadès dans un décret honorifique athénien de 347/346[5] ; — tel le roi des Molosses Arybbas, chassé d'Épire par Philippe et honoré à Athènes[6]. Les vainqueurs de Chéronée et du Granique se trouvent donc en nombreuse compagnie : on ne peut pas justifier cet usage en fonction seulement de leur politique personnelle.

On ne retiendra pas davantage certaines explications, que leur simplicité pourrait faire paraître tentantes, parce qu'elles auraient pour base une presque automatique classification des textes d'après leur origine ou d'après leur date.

Dira-t-on que les rois, dans les documents qui émanent d'eux-mêmes ou qui sont rédigés dans leur domaine d'influence directe, ne négligent pas de se parer de leur titre si des États républicains grecs se dispensent de le mentionner? Peut-être songerait-on à invoquer, à l'appui de cette distinction, les inscriptions de Pantikapaion et Phanagoreia qui définissent les « archontes du Bosphore et de Théodosia » βασιλεύοντες Σινδῶν κ. τ. λ.[7], ou bien encore plusieurs inscriptions épirotes libellées βασιλεύοντος ou ἐπὶ βασιλέος τ. δ.[8].

1. Les dates des pylées sont incertaines (cf., pour la période 336-323, G. Daux, *Chron. delph.*, p. 12 et 14-17), mais leur position relative est sûre. On trouve d'abord παρ' Ἀλεξάνδρου, comme précédemment παρὰ Φιλίππου : *Syll.*³, 251 *H* I, l. 17 ; 178, l. 42 (restitution certaine) ; 252 *O*, l. 57. Puis (241 *C*, l. 148), παρὰ βασιλέως Ἀλεξάνδρου ; mais (ce que néglige B. Keil, *Hermes*, 1897, p. 418-420) la première formule revient plus tard (253 *R* I, l. 5-6).

2. Arrien, *Anab.*, I, 16, 7 ; Plut., *Alex.*, 16. On discute beaucoup sur la portée exacte de la formule : cf., notamment, F. Hampl, *Der König der Mak.*, p. 59-60, qui combat d'autres interprétations que la sienne. Mais on néglige trop de la rapprocher tout simplement de cet ensemble de documents. Quant à l'absence des « Macédoniens », j'espère en donner ailleurs une explication également très simple.

3. *I. G.*, II², 126.

4. *Syll.*³, 196. Il s'agissait bien, pourtant, de βασιλεῖς : Diod., XVI, 22, 3. — Sur le traité de Grabos avec les Chalcidiens, cf. *infra*, p. 252, n. 5.

5. *Syll.*³, 206.

6. *Ibid.*, 228.

7. Cf. plus haut, p. 237, n. 3.

8. *S. G. D. I.*, 1334-1337, 1346, 1348. D'ailleurs, pour 1336, 1337 et 1348, il est sûr que ces inscriptions sont postérieures à Alexandre et, pour les trois autres, il n'est pas prouvé qu'elles ne lui soient pas au moins contemporaines : c'est-à-dire que leur libellé pourrait

Mais les mentions des rois locaux, dans des textes de cette nature, ont pour seul but, sinon d'en fixer la date exacte, du moins d'enfermer le texte [1] dans certaines limites chronologiques ; la mention, dans les inscriptions épirotes, de magistrats des Molosses confirme l'interprétation. Exactement de même, Sparte indiquait dans une inscription à Dèlos ἐβασίλευον Ἆγις, Παυσανίας, puis donnait les noms de ses éphores [2]. Ces textes écartés, il reste que plusieurs des exemples apportés précédemment de rois désignés par leur seul nom sont fournis par des traités dont le libellé a dû recevoir l'approbation des deux contractants : en s'alliant aux Athéniens comme aux Chalcidiens, les rois macédoniens eussent été en mesure, s'ils y avaient tenu, de demander et d'obtenir l'insertion de leur titre de βασιλεύς ; la mention des autres βασιλεῖς dans le corps du traité entre Perdikkas II et les Athéniens montre clairement que la question de principe ne se pose pas en l'occurrence. Il reste aussi que, dans les textes honorifiques ou qui rappellent une donation royale, rien ne justifierait, de la part d'un État républicain, un ostracisme quelconque à l'égard d'un titre dont la mention expresse serait propre à flatter l'orgueil de celui qui le porte. Or, outre les décrets athéniens en l'honneur des fils de Leukôn ou d'Arybbas le Molosse, voici une inscription de Mytilène [3] qui signale une importante donation faite par Λεύκων καὶ οἱ παῖδες, sans autre précision ; son texte, s'il ne provient pas des donateurs eux-mêmes — mais rien n'autorise à le nier — n'a évidemment pas pu être rédigé avec l'intention de leur déplaire. Voici encore, trouvé à Pantikapaion, donc en un site où le pouvoir de Leukôn se faisait directement sentir, le début d'un décret d'Arcadiens à la louange de Leukôn, fils de Satyros : s'il y est qualifié d'un titre qui a malheureusement disparu, mais dont on ne saurait nier absolument qu'il pût être celui de βασιλεύς, Satyros son père s'y trouve du moins certainement nommé sans le moindre qualificatif [4]. La conclusion s'impose donc : d'autres « rois » que Philippe et, au début de son règne,

avoir subi l'influence de l'usage qu'il commençait à établir. — Bickermann, *Ber. Ak.* Leipzig, t. LXXX, 1928, 3. *Heft*, p. 21, n. 3, invoque le premier de ces textes pour l'opposer à la discrétion de Philippe. Il invoque aussi le cas d'Amyntas IV, qui est très spécial et sur lequel je reviendrai.

1. Aucun de ces textes ne concerne directement le roi : dédicaces faites par des tiers (Pantikapaion et Phanagoreia), donations d'honneurs variés ou affranchissements (inscriptions d'Épire).

2. *Syll.*[3], 119 *a*.

3. *Ibid.*, 212.

4. *Ibid.*, 209 : ἔδοξεν τοῖς Ἀρκάσιν, Λεύκωνα [τὸν Σατ]ύρο Παντικαπαίταν..... Peu importe quels sont ces Arcadiens, mercenaires, Confédérés ou Crétois.

Alexandre paraissent montrer une indifférence analogue à la leur quant au titre dont ils pourraient se parer.

Dira-t-on qu'il s'agit d'un usage propre à Athènes ou influencé par Athènes, la cité démocratique par excellence, celle où Démosthène pouvait affirmer que « tout roi et tyran est l'adversaire de la liberté et des lois [1] »? De fait, une forte proportion des textes qui viennent d'être signalés sont des textes athéniens. Mais elle traduit simplement la prépondérance arithmétique, à peu près semblable en tous domaines, de l'épigraphie athénienne. Car d'autres textes viennent d'ailleurs, et parfois de régions où l'influence d'Athènes est demeurée minime, sinon nulle. Delphes, par exemple, à la différence de la Chalcidique, de Mytilène ou de Pantikapaion, n'éveillera à cet égard aucun soupçon. Négligeons, puisqu'elles peuvent s'interpréter par des intentions politiques, les mentions relatives aux représentants de Philippe et d'Alexandre dans l'amphictyonie [2]. Mais, lorsqu'en 356/355 les Delphiens décernent des honneurs aux fils de Kersébleptès [3], ils désignent celui-ci, qui règne alors en Thrace, par son seul nom sans lui donner plus que les Athéniens le titre de βασιλεύς. Athènes ne possède donc nullement le monopole de cet usage. Au reste — contre-épreuve décisive — elle ne néglige pas de donner parfois tout leur titre, en précisant le déterminatif ethnique, à certains souverains [4].

Dira-t-on, enfin, que les choses changent avec Alexandre, à partir duquel la volonté du conquérant et l'organisation nouvelle du monde grec ont donné une valeur et une extension jusqu'alors inconnues à la notion de βασιλεύς? Certes, dans l'ensemble, la remarque correspond à la réalité. Dans l'ensemble seulement. Car il ne s'agit pas d'une règle protocolaire uniformément ni constamment appliquée. Après Alexandre, lorsqu'un grand souverain hellénistique est en cause et qu'on n'entend pas se montrer hostile envers lui, nul ne néglige de le parer de son titre. Au début du IIIe siècle, les Athéniens honorent Zènon en prenant soin de préciser qu'il est amiral du βασιλεύς Ptolémée [5]. Mais, en d'autres cas, on est moins scrupuleux. Ainsi les Athéniens louent le Παιόνων βασιλεύς Audôléôn ; mais, lorsqu'ils louent un membre de son entou-

1. VI (2e *Phil.*), 25 : βασιλεὺς γὰρ καὶ τύραννος ἅπας ἐχθρὸς ἐλευθερίᾳ καὶ νόμοις ἐναντίος.

2. Pour Philippe, cf. *supra*, p. 247, n. 3, et pour Alexandre, p. 249, n. 1.

3. *Syll.*[3], 196.

4. *Ibid.*, 138, 185 ; *I. G.*, II[2], 190.

5. *Syll.*[3], 367.

rage, ils parlent d'Audôléôn tout court[1]. De même, lorsque les souverains attalides célèbrent leurs victoires sur des souverains étrangers, chacun d'eux prend soin de se parer soi-même du titre de βασιλεύς, mais ne le donne pas à son adversaire[2]. Un dernier exemple est plus significatif encore. Dans le célèbre décret relatif à l'alliance entre les Athéniens et les Lacédémoniens à la veille de la guerre de Chrémonidès[3], il est souvent question du βασιλεύς Ptolémée II ; il est question des βασιλεῖς οἱ Λακεδαιμονίων ; mais il n'est jamais question que d' « Areus » sans accoler aucun titre à son nom, même lorsqu'il s'agit de le louer et de lui décerner une couronne. Ce libellé fournit donc, en plein IIIe siècle, un parallèle remarquable à celui du traité conclu par les Athéniens avec Perdikkas II en 423/422. On commettrait, d'ailleurs, une erreur identique en pensant qu'avant Alexandre le titre de βασιλεύς n'apparaît jamais nulle part. Il accompagne, en effet, à Athènes même, aussi bien le nom de l'Odryse Hébryzelmis au début du IVe siècle qu'une dizaine d'années plus tard celui du « roi des Sidoniens » Stratôn et qu'un peu plus tard encore celui d'un Pélagonien[4] ; il accompagne également, en Béotie, celui du neveu de Philippe, Amyntas IV[5]. La démonstration se trouve ainsi complète, de part et d'autre du règne d'Alexandre. L'insistance affichée et les habitudes créées par ce souverain au cours de son règne ont leur importance quant à la présence et à l'absence du mot βασιλεύς ; mais elles ne les déterminent pas automatiquement. Avant lui, le titre est seulement le plus souvent négligé ; après lui, il est normale-

1. *I. G.*, II², 654 (= *Syll.*³, 371) et 655.

2. Attalos Ier : *O. G. I. S.*, 271, 274, 275, 283 (cf. M. Holleaux, *Études*, t. II, p. 43-49 = *R. É. G.*, 1898, p. 251-258). Euménès Ier : *Syll.*³, 595 *A*, 605 *B* (Nabis était bien roi : cf. plus haut, p. 246, n. 4 et 6). Attalos II : *O. G. I. S.*, 327. Inscriptions dont les auteurs ne sont pas les rois, mais adoptant un formulaire identique : *Syll.*³, 595 *B*, 605 *A*, 606 ; *O. G. I. S.*, 280. M. Holleaux élargissait trop en écrivant (*op. cit.*, p. 48-49) : « ... car il n'était pas d'usage, à Pergame,... de joindre le titre royal au nom des souverains étrangers. » On a trouvé, en effet, à Pergame même, des inscriptions où le titre est donné à un roi étranger : Antiochos III (*O. G. I. S.*, 240), Antiochos IV (*ibid.*, 248). Il n'était donc refusé qu'aux souverains dont les Attalides et leur entourage entendaient célébrer la défaite.

3. *Syll.*³, 434/5.

4. *Syll.*³, 138, 185 ; *I. G.*, II², 190.

5. *I. G.*, VII, 3055 (peut-être seulement du début du règne d'Alexandre). — Je ne puis me résoudre à ajouter à ces quatre textes le traité entre les Chalcidiens et Grabos l'Illyrien qu'a publié D. M. Robinson, *T. A. P. A.*, t. LXIX, 1938, p. 43-47, en restituant ainsi les l. 2-4 : [συμμαχ]ίη Χαλκιδεῦσι | [καὶ τῶι Ἰλλυριῶν βασι]|λεῖ καὶ α[ἱ συνθῆκαι. P. Treves (*Les ét. class.*, 1940, p. 154, n. 1) a justement remarqué et fait préciser par l'éditeur qu'à la l. 3 le mot Ἰλλυριῶν ne s'impose pas. J'irai même plus loin : c'est le mot βασι]|λεῖ qui me semble douteux, puisque aux l. 5 et 11 Grabos est nommé sans aucun titre. Si bien qu'au lieu de retenir ce texte comme un exemple de l'emploi de βασιλεύς un peu avant le milieu du IVe siècle, je le rangerais plus volontiers dans la catégorie de ceux qui ne mentionnent pas le titre royal.

ment mentionné. L'examen des sources interdit de s'arrêter à une conclusion plus rigoureuse.

Afin de ne heurter de front aucun de ces textes dont l'ensemble se refuse à toute classification stricte, il faut évidemment recourir à une explication plus nuancée et souple que celles qui viennent de se révéler inadmissibles. Au vrai, on doit renoncer, cette fois encore, à présenter une interprétation certaine et se borner à en indiquer une qui se recommande plus négativement, par l'absence d'objection décisive, que positivement, par des arguments issus des sources. Elle comporte, on ne songe pas à le dissimuler, une part d'arbitraire. Mais, cette réserve faite, comment ne pas se risquer à la formuler?

* * *

On doit, à coup sûr, distinguer deux périodes, séparées par les règnes d'Alexandre et de ses successeurs immédiats.

Pendant toute la période classique, le monde grec, dans ses parties politiquement les plus vivantes, ignore pratiquement la monarchie. Il ne la voit fonctionner en lui-même qu'à Sparte, cité dont les singularités constitutionnelles frappent tous les yeux et où elle se trouve, d'ailleurs, réduite au rang d'institution religieuse et militaire. Pour le citoyen d'un État grec normal du ve siècle et des débuts du ive, la royauté représente une étape, dépassée sans retour, de l'évolution politique. De véritables rois, au sens de souverains exerçant de grands pouvoirs, n'existent que dans les zones bordières et excentriques du monde grec, chez des peuples qu'avec dédain les Hellènes nomment « barbares ». Aucun prestige ne s'attache à la monarchie, dont la puissance, très souvent, même à l'égard de ses propres sujets, ne présente aucune stabilité réelle. Les dirigeants républicains grecs considèrent donc les hommes et leurs situations personnelles, non pas leurs titres, qui ne répondent pour eux à rien dont ils aient l'expérience et l'habitude, à rien qu'ils puissent estimer efficace ou vraiment honorifique. De leur côté, ces souverains, sensibles à la supériorité de la civilisation ou de la force des États grecs, bornent le plus souvent leur ambition à se rapprocher de la communauté hellénique et à s'y introduire, ou bien à se faire soutenir par un État républicain plus puissant contre les dangers qui les menacent. Ils n'attachent donc guère d'importance, dans leurs rapports avec des Grecs, à un titre dont

ceux-ci font si peu de cas, qui leur paraît à eux-mêmes étranger au concept d'hellénisme et dont, en conséquence, ils ne songent pas à s'enorgueillir. De là, des deux côtés, tant d'indifférence.

Une indifférence qui n'a, le plus souvent, rien d'affecté. Du moins, les rares mentions de la qualité royale précédemment relevées permettent de le penser. En effet, il est remarquable que, dans chacun des quatre textes qui contiennent ce titre [1], βασιλεύς soit déterminé par un ethnique : au moins une fois, si ce n'est plusieurs et avec des formes différentes, le texte précise ὁ βασιλεὺς ὁ 'Οδρυσῶν, ὁ Σιδονίων, etc. Le caractère fortuit d'une pareille rencontre quatre fois répétée s'admettra difficilement. Si les rédacteurs de tous ces textes avaient seulement cherché à flatter, l'un ou l'autre, assurément, s'en serait tenu à mentionner le titre de βασιλεύς sans y rien ajouter ; aussi faut-il qu'au moins la plupart d'entre eux aient consciemment visé un autre but. Ce but a toutes chances d'être l'affirmation de droits contestés. Affirmer, contrairement à la coutume, la qualité royale du personnage que l'on veut désigner et, bien plus, prendre soin alors de nommer expressément le peuple dont on l'affirme βασιλεύς, c'est, semble-t-il, donner à son langage une portée analogue à celle de la moderne reconnaissance *de iure*, celle au moins d'une manifestation de sympathie envers un personnage placé à ce moment dans une situation délicate. Nous ne connaissons pas assez les circonstances de la rédaction de ces textes pour apercevoir exactement de quoi il s'agissait. Seul, pourtant, le cas du Pélagonien demeure entièrement mystérieux. Dans les trois autres, il est au moins permis de soupçonner quelque difficulté politique qui pourrait suffire à rendre compte de précisions inusitées : pour l'Odryse, un compétiteur ou un rebelle [2] ; pour le Sidonien, des démêlés avec le roi perse, un satrape, des voisins ou même ses sujets [3] ; pour Amyntas IV, le désir d'opposer sa légitimité aux agissements et aux visées de son ἐπίτροπος Philippe ou bien à la prise du pouvoir par Alexandre [4]. Rien de plus que des

1. Je néglige délibérément le cas d'Euagoras de Chypre (*I. G.*, I^3, 113), car les rois de cette île mentionnent leur titre sur leurs monnaies, ce qui les classe très à part avant Alexandre.

2. Sur la situation, fort peu claire pour nous, en Thrace à la fin du ve et au début du ive siècle, cf., à propos de ce texte, P. Foucart, *Les Athéniens dans la Chers. de Thrace au IVe siècle*, dans *Mém. Acad. Inscr. et B.-L.*, t. XXXVIII, 2 (1891), p. 92-93.

3. Le même texte (*Syll.*^{3}, 185) qui parle de ce « roi des Sidoniens » ou « de Sidôn » dit (l. 2-3) qu'il a facilité le voyage d'ambassadeurs athéniens vers le roi perse (en 367?). Mais il y eut plus d'une difficulté entre Sidôn et les Achéménides au ive siècle (Isocr., *Panég.*, 160 ; *Phil.*, 102 ; Diod., XVI, 40-45) et les autres hypothèses envisagées n'ont rien d'invraisemblable.

4. Cf. mon mémoire des *Mél. de Visscher.*

soupçons ; mais ne seraient-ils pas toujours fondés que leur possibilité donne corps à la nuance que ce libellé, aux temps classiques, paraît impliquer.

On voit ainsi que l'affectation réside, pour cette période, dans la présence, non pas dans l'absence du titre βασιλεύς. Même en ce qui concerne Philippe, cette absence ne dissimule aucune intention politique. A cet égard, l'Argéade se borne à prendre la suite d'usages bien établis, pratiqués par et pour tous ses prédécesseurs macédoniens, sans parler même des roitelets barbares du voisinage. Avant Chéronée, sa discrétion demeure absolument normale ; l'anormal serait, au contraire, qu'il ne l'observât point. Après sa victoire, qui lui donne une situation hors de pair, mais à laquelle il ne survit qu'éphémèrement, pourquoi se hasarderait-il à rompre hâtivement avec une tradition qui ne peut pas blesser le réaliste habile que révèlent tous ses actes [1]?

Ces habitudes de pensée et d'expression ne commencent à changer qu'avec Alexandre.

Le protocole officiel du conquérant soulève un grand nombre de questions redoutables qu'il serait vain de prétendre trancher rapidement [2]. Alexandre n'a certainement pas toujours pris, dans les textes émanant de lui, et on ne lui a pas toujours donné, au moins en parlant de lui, même favorablement, de son vivant ni parfois assez longtemps après sa mort, le titre de βασιλεύς [3]. Mais, en certains cas, il l'a pris et on le lui a donné de son vivant [4]. Contradic-

1. Pourtant, dans *Syll.*³, 260, on voit que les États grecs membres de la Ligue de Corinthe jurent de ne rien entreprendre (l. 11-12) contre τ]ὴν βασιλείαν [τ]ὴν Φ[ιλίππου καὶ τῶν ἐκγόν]ων. A notre connaissance au moins, l'emploi officiel du mot βασιλεία pour désigner la « royauté » ou le « royaume » de Philippe représente une démarche nouvelle de celui-ci.

2. A ce sujet, des remarques chez J. Kaerst, *Gesch. des Hell.*, t. I³ (Leipzig, 1927), p. 351 et 383, qui relève justement qu'Alexandre a mis en honneur le titre royal, mais qui n'insiste ni sur l'absence de ce titre en plus d'un cas ni, surtout, sur les réserves qu'appellent certains textes quant à leur libellé. Un exemple suffira pour justifier ma prudence. L'inscription *Syll.*³, 283, paraît donner le texte d'un édit d'Alexandre relatif aux exilés de Chios. Or, Alexandre y est appelé une fois (l. 1) βασιλεὺς Ἀλέξανδρος, une autre Ἀλέξανδρος tout court (l. 8), une autre Ἀλέξανδρος ὁ βασιλεύς (l. 18). Ces variations surprennent et comment choisir puisqu'en ces trois passages — en d'autres aussi d'ailleurs — il est visible que le texte primitif émané d'Alexandre a été retouché par les Chiotes en vue de la publication, qui est intervenue à une date inconnue?

3. Exemples sûrs avant 323 : la dédicace après le Granique (*supra*, p. 249 et n. 2) ; les listes amphictyoniques (*ibid.*, n. 1). Après 323 : le décret de Samos *Syll.*³, 312 ; les édits de Philippe Arrhidaios *O. G. I. S.*, 8, V, l. 98, et Diod., XVIII, 56 ; l'inscription *O. G. I. S.*, 4, en l'honneur de Thersippos ; une lettre d'Antigonos postérieure à 306 : *ibid.*, 8, VI (= Welles, 2), l. 120 ; l'acte de Kassandros *Syll.*³, 332, l. 24 ; la lettre d'un Antiochos aux Érythréens *O. G. I. S.*, 223 (= Welles, 15), l. 22.

4. Seuls cas sûrs avant 323 : la dédicace à Athèna Lindia (cf. *supra*, p. 236, n. 2) ; la liste amphictyonique *Syll.*³, 241 *C*, l. 148 ; la lettre aux bannis grecs (*supra*, p. 243, n. 2). — Le

tion irritante, qui paraît illogique et à laquelle on voudrait échapper. Pour tenter de la résoudre, il faudrait entreprendre de dater tous ces textes, plus exactement d'en dater à la fois la rédaction et la transcription matérielle parvenue jusqu'à nous [1]. Il faudrait également préciser, pour chacun d'eux, les intentions (s'il en a eu) du rédacteur définitif, qui purent être déterminées par des circonstances de droit [2] et de fait très variées, un souci d'orgueil ou de discrétion, de flatterie ou d'opposition plus ou moins voilée. Évidemment, la tâche est d'une rare difficulté, et peut-être disproportionnée avec les résultats qu'on en pourrait attendre. Pour la vue d'ensemble à laquelle on procède ici, il importe seulement de constater que, du vivant d'Alexandre, des textes officiels donnent βασιλεὺς 'Αλέξανδρος, c'est-à-dire emploient un protocole que personne n'utilisait normalement à la période antérieure.

Cette apparition, appelée à un si durable avenir, s'explique logiquement de façon assez simple. Les raisons précédemment fournies pour justifier l'emploi, par Alexandre, du terme βασιλεύς tout court plutôt que de l'expression βασιλεὺς Μακεδόνων conservent, en l'espèce, leur valeur : la prétention du conquérant à l'héritage du dernier Achéménide, donc à l'appellation dont les Grecs désignaient celui-ci ; la conscience qu'il a de l'importance de ses succès et la conviction, qui l'anime, de sa naissance et de sa vertu surhumaines. Il s'y ajoute la certitude qu'il défend l'hellénisme en le délivrant de la menace barbare, qu'il lui ouvre des territoires immenses, des perspectives illimitées d'expansion et de rajeunissement. Un enthousiaste et légitime orgueil l'invite donc à moins de réserve que ses prédécesseurs ; le complexe d'infériorité auquel certains au moins de ceux-ci avaient cédé disparaît sans laisser en lui la moindre trace. Au reste, idéologiquement, son règne survient à un moment très favorable pour introduire un nouvel usage protocolaire : car il apporte une éblouissante illustration pratique des

récit de Quinte-Curce, IV, 1, 7, ne peut pas être retenu : le texte même de la lettre de Darius le montre ; cf. Arrien, II, 14, 3 et 9 (plus haut, p. 236, n. 2), qui a dû être mal compris par Quinte-Curce.

1. Je suspens, en effet, mon jugement pour la dédicace du temple de Priène, *Syll.*[3], 277 ; sur la date exacte de la rédaction et de la gravure, les raisonnements habituels (Kaerst, *op. cit.*, p. 351, n. 2) ne prouvent rien. De même pour l'intitulé de *O. G. I. S.*, 1 : les autorités de Priène ont pu, lors de la publication à une date inconnue, le modifier. — Bien que ce soit probable (C. Seltman, *Greek coins*, Londres, 1933, p. 211 et suiv.), les monnaies portant la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ne datent pas sûrement de l'époque d'Alexandre ; elles ne fournissent donc aucun élément probant.

2. Plusieurs de ces textes posent le problème de l'action d'Alexandre en tant qu'ἡγεμών, sur lequel je ne puis suivre entièrement U. Wilcken, *S. B. Ak.* Berlin, 1922, p. 105 et suiv.

idées sur le « roi » présentées par certains écrivains et par des philosophes du IVe siècle [1], mais demeurées jusqu'alors sans effet sensible dans la vie politique quotidienne. Qui pourrait désormais fermer les yeux à l'évidence et nier que, βασιλεύς et parce que βασιλεύς, il exprime, dans sa personne et dans ses actes, un aspect authentique de la civilisation hellénique? Le surprenant, pourrait-on dire, est que l'appellation nouvelle ne se soit pas imposée aussitôt et dans tous les cas, tant à lui-même qu'à ceux qui l'avaient vu à l'œuvre ou qui avaient recueilli l'écho de ses exploits.

De fait, elle ne se généralise pas encore. De son vivant, comme après sa mort, des textes officiels [2] parlent d' « Alexandre » et non pas du « roi Alexandre ». Ses successeurs directs, son demi-frère Philippe Arrhidaios, son fils Alexandre IV né de Rhoxane, paraissent se nommer ou être nommés sans attirer l'attention sur leur titre royal [3]. Pour que s'implante définitivement [4] le protocole dont il a, de temps à autre, pris l'initiative, il faut attendre que ses anciens lieutenants accèdent à leur tour à la royauté. La période de 334 à 306/305 semble donc se caractériser par des hésitations entre l'habitude ancienne, qui néglige, et l'habitude nouvelle, qui précise la qualité royale du souverain.

Les intentions des grands diadoques [5], lorsqu'ils se font proclamer ou se proclament βασιλεῖς, permettent de comprendre aisément qu'ils aient repris et imposé l'usage nouveau.

Les premiers, Antigonos Monophtalmos et Dèmètrios Poliorkètès, prétendent à l'empire tout entier. Le terme βασιλεύς a pour eux le sens très large qu'il avait pour Alexandre. Mais leur prétention éveille ou confirme des résistances acharnées. Celles-ci les incitent donc à se parer du titre à toute occasion et à exiger de ceux qui dépendent d'eux qu'ils ne négligent pas de le joindre à leurs noms. Dèmètrios Poliorkètès et son fils Antigonos Gonatas y tiennent bien plus encore après Ipsos, lorsque ce titre, riche de ré-

1. Cf., par exemple, J. Kaerst, *Stud. z. Entwicklung und theor. Begründung der Monarchie im Alt.*, Munich, 1898.

2. Cf. ci-dessus, p. 255, n. 3.

3. Pour Philippe III et Alexandre IV, *O. G. I. S.*, 4, l. 4-5 ; pour Philippe III seul, *ibid.*, 8, V, l. 95. Toutefois, le titre est mentionné sur les monnaies.

4. Il y a encore, on l'a vu, quelques omissions en parlant d'Alexandre. L'important est qu'il ne s'en produise pas en parlant de grands souverains qu'on n'entend pas blesser. Si Antiochos, fils d'Antiochos III, parle seulement de ὁ πατήρ (*O. G. I. S.*, 232 = Welles, 32, l. 22), selon une formule qui n'est pas sans précédents (cf. plus haut, p. 247, n. 9), c'est évidemment parce que, lui-même prenant (l. 1) le titre royal, celui-ci est implicitement affirmé pour son père dont il est seulement le co-régent.

5. Cf. P. Roussel, dans l'*Hist. gr.*, de G. Glotz, t. IV, 1, p. 333.

sonances spirituelles, sinon de pouvoir temporel, représente aux moments de pire détresse le plus clair vestige de la puissance antigonide écroulée.

D'un point de départ différent et même opposé, les autres diadoques parviennent à un résultat pratique exactement semblable. En prenant le titre royal après leurs ennemis communs, Ptolémée, Séleukos, Lysimakhos et Kassandros donnent à ce titre un autre sens qu'Antigonos Monophtalmos et son fils : ils veulent affirmer leur toute-puissance exclusive sur les territoires qui leur sont soumis. Βασιλεύς, pour eux, ne désigne pas le maître de l'empire, mais le souverain pleinement indépendant en une partie de l'empire. Eux aussi [1], par conséquent, doivent attacher une importance particulière à la mention de leur titre, parce qu'il exprime leur résolution de ne pas s'incliner devant l'autorité des Antigonides.

L'exemple ainsi donné, à partir de 306/305, par les deux groupes adverses ne pouvait qu'être suivi par les successeurs des diadoques et par les maîtres des monarchies, moins importantes parfois, qui parvinrent à se constituer. L'imitation les y poussait, comme le désir de ne pas paraître inférieurs aux héritiers des grandes dynasties. Aussi bien, poursuivant et approfondissant l'œuvre d'Alexandre, la plupart d'entre eux protégeaient et répandaient l'hellénisme. La royauté n'était plus un critère de « barbarie ». L'idéal monarchique était maintenant admis dans les systèmes philosophiques le plus en faveur, tel le stoïcisme auquel Antigonos Gonatas montrait tant de sympathie [2]. Quel scrupule eût donc pu maintenir les rois hellénistiques dans la réserve, modeste ou indifférente, qu'avaient observée les rois de la période classique?

Du côté des Grecs, d'ailleurs, une évolution parallèle n'avait pas manqué de se produire. Assurément, la plupart d'entre eux demeuraient attachés à l'indépendance de la πόλις et jamais le mot δημοκρατία n'avait connu pareil succès, parce qu'il ne signifiait plus, au vrai, rien d'autre que « république » [3]. Mais la lutte contre les

1. Kassandros n'aurait pas pris le titre dans la suscription de ses lettres : Plut., *Dem.*, 18, 4. Mais ses monnaies et *Syll.*³, 332, font douter de la véracité de cette tradition, par ailleurs incontrôlable.

2. W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas* (Oxford, 1913), p. 31-36, 226-233, 249-256, etc.

3. Lorsque Alexandre remplace, dans les villes grecques d'Asie, les oligarchies par des démocraties (Arr., I, 18, 2), le mot a bien encore son sens originel. Mais, en pratique, il le perd progressivement : cf., à propos de Pol., II, 41, 6, *R. É. A.*, t. XXXIX, 1937, p. 20 et n. 3 ; cf. aussi, à propos de la Confédération achaienne, les passages de mes *Assemblées achaiennes* (Bordeaux, 1938) auquel renvoie l'index, p. 436.

empiétements de l'autorité monarchique dans leurs πόλεις leur causait précisément trop de soucis pour qu'ils usassent leurs forces à se raidir dans une hostilité verbale. Depuis Alexandre, au surplus, la royauté était devenue une réalité intégrée à leur monde même, dont l'expérience s'imposait à eux, dure souvent à leur orgueil et à leur esprit d'indépendance, une réalité avec laquelle, quoi qu'ils en eussent, il leur fallait compter. Chez les rois, la puissance, la richesse, la générosité aussi à l'occasion : les Grecs, réalistes, possédaient une souplesse d'adaptation et une ingéniosité inventive qui permirent à beaucoup de se montrer maîtres incomparables dans l'adulation courtisane. Bon gré mal gré, donc, le titre de βασιλεύς entra dans leur vocabulaire courant, parce que les événements, plus efficaces que la spéculation philosophique, firent pénétrer et maintinrent ce qu'il exprimait dans leur civilisation et dans leur idéologie.

De là, chez les souverains comme chez les Grecs, une attention protocolaire qui, succédant à tant d'indifférence, traduisit cette évolution à la fois politique et psychologique.

La mention βασιλεύς, il est vrai, manque parfois pendant la période hellénistique. Et l'on sent bien que les explications qui viennent d'être présentées se trouveraient singulièrement étayées si on pouvait donner, à l'absence de ce titre dans certains textes postérieurs à la fin du IVe siècle, une signification spéciale comme il en a été donné une à sa présence dans certains textes antérieurs à Alexandre. Un besoin, non pas de vaine symétrie, mais de bonne logique, recevrait ainsi satisfaction : pour chaque période, un usage généralement dominant, avec quelques exceptions justifiées par des préoccupations particulières. Délicate, l'entreprise n'apparaît pourtant pas irréalisable.

Nulle difficulté, à coup sûr, lorsque le titre est négligé en parlant d'un roitelet insignifiant. Certes, l'intéressé, s'il rédigeait lui-même le texte, se montrerait plus pointilleux ; probablement aussi un rédacteur qui, directement ou non, dépendrait de lui. Mais, de la part d'un rédacteur étranger, on ne saurait attacher d'importance à cette désinvolture. Au surplus, le décret athénien qui a été pris comme exemple et qui nomme « Audôléôn », sans plus, en louangeant un de ses familiers, est strictement contemporain d'un autre décret en l'honneur d'Audôléôn lui-même, cette fois correctement désigné d'abord comme ὁ Παίονων βασιλεὺς Αὐδωλέων, puis comme

ὁ βασιλεὺς Αὐδωλέων[1]. Donc, à considérer d'un bloc les deux décrets, comme les Athéniens l'ont fait en les votant et comme, une fois gravés, ils étaient destinés à être lus, l'incorrection apparente de celui qui loue le courtisan d'Audôléôn ne représente rien d'autre qu'une abréviation, analogue à celles dont on a déjà relevé l'usage pour le roi de Sidôn Philoklès et dont le roi Audôléôn, congrûment loué de son côté, ne pouvait prendre ombrage.

Aucune difficulté, non plus, pour des textes du genre des inscriptions votives des rois pergaméniens après leurs victoires. Refuser, en le mentionnant soigneusement pour soi-même, le titre royal à son ennemi vaincu, c'était lui infliger une humiliation nouvelle et exploiter au maximum le succès en vue de la propagande auprès de l'opinion grecque. D'ailleurs, puisque la victoire, signe tangible de la faveur et de l'inspiration divines, constituait en elle-même un titre permettant d'être proclamé βασιλεύς[2], il eût été paradoxal de mentionner la qualité royale de celui dont on célébrait précisément la défaite. Les Romains se montraient, eux, moins méprisants ; en apparence seulement, car, s'ils consentaient, après leur victoire, à parler du « roi Philippe » V ou du « roi Perseus »[3], c'était que, fiers de leur régime républicain, il ne leur déplaisait pas, tout au contraire, d'insister sur la haute dignité de celui dont ils avaient triomphé. Les Attalides nourrissaient d'autres arrière-pensées : en légitimant leurs prétentions au titre royal, leurs victoires en dépouillaient les rois vaincus. Évidemment, polémique du temps de guerre : prise à la lettre, elle eût impliqué le refus de traiter un jour avec l'ennemi ; mais celui-ci, de son côté, ne se gênait pas pour y répondre[4] et chacun savait faire la part de l'outrance. Cette nuance, exprimée par un libellé plus court que le libellé alors normal, fournit donc la réplique de celle qu'on a cru pouvoir déceler dans la mention, avant Alexandre, du titre βασιλεύς déterminé par un ethnique : à une manifestation de sympathie s'oppose une manifestation d'antipathie.

Reste le cas d'Areus Ier dans le décret de Chrémonidès. En rendre compte est beaucoup moins aisé. Personne, jusqu'ici, n'a paru s'apercevoir qu'il méritait examen ; mais d'autres textes[5] et sur-

1. *I. G.*, II², 654 (= *Syll.*³, 371) et 655 : décrets votés le même jour et proposés par le même citoyen.

2. *R. É. A.*, t. XLIX, 1947, p. 374-375.

3. Pol., XVIII, 46, 5 ; *Syll.*³, 652 *a* (= *F. D.*, III, 4, 36).

4. Je crois le montrer, en interprétant certaines inscriptions déliennes de Philippe V, dans les *Mél. de Visscher*.

5. *Syll.*³, 433 ; *Inscr. crét.*, II, *Polyrhenia* 12 A ; A. Plassart, *B. C. H.*, 1914, p. 447-449.

tout l'interprétation qui leur est ordinairement donnée, la tradition courante quant au caractère d'Areus rendent, au premier abord, le libellé du décret extrêmement étrange. On s'efforcera, ailleurs, de l'éclaircir. La solution semble, en effet, pouvoir se trouver, d'une part, dans l'histoire du règne d'Areus Ier et dans sa compétition avec son oncle Kléonymos, d'autre part dans les circonstances, politiques comme idéologiques, où est rédigé le décret de Chrémonidès et dans les intentions qui animent manifestement le rédacteur. Cette explication paraîtra peut-être hasardée. Mais l'important est moins de la faire adopter que de lever un doute éventuel.

Car il suffit que le seul texte aberrant véritablement délicat soit susceptible de justification pour interdire de nier à la fois l'extension de la coutume indiscutablement nouvelle qui se dégage des textes officiels hellénistiques et la très forte probabilité des raisons générales précédemment fournies de son adoption. Comme avant Alexandre, il y a bien eu, après lui, un usage dominant auquel il n'a été dérogé que dans des cas d'espèce.

*
* *

Certains enseignements se dégagent, croit-on, de cette étude.

L'un concerne les Grecs dans leur ensemble. « Mauvais juristes », pense-t-on souvent et dit-on parfois d'eux. Assurément, si on prend le mot au sens que bien des exemples romains lui ont valu, en mettant l'accent sur l'emploi de formules qu'il n'est pas permis de négliger ou de modifier sans scandale ni vice de « forme ». Mais excellents et souples politiques, habiles à mouler leur vocabulaire et le libellé de leurs textes officiels sur les nuances de leur pensée vivante, sachant suivre l'évolution de la réalité matérielle et des courants d'idées, sachant aussi s'adapter aux cas particuliers que crée, innombrables, la vie quotidienne. Et c'est bien là, en vérité, le meilleur esprit juridique, celui que la lettre n'étouffe pas.

L'autre enseignement concerne la profondeur de l'empreinte laissée par Alexandre dans les conceptions politiques des Grecs comme dans l'expression verbale qu'ils en ont donnée. Il n'a point créé, mais il a renoué et porté au premier plan l'idée de monarchie personnelle. Il a mis, ou plutôt remis en honneur l'appellation βασιλεύς ordinairement négligée avant lui, mais dont, ensuite, ceux qui peuvent la porter tirent orgueil. L'usage n'en est point encore

définitivement implanté par lui ; mais, le premier, il en donne l'exemple, ce qui en détermine la généralisation par ses successeurs. A ce vieux mot, dont l'origine et la signification primitives demeurent incertaines [1], il a rendu quelque chose de sa portée d'autrefois, s'il est vrai que βασιλεύς, avant de s'associer à la notion d'un rouage constitutionnel, avait été tout d'abord l'expression d' « une notion individualisée, propre à une personne particulière, proche de l'essence des noms propres [2] ». Mais faut-il être surpris de cette résurgence, en Alexandre et grâce à lui, d'un élément venu du lointain passé grec? A la fin du IVe siècle, Alexandre se veut et est beaucoup plus proche de l'épopée homérique que de la Grèce classique des cités républicaines. Faut-il être davantage surpris de son influence, alors qu'on la retrouve aussi forte dans de nombreux domaines de la vie comme de la civilisation helléniques?

Au reste, ce n'est sans doute pas au monde hellénique qu'il convient de borner son regard. La civilisation hellénistique ne meurt pas avec l'indépendance politique du monde où elle s'est épanouie : elle se transmet à Rome et se survit dans l'Empire romain [3]. L'histoire du titre βασιλεύς en apporte un nouvel exemple.

La formule adoptée parfois par Alexandre place βασιλεύς, sans article, immédiatement avant le nom du souverain. Lorsque la mention du titre se généralise, c'est sous cette forme, évidemment dictée par ce précédent. Les variantes, où βασιλεύς ne vient qu'après le nom, demeurent extrêmement rares [4] et plusieurs contiennent le déterminatif ethnique au génitif pluriel, dont la pré-

1. Cf. l'hypothèse, fort peu satisfaisante, d'A. Juret dans les *Mél. Radet* (*R. É. A.*, t. XLII, 1940), p. 198-200 ; cf., récemment, R. Thibau, *Basileus* (dans *Rev. belge de phil. et d'hist.*, t. XXV, 1947, p. 582-587), qui examine les étymologies proposées et en présente une nouvelle.

2. K. Stegmann von Pritzwald, *Zur Gesch. der Herrscherbezeichn. von Homer bis Plato* (Leipzig, 1930), p. 37-38 : *noch nicht Gattungsbegriff, sondern ein dem Wesen der Eigennamen nahestehender, eigenschaftlicher Individualbegriff*, par la suite *konsoziiert mit den Ausdrucken der konstitutionellen Monarchie.*

3. *R. É. A.*, t. XLVIII, 1946, p. 277-279.

4. Je relève, postérieurement au début du règne d'Alexandre : 1° pour l'emploi de βασιλεύς sans ethnique, précédé ou non de l'article, mais suivant le nom propre : *Syll.*^{3}, 283, l. 18 ; un décret de Colophon dont une phrase est citée par É. Bickermann, *R. É. G.*, t. XLVII, 1934, p. 371, n. 7 ; Welles, 30, l. 6-7 (trois textes qui nomment Alexandre) ; *Syll.*^{3}, 430 (Areus II) ; *O. G. I. S.*, 340 (Prousias de Bithynie) ; peut-être Welles, p. 261, où je crois qu'après μεγάλου il faut restituer [βασιλέως] ; — 2° pour βασιλεύς avec l'ethnique au génitif pluriel : *I. G.*, VII, 3055 (Amyntas IV, peut-être après la mort de Philippe) ; *Syll.*^{3}, 390 (Philoklès), 394 (Dropiôn), 433 et *Inscr. crét.*, t. II, *Polyrhenia* 12 A (deux textes nommant Areus Ier) ; *Syll.*^{3}, 438 (Kotys) ; la restitution de *O. G. I. S.*, 347 (Déjotaros), parait trop incertaine pour être retenue. Mon énumération ne prétend pas être exhaustive ; mais la proportion est certainement infime en face des textes innombrables où l'ordre des mots reproduit exactement celui qu'avait adopté Alexandre.

sence a pour effet de compliquer le libellé. Il ne se rencontre notamment aucune variante dans la suscription d'une lettre. Tout se passe, en l'espèce, comme s'il s'était constitué pour les souverains un nom en deux parties, dans lequel, ainsi que l'a très justement marqué É. Bikerman [1], βασιλεύς est « devenu une sorte de prénom » commun à tous. Rien de surprenant, par conséquent, à ce que les Romains, dont la diplomatie correspond fréquemment avec les souverains grecs ou hellénisés, finissent par donner une valeur particulière à cette association d'un titre et d'un nom propre, un sens qu'en réalité elle ne pouvait pas comporter puisque, au moins ailleurs que dans la correspondance, elle souffrait des exceptions.

Comment, en effet, ne pas être frappé par la place qu'occupe le mot *imperator* dans la titulature impériale romaine? César a reçu du Sénat ce titre comme prénom héréditaire [2] ; Auguste l'a repris, imité après une assez longue éclipse par Vespasien et tous ses successeurs [3]. Mais l'idée qui se matérialise dans cet usage n'a pas d'antécédents romains ; elle en a, au contraire, depuis Alexandre dans les monarchies grecques. *L. Aimilius L. f. inperator* : ainsi se qualifiait Paul-Émile à Delphes [4] ; *Imperator Caesar Augustus*, etc. : ainsi se font appeler les empereurs. Les Athéniens et les Samiens honoraient Pompée en le désignant Γναῖον Πομπήϊον Γναίου υἱὸν Μέγαν αὐτοκράτορα, tandis que les Achaiens diront Αὐτοκράτορα Καίσαρα θεοῦ υἱόν [5]. Entre les deux formules de chacun de ces groupes, latin et grec, le changement symbolise la fin du régime républicain à Rome, mais aussi l'adoption d'un style dès longtemps employé dans tout l'Orient hellénistique. *Rex* était impossible ; le mot *imperator*, à cette place et doué d'une vertu permanente, indépendante de toute indication chiffrée, en apparaît comme le substitut. Si mince qu'on veuille la reconnaître, il y a eu influence et l'action d'Alexandre s'est prolongée, par ce biais comme par beaucoup d'autres, très au delà de la vie politique autonome du monde grec.

André AYMARD.

1. *Inst. des Sél.*, p. 193.
2. J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain* (Paris, 1934), p. 126-129, qui ajoute Appien, *B. C.*, II, 110, 461, aux textes ordinairement cités de Suétone, *Caes.*, 76, et Cass. Dio, XLIII, 44, 2, et 46.
3. Cf. notamment Th. Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, t. II³, p. 767 et suiv. ; D. Mac Feyden, *The hist. of the title Imperator under the Roman Empire* (Chicago, 1920) ; A. von Premerstein, *Vom Werden und Wesen des Prinzipats* (15. *Heft N. F.* des *Abh. Ak.* Munich, 1937, p. 245, 249 et suiv.
4. *Syll.*³, 652 *a* (= *F. D.*, III, 4, 36).
5. *Syll.*³, 749 *A* et *B*, 769.

SUR QUELQUES ANECDOTES
CONCERNANT CÉSAR ET CICÉRON

Macrobe nous a conservé plusieurs anecdotes qui se placent pendant les années de dictature de César et dans lesquelles paraissent avec César et Cicéron, Decimus Laberius et Publilius Syrus, les célèbres auteurs de mimes.

Labérius, bien que chevalier romain, fut contraint par César de jouer au théâtre ses propres mimes et sut se venger de cette ignominie par de spirituelles insolences. Le même jour, il eut aussi le dernier mot avec Cicéron qui le persiflait. Plus tard, il fut battu en concours public par Publilius Syrus, provoquant ainsi une plaisanterie de la part de César. Tels sont les sujets des trois anecdotes dont l'intérêt historique n'a pas été souligné jusqu'à présent.

La première et la troisième anecdote se suivent chez Macrobe (*Sat.*, II, 7, 2-9) ; Aulu-Gelle, d'après le résumé d'un chapitre perdu (VIII, 15), n'avait recopié que le premier récit qui peut donc fort bien ne pas avoir toujours été lié au troisième. La seconde anecdote, déjà contée par Sénèque le père (*Contr.*, 7, 3, 9 ; cf. les *excerpta*, avec de légères variantes) et connue de Suétone (*Ces.*, 39), paraît deux fois chez Macrobe (*Sat.*, II, 3, 10 et VII, 3, 8).

Malgré ses insolences (cf. aussi Sénèque, *De ira*, II, 11, 4), Labérius se voit rendre par César la dignité d'*eques romanus* qu'il avait perdue en jouant sur la scène ; il veut alors s'asseoir sur les bancs des chevaliers, pour voir le reste du spectacle ; c'est à ce moment que se place l'incident avec Cicéron, pour lequel nous allons donner maintenant le récit de Sénèque le père et le premier récit de Macrobe[1].

Sénèque le père : « *Laberium divus Julius ludis suis mimum produxit, deinde equestri illumo rdini reddidit ; jussit ire sessum in equestria ; omnes ita se coartaverunt, ut venientem non reciperent.*

1. Le second récit est fait d'après le premier ; Macrobe y affirme que les quatorze gradins étaient réservés aux sénateurs !

Cicero male audiebat tanquam nec Pompeio certus amicus nec Caesari, sed utriusque adulator. Multos tunc in senatum legerat Caesar et ut repleret exhaustum bello civili ordinem et ut eis qui bene de partibus meruerant, gratiam referret. Cicero in utramque rem jocatus < *est* >, *misit enim ad Laberium transeuntem* : « *recepissem te nisi anguste sederem.* » *Laberius ad Ciceronem remisit* : « *atqui soles duabus sellis sedere*[1]. »

Macrobe : « *Deinde cum Laberius, in fine ludorum anulo aureo honoratus a Caesare, e vestigio in quatuordecim ad spectandum transiit, violato ordine, et cum detrectatus est eques romanus et comminus remissus, ait Cicero praetereunti Laberio et sedile quaerenti* « *recepissem te nisi anguste sederem* » *simul et illum respuens et in novum senatum jocatus, cujus numerum Caesar supra fas auxerat; nec impune; respondit enim Laberius* : « *mirum, si anguste sedes, qui soles duabus sellis sedere* » *exprobrata levitate Ciceronis, qua immerito optimus civis male audiebat.* »

Aucun des deux récits n'est satisfaisant. On ne peut pas croire, avec Macrobe, que Cicéron était assis parmi les chevaliers[2]. Sénèque dit que Cicéron fit transmettre (*misit*/*mandavit*) une phrase à Labérius qui lui fit renvoyer (*remisit*) la réplique : Labérius était alors en train de passer (*transeuntem;* cf. le « *praetereunti* » de Macrobe) de la scène aux places équestres (Suet., *Ces.*, 39 : *sessum in quatuordecim e scena* PER ORCHESTRAM TRANSIIT) et Cicéron se trouvait bel et bien « *in orchestra* » avec les autres sénateurs (cf. Vitruve, 5, 6, 2). D'un autre côté, Sénèque dit que les chevaliers « se serrèrent » pour ne pas faire de place ; c'est le contraire qu'on attendait : ils auraient dû, en réalité, desserrer légèrement leurs rangs de manière à tenir toute la longueur des gradins.

L'attitude prêtée aux chevaliers est d'ailleurs non seulement peu compréhensible, mais encore inutile. Elle ne peut servir à expliquer la plaisanterie de Cicéron que si Labérius repasse par l'*orchestra* après avoir été chassé par ses égaux ; or, pourquoi Labérius aurait-il alors repris le chemin de la *scena*? En fait, le récit concernant les chevaliers vient en surcharge ; il est destiné à expliquer *anguste* que l'augmentation du nombre des sénateurs expliquait déjà à elle seule. Sénèque et Macrobe s'accordent pour reconnaître une portée double à la phrase adressée à Labérius descendant de

1. Les *excerpta* placent la phrase *Cicero... adulator* à la fin et lisent *mandavit* pour *misit*.
2. Marquardt (*Droit public romain*, VI, 2, p. 122, n. 3) croit à une exception qu'il ne sait justifier.

scène ; l'un des traits vise sans conteste César et son nouveau Sénat ; l'autre vise Labérius, mais ce ne peut plus être le Labérius que ses collègues auraient rejeté. Le mime est persiflé pour un autre motif qui apparaîtra bientôt.

Comment l'idée d'offrir une place parmi les sénateurs a-t-elle pu naître dans l'esprit de Cicéron? et cela avant tout incident avec les chevaliers. Cette question est liée à celle de la date et du sens exact de la première anecdote. La date la plus haute possible pour l'exhibition de Labérius est celle des *Ludi plebei* de 47 a. C. (du 6 au 13 novembre) : César fut cette année à Rome du début d'octobre à la fin de novembre et Cicéron s'y trouvait aussi à partir du milieu d'octobre [1]. Nous allons voir que cette date concorde avec celle que l'on peut tirer des données de la première anecdote.

Labérius vint donc sur la scène *inducto habitu Syri, qui velut flagris caesus praeripientique se similis exclamabat* :

Porro Quirites ! *libertatem perdimus.*

Ainsi un esclave, roué de coups, en appelait aux citoyens au cri de « nous sommes en train de perdre notre liberté »! A l'allusion personnelle s'ajoute une allusion politique (cf. Sén., *De ira*, II, 11, 4) et le nom de *Syrus* pour l'esclave (plutôt que Davus ou Geta également typiques) nous met sur la voie.

En octobre 47, César rentrait de Syrie. Selon Flavius Josèphe (*Ant. Jud.*, XIV, 8, 137), il venait d'accorder à Antipater le titre de citoyen romain [2]. Vers le même temps [3], il accorda « à Hyrcan... et aux ambassadeurs envoyés par lui le privilège d'assister aux luttes de gladiateurs et aux combats de bêtes [4], assis parmi les sénateurs » (*Ibid.*, XIV, 10, 210). Enfin, « comme César s'apprêtait à s'embarquer pour l'Afrique, Hyrcan lui envoya demander de resserrer les liens d'amitiés et d'alliance qui l'unissaient à lui » (*Ibid.*, XIV, 10, 185).

1. Cf. *R. E.*, art. *M. Tullius Cicero*, col. 1007-1008, et Cic., *ad Fam.*, XIV, 20 (cf. O. E. Schmidt, *Der Briefwechsel des M. Tullius Cicero*, Leipzig, 1893, p. 237 : Cicéron quitte de nouveau Rome le 5 juin 46, et p. 246 : César ne rentre que le 25 juillet. Ils se retrouveront à Rome pour le triomphe).

2. Il avait rendu des services à César en difficulté en Égypte.

3. Le décret qui soulève divers problèmes qui ne nous touchent pas ici (cf. la traduction dirigée par Th. Reinach, t. III, p. 237, n. 2, en particulier) se place en 47, puisque César y est dictateur pour la deuxième fois (D. C. 43, 1 : en 46, César est dictateur pour la troisième fois).

4. Erreur compréhensible de la part de Fl. Josèphe, puisque les mimes avaient disparu à son époque. Sur ces autorisations, cf. Suét., *Cl.*, 25, et Tac., *Ann.*, XIII, 54 (*contra* : Suet., *Aug.*, 44).

Pour Labérius, c'est Antipater, le père d'Hérode, qui est censé paraître sur la scène. L'auteur protestait ainsi, en tant que Romain, contre la politique de César favorable aux « Syriens de Palestine [1] », et ce « Syrien » d'origine se trouvait de plus être un plaisant porte-parole de tous les vrais Romains.

Pour Cicéron, cet esclave (cf. *De prov. cons.*, 5, 10) est l'ambassadeur des Juifs, cet ambassadeur qui a le droit de s'asseoir au spectacle à côté des sénateurs. Aussi Cicéron fait-il semblant de s'adresser au personnage du mime et non pas à Labérius qui ne pouvait prétendre, comme chevalier, à aucune place sur l'*orchestra.* Labérius si tant est qu'il répliqua, se méprit : la double [2] raillerie de Cicéron atteignait le seul César par son augmentation du nombre des sénateurs [3] et pour ses faveurs aux Juifs.

L'expression *Porro Quirites* [4] ! qui a la valeur d'une prière instante, contient, elle aussi, une allusion. Au moment où la guerre s'allumait en Afrique (Suét., *Ces.*, 70), il y eut une mutinerie de la Xe légion qui avait été ramenée de Syrie [5] ; César apaisa les soldats en employant le mot *Quirites* (cf. encore : Dion Cassius, 42, 53 ; Polyen, 8, 23, 15 ; Appien, *De b. c.*, II, 93, entre autres). L'épisode est daté par tous les auteurs récents du séjour de César à Rome en octobre-novembre 47 a. C. ; ce dernier détail achève donc de fixer la date des deux premières anecdotes.

La dernière anecdote ne se place pas, malgré Macrobe, aux *Ludi plebei*, mais aux *ludi Caesaris* qui suivirent le quadruple triomphe de l'été 46 [6] et à propos desquels Cicéron (*ad Fam.*, XII, 18, 2) cite ensemble Labérius et Publilius dont il vient d'entendre les œuvres. C'est à cette occasion que se disputa le concours dont parle Macrobe. Publilius Syrus l'emporta ; alors ... *Caesar adridens hoc modo pronuntiavit* : *Favente tibi me victus es, Laberi, a Syro.* César fait semblant d'avoir tenu pour Labérius ; ce qui ne saurait être vrai, sans quoi Publilius n'aurait certainement pas remporté la palme. César se venge avec esprit de l'accusation portée l'année précé-

1. Sur cette expression, cf. Ovide, *Ars am.*, I, 415.

2. Le *in utramque rem* de Sénèque est peu précis ; le sens exact d'une partie de la plaisanterie fut rapidement oublié, d'où l'invention de l'épisode du refus des chevaliers.

3. D. C. 43, 47, 3, atteste une augmentation en 45 a. C. (cf. Cic., *ad Fam.*, 4, 18, 1?). Daremberg et Saglio (art. *Senatus*, p. 1185) parlent de révisions, suivies d'augmentations, en 47, 46 et 45 a. C.

4. L'expression ne se retrouve que chez Tertullien, *adv. Valent.*, 14.

5. C'est sur ces troupes encore qu'il comptait pour la campagne d'Afrique (cf. D. C. 42, 52 sq.).

6. Sur la date exacte, cf. O. E. Schmidt, *o. c.*, p. 253.

dente par Labérius qui lui reprochait d'être favorable aux *Syri*... dont Publilius fait partie.

Quelle est la vraisemblance de ces anecdotes et que nous apprennent-elles? La vraisemblance matérielle et psychologique est très forte : la phrase de Cicéron correspond bien à ses sentiments politiques[1]. Dès juillet 46, circulaient des bons mots attribués à Cicéron, et César, qui venait de rentrer à Rome, se faisait fort de reconnaître ceux qui étaient authentiques (Cic., *ad Fam.*, IX, 16, 4) ; « *recepissem te nisi anguste sederem* », allusion à des faits d'actualité, fut de ceux que César s'amusait à entendre, de même qu'une autre allusion à l'augmentation du nombre des sénateurs, rapportée par Macrobe quelques lignes plus loin (*Sat.*, II, 3, 11).

Ces mots de circonstance[2] montrent que l'opposition à César à l'époque de la campagne d'Afrique était très forte et qu'elle saisissait tous les prétextes pour se faire sentir : nominations de sénateurs[3], mutinerie récente, faveurs accordées aux Juifs ; même apocryphes, ils révèlent un gros mouvement d'opinion anticésarien : on essayait à Rome de soutenir de cette manière les Pompéiens et les républicains qui se réorganisaient en Afrique. Le mépris de Cicéron pour les Juifs, mépris qui se fond chez tous les citoyens dans une sorte de xénophobie générale, est ainsi confirmé, de même que l'amitié politique que César, au contraire, leur porte. Enfin, ces anecdotes renforcent, sur des points de détail que Josèphe ne pouvait inventer, l'authenticité d'ensemble des décrets reproduits dans les *Antiquités* (XIV, 10).

Où Macrobe a-t-il trouvé les trois anecdotes qui figurent dans le même second livre des *Saturnales*? Celle qui concerne Cicéron se trouve dans un premier ensemble qui rapporte des bons mots de Cicéron (« *dicta Ciceronis* », II, 3, 1 et 15) assez bien classés (contre Pompée : II, 3, 7 ; contre César : II, 3, 9), d'Auguste et de Julie, sa fille. Le récit change d'allure au chapitre 7, où il est question de

1. L'insolence de Labérius et la manière de César sont suffisamment attestées. *Adridens hoc modo pronuntiavit* correspond à γελάσας (Polyen, 8, 23, 15) et à ταῦτα εἰπὼν μόνον (D. C. 42, 53), qui se rapportent l'un et l'autre au récit de la mutinerie de la Xe légion. La réplique de Labérius à Cicéron est toutefois moins sûre : Pompée était mort depuis plus d'un an et le mot de Cicéron perdait de sa force s'il était suivi de cette réplique, à moins qu'on n'ait voulu attaquer Cicéron en même temps que César. Noter qu'à son retour, en automne 47, César avait reçu Cicéron très amicalement.

2. Même inventées, ces anecdotes ne peuvent guère être postérieures au moment où elles sont censé se passer.

3. Cf. les nominations, légèrement postérieures, de sénateurs d'origine gauloise (Suet., *Cés.*, 76 et 80).

Labérius, puis de Publilius, avec des phrases qui sont tout à fait dans le style du *De viris illustribus* de Suétone.

Pour Labérius, Suétone résumait, dans *Ces.*, 39, son propre texte de la *Vita Laberii* qui est antérieure aux *Vies des Césars ;* son « *donatusque quingentis sestertiis et anulo aureo* » se retrouve précisément chez Macrobe (II, 7, 8), dans un passage où il n'a que faire [1] et qui provient de la *Vita Laberii.* Saint Jérôme, dans sa *Chronologie* (an 43 a. C.), consacre une phrase à Labérius [2] et à Publilius, ce qui nous confirme l'existence d'une *Vita Publilii.* Aussi, malgré le grand nombre de vers de Labérius [3] cités par Macrobe, doit-on admettre que le fond du récit concernant Labérius et Publilius, au chapitre 7, vient de Suétone.

L'anecdote cicéronienne, dans la version de Macrobe, se trouvait-elle aussi chez Suétone? Celui-ci (*Ces.*, 39) précise que Labérius « passa par l'orchestre pour aller s'asseoir dans les bancs des chevaliers ». L'expression *per orchestram* peut venir de ce que Suétone raconte dans la *Vita Laberii* un fait qui se situe en cet endroit ; comme il n'est pas dit, dans la même phrase de *Ces.*, 39, que les chevaliers le repoussèrent, on doit y voir une preuve de plus que l'histoire des chevaliers qui se seraient serrés n'est pas primitive et n'a pas été connue ou retenue par Suétone. Macrobe ne dépend donc pas de Suétone [4] pour l'échange de mots entre Cicéron et Labérius ; étant plus « complet » que lui, il a dû prendre son récit ailleurs.

Les trois volumes de bons mots de Cicéron qu'aurait édités Tiron (Quint., *Inst. or.*, VI, 3, 5 ; cf. Macr., *Sat.*, II, 1, 12) pourraient être la source du récit du suétonien du « *recepissem, etc...* » dont nous devons admettre l'existence, mais ne peuvent être celle de Sénèque et de Macrobe qui manquent d'égards envers Cicéron. Ces deux

1. En effet, Macrobe rattache ce détail maladroitement à l'histoire du concours où Publilius battit Labérius. L'indication de la somme qu'aurait donnée César se retrouve encore dans II, 7, 2, qui est suétonien d'allure.

2. « *Laberius mimorum scriptor decimo mense post C. Caesarem Puteolis moritur.* » Labérius serait donc mort quelques jours après Cicéron ; cette précision est d'autant plus suspecte qu'elle n'est pas dans la manière de saint Jérôme et que *decimo* pourrait venir d'une confusion avec le prénom bien attesté de Labérius. Le *cognomen* ne se cacherait-il pas dans *mense*? On pourrait songer à une forme comme *Menas*, attestée pour un Licinius Menas sous Sylla (Columelle, 12, 4, 2) et un affranchi de Pompée (Suet., *Aug.*, 74).

3. Vingt-sept vers de Labérius (et treize de Publilius) ; Suétone ne les a peut-être pas tous cités, car il ne semble pas avoir été dans ses habitudes d'en citer beaucoup. Comme Aulu-Gelle aime, au contraire, citer des vers, qu'il utilisa passablement Suétone et qu'il racontait dans un chapitre perdu la même histoire que Macrobe, on pourrait admettre à la rigueur que, pour II, 7, 2 sq., Macrobe a renforcé Suétone par Aulu-Gelle.

4. Par conséquent aussi, Suétone ne saurait dépendre ici de Sénèque le père qu'il utilisa, à bon escient, pour le *De rhetoribus* (cf. A. Macé, *Essai sur Suétone*, p. 248).

récits, proches l'un de l'autre par l'expression (cf. p. ex. *male audiebat*, chez les deux), viennent d'un intermédiaire qu'il serait intéressant de retrouver [1].

Macrobe place la mésaventure de Labérius *in fine ludorum*, alors que Sénèque dit simplement *ludis suis* et Suétone (*Ces.*, 39) *ludis*. Or, l'expression de Macrobe est à rapprocher d'une lettre d'Asinius Pollion (Cic., *ad Fam.*, 10, 32, 2, juin 43) qui parle d'un personnage qui, à l'imitation de César (... *eadem quae C. Caesar*...) et à l'occasion de jeux donnés en Espagne, *Herennium Gallum histrionem summo ludorum die anulo aureo donatum in XIIII sessum deduxit*. Asinius Pollion, qui rédigea une histoire des guerres civiles, restée inachevée (pour des motifs sans doute politiques), n'aurait-il pas inspiré le texte copié par Macrobe?

D'un autre côté, Asinius Pollion (*lettre citée*), Sénèque et Suétone ont respectivement : *sessum deduxit* /(*produxit*)... *sessum* /*sessum... transiit*, et Suétone et Macrobe ont ensemble : *anulo aureo donatus* (*honoratus*) *in XIIII transiit*. Comme le groupe de mots attribuable à Pollion (*in fine ludorum, etc...*) ne saurait avoir été pris par Macrobe dans la *Vita Laberii* pour être plaqué dans un texte appartenant au genre des *dicta*, la seule interprétation de ces analogies paraît être la suivante :

Suétone et Pollion ont utilisé l'ouvrage de Tiron ; l'anecdote concernant Cicéron fut augmentée par Pollion chez qui Sénèque la prit ; quant à Macrobe, il eut recours à un recueil de bons mots qui devait être achevé vers la fin du règne d'Auguste (Julie en est le personnage le plus récent) et qui, en plus de Tiron, utilisa Pollion. Une variante plus simple consisterait à supposer la publication sous Tibère [2] d'un recueil de bons mots s'inspirant à la fois de Pollion et Tiron, et inspirant, à son tour, les récits de Sénèque et de Macrobe ; elle forcerait d'attribuer à Tiron l'emploi de *sessum* et *transiit*, et affaiblirait légèrement l'influence de Pollion. De toute manière, il existe, malgré E. Bickel [3], un lien étroit entre Sénèque [4], Suétone et Macrobe.

1. Cet intermédiaire a peut-être accolé à l'anecdote primitive le reproche fait à Cicéron (*atqui soles*...) qui venait d'ailleurs.

2. C'est-à-dire après l'exil de Julie et avant les *Controversiae*, rédigées sous Caligula.

3. E. Bickel, *Diatribe in Senecae philosophi fragmenta*, Leipzig, 1915, p. 305 sq.

4. Le récit de Sénèque vient dans les manuscrits après une lacune. L'auteur avait auparavant mêlé, à propos du genre « mime », les noms de Pomponius, Labérius et Cicéron (!), puis fait allusion aux innombrables mots de Cicéron. Le récit concernant Labérius et Cicéron ne s'imposait pas en cet endroit des *Controversiae*, et les variantes des *excerpta* ne sont pas rassurantes. A moins que Sénèque n'ait voulu sacrifier au goût des publications récentes

Il y a finalement deux sources pour l'ensemble des anecdotes étudiées : des *dicta*, datables du temps de Tibère, et le *De viris illustribus* de Suétone. Seule l'interprétation correcte de ces récits plaisants a permis d'arriver à une solution simple et claire dans cette recherche de sources qui n'avait pas été tentée, parce qu'on croyait à tort que toutes ces historiettes appartenaient au domaine commun de l'Antiquité. En réalité, en ce temps déjà, les *ana*, puisés assez souvent dans des ouvrages historiques, repassaient dans des œuvres moins graves destinées au délassement d'un petit nombre d'amateurs, mais sans jamais arriver à être vraiment populaires.

J. SCHWARTZ.

(ce qui nous daterait sa source des années 35 à 40 p. C.), l'hypothèse d'une interpolation postérieure n'est pas à rejeter. Sénèque a, de plus que Tiron, la réplique de Labérius et le refus des chevaliers ; ces deux suppléments ont été expliqués plus haut, mais la phrase avec *coartaverunt* est gênante : il y a là sans doute une mélecture qui n'est peut-être pas imputable à Sénèque (lire : *ita* < *inter* > *se concordaverunt*?).

UN EXPLOIT DE NÉRON

Dans le poème sur la « Guerre Civile » inséré dans le *Satiricon*, Pétrone a placé un épisode conforme aux lois de l'épopée classique, plus riche d'allusions à la vie contemporaine qu'une lecture superficielle du texte le laisse supposer. Il s'agit de l'apparition de Dis, émergeant d'un gouffre, localisé en une terre que le voisinage de l'Averne faisait regarder traditionnellement comme une Bouche d'Enfer, mais qui est connue aussi pour la faveur dont elle jouissait auprès de Néron, qu'y attiraient les souvenirs des exploits de ses modèles, divins ou humains, Hercule, Caligula, dont elle était jalonnée.

En un lieu situé « entre Parthénope et les champs de la grande Dicarchis », au milieu des Champs phlégréens, le Souverain des Enfers, sous prétexte de réclamer à la Fortune, à la veille de la guerre civile, une nouvelle provision d'âmes, dénonce les excès du luxe néronien, avec une sévérité qui ne laisse rien à envier aux diatribes de Sénèque vieillissant [1].

Dans son inspiration générale, le passage (*Satiricon*, CXX, v. 67 sqq.) semble développer les brèves indications données par Lucain dans l'analyse des causes de la guerre civile par laquelle s'ouvre le livre I de la *Pharsale*. On rapprochera, en particulier, les vers 80 et suivants de Pétrone des vers 71 et 81 du livre I de la *Pharsale*. Mais les vers 162 et 163 de la *Pharsale* :

Praedaque et hostiles luxum suasere rapinae,
non auro tectisve modus...............

1. Ainsi que de ses élèves ou de ses imitateurs. A preuve l'*Octavie*, v. 434 sqq. :

Luxuria victrix orbis immensas opes
jampridem avaris manibus, ut perdat, rapit.

Chez Sénèque, voir, par exemple, dans les textes contemporains de la composition de la *Pharsale* : *N. Q.*, I, 17, 10. Même condamnation du luxe, produit de l'exploitation du monde, en particulier du luxe des habitations : *Ep.*, 89, 21 ; du luxe de la table : *Ep.*, 89, 22 ; textes auxquels font écho dans le livre IV de la *Pharsale* les vers 373 sqq., au livre X le vers 156 et surtout le vers 110, où le décor des fêtes de Néron perce à travers la description du festin offert par Cléopâtre à César.

ont appelé dans le *Satiricon* un large commentaire emprunté à l'actualité :

Aspice late
luxuriam spoliorum et censum in damna furentem
(*Satiricon*, CXX, v. 85-86.)

Les contemporains ne pouvaient manquer d'y apercevoir une allusion très nette à la mise en coupe réglée de l'Italie et des provinces de l'Empire romain (Tacite, *Annales*, XV, 45 ; Juvénal, XII 129) pour la collecte des fonds nécessaires au financement des grands travaux exécutés ou seulement imaginés par Néron, travaux dont Suétone nous donne un suggestif aperçu (*Ner.*, 31) [1].

L'écho de la réprobation que provoquaient ces pillages retentit dans la *Pharsale* au livre III, où, traitant l'épisode de la prise du Trésor public par César en 49 et songeant au pillage des temples de Rome par Néron (Suétone, *Nér.*, 32, 7 ; Dion Cassius, 63, 11), Lucain a mis dans la bouche du tribun Cotta — un inconnu, notons-le, dans l'histoire — cet avertissement significatif : « Les pertes (*damna*) émeuvent les peuples que protègent leurs lois (c'est-à-dire les peuples vivant sous le régime républicain) ; mais la pauvreté de l'esclave est lourde non pour elle, mais pour le maître » (*Ph.*, III, 151-152). Or, jamais le trésor de l'État ne fut plus riche, prétend Pline l'Ancien, qui nous en donne l'évaluation à cette date (*N. H.*, XXXIII, 56). Et « pour la première fois », ajoute Lucain — mais non pas la dernière ! — « Rome fut plus pauvre que César » (III, 168) [2]. Une allusion lourde de sous-entendus aux excès de la fiscalité impériale sous Néron se trouve encore aux vers 526 sqq. du livre V de la *Pharsale*, dans l'épisode de César et du pêcheur, que sa pauvreté seule protège :

. . . . *o munera* NONDUM

1. Après la mort du fastueux et prodigue Empereur, les malédictions des villes pillées répondaient à l'invective d'Agrippine dans la tragédie-prétexte d'*Octavie*, v. 624 sqq. :

Licet exstruat marmoribus atque auro tegat
superbus aulam. . . . .
. . . . mittat immensas opes
exhaustus orbis.

Nous datons avec M. Herrmann la tragédie du début du règne de Vespasien.

2. Même procédé d'allusion dans la *Pharsale* au livre V, v. 397, où nous voyons César dictateur obtenir le consulat et dresser « pour la première fois » l'hypocrite décor d'élections falsifiées pour dissimuler l'usurpation du pouvoir sous des apparences républicaines. De même, quand Lucain désigne le lieu où se réunit le Sénat apeuré sur la convocation de César en 49 par l'expression *Phoeboea Palatia* (*Ph.*, III, 103), il n'y a pas là une erreur, mais une anticipation volontaire qui prouve que le poète entend dénoncer la servilité du Sénat sous l'Empire, où le Sénat se réunissait dans le temple d'Apollon du Palatin. Et l'amertume de Lucain annonce le pessimisme désabusé de Tacite.

intellecta deum! Quibus hoc contingere templis
aut potuit muris nullo trepidare tumultu
Caesarea pulsante manu [1].

Quelques-uns des éléments du tableau décrit par Pétrone demandent une identification précise ; d'autres ne sont sans doute que poncifs poétiques ou thèmes de rhétorique, auxquels les événements de l'actualité pouvaient, cependant, rendre leur valeur et leur vie.

Nul doute qu'il ne faille d'abord reconnaître la Maison d'Or dans l'expression vigoureuse du vers 87 du *Satiricon* :

Aedificant auro sedesque ad sidera mittunt [2].

Le détail qui suit est trop banal pour exiger une identification :

Expelluntur aquae saxis.....

Il s'agit là, en effet, d'un thème qui est traditionnel chez les rhéteurs et chez les poètes de l'époque impériale [3], mais qui trouvait son illustration dans les constructions néroniennes à Baïes [4]. Les empereurs et les particuliers y rivalisaient d'ingéniosité, en s'aidant des propriétés du « sable de Pouzzoles » de durcir sous l'eau [5] —

1. Comme dans tout le poème, César ne dépouille d'autre temple que celui de Saturne, où se trouve l'*aerarium*, au livre III (ses soldats s'en plaignent assez V, 271, et VII, 758-760 — et à juste titre, de l'aveu même de César, V, 305), le trait doit viser encore Néron. La scène du livre V se passe en Épire. Pour les pillages de Néron en Grèce, cf. Dion Chrysostome, *Disc.*, 31, 148 ; Tac., *Ann.*, XV, 45 ; XVI, 23, et Philostrate, *Vit. Apoll.*, V, 7, 3, qui compare Néron à Xerxès.

2. Les travaux de construction de la Maison d'Or éclairent les allusions de la lettre 90 de Sénèque : *domos instar urbium* (90, 43) et surtout : *has machinationes tectorum supra tecta surgentium et urbium urbes prementium* (90, 7).

3. Pour les rhéteurs, cf. Sénèque le Rhét., *Contr.*, V, 5, 2 : *Maria projectis molibus submoventur.* Ainsi encore chez Manilius, IV, 262 : *Litoribusque novis per ludum illudere ponto.*

Pour les constructions césariennes et augustéennes sur les bords du golfe de Baïes, cf. Horace, *Odes*, II, 18, 20 :

marisque Baïis obstrepentis urges
submovere litora
parum locuples continente ripa.

Cf. aussi *Odes*, III, 1, 33 :

contracta pisces aequora sentiunt
jactis in altum molibus,

et III, 24, 3.

4. Voir dans le *Thyeste* les vers 459-460 :

Non classibus piscamur et retro mare
jacta fugamus mole,

extraits d'une tirade bourrée de souvenirs néroniens. Pour les « auberges de luxe », au bord des sources chaudes et les constructions de villas sur pilotis à Baïes, cf. Sénèque, *Ep.*, 89, 21 : *Ubicumque in aliquem sinum litus curvabitur, vos protinus fundamenta jacietis nec contenti solo, nisi quod manu feceritis, maria agetis introrsus.*

5. Sur les propriétés de la « Pozzolana », faite de scories volcaniques, cf. Vitruve, II, 6 ;

propriétés qu'avait déjà utilisées Lucullus dans ses constructions fastueuses aux environs du promontoire de Misène [1] et qu'évoque Virgile, quand il décrit l'immersion des blocs dans la mer :

talis in Euboico Baiarum litore quondam
saxea pila cadit, magnis quam molibus ante
constructam ponto jaciunt......
(*Énéide*, IX, 710 sqq.).

L'évocation du rétrécissement de la mer par les digues appelle par contraste celle des lacs artificiels créés à l'intérieur des terres [2]. D'où la fin du vers 88 du poème de Pétrone :

.... *mare nascitur arvis.*

On peut songer ici aux *stagna* de la Maison d'Or d'après la description que nous en font Suétone (*Nér.*, 31 : *stagnum maris instar*) et Tacite (*Ann.*, XV, 42), ou encore Martial (*Spect.*, 2) ; mais il est probable que Pétrone a voulu rappeler les *mitia stagna* dont parle Silius Italicus (*Pun.*, XII, 121) dans sa description des pays riverains de l'Averne, lacs dont il reporte, par un anachronisme, l'existence à l'époque de la deuxième guerre punique et qui servaient de viviers ou de parcs à huîtres [3].

Avant Pétrone, Sénèque le Rhéteur avait associé les deux thèmes des constructions en mer et des lacs à l'intérieur des terres en critiquant les inventions du luxe et les « paradis artificiels » où

Sénèque, *N. Q.*, III, 20, 3, et Pline l'Ancien, *N. H.*, XXXV (47), 166. Les entretiens des triumvirs et de Sextus Pompée à la veille de la paix dite de Misène ont lieu sur un môle près de Pouzzoles (Appien, V, 72).

1. Travaux décrits par Plutarque, *Luc.*, 39, 3 : Τὰ δὲ ἐν τοῖς παραλίοις καὶ περὶ Νέαν πόλιν ἔργα, λόφους ἀνακρεμαννύντος αὐτοῦ μεγάλοις ὀρύγμασι καὶ τροχοὺς θαλάσσης καὶ διαδρομὰς ἰχθυοτρόφους τοῖς οἰκητηρίοις περιελίσσοντος καὶ διαίτας ἐναλίους κτίζοντος ὁ Στωϊκὸς Τουβέρων θεασάμενος Ξερξὴν αὐτὸν ἐκ τηβέννου προσηγόρευσεν. Indications analogues chez Varron, *R. R.*, III, 17, sur les caves artificielles creusées dans la montagne par Lucullus pour servir de viviers et sur le système de circulation d'eau de mer obtenu par une conduite souterraine mettant en communication les viviers et la mer à travers l'épaisseur d'une digue (*objecta mole*) ; travaux localisés « près de Naples » dans la villa de Baïes (*in Baiano*), celle où Tibère devait mourir (Tac. *Ann.*, VI, 50) et qui, avant d'être à Lucullus, avait appartenu à Marius (Plut., *Mar.*, 34). Les critiques de Varron contre le luxe des viviers sont reprises sous Néron et dans les mêmes termes par Sénèque (*Ep.* 90, 7) : *vivaria piscium in hoc clausa, ut tempestatum periculum non adiret gula et quamvis acerrime pelago saeviente haberet luxuria portus suos, in quibus distinctos piscium greges saginaret.*

2. Voir Manilius, IV, 262 :

litoribusque novis per ludum illudere ponto
et varios fabricare lacus et flumina ficta,

et Pline l'Ancien, *N. H.*, II, 157 : *In maria jacitur aut, ut freta admittamus, eroditur.*

3. Juvénal, VIII, 85 : *ostrea Gaurana*, au pied du Gaurus, sur les bords du lac Lucrin ; cf. aussi IV, 141 ; Pline l'Ancien, *N. H.*, III, 60, 61. Voir aussi les *umida Baiarum stagna tepentis aquae* de Properce (III, 18, 2).

une génération sevrée de plaisirs naturels cherchait un fallacieux divertissement à l'ennui [1]. Mais là encore sous la banalité du thème se dissimule une allusion évidente aux travaux contemporains entrepris par Caligula sur les rives du golfe de Naples, dont Suétone nous donne une description précise [2]. Déjà les adversaires de Lucullus égalaient ses constructions aux folies de Xerxès [3]. En termes analogues, mais plus mesurés, Sénèque le Philosophe dénonce l'audace des architectes et la fureur de construire et de détruire qui agitait ses contemporains, inspirés par les prodigalités impériales [4].

Au vers 89 du poème de Pétrone :

et permutata rerum statione rebellant,

Dis n'est donc que le porte-parole des moralistes qui critiquaient ces raffinements de l'art humain comme autant d'altérations des desseins de la nature [5].

Ainsi tout nous invite à chercher aussi dans l'actualité le commentaire du développement qui suit dans le poème de Pétrone. Ces vers nous paraissent contenir une référence précise à une entreprise de Néron dont la trace, selon Tacite, survivait encore de son temps, attestant la passion de cet empereur pour « l'incroyable » (*Ann.*, XV, 42).

Dis se plaint, en effet, que la nouvelle génération, épuisant les

1. *Contr.*, II, 1 (9), 13 (dans la bouche de Papirius Fabianus, un des maîtres de Sénèque le philosophe) : *Ex hoc litoribus quoque moles injungunt congestisque in alto terris exaggerant sinus. Alii fossis inducunt mare.*

2. Suét., *Cal.*, 37, 5 : *Et iactae itaque moles infesto ac profundo mari et excisae rupes durissimi silicis et campi montibus aggere aequati et complanata fossuris montium iuga, incredibili quidem celeritate, cum morae culpa capite lueretur.* D'où la diatribe de Pline l'Ancien contre les folies de Caligula et de Néron (*N. H.*, XXXVI, 111). Sénèque le Rhéteur a écrit ses *Controverses* entre 37 et 39 d'après H. Bornecque (*Les déclamations et les déclamateurs d'après Sénèque le Père*, p. 24-25), date discutée, mais admise comme plausible par P. Faider (*Études sur Sénèque*, p. 166, note 1).

3. Les indications apparemment vagues de Salluste dans le *Catilina*, 13 : *a privatis compluribus subvorsos montis, maria constrata*, visent très directement Lucullus : cf. Vell. Pat., II, 33, 4 : *quem ob injectas moles mari et receptum suffosis montibus in terras mare haud inficete Magnus Pompeius Xerxem togatum vocare assuevisset*, et Pline, *N. H.*, IX, 170 : *Lucullus exciso etiam monte juxta Neapolim majore impendio quam villam exaedificaverat euripum et maria admisit; qua de causa Magnus Pompeius Xerxem Togatum eum appellabat.* La raillerie est attribuée au « stoïcien » Tubéron par Plutarque, *Luc.*, 39, 3 (texte cité p. 275, note 1). Plutarque confond ici l'austère stoïcien Q. Tubero, l'élève de Panétius, l'interlocuteur du *de Republica*, d'une génération antérieure à Lucullus (*apud patres nostros*, dit Cicéron, *P. Mur.*, 75), celui dont Cicéron raille la frugalité dans le *Pro Murena* et dont il célèbre la rigidité dans le *Brutus*, 117, avec L. Aelius Tubero, l'historien et philosophe, qui fut légat de Q. Cicéron en Asie (*Ad. Q. Fr.*, I, 1, 10).

4. *De tranq. animi*, III, 7 : *Incipiemus aedificia alia ponere, alia subvertere, et mare summovere et aquas contra difficultatem locorum educere* (d'après Athénodore, selon P. Grimal, *R. É. A.*, 1946, p. 64).

5. Sén. le Rhét., *Contr.*, II, 1 (9), 13 : *adeo nullis gaudere veris sciunt, sed adversum naturam alieno loco aut terra aut mare mentita aegris oblectamenta sunt.*

forces de Rome et renversant l'ordre de la nature par la puissance d'un art sacrilège, empiète sur son domaine et mette au jour les Enfers[1] :

> .... *perfossa dehiscit*
> *molibus insanis tellus, jam montibus haustis*
> *antra gemunt et dum vanos lapis invenit usus,*
> *inferni manes caelum sperare fatentur.*
> (*Satiricon*, CXX, v. 90 sqq.)

On n'aura pas de peine à distinguer du thème cher à Sénèque — l'exploitation des ressources du sous-sol pour en extraire les métaux précieux est un défi aux desseins de la Providence qui les y avait cachés[2] — l'indication d'un fait historique : le creusement d'une tranchée au flanc de la montagne, prélude à l'édification d'un ouvrage d'art, dont d'autres textes nous permettent de préciser la nature.

Il s'agit du canal qui devait joindre l'Averne aux bouches du Tibre ; il devait avoir une longueur de cent soixante milles et une largeur permettant le croisement de deux galères à cinq rangs de rames. Néron avait eu l'idée de ce canal pour épargner à la flotte romaine, dont la base était à Misène, les risques de la navigation le long des côtes des golfes de Naples et de Gaète. Ce projet nous est connu par Suétone (*Nér.*, 31, 5) et par Tacite[3] qui en attribue les plans aux architectes de la Maison d'Or, Celer et Severus, « dont

1. Au terme d'une tirade contre l'*aviditas* des hommes que lui inspire la vie des mineurs, Sénèque s'écrie, *N. Q.*, V, 15, 4 : *deinde, cum ista fecerunt*, INFEROS *metuunt* ! On rapprochera Pline, *N. H.*, XXXIII, 1 : *imus in viscera ejus (sc. telluris) et in sede Manium opes quaerimus*, et II, 158 : *viscera ejus extrahimus ut digito gestetur gemma quo petitur. Quot manus atteruntur, ut unus niteat articulus* ! *Si ulli essent* INFERI, *jam profecto illos avaritiae atque luxuriae cuniculi refodissent.*

2. *De benef.*, VII, 9, 4 ; VII, 10, 2 ; *N. Q.*, I, 17, 6, et V, 15, 2-4. Thème familier aussi à Pline l'Ancien : *N. H.*, XXXIII, 1-4, à propos de l'extraction des métaux ; XXXVI, 1-3, à propos de l'extraction des marbres ; et plus généralement II, 157-158 : *penetramus in uiscera, auri argentique uenas et aeris ac plumbi metalla fodientes ; gemmas etiam et quosdam paruulos quaerimus lapides, scrobibus in profundum actis.* Pline va jusqu'à interpréter les tremblements de terre comme des signes de révolte de la « terre-mère » contre l'audace des hommes : XXXIII, 1 : *persequimur omnes ejus fibras, vivimusque super excavatam, mirantes dehiscere aliquando aut intremescere illam, ceu vero non hoc etiam indignatione sacrae parentis exprimi possit.* On songera au tremblement de terre de Pompéi en 62. Même diatribe contre les hommes « bourreaux de la terre » et leur « aviditas » dans le poème de l'*Aetna*, v. 256 sqq.

3. Tacite, *Ann.*, XV, 42 : *squalenti litore aut per montes adversos.* Les travaux d'excavation furent également entrepris dans la région de Fundi où les vignobles de Cécube, qui étaient cultivés dans les marais Pontins (Pline, *N. H.*, XVII, 31 : *Caecubae vites in Pomptinis paludibus madent*), furent, au témoignage de Pline, irrémédiablement gâtés (Pline, *N. H.*, XIV, 61 : *antea Caecubo erat generositas celeberrima in palestribus populetis sinu Amynclano quod jam intercidit incuria coloni locique angustia, magis tamen fossa Neronis quam a Baiano lacu Ostiam usque navigabilem inchoaverat.*)

l'audacieuse imagination demandait à l'art ce que refusait la nature » (Burnouf). Travail énorme à entreprendre dans un pays de montagnes (les hauteurs dominant le golfe de Naples, le Massique et les monts Aurunci) ou de marais (les marais Pontins et les marais à l'embouchure du Volturne), pour lequel l'alimentation en eau devait être très difficile dans les régions sèches que le canal avait à traverser.

L'utilité ne semble pas en avoir été aussi médiocre que le dit Tacite, si l'on en juge par le désastre naval survenu en 64 à une flotte de Néron, qui, partie de Formies, vint s'échouer sur les sables de la côte de Cumes, en essayant, malgré la tempête, de doubler le cap Misène (Tacite, *Ann.*, XV, 46). On peut imaginer que le transport des blés d'Égypte, dont Pouzzoles — l'ancienne Dicarchis — était l'entrepôt (Sénèque, *Ep.*, 77, 1 sqq.), pouvait souffrir d'une navigation périlleuse le long d'une côte inhospitalière et le crédit de Néron auprès de la populace ne se soutenait que par les largesses de l'annone (Tacite, *Ann.*, XV, 18 et 36)[1]. Ainsi Jules César avait déjà songé à épargner aux vaisseaux de charge les dangers des bouches du Tibre par le creusement d'un canal de dérivation du Tibre à Circéies (Plut., *Caes.*, 58).

Mais le projet dans l'esprit de Néron répondait moins à des préoccupations alimentaires qu'au souci de frapper l'opinion, qu'à un goût théâtral de l'exploit, peut-être stimulé par les souvenirs héracléens. Catulle nous a conservé une trace d'une légende qui montre Héraclès creusant le flanc de la montagne pour dessécher le sol fangeux des marais de Stymphale, près de Phénée.

siccare emulsa pingue palude solum
quod quondam caesis montis fodisse medullis
audit falsiparens Amphitryoniades.

(Pièce 68, v. 110 sqq.)

Dans les Champs phlegréens où Héraclès avait terrassé les Géants[2], près des bords du lac Lucrin où il avait construit la

1. Le port d'Ostie lui-même n'était pas sûr, comme le prouve la perte de deux cents navires chargés de blé sous les coups de la tempête en 62 (Tacite, *Ann.*, XV, 18).

2. Pour les souvenirs des combats des Géants et d'Hercule dans les Champs phlegréens, en Campanie, cf. Diodore, IV, 21, 5-6 ; V, 71, et Strabon, V, 243 et 245 ; voir aussi VI, 281 (fuite des Géants en Apulie), et Silius Italicus (XII, 143) :

Tradunt Herculea prostratos mole Gigantas
tellurem injectam quatere........

Le souvenir des Géants se conservait à Nésis (où est enseveli Typhon, d'après Lucain, *Ph.*, VI, 92), à Prochyta, où se trouvait le tombeau de Typhon (Strabon, V, 248 ; Pindare,

chaussée qui portait son nom [1], Néron, qui rêvait d'être son émule [2], voulut abattre la montagne.

Ainsi le coup de pioche de Néron, inaugurant les travaux du percement de l'isthme de Corinthe [3], avait eu un équivalent prestigieux dans la brèche qu'il avait déjà pratiquée dans le flanc du mont Gaurus [4], à l'extrémité méridionale du canal projeté. Une confirmation de la localisation de l'exploit de Néron se trouve peut-être dans la neuvième satire de Juvénal, où l'épithète assez énigmatique attribuée au mont Gaurus, *Gaurus inanis* [5], a bien embarrassé les éditeurs modernes. Elle s'explique, selon nous, par la tranchée ainsi faite [6], au lieu de faire allusion, comme l'imagine le scholiaste, soit aux flancs dépouillés d'arbres de la montagne (depuis les travaux d'Agrippa, signalés par Strabon, V, 245), soit aux grottes creusées dans la montagne par les éruptions volcaniques [7].

Pendent opera interrupta... Le temps, l'argent — malgré le pillage des provinces, sinon la main-d'œuvre — on eut recours pour-

Pyth., I, 32), de Mimas selon Silius Italicus (XII, 147) et à Inarime (Ischia), où Virgile localisait le tombeau de Typhée (*Aen.*, IX, 716) avant Lucain (*Ph.*, V, 101) et où Silius Italicus place celui de Iapet (XII, 148).

1. Pour la chaussée d'Hercule, création du héros au retour de son voyage d'Ibérie et précédent illustre des constructions impériales, cf. Diodore, IV, 22, 2 ; Strabon, V, 245, qui signale sa réfection par Agrippa (digue du lac Lucrin décrite par Virgile, *Georg.*, II, 161-164) et Silius Italicus (XII, 117-119) :

Medioque in gurgite ponti
Herculeum commendat iter qua discidit aequor.

Voir encore Properce I, 11, 2 ; III, 18, 4.

2. Suétone (*Nér.*, 53, 3) : *destinaverat etiam... imitari et Herculis facta.* Pour Néron-Hercule, cf. Dion Cassius, 63, 20, et pour la présence du dragon près de son berceau, cf. Suétone, *Nér.*, 6, 8, et Tacite, *Ann.*, XI, 11 (qui voit dans la multiplication par deux du nombre de serpents un décalque servile de la légende d'Héraclès et un fait contredit par les déclarations formelles de l'intéressé, pourtant « peu enclin à se rabaisser »).

3. Pline l'Ancien, *N. H.*, IV, 10 ; Suétone, *Nér.*, 19, 3 ; Dion Cassius, 63, 16 ; Philostrate, *Vit. Apoll.*, IV, 24. Parmi les condamnés astreints aux travaux forcés de terrassement se serait trouvé Musonius Rufus (Philostrate, *op. cit.*, V, 19, 178).

4. Tacite (*Ann.*, XV, 42) *effodere proxima Averno juga connisus est.* On sait que toute cette région a été bouleversée par l'éruption volcanique de 1538, qui fit surgir au lieu et place du lac Lucrin le monte Nuovo. Le mont Gaurus, aux flancs couverts de vignes, s'élevait au nord-ouest de Pouzzoles : c'est aujourd'hui le monte Barbaro. Le texte de Pétrone, *molibus insanis*, au vers 91, suggère, outre le creusement d'une « fossa » perçant de part en part la montagne, la construction de berges artificielles par la mise en œuvre d'un lourd appareil de pierres.

5. Juvénal, IX, 57 : *suspectumque jugum Cumis et Gaurus inanis.*

6. Il s'agit, selon nous, du « Gaurus évidé » et du rappel d'un fait récent dont le texte ancien de la scholie conservait peut-être la trace, si l'on corrige avec Schurtzfleisch le texte de la scholie *aut super exhausto aut transacto vindemiarum tempore* en *nuper exhaustus* (cf. l'édition Friedlaender, p. 439).

7. *Aut quia vaporiferos specus habet*, dit le scholiaste ; c'est l'interprétation de Weidner, et aussi celle de l'édition Budé (« le Gaurus aux flancs creux » de la traduction Villeneuve-de Labriolle), qui peut s'autoriser du texte de l'*Aetna* (*Aetnae inanis*, v. 186).

tant aux esclaves et aux condamnés de droit commun (Suét., *Nér.*, 31, 7) — firent défaut pour son achèvement.

Cependant, le souvenir en restait encore présent à la mémoire de Stace, qui l'associe aux travaux de construction, dans les mêmes régions, de la *Via Domitiana.* L'éloge de Domitien dans la troisième *Silve* du livre IV se trouve rehaussé par le parallèle avec les grands travaux inachevés de Néron. Mais le canal avait frayé la voie à la route et le dernier empereur julio-claudien avait peut-être inspiré au Flavien l'idée d'une relation directe et rapide entre Rome et la Campanie le long de la côte [1].

Nec frangit vada montibusque caesis
inducit Nero sordidas paludes

(*Silves*, IV, 3, v. 9-10).

Il y a plus : l'ampleur des travaux de Domitien éveille tout naturellement dans l'esprit de Stace les souvenirs du canal de l'Athos creusé par Xerxès pour sa flotte, et, par une association d'idées habituelle aux poètes et aux rhéteurs, du pont de bateaux jeté sur l'Hellespont par le conquérant perse (*Silves*, IV, 3, v. 56-58). Exemples d'école sans doute : ils figurent chez un historien-rhéteur comme Florus (II, 8) ; on les trouve réunis chez Juvénal (*Sat.*, X, v. 174-176 et 182) comme chez Manilius [2].

Mais on ne doit pas oublier qu'en jetant son fameux pont de bateaux entre Baïes et la digue de Pouzzoles, Caligula avait voulu

1. Le souvenir de l'essai infructueux de Néron est rappelé par M. Frère dans les notes complémentaires de son édition des *Silves* (t. II, note 5, pour la p. 142). Les travaux de terrassement et d'empierrement de la route domitienne font retentir les monts Massique et Gaurus de part et d'autre de la vallée du Vulturne (*Silves*, IV, 3, v. 63-64). C'est à eux que songe Stace quand il parle des *montibus caesis*. Les *vada* sont, sans doute, les marais Pontins d'après le texte de Pline, *N. H.*, XIV, 61, cité p. 277, note 3, à moins qu'il ne s'agisse des marais à l'embouchure du Volturne, que la route domitienne franchissait sur un pont décrit au vers 70 de la pièce. Cf. les *Vulturna vada* dont parle Silius Italicus XII, 521.

2. Juv., *Sat.*, X, 174 :

velificatus Athos.....
.... constratum classibus isdem
suppositumque rotis solidum mare.

Manilius, III, 19 :

.... nec Persica bella profundo
indicta, et magna pontum sub classe latentem
immissumque fretum terris, iter aequoris undis.

On notera que Juvénal, dans la satire ci-dessus mentionnée, parle des exploits de Xerxès comme d'un mythe inventé par la Grèce, dont les historiens « menteurs » essaieraient vainement d'accréditer le merveilleux. Son scepticisme — héritage de l'école — se heurte aux affirmations de Thucydide (IV, 109) et de Diodore (XI, 2, 4 ; 3, 6 ; 19, 5), et aux témoignages de la géographie (Munro, *C. A. H.*, IV, p. 269) en ce qui concerne le canal de l'Athos, dont la nature et l'objet sont discutés, d'après la tradition ancienne, dans l'édition Macan

rivaliser avec le roi de Perse [1] et Néron n'avait-il pas pris Caligula pour modèle [2]? Du reste, l'évocation concomitante dans les vers de Stace (*Silves*, IV, 3, v. 59-60) du creusement de l'isthme de Corinthe — demeuré lui aussi inachevé jusqu'aux temps modernes — nous ramène à l'histoire et à l'histoire du règne de Néron [3]. Nous revenons par ce biais de Pétrone à Lucain. Dans la *Pharsale*, il est fait allusion au percement de l'isthme de Corinthe (VI, 57-58) [4]. Le texte est d'ailleurs flatteur pour Néron, puisque l'idée est jugée bien plus profitable à l'humanité que les travaux gigantesques de blocus entrepris par César à Dyrrhachium : le projet est rangé par le poète au nombre de ceux qui peuvent « améliorer la terre en dépit des obstacles de la nature », du genre de ceux que recommandait Panétius [5].

Il est vrai que Dion Cassius (63, 16) et Lucien (*Nér.*, 2) semblent bien d'accord pour nous présenter le geste de Néron, saisissant une pioche pour porter le premier coup dans le sol, comme le produit d'une inspiration spontanée. Suétone (*Nér.*, 19, 3 ; 37, 6), en souli-

d'Hérodote (livres VII, VIII, IX, vol. II, p. 146-147). L'esprit critique ne s'est pas attaqué. à notre connaissance, au projet de Pyrrhus d'un pont de bateaux sur l'Adriatique, à la hau teur d'Apollonie, entre la Grèce et l'Italie, et la reprise du projet par Varron, lieutenant d· Pompée, pendant la guerre des pirates, semble lui ôter son caractère apparemment fabuleux (Pline, *N. H.*, III, 101).

1. Comme l'indiquent très précisément et les sources de Suétone (*Cal.*, 19, 2-3) et Sénèque (*De brevitate vitae*, 18, 5). Caligula se vantait d'avoir surpassé en cette occasion Xerxès en domptant la mer (Dion Cass. 59, 17). Dion Cassius mentionne le port par Caligula pour cette cérémonie de la cuirasse d'Alexandre, détail signalé également, mais sans indication de circonstance, par Suétone (*Cal.*, 52). Se faisant « précéder » dit Suétone, « suivre » dit Dion, d'un otage parthe, qui répondait au nom de Darius, et, se promenant sur son char en habit triomphal, Caligula se donnait l'illusion d'avoir, après Alexandre, vaincu les Perses et il menaçait les Germains et les Bretons d'une conquête, qui devait préparer son futur « triomphe » sur l'Océan (Suét., *Cal.*, 19, 3 ; 44 et 46). Qu'il s'agisse bien d'un défilé « triomphal », c'est ce que prouve le texte d'Aurelius Victor, *Epit.* 3 : *arenae aggestu ad terrae speciem viam solidatam, phalerato equo, insignis aenea corona, quasi triumphans, indutus aureo paludamento curru bijugo decucurrit*. Le parallèle entre Xerxès et Caligula est repris dans le texte d'un Panégyrique (*Pan. Vet.*, VII, 13).

2. Néron imitait Caligula jusque dans ses folies et partageait avec lui l'admiration des exploits d'Alexandre (Suét., *Nér.*, 7, 3 ; 30, 2 ; Dion Cass., 61, 5, 1). Dès 57, au cours de son deuxième consulat, Néron avait fait représenter le combat naval entre les Perses et les Athéniens dans un amphithéâtre de bois construit spécialement au Champ de Mars (Dion Cass., 61, 9, 5 ; Suét., *Nér.*, 12, 4 ; Tacite, *Ann.*, XIII, 31 ; allusion chez Martial, *Spect.*, 28). Les diatribes de Sénèque contre l'orgueil de Xerxès, sourd aux conseils de Démarate, visent évidemment Néron (*De benef.*, VI, 31), à une époque où le philosophe a perdu toute influence sur son élève (cf. note de l'édition Préchac du *De beneficiis*, t. II, p. 64).

3. Là encore, Néron prenait la suite de César et de Caligula (Suét., *Cal.*, 21, 4). Le texte de Pline, *N. H.*, IV, 10 : *infausto, ut omnium patuit exitu, incepto*, éclaire l'allusion de Stace (*Silves*, IV, 3, v. 59-60) dont le rapproche justement M. Frère dans l'apparat critique de son édition (notes supplémentaires à la fin du volume).

4. Voir l'édition Bourgery de la *Pharsale*, t. II, p. 5, note 2.

5. Canaux d'irrigation, môles de protection des ports artificiels, digues servant à rectifier le cours des fleuves (Cic., *De off.*, II, 4, 14 — texte cité par P. Grimal, *art. cité*, p. 64).

gnant la mise en scène qui présida à la cérémonie, s'il ne conteste pas l'utilité de l'entreprise, ne révèle rien d'une intention depuis longtemps préméditée. Peut-on, néanmoins, réduire ce geste à une fantaisie de cabotin, à un exploit d'athlète avide de prouesses spectaculaires? Il paraît difficile d'admettre que Néron n'ait pas rêvé ce geste bien avant de l'accomplir, et qu'il n'ait pas songé à reprendre depuis longtemps le projet de Caligula [1], tout au moins depuis le temps où il jetait les plans d'un voyage en Achaïe, plans dont Tacite rapporte la date à l'année 64 [2].

Si notre hypothèse est exacte, l'allusion de Lucain révélerait la diffusion de ce projet dans les milieux romains avant 67, et il semble que l'opposition stoïcienne ne faisait pas d'objection à sa réalisation, à en juger par le ton sur lequel Lucain en parle au livre VI de la *Pharsale*, dont la composition est pourtant attribuée généralement à une époque de la vie de l'auteur postérieure à sa rupture avec Néron. On notera à l'appui de notre hypothèse la mention très explicite que fait Hercule du projet de coupure de l'isthme de Corinthe pour épargner aux navires le détour du cap Malée dans la pièce de l'*Hercule sur l'Oeta* (v. 82-85), pièce datée par M. Herrmann de l'année 62 et qui appartient, en tout cas, aux dernières années de la vie de Sénèque [3]. Néron pourra donc se vanter en 67 d'avoir surpassé Hercule à Corinthe (Lucien, *Nér.*, 3).

Ce n'est pas non plus l'effet du hasard, croyons-nous, si le nom du mont Gaurus est cité dans le passage du livre II de la *Pharsale*, où Lucain cherche dans l'histoire de Xerxès des termes de référence commodes pour la description des travaux de construction du

1. Lui aussi hanté par les exploits d'Hercule, s'exhibant avec la massue et la « leonté » (Dion Cassius, 59, 26), fier de pseudo-origines tiburtines (Suét., *Cal.*, VIII, 3 et 6) et prétendant accomplir en Grèce un « travail » digne de l'exploit du héros, auteur de la coupure de l'isthme qui unissait autrefois l'Europe et l'Afrique (Diodore, IV, 18, 5, et Sénèque, *Herc. Oet.*, v. 1240).

2. Voyage inspiré à Néron par son désir de cueillir les couronnes aux grands jeux de la Grèce et de s'exhiber en citharède sur les théâtres publics (Tacite, *Ann.*, XV, 33). Ce voyage, amorcé par un déplacement de l'Empereur à Naples, ville où se célébraient des jeux grecs, et où Néron parut pour la première fois sur une scène publique (Suétone, *Nér.*, 20, 3), fut remis pour une cause demeurée mystérieuse (Tacite, *Ann.*, XV, 36). Faut-il dater de ce séjour en Campanie l'inauguration des travaux du canal? On se souviendra que c'est en Campanie que vivent alors Sénèque dans la retraite (cf., par exemple, Tacite, *Ann.*, XV, 60) et Lucain en disgrâce (cf. Vacca qui mentionne ses « Épîtres de Campanie ») et que les conjurés trouvent des alliés jusque dans les marins de la flotte de Misène (à preuve l'épisode d'Épicharis et de Volusius Proculus, *Ann.*, XV, 51). C'est à Baïes, dans la villa de Pison, que les conjurés songeaient d'abord à tuer Néron (Tacite, *Ann.*, XV, 52).

3. Ailleurs dans le théâtre de Sénèque la mention de l'isthme de Corinthe n'amène que la banale indication des deux mers qui menacent de se rejoindre (*Thyeste*, v. 112-114 et v. 628, et *Her. fur.*, v. 336). De même dans la *Pharsale* (I, 100-104).

môle, puis de la barrière de radeaux, liés par des chaînes, par lesquels César essaya de fermer à Pompée l'issue du port de Brindes où il le tenait enfermé[1].

. . . . Cedit in immensum cassus labor
ut maris Aegeis[2] *medias si celsus in undas*
depellatur Eryx vel si convulse vertice Gaurus
decidat in fundum penitus stagnantis Averni
(*Pharsale*, II, v. 667-670).

Le rapprochement s'imposait, en effet, entre la barrière de radeaux et le lancement du pont de bateaux par Xerxès sur l'Hellespont (II, v. 673-676)[3]. Celui-ci a dû appeler à son tour, par le jeu de l'antithèse[4], l'évocation du canal de l'Athos (II, v. 676-677). L'évocation de l'Éryx est sans doute un souvenir virgilien, associé dans l'esprit du poète à la lecture du vers 701 du douzième chant de l'*Énéide*, que cite le scholiaste :

Quantus Athos, aut quantus Eryx . . . . . .

Mais le rapprochement avec le Gaurus n'a pas, à notre connaissance, de répondant dans la tradition littéraire et n'a, sans doute, d'autre justification que le souvenir de l'exploit de Néron, frappant

1. Y a-t-il là un « exemple » emprunté à un épisode de l'histoire d'Alexandre tel qu'il était raconté par Quinte-Curce (IV, 2 et 3) — l'écroulement de la digue pendant le siège du Tyr? Hosius l'a cru (*Rhein. Mus.*, 1893, p. 383). Mais la lecture de Quinte-Curce par Lucain ou, du moins, son imitation directe ne semble attestée par aucun texte de la *Pharsale*. J'adopte sur ce point les conclusions de l'étude de Pichon dans « *les sources de Lucain* » (p. 254-262). M. Frère (*Recherches sur les sources historiques de la Pharsale. M. E. F. R.*, 1910, p. 181) a bien montré que, dans le passage du livre II qui est ici en question, les souvenirs littéraires sont recouverts par le développement d'indications techniques empruntées directement à un ouvrage historique, qui n'est autre que les *Commentaires de la Guerre Civile* de César.

2. Texte des manuscrits diversement corrigé par les éditeurs. Si *Aegeis* est une faute, il est bien étonnant qu'elle soit répétée au livre V, v. 613, dans la description de la tempête qui mélange les mers contiguës, l'Adriatique et l'Ionienne, la Tyrrhénienne et « l'Égéenne » (?). On comparera II, 665-666, et V, 615, 616 (le thème est identique).

3. Les radeaux accouplés et fixés par quatre ancres étaient, d'ailleurs, recouverts de terre et formaient une véritable chaussée, protégée par des tours. On comparera les descriptions de César (*B. C.*, I, 25, 6-10) et de Lucain (*Ph.*, II, 678, 679) du pont de radeaux à l'entrée de Brindes avec le pont de bateaux solidement amarrés et recouverts eux aussi de terre *in Appiae viae formam* (Suét., *Cal.*, 19), par lequel Caligula prolongea la digue de Pouzzoles vers Baïes. César dit avoir prolongé le môle de Brindes (*B. C.*, I, 25, 6). Lucain — à tort sans doute — lui fait substituer le pont de radeaux au môle englouti dans les flots (II, 669-670).

4. L'antithèse, familière a la rhétorique, a pu être inspirée à Lucain par une lecture directe des vers 30 et suivants du *Culex*. Nous savons par la biographie de Lucain attribuée à Suétone que la précocité littéraire de son auteur stimulait le zèle ambitieux du jeune poète : *dein civile bellum... recitavit ut praefatione quadam aetatem et initia sua cum Vergilio comparans ausus sit dicere : « et quantum mihi restat ad Culicem? »*

le sommet de la montagne, pour ouvrir par un geste symbolique les travaux de percement du canal.

Le jeune poète a dû se faire un malin plaisir de rappeler à l'esprit de ses lecteurs, et d'abord de ses auditeurs, dans les lectures publiques, friands, comme on sait, de devinettes, un événement de la vie contemporaine que le scepticisme de l'opinion publique vouait à l'échec. La chute du sommet du Gaurus dans les flots de l'Averne, destinée à mesurer l'outrance du vain effort de César pour bloquer la sortie du port de Brindes, n'est sans doute évoquée dans le poème que comme une hypothèse. Mais — souvenir d'un fait récent ou annonce d'un événement imminent — l'allusion nous paraît claire. Le nom de Xerxès, utilisé par Sénèque pour donner des leçons de sagesse à son ancien élève, sert ici de facteur commun aux deux termes d'un parallèle implicite entre César et Néron qui permet à Lucain de laisser transparaître la vie contemporaine à travers l'histoire racontée [1].

Néron se bornait, d'ailleurs, par certains de ses grands travaux à reprendre les idées de Jules César, que la mort seule empêcha de réaliser ses vastes projets utilitaires de desséchement des marais Pontins, de construction d'une route transversale de la mer Adriatique au Tibre franchissant les crêtes de l'Apennin, de percement de l'isthme de Corinthe et, nous l'avons dit, de creusement d'un canal du Tibre à Circéies (Suétone, *Jul.*, 44 ; Plutarque, *Caes.*, 58). Programme immense que devaient mettre en application les Césars, chacun avec ses préoccupations personnelles, sans en épuiser le contenu [2]. Claude avait montré l'exemple à son fils adoptif en faisant tailler la montagne pour ouvrir un débouché au lac Fucin (Tacite, *Ann.*, XII, 56 ; Pline l'Ancien, XXXVI, 124), réalisant ainsi un grand dessein de César (Suétone, *Jul.*, 44, 5), mais « cédant, nous dit avec malignité son biographe, à l'attrait de la gloire plus qu'à la recherche de l'utilité » (Suétone, *Cl.*, 20). Seule la « haine » de son précédesseur détermina Néron, au témoignage de

1. Il n'est pas impossible que le souvenir du canal de l'Athos ait joué sur l'imagination de Néron attirée vers le colossal une influence égale à celle qu'avait exercée le pont de bateaux de Xerxès sur l'esprit de Caligula. Le rapprochement entre Néron et Xerxès pour le percement de l'isthme de Corinthe est fait par Lucien (*Nér.*, 2) et par Philostrate (*Vit. Apoll.*, V, 7, 170) ; mais il n'est peut-être dû qu'à la proximité de Salamine et de Corinthe. L'apostrophe de Xerxès à l'Athos figure en ces termes chez Plutarque : *De coh. ira.*, 455 E : Ἄθω δαιμόνιε οὐρανόμηχες, μὴ ποιεῖν ἐν ἐμοῖς ἔργοῖς λίθους μεγάλους καὶ δυσκατεργάστους· εἰ δὲ μή, τεμὼν ῥίψω σ' εἰς θάλασσαν.

2. Sur une allusion au desséchement des marais Pontins et à la rectification du cours des fleuves contenue dans l'*Art poétique* d'Horace, v. 65-68, voir en dernier lieu l'article de J. Schwartz, *R. Phil.*, 1947, p. 49, qui croit à une interpolation.

Pline (*N. H.*, XXXVI (15), 24, 124), à laisser les travaux inachevés. La transformation de ces projets en thèmes de « suasoires »[1] n'ôte pas plus sa valeur de témoignage à la mention d'un poète comme Lucain, élève des rhéteurs, qu'aux citations des historiens postérieurs.

Si notre interprétation des vers de la *Pharsale* est exacte, une dernière question se pose, dont on voit aussitôt l'intérêt pour la composition du poème ou plutôt des trois premiers livres constituant la première édition de la *Pharsale* : à quelle date se place cet exploit de Néron[2]?

Le texte de Tacite cité ci-dessus ne permet pas, malheureusement, d'y répondre avec certitude. En effet, la mention du canal à creuser entre l'Averne et les bouches du Tibre est reliée par un lien tout à fait artificiel à celle des architectes, à qui Néron avait confié après le grand incendie de Rome de juillet 64 le soin de construire la Maison d'Or — ce vaste système de palais, de jardins, de forêts et de solitudes artificielles qui devaient donner à l'Empereur la vision d'un microcosme, reproduisant en petit l'image de l'Univers et satisfaire ainsi son ambition de figurer en « kosmokrator ». Leurs idées et la communication de leurs plans à l'Empereur peuvent avoir précédé l'incendie et dater de la construction de la *Domus Transitoria*, comme le projet du creusement du canal de Corinthe a, selon nous, quelque peu précédé la fastueuse parade militaire et la cérémonie placée sous les auspices « de l'Empereur et du peuple romain » (Suét., *Nér.*, 37, 6 ; 19, 3) de l'année 67[3].

1. Ainsi chez Quintilien, *I. O.*, III, 8, 16 : « peut-on couper l'isthme de Corinthe, dessécher les marais Pontins, creuser un port à Ostie? »

2. La tentative la plus récente et la plus heureuse pour dater, par référence à l'actualité, le texte de la *Pharsale* est l'article de M. J. Bayet publié dans les *Mélanges Félix Grat*, 1946, p. 53 à 76, où « la mort de la Pythie » Phémonoé au livre V de la *Pharsale* est éclairée par un « incident de sacristie » tout récent, dont le récit, « passant de bouche en bouche », aurait frappé l'imagination du jeune poète et dont le souvenir affleure dans le *De defectu oraculorum*, 51, de Plutarque. L'événement se serait passé d'après Plutarque « un peu avant les jeux pythiques de Callistratos », que l'auteur de l'article précité a réussi à dater avec précision de l'été 63 — ce qui reporte le fait en 61 ou 62. Mais le caractère composite de tout l'épisode dans l'épopée et les fluctuations de la pensée de Lucain, qui reconnaît dans cette mort, tantôt un fait exceptionnel, tantôt, par une étrange aberration, une loi générale, nous inciteraient à croire, avec J. Bayet, à une retouche postérieure à la rédaction initiale, analogue à ces adjonctions qu'a justement signalées ailleurs dans le poème C. Nutting dans ses *Comments on Lucan*.

3. Les vers 113, 139 et 178 du livre V font-ils allusion à la fermeture de Delphes par Néron, qui serait visé parmi les « *reges* » du vers 113? Les scholies nous invitent à le penser (*Adnotationes super Lucanum*, éd. Endt, p. 164, 166 et 167), et M. Bardon (*Les empereurs et les lettres latines*, p. 248) se rallie à cette hypothèse. Mais, pour l'admettre, il conviendrait de déterminer les circonstances de cette fermeture faite par un acte d'autorité. Or, d'après Lucien (*Nér.*, 10), c'est une sanction de la réponse faite à Néron par l'oracle Pythien qui l'avait rangé aux côtés d'Oreste et d'Alcméon au nombre des parricides — réponse à

Le désastre naval survenu à la fin de 64, dû, selon Tacite, à l'autoritarisme de Néron, ne pouvait que faire mieux apparaître l'opportunité de la construction du canal ; mais il ne semble pas en avoir inspiré l'idée. En tout cas, l'historien cite les deux faits isolément, à plusieurs chapitres de distance, et ne paraît pas s'apercevoir, dans son zèle antinéronien, que l'échouement de la flotte diminue beaucoup l'effet des critiques qu'il vient de formuler contre l'idée du canal.

On ne peut donc tirer de ce chapitre de Tacite aucune conclusion nette, à une année près, pour fixer la date du livre II de la *Pharsale*[1]. Mais on ne se trompera guère en ne la faisant pas remonter trop haut et on n'y trouvera pas à coup sûr une justification de l'hypothèse, d'ailleurs mal corroborée par les faits, que M. Bardon a récemment avancée, en reportant la composition et la publication de la première édition partielle du poème à une période de la vie de Lucain antérieure à son entrée, comme poète officiel, à la cour impériale et contemporaine de son séjour en Grèce[2].

Une recherche visant à reconstituer, par l'étude directe de la composition du poème, la genèse de la *Pharsale* — recherche qui serait d'un grand intérêt pour élucider les rapports des milieux stoïciens et de l'Empereur à un moment crucial du règne de 60 à 62 — exigerait la convergence de méthodes plus variées et la consti-

laquelle fait allusion le scholiaste de Lucain aux vers 113 et 139 et qui rappelle les rôles joués par Néron sur le théâtre (Suét., *Nér.*, 21 et 39 ; Philostrate, *Vit. Apoll.*, IV, 38, 156). Ceci nous reporte donc, semble-t-il, au séjour de Néron en Grèce, au plus tôt à la fin de 66 — après la mort de Lucain ! Notons, néanmoins, que l'expression de *saecula nostra* (*Ph.*, V, v. 111-112), renouvelée du vers 191 du livre IV, révèle une préoccupation contemporaine assez étrangère à la consultation « historique » d'Appius Claudius. On remarquera également que le recours aux livres Sibyllins en 64 (Tacite, *Ann.*, XV, 44) a lieu en même temps que la mission en Grèce d'Acratos et de Secundus Carinas (Tacite, *Ann.*, XV, 45) marquée par les pillages de Delphes (Pausanias, IX, 27, 3-4).

1. Dans son article récent, paru dans le *Classical Quarterly*, 1944, p. 96-100, sous le titre *A literary chronology of the Neronian age*, qui contient un exposé exhaustif des derniers efforts de la critique pour fixer la chronologie de la littérature néronienne, A. Momigliano s'est borné à maintenir pour le livre I la date de 60 sans aborder le problème de l'échelonnement dans le temps de la composition des livres suivants. Il défend la date néronienne du *Satiricon*, à la justification de laquelle le présent article apporte sa modeste contribution.

2. L'état lacunaire du texte de la vie de Lucain attribuée à Suétone ne nous autorise pas à dater le séjour de Lucain à Athènes d'une époque postérieure au premier triomphe du jeune poète dans ses *Laudes Neronis*, c'est-à-dire en 60. Il est tout à fait invraisemblable que le séjour de Lucain à Athènes pour ses études n'ait duré que les quelques mois qui s'écoulent entre les *Neronia* d'octobre 60 et son entrée dans le cénacle des poètes lauréats à la cour impériale (Tacite, *Ann.*, XIV, 16), suivie de son élévation à la questure pour laquelle M. Bardon (*Les empereurs et les lettres latines*, p. 232) maintient la date traditionnelle — adoptée par Lejay — en 61, après avoir abaissé jusqu'en 60 celle du voyage en Grèce, généralement fixée vers 57-59. (Ainsi Genthe et Heitland dans son introduction à l'édition Haskins.) Dans ces conditions, l'hypothèse d'un stade anténéronien dans la genèse de la *Pharsale* paraît bien fragile.

tution d'un faisceau de rapprochements plus riche et plus précis. Il suffisait à notre propos d'éclairer une page du poème de Pétrone par l'histoire du temps, de resserrer les liens de son roman avec l'actualité et de déceler une référence discrète de la *Pharsale* à un haut fait de Néron, perdue dans une partie du poème, où l'abondance de la documentation historique a pu faire oublier aux modernes l'habileté de l'auteur à glisser, comme en fraude, une allusion voilée à un exploit de l'Empereur, dont l'opinion publique avait dû aussitôt s'emparer, pour en discuter passionnément le caractère et la portée.

P. GRENADE.

LES DEUX PROCÈS DU PAPE DAMASE

Une série de textes anciens font allusion à un procès qu'eut à subir le pape Damase, ou au moins à des accusations qui furent portées contre sa personne. Ces documents sont, par malheur, d'une interprétation malaisée : peu explicites pour la plupart, d'une autorité parfois douteuse et, par surcroît, très difficiles à concilier entre eux, ils piquent notre curiosité plutôt qu'ils ne la satisfont. Ils permettent de poser un problème : suffisent-ils à le résoudre?

Une étude — qu'on voudrait un peu plus exhaustive — consacrée à cette question par le grand historien allemand de la Papauté ancienne, Erich Caspar, avait abouti à des résultats qu'on peut ramener aux propositions suivantes[1] :

1. Damase s'est vu intenter un procès en l'an 371.

2. La plainte fut déposée par un Juif converti du nom d'Isaac, qui n'était que le porte-parole du vieil adversaire et rival de Damase, l'antipape Ursin.

3. L'accusation portait vraisemblablement sur les troubles qui ensanglantèrent Rome durant les premiers mois du pontificat, lorsque des bandes armées au service des deux évêques rivaux se disputèrent la possession des églises de la Ville.

4. Comme il s'agissait d'un procès criminel, l'affaire fut jugée par les tribunaux ordinaires. L'instruction du procès fut confiée au vicaire urbain, le terrible Maximin, qui, procédant avec sa rudesse coutumière, n'hésita pas à appliquer la torture à des prêtres. Et peut-être l'affaire eût-elle pris mauvaise tournure pour le pape, si l'empereur Valentinien Ier ne l'avait évoquée devant son propre tribunal. Damase fut acquitté, Isaac condamné à la relégation.

Tous ces faits peuvent être tenus pour assurés. Notre étude ne

1. Erich Caspar, *Kleine Beiträge zur älteren Papstgeschichte.* N° V : *Der Prozess des Papstes Damasus und die römisch-bischöfliche Gerichtsbarkeit*, in *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XLVII (N. F., t. X), 1928, p. 178-202. Cf. surtout p. 185 sqq.

s'appesantira donc pas sur ce procès, d'une authenticité indiscutable, et dont les péripéties sont suffisamment connues, au moins dans leurs grandes lignes [1].

Mais, dans sa reconstitution des faits, Caspar a délibérément négligé un témoignage important, celui du *Liber Pontificalis*. Voici ce qu'on y lit dans la biographie du pape Damase [2] : « *Hic accusatus inuidiose incriminatur de adulterio; et facto synodo purgatur a XLIIII episcopis, qui etiam damnauerunt Concordium et Calistum diaconos accusatores et proiecerunt de ecclesia.* »

Ce procès n'a, évidemment, rien de commun avec celui que nous résumions plus haut. Il s'en distingue par la personnalité des accusateurs — des diacres —, par l'objet de la plainte — adultère —, par la nature de la juridiction — tribunal ecclésiastique. Dès lors, deux solutions doivent être envisagées : Ou bien on rejettera simplement le témoignage du *Liber Pontificalis*. Ou bien on en conclura que Damase se vit intenter successivement deux procès.

La véracité du *Liber Pontificalis* est sujette à caution, particulièrement pour les biographies des papes antérieurs au VIe siècle. Une série de légendes, de traditions populaires, se sont déversées dans cette source fort impure, qui fut souillée, en outre, par les récits, fabriqués de toutes pièces, que des faussaires y insérèrent à des fins bien déterminées. Aussi est-ce avec un certain scepticisme de principe qu'on prend acte de ce témoignage.

Encore faut-il déterminer les motifs qui auraient poussé les rédacteurs du *Liber Pontificalis* à intégrer dans la biographie du pape Damase ce renseignement apocryphe. Sur ce point, Erich Caspar, s'abstenant de verser au dossier aucune contribution nouvelle, s'est borné à reprendre pour son compte les arguments invoqués jadis par Mgr Duchesne [3].

Ces arguments sont de deux sortes [4].

D'une part, Mgr Duchesne fait ressortir l'invraisemblance d'une telle accusation proférée contre un vieillard alors au moins séptua-

1. On en trouvera un bon exposé d'ensemble dans E. Caspar, *Geschichte des Papsttums*, I, p. 203 sqq.

2. *Liber Pontificalis*, *Damasus*, 3 (éd. Duchesne, I, p. 212).

3. C'est avec quelque étonnement qu'on enregistre la façon assez cavalière dont E. Caspar (*Kleine Beiträge*, p. 185) fait justice de ce renseignement du *Liber Pontificalis*, qui, dit-il, ne figurerait que dans la version tardive de l'œuvre. C'est là une erreur qui semble provenir d'une lecture trop hâtive de l'argumentation de Mgr Duchesne. En réalité, c'est la phrase consacrée au schisme ursinien qui n'apparaît que dans la version tardive du *Liber Pontificalis*, tandis que celle qui nous occupe ici figure déjà dans les deux abrégés félicien et cononien.

4. L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, I, p. 214.

génaire[1]. La plainte devait sombrer dans le ridicule et n'avait aucune chance d'aboutir.

En second lieu, cet épisode rappelle de curieuse façon les avatars du pape Symmaque (498-514). Or, la plus ancienne rédaction du *Liber Pontificalis* date sans doute de ce pontificat, ou ne lui est que de peu postérieure. Les compilateurs de cet ouvrage, frappés de certaines analogies entre le destin de Damase et celui de Symmaque — tous deux durent faire face à un antipape dont ils ne triomphèrent qu'après de multiples tribulations et des péripéties parfois peu glorieuses — auraient artificiellement renforcé cette similitude en insérant dans la Vie de Damase des épisodes empruntés à l'histoire de Symmaque. Ils auraient, en particulier, imaginé de toutes pièces ce procès en adultère, afin de faire du premier pontificat comme une préfiguration du second. Voici, du reste, le passage de la Vie de Symmaque qui aurait servi de modèle au passage correspondant de la Vie de Damase : « *Eodem tempore beatus Symmachus congregauit episcopos CXV, et facto synodo purgatur a crimine falso et damnatur Petrus Altinans inuasor sedis apostolicae et Laurentius Nucerinus, quare uiuo episcopo Symmacho peruaserunt sedem eius*[2]. » Les deux phrases présentent, en effet, un parallélisme indéniable.

Néanmoins, aucun des deux arguments n'entraîne la conviction.

Est-il invraisemblable, je ne dis pas qu'un vieillard de quelque soixante-quinze ans se soit laissé entraîner dans une intrigue amoureuse, mais que de semblables velléités lui aient été attribuées? Car il est bien entendu que nous n'avons pas à reprendre pour notre compte une enquête qui serait à la fois irrespectueuse vu la qualité de l'accusé et téméraire vu l'indigence de notre documentation. Tout ce qui doit nous occuper ici, c'est de déterminer le degré de vraisemblance qu'une accusation de ce genre pouvait présenter aux yeux des contemporains de Damase. Je ne suis pas certain qu'elle ait paru aussi absurde que Mgr Duchesne le veut. Car il ne faut pas perdre de vue que Damase conserva jusqu'à un âge très avancé une vitalité toute juvénile. L'énergie qu'il déploya pour arracher de vive force les églises de la Ville à son rival, l'intransigeance dogmatique dont il fit preuve en face des évêques orientaux, le zèle infatigable qu'il manifesta en faveur de l'embellissement de Rome : autant d'indices d'une activité sur laquelle l'âge n'avait pas de

1. Damase serait né vraisemblablement vers 304.
2. *Liber Pontificalis*, *Symmachus*, 4 (éd. Duchesne, I, p. 260).

prise. J. Wittig, adoptant sur ce point la façon de voir de Mgr Duchesne, croit pouvoir affirmer qu'un homme aussi passionné pour l'Art et la Théologie n'aurait pas cédé sur le tard à une passion avilissante [1]. C'est un point de vue personnel ; aussi bien pourrait-on soutenir la thèse inverse. En tout cas, la vigueur que Damase sut conserver jusqu'en pleine vieillesse nous oblige d'admettre que les milieux mal intentionnés de Rome aient pu, sans trop d'invraisemblance, répandre sur son compte des bruits calomnieux.

Au reste, qui nous dit que ces rumeurs aient concerné des faits récents? Il se peut fort bien que les adversaires du pape aient fait état d'événements déjà anciens, antérieurs peut-être à l'élection pontificale de Damase, mais par là même plus difficiles à réfuter, suffisants en tout cas pour discréditer le pape devant l'opinion publique et pour motiver sa condamnation par un tribunal ecclésiastique. Telle est la suggestion fort acceptable que propose J. Wittig [2].

Quittons le domaine mouvant des hypothèses et abordons avec le second argument de Mgr Duchesne un terrain plus solide. Deux objections se présentent ici.

Quelle est la plainte qui fut portée contre le pape Symmaque? Le *Liber Pontificalis* ne s'explique pas à ce sujet : selon lui, le pape fut absous d'un crime imaginaire (« *a crimine falso* »). Et c'est un autre texte qui nous apprend que les adversaires de Symmaque tentèrent d'incriminer sa moralité devant le roi Théodoric [3]. Les rédacteurs du *Liber Pontificalis* ont, évidemment, jugé qu'à révéler la nature des griefs avancés contre Symmaque ils risquaient de faire naître certains doutes sur la vertu du pontife, malgré l'acquittement final, et que mieux valait observer sur ce point un prudent silence.

Mais alors, si la phrase incriminée de la Vie de Damase constitue vraiment, comme le pense Mgr Duchesne, une interpolation des rédacteurs symmachiens, était-il très adroit de préciser que Damase fut poursuivi pour adultère? Pourquoi avoir spécifié ici l'objet de la plainte que l'on taisait pudiquement dans le cas de Symmaque? Le lecteur qui apercevrait le parallélisme entre l'histoire de Damase et celle de Symmaque — et il devait l'apercevoir, puisque ce parallélisme était artificiellement établi — ce lecteur ne

1. Joseph Wittig, *Papst Damasus I*, in *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte*, t. XIV, 1902. Cf. surtout p. 47.
2. Wittig, *loc. cit.*, p. 47.
3. Sur les textes hostiles à Symmaque, émanant du cercle de l'antipape Laurent, cf. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, I, p. XXX sqq., XLIV et 264 n. 8.

risquait-il pas de soupçonner sur le compte de Symmaque la vérité que, par ailleurs, on s'efforçait précisément de lui dissimuler? Les rédacteurs du *Liber Pontificalis*, pourtant experts dans l'art de falsifier les textes, auraient-ils commis pareille maladresse?

C'est d'autant moins vraisemblable qu'il existe dans le *Liber Pontificalis* un autre doublet de l'histoire qui nous occupe ici. La Vie du pape Xyste III contient, en effet, une anecdote très semblable, mais qui offre tous les caractères d'un faux habilement fabriqué[1]. Comme Damase avant lui, comme Symmaque après lui, Xyste III (432-440) se serait vu intenter un procès criminel. L'affaire, évoquée d'abord devant l'empereur Valentinien III, fut déférée par ce dernier à un Concile qui acquitta le pape et condamna le calomniateur.

Dans ses grandes lignes, cette histoire est la réplique des deux autres. Et pourtant elle présente certaines particularités de détail qui la distinguent du récit correspondant de la Vie de Damase et dénotent une origine différente.

a) Mgr Duchesne a découvert la source où les rédacteurs du *Liber Pontificalis* puisèrent cette anecdote[2]. Il s'agit d'un récit apocryphe intitulé « *Gesta de Xysti purgatione* », qui se rattache à tout un ensemble de faux datant de l'époque symmachienne et qui, imaginé tout spécialement dans l'intention de constituer un précédent aux mésaventures du pape Symmaque, trouva naturellement son utilisation dans le *Liber Pontificalis.* Mais pour l'épisode parallèle de la Vie de Damase la perspicacité de Mgr Duchesne s'est trouvée en défaut : il n'a pu découvrir le modèle dont il proviendrait. C'est peut-être que ce modèle n'existe pas...?

b) Xyste III s'était rendu coupable, au cours de son pontificat, de certaines faiblesses qui, sans présenter aucun rapport avec le fait relaté ici, pouvaient servir à justifier en quelque mesure l'attribution à ce pape d'un procès criminel, et qui prédisposaient en tout cas les esprits à l'admettre avec moins de réserves. Tout différent le cas de Damase, qui passa à la postérité avec la réputation d'un très grand pape. Les générations suivantes eurent tôt fait d'oublier

1. *Liber Pontificalis*, *Xystus* (III), 1 (éd. Duchesne), I, p. 232. Cf. p. CXXVI-CXXVII) : « *Hic... incriminatur a quodam Basso. Eodem tempore audiens hoc Ualentinianus Augustus iussit concilium congregari, et facto conuento, cum magna examinatione, iudicium synodicum purgatur a LVI episcopis, et condemnatur Bassus a synodo, ita tamen ut ultimo die uiaticum ei non negaretur pietatis ecclesiae.* »

2. Duchesne, *loc. cit.*, I, p. CXXVI sq.

les péripéties assez agitées de son pontificat [1], pour célébrer en sa personne le poète d'innombrables épigraphes funéraires, le fondateur de deux basiliques, l'ami et le correspondant de saint Jérôme, le premier rédacteur du *Liber Pontificalis*, l'auteur, enfin, d'un « Tome » aux Orientaux qui, dès l'époque de Léon Ier, passait pour le modèle imité par le grand pape du ve siècle et qui sera invoqué par Vigile dans son second *Constitutum* [2]. Aurait-on choisi précisément Damase pour en faire le héros de quelque affaire scandaleuse, alors qu'il ne manquait pas de papes dont la réputation se prêtait mieux à cette fin?

c) Il est aisé d'apercevoir l'objectif que visaient les faussaires symmachiens en imaginant le procès du pape Xyste. Ils lui ont donné le déroulement qu'ils auraient aimé voir prendre au procès de Symmaque : le pouvoir temporel se dessaisissant sur-le-champ de l'affaire pour la soumettre à un tribunal d'évêques, puis se chargeant de l'exécution de la sentence conciliaire [3]. Tel est évidemment le cours idéal d'un procès de ce genre, aux yeux de l'Église. Et, pour le faire passer du plan de la fiction sur celui de la réalité, il était habile de faire croire à l'existence d'un précédent.

Mais, si l'intention de ce faux est transparente, on aperçoit beaucoup moins bien à quelle fin aurait pu servir l'aventure attribuée à Damase. On y cherche vainement une leçon donnée au pouvoir temporel, puisque le procès de Damase était censé s'être déroulé tout entier selon la procédure ecclésiastique. Sans doute peut-on y voir l'affirmation implicite que les *causae morum* n'intéressent que la justice d'Église et ne doivent pas être soumises aux tribunaux laïques. Telle est peut-être la raison pour laquelle cet épisode, au lieu de sombrer dans l'oubli, fut accueilli dans le *Liber Pontificalis*, bien qu'il risquât de porter quelque préjudice à la réputation de Damase. Mais il ne s'ensuit nullement que l'anecdote ait été inventée pour un aussi maigre résultat. Car à l'époque du pape Symmaque il y avait plus d'un siècle qu'un rescrit de Valentinien Ier [4] avait expressément déféré aux tribunaux ecclésiastiques

1. Théodoret déjà semble ignorer les scènes d'émeute qui marquèrent le pontificat de Damase. Il le représente comme un homme illustré par de nombreuses vertus. Cf. Martin Rade, *Damasus Bischof von Rom*, p. 20.

2. Cf. Paul Galtier, *Le « Tome » de Damase*, in *Recherches de sciences religieuses*, XXVI, 1936, p. 385-418 et 563-578, et Leclercq, *Damase*, in *Dict. d'Arch. chrét.*, IV, 145-197.

3. Il n'est pas jusqu'à la fin édifiante de l'histoire — le coupable accepté en grâce à la communion — qui ne sente sa pieuse fiction.

4. Le rescrit nous est conservé dans une transcription de saint Ambroise (*Epist.*, 21, 2) (Migne, *P. L.*, XVI, 1003).

les causes de ce genre [1]. Et le récit du *Liber Pontificalis* insisterait certainement davantage sur ce point, s'il avait particulièrement intéressé les milieux ecclésiastiques à l'époque de Symmaque.

d) Le chef d'accusation — inconduite du pape — n'est pas mentionné dans la biographie de Xyste, et il faut se reporter aux « *Gesta purgationis Xysti* » pour l'apprendre. Donc les rédacteurs du *Liber Pontificalis* ont, ici comme dans la biographie de Symmaque, dissimulé la nature scandaleuse de la plainte. Les raisons de cette discrétion sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Ce silence discret contraste en revanche avec la franchise maladroite des rédacteurs de la Vie de Damase, à supposer que ceux-ci aient inventé leur récit dans un but déterminé.

Bref, tout concourt à prouver que le procès du pape Xyste n'a jamais existé que dans l'imagination des faussaires symmachiens. Mais les procédés utilisés dans cette officine ne se retrouvent pas dans le passage parallèle de la Vie de Damase. Autant le pseudo-procès de Xyste, tel qu'ils le présentaient, pouvait favoriser les revendications des milieux pontificaux, autant celui de Damase risquait, sinon de les desservir, du moins de passer à côté du but que leur attribue Mgr Duchesne.

A cette première objection s'en ajoute une autre, d'ordre philologique cette fois. Et ce sont les propres résultats obtenus par Mgr Duchesne dans ses recherches sur la composition du *Liber Pontificalis* qui nous permettront de le contredire sur ce point particulier.

On sait que le *Liber Pontificalis* est une œuvre composite, dont les éléments remontent à des dates bien différentes et ont une valeur fort inégale. Deux abrégés, datant respectivement des pontificats de Félix IV (526-530) et de Conon (686-687), proviennent l'un et l'autre d'une version primitive du *Liber Pontificalis* qui a toutes chances d'être plus véridique que la rédaction définitive. Étudions de ce point de vue la biographie de Damase : on y constate deux faits.

a) La phrase qui relate le conflit de Damase avec son rival Ursin n'existe dans aucun des deux abrégés. Mgr Duchesne la considère comme une addition apportée au récit primitif, car il y a décelé plusieurs détails manifestement inspirés par les mésaventures du pape Symmaque [2].

1. Cf. à ce sujet l'étude détaillée de E. Caspar, *Kleine Beiträge, loc. cit.*, p. 180.
2. Duchesne, *loc. cit.*, I, p. 84 et 213.

b) Si la mention du schisme ursinien, qui fut un événement bien réel, attesté par toutes les sources contemporaines, ne se trouve pas dans nos deux résumés, à plus forte raison devrions-nous n'y rencontrer nulle mention d'un fait aussi mal établi que le procès en adultère. Erreur ! Le renseignement « suspect » figure dans les deux abrégés, sous une forme à peine différente de celle qu'il a conservée dans la version tardive [1].

Qu'en conclure? Qu'il appartient au fond primitif du *Liber Pontificalis*? Pas nécessairement. Il se peut que l'édition du *Liber Pontificalis*, dont les deux abrégés nous ont conservé la connaissance, ne soit elle-même qu'une œuvre déjà remaniée, interpolée dans un but de polémique ou de propagande. Mais, et c'est là l'essentiel, notre phrase n'est pas de la main des faussaires qui intercalèrent dans la biographie de Damase le passage relatif au schisme ursinien : elle s'y trouvait déjà à cette date. Et comme, de l'aveu même de Mgr Duchesne, la mention du schisme ursinien dénote la main des rédacteurs symmachiens, c'est donc que la notice sur le procès en adultère n'est pas leur œuvre. Elle n'a pu être composée pour faire un doublet aux mésaventures du pape Symmaque. En d'autres termes, nous sommes contraints de considérer cette phrase comme nous le ferions pour un des passages les mieux assurés du *Liber Pontificalis*.

N'exagérons pas l'importance de ce premier résultat. Car, encore une fois, l'autorité du *Liber Pontificalis* n'est pas considérable. Cependant, en opposition avec l'attitude négatrice de Mgr Duchesne, d'autres savants se sont montrés enclins à accepter le bien-fondé de cette information. Le plus ancien historien de Damase, Martin Rade, s'y rallie sous certaines réserves [2], et il est suivi en cette voie par Joseph Wittig [3]. Il se trouve, en effet, que ce renseignement concorde avec certains témoignages infiniment plus précieux, parce que contemporains des faits.

Le premier se rencontre dans un libelle que le parti de l'antipape Ursin fit circuler pour discréditer Damase. On y lit, entre autres : « ... *(Damasum) quem in tantum matronae diligebant, ut matrona-*

1. Abr. félicien : « *Hic accusatur in crimine de adulterio; facto synodo purificatur a XLIIII episcopis; damnauerunt Concordio et Calisto diaconos accusatores et iactauerunt de ecclesia.* » — Abr. cononien : « *Hic criminatur de adulterio et facto synodo purgatur a XVIIII episcopis qui etiam damnauerunt Concordium et Calistum diaconos accusatores et iactauerunt de ecclesia.* »
2. M. Rade, *loc. cit.*, p. 32.
3. J. Wittig, *loc. cit.*, p. 47.

rum auriscalpius diceretur[1]. » C'est avec un étonnement indigné que Caspar s'est élevé contre l'opinion de Rade et de Wittig qui avaient voulu faire état de ce passage à propos de l'accusation d'adultère. Il lui a paru nécessaire de préciser que ce sobriquet d' « *auriscalpius* » (cure-oreille), dont ses ennemis affublèrent Damase, ne constitue aucune allusion à des relations coupables qui auraient existé entre le pape et certaines matrones romaines, mais stigmatise simplement l'habileté avec laquelle Damase savait s'insinuer dans les bonnes grâces des grandes dames de la Ville, afin de s'en faire attribuer l'héritage[2].

Tel est évidemment le sens de ce bon mot, et je ne pense pas que Rade ni Wittig aient pu s'y méprendre. Mais, même en ne lui attachant aucune intention diffamatoire, la phrase du libelle ursinien reste des plus instructives. Elle établit que Damase fréquentait avec assiduité les dames de la bonne société romaine et qu'il y était un hôte choyé. Pour des esprits malveillants, cet état de choses offrait matière à calomnies.

On répliquera que, si l'attitude de Damase avait fourni la moindre prise à la médisance, ses adversaires n'auraient pas manqué d'en tirer parti. La nature bien anodine de cette plaisanterie prouve à elle seule que la vertu du pape était au-dessus de tout soupçon.

L'objection, très forte en apparence, a le tort de ne pas tenir compte des dates[3]. Durant son long pontificat de dix-huit ans, Damase fut perpétuellement l'objet des attaques haineuses de ses adversaires, et notamment des partisans de son rival Ursin. Or, au cours de ces nombreuses années, la lutte changea de caractère. Chaque fois qu'une arme s'était révélée inefficace, chaque fois qu'une accusation avait fait long feu, les ennemis du pape recouraient à de nouvelles méthodes, imaginaient des griefs inédits, dans l'espoir toujours déçu d'obtenir enfin gain de cause. On peut distinguer ainsi trois phases essentielles dans ce long conflit.

Les deux premières années du pontificat de Damase (366-368) furent une période de rixes et d'échauffourées souvent sanglantes, au cours de laquelle les tenants de l'antipape essayèrent de dispu-

1. *Collectio Auellana*, éd. Günther (*Corpus script. eccl. lat.*, XXXV, 1905), n°s 1, 9.
2. E. Caspar, *Kleine Beiträge*, p. 185. On rapprochera de cette accusation *Cod. Theod.* XVI, 2, 20, qui est à peu près contemporain du libelle ursinien (30 juillet 370) et qui confirme l'existence de pareilles manœuvres dans les milieux ecclésiastiques de Rome.
3. C'est ce qu'a bien vu Wittig (*loc. cit.*, p. 49), dont les indications un peu brèves, mais fort justes, n'ont pas suffisamment trouvé créance.

ter de vive force à Damase la possession de la Ville. Cette première période de la lutte prit fin grâce à l'intervention des autorités impériales : Damase, reconnu pape légitime, restait maître de Rome, alors que son rival était envoyé en exil[1].

Vaincus dans la lutte ouverte, les Ursiniens ne se résignèrent pas à leur défaite. Mais ils eurent recours désormais à deux nouveaux procédés : la polémique littéraire, l'action judiciaire. — D'une part, ils firent rédiger contre Damase le libelle que nous mentionnions ci-dessus, et qui ne constitue peut-être qu'un échantillon d'une campagne de diffamation plus développée. Si la date de ce pamphlet ne nous est pas transmise, on peut, du moins, la conjecturer avec beaucoup de vraisemblance. Cet opuscule relate en détail les événements des deux premières années du schisme, mais ne contient aucune allusion aux épisodes postérieurs de la lutte. Il doit donc avoir été écrit peu après 368.

En tout cas, il précède le procès qu'en 371 le Juif Isaac intenta à Damase, procès dont nous avons résumé au début de cette étude les traits essentiels[2]. La plainte, rappelons-le, se rapportait aux bagarres qui troublèrent les débuts du pontificat et au cours desquelles les responsabilités semblent avoir été assez partagées[3].

A nouveau, l'empereur se prononça en faveur de Damase. Mais ce dernier n'était pas encore au terme de ses tribulations. Il avait affaire à des adversaires opiniâtres. Violences, calomnies, procès : tous ces moyens avaient échoué. Incapables d'inventer de nouveaux procédés pour venir à bout de leur ennemi, les Ursiniens pouvaient au moins imaginer de nouvelles accusations. Et c'est alors que, faute de mieux, ils en vinrent à incriminer sa moralité. N'ayant pu le faire condamner comme homicide, ils tentèrent de le faire passer pour adultère. Ainsi s'ouvre dans ce schisme une troisième phase, la plus lamentable, puisqu'on y voit les Ursiniens recourir aux armes les plus viles.

Trois textes contemporains nous renseignent sur cette dernière étape du conflit : deux d'entre eux se rapportent au Concile romain de 378, le troisième au Concile d'Aquilée de 381.

Le premier en date est un passage d'une épître adressée par les Pères du Concile romain de 378 à l'empereur Gratien. Les rédac-

1. Sur ces faits, bien connus dans leur ligne générale, je me borne à un rapide résumé. On complétera par E. Caspar, *Gesch. d. Papstt.*, I, p. 196 sqq.
2. Cf. plus haut, p. 288.
3. Ici encore, cf. Caspar, *loc. cit.*, I, p. 204.

teurs de l'acte se proposaient d'obtenir, en faveur de Damase, un statut juridique privilégié. Pour y parvenir, il y avait intérêt à marquer avec force la situation paradoxale du pape, chef suprême de l'Église, soumis, tel un simple citoyen, à toutes les rigueurs de la loi. En revanche, il était sage de ne pas insister sur la nature des griefs qui avaient mis Damase en aussi fâcheuse posture. C'est dire que, sur le point qui nous intrigue le plus, cette œuvre de circonstance ne s'exprime que par des allusions très imprécises.

Les démêlés du pape avec la justice y sont évoqués à plusieurs reprises. Mais s'agit-il chaque fois du même procès? ou bien ces indications se réfèrent-elles à deux affaires distinctes? C'est là tout le problème.

Plusieurs passages de l'épître concernent certainement le procès d'Isaac, dont le nom figure deux fois dans notre texte. Mais, à côté de la vieille affaire jugée jadis par Valentinien, les Pères du Concile ont connaissance d'une seconde affaire plus récente : c'est à elle que se rapportent deux allusions — bien discrètes, hélas ! — de l'acte conciliaire.

Voici la première : « ... *seuerioribus se dedit ipse (Damasus) judiciis sacerdotum, a quibus non nominis, sed etiam morum ratio pensatur*[1]... » On en conclut à l'ordinaire que le pape, après avoir été absous de l'accusation d'Isaac par le tribunal impérial, s'est fait blanchir une seconde fois de la même plainte par des juges ecclésiastiques, en l'espèce par les Pères du Concile de 378[2]. Cette interprétation serait plausible si ces deux démarches ne se trouvaient séparées par un intervalle de sept années. Dira-t-on qu'aucun synode ne se réunit à Rome durant ce temps? C'est peu probable. Il y a tout lieu de penser que, pour régler les conflits qui déchiraient à cette époque l'Église d'Orient, Damase convoqua un concile à Rome vers 372[3]. Pourquoi n'aurait-il pas soumis son cas à cette assemblée qui se réunit presque au lendemain du procès d'Isaac? Et, quand bien même ce concile de 372 n'existerait que dans l'imagination de certains savants, on sait qu'il était toujours au pouvoir du pape d'en convoquer un au moment où il le jugeait opportun. Si Damase avait beaucoup tenu à faire ratifier par un

1. Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, III, 627 (Ep. « Et hoc gloriae uestrae »).
2. Telle est, notamment, l'explication de Caspar, reprise par Gerwin Roethe, *Zur Geschichte der römischen Synoden im 3. und 4. Jahrhundert* (*Geistige Grundlagen römischer Kirchenpolitik, Forschungen zur Kirchen- une Geistesgeschichte*, XI, 1937).
3. C'est en particulier l'idée d'E. Schwartz, *Zur Kirchengeschichte des vierten Jahrhunderts* (*Ztschr. f. d. neutest. Wissenschaft*, XXXIV, 1935, p. 129-213). Cf. p. 179.

tribunal d'Église la sentence rendue par Valentinien, aurait-il attendu jusqu'en 378 pour se faire blanchir d'une accusation qui devait avoir sombré dans l'oubli?... à moins qu'à cette date des événements nouveaux n'eussent ramené sur le tapis cette vieille affaire et n'eussent contraint le pape à accomplir enfin ce geste si longtemps différé.

Or, c'est bien ce qui semble résulter de la dernière phrase de l'épître : « *Neque enim uel inimico uel calumniatori, uel istiusmodo uiris, quales nuper insimulatores patuit exstitisse, tribuenda misericordia est, quorum uita non mereatur fidem*[1]... » Ces hommes, à qui le concile refuse toute pitié et dont le genre de vie ne mérite aucune confiance, pouvons-nous les identifier? L'ennemi de Damase (*inimicus*), c'est évidemment Ursin ; et son calomniateur (*calumniator*), c'est Isaac. Mais qui sont ces accusateurs (*insimulatores*) apparus récemment (*nuper*)? Notre acte ne nous permet pas de les désigner nommément. Mais il nous apprend au moins qui ils ne sont pas : ni Ursin, ni Isaac. Il nous apprend aussi que leur apparition se place très peu de temps avant le concile de 378.

Munis de ce double renseignement, passons à l'examen d'un deuxième texte, très légèrement postérieur au précédent : le rescrit adressé par l'empereur Gratien au vicaire urbain Aquilinus[2]. Dans cet acte, la chancellerie impériale reprend un certain nombre des griefs formulés par l'épître conciliaire, pour charger Aquilinus d'y porter remède. Les adversaires de Damase — Ursin, Isaac, les évêques de Parme et de Pouzzoles, le donatiste Claudien — y sont tour à tour passés en revue. Et cette énumération, qui semble bien respecter l'ordre chronologique des faits, se clôt sur la phrase suivante, dont il importe de peser exactement les termes : « *Hinc illi insectatores sanctissimae sedis, non solum Dei numine, quod satis erat, sed etiam iudiciorum examine exploratum mentis sanctissimae uirum, ut etiam diuo patri nostro Ualentiniano est conprobatum, turpissimis calumniis episcopum Damasum inquietare non ueriti, postquam desperauerunt posse percelli, populum pro quo ille diuinitati obses est inquietant*[3]. »

La phrase, assez obscure à première vue, s'éclaire pourtant dès qu'on l'examine à la lumière des renseignements puisés à l'épître conciliaire. On y trouve un rappel des difficultés passées du pape : l'al-

1. Mansi, *loc. cit.*, III, 627.
2. *Coll. Auell.*, XIII (« *Ordinariorum* »).
3. *Coll. Auell.*, XIII, 9.

lusion au jugement de Dieu doit viser la victoire remportée par Damase sur Ursin au début du schisme ; et la mention de la sentence rendue par Valentinien se rapporte évidemment au procès d'Isaac. Mais ce ne sont là que des incidents dans la phrase, dont la proposition principale relate les événements récents. « Les persécuteurs du Très Saint Siège... n'ont pas craint de troubler par d'ignobles calomnies l'évêque Damase ; après avoir perdu l'espoir de l'abattre, ils troublent... le peuple. » Ces « persécuteurs » (*insectatores*) ne sont autres que les « accusateurs » (*insimulatores*) de l'épître conciliaire ; et l'emploi du temps présent (*inquietant*) pour relater leur activité répond au terme de « récemment » (*nuper*) utilisé dans l'acte précédent. Entre les deux textes, le parallélisme est manifeste, et leurs indications se confirment mutuellement. Mais le rescrit de Gratien ajoute un renseignement supplémentaire. Il nous apprend que les adversaires de Damase répandaient sur son compte « d'ignobles calomnies » : entendez par là qu'ils incriminaient sa moralité.

Trois ans plus tard, des faits du même genre devaient se reproduire. C'est ce qui ressort d'une épître adressée à Gratien par les Pères du Concile d'Aquilée de 381 [1], qui s'élèvent avec véhémence contre les nouvelles persécutions auxquelles Damase était exposé de la part des tenants de l'antipape. « On a honte à dire, on répugne à relater quel ignoble propos a frappé (Damase) de sa clameur... Bien loin de ressentir la moindre vergogne, (Ursin), par l'intermédiaire de l'eunuque Paschase, porte-parole de sa folie, a envoyé des lettres, suscite des troubles et tente de soulever les Gentils et les dévoyés [2]. » Il s'agit là, très visiblement, de la répétition des manœuvres déjà dénoncées par le concile de 378 et reprises avec un insuccès identique. Les faits, au reste, sont assez clairs pour se passer de commentaire [3].

Tel est l'ensemble de documents qui viennent apporter au récit du *Liber Pontificalis* l'appui de leur indiscutable authenticité. Les biographes de Damase, même s'ils ont travaillé longtemps après les événements, n'ont pas menti. C'est d'un fait bien réel qu'ils nous ont transmis le souvenir. Reste à savoir s'ils ont dit « toute la vérité et rien que la vérité ». Pour s'en assurer, il n'est que de

1. Mansi, *loc. cit.*, III, 622 (Ep. « *Prouisum est* »).
2. Mansi, *loc. cit.*, III, 622 : « *Pudet enim dicere, inuerecundum est recensere quam turpis fama eum conuitio sauciauerit... Uerum longe alienus ab omne uerecundia, per abscissum hominem Paschasium signiferum furoris sui, missis litteris, serit turbas, gentiles quoque et perditos concitare conatur.* »
3. Cf. J.-R. Palanque, *Saint Ambroise et l'Empire romain*, p. 92 sqq.

comparer leur témoignage à celui des sources contemporaines.

L'accord se réalise en substance sur les faits suivants, qu'on peut donc considérer comme pleinement assurés : au cours de son pontificat, Damase vit sa moralité gravement soupçonnée. Saisie de l'affaire, une assemblée ecclésiastique conclut à l'innocence du pape et prit position contre ses calomniateurs.

Veut-on préciser davantage? Voici qu'aussitôt surgissent les divergences.

La plus apparente n'est pas la plus insurmontable. Alors qu'il ressort des documents de l'époque que la vertu de Damase fut incriminée au moins deux fois — en 378 et en 381 — le *Liber Pontificalis* ne relate qu'un seul procès pour adultère. C'est évidemment la source tardive qui fait erreur. Et cette erreur s'explique aisément. Le *Liber Pontificalis* est une œuvre romaine. Il est naturel qu'il soit beaucoup mieux renseigné sur les événements qui se déroulèrent à Rome en 378 que sur ceux qui, trois ans plus tard, eurent Aquilée pour théâtre et où le premier rôle fut tenu par saint Ambroise, non par le pape [1]. Le silence du *Liber Pontificalis* sur le Concile d'Aquilée se comprend donc sans peine. En revanche, il n'y a aucune raison de mettre en doute la valeur de son information relative au concile de 378, sur lequel certaines de ses indications confirment et complètent celles des sources officielles. Ces dernières parlent au pluriel d'*insimulatores*, d'*insectatores*, sans nous livrer leur nom : ces accusateurs anonymes, je les identifierais d'autant plus volontiers aux diacres Concordius et Callistus du *Liber Pontificalis*, que, s'agissant de membres du clergé romain, le Concile avait intérêt à ne pas ébruiter le scandale et à taire aux autorités impériales le nom des calomniateurs. Vis-à-vis de l'eunuque Paschase, les Pères du Concile d'Aquilée ne se croiront pas tenus à la même réserve [2]. Le crime d'adultère qui, selon le *Liber Pontificalis*, fut mis à la charge du pape, rentre également fort bien dans la catégorie des griefs « honteux » sur lesquels l'épître conciliaire évite de s'étendre.

Il sera sage, cependant, de n'accepter qu'avec quelques réserves ces précisions, qui, tout en s'appuyant sur les données des documents officiels, émanent d'une source tardive.

Il y a plus grave. Entre les documents contemporains et le *Liber Pontificalis*, il existe une divergence fondamentale. Alors que ce dernier affirme de façon catégorique l'existence d'un procès jugé

1. Cf. Palanque, *loc. cit.*
2. Mansi, *loc. cit.*, III, 622 : « ... *per abscissum hominem Paschasium...* »

par une assemblée ecclésiastique, les textes officiels ne font état que de bruits colportés par le pape, de tentatives faites pour troubler le peuple, mais ne paraissent pas avoir connaissance d'une plainte régulièrement déposée contre Damase.

Nous touchons là au fond même du problème. Et de toutes parts les questions surgissent, qui se commandent les unes les autres. Quel fut le rôle des adversaires du pape? se bornèrent-ils à saper son autorité en répandant des calomnies dans le peuple, ou bien se posèrent-ils en accusateurs de Damase?

Quelle fut l'attitude du pape? celle d'un prévenu cité à comparaître devant le concile pour s'y justifier? ou celle d'un accusateur requérant les autorités ecclésiastiques de le débarrasser d'adversaires coupables de propager à son sujet des rumeurs calomnieuses? Et s'est-il par la même occasion fait laver de la vieille accusation d'Isaac?

Quel fut enfin le rôle du concile? Fut-il saisi de l'affaire par les adversaires du pape? par Damase? ou l'évoqua-t-il devant lui de sa propre autorité? Fonctionna-t-il comme une véritable Cour de Justice, ou bien son action se borna-t-elle à enregistrer les bruits infamants qui circulaient à propos de Damase et à en dénoncer les auteurs?

A toutes ces questions — auxquelles il serait facile d'en ajouter d'autres [1] — on n'attendra pas que nous fournissions des réponses précises. Mais, plutôt que d'éluder des problèmes aussi importants par un simple aveu d'ignorance, envisageons au moins les solutions les plus vraisemblables.

A raisonner dans l'absolu, on devrait sans hésiter donner la préférence, sur le *Liber Pontificalis*, aux sources officielles contemporaines, qui retirent de ces deux qualités une autorité qu'est loin d'atteindre la biographie anonyme et tardive de Damase. Pourtant la prudence s'impose. On ne perdra pas de vue que le rescrit de Gratien à Aquilinus est fonction de l'épître conciliaire de 378, et que celle-ci est une œuvre de circonstance. L'intérêt supérieur de l'Église pouvait commander de taire certains détails, voire même de travestir quelque peu la réalité des faits.

Cela revient à dire que, pour des raisons diverses, aucune de nos sources n'est d'une limpidité absolue. Il s'y trouve cependant certaines indications susceptibles de projeter quelques lueurs sur ces obscures questions.

1. Il y aurait lieu de se demander, notamment, si la convocation du concile est à mettre en rapports avec la plainte intentée contre Damase.

Il semblerait naturel que l'échec de la tentative d'Isaac eût servi de leçon aux partisans d'Ursin. La peine de la relégation qui avait frappé le calomniateur du pape constituait un précédent inquiétant et démontrait qu'on risquait gros à s'attaquer à un homme que protégeait si ouvertement le pouvoir temporel. On pouvait espérer en revanche échapper à la vindicte impériale en se bornant à répandre sournoisement dans la foule des rumeurs infamantes sur le compte de Damase. Les sources contemporaines attestent que les Ursiniens ne dédaignèrent pas de recourir à cette tactique lâche, mais efficace et prudente ; ils l'expérimentèrent en 378 [1] aussi bien qu'en 381 [2].

Mais là ne s'est pas arrêtée leur activité. Divers indices donnent à penser qu'à ce travail de sape ils associèrent, au moins en 378, une véritable action judiciaire menée au grand jour. Le *Liber Pontificalis* a retenu les noms des deux accusateurs du pape. Les a-t-il inventés? il se pourrait. Mais les membres du concile de 378 connaissaient aussi l'identité des adversaires de Damase, et si l'épître conciliaire s'abstient de les désigner nommément, ce n'est pas par ignorance [3]. En les mentionnant immédiatement à la suite d'Ursin et d'Isaac, les rédacteurs de cet acte les plaçaient à bon escient sur le même plan que les deux plus implacables ennemis du pape : auraient-ils fait pareil honneur à de vulgaires pamphlétaires [4]? Et ce ne doit pas être pur hasard si le terme d'*insimulatores*, dont se trouvent qualifiés les accusateurs de Damase, désigne couramment dans la langue juridique la partie plaignante. N'oublions pas, enfin, que, toujours d'après la même épître, Damase se soumit spontanément à un tribunal d'Église [5] : il se peut qu'il ait tenu à se faire absoudre une seconde fois de la plainte d'Isaac ; mais on concevrait mieux qu'il se soit justifié devant le concile de l'accusation d'adultère, qui était alors toute récente et qui, en tant qu'affaire de mœurs, relevait naturellement de la juridiction ecclésiastique.

La partie n'était pas jouée d'avance, car depuis 371 les circonstances s'étaient modifiées au détriment de Damase. Les partisans

1. Cette campagne de diffamation est signalée, en particulier, par le rescrit de Gratien à Aquilinus (*Coll. Auell.*, XIII, 9) : « ... *insectatores sanctissimae sedis... turpissimis calumniis episcopum Damasum inquietare non ueriti, postquam desperauerunt posse percelli, populum pro quo ille diuinitati obses est inquietant.* »

2. Le passage cité plus haut de l'épître conciliaire de 381 (Mansi, III, 622) ne permet aucune équivoque à ce sujet.

3. Cf. plus haut, p. 299.

4. Mansi, III, 627 : « *Neque enim uel inimico, uel calumniatori, uel istiusmodo uiris, quales nuper insimulatores patuit exstitisse...* »

5. Mansi, III, 627 : « ... *seuerioribus se dedit ipse judiciis sacerdotum...* »

de l'antipape fondaient de grands espoirs sur le changement intervenu en 375 dans la personne de l'empereur. Si l'attitude de Valentinien à l'égard du schisme ne prêtait à aucune équivoque, il n'en allait pas de même de Gratien, que son jeune âge rendait fort influençable. A plusieurs reprises, les Ursiniens s'efforcèrent de gagner à leur cause le nouvel empereur, et on ne peut s'empêcher de sentir percer quelque inquiétude dans la manière dont, en 381 encore, les Pères du Concile d'Aquilée mettent en garde le souverain contre les sollicitations d'Ursin[1]. D'autre part, à supposer même que les tribunaux impériaux leur fussent défavorables, les adversaires de Damase pouvaient espérer l'emporter devant une Cour ecclésiastique. L'épiscopat italien n'était pas tout entier derrière le pape[2]. Peut-être les circonstances lui sembleraient-elles propices pour faire obstacle à l'emprise grandissante du Siège Romain?

Quoi qu'il en fût, ces espoirs firent long feu. L'affaire fut bien évoquée devant le concile et l'on peut supposer que les prélats italiens saisirent sans trop de chagrin cette occasion de rabaisser l'orgueil de Damase. Du moins témoignèrent-ils de leur sens politique en se prononçant pour l'évêque en place contre son rival impénitent. Ce que furent les débats, nous l'ignorons. On peut douter que Damase ait accepté de faire figure de prévenu. Mais peut-être dut-il consentir à se justifier par un serment des accusations portées contre sa personne. En tout cas, son triomphe fut complet, puisque, non content de proclamer son innocence, le synode rejeta du sein de l'Église ses calomniateurs.

Cette fois, les Ursiniens se le tinrent pour dit. En 381, le Concile d'Aquilée enregistra la reprise d'une campagne de diffamation contre le pape. Mais l'appareil judiciaire ne fut plus mis en action. Il y a deux procès dans l'histoire de Damase, il n'y en a pas trois.

André HOEPFFNER.

Strasbourg.

1. Toute l'épître « *Prouisum est* », adressée par le Concile d'Aquilée à l'empereur Gratien, n'est qu'une longue mise en garde contre les menées d'Ursin. Cf. surtout : « *Nam licet frequenter comperimus Ursinum non potuisse obrepere pietati uestrae, quamuis quietum nihil esse patiatur, et inter bellicas necessitates obreptio importuna tentetur, tamen ne sancta mens uestra animique tranquillitas, quae omnibus consulere gestit, importuni hominis simulata adulatione flectatur ; deprecandos vos et obsecrandos, si dignanter ducitis, aestimamus, non solum praecauentes futura, sed etiam praeterita, quae jam ipsius temeritate gesta sunt, perhorrescentes* » (Mansi, III, 622).

2. Nous savons, en particulier, que les évêques de Parme et de Pouzzoles étaient alors en rébellion ouverte contre le Siège Romain (*Coll. Auell.*, XIII, 6-7).

SOUFFLETS DE FORGE ANTIQUES

I. — *Soufflerie massaliote.*

Les fouilles de Marseille, dans les couches profondes du « dépotoir » de la rue Négrel, datées de la seconde moitié du VIe siècle avant notre ère, ont produit plusieurs fragments de « tuyères » de terre cuite[1], en pâte grossière de *pithos* d'origine locale. Analogues à des tuyères de même type et époque trouvées dans les fouilles d'Ampurias, à proximité de fours, elles représentent des becs de soufflet (*boca de fuelle*)[2], qui étaient adaptés à la base d'outres servant de soufflet de forge (ἀκροφύσιον, ἀκροστόμιον) — ce que confirment les traces de feu qui ont noirci la bouche et l'un des côtés de la tubulure.

Quoique incomplètes, ces tuyères peuvent être reconstituées. En arc de cercle, elles portent sur la face convexe un anneau de préhension ; la bouche est fermée par un disque de terre cuite, inséré avant cuisson dans la pâte, qui est percé en son centre d'un trou pour l'expulsion de l'air ; l'autre extrémité s'élargit en forme de pied, étant assujettie dans le col de l'outre, qui était lié autour de la tuyère par un cordon.

Le plus complet de ces exemplaires, le plus primitif (416 i : Pl. IV, 1), en pâte grossière, de couleur saumon, avec grains de calcite dans la pâte, avait une longueur approximative de $0^{m}25$; le diamètre intérieur de la tubulure mesure de $0^{m}040$ à $0^{m}030$, les parois du tube ayant de $0^{m}016$ à $0^{m}018$ d'épaisseur ; le diamètre du disque d'orifice est de $0^{m}10$ et celui du pied, largement évasé, de $0^{m}15$ environ. Un autre exemplaire (852 d), duquel se rapprochent les fragments de deux autres tuyères, en pâte plus fine et un peu moins anciens, de couleur rose jaunâtre, fortement micacée de parcelles de mica argenté, caractéristique de la poterie d'usage locale, incomplet de sa base, mesure $0^{m}14$ de longueur ; le diamètre du canal, de forme oblongue, est de $0^{m}033 \times 0^{m}025$, les parois ayant $0^{m}012$ à $0^{m}014$ d'épaisseur sur le tube et $0^{m}006$ à $0^{m}008$ à l'embouchure. L'anse de préhension de ces modèles est brisée. La partie concave est creusée d'une rigole formant nervure en creux, du haut en bas de la tubulure. La base de celle-ci, enfermée par conséquent,

1. Dépôt archéologique de Marseille, deux exemplaires avec bouche : rue Négrel, VII 416, couche i, et 852, couche d ; fragments de pied, de pâte micacée jaunâtre : VII 1524, couche b, et de tubulure à nervure médiane, même pâte (long. $0^{m}12$) : I 368.

2. M. Almagro, *Ampurias. Ultimos hallazgos y resultados*, dans *Archivo español de Arqueologia*, XVIII, 58, 1945, p. 59 et fig. 13, 3.

dans l'outre, était percée de trous, peut-être pour faciliter l'entrée de l'air dans la tuyère.

Les documents figurés permettent de reconstituer ces souffleries. Elles comprenaient des outres jumelées, selon le type des souffleries à deux vents, usuel dans les forges avant l'invention des soufflets à plateaux ; tandis que le souffleur fait pression d'une main sur l'outre qui s'affaisse, l relève l'autre, permettant ainsi à l'outre de reprendre sa forme pansue n se regonflant.

Une de ces souffleries est représentée dans une scène de *Gigantoma-*

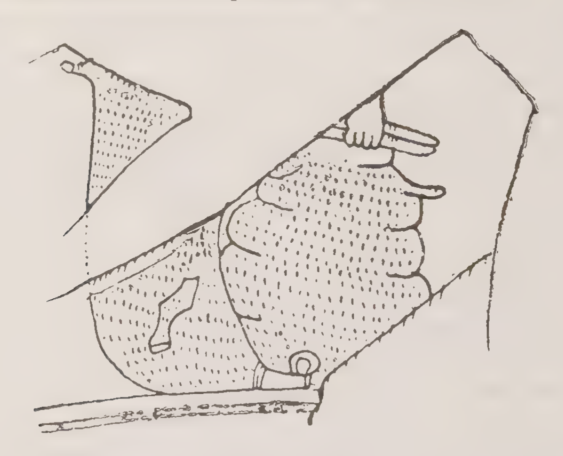


FIG. 1. — OUTRE DE SOUFFLERIE AVEC SA TUYÈRE, SUR UN VASE ATTIQUE DU VIe SIÈCLE

(*B. C. H.*, 1896)

chie, à l'extrémité de la frise nord du Trésor de Siphnos, à Delphes : Hephaistos attise le feu d'un four, pour rougir les armes et les traits des dieux, en appuyant alternativement sur la soufflerie à deux outres jumelles [1]

Une vue plus nette de l'outre avec sa tuyère nous est donnée par des vases à figures noires de même époque, représentant non point des souffleries de forge, le four masquant en partie la tuyère [2], mais les outres d'Éole. Sur un canthare de l'Acropole d'Athènes [3], figurant une *Gigantomachie* également, les outres jumelées d'Éole sont représentées avec une grande précision : la partie supérieure d'une des outres, qui vient d'être remplie d'air, est fermée par des pinces de bois, tandis que la

1. Ch. Picard et P. de la Coste-Messelière, *Delphes*, IV, 2 (1928), p. 74 et pl. XV, 1 ; P. Cloché, *Les classes, les métiers et le trafic*, 1931, p. 53 et pl. XXV, 2.

2. P. Cloché, *Ibid.*, pl. XXIII, 1, 3 et 6 ; XXIV, 1.

3. P. Hautwig, *Une Gigantomachie sur un canthare de l'Acropole d'Athènes*, dans *Bull. Corr. hellénique*, t. XX, 1896, p. 369 et pl. VII. Cf. également E. Saglio, s. v. *follis* (*Dict. Ant.*, t. II, p. 1227, fig. 3132).



Cl. Arch. Phot. 191.365

1. Tuyère en terre cuite de Marseille (vi[e] s. av. J.-C.)



Cl. L. Balsan

2. Soufflet a plateaux. Sarcophage de Saint-Agnan, en Rouergue (v[e] s. ap. J.-C.)

base est emmanchée d'une tuyère, liée à l'orifice de l'outre, le col du bouc, par un cordon et munie d'une anse de préhension comme les tubulures massaliotes (fig. 1). Nul doute que la tuyère du canthare attique soit un tube de terre cuite et non de bois ou de roseau, comme on le supposait [1].

Cette technique déborde le domaine hellénique. Elle a été signalée dans les « fours à la catalane » de l'époque hallstattienne : à Saint-Velem, en Hongrie, les fourneaux, creusés dans le sol, étaient attisés par un dispositif de soufflerie analogue, dont on a retrouvé les buses d'argile, fort courtes et épaisses ($0^{m}11$ de longueur ; $0^{m}025$ de diamètre ; $0^{m}01$ d'épaisseur) [2]. Le même dispositif était employé dans des fourneaux de forge, d'époque romaine, à Huttenberg, en Carinthie, l'un des principaux centres de la production du fer de Norique [3].

II. — *Le sarcophage des forgerons de Saint-Agnan.*

La technique de la soufflerie se perfectionna à l'époque hellénistique, de façon à en rendre plus pratique le maniement. L'outre, peau de bouc entière, telle que nous la montre le canthare d'Athènes, se réduisit à une bande de peau réunissant le pourtour de deux plateaux, disposés obliquement et jouant par un bout comme sur une charnière [4] : l'un des plateaux mobiles était actionné à la main ou à l'aide d'une chaîne, de façon à expulser l'air, qui était dirigé sur la forge par une tuyère sans doute en bois ou en fer.

Ce type de soufflet apparaît déjà sur un bol à reliefs hellénistique (forme dite de Mégare), conservé au Louvre [5], représentant un atelier de fondeurs : un des ouvriers, nu, actionne avec le bras gauche un grand soufflet à plateaux, fixé à la partie supérieure du four et non plus à la base, comme dans les forges actuelles.

Plusieurs représentations de ces souffleries, peu explicites, paraissent figurer sur des stèles ou des sarcophages de l'époque romaine, dans la région languedocienne, en particulier sur une stèle de Narbonne : autour d'une enclume sont deux forgerons, dont l'un, vêtu d'une longue tunique, semble lever la main pour tirer la chaîne d'un soufflet [6].

C'est une scène analogue qui se développe sur la face principale d'un sarcophage récemment découvert à Saint-Agnan, dans le Rouergue (Pl. IV, 2) [7]. En grès grossier du Trias (long. $1^{m}92$; larg. $0^{m}70$;

1. P. Cloché, *op. cit.*, p. 53.
2. Ed. Salin et A. France-Lanord, *Le fer à l'époque mérovingienne*, 1943, p. 61 et fig. 5.
3. W. Schmid, *Norisches Eisen. Beiträge zur Geschichte des Oesterreichischen Eisenwesens*, I, 1932, p. 188, fig. 14 ; cité par L. de Launay, s. v. *ferrum*, *Dict. Antiq.*, II, p. 1087 ; A. Grenier, *Rev. Ét. anc.*, 1933, p. 418, et *Man. Arch.*, II, 2, p. 1007 et fig. 363.
4. E. Saglio, s. v. *follis*, *loc. cit.*
5. F. Courby, *Les vases grecs à reliefs*, p. 303, fig. 55 et pl. IX, a.
6. Espérandieu, *Rec. bas-reliefs*, I, 705.
7. Je remercie M. L. Balsan, qui m'avait signalé en 1941 ce sarcophage, alors à demi

haut. $0^{m}63$), la cuve rectangulaire selon la mode gallo-romaine, est ornée sur ses quatre faces de scènes empruntées à la vie réelle, d'un intérêt capital pour l'histoire de l'art à l'époque barbare.

La face principale représente un atelier de forgerons, avec quatre personnages, vêtus d'une tunique tombant au-dessous du genou, habillement du petit peuple des artisans à l'époque romaine[1], qui n'est pas éloignée de la blouse ou *bliaud* du Moyen-Age. L'enclume, posée sur un billot, sous la hotte de la cheminée, a la forme caractéristique de la « bigorne » (*bicornis*), terminée par deux pointes[2]. L'un des ouvriers actionne par une chaîne un levier qui commande un soufflet, placé du côté opposé, l'embouchure vers le foyer ; autour de l'enclume s'affairent deux forgerons, l'un tenant un objet avec des pinces au-dessus de l'enclume, tandis que l'autre frappe à grands coups de marteau. A droite, un quatrième personnage, peut-être un client, tourne le dos à la forge, portant un outil sur les épaules. A gauche lui font pendant, à l'étalage de la boutique, trois grandes lames légèrement cintrées, les outils forgés par l'artisan, comme il est courant dans les représentations analogues des forges dans la céramique grecque. L'emmanchement oblique de la lame permet de reconnaître non point des faux, outil assez rare dans les contrées méridionales, où la moisson est faite à la faucille, mais des houes, l'outil de labour du Midi, l'*eissado* (du latin *asciata*), dont un petit côté du sarcophage nous montre le maniement (paysan piochant avec une houe).

La face antérieure de la cuve, qui est décorée sur ses quatre faces, est ornée d'un cordon serpentiforme qui double la bordure du cadre. Il se retourne, à la base, en forme d'S sur la face postérieure et les petits côtés et se noue comme une torsade aux quatre angles des petits côtés. Ce dessin, qui fait pressentir les entrelacs et torsades de l'art barbare et se retrouve sur des monnaies mérovingiennes et des sarcophages du Poitou (Antigny-sur-Gartempe), marque l'apparition encore timide d'une décoration qui envahira le champ de la cuve réservé aux figures humaines. La silhouette des personnages, à l'allure courtaude et à la tête disproportionnée, n'est pas inconnue à l'époque du Bas-Empire, sur des stèles pyrénéennes, des tessons de poterie à relief estampé, en céramique grise, dite wisigothique, et des sarcophages de l'Aquitaine[3]. Ce sont là les caractères qui permettent de situer ce sarcophage à l'interférence de l'art paléochrétien du Midi de la Gaule et de l'art mérovingien, sans doute à la fin du ve ou au début du vi^{e} siècle, époque qui correspond à la domination des Wisigoths dans le Sud-Ouest.

Fernand BENOIT.

enterré (cité dans mon *Histoire de l'outillage rural et artisanal*, 1947, p. 125) et récemment transporté dans l'église de Saint-Agnan, commune de Ségur (Aveyron).

1. *Dict. Antiq.*, IV, fig. 5615 et 5721. Cf. les forgerons de la stèle de Laodicée, publiée par G. Weber, *Rev. arch.*, 1892, II, p. 289.

2. Cf. les bigornes de Bourges et de Vaison : Espérandieu, IX, 6992, et XII, 8001.

3. J. B. Ward Perkins, *The Sculpture of Visigothic France* (Soc. of Antiquaries of London, *Archaeologia*, Oxford, vol. 87, 1938, pl. 34, 5).

CE QU'ÉTAIT LA « TRAGULA » DES GAULOIS

ET CE QU'ELLE EST DEVENUE

J'ai eu l'occasion de montrer[1] que les lexicographes grecs, comme les survivances actuelles de la dialectologie française, attestaient que le *gaesum* gaulois était un javelot long ; mon intention est aujourd'hui d'observer la *tragula* des Gaulois, de montrer que c'était un javelot court.

César parle à plusieurs reprises d'une arme de jet gauloise, la *tragula*, dont se servaient également les Bretons, les Espagnols et même la cavalerie romaine.

B-G, 1, 26 : « Nonnulli (Helvetii) inter carros rotasque mataras ac *tragulas* subiciebant nostrosque vulnerabant » : plus d'un Helvète lançait par dessous, entre les chariots et les roues, des piques et des *javelots* qui blessaient nos soldats (trad. Constans).

B-G, V, 35 : « Tum T. Balventio, qui superiore anno primum pilum duxerat... utrumque femur *tragula* traicitur » : à ce moment, T. Balventius, qui, l'année précédente, avait été primipile, a les deux cuisses traversées d'une *tragule.*

B-G, V, 48 : « Hanc (epistolam) graecis conscriptam litteris mittit, ne intercepta epistola nostra ab hostibus consilia cognoscantur. Si adire non possit, monet ut *tragulam* cum epistola ad ammentum deligata intra munitionem castrorum abiciat. In litteris scribit se cum legionibus profectum celeriter adfore ; hortatur ut pristinam virtutem retineat. Gallus periculum veritus, ut erat praeceptum, *tragulam* mittit. Haec casu ad turrim adhaesit... » : Il écrit la lettre en grec pour que, si elle est interceptée, l'ennemi ne connaisse pas nos plans. Dans le cas où il ne pourrait arriver jusqu'à Q. Cicéron, il devra attacher la lettre à la courroie de sa *tragule* et la lancer à l'extérieur des fortifications. Dans sa lettre, il annonce qu'il s'est mis en route avec ses légions et sera bientôt là ; il presse le légat de ne pas laisser fléchir son courage. Le Gaulois, craignant un danger, lance la *tragule* selon les instructions qu'il avait reçues. Le hasard voulut que l'arme restât plantée dans une tour...

1. *R. É. A.*, t. XLVII (1945), p. 152 sqq.

Tite-Live 21, 7, 10 : « Dum (Hannibal) murum incautius subit adversum femur *tragula* graviter ictus cecidit » : tandis qu'Hannibal (au siège de Sagonte) s'approchait trop imprudemment du rempart, il tomba grièvement atteint d'une *tragule* en pleine cuisse.

Cf. *Bell. hisp.* 32 : « *tragulis* iaculisque pugnare ; Varron, apud Non. 18, 8 : cervum sparo *tragulave* traicere ; Sall. fr. ictu *tragulae* sauciari. »

Sil. Ital. 3, 318 : « ... (Coaspes) cui *tragula* semper
Fulmineam armabat, *librandum missile*, dextram. »

Aulu-Gelle 10, 25 : « *tragulae* (inter arma varia) ».

Le terme semble depuis longtemps connu des Latins, puisque chez Plaute il entre dans la locution proverbiale *tragulam inicere*, employée au figuré : cf. *Ep.* 690 ; *Pseud.* 407 ; *Cas.* 297. Les philologues croient généralement qu'il s'agit ici de la *tragule* des Gaulois et non point d'un filet ; je ne suis pas tellement sûr que cette interprétation soit la bonne et que les Romains aient été, dès la fin du IIIe siècle avant notre ère, tellement familiarisés avec la *tragula* des Gaulois qu'ils l'avaient intégrée à un proverbe populaire. Quoi qu'il en soit, les Latins hésitaient sur l'étymologie de ce nom ; les uns le dérivaient *a trahendo*, « genus teli dicta quod scuto infixa *trahatur* » (Fest. ap. P. D., p. 307, Müller) ; d'autres, *a trajiciendo* (Varro, *L. L.* 5, 24). Ernout-Meillet ne retient que la première étymologie, la seule que la morphologie puisse justifier, et aussi le sens, quand *tragula* désigne en latin une *herse*[1] ou un *filet*[2] ; quant à l'étymologie varronnienne, elle est uniquement inspirée par la sémantique et n'explique que l'arme gauloise.

De cette arme gauloise, n'est-il pas possible de préciser la forme? Ici même[3], nous avons eu l'occasion de montrer que les lexicographes grecs, comme les survivances actuelles de la dialectologie française, attestaient que le *gaesum* gaulois était un javelot long ; aussi, à priori, étant donné les dimensions du *gaesum*, la *tragula* ne peut guère désigner qu'un javelot court, pour ne pas faire double emploi avec l'autre. La question n'a malheureusement pas été abordée par P. Couissin[4], le spécialiste des armes romaines, ni même par J. Déchelette dans son *Manuel* (p. 1143-1150), où il étudie les fers de lances et de javelots de la Tène III sans chercher à préciser le nom des armes.

A cette présomption en faveur d'une arme de jet de courte dimension, le premier texte cité (Cés. *B. G.*, 1,26) apporte une force nouvelle. Les Helvètes, acculés dans leurs derniers retranchements, se défendaient

1. Cf. *trahea* (herse, « quae *trahitur* ») ou encore Virg., *Géorg.* I, 95 : « uimineosque *trahit* crates ».

2. « Rete piscatorium quod per aquam *trahitur* » : traîne trouble, chalut. Cf. Virg., *Géorg.* I, 142 : « ... *trahit* humida lina ».

3. *R. É. A.*, t. XLVII, p. 153.

4. *Armes romaines*, p. 128.

encore avec énergie : entre les chariots et les roues, par dessous, ils lançaient leurs *tragules* et blessaient leurs ennemis. Dans une position aussi inconfortable, on ne peut guère lancer qu'une arme courte ; une longue pique ne serait pas maniable.

Mais la dialectologie française et le folklore apportent dans cette question une clarté décisive : *tragula* a donné, dans les dialectes mâconnais et beaujolais, les deux substantifs *trachlle* et *trachlion*, le second dérivé du premier, qui désignent tous deux un gros bâton court, un levier de bois de faible longueur pour arrimer un chargement, ou une entrave suspendue au cou des bestiaux. Et, quand on sait la permanence et la continuité des traditions en matière de folklore, on ne peut guère douter que les objets décrits ne conservent les dimensions de la *tragula* gauloise, 0m70 à 0m80 environ. Je ne crois pas nécessaire de soulever ici la question controversée de l'étymologie du mot français correspondant *traille* (bac à *traille*) que Dottin dérive du celtique *tragula* et M. Dauzat du latin *tragula ;* phonétiquement, les deux étymologies sont bonnes ; pour le sens, les termes dialectaux cités plus haut prolongent le mot celtique, comme le montrera la description d'un ancien jeu de bergers que j'ai encore pratiqué dans mon enfance. J'emprunte cette description à la *Vie de sagesse et de labeur d'un vigneron beaujolais*[1] :

« Le berger jouait à la *guedolle* et ce jeu avait aussi ses charmes : rien de tel que ce jeu pour développer les jeunes garçons et même, parfois, les filles qui y prenaient part.

« La *guedolle* était un trépied fait généralement de la tête d'un jeune frêne. Il avait environ 50 centimètres de hauteur ; on plaçait la *guedolle* dans un pré, et, autour, en fer à cheval, on plaçait une douzaine de petits piquets fichés en terre à 5 ou 6 mètres les uns des autres et à la même distance de la *guedolle*, en face de l'ouverture du fer à cheval et, à 25 ou 30 mètres, on plaçait le but, généralement un autre piquet. Une fois le jeu organisé, les bergers (il fallait être au moins trois, mais, plus ils étaient nombreux, plus le jeu était attrayant), munis chacun d'une petite bille de bois ou *trachlion*, jetaient chacun à leur tour ce bâton[2], si on veut l'appeler de ce nom, le plus près possible du but : c'était *seguo*. Le berger dont le bâton était le plus loin du but était désigné pour garder le camp. Les bergers, chacun à leur tour, lançaient leur *bâton* sur la *guedolle* pour la renverser et, de suite, devaient tâcher de toucher un piquet planté autour de la *guedolle* et rattraper leur *bâton* pour retourner au but sans avoir été touché par le gardien du camp. Mais, si la *guedolle* était renversée par une *trachlle*, les bergers pouvaient attraper leur *bâton* et retourner vivement au but pour tirer à nouveau sur la

1. Villefranche-en-Beaujolais, Édition du Cuvier, 1947, p. 31-32.

2. Ou *trachlle :* le narrateur n'écrira plus le mot patois, qu'il est à peu près impossible de transcrire en français, avec sa chuintante bilatérale et son *l* mouillée.

guedolle redressée. Si le gardien du camp n'était pas agile et s'il manquait de décision, il gardait son poste fort longtemps. »

On voit par ce récit folklorique que la *tragula* est devenue une arme de jet pacifique dont les bergers se servent, en la lançant, pour abattre une cible à trente pas. La destination première n'est pas changée et l'on se demande quelle pouvait être la portée de l'arme gauloise ; cette portée était accrue lorsque la *tragula* était munie d'une courroie de lancement ou *ammentum*. Des expériences faites sur l'ordre de Napoléon III ont montré que, grâce à cette courroie, la portée de l'arme était quadruplée (80 mètres au lieu de 20). Je ne suis pas sûr qu'on n'ait pas sous-estimé la portée du javelot sans *ammentum* : car il s'agit d'une arme courte en bois armé d'un fer et, en faisant tournoyer le projectile à la manière d'une fronde, il n'est pas malaisé de doubler la portée normale, qu'on a évaluée trop faiblement à 20 mètres. Enfin, il n'est pas prouvé que, pour ce javelot court, l'*ammentum* ait été adapté au milieu de la hampe ; je le situerais plutôt à l'extrémité, comme la dragonne d'une canne ou la boucle qui fixe le vieux levier en bois (*trachlle*) des chars.

Pour conclure : 1° La *tragula* des Gaulois était un javelot court et devait désigner aussi un bâton trapu et ramassé ; la dialectologie et le folklore ont conservé, avec le mot, ce dernier sens.

2° L'idée de traîner, qui apparaît dans le latin *tragula* (herse, filet) et qui a peut-être existé en celtique, n'est pas absente des dialectes patois nommés ci-dessus, où le nom *trachlion*[1] désigne l'entrave que traînent à leur cou les bovidés, et où le verbe *trachlionô* veut dire *faire un bruit de bois qu'on traîne, traîner les sabots.*

3° Les noms d'armes, chez les Celtes, devenus sédentaires après les migrations et les invasions, désignaient concurremment des objets pacifiques, des outils ; comme il est naturel chez des populations qui se sont tournées vers la vie agricole.

4° La dialectologie et l'ethnographie peuvent fournir encore une foule de données précieuses, à condition que les glossaires patois soient publiés en toute hâte et que les enquêtes folkloriques soient entreprises sans délai et conduites avec méthode sur une large échelle.

J. DESCROIX.

1. Le mot *trouillon* désigne également un gros bâton court en dialecte poitevin (cf. Francine Poitevin, *Le Poitou*, p. 58).

ÉTUDE SUR LA VILLE DE TOURS
DU Ier AU IVe SIÈCLE

L'origine de la ville de Tours est obscure. Existait-elle à l'époque gauloise? Aucun texte, aucun monument ne permet de l'affirmer. On n'y a pas retrouvé de vestiges proprement celtiques, comme ceux qu'on rencontre en abondance au camp des Châtelliers, près d'Amboise[1], ni aucun objet appartenant aux civilisations préhistoriques[2]. César et Lucain parlent des Turons[3] sans mentionner leur *oppidum*. Les objets que les travaux de terrassement ont mis au jour jusqu'à maintenant remontent tous, sauf une médaille trouvée dans le quartier de Saint-Martin[4], à la période de l'occupation romaine.

L'existence d'une ville florissante sur cet emplacement est attestée pour la fin du Ier siècle et le début du IIe. En effet, on a trouvé en 1658 dans les caves de l'Archevêché, dont les fondations se confondent avec le soubassement de la muraille gallo-romaine, une pierre remployée

1. *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (inachevé), Paris, 1875-1878, in-fol., t. I, p. 53. Cependant, il est question d'objets celtiques et même de pilotis trouvés au moyen âge dans le sous-sol de la ville, dans E. Giraudet, *Histoire de la ville de Tours*, Tours, 1873, in-8°, 2 vol., t. I, p. 6 ; mais l'absence de références empêche de contrôler cette assertion. Nous ne connaissons pas d'objets proprement gaulois trouvés à Tours ; on y a découvert quelques objets en bronze (cf. Dr Louis Dubreuil-Chambardel, *La Touraine préhistorique*, Paris, 1923, in-4°, VIII-144 p. et pl. p. 58).

2. Il ne semble pas que des trouvailles de ce genre aient été faites à Tours même ; cependant, la Touraine est riche en stations paléolithiques, notamment celle du Grand-Pressigny.

3. En 57, les légions prennent leurs quartiers d'hiver chez les Carnutes, les Andes et les Turons (César, *Guerre des Gaules*, texte établi et traduit par L.-A. Constans, Paris, 1926, in-8°, 2 vol. (*Coll. des Universités de France*), livre II, ch. XXXV, t. I, p. 71) ; en 52, les Turons participent à la levée générale de la Gaule sous la conduite de Vercingétorix (*Ibid.*, l. VII, ch. IV, t. II, p. 212) ; Vercingétorix leur demande, pour débloquer Alésia, un contingent de 8,000 hommes (*Ibid.*, l. VII, ch. LXXV, t. II, p. 266) ; en 51, deux légions sont cantonnées sur leur territoire (*Ibid.*, l. VIII, ch. XLVI, t. II, p. 215). Deux vers de Lucain, peut-être interpolés, mentionnent les Turons comme un peuple particulièrement belliqueux :

« Pictones inmunes subigunt sua rura ; nec ultra
instabiles Turones circumsita castra coercent. »

(Lucain, *La guerre civile*, texte établi et traduit par A. Bourgery, Paris, 1926-1929, in-8°, 2 vol. (*Coll. des Universités de France*), l. I, v. 436-437, t. I, p. 20).

4. Monnaie trouvée en 1811 dans les démolitions de la collégiale Saint-Martin (cf. J.-M. Dufour, *Dissertation historique sur une médaille des Turones dont le revers est inédit*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. I, 1817, p. 37-53).

portant une inscription fort lisible : IMP. CAESARI DIVI TRAIANI PARTHICI FILIO DIVI NERVAE NEPOTI TRAIANO HADRIANO AUG. PONTIFICI MAX. TRIB. POT. COS. III[1]. Cette pierre n'a malheureusement pas été conservée. Une autre inscription, beaucoup plus mutilée que la première, pourrait être une dédicace à Britannicus, fils de l'empereur Claude, ce qui reporterait au milieu du Ier siècle le premier monument daté de Tours ; la lecture et la restitution qui en ont été faites sont brillantes[2], trop conjecturales cependant pour qu'on puisse rien affirmer en se fondant sur elles. Néanmoins, étant donné la certitude que nous avons de l'existence d'une ville sous Hadrien, l'ensemble de monuments qu'elle contenait et dont nous allons parler, et les monnaies d'Auguste trouvées au niveau de l'arène de l'amphithéâtre, il est hors de doute que *Caesarodunum* existait dès le début du Ier siècle, et fut probablement fondé fort peu de temps après la conquête romaine.

Nous ne savons d'ailleurs pas quelle était la condition de cette ville. D'après la seconde des inscriptions que nous venons de citer, la *Civitas Turonorum* était libre, c'est-à-dire qu'elle recrutait elle-même ses magistrats[3], mais ceci ne nous renseigne que très imparfaitement sur l'administration de *Caesarodunum*. D'autre part, une autre inscription, également restituée par R. Mowat, semble indiquer que la ville possédait un *flaminium* augustal féminin[4]. A ces quelques données se borne à peu

1. Cf. Chalmel, *Histoire de Touraine*, Paris et Tours, 1828, in-8°, 4 vol., t. I, p. 68 ; R. Mowat, *Étude sur une inscription romaine inédite et sur le monument dont elle révèle l'existence*, dans *Bulletin monumental*, 1873, p. 11-37 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, n° 3078, vol. XIII, 1re partie, p. 477. Pour tous les vestiges gallo-romains existant encore et tous les renseignements qu'on peut encore avoir sur les trouvailles faites à Tours, un inventaire minutieux a été dressé par le baron Henry Auvray : *La Touraine gallo-romaine*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XXVII, 1938, p. 161-204, et 1939, p. 235-300.

2. *C. I. L.*, nos 3076 et 3077, p. 477. Cf. la restitution de cette inscription par R. Mowat, *Une inscription de Britannicus dans la cité des Turones*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1877, p. 34-45 ; d'après cet auteur, l'inscription aurait pu être, par exemple : BRITANNICO CAESARI AVGVSTI FILIO DRVSI NEPOTI CIVITAS TVRONOR . LIB. ; cf. aussi comte de Galembert, *Rapport de la commission chargée d'examiner les substructions présumées appartenir à l'ancien amphithéâtre de Tours*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. V, 1855, p. 234-255, et L. Palustre, *Catalogue du Musée de la Société archéologique de Touraine*, Tours, 1871, in-8°, VIII-79 p., n° 130.

3. Cf. R. Mowat, *op. cit.*, p. 35 ; V. Chapot, *Le monde romain*, Paris, 1927, in-8°, XV-504 p. (Coll. *L'Évolution de l'Humanité*), p. 359-361 ; sur l'administration des cités libres, privilège qui se confondait avec un droit d'immunité, et sur les colonies libres, cf. Walter Henze, *De civitatibus liberis, quae fuerunt in provinciis populi romani*, Diss. Berlin, 1892, in-8°, 92 p., p. 3 et 12. Cet ouvrage reproduit, p. 21, les conclusions de R. Mowat sur la cité libre des Turons ; cf. aussi E. Giraudet, *op. cit.*, t. I, p. 12 ; voir aussi Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV, 1913, in-8°, p. 320.

4. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, 1re partie, p. 477, n° 3079 ; cf. l'interprétation de Robert Mowat, dans le *Bulletin monumental*, 1873, p. 11-37. Sur l'administration de Tours, voir aussi Ernest Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, 1885, in-4°, p. 441. Ptolémée mentionne le nom de *Caesarodunum* : « ... πάλιν ὑπὸ τὰ εἰρημένα ἔθνη παρὰ μὲν τὸν Λίγειρα τυγχάνουσι Τουρόνιοι, καὶ πόλις αὐτῶν Καισαρόδουνον » (Ptolémée, *Géographie*, éd. C. Müller, Paris, 1901, in-4° (coll. Didot), t. I, p. 216), et la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* indique que la cité des Turons

près tout ce que nous savons, pour la période du Haut-Empire, de cette ville qui devait être appelée à se développer si considérablement au cours des âges dans sa banlieue ouest et sud.

La ville de Tours, telle qu'elle existait jusqu'au XVIIIe siècle, époque à laquelle elle fut remaniée selon les plans de l'intendant Ducluzel, était le résultat de la réunion dans une même enceinte bâtie à partir de 1354 [1] de l'antique cité de *Caesarodunum* et du bourg construit à moins d'un kilomètre à l'ouest, autour de la collégiale Saint-Martin : ce bourg, après avoir porté au temps carolingien le nom de *Martinopolis*, s'appela pendant tout le moyen âge Châteauneuf [2].

Caesarodunum, qui n'est déjà plus connu de Grégoire de Tours que sous le nom de *Urbs Turonica* [3], était limité à la fin des temps antiques dans un espace fort exigu, borné par une enceinte connue depuis longtemps, étudiée maintes fois par de nombreux archéologues depuis le milieu du XIXe siècle, et encore apparente sur les plans de la ville d'après le tracé des rues et la configuration du quartier [4]. Cette enceinte de murailles épaisses de 4m30, bâties en petit appareil sur des fondations formées de gros blocs assemblés sans mortier, parmi lesquels on trouve un grand nombre de pierres sculptées, des débris importants d'anciens monuments, des fûts de colonnes de grandes dimensions, est encore visible en plus d'un point de la ville actuelle [5]. On a même retrouvé la trace d'une brèche qui pourrait être celle qu'y firent les Normands pendant le siège de 903, brèche réparée en moyen appareil [6]. Cette enceinte, percée de deux portes, l'une à l'ouest, l'autre à l'est, est fixée avec précision : la face nord longeait la Loire ; la face ouest était presque exactement parallèle à la rue Lavoisier ; la face sud formait avec elle un

était la métropole de la IIIe Lyonnaise (*Notitia dignitatum*, éd. Otto Seeck, Berlin, 1876, in-8°, p. 264).

1. E. Giraudet, *op. cit.*, t. I, p. 142-146 et 164-168.
2. S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, Paris, 1845, in-8°, 615 p., p. 147.
3. Auguste Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, Paris, 1878, in-4°, x-653 p., p. 243.
4. Sur l'enceinte gallo-romaine de Tours, cf. Massé, *Rapport sur les monuments du département d'Indre-et-Loire*, dans *Bulletin monumental*, 1838, p. 279-282 ; comte de Galembert, *op. cit.;* A. de Caumont, *Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans ses séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856 sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques*, dans *Bulletin monumental*, 1856, p. 491-497, et *Rapport verbal sur une excursion archéologique faite au Mans, en Touraine et en Poitou, et sur d'autres inspections*, *Ibid.*, 1857, p. 533-537 ; A. Salmon, *L'amphithéâtre gallo-romain de Tours d'après les chartes*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. III, 1857, p. 217-227 ; Ch. de Grandmaison, *Note sur la construction de l'enceinte antique de Tours*, dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XI, 1859, p. 232-235, et *Tours archéologique, histoire et monuments*, Paris, 1879, in-8°, VIII-248 p., p. 9 ; Adrien Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule, étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, Paris, 1907, in-8°, III-326 p. et 21 pl., p. 39-44 et pl. XVI ; H. Auvray, *La Touraine gallo-romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XXVII, 1938, p. 175-199.
5. R. Ranjard, *La Touraine archéologique*, Tours, 1930, in-12, 659 p., p. 41-46.
6. *Ibid.*, p. 41.

angle légèrement obtus, et, après un tracé rectiligne assez court, s'infléchissait au sud en une ligne semi-circulaire, avant de rejoindre par un autre segment droit le mur est. L'hémicycle du sud, après avoir longtemps intrigué les archéologues, a été étudié par la Société archéologique de Touraine qui y a reconnu de façon indubitable la moitié méridionale d'un amphithéâtre de grandes dimensions[1]. L'enceinte gallo-romaine de Tours se présente donc comme une muraille bâtie à une époque assez tardive, peut-être au moment ou à la suite de la grande invasion barbare de 275[2], en se servant des matériaux fournis par la destruction de monuments de toutes sortes, pour parer au plus urgent. C'est ainsi que le massif constitué par la muraille méridionale de l'amphithéâtre fut utilisé pour former une portion considérable de cette enceinte. Outre les deux portes déjà citées, qui correspondaient aux accès d'une voie très importante allant d'Orléans à Candes et traversant la ville[3], la muraille était percée de deux poternes situées de part et d'autre de l'amphithéâtre ; l'une d'elles, la plus à l'est, a été retrouvée dans un état de conservation à peu près parfait[4].

Les monuments qui étaient inclus dans cette enceinte sont, eux aussi, assez bien connus. C'étaient l'amphithéâtre[5], la basilique située à l'emplacement de l'église Notre-Dame-de-la-Basoche[6], c'est-à-dire dans la partie sud-est de la ville ; le palais du gouverneur, situé dans l'angle nord-est où se trouvent actuellement les vestiges de l'ancienne chapelle Saint-Libert[7] ; les thermes situés au nord de l'actuelle place Grégoire de Tours, et dont le souvenir fut perpétué au moyen âge par l'existence du siège de la Justice des Bains appartenant au chapitre de la cathédrale[8]. Nous pouvons encore conjecturer qu'il existait dans la ville un château, fort probablement situé là où s'éleva jusqu'au XVIIIe siècle le château de Tours, à proximité immédiate du passage de la Loire[9]. Enfin, la présence dans les fondations de la muraille

1. Comte de Galembert, *op. cit.*, p. 237-255.

2. Cf. L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien (270-275)*, Paris, 1904, in-8°, 393 p. et pl. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. LXXXIX), p. 210-213.

3. Sur cette voie, cf. Jacques Soyer, *Les voies antiques de l'Orléanais*, dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXVII, 1936, p. 1-108, et tirage à part, et J. Boussard, *Les voies romaines de la Civitas Turonum*, communication à la Société des Antiquaires de France, 1946.

4. A. de Caumont, *Rapport verbal sur une excursion archéologique faite au Mans, en Touraine et en Poitou...*, p. 533-537 ; H. Auvray, *La Touraine gallo-romaine*, p. 198-199.

5. Cf. Massé, *Rapport sur les monuments...*, p. 279-282 ; comte de Galembert, *op. cit.* ; A. de Caumont, *Rapport verbal... sur divers monuments et sur plusieurs excursions...*, p. 491-497 ; A. Salmon, *op. cit.* ; H. Auvray, *op. cit.*, p. 236-242.

6. Ch. de Grandmaison, *loc. cit.* ; H. Auvray, *op. cit.*, p. 251-253 : l'auteur semble ajouter foi à l'hypothèse d'un palais impérial contigu à la basilique, d'après une légende rapportée par Maan.

7. A. Salmon, *loc. cit.*

8. Note manuscrite de Dom Housseau publiée par Lambron de Lignim, dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. III, 1847, p. 59-60 ; H. Auvray, *op. cit.*, p. 254-255.

9. Le seul vestige subsistant du château de Tours est la Tour de Guise.

des IIIe-IVe siècles, à l'angle nord-est, de débris d'un édifice de grandes dimensions, blocs de pierre énormes et difficilement transportables, permet de supposer que cette partie de la ville renfermait peut-être un temple[1].

Quant aux environs de la ville ainsi délimitée, nous savons seulement qu'un édifice se trouvait sans doute à peu de distance à l'ouest : des vestiges en ont été retrouvés dans les fondations du Crédit lyonnais, dans l'actuelle rue Nationale, et les comptes de la ville de Tours pour les années 1363-1364, époque de la construction de l'enceinte qui réunit Tours et Châteauneuf, mentionnent peut-être l'existence d'un temple qui subsista jusqu'à cette époque, où il fut abattu[2].

Il faut enfin mentionner, dans la banlieue assez éloignée, de l'autre côté de la Loire, les très importantes ruines de la villa gallo-romaine de Châtigny, dont la décoration a été étudiée par M. A. Blanchet[3], et nombre d'autres villas dont l'existence a été signalée par M. Lhuillier[4].

Nous sommes également assez bien renseignés sur la topographie de la plaine au milieu de laquelle était bâtie la ville de *Caesarodunum*. Nous savons, par le niveau auquel a été retrouvée en 1857 la poterne sud-est du mur gallo-romain, que le sol de la ville s'est élevé depuis le IVe siècle de 1m60 environ[5]. La ville était bâtie sur une faible éminence qui n'était jamais submergée par les crues de la Loire et du Cher[6]. A 1,000 ou 1,200 mètres au sud, dans une légère dépression marquée encore aujourd'hui par la courbe de niveau de 46 mètres, qui est jalonnée grossièrement par la gare de triage, le jardin des Prébendes et la

1. Cf. communication de Ch. de Grandmaison, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1883, p. 124-127.

2. Ch. de Grandmaison, *Corniche antique trouvée à l'ouest de la rue Nationale à Tours, en janvier 1894*, dans *Bulletin monumental*, 1896, p. 482-486 ; H. Auvray (*op. cit.*, p. 264) conteste l'existence d'un temple en ce lieu. D'après lui, il s'agirait non d'un temple antique, mais d'un établissement des Templiers. Quoi qu'il en soit, la découverte d'une corniche laisse supposer l'existence d'un édifice à cet emplacement.

3. Cf. Ch. de Beaumont, *La villa gallo-romaine de Châtigny*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XI, 1898, p. 155-162, et communication à la même Société, *Ibid.*, t. XIII, 1802, p. 84-85 ; du même, note dans le *Bulletin monumental*, 1893, p. 73-76 ; Adrien Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, Paris, 1913, in-8°, p. 164.

4. Lhuillier, *Les villas gallo-romaines*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. X, 1896, p. 291-300.

5. A. de Caumont, *Rapport verbal sur une excursion archéologique faite au Mans, en Touraine et en Poitou...*, p. 533-537 ; Émile Mabille, *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1862, p. 309-332 ; 1863, p. 388-428 ; 1864, p. 232-258 et 321-366 ; 1865, p. 303-337. Il y a peu de chose à tirer de l'article d'Auguste Chauvigné, *Topographie de la plaine de Caesarodunum*, dans *Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques*, t. XXIV, 1909, p. 37-47, qui suit les conclusions de Mabille, sans le nommer.

6. Chauvigné, *Ibid.* Les explorations menées par le baron H. Auvray dans les substructions de l'amphithéâtre l'ont amené à découvrir que le sol avait été exhaussé d'environ deux mètres dès l'époque romane, sans doute pour parer à une élévation du cours de la Loire, qui, en temps de crue, baigne aujourd'hui le dallage des couloirs de l'amphithéâtre (*La Touraine gallo-romaine*, p. 242).

place Rabelais, coulait jusqu'au XVIIIe siècle un bras du Cher, appelé le Filet, qui se jetait ensuite dans la Loire par le ruau Sainte-Anne, à l'ouest de Châteauneuf. L'ensemble de la plaine devait donc revêtir l'aspect d'une prairie marécageuse sillonnée de ruisseaux. Il est étonnant que la ville ait été bâtie sur cette rive de la Loire qui, sauf en cas de crue, ne présentait pas de défense naturelle et devait avoir un climat humide, alors que la rive nord, beaucoup plus élevée, et formant un escarpement naturel d'une cinquantaine de mètres, devait offrir un séjour plus agréable et au moins aussi sûr. Il semble que la véritable raison du choix de cet emplacement fût la présence du carrefour de la voie qui longeait la Loire sur la rive gauche, allant d'Orléans à Candes, et de celles qui se dirigeaient vers Poitiers et vers le Berry[1].

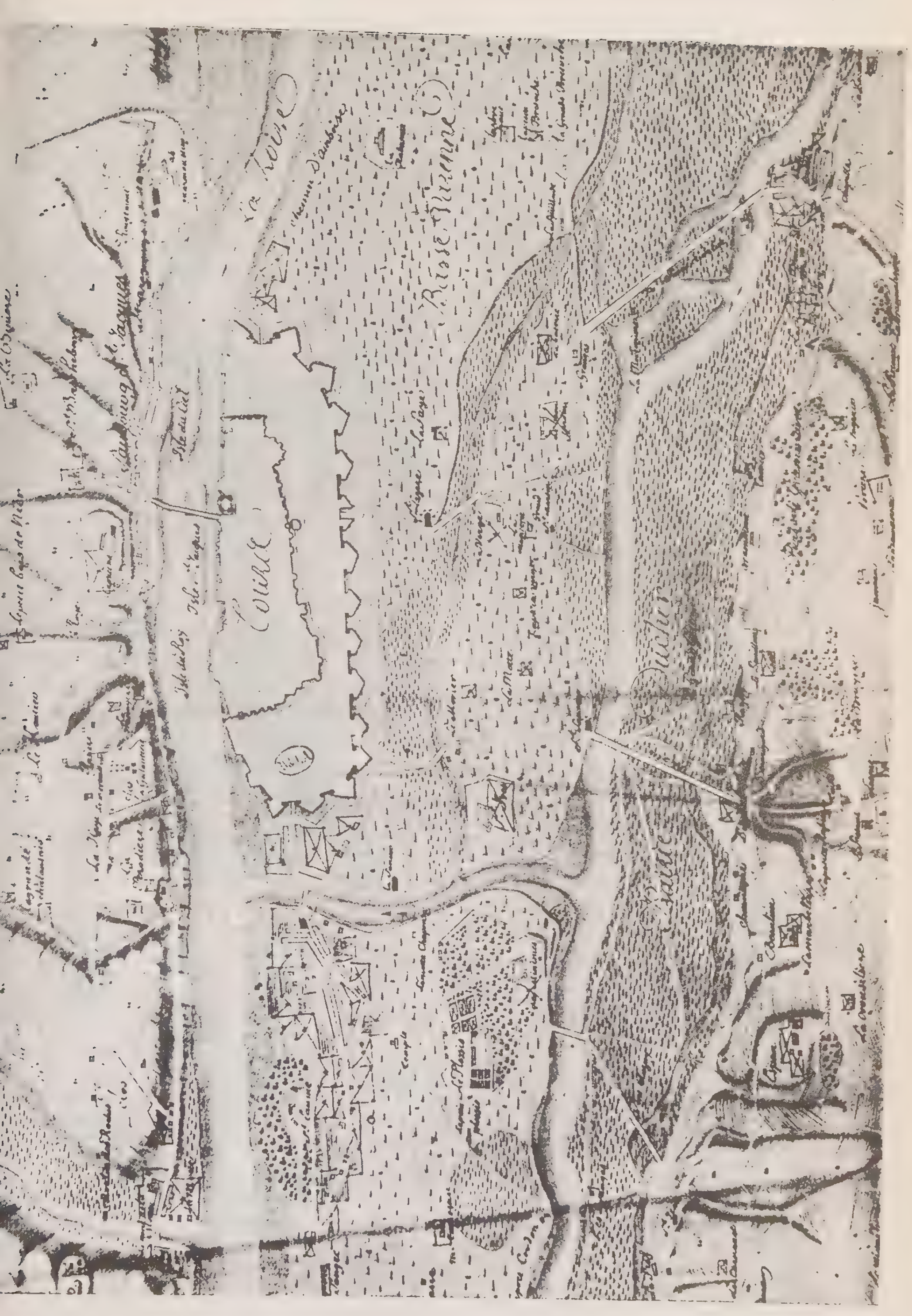
La connaissance du tracé exact des voies romaines dans cette région est, en effet, très importante pour restituer la topographie de Tours à l'époque gallo-romaine.

Sur la rive droite de la Loire, en un point fixé en face du pont de Saint-Symphorien, se trouvait un carrefour où se rejoignaient les voies menant à Angers, au Mans, à Vendôme et à Orléans[2]. Cet éventail de routes se trouvant juste en face de la ville, il y avait certainement un moyen de passage régulier d'une rive à l'autre. Ce passage n'était sûrement pas un gué, la Loire étant alors beaucoup plus profonde qu'aujourd'hui. Un bac est peu probable, car le fleuve était en cet endroit coupé d'îles qu'il eût fallu contourner. Nous inclinons à penser, quoi qu'on en ait dit, qu'il y avait à Tours un pont fixe, probablement en bois. On a contesté son existence à l'époque mérovingienne, et on a opiné pour un pont de bateaux, en se fondant sur un texte de Grégoire de Tours, qui n'a jamais rien signifié de semblable[3]. Il est à peu près

1. Cf. J. Soyer, *loc. cit.*, et J. Boussard, *loc. cit.*; H. Auvray, *loc. cit.*, p. 171 et 174, s'appuie sur l'existence de pilotis trouvés dans des fouilles pour avancer que la ville devait être bâtie en plein marécage. Nous croyons que les pilotis se trouvaient seulement près du ruisseau du Filet. La ville proprement dite était sur une éminence visible.

2. Ces voies ont été étudiées en détail dans J. Boussard, communication citée.

3. Cf. Lhuillier, *La voie romaine d'Orléans à Tours*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1928-1929, p. 527-531. L'auteur s'appuie sur le texte de Grégoire de Tours qui relate l'aventure du comte Leudaste emmenant ses prisonniers sur la Loire, « super pontem qui duabus lintribus tenebatur » (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs, livres I à VI, texte du manuscrit de Corbie, B. N., ms. lat. 17665..., publié par* Henri Omont, Paris, 1886, in-8°, et *livres VII-X, texte du ms. de Bruxelles, Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 9403..., publié par* Gaston Collon, Paris, 1893, in-8° (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), l. V, ch. XXXII, t. I, p. 192) ; il en conclut que Leudaste se servait pour traverser la Loire d'un pont de bateaux, et que c'est un pont de ce genre qui existait à Tours à l'époque mérovingienne. Mais ce texte ne dit rien de tel : rien n'indique que Leudaste voulait traverser la Loire ; il voulait emmener ses prisonniers auprès de Frédégonde, et Grégoire de Tours ne dit pas où se trouvait la reine qui, d'après la suite du récit, semble avoir séjourné à ce moment auprès de Soissons. Il ne s'agissait probablement pas pour Leudaste de traverser la Loire d'une rive à l'autre, mais de faire effectuer à ses prisonniers un voyage qui commençait par la voie fluviale. D'ailleurs, le texte parle de deux bateaux, ce qui serait bien insuffisant pour constituer un pont sur la



certain que la ville de Tours, comme Orléans, cité moins importante, mais située comme elle au passage d'une route d'intérêt majeur, possédait un pont[1]. Nous avons la bonne fortune de posséder un plan du XVIIe siècle[2] donnant le relevé du tracé des remparts à cette époque, et celui des principaux chemins qui sillonnaient la banlieue immédiate de Tours. Rapproché d'un plan levé en 1751 et publié par Auguste Chauvigné[3], il nous fournit de précieuses indications. Nous voyons d'après ce plan que la voie venant de Déols, après avoir traversé le Cher à Saint-Avertin et longé à l'est le château de Beaujardin, passait à l'ouest de la maladrerie Saint-Lazare, située à peu de distance de la gare actuelle, et se dirigeait vers le nord-est par le début de l'actuelle rue Bernard-Palissy, pour entrer à Tours par une porte située dans l'alignement exact de la rue Jules-Simon (ancienne rue Saint-Étienne), qui forme une ligne droite sud-nord avec la rue Lavoisier (ancienne rue Saint-Maurice), longeant le rempart ouest de *Caesarodunum*[4].

Perpendiculairement à cet axe, la ville était traversée d'est en ouest par la voie d'Orléans à Candes, marquée aujourd'hui par les rues Blanqui (ancienne rue Saint-Pierre-des-Corps), Albert-Thomas (ancienne rue de la Caserne), Colbert et du Commerce. Au XVIIe siècle encore, l'artère constituée par cette enfilade de rues portait le nom de Grande-Rue[5].

D'après le plan de la Bibliothèque de l'Arsenal, la voie venant de Poitiers, après avoir traversé le Cher au pont Saint-Sauveur et franchi le Filet, entrait à Tours par l'angle sud-ouest de l'enceinte. Or, il est possible de la suivre à l'intérieur de l'enceinte de Tours sur le plan d'Étienne Fouquet. Elle empruntait le tracé de la rue Saint-Éloi, aujourd'hui rue Jules-Charpentier, dirigée Sud-ouest-Nord-est, longeait les anciens remparts de Châteauneuf et suivait toujours dans la même direction la rue de Clocheville. Si l'on prolonge cette dernière rue par la pensée à travers les groupes de maisons bâties postérieurement, on aboutit à l'ancienne Grande-Rue en un point situé à proximité immédiate et à l'est de l'abbaye de Saint-Julien, fondée au temps de Grégoire de Tours[6].

Loire. Nous ne pouvons donc rien inférer de ce récit qui ne nous donne la certitude ni de l'existence ni de l'absence d'un pont fixe à Tours au VIe siècle.

1. Orléans possédait un pont antérieurement à la conquête romaine (cf. César, *Guerre des Gaules*, éd. Constans, l. VII, ch. XI, t. II, p. 217 : « ... quod oppidum Cenabum pons fluminis Ligeris contingebat »).

2. Bibliothèque de l'Arsenal, Estampes, 952, fol. 49.

3. Auguste Chauvigné, *Le plan de Tours de Estienne Fouquet en 1751*, dans *Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques*, 1901, p. 213-216 et hors texte.

4. C'est à peu près le tracé donné d'après les fouilles par H. Auvray, *La Touraine gallo-romaine*, p. 258-259.

5. Cf. plan publié par le Dr Ranjard, *op. cit.*, pl. I, en face la p. 10.

6. Une voie antique qui devait réunir, à l'époque chrétienne, Saint-Martin à la voie de Poitiers a été découverte rue Descartes (H. Auvray, *La Touraine gallo-romaine*, p. 265-266).

Nous connaissons aussi par des trouvailles et des fouilles qui furent faites au XIXe siècle l'emplacement de plusieurs cimetières. Le plus important semble avoir été situé au sud de la ville, le long de la voie de Déols, à l'emplacement de la gare actuelle. Les travaux exécutés en

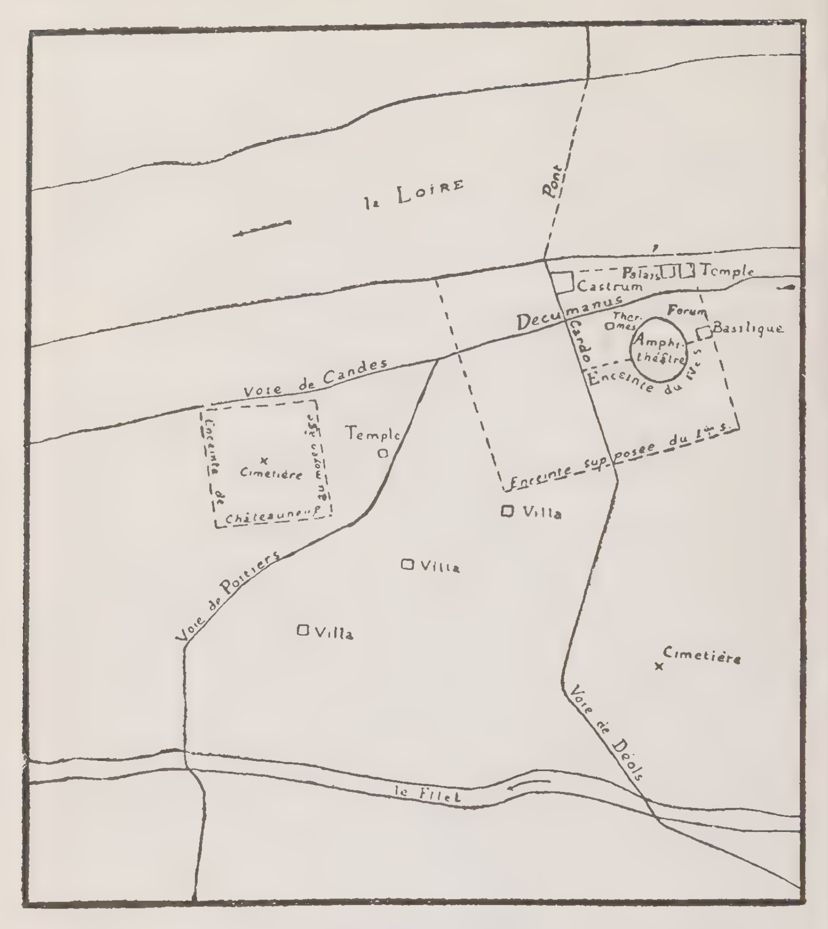


Fig. 1. — Les voies dans la plaine de Caesarodunum

1845 et en 1868 pour l'établissement du chemin de fer, mirent à jour un grand nombre de vases, urnes et autres objets[1]. Tout porte à croire que ce cimetière est assez ancien et que les sépultures qu'il contenait étaient païennes. Néanmoins le baron H. Auvray a fait remarquer qu'il contient

1. Cf. L. Palustre, *op. cit.*, nos 24, 85, 164, 165, 177, 191, 193, 200 à 203, 205, 213 à 215, 219 à 223, 236, 275, 295 ; Pécard, *Sépultures de l'âge de l'incinération découvertes à Tours*, dans *Bulletin monumental*, 1868, p. 350-351 ; H. Auvray, *La Touraine gallo-romaine*, p. 293-296.

presque uniquement des poteries de Lezoux, ce qui doit le faire placer seulement au IIe siècle. Un autre cimetière païen a été découvert à l'est de Tours, en creusant le canal de la Loire au Cher[1]. Le long de la voie de Candes se trouvait un cimetière qui, dès le IIIe siècle, fut celui des chrétiens. C'est, en effet, le lieu de la sépulture de saint Gatien, premier évêque de Tours, qui, d'après Grégoire de Tours, y aurait été inhumé vers l'an 300[2]; il était situé dans le quartier actuel de la Riche, c'est-à-dire à 1,200 ou 1,300 mètres de la ville. Enfin, un autre cimetière de chrétiens, sans doute postérieur, se trouvait à peu près à égale distance des voies de Candes et de Poitiers, à 800 mètres de la ville : c'est celui où fut déposé le corps de saint Martin[3]. C'est autour de la basilique et du tombeau du saint que se bâtit par la suite le monastère, puis l'important bourg de Châteauneuf, dont l'enceinte, au moyen âge, formait un carré parfait situé aux abords immédiats des deux grandes voies. Il est à présumer que cette situation, outre l'attrait du pèlerinage et des miracles, favorisa beaucoup le développement de cette agglomération. Il est bon de remarquer également que l'abbaye de Saint-Julien fut aussi construite tout près de ces deux voies, immédiatement au nord-ouest de leur point de jonction. On pourrait, croyons-nous, faire une étude suggestive des lieux où ont été fondées les abbayes tourangelles, lieux qui semblent avoir été choisis de préférence à proximité des routes, par exemple l'abbaye de Noyers près d'un important carrefour au passage de la Vienne, et la Chartreuse du Liget fondée en 1173 par Henri II Plantegenet, dans la forêt de Loches, près de la voie d'Orléans à Poitiers. En ce qui concerne les cimetières, nous ne pensons pas qu'on puisse se fonder sur leur emplacement pour délimiter la ville du Haut-Empire[4], car ils pouvaient ne pas se trouver immédiatement en dehors de ses limites.

L'importance du réseau routier qui rayonnait autour de *Caesarodunum* et sa disposition spéciale suggèrent quelques réflexions.

On constate, en effet, que la ville, telle qu'elle est limitée par l'enceinte du IVe siècle, est traversée seulement par une voie, celle d'Orléans à Candes, et que la voie menant au sud vers le Berry, et se raccor-

1. Cf. L. Palustre, *op. cit.*, nos 165 et 221. Ce cimetière fut découvert près de l'hospice de la Madeleine (Giraudet, *op. cit.*, t. I, p. 31) ; H. Auvray, *op. cit.*, p. 255-256.

2. Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, éd. Omont et Collon, l. X, ch. XXXI, t. II, p. 197-198. Cf. communication de Mgr Chevalier dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. I, 1870, p. 328-329.

3. S. Ratel, *Du lieu de sépulture de saint Martin à Tours*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. VII, 1888, p. 81-128 ; cet article s'appuie sur les renseignements fournis par Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours. Au temps de Grégoire, même après l'érection de la basilique élevée par saint Perpet, le terrain environnant était encore un cimetière, puisqu'il relate que des voleurs réussirent à entrer dans la basilique en dressant sous une fenêtre une pierre tombale (*Histoire des Francs*, l. VI, ch. VI, éd. Omont et Collon, t. I, p. 206-207).

4. H. Auvray, *La Touraine gallo-romaine*, p. 293-296.

dant au nord, après le passage de la Loire, à l'éventail de routes qui partent de la rive droite dans toutes les directions, c'est-à-dire une artère de la plus grande importance, se trouve en dehors du rempart qui la suit à quelques mètres de distance. Serait-ce aussi par hasard que l'embranchement de Poitiers se trouve à 400 mètres de la porte ouest, c'est-à-dire à une distance à peu près égale à la longueur du quadrilatère circonscrit par l'enceinte? Rapprochons ces observations du fait que la ville de la fin du IIIe siècle est occupée pour une grande partie par la moitié septentrionale des arènes, et que le reste de sa superficie contenait un certain nombre de monuments importants, que tous ces monuments, enfin, n'ont pu, à partir de la construction des remparts, être utilisés à leurs fins normales, mais ont dû être détruits ou aménagés pour servir de logements. La conclusion s'impose : à la suite d'une catastrophe, qui est probablement l'invasion barbare de 275, la population survivante s'est rassemblée dans un quartier de la ville primitive qu'elle a aménagé pour pouvoir y vivre, mais qui était loin de représenter la totalité de l'espace habité antérieurement. Bien plus, ce quartier auquel était réduite l'agglomération tourangelle, était celui des monuments publics et officiels, dans lequel des constructions massives, comme l'amphithéâtre ou le palais, offraient au milieu de la destruction environnante des parties de murailles suffisamment solides pour avoir résisté et pour devenir les points d'appui de la nouvelle défense.

Il est caractéristique que l'ensemble de monuments que les vestiges, la toponymie et la tradition historique nous font connaître, se trouvent concentrés dans cet espace, et on peut avoir la quasi-certitude que ce quartier officiel de la cité était celui du forum de la ville du Ier siècle.

Cette hypothèse est renforcée si l'on s'appuie sur les données exposées jusqu'ici. En effet, si la ville du Ier siècle était, comme il est hors de doute, plus étendue que celle du IVe, le carrefour des voies nord-sud et est-ouest se trouvait compris dans son aire. On peut affirmer que la voie nord-sud figurée aujourd'hui par les rues Lavoisier et Jules-Simon était le *cardo*, et que la voie est-ouest représentée par les rues Blanqui, Albert-Thomas et Colbert était le *decumanus*. Dans ces conditions, l'embranchement des voies de Candes et de Poitiers devait se placer à proximité immédiate de la porte ouest de la cité, qui aurait eu ainsi une superficie environ quadruple de celle de la ville du IVe siècle, le quart nord-est de son aire étant réservé au quartier des monuments publics : thermes, palais, amphithéâtre et basilique. Le forum devait s'étendre immédiatement au sud du *decumanus*, entre cette voie, l'amphithéâtre et la basilique.

Seules, des fouilles opérées dans les terrains actuellement déblayés à la suite des destructions de 1940 dans le quartier de Saint-Julien pourraient apporter une véritable certitude quant à l'étendue de la ville du

Ier siècle, et à ses limites. Néanmoins, l'examen des routes et les déductions logiques faites d'après la topographie de Tours et son remaniement au IVe siècle, permettent de penser avec beaucoup de vraisemblance que la limite ouest de la ville passait à proximité de la rue Voltaire actuelle ; quant à sa limite sud, les conjectures qu'on peut faire sur sa place sont beaucoup plus vagues. Le baron Auvray[1] pensait que la ville s'étendait très loin vers le sud et l'ouest, presque jusqu'à Saint-Martin et jusqu'aux boulevards Béranger et Heurteloup. Les nombreuses découvertes de vestiges faites en ces points ne prouvent pas que la ville même s'étendait jusque-là, car des villas importantes avaient pu se construire près des routes. Au reste, si la ville du Haut-Empire, comme il est probable, n'avait pas de murailles, la ville primitive a dû normalement s'accroître sans tenir compte du périmètre et de l'ordonnance établis par ses fondateurs.

Pouvons-nous, d'après ces données, tenter de reconstituer l'aspect monumental de *Caesarodunum* au Ier siècle?

L'amphithéâtre est bien connu. La très belle exploration archéologique qui en a été faite en 1853 par les membres de la Société archéologique de Touraine et, de nos jours, par le baron Auvray ne laissent aucun doute sur son plan et ses dimensions[2]. Cet édifice mesurait 144 mètres sur son grand axe (nord-sud) et 124 mètres sur le petit (est-ouest). Quatre couloirs voûtés suivaient la direction de ces axes et menaient à l'arène. Celle-ci mesurait environ 70 mètres sur 50. Les constructions établies au cours des âges sur l'emplacement de cet amphithéâtre et appuyées aux pans de murailles qui subsistent ne permettent pas de se faire une idée exacte de la disposition des gradins, des couloirs, des substructions et de la décoration. Cependant, en 1858, les travaux effectués pour établir les fondations d'une chapelle au centre de l'amphithéâtre mirent à jour un escalier attenant à la paroi extérieure des murs de précinction, escalier fort bien conservé sur une longueur de 7 à 8 mètres. Les mêmes travaux permirent de se rendre compte que les gradins étaient posés sur une masse de falaise, terre argilo-siliceuse de la vallée de la Loire, et firent découvrir deux médailles de bronze, d'Auguste[3]. Ces trouvailles permettent donc d'affirmer que l'amphithéâtre avait été construit en creusant d'un côté au moins le sol de la petite éminence sur laquelle était bâtie la ville. Ses dimensions, ainsi que la disposition des couloirs qui menaient à l'arène, sont d'une frappante analogie avec celles de l'amphithéâtre d'Arles[4].

1. H. Auvray, *La Touraine gallo-romaine*, p. 293-296.
2. Cf. comte de Galembert, *op. cit.*, p. 343-352.
3. Comte de Galembert, *Lettre à M. de Caumont sur quelques monuments d'Indre-et-Loire*, dans le *Bulletin monumental*, 1858, p. 343-352.
4. L.-A. Constans, *Arles antique*, Paris, 1921, in-8°, XVI-426 p. et hors texte (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. CXIX), p. 298-324.

Il est probable, étant donné la découverte des deux bronzes d'Auguste faite au centre, que sa construction date au plus tard du milieu du Ier siècle.

A 100 mètres à l'est de l'amphithéâtre, se trouvait la basilique. De cet édifice, il ne reste rien que le nom de l'église Notre-Dame-de-la-Basoche, qui s'est perpétué pendant tout l'Ancien Régime, et subsiste dans la dénomination de la rue voisine. Au XVIIIe siècle, Dom Housseau, dans

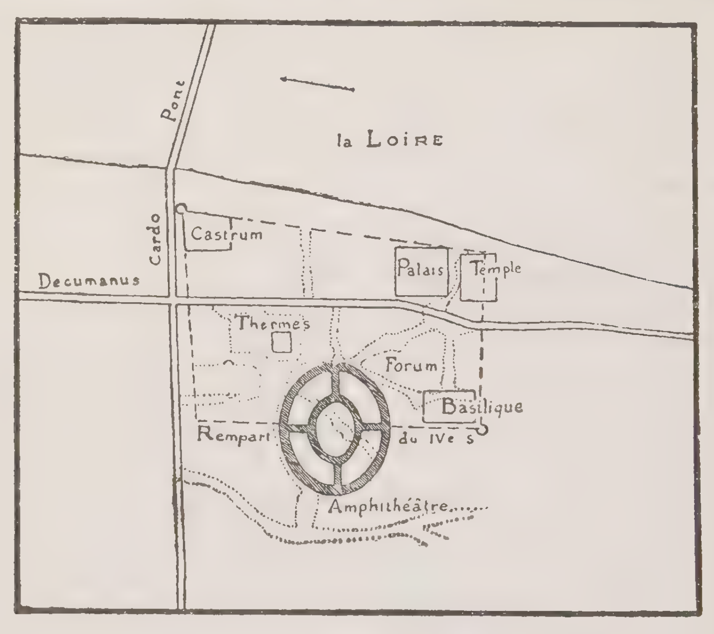


Fig. 2. — Le quartier Nord-Est de Tours et l'enceinte du IVe siècle
(Le pointillé indique les rues actuelles)

une note qui fut publiée en 1847 par Lambron de Lignim et dont les conclusions ont été reprises par Salmon, avait fait valoir les arguments qui fixent l'emplacement de cette basilique. Deux diplômes de Charles le Simple, dont l'un reprend les termes d'un acte de Louis III, mentionnent l'échange conclu entre Hugues l'Abbé, comte de Tours, et les chanoines de Saint-Martin, de 96 perches de terre sises au lieu dit « la Salle Maudite », qui, depuis que le corps de saint Martin y a été déposé, s'appelle « la Maison-Dieu » ; ce terrain est situé entre la porte d'Orléans et les Arènes[1]. Or, le lieu dans lequel fut déposé le corps de saint

1. Cf. la communication de Lambron de Lignim, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. III, 1847, p. 59-60, contenant le texte de la note de Dom Housseau ;

Martin en 843 est l'église de la Basoche. Le nom de « Salle Maudite » nous apprend qu'à cette époque l'édifice antique subsistait et qu'un souvenir de paganisme lui restait attaché. Ces données situent donc l'emplacement de la basilique de *Caesarodunum.*

Les mêmes actes nous renseignent aussi sur la position du palais. Sur la foi de Maan [1] — autorité d'ailleurs fort sujette à caution — on a perpétué la tradition d'un palais impérial où aurait séjourné l'empereur Valentinien, palais situé contre la basilique. Sans entrer dans de telles précisions, le texte des actes de Charles le Simple fixe de façon indubitable qu'il existait au IXe siècle à Tours une résidence comtale. Le terrain situé à la Basoche est, en effet, échangé contre un espace équivalent sis « ad comitatum », près de la Loire, et l'échange s'explique d'autant mieux que le comte Hugues acquérait ainsi un terrain touchant à sa résidence. Or, dans une ville aussi exiguë que celle qui était limitée par les remparts du IVe siècle, il ne devait pas être facile de trouver un édifice assez vaste pour loger décemment le personnage principal de la cité. Il y a tout lieu de penser que le comte carolingien a résidé à la même place que son prédécesseur mérovingien, lequel était vraisemblablement installé dans un ancien palais impérial. Il est donc infiniment probable que le palais gallo-romain se trouvait à l'emplacement exact de ce palais comtal qui est fixé avec précision par les textes dans l'angle nord-est des remparts [2], à côté de la chapelle Saint-Libert, dont les vestiges existent encore [3].

De plus, les Thermes, aujourd'hui complètement disparus, ont laissé leur souvenir dans la dénomination de la *Justice des Bains*, appartenant au chapitre de la cathédrale, et dont le siège se trouvait dans les bâtiments capitulaires situés au nord de l'actuelle place Grégoire-de-Tours [4]. On ne peut affirmer avec une entière certitude que le monument occupait cet emplacement exact, mais c'est là une conjecture fort vraisemblable.

Enfin, l'angle nord-est des murailles ayant été détruit en 1883 sur une longueur de 55 mètres [5], on trouva là, comme partout ailleurs sur

Salmon, *loc. cit.;* les actes cités sont publiés par M. Ph. Lauer, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, Paris, 1940, in-4°, t. I, n° 46, p. 100, et n° 101, p. 237.

1. Jean Maan, *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*, Tours, 1667, in-fol., préface, paragraphe XI, parle du palais de Valentinien transformé en une église dédiée à la Sainte Vierge, mais les données de cet auteur sont des plus confuses.

2. « Ex parte Ligeris, cum ecclesia, et muro, et posterula » (*Actes de Charles III le Simple*, n° 101, t. I, p. 237).

3. Ranjard, *op. cit.*, p. 45.

4. Sur la Justice des Bains, Dom Housseau avait formulé les mêmes conclusions dans la note citée plus haut (Lambron de Lignim, *loc. cit.*). Le Dr Giraudet (*op. cit.*, t. I, p. 24) mentionne des fragments de voûtes et d'aqueduc qui auraient été retrouvés auprès du siège de cette justice.

5. Cf. communication de Ch. de Grandmaison, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1883, p. 124-127.

le tracé des remparts, un mur de 4m30 d'épaisseur, en blocage revêtu de petit appareil à chaînage de briques, reposant sur des fondations de gros blocs assemblés sans mortier. Parmi ces blocs se trouvaient des fragments de bas-reliefs, et des fûts de colonnes de 0m85 et 0m95 de diamètre, un chapiteau composite d'un mètre de haut, et un fragment de bas-relief représentant la partie inférieure d'un personnage dont le pied mesure 0m40 de longueur. Étant donné la dimension de ces débris, il est peu probable qu'ils aient été amenés d'un point éloigné, et il y a lieu de penser qu'il s'agissait d'un édifice de grandes dimensions, probablement un temple, qui fut détruit pour bâtir le rempart, et dont les matériaux furent utilisés sur place. Si l'on appliquait à ces vestiges le canon des proportions de l'ordre composite, on serait amené à conclure que ces colonnes devaient avoir une hauteur d'environ 16 à 18 mètres, en y comprenant la base et le chapiteau, que l'édifice entier pouvait mesurer à la partie supérieure de l'entablement une hauteur de 19 à 21 mètres, que, s'il avait quatre colonnes en façade, sa largeur pouvait être de 16 mètres, et de 26 mètres s'il en avait six. Ces dimensions semblent exagérées, la Gaule n'offrant pas d'exemple de temples de pareille taille ; le canon n'était d'ailleurs pas toujours respecté, et le chapiteau trouvé avec les colonnes, quoique leur appartenant certainement, est loin de présenter avec elles un rapport parfait. Néanmoins, le personnage dont on a retrouvé le pied, et qui devait mesurer environ 2m70 de hauteur, cadrerait parfaitement avec un fronton haut de 3 à 5 mètres, c'est-à-dire une proportion comprise entre 1/9e et 1/5e d'une façade calculée comme nous l'avons fait[1].

Tous ces monuments semblent disséminés autour d'un espace vide, trapézoïdal, d'une centaine de mètres du nord au sud, et de 80 mètres de largeur environ à sa partie nord, partie que traversait ou longeait la voie d'Orléans à Candes. Cet espace, qui n'était pas bâti au IXe siècle[2], représente sans aucun doute l'ancien forum limité au nord par le palais et le temple, au sud par la basilique, à l'ouest par l'amphithéâtre, et sur lequel se trouvait certainement aussi une curie, dont tout souvenir a disparu. On voit donc que la partie nord-est de la ville du Ier siècle, celle qui fut enclose dans les remparts du IVe siècle, était un quartier à peu près dépourvu d'habitations, et consacré à un ensemble de monuments officiels de caractère imposant.

Mais l'aspect monumental de *Caesarodunum* ne se bornait pas à ce groupement grandiose. Nous avons mentionné l'existence d'un édifice qui subsista peut-être assez longtemps. Il devait être situé en dehors de la ville, et son emplacement se trouve justement à proximité immé-

1. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, Paris, 1917-1920, in-8°, 2 vol., t. I, p. 40 ; Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. I, 2e partie, Paris, 1887, in-4°, p. 1338-1350.
2. Cf. *supra*.

diate du trajet restitué de la voie de Poitiers, dans l'axe de la rue de Clocheville, avant la jonction de cette voie antique avec celle de Candes, c'est-à-dire à 200 ou 300 mètres de la porte ouest de la ville du Ier siècle. C'était sans doute un monument bâti dans la proche banlieue de la ville ; il n'avait pas les proportions imposantes du temple présumé situé au nord-est du forum. En effet, on n'a retrouvé de lui qu'un fragment de corniche sculptée de 0m70 de hauteur [1], ce qui conviendrait à un édifice de 5 mètres de haut à l'entablement, avec des colonnes de 4 mètres.

Quant à la ville elle-même, son aire, nous l'avons vu, n'est pas nettement délimitée ; noue ne savons même pas quelle était sa forme. Était-elle rectangulaire, ou, au contraire, ovale, comme celle d'un bon nombre de cités de la Gaule [2]? Seules, des fouilles méthodiques pourraient nous l'apprendre.

Un fait est hors de doute : à côté de l'agglomération proprement dite, se trouvaient de nombreuses villas, dont les vestiges ont été retrouvés au cours de travaux exécutés au XIXe et au XXe siècle. Nous pouvons, en effet, grouper sur quelques points précis les trouvailles d'objets divers, figurines, vases, bronzes, etc., qui ont été mis au jour en dehors des gisements qui révèlent l'existence de cimetières. Nous pouvons ainsi fixer un certain nombre de lieux habités situés l'un boulevard Béranger, près de la Caisse d'épargne ; un autre, non loin de là, sur l'emplacement du Palais de Justice ; un autre, à proximité du lycée Descartes, sur l'emplacement du couvent des Minimes ; un autre enfin, boulevard Heurteloup [3]. La disposition de ces gisements permet de penser que ces habitations se trouvaient échelonnées non loin des routes. En tout cas, la plaine aux abords de *Caesarodunum*, de même que les vallées du Cher et de la Loire, était certainement couverte d'habitations disséminées formant une sorte de banlieue à la ville, et augmentant la population d'une foule de suburbains.

Quelle était au juste la population de *Caesarodunum* au Ier et au IVe siècle? Pour cette deuxième période, l'évaluation est rendue moins malaisée, parce que nous disposons d'une aire franchement délimitée par le quadrilatère des remparts. La superficie peut en être calculée

1. Ch. de Grandmaison, *Corniche antique trouvée... en janvier 1894*, p. 428-486.

2. L.-A. Constans, *op. cit.*, p. 219. M. Ferdinand Lot pense que les villes du Haut-Empire ne devaient pas avoir de remparts et offraient probablement l'aspect de cités rurales, où les habitations étaient disséminées et entourées de jardins (F. Lot, *La Gaule*, Paris, 1947, in-12, 589 p., p. 285).

3. Cf. Palustre, *op. cit.*, nos 143, 147, 154, 157, 159, 161, 168, 176, 182, 186, 192, 195, 196, 198, 204, 207, 210, 234, 250, 255, 274, 278, 281, 282. Sur les fouilles du Palais de Justice, dont les résultats n'ont pas été notés avec le soin désirable, un passage de S. Bellanger (*op. cit.*, p. 99), qui avait dû les voir, énumère les objets qui y furent trouvés, et qui appartenaient visiblement à une importante villa. Toutes ces trouvailles ont été classées et étudiées par H. Auvray, *La Touraine gallo-romaine*, p. 256-283.

exactement : elle est de 9 hectares 23 pour un périmètre de 1,155 mètres[1]. Or, dans ses études sur la population urbaine au cours des âges[2], M. Ferdinand Lot a pu établir, grâce à une série de documents très précis, le chiffre de la population d'une ville de superficie exactement pareille : Grenoble. Il conclut que la population de Grenoble dans l'antiquité n'a jamais dépassé ni peut-être atteint le chiffre de 2,000 à 2,500 habitants[3]. Nous avons vu que, dans la ville de Tours, les habitants se sont entassés au IVe siècle dans l'espace libre, y compris l'aire de l'amphithéâtre détruit ; néanmoins, un espace important était encore désert au IXe siècle, et tout porte à croire qu'il l'était resté depuis la construction des remparts : c'était le forum ; cette circonstance réduit de près d'un hectare l'espace laissé libre pour l'habitation. On peut donc admettre pour la population de Tours depuis le IVe siècle un chiffre d'environ 2,000 habitants ; nous donnons d'ailleurs ce chiffre pour fixer un ordre de grandeur, et il va de soi que cette évaluation est tout à fait approximative. Il n'en est pas de même pour la ville du Ier siècle, pour laquelle l'évaluation est beaucoup plus difficile. Si l'on admet que son aire était à peu près rectangulaire — ce qui serait normal pour une ville située en pays plat et sur le bord d'un fleuve — et qu'elle s'étendait à peu près, en longueur, jusqu'à la rue Voltaire ou à la place Foire-le-Roi, et en largeur, dépassait assez largement l'alignement de l'amphithéâtre, on obtiendrait un quadrilatère de 650 mètres sur 500 environ, englobant une superficie d'une trentaine d'hectares, soit le triple de la ville du IVe siècle. Il faudrait, en outre, tenir compte du vaste espace dépeuplé que formait le quartier du forum et des monuments. On arriverait avec assez de vraisemblance à un chiffre voisin de 6,000 habitants. Ce ne sont évidemment là que des hypothèses, mais elles acquièrent une certaine vraisemblance, si l'on songe à l'ampleur des monuments que nous avons mentionnés.

Le temple avait des dimensions qui supposent une ville florissante et prospère, et qui s'harmonisent avec celles de l'amphithéâtre, qui, lui, nous est connu avec précision. D'après sa taille, on peut, semble-t-il, évaluer le nombre de places qu'il contenait à 24,000 ou 25,000, comme à Arles. Ce chiffre était évidemment prévu non seulement pour la population urbaine, mais aussi pour celle de la banlieue, et même de la campagne éloignée. Est-il exagéré de penser qu'au moment des fêtes, parmi les spectateurs qui y prenaient place, 1/8e étaient des citadins? C'est la proportion qui résulte des études faites sur Arles. Nous avons vu que l'amphithéâtre de Tours était, à très peu près, de mêmes dimensions

1. Adrien Blanchet, *Les enceintes romaines...*, p. 39-44.

2. Ferdinand Lot, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, 1re partie, Paris, 1945, in-8°, xv-223 p. (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, section des sciences historiques et philologiques*, fasc. 287, p. 44-73).

3. *Ibid.*, p. 73.

que celui d'Arles. Or, la cité d'Arles avait au Iᵉʳ siècle une enceinte de 1,640 mètres de tour[1] et de 15 à 16 hectares de superficie[2], espace grevé, lui aussi, de nombreuses places inhabitables, mais doté d'un important faubourg. Or, M. Lot évalue la population de cette cité à 5,000 habitants environ[3]. Il semble que le chiffre de 6,000 soit le maximum auquel on peut raisonnablement s'arrêter pour la population de *Caesarodunum* au Iᵉʳ siècle.

Telles sont les données conjecturales que l'étude archéologique des vestiges gallo-romains permet de rassembler. Cette étude, malgré la rareté des points acquis, permet de reconstituer dans l'ensemble l'aspect topographique et monumental de cette cité du Iᵉʳ siècle, fondée dans un lieu que sa situation au carrefour de deux artères fluviales importantes et au point de jonction de voies terrestres qui correspondaient à des régions naturelles diverses devait faire prospérer et devenir au moyen âge l'enjeu de luttes sans merci entre le comte de Blois, le comte d'Anjou et le roi de France.

J. BOUSSARD.

1. L.-A. Constans, *op. cit.*, p. 219.
2. F. Lot, *Recherches sur la population...*, p. 166.
3. *Ibid.*, p. 170.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Que sais-je? — Dans cette collection encyclopédique, M. E. Thévenot présente, après les Gaulois, *les Gallo-Romains* (Paris, Presses Universitaires de France, 1948). Les spécialistes regretteront que l'auteur ait dû souvent se borner à un résumé trop succinct : ainsi l'art est à peine esquissé en moins de dix pages, dont l'insuffisance contraste avec la richesse de nos monuments ; et l'auteur passe sous silence des traits aussi typiquement gallo-romains que les cachets d'oculistes et la dédicace *sub ascia*. Certaines données sont contestables : la liste des cités gallo-romaines est d'autant plus difficile à établir que leur nombre et leur répartition ont varié sous l'empire : au IIe siècle, la Lyonnaise semble en avoir compris non pas vingt-quatre, mais vingt-cinq et même vingt-six, si les Lingons y furent rattachés dès cette époque — sans compter la cité de Lyon, qui jouissait d'un statut particulier en tant que colonie romaine et métropole des Gaules ; le conseil de la Narbonnaise ne paraît pas remonter à l'époque d'Auguste ; la révision du cens était confiée non pas au gouverneur de la province, mais à des magistrats spéciaux, choisis parmi les anciens consuls ; la racine *lug-* exprime surtout la clarté ; c'est à Lyon, non à Vaison, que subsistent des aqueducs à siphons ; Lezoux a fabriqué des vases moulés beaucoup plus que des vases à reliefs d'applique, spécialité de la région rhodanienne ; l'arc de Saint-Rémy n'a rien de funéraire... La bibliographie est incomplète et peu ordonnée. Mais toute synthèse prête le flanc à la critique de détail, et ce volume, riche d'idées et de faits, offrira au grand public un tableau clair et vivant de la civilisation gallo-romaine.

Le protectionnisme romain. — M. A. Aymard vient de reprendre le fameux passage du *De Republica*, où, par la bouche de L. Furius Philus, Cicéron se réfère à l'interdiction de planter des vignes et des oliviers chez les peuples transalpins (*Mélanges géographiques... Daniel Faucher*, Toulouse, 1948, p. 27 sqq.) ; au prix d'un léger anachronisme, il admet que cette clause a été insérée dans la loi créant la *Prouincia*, mais qu'elle ne s'appliquait pas aux propriétaires de droit romain ou latin, et il cherche dans cette exemption la cause de son échec. Cet article ingénieux et suggestif devrait inciter à reprendre et à compléter les études de MM. O. Bohn et A. Grenier sur les marques d'amphores trouvées en Gaule, en Italie et en Espagne.

Études ligures. — Les deux derniers fascicules de la *Revue* franco-italienne *des Études ligures* (Bordighera, 1947) contiennent plusieurs ar-

ticles relatifs aux antiquités nationales. Dans le premier, M. M. Louis signale, dans les Cévennes schisteuses, des pierres et des dolmens à cupules, qu'il attribue à des pasteurs d'époque néolithique et qu'il met en rapports avec les vestiges ligures du Monte Bego. Critiquant l'interprétation que M. P.-M. Duval avait donnée d'une inscription niçoise, retrouvée lors d'un bombardement aérien (*C. I. L.*, V, 7890), M. N. Lamboglia y restitue des noms indigènes et y voit la preuve que la *cohors Ligurum*, formée de *peregrini* au Ier siècle av. J.-C., fut scindée en deux corps vers 69 apr. J.-C., six ans après la concession du *ius Latii* aux Ligures des Alpes Maritimes ; son argumentation paraît solide. Enfin, une chronique provençale, rédigée par les directeurs des Antiquités, signale les dernières découvertes préhistoriques et historiques ; tout en se félicitant de cette entente latine et du rayonnement français à l'étranger, il faut souhaiter que le Centre national de la Recherche scientifique assure à notre pays la primeur des publications gallo-romaines.

Dans le dernier fascicule, M. G. Alessio propose de rattacher le mot *Ligures* à la racine méditerranéenne *lig-*, qu'il croit synonyme de *lama*, marais ; ils devraient ce nom à leur installation primitive dans la plaine alluviale de la vallée rhodanienne. M. G. Daumas relève la présence d'objets italiques appartenant à la civilisation des urnes dans le gisement énéolithique de la grotte Loubière, proche de Marseille. Enfin, reprenant un antique débat sur la nature et les dimensions de l'édifice demi-circulaire repéré à la Fontaine de Nîmes, M. M. Louis y voit un théâtre normal, dont la *cauea* mesurait environ 85 mètres de diamètre et comportait deux *maeniana ;* il commet une erreur ou une confusion en le disant plus grand que celui de Vienne, auquel il n'attribue que 50 mètres, au lieu de 130.

Glanum. — La notice que M. H. Rolland vient de consacrer aux monuments antiques de *Glanum* rendra grand service aux visiteurs (Saint-Rémy-de-Provence, 1948) : de nombreuses figures et un plan détaillé illustrent un exposé clair et précis. Notons seulement que, selon M. Fr. Chamoux (*C. R. A. I.*, 1945, p. 177 sqq.), le bas-relief méridional du mausolée représente, à gauche, le massacre des Niobides et qu'il dérive de la grande peinture du IVe siècle.

Vaison. — Poursuivant à un rythme rapide la publication de ses *Études et documents sur Vaison-la-Romaine*, M. le chanoine J. Sautel a donné trois nouveaux fascicules. Le premier reproduit une conférence sur les théâtres de la vallée du Rhône (III, Avignon, 1946) ; précisons que les gradins de l'orchestre étaient réservés à l'ordre sénatorial, auquel appartenaient décurions et magistrats, et que la fosse du rideau comportait plusieurs étages de dalles percées de trous, qui sont disposés en quinconce à Arles et à Orange, face à face à Vienne et à Lyon, et regrettons que de bonnes photographies soient mal reproduites. Le deuxième fascicule dresse la liste des noms celtiques dans le pays des

Voconces et montre comment ils se sont romanisés (IV, *Mélanges Saunier*, 1946, p. 173 sqq.). Le troisième est une note, courte mais dense, sur les objets de plomb et les estampilles de plombiers à Vaison (*Latomus*, V, 1946, p. 369 sqq.).

De Narbonne à Carcassonne et à Toulouse. — M. le chanoine E. Griffe applique à la topographie urbaine sa connaissance du bas-latin. Dès 1943, il cherchait dans les documents médiévaux *l'ancien suburbium de Saint-Paul à Narbonne* (*Ann. Midi*, 1943, p. 457 sqq.) et y signalait la découverte d'un cimetière paléochrétien — dont la publication détaillée se fait attendre. En 1945, il rappelait à un historien de Carcassonne que le terme *castellum* peut signifier, au IVe siècle apr. J.-C., une bourgade fortifiée (*Mém. Soc. Arts Sciences Carcassonne*, VI, 1941-3, p. 265 sqq.). Enfin, commentant l'expression d'Ausone *quinquiplex Tolosa*, il montre que, à l'inverse des autres cités gallo-romaines, Toulouse s'est agrandie au Bas-Empire, englobant dans sa nouvelle enceinte quatre *uici* suburbains (*Bull. Litt. Ecclés.*, 1947, p. 129 sqq.) ; et il emprunte à un poème de Fortunat une précieuse indication sur l'emplacement probable du Capitole (*Ibid.*, 1948, p. 32 sqq.) ; il eût bien fait d'ajouter un plan de la ville.

Le marbre de Thorigny. — M. H.-G. Pflaum vient de consacrer un volume au *marbre de Thorigny*, un des joyaux de l'épigraphie gallo-romaine (*Bibl. Éc. Hautes-Études*, fasc. 292, Paris, 1948). Une analyse minutieuse du texte et une comparaison pertinente avec plusieurs inscriptions latines ou grecques lui ont permis d'éclairer l'histoire de la Gaule, en la rattachant à celle de l'empire. Il a précisé notamment les fonctions et les relations de T. Sennius Sollemnis, qui présida le conseil fédéral du Confluent en 220, puis administra la caisse des mines de fer en 238, et d'Aedinius Iulianus, qui assura par intérim en 220 le gouvernement de la Lyonnaise avec le titre de *legatus quinquefascalis*, mais en qualité de procurateur, puis reçut en 223 la préfecture du prétoire avec les *ornamenta consularia*, promotion dont Sennius vint le féliciter à Rome ; rappelant que le parti sénatorial, tout puissant en 223 sous le règne de Sévère-Alexandre, reprit le pouvoir en 238 sous celui de Gordien III, M. Pflaum en conclut que Sennius a dû être chargé d'exprimer au nouvel empereur la fidélité du conseil des Gaules, sans doute à l'instigation du procurateur C. Furius Sabinius Aquila Timesitheus, qui se trouvait alors en demi-disgrâce à Lyon et qui devint, trois ans plus tard, préfet du prétoire et beau-père de Gordien.

Le commentaire de M. Pflaum se laisse compléter sur quelques points. Le texte de la face principale présente une lacune aux lignes 3-4 : [*o*]*mnib*(*us*) *honorib*(*us*) *mun*...... *us in*[*s*]*ua c*[*i*]*uitate ;* le troisième mot doit se lire *mun*[*icipalib*(*us*)], comme dans une inscription analogue du Confluent[1] ; on peut admettre ensuite, avec A. Héron de Villefosse, peut-

1. *C. I. L.*, XIII, 1710.

être *Vid(ucassium)*, puis, selon la coutume, [*functus*] ou [*perfunctus*][1] et probablement [*m*]*u*[*nera*]*r*[*i*]*us*, qui figure dans une dédicace sénonaise du même genre[2]. L'expression *sacerdo*[*s*] *R*[*om*]*ae* [*et Augusti*] des lignes 5-6 ne suffirait pas à prouver que Sennius fut grand-prêtre au Confluent, car, si elle désigne parfois cette fonction, dans un texte de Vienne où le sacerdoce local était exercé par un flamine[3], elle s'applique plus souvent à la prêtrise municipale[4]; le premier sens est imposé ici par la mention du sacerdoce à la ligne 11 du côté droit ; le complément [*ad aram*], proposé par M. Pflaum, se retrouve ailleurs sans autre précision topographique[5]. Il s'ensuit que les jeux énumérés aussitôt après n'ont pu être donnés qu'au Confluent ; aussi bien l'expression [*omn*]*e genus spectaculorum* rappelle-t-elle les *ludi miscelli* attestés à Lyon par Suétone[6], et les combats de gladiateurs répartis sur quatre jours sont-ils évoqués dans le récit relatif à la persécution chrétienne de 177[7] ; réciproquement, cette analogie confirme la localisation du martyre au Confluent. L'expression *ex consensu prouin*[*c*(*iarum*)], à la ligne 18 du côté droit, a une valeur technique : elle indique une résolution votée par le conseil provincial : on la retrouve dans d'autres régions[8] et, au Confluent même, sous la forme [*c*]*onsens*(*u*) *c*[*oncili*][9]. Aux motifs d'ordre général que M. Pflaum fait valoir à juste titre pour expliquer l'érection d'un tel monument à Vieux doivent s'ajouter des raisons personnelles et locales : d'une part, Sennius apparaît jusqu'ici comme le seul notable gaulois qui ait exercé successivement les deux charges fédérales de *sacerdos* et de *iudex;* d'autre part, le territoire des Viducasses contenait des mines de fer, qu'on exploite encore aujourd'hui, notamment à La Ferrière. Enfin, une intervention du conseil des Gaules en 238 est d'autant plus vraisemblable qu'il a manifesté peu après son loyalisme à l'égard de Gallien[10]. Ces remarques font ressortir l'intérêt du livre, où s'affirment les connaissances épigraphiques et historiques de l'auteur.

L'administration romaine de la Lyonnaise sous le Haut-Empire. — J'ai groupé et commenté sous ce titre tous les textes relatifs aux divers rouages de l'administration politique et financière (*Ann. Univ. Lyon*, III, 16, Paris, Les Belles-Lettres, 1948). Ils montrent la place éminente que tenaient dans l'empire la province de Lyonnaise et la métropole des Gaules.

1. *C. I. L.*, XIII, 1718.
2. *Ibid.*, 2940.
3. *Ibid.*, XII, 1851.
4. *Ibid.*, XIII, 3148-3151, 3528, 8727.
5. *Ibid.*, 1718 ; cf. 939, 1699, 1722.
6. Suétone, *Cal.*, 20.
7. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 1, 53.
8. *C. I. L.*, II, 2344, 4233 ; X, 7591, 7917.
9. *Ibid.*, XIII, 1722.
10. *Ann. Ep.*, 1934, 161, où manque le mot *Galliae;* cf. *Not. Sc.*, 1933, p. 505.

Le carré magique. — Habile à percer les mystères, M. J. Carcopino s'est attaqué au *carré magique* .

ROTAS		SATOR
OPERA		AREPO
TENET	ou	TENET
AREPO		OPERA
SATOR		ROTAS

Reprenant et développant une interprétation abandonnée depuis dix ans, il le restitue au christianisme primitif, désireux de dissimuler aux profanes le *Pater noster* et le signe de la croix, et il l'attribue à l'Église lyonnaise du IIe siècle (*Mus. Helvetic.*, V, 1, 1948, p. 16 sqq.). La démonstration, rigoureuse et persuasive, a pour meilleurs fondements le terme celtique *arepo*, les tendances mystiques de la capitale gallo-romaine et l'exégèse symboliste de l'évêque Irénée. Elle tourne ingénieusement l'obstacle que créent deux graffites pompéiens, en les réservant à des visiteurs tardifs, sans indiquer toutefois si celui de la palestre a des traits distinctifs. Ajoutons que le message lyonnais de 177 adressé aux chrétiens d'Asie et de Phrygie pourrait expliquer la diffusion de la formule à Doura et que, si on la retrouve à Cirencester, le règne éphémère d'Albin a dû resserrer les liens avec la Bretagne, où l'épigraphie atteste la présence de soldats[1], de civils[2] et de tessons[3] lyonnais.

Metz. — M. M. Toussaint bat le record des publications archéologiques ; après la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, dont les *Inventaires* ont paru de 1946 à 1948, il nous présente *Metz à l'époque gallo-romaine* (Metz, Imprimerie Paul Even, 1948) ; la cité méritait un volume, et le volume est digne de la cité. Après un exposé géographique et historique de la *ciuitas Mediomatricorum*, l'auteur décrit minutieusement, par ordre chronolcgique, les 655 objets découverts dans la cité, en les situant sur un plan moderne et en donnant de chacun la bibliographie complète ; puis, ajoutant à cette analyse détaillée une synthèse personnelle, il étudie successivement la topographie de la ville[4], qui s'est agrandie, puis resserrée, ses monuments publics (aqueduc, nymphée, thermes, basilique, grand et petit amphithéâtre), sa vie politique, économique et sociale, sa vie religieuse ; il signale, enfin, plusieurs Médiomatrices en Gaule ou hors de Gaule. L'un d'eux a élevé une statue à Lyon avec un Arverne en l'honneur du procurateur C. Furius Sabinius Aquila Timesitheus, désigné comme patron ; précisons qu'ils devaient être tous deux délégués à l'autel du Confluent et que le patronage de

1. *C. I. L.*, VII, 125, 182, 186.
2. *Ibid.*, 480.
3. *Ibid.*, 1334, 1 et 14.
4. Aux quadrillages indiqués p. 159 s'ajoutent, notamment, ceux d'Arles par M. F. Benoit (*C. R. A. I.*, 1941, p. 92 sqq.) et de Senlis par M. G. Matherat (*Bull. Soc. nat. Ant. Fr.*, 1942, p. 197 sqq.).

Timésithée s'exerçait sur leur personne plutôt que sur leur cité. Il eût été bon de renvoyer dans la synthèse aux numéros de l'analyse et d'ajouter un index. Mais, tel quel, l'ouvrage rendra de grands services.

L'atelier de Satto. — Un autre érudit lorrain, M. E. Delort, a eu la patience d'examiner 10,500 tessons recueillis près de Metz ; l'article qu'il a consacré aux 3,000 fragments unis fait bien augurer du volume qu'il annonce sur l'ensemble de la trouvaille : il montre que l'atelier de Chémery-Faulquemont, fondé par Satto vers 80 apr. J.-C., se rattache à ceux de Lezoux et qu'il se caractérise par une grande homogénéité : une soixantaine de potiers, parmi lesquels trente-trois ont gravé leurs noms, latins ou gaulois, et vingt-cinq des rosaces différentes, ont fabriqué douze types de vases (*Mém. Ac. Nat. Metz*, CXVIII, 1948). Dans l'ouvrage définitif, il conviendrait d'ajouter des précisions sur la technique et de rectifier le titre du chapitre IV, qui répète celui du chapitre III.

En Belgique. — Fidèle à l'héritage intellectuel de son mari, Mme G. Faider-Feytmans dirige avec grand soin le Musée de Mariemont. Ayant eu l'heureuse idée d'y exposer *les chefs-d'œuvre de la Rhénanie romaine*, elle a rédigé un *catalogue*, aussi documenté que bien illustré, où défilent dix siècles de civilisation (Gembloux, Imprimerie J. Duculot, 1948). Sa compétence se manifeste aussi dans un article où elle a précisé *la frontière du Nord de la Gaule sous le Bas-Empire*, indiquant l'état administratif, militaire et routier de cette région entre le IIIe et le Ve siècle (*Mél. J. Marouzeau*, Paris, 1948, p. 161 sqq.). Elle a publié, enfin, avec une précision remarquable la céramique belge recueillie dans la nécropole augustéenne de Péronnes, en multipliant les comparaisons et en montrant la survivance des traditions celtiques (*L'Antiq. Class.*, XVI, 1947, p. 79 sqq.).

En Suisse. — Avec sa régularité coutumière, *Vr-Schweiz* nous apporte des nouvelles de l'archéologie helvétique (XII, 1-3, 1948). Notons les principales : M. A. Crivelli étudie une belle anse en bronze du IVe siècle av. J.-C. et une épitaphe du Tessin, dont les prescriptions testamentaires appelleraient des renvois au *C. I. L.* et aux *Inscriptiones Selectae* de Dessau. M. R. Laur-Belart publie la dédicace d'un Séquane à Augst et un cippe funéraire, où l'image d'une ancre lui paraît associée à l'expression *D. M. et memorie aeterne* : ce serait un nouvel exemple de ce syncrétisme pagano-chrétien qui émerge peu à peu de l'obscurité.

Ailleurs, M. Laur-Belart analyse minutieusement la riche nécropole alémanique du Bernerring à Bâle (*Festschr. Otto Tschumi*, p. 112 sqq.), et il résume les nombreuses découvertes suisses de 1947 (*Jahrb. Schweizer. Gesellsch. Urgeschichte*, XXXVIII, 1947, p. 53 sqq.).

P. WUILLEUMIER.

VARIÉTÉS

LE MARBRE DE THORIGNY

Souvent étudiée depuis le XVIIe siècle, l'inscription latine exhumée en 1580[1] du sol de Vieux, dans le département du Calvados, connue sous le nom de ses premiers possesseurs — « le marbre de Thorigny » —, et conservée au Musée de Saint-Lô, où elle a gravement souffert, d'ailleurs, des bombardements de 1944, vient, enfin, de rencontrer en M. Pflaum un exégète digne d'elle et de son importance.

M. Pflaum nous en a procuré une édition excellente[2], qui utilise et dépasse les travaux de ses devanciers : Mommsen et Léon Renier, Ernest Desjardins, Héron de Villefosse et Otto Hirschfeld. On ne saurait lui décerner plus bel éloge que cette nomenclature ; et, comme on va le voir, il n'en est pas de mieux mérité.

D'abord, M. Pflaum nous offre un texte solidement établi. Grâce à la revision à laquelle il a procédé, lettre par lettre, sur la pierre, et à l'examen auquel il a soumis tant le *fac-similé* publié dans la *Revue épigraphique* de 1914, par Seymour de Ricci, que l'estampage déposé à la Bibliothèque de l'Institut de France, il a amélioré, sur de nombreux points de détail, les lectures du *C. I. L.*, XIII, 3162 : notamment à la ligne 2, où sa leçon *duumviro sine sorte* ralliera dorénavant tous les suffrages, comme à la ligne 10, où personne, j'imagine, ne s'avisera de contester sa restitution du datif *popularibus*.

Ensuite, il a accompagné le texte d'une traduction, intégrale et fidèle, qui en amorce, aplanit et soutient le commentaire.

Enfin et surtout, il nous apporte du monument, de sa raison d'être et de son économie organique une explication, pénétrante et neuve, qui lui rend la plénitude de sa signification et lui confère une portée inattendue dans l'évolution historique de l'Empire, au IIIe siècle de notre ère.

Le marbre de Thorigny présente, en effet, trois particularités d'apparence paradoxale dont aucune n'avait encore été élucidée de façon tout à fait satisfaisante et dont la conjonction nous devient maintenant intelligible.

1. Cf. Maurice Besnier, *Histoire des fouilles de Vieux* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXIX, 1910, p. 1 du tirage à part).

2. *Bibl. Éc. Hautes-Études*, fasc. 292. Paris, 1948.

Il faut observer, pour commencer, que cette dédicace concerne un Gaulois citoyen romain, Titus Sennius Sollemnis, fils de Sollemninus, qui, se contentant d'honneurs et de sacerdoces municipaux — le duumvirat hors tirage au sort, l'augurat et la charge de *munerarius* —, ou de sacerdoces et d'honneurs provinciaux — la prêtrise de Rome et d'Auguste à l'autel fédéral du confluent, *sacerdos Romae et Augusti ad Aram*, l'administration de la caisse fédérale des exploitations de mines de fer, *iudex arcae ferrariarum provinciae Galliae* — n'est jamais entré, même par la filière secondaire de l'ordre équestre, dans la hiérarchie des fonctions impériales ; et que, néanmoins, elle lui a été consacrée sur le territoire de sa cité natale, *Aragennae*, au pays des Viducasses, dont, pour finir, elle a pris le nom[1], non point par un décret de l'ordre local des décurions, mais en conformité d'une décision du Conseil des Trois Gaules qui, chaque année, le 1er août, se réunissait à Lyon, au sanctuaire du confluent de la Saône et du Rhône : *tres prov(inciae) Gall(iae)*. Ainsi Titus Sennius Sollemnis a vécu en marge du monde officiel des dirigeants romains et, cependant, il a été traité en haut et puissant personnage par les provinces gauloises réunies ; et déjà la disproportion entre l'hommage qu'elles lui ont rendu et la condition privée dans l'ombre de laquelle il s'était tenu appelle réflexion.

Ce n'est pas tout. Le monument de Thorigny est d'une complexité inusitée. Au lieu de se borner, comme à l'ordinaire, à l'énumération des honneurs assumés et des services rendus sur le plan local ou régional par Titus Sennius Sollemnis, énumération qui en remplit la face antérieure, le monument a disposé sur ses faces latérales les copies de deux lettres autrefois rédigées par des Romains considérables : à droite, figure la missive par laquelle le préfet du prétoire Marcus Aedinius Iulianus a recommandé Titus Sennius Sollemnis à Badius Comnianus, *praeses* par intérim de la province gauloise à laquelle ressortissaient les Viducasses ; à gauche, on lit la lettre adressée à Titus Sennius Sollemnis, directement, par le gouverneur de Bretagne Tiberius Claudius Paulinus, lequel, par anticipation sur l'octroi éventuel d'un brevet de *tribunus semestris* dans son armée, expédia à son correspondant la solde corrélative de 25,000 sesterces, payée en or et assortie de divers présents vestimentaires.

Évidemment, ces deux lettres constituent en faveur de Titus Sennius Sollemnis des témoignages d'amitié très flatteurs ; mais, comme elles étaient déjà visées, l'une et l'autre, par les rédacteurs de la dédicace proprement dite, il est probable que ceux-ci, agissant au nom de l'Assemblée provinciale, n'auraient pas, de surcroît, éprouvé le besoin d'en faire afficher la reproduction intégrale sur le *forum* des Viducasses, s'ils n'y avaient pas vu le signe d'une influence de Titus Sennius Sollemnis dont il leur avait plu de manifester la force parce qu'ils espéraient en ressentir les heureux effets.

1. *Aragennae* est devenue Vieux = *Viducasses*, comme Lutèce devint Paris.

Mais il y a mieux. Des rapprochements qu'autorisent la comparaison des lettres entre elles, des lettres avec la dédicace et de leurs données respectives avec celles que d'autres documents contemporains nous ont transmises par ailleurs, résulte une chronologie dont les précisions contradictoires ne laissent pas d'être fort instructives.

1° Aux termes des lignes finales de la dédicace proprement dite, le monument de Titus Sennius Sollemnis a été inauguré chez les Viducasses le 16 décembre 238. Le décret qui en a ordonné l'érection a donc été émis lors de la session précédente du *concilium Galliarum*, laquelle s'ouvrit, le 1er août 238, sous le coup du changement de régime qui s'était effectué à Rome, avec l'avènement de Gordien III, le 8 juillet 238.

2° Les relations de Titus Sennius Sollemnis avec Tiberius Claudius Paulinus remontent beaucoup plus haut : la lettre que celui-ci a envoyée de Bretagne a été écrite en 220, année où le personnage a été investi de cette province au sortir du gouvernement des Gaules, qui échut alors à Marcus Aedinius Iulianus.

3° D'après la lettre de celui-ci, Titus Sennius Sollemnis était entré en rapports avec lui la même année, lors de la session du *concilium Galliarum* où le notable viducasse fit échouer les accusations dirigées contre le gouverneur sortant des Gaules, Tiberius Claudius Paulinus, à l'applaudissement du gouverneur nouvellement entré en fonctions, Marcus Aedinius Iulianus. Par conséquent, l'approbation et l'amitié de Marcus Aedinius Iulianus ont été acquises à Titus Sennius Sollemnis au début d'août 220 ; et c'est probablement dans les mois qui suivirent que Tiberius Claudius Paulinus, informé en Bretagne par son successeur à Lyon de la bienveillante attitude de Titus Sennius Sollemnis à son égard, lui en a marqué aussitôt sa reconnaissance par l'appel qu'il lui a lancé et par les faveurs dont il l'a récompensé d'avance.

4° Ayant, à son tour, quitté les Gaules, Marcus Aedinius Iulianus a été promu de la préfecture d'Égypte à celle du prétoire en 223 ; et, par suite, c'est en 223 que Titus Semnius Sollemnis est venu à Rome le féliciter de ce suprême avancement en une visite que rappelle la lettre par laquelle le nouveau *praefectus praetorio* a recommandé le Viducasse au gouverneur intérimaire de Lyonnaise, Badius Comnianus. Ainsi quinze ans au moins, dix-huit ans au plus séparent les lettres dont s'enorgueillissait Titus Sennius Sollemnis et la dédicace qui, plus tard, les invoqua ; et ce long intervalle constitue une dernière étrangeté dont il y a aussi lieu de rendre compte.

Aussi bien le mérite de M. Pflaum a-t-il consisté à ne point l'isoler des autres, mais, au contraire, à établir un lien entre toutes ces anomalies et à résoudre ensemble les difficultés qu'elles soulèvent en les ramenant à un dénominateur commun : le crédit personnel de Titus Sennius Sollemnis auprès des Grands, ses « amis », qu'un retour de faveur, consécutif à la proclamation comme empereur de Gordien III, avait rame-

nés au pouvoir et dont le *Concilium* des Gaules, en sa session du 1er août 238, s'était empressé de solliciter la protection contre les représailles suspendues par le parti victorieux contre les tenants du régime déchu de Maximin.

Les hommes qui ont assis le jeune Gordien III sur le trône le 8 juillet 238 et fait prévaloir sous son nom une politique de rapprochement entre le Sénat et l'élite de l'ordre équestre sont, en effet, les mêmes qui l'avaient déjà développée après la chute de Macrin, en 218, et portée à son plus haut degré d'efficacité sous Sévère-Alexandre, de 222 à 235. L'amitié majeure que revendiquait Titus Sennius Sollemnis, et à l'expression de laquelle est attribuée la place d'honneur, à droite de la dédicace, est justement celle du Marcus Aedinius Iulianus, qui, de simple procurateur qu'il était, avait été nommé, en 220, au gouvernement par intérim des Trois Gaules, et qui, en 223, appelé à la préfecture du prétoire, figurait, vers la fin de cette même année, au troisième rang des consulaires, sur l'*album* des patrons de Canusium. Ceux-ci représentent l'élite dirigeante de Rome à cette date, et, émergeant au milieu d'eux, Marcus Aedinius Iulianus réalise, en sa personne de chevalier investi par sa préfecture du prétoire des ornements consulaires, la fusion des deux classes qui devait, sous Gordien III, rendre à l'Empire la stabilité qu'elle lui avait déjà procurée sous Sévère-Alexandre. Comme l'a très bien démontré M. Pflaum, la rédaction de l'*album* de Canusium reflète l'ordre nouveau qu'avait instauré Sévère-Alexandre et que prétendra rénover Gordien III ; et, si cet *album* de 223 doit nous aider à définir la position politique du Viducasse Titus Sennius Sollemnis par rapport à celle de ses « amis », les maîtres de l'heure à cette époque, leur réapparition, quinze ans plus tard, sur sa dédicace de Vieux, indique, à n'en pas douter, qu'ils avaient recouvré leur situation dominante et qu'il était soudain devenu opportun, pour les Gaulois du Confluent, d'en reconquérir l'active bienveillance par l'intermédiaire du compatriote qui n'avait jamais cessé de la cultiver pour son compte. Aussi, en 238, les députés des trois Gaules s'empressèrent-ils, en le flanquant de ses plus illustres cautions, de décerner à Titus Sennius Sollemnis l'honneur du monument fédéral que nous possédons. En quoi ils étaient guidés par l'espoir que, ému de gratitude à leur égard, le titulaire ne tarderait pas à les faire bénéficier des appuis qu'en 220 et 223 il avait trouvés auprès des Grands de Rome et dont il avait eu la chance, ou la sagesse, de ne point démériter dans l'intervalle.

Telle est, réduite à ses lignes essentielles, la thèse, originale et vigoureuse, que M. Pflaum a construite sur « le marbre de Thorigny ». L'auteur a savamment réuni les indices de sa véracité, aligné, avec un savoir inépuisable et une habileté consommée, les présomptions qui, tôt ou tard, l'imposeront aux historiens du IIIe siècle ; et je n'en contesterai ni la pertinence ni la valeur. Je regrette seulement que M. Pflaum l'ait,

en quelques endroits, compromise par excès d'ingéniosité, et qu'en d'autres il se soit laissé détourner, par complaisance pour elle, de certains aspects de la réalité qui transparaissent entre les lignes du marbre de Thorigny et gardent, concurremment avec elle, leur intérêt et leur importance.

Par exemple, il n'a pas suffi à M. Pflaum de percer à jour les intentions égoïstes des dédicants. Il a voulu, par un raffinement de virtuosité, nommer l'instigateur qui les leur aurait inspirées : ce serait le « procurateur » Timésithée qui, désigné par Maximin pour l'intérim des proconsulats successifs de Bithynie et d'Asie, puis ramené par Gordien III à Lyon, dans la charge « ducénaire » de l'administration financière des provinces de Lugdunaise et d'Aquitaine, aurait compté sur l'entregent de Titus Sennius Sollemnis et sur la puissance des « amis » de celui-ci pour renflouer sa fortune. En quoi, du reste, Timésithée se serait montré si avisé dans ses calculs que, trois ans plus tard, il accédait à la préfecture du prétoire, en même temps qu'il faisait épouser sa fille à Gordien III. *Se non è vero, è ben trovato.* Mais la trouvaille est-elle vraie? Il sera permis d'en discuter. Pour prouver le discrédit où serait tombé Timésithée en 238, M. Pflaum est obligé d'enfler le volume des fonctions à lui confiées par Maximin ; et, pour y parvenir, il n'hésite pas à invoquer l'analogie de la carrière d'un certain Aurelius Valentinus qui, de simple tribun des Bataves, se serait vu porter, en 218-219, au rang de perfectissime (*A. E.*, 1900, 109). Mais, pour que le raisonnement fût valable, il faudrait que l'inscription de Salonique, relative au *cursus* d'Aurelius Valentinus, fût à coup sûr datée de 218-219. Or, l'inscription litigieuse indique simplement l'année 366 d'une ère de Macédoine qui ne l'égale à 218-219 de notre ère que s'il s'agit de l'ère macédonienne de 148 av. J.-C., mais qui pourrait aussi bien, s'il s'agissait de l'ère macédonienne d'Actium, avec point de départ en 30 av. J.-C., la repousser sur 336, à une date constantinienne où ce document épigraphique perdrait aussitôt le contact avec les pratiques gouvernementales du siècle de Timésithée.

Pas davantage, M. Pflaum ne s'est contenté de retrouver dans l'*album* de Canusium le tableau des cercles dirigeants sous Sévère-Alexandre. Il a identifié les personnages que l'*album* mentionne, et il les a groupés de telle sorte qu'il a fait sortir de ses listes, ainsi sélectionnées et classées, une théorie sur le statut de la préfecture du prétoire durant un règne qui aurait superposé d'abord le superpréfet Ulpien, puis le superpréfet Paul aux couples ordinaires des deux *praefecti praetorio.* L'hypothèse est séduisante. Mais on ne saurait affirmer, en l'indigence de notre documentation, qu'elle soit pour le moment susceptible de preuves décisives ; et, en tout cas, elle ne saurait en rien contribuer à éclaircir la signification du marbre de Thorigny, avec lequel, ni de près, ni de loin, elle ne soutient le moindre rapport.

De même, M. Pflaum a annexé à son mémoire un *excursus* sur le rétablissement par Sévère-Alexandre du proconsulat du Pont et de Bithynie. C'est, en effet, un élément qui serait utile au jalonnement de la carrière de Timésithée ; mais la matière en reste étrangère au sujet ; et, au surplus, elle n'est traitée que par le moyen de conjectures auxquelles je ne parviens pas à me rallier : ni sur les corrections apportées à *C. I. L.*, III, 308, trop étendues et compliquées pour être admises sans autre forme de procès, ni sur celles introduites dans une phrase de l'*Histoire Auguste* (Sévère-Alexandre, 24, 1), trop simple et claire, en sa contexture normale, pour ne point exclure les retouches dont elle nous dispense : *provincias legatorias praesidales plurimas fecit; proconsulares ex senatus consulto ordinavit.* A moins d'être aveuglé par des préventions théoriques, un latiniste ne saurait être embarrassé par les oppositions qu'elle implique et traduira tout uniment, à peu près comme l'a fait M. Léon Homo : « Alexandre-Sévère a transformé nombre de provinces à légats en provinces à *praesides* [de l'ordre équestre] ; quant aux provinces proconsulaires, il n'y a porté la main que d'entente avec le Sénat. » Ici comme ailleurs, nous devons emprunter nos conceptions aux textes et non pas les leur imposer de vive force ; et peut-être, en l'occurrence, M. Pflaum a-t-il péché par excès de confiance dans les siennes.

Quoi qu'il en soit, il a trop laissé absorber son attention par les problèmes d'histoire générale, sur lesquels, d'ailleurs, il a répandu de vives lumières, et ils lui ont masqué des questions, plus humbles apparemment, qui, plus étroitement localisées, sont par là même propres à nous faire comprendre le « marbre de Thorigny ».

Par exemple, dans son enthousiasme d'avoir découvert le sens caché des faces latérales, il a négligé le détail de la face antérieure et jugé superflu l'effort par lequel il aurait pu en effacer les dernières lacunes. La tâche, pourtant, n'eût été qu'un jeu pour cet épigraphiste passé maître en l'art conjectural des restitutions difficiles. Essayons de la remplir à sa place.

A première vue, le début de l'inscription, sur la face antérieure, comporte : 1° l'indication des honneurs dont Titus Sennius Sollemnis a été revêtu par ses concitoyens ; 2° celle du sacerdoce fédéral auquel il a été élu par les délégués des villes des trois provinces ; 3° celle des largesses dont il a défrayé les combats de gladiateurs qu'il a donnés en cette dernière qualité, selon les meilleures traditions de ses pareils, qui, déjà sous Marc-Aurèle, ambitionnaient la prêtrise annuelle de Rome et d'Auguste à l'autel du Confluent, pour l'illustration qu'ils devraient à l'éclat des représentations dont leur incombait la dépense : *iam sacerdos esse et cupio et opto et editionem muneris quam olim detestabamur amplector* (Dessau, *I. S. L.*, 5163, l. 18).

Ce préambule est libellé de telle manière que : 1° ses rédacteurs ont décliné au datif les honneurs municipaux attribués au donataire du

monument ; 2° qu'ils ont, au contraire, décliné au nominatif le titre du *sacerdos Romae et Augusti ad Aram*, sujet du verbe énonçant ses générosités de l'amphithéâtre de Lyon ; 3° que, nonobstant cette dissymétrie, ils ont établi un rapport de simultanéité entre une au moins des fonctions municipales et le sacerdoce fédéral : ... *us in* | [*s*]*ua c*[*i*]*vitate eodem tem*[*po*]*re sacerdo*[*s*]. Malheureusement, le titre municipal qu'a porté Titus Sennius Sollemnis en même temps que sa dignité de prêtre fédéral n'est plus représenté sur la pierre que par les deux lettres de la désinence *us ;* et c'est au contexte à nous en suggérer les compléments. Parce que les deux fonctions doivent se référer, sur deux échelons différents — celui de la cité, celui de la province —, au même culte impérial ; parce qu'à l'une comme à l'autre est liée l'obligation de subvenir au même spectacle, à la même *editio munerum*[1]*;* et enfin, parce que, sur d'autres dédicaces offertes à des *sacerdotales*, le souvenir du flaminat municipal est couramment associé à celui de la prêtrise fédérale et se détache de l'ensemble d'*honores* locaux que ces textes épigraphiques ont visé en bloc[2], je suppose que la concomitance postulée par l'inscription de Vieux — *eodem tempore* — unit un flaminat viducasse au sacerdoce provincial du Confluent ; et j'incline, par conséquent, à reconstituer ainsi qu'il suit le commencement de la proposition qu'amorcent la fin de la ligne 4 et le début de la ligne 5 :

... *flamen perpetu*]*us in* | [*s*]*ua c*[*i*]*vitate eodem tem*[*po*]*re sacerdo*[*s*].

S'il en est ainsi, le début de la ligne 4 doit clore la proposition précédente ; et, comme nous n'avons restitué à cette ligne 4 que treize lettres sur la vingtaine qui lui manque, je serais d'avis : 1° de recouvrir ce qui reste de lacune par les six — ou neuf — lettres du participe *functo* ou *perfuncto* qu'appelle le sens général du passage et qui terminerait normalement la dédicace consacrée, au datif, à Titus Sennius Sollemnis ; 2° de réintégrer, dans les sept lettres disparues entre le mot *honoribus* et le chiffre VII de la ligne 3, le second complément de ce participe. Dès lors, la lecture va de soi et le sens est limpide. Le monument est consacré d'emblée au Viducasse qui avait cumulé tous les honneurs de son pays natal en plus des sept *munera* dont il avait reçu la charge :

3 *o*]*mnib*(*us*) *honorib*(*us*) *mun*[*eribusq*(*ue*)] *VII*
4 [*functo*...

A mesure, en effet, qu'a augmenté la vogue des combats de gladiateurs, leur organisation s'est transformée en prestation normale. Les

1. Cf. à Sbeitla, *C. I. L.*, VIII, 11340 : *munerario, fl*(*amini*) *p*(*er*)*p*(*etuo* | *ob... innocuam et singularem voluptatum editionem*, et à Sens, *C. I. L.*, XIII, 2940 : ... *flamini aug*(*ustali*) *munera*/*rio*.

2. Sur l'association flaminat-sacerdoce, cf. *C. I. L.*, XIII, 1674-1675, et Dessau, 1441 ; cf. à Sens, *C. I. L.*, XIII, 2440 : *flamini aug. mune*/*rar omnib. honorib. apud suos functo*. Le flaminat, qui, à proprement parler, est un *sacerdotium*, est détaché à Sbeitla (*C. I. L.*, XIII, 11340).

cités ont généralisé l'institution d'un office particulier pour l'*editio* de ces *munera ;* et elles l'ont confié, à tour de rôle, à ceux de leurs notables qui avaient les reins assez solides — et la bourse assez bien garnie — pour en supporter le poids sans faiblir, soit à leurs *duoviri*[1], soit à leurs *flamines perpetui*[2], soit à des personnages qui avaient déjà rempli chez eux toutes les charges locales — *omnibus honoribus apud suos functi*[3] — et dont celle de *munerarius* couronnait ainsi la carrière[4]. Plus ce *munus* était onéreux, plus il était honorable de l'assumer, si bien que, au lieu de s'y soustraire, les premiers d'une ville avaient l'orgueil de s'y soumettre à plusieurs reprises. A Antioche de Pisidie, l'agonothète perpétuel d'un jeu célébré tous les cinq ans a été, de surcroît, deux fois *munerarius* (*C. I. L.*, III, 6839), comme le magistrat de Venafrum qui se vante d'avoir, à deux reprises, gratifié le peuple d'un *munus : bis populo munus dedi* (*C. I. L.*, X, 4913). A Thysdrus, un ancien édile qui avait été porté deux fois au duumvirat a été ultérieurement choisi pendant plusieurs années comme *munerarius : mul*]*tis annis mune* | *rario*, à moins qu'il ne faille lire : *plurim*]*is annis munerario* (*C. I. L.*, VIII, 24101). Le nombre de ces années n'avait pas été précisé à Thysdrus. A Vieux, au contraire, les *munera* de Titus Sennius Sollemnis ont été comptés ; et de même qu'à Grumentum (Saponara) est commémorée l'*egregia editio familia*[*e gladiat*]*oriae* d'un *munerarius* qui est dit *omnibus mun*]*eribus et princi*[*palibus*] *honoribus...* [*fu*]*nctus* (*C. I. L.*, X, 228)[5], de même, sur le marbre de Thorigny, sont totalisés les sept *munera* que Sollemnis ajouta à la collection intégrale de ses honneurs municipaux ; et c'est seulement après cette double mention que, comme à Sbeitla (*C. I. L.*, VIII, 11340), intervient la mention de son flaminat perpétuel, étape nécessaire vers sa prêtrise du Confluent :

. . . .
omnib(*us*) *honorib*(*us*) *mun*[*eribusq*(*ue*)] *VII*
[*functo*]. *Flamen perpetu*]*us in*
[*s*]*ua c*[*i*]*vitate, eodem tem*[*po*]*re sacerdo*[*s*]...

Les sept *munera* dont Sollemnis a gratifié ses concitoyens ne peuvent,

1. Comme à Bénévent, *C. I. L.*, IX, 1540, et à Philippes, *C. I. L.*, III, 659 ; à Sens, *C. I. L.*, XIII, 2949.

2. Comme à Aix, *C. I. L.*, XII, 522, et à Arles, *C. I. L.*, XII, 701 ; à Sbeitla, *C. I. L.*, VIII, 11340.

3. Comme à Grumentum, *C. I. L.*, X, 228. La formule est fréquente ; cf. *C. I. L.*, XIII, 1688, 1695, 1718, etc.

4. Hors certains exemples cités à la n. 2, le *munerarius* apparaît au sommet de la hiérarchie municipale : ajouter aux exemples cités aux notes précédentes 1 et 3 l'inscription de Sbeitla, *C. I. L.*, VIII, 11340, et celles d'Antioche de Pisidie, *C. I. L.*, III, 6839, et de Thysdrus, *C. I. L.*, VIII, 24101.

5. Le *munerarius* de Grumentum a « trusté » tous les *munera* de sa patrie, monopole en vue duquel il avait acquis une troupe de gladiateurs. Évidemment, c'était un « seigneur » qui n'a daigné, dans sa colonie, gérer que les charges les plus importantes, *honores principales*. Plus précis et modeste, Sollemnis a condescendu à revêtir les honneurs mineurs de sa cité et il a arrêté à sept le chiffre de ses *munera*.

d'ailleurs, entrer en parallèle avec le *munus* dont sa dédicace nous détaille l'ampleur et qu'il dut, en tant que *sacerdos Romae et Augusti ad Aram*, offrir à l'Assemblée des Gaules au mois d'août 220 ; et les prix de ces *munera* additionnés n'arrivent sans doute que fort loin derrière celui que lui a coûté l'achèvement du *balneum* que, réalisant un désir de son père Sollemninus, Sollemnis a construit pour l'usage des *populares*, ses compatriotes, avec une générosité dont les lignes 10-13 de sa dédicace renferment l'éloge.

Si l'on se rapporte à leur texte, le *balneum* de Vieux avait été commencé par Sollemninus ; mais celui-ci était mort avant que les travaux eussent été poussés très avant : c'était, à dire vrai, un bain dont le premier donateur n'avait bâti et laissé que les fondations : (*balneum*) | *quod... Sollemninus... ribus* | *fundamentis institutis reliquerat.* A la ligne 11, M. Pflaum a laissé en blanc l'intervalle compris entre le nom de Sollemninus et la fin de l'épithète *...ribus*, qui manifestement s'accolait à *fundamentis.* Pour souligner le mérite que Sollemnis s'était acquis en conduisant à terme la construction décidée par son père Sollemninus, cette épithète doit rabaisser l'importance des *fundamenta* paternels et nous n'avons guère à hésiter, pour suppléer aux sept lettres déficientes à droite de *Sollemninus* et à gauche de *ribus*, qu'entre [*inferio*]*ribus* et [*exterio*]*ribus*[1].

Inferio]*ribus* serait une variante atténuée de l'expression courante *imis fundamentis*, que l'on rencontre, par exemple, chez Valère-Maxime VI, 3, 1 : *penates ab imis fundamentis eruti erunt. Exterio*]*ribus* pourrait se justifier par la distinction que l'on rencontre chez Vitruve — *coniuncta exteriori et interiori fundamento* (I, 5, 6)[2] — entre les fondations extérieures que l'on implante dans le sol les premières et les fondations intérieures qui leur sont ultérieurement rattachées par le maçon. Quelque restitution que l'on adopte, elle rehausse la généreuse activité de Sollemnis de ce qu'elle enlève à l'avancement des travaux de Sollemninus.

Sollemnis ne s'est point borné à achever le *balneum* : *consummavit*; il a encore légué les revenus nécessaires pour en assurer l'entretien et pour en garantir la jouissance à la population, selon le texte de la l. 13 :

... [*item legavit*] *fructum unde...*

M. Pflaum, qui est juriste, a été déconcerté par l'emploi du terme *fructus*, qui, techniquement parlant, ne lui paraît ni explicite ni convenable ; et il a supposé qu'un mot destiné à en fixer la signification s'intercalait entre lui, à droite, et *legavit*, à gauche. Mais je ne puis, quant à moi, partager ses exigences terminologiques trop rigoureuses : à moins d'entrer dans le détail de l'opération par laquelle Sollemnis avait paré et pourvu aux dépenses à venir, les rédacteurs devaient s'en tenir aux

1. Au *C. I. L.*, l'éditeur a préféré écrire *putr*]*ibus.*
2. Cf. *C. I. L.*, I², 756, 4 : *utei extrema* [*f*]*unda*[*menta...*

locutions les plus usuelles et les plus larges : nul ne pouvait se méprendre sur l'expression *legavit fructum unde...* — il a légué le revenu avec lequel... —, et il n'était nul besoin, pour en éclaircir le sens, d'allonger une formule évidente en elle-même. En outre, à ce niveau du texte, la moyenne des lettres par ligne varie de trente et une, à la ligne 12, à trente-cinq, à la ligne 14, ce qui exclut toute lacune à la ligne intermédiaire 13, qui, avec ses trente-trois lettres, se suffit à elle-même :

consumm[*av*]*it;* [*item legavit*] *fructum unde...*

Aussi bien, l'accusatif *fructum* peut-il être ici — n'en déplaise à M. Pflaum — le terme propre : celui qui désigne le revenu de la terre, par opposition aux intérêts que produit l'argent liquide et aux loyers perçus par les propriétaires d'immeubles urbains : *pecuniam cum usuris, agrum cum fructibus, domum cum pensionibus* (*Cod. Iust.*, III, 31, 12, 1) ; et, si l'on objectait que, dans cet exemple du *Code*, *fructus* est au pluriel, comme l'exige la variété des cultures et des récoltes qui poussent sur le sol, il serait toujours possible de répondre que tous les produits du sous-sol sont ramenés au singulier, que le latin parle DU *fruit* et non DES *fruits* des mines : *partim ex fructu metallorum, partim ex uectigalibus aliis* (Liv. XLV, 40, 2), et que, justement, Titus Sennius Sollemnis devait être un gros propriétaire de mines.

C'est ici le seul point sur lequel m'a déçu la remarquable étude de M. Pflaum : son indifférence aux Viducasses, d'une part, à la situation personnelle de Titus Sennius Sollemnis, d'autre part, l'a privé d'un sûr moyen d'en étendre, en les vérifiant, les conclusions. Lorsqu'en 238 le marbre de Thorigny fut gravé à la gloire de ce personnage, il y avait dix-huit ans qu'il avait géré la prêtrise fédérale, postérieure elle-même à son flaminat, à la totalité de ses honneurs municipaux et aux sept *munera* qu'il avait généreusement offerts à ses concitoyens. La seule fonction dont il restât alors investi, celle dont le titre précède immédiatement sur l'inscription et appelle expressément l'hommage des *tres Galliae*, est celle de *iudex arcae ferrariarum*, de préposé à la caisse des mines de fer contrôlées, sinon possédées, par le *concilium Galliarum*. Pourquoi M. Pflaum s'est-il borné à rappeler l'opinion d'Hirschfeld sur cette *arca* et son gérant? Pourquoi n'a-t-il point rapproché de cette donnée celles qu'il a si ingénieusement tirées des éléments de calcul que lui proposait une combinaison des trente-deux combats de gladiateurs auxquels avait subvenu Sollemnis dans le *quatriduum* du mois d'avril 220 et des barèmes inhérents au sénatus-consulte sur les *munera*, adopté sous Marc-Aurèle? Comment n'y a-t-il pas discerné l'origine de l'immense fortune de l'homme qui, en quatre jours, à Lyon, dépensa, en « paires » de gladiateurs épuisés jusqu'au dernier[1], la somme coquette de

1. M. Pflaum aurait dû insister sur cet affreux détail : *sine missione*. Aucun des gladiateurs engagés dans ce *munus* n'en est sorti vivant et libéré ; et Sollemnis n'a point voulu

332,000 sesterces et devait, comme M. Pflaum l'a pressenti et finement indiqué, « être très riche pour supporter une saignée pareille » (p. 16)? Comment n'a-t-il pas rapproché de l'administration des *ferrariae* dévolue à Sollemnis les mines de fer du pays des Viducasses? Je sais bien que ni Jullian, dans son tableau de la vie industrielle dans la Gaule romaine, ni de Launay, dans son article *ferrum* du *Dictionnaire des Antiquités*, ni même Ardaillon, dans la savante notice que, dans le même *Dictionnaire*, il a consacrée aux *metalla*[1], n'y ont glissé la moindre allusion. Mais ce fut là un oubli de leur part. Consultons plutôt le géologue Cayeux : « On sait que la mise en valeur des mines de fer de l'Ouest remonte à une haute antiquité et que les Gaulois, les Gallo-Romains, les Romains les ont mises à contribution. Grâce aux ressources d'un domaine forestier extrêmement dense, l'ère des forges utilisant le minerai sur place s'est prolongée jusqu'aux traités de commerce de 1860[2]. » Modernisée depuis lors, cette exploitation a, depuis 1875, repris de plus belle. Les hauts fourneaux de Caen représentent aujourd'hui une richesse nationale dont les Allemands, Thyssen en tête, avaient essayé, avant la première guerre mondiale, de s'approprier la meilleure part ; et la cité des Viducasses a préfiguré, dans l'antiquité, la métropole du fer que Caen est devenu à l'époque moderne. Vieux n'est plus aujourd'hui, à 10 kilomètres au Sud de Caen, qu'une bourgade de 400 habitants, simple commune du canton d'Évrecy. Mais, en sa présente obscurité, elle est de nouveau entourée des concessions minières dont le métal créa jadis sa prospérité : Saint-Rémy-sur-Orne, à 23 kilomètres au Sud ; Soumont, à 21 kilomètres au Sud-Est ; puis, au voisinage de la forêt de Cinglais, Barbery à 16 kilomètres, Urville à 15 kilomètres, Gouvix à 12 kilomètres au Sud-Est ; enfin, au Nord du confluent de la Laize et de l'Orne : May-sur-Orne, à 6 kilomètres à l'Est de Vieux (concession de 839 hectares)[3] ; Saint-André, à 6 kilomètres au Nord-Est (concession de 389 hectares) ; Bully, à 3 kilomètres à l'Est (concession de 402 hectares), et Maltot, à 3 kilomètres au Nord (concession de 430 hectares). La carte contemporaine enregistre les gisements de toujours, et Titus Sennius Sollemnis fut, à coup sûr, un magnat de l'ancienne industrie sidérurgique des Viducasses.

C'est elle qui lui a procuré ses richesses et facilité, avec l'accomplissement de ses *munera*, l'octroi de ses donations. C'est à cause d'elle qu'il a été choisi comme *iudex arcae ferrariarum* par l'assemblée des provinces gauloises. C'est grâce à la puissance qu'elle lui avait conférée que, dédaigneux des « honneurs » impériaux, il a noué néanmoins de précieuses

en mettre en réserve pour des combats futurs : à cette cruauté se reconnaît sa munificence.

1. Cf. Ardaillon, s. v° *metalla*, au *D. A.*, VI, c. 1947.

2. Cayeux, *Les mines de fer de l'Ouest*, Paris, s. d. (1935), p. 9.

3. On trouvera la liste de ces « concessions », avec les chiffres, soit de leurs superficies, soit de leurs rendements, dans le livre précité de Cayeux.

amitiés avec les dirigeants de l'Empire. C'est en raison de l'expérience et de la compétence qu'il y avait acquises qu'il a été sollicité de se rendre auprès d'eux dans les contrées les plus différentes et lointaines : à Lambèse, en Numidie, auprès du tribun militaire Marcus Valerius Florus ; à Lyon et à Rome, auprès du gouverneur, puis préfet du prétoire, Marcus Aedinius Iulianus ; en Bretagne, auprès du légat Tiberius Claudius Paulinus. Aux termes mêmes de sa dédicace, il les aurait « assistés » : *adsedit*. M. Pflaum a interprété ce verbe comme s'il exprimait une assistance juridique : celle de l'assesseur dans un tribunal. Je me garderai, pour ma part, de cette traduction trop restreinte et j'envisage, au contraire, l'assistance générique, universelle, que, de toute manière, énonce le passé *adsedit*[1], comme ayant été, pratiquement, d'ordre économique, industriel, financier. Sollemnis était peut-être déjà doué de la subtilité procédurière que, depuis des générations, on prête aux Bas-Normands ; mais nous n'en savons rien ; tandis que nous ne pouvons ignorer que c'est, en lui, l'administrateur de mines de fer à qui était rendu l'hommage que lui décréta, en 238, l'Assemblée provinciale des Gaules. Sollemnis a accompagné ses amis dans leurs différentes provinces, moins pour les aider dans le rôle judiciaire qu'impliquaient à l'occasion leurs fonctions gouvernementales et dont, n'ayant même jamais siégé dans les décuries des juges romains, il ne possédait sûrement point une expérience exceptionnelle, que pour prospecter les ressources des pays dont l'administration leur était provisoirement confiée et aussi, le cas échéant, pour les enrichir personnellement avec des exploitations de *ferrariae* dont le rendement survivrait à leurs gouvernements annuels et qu'il était, mieux que personne, capable d'organiser.

M. Pflaum, qui n'est point ennemi de la conjecture, hésitera peut-être à accueillir celle-là. Il n'en est point, pourtant, qui s'inscrive avec plus d'exactitude dans le cadre de son exposé et revienne plus sûrement, par un bref détour, à l'idée maîtresse — et magistrale — de son travail : celle selon laquelle les règnes des impératrices syriennes et de Sévère-Alexandre (219-235), d'une part, et, d'autre part, le règne de Gordien III (238-244) se relient, au delà du despotisme de la soldatesque exercé par Maximin (235-238), par un identique effort pour garantir aux classes possédantes les forces conjuguées de l'aristocratie sénatoriale et de l'élite de l'ordre équestre. Titus Sennius Sollemnis, gros capitaliste et grand industriel des Gaules au pays des mines de fer viducasses, constitue un vivant trait d'union, non seulement entre les deux périodes, mais entre les Romains qui, de l'une à l'autre, ont incarné et poursuivi la même politique de conservation sociale.

Jérôme CARCOPINO.

1. Voir les exemples du *Thesaurus*, II, c. 869, et, notamment, celui, si curieux, emprunté à Minucius Felix, *Octavius*, XXVI, 9, sur le « démon » qui « assiste » Socrate.

LA PROMENADE D'ÉVANDRE ET ÉNÉE

A LA LUMIÈRE DES FOUILLES RÉCENTES

La promenade fameuse d'Énée et d'Évandre au site de la Rome future place les interprètes de l'*Énéide* devant un problème double : il ne suffit pas, en effet, de déterminer aussi exactement que possible l'itinéraire du vieux roi et de son hôte, il faut surtout (sous peine de ne satisfaire qu'une vaine curiosité) pénétrer les raisons qui ont imposé à Virgile le choix de cet itinéraire et, plus encore, celui des points de repère dont il le jalonne. Un poète aussi conscient ne laisse rien au hasard, et l'on peut être assuré que ses lecteurs — et le premier d'entre eux, Auguste, si sensible, dans sa politique religieuse et édilitaire, à la valeur des sites — s'interrogèrent de bonne heure sur les intentions du poète. Ces intentions, longtemps cachées, se sont peu à peu dévoilées grâce aux progrès de notre connaissance des lieux. Or, il se trouve qu'au terme de la décade écoulée, féconde en découvertes topographiques, l'image que nous nous faisons de ce berceau de Rome peut, en plus d'un point, gagner une précision nouvelle. Le soin avec lequel les archéologues italiens ont dégagé les alentours du Capitole, le *Forum Olitorium*, le rebord occidental du Palatin et l'ensemble du Forum romain a permis de déterminer des repères importants pour la compréhension du texte virgilien. Sans doute, il manque encore le *Lupercal* — découverte promise à quelque campagne future — mais d'autres résultats peuvent dès à présent nous consoler de cette ignorance provisoire.

Bien que l'on doive encore attendre la publication officielle, ce n'est plus un secret que les fouilles de Vaglieri, entreprises autrefois à l'ouest des *Scalae Caci*, sont aujourd'hui continuées et révèlent, conformément à l'opinion soutenue dès 1907 par Pigorini, toute une série de *fonds de cabanes*, véritable village préhistorique qui se dressait à l'angle nord-ouest de la colline. Dans le voisinage immédiat, les restes du plus ancien « Mur Servien », le mur en cappellaccio, étaient certainement visibles au temps d'Auguste, ainsi que les réfections plus récentes en tuf de Grotta Oscura. Or, il n'est pas sans intérêt de constater que telle fut la première image de Rome qui se présente aux yeux d'Énée :

... *muros arcemque procul ac rara domorum /tecta* (VIII, 98).

Des murs d'enceinte, un escarpement, quelques toits de cabanes — des « maisons » semblables à la chaumière où va dormir Énée, ces « humbles toits » (VIII, 455) que la tradition conservait sur le Palatin lui-même,

les appelant tantôt « *tugurium Faustuli* » et tantôt « *casa Romuli* ». Si l'on observe que cet angle nord-ouest de la colline est précisément celui qui se découvre au voyageur remontant le Tibre avant que le bateau n'atteigne la plage où vient aboutir la vallée du Grand-Cirque, il est significatif, assurément, que la description virgilienne s'applique avec tant d'exactitude à l'état ancien, tel que nous pouvons maintenant le reconstituer. Sans doute, le mur est postérieur aux « cabanes » ; celles-ci, au temps d'Auguste, étaient recouvertes par des édifices récents. Mais l'imagination du poète a pris un point d'appui dans la réalité : Virgile a seulement vieilli le mur (comme il vieillira celui de la première Ostie), et reconstitué le village qui — hasard, écho lointain de la tradition? — s'était effectivement dressé à l'endroit où Énée l'aperçoit.

Énée, après le sacrifice à l'*Ara Maxima*, traverse avec Évandre le *Forum Boarium.* Le trajet est long ; le vieux roi l'occupe en racontant une longue histoire. Cependant, les deux héros cheminent, et aucun point de repère n'est évoqué. Aucun des petits temples, pour nous encore mystérieux, qui se dressaient dans cette région, n'a paru digne à Virgile de la moindre mention. Le discours d'Évandre, savamment calculé, se termine avec la mention des prophéties de sa mère Carmenta, la « nymphe » qu'inspirait Apollon, « *Carmentis nymphae monita et deus auctor Apollo* » (v. 336). A ce moment, le roi est arrivé précisément à l'autel de Carmenta ; dans quelques instants, il va tourner à droite et s'engager sur le *Vicus Iugarius.* Le repère est évidemment bien choisi ; il constitue un point d'inflexion de l'itinéraire ; en outre, monument consacré à Carmenta, mère d'Évandre, il peut, sans contredire à la vraisemblance, être présenté comme déjà en place à ce moment. Mais il y a plus. Bien que nous ignorions encore l'emplacement exact de la porte Carmentale, car le problème est lié au tracé du Mur Servien, fort incertain en cette région, on peut admettre qu'elle était située au pied même du Capitole, au débouché du Vicus Jugarius sur le *Forum Olitorium.* Elle donnait accès, par conséquent, au vaste ensemble apollinien, constitué par le temple dit « d'Apollon Sosianus » et le théâtre de Marcellus, qui était alors en voie d'achèvement. Les dégagements récents ont fixé sans aucun doute possible l'emplacement du temple d'Apollon, dont trois colonnes ont été remises en place. Si l'on songe que cet édifice avait été restauré en 32, qu'Auguste avait changé la date de sa dédicace, qui coïncidait jusque-là avec celle de la naissance de César, pour la transporter au 23 septembre, son *Natalis* à lui, on imaginera aisément que le rapprochement des noms de Carmenta et d'Apollon n'est pas dû au hasard. Bientôt, d'ailleurs, le théâtre de Marcellus allait être assez avancé pour que l'on puisse y célébrer plusieurs épisodes des Jeux séculaires, que la volonté d'Auguste plaça sous l'invocation presque exclusive d'Apollon et d'Artémis. L'aspect de ce quartier est alors en pleine transformation. Les nécessités de la chronologie imposent à Virgile de

voiler l'allusion ; mais le nom du dieu est prononcé, cet Apollon prophétique qui a inspiré à Carmenta ses prédictions de la grandeur et du destin des Énéades et dont le temple domine, de sa splendeur renouvelée, le vieux sanctuaire de la Nymphe.

En suivant le *Vicus Iugarius*, Évandre montre à son hôte des sites plus lointains : à gauche, le bois de l'*asylum* (qui ne devient visible qu'une fois contourné l'angle de la colline), à droite le Lupercal, au flanc du Palatin, et, en face, de l'autre côté de la vallée, « le bois de l'Argilète sacré ». Cette mention de l'Argilète surprend d'abord. Est-ce, comme le veut Servius, pour rappeler une noble action d'Évandre qui avait donné la sépulture à un traître, parce qu'il était son hôte? Peut-être ; mais l'existence de la légende permettait la mention du nom, plutôt qu'elle ne l'imposait. De même que le nom de Carmenta sert à suggérer tout l'ensemble apollinien consacré par Auguste « *extra Portam Carmentalem* », de même le choix de l'Argilète comme point de repère devait évoquer irrésistiblement, en ces années qui suivirent immédiatement la victoire d'Actium, les remaniements apportés par Auguste à tout le quartier voisin de la Curie et de la Basilique Aemilienne, lors de la fermeture solennelle du *Janus*. Il nous a été donné récemment de reconnaître, entre la Basilique et le Forum de César, l'existence d'un arc en pépérin, véritable *Fornix* marquant l'entrée du Forum, et qui semble bien remonter au début du règne d'Auguste[1]. Si les hypothèses que nous avons formulées à ce propos sont exactes, le débouché de l'Argilète sur le Forum romain est l'un des « lieux sacrés » de la politique augustéenne. C'est là qu'il choisit de ressusciter le rite moribon de la fermeture du *Janus*, le « temple » consacré à la divinité bicéphale dont, tout à l'heure, Évandre évoquera, non sans paradoxe, la présence sur l'*Arx* capitoline.

Vient ensuite la visite au Capitole. « *Hinc ad Tarpeiam sedem et Capitolia ducit* » (v. 347), ce qui ne signifie pas forcément, quoi qu'on en ait dit, que les deux héros fassent l'ascension du Capitole, et même — ce qu'impliquerait le texte compris de la sorte — l'ascension de chacun des deux sommets. Car il est nécessaire de donner à *Capitolia* sa valeur précise ; le mot, ici, désigne le sommet sud de la colline, et *Tarpeia sedes* la Citadelle, le sommet nord. E. Pais a depuis longtemps montré[2] que la légende de Tarpeia était localisée sur l'*Arx ;* le rapprochement — et l'opposition — des deux termes en un même vers pour désigner l'ensemble de la colline confirment cette opinion. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'Évandre, trop âgé pour gravir sans une raison bien forte une colline escarpée, au milieu des ronces, se contente de longer le pied du Capitole. Nous avons dit ailleurs[3] quelles raisons militaient en faveur de la thèse,

1. Communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, seance du 7 janvier 1949.

2. *Ancient Legends*, p. 109 et suiv.

3. *Rev. Arch.*, 1945, p. 56 et suiv.

apparemment paradoxale, identifiant le *Janiculum* d'Évandre et l'*Arx* capitoline. Les lieux étaient par eux-mêmes assez importants pour qu'il ne soit pas nécessaire de chercher une raison supplémentaire à leur mention ici. On se souviendra seulement qu'Auguste, en 22 av. J.-C., dédia, à l'entrée de l'*Area Capitolina*, un temple à *Juppiter Tonans* qu'il voulait ainsi remercier du « miracle » accompli en sa faveur pendant l'expédition contre les Cantabres. Ce temple, particulièrement somptueux, dominait le Forum, et c'est précisément Jupiter Tonnant qu'en cet endroit évoque le vieil Évandre en des vers à jamais fameux. « *Arcades ipsum / credunt se uidisse Iouem cum saepe nigrantem / aegida concuteret dextra...* » (352 et suiv.). En prononçant ces paroles, Évandre est évidemment *au pied* de la colline, de ce rocher où Auguste vient de poser l'image de Jupiter brandissant le Foudre. On ne comprendrait guère que, dressé au sommet de cet « Olympe romain », il évoquât la majesté lointaine d'un dieu situé à côté de lui. Son attitude est plus naturelle si, de la plaine, il désigne avec respect les hauteurs sacrées qui le dominent.

Ainsi, à chaque pas d'Énée, surgissent, au fond de l'avenir, les monuments qu'Auguste appellera à l'existence. Monuments apolliniens du Forum Olitorium, *Janus* de l'Argilète, temple de Jupiter Tonnant, et ce *Lupercal*, dont le Testament nous apprend que le prince le considérait comme l'une de ses plus précieuses réalisations, ils se dessinent aux yeux du lecteur contemporain, étonné de découvrir quels liens rattachent au passé ces édifices en apparence gratuits. Virgile tisse autour d'eux ses mythes, et, derrière la Pallantée d'Évandre, c'est Rome augustéenne qui apparaît.

La conclusion, sans doute, n'est pas neuve ; il suffit qu'elle se révèle mieux fondée, à la lumière de données nouvelles.

Pierre GRIMAL.

BIBLIOGRAPHIE

Leslie V. Grinsell, *Egyptian Pyramids.* Gloucester, John Bellows, 1947 ; 1 vol. in-4° carré, 194 pages, 53 illustrations, 27 dessins au trait, 8 cartes, 18 photographies.

Je crois cet ouvrage, savant et attrayant, appelé à un très grand succès dans les milieux les plus divers. L'auteur, qui s'est fait connaître par de bons travaux sur les monuments mégalithiques de l'Europe occidentale (*The ancient burial mounds of England*, 1936), n'est pas un égyptologue de métier, mais il s'est documenté aux meilleures sources et un séjour de quatre ans en Égypte, dans les rangs de la R. A. F., lui a permis de faire, sur les monuments qu'il décrit, beaucoup d'observations personnelles. Son livre est donc extrêmement bien informé et nous apporte, sous ce rapport, toutes les garanties désirables ; mais il se recommande, en outre, par la clarté exceptionnelle de l'exposé et la façon très heureuse dont cet exposé se combine avec une illustration abondante, et très bien choisie. Grinsell a exécuté lui-même, ou a fait réaliser par des spécialistes (fig. 7, p. 66), quantité de dessins et de schémas, véritablement lumineux, qui permettent de suivre, sans aucune difficulté, les descriptions très poussées que nous donnent les chapitres du livre. Cette documentation graphique, nous la trouvons ici rassemblée, pour la première fois, groupée, souvent, en des tableaux qui, d'un coup d'œil, permettent de suivre l'évolution du type de la pyramide, par exemple, des origines à la fin de l'Ancien Empire (fig. 3, p. 36), et ensuite sous le Moyen Empire égyptien (fig. 4, p. 44). L'ouvrage de Grinsell devrait donc rencontrer, auprès même des profanes, un accueil très chaleureux. Mais c'est aussi l'ouvrage d'un savant, qui dissipera bien des malentendus et des préjugés.

Ce n'est pas, en effet, d'aujourd'hui que les pyramides égyptiennes, et notamment les grandes pyramides de Gîza, ont commencé à jeter le trouble dans les esprits et à fournir la matière de divagations souvent étonnantes. La littérature « mystique » ou « ésotérique » consacrée à ces monuments demeure florissante à notre époque, mais ses origines remontent au Moyen Age. S'il faut en croire Masoudi, chroniqueur arabe du xe siècle, les pyramides étaient remplies « de talismans, de choses merveilleuses et d'idoles, ainsi que des écrits des prêtres, contenant toutes les formes de science, les noms et propriétés des plantes médici-

nales, l'arithmétique et la géométrie » (Grinsell, p. 18). Le même auteur ajoute — et l'on reconnaîtra ici le point de départ de théories modernes, plus fantaisistes les unes que les autres — : « (on y trouvait aussi) l'histoire et la chronique des temps passés, aussi bien que de l'avenir et de tous les événements futurs ». La réalité est bien différente.

Grinsell a limité son sujet à l'étude des pyramides de Basse et de Moyenne Égypte (p. 14), qui, toutes, datent de l'Ancien et du Moyen Empire. Il ne mentionne les autres, celles, royales, des XVIIe (Thèbes) et XXVe (Nubie) dynasties, et les petites pyramides privées (Deir el Medineh) du Nouvel Empire, qu'en passant (p. 47-48). Au cours de ces deux grandes périodes, les pyramides ont une double signification. Dans l'ordre pratique, ce sont des tombeaux royaux : sur un autre plan, celui de la doctrine, elles traduisent un symbolisme solaire, soit que l'on y voie la régularisation de la pierre sacrée d'Héliopolis, le fétiche *benben* (Breasted, Lacau), soit qu'avec Drioton et Moret, on les mette en rapport avec les rayons du soleil traversant les nuages. Les pyramides ne sont pas des monuments isolés ; elles font partie, au contraire, d'un ensemble architectural très complexe, à savoir : 1° tout en bas du plateau occidental, près d'un quai d'embarquement, un « temple inférieur », correspondant à la « tente de purification » primitive, dont Grdseloff a, récemment, montré l'importance ; 2° une chaussée entourée de murs et à demi couverte, montant, généralement en pente douce, vers le plateau ; 3° un « temple supérieur », situé à l'extrémité de la chaussée et adossé à la pyramide elle-même (on y accomplissait les rites et les présentations d'offrandes indispensables au bien-être du défunt) ; 4° à partir de la VIe dynastie, un petit sanctuaire, bâti contre la face nord de la pyramide elle-même ; 5° enfin, la pyramide, avec son imposante superstructure et ses appartements souterrains, plus ou moins développés. N'oublions pas les annexes : pyramides secondaires, de petites dimensions, dont, à partir de la Ve dynastie, un exemple se rencontrait au sud-est de chaque pyramide royale, barques sacrées (solaires?) en bois, logées dans des fosses creusées à même le roc, mur d'enceinte généralement simple, quelquefois double, enserrant les différentes constructions que nous venons d'énumérer et, à l'extérieur de ce mur, tombes privées, distribuées souvent par véritables « rues » (Gîza, Sakkara), habitations des ouvriers et des employés de la nécropole. Grinsell décrit fort bien ces différents éléments du domaine funéraire royal ; il insiste très justement sur le plan du « temple supérieur », bipartite, comprenant, comme l'ont montré Borchardt et, récemment, Lacau, un « temple public » (ou semi-public) et, plus à l'est, séparé du précédent par un long couloir transversal, un « temple intime », où se trouvaient les cinq statues du roi, considéré sous les cinq aspects de sa personnalité royale et divine, et la « fausse porte », avec la table d'offrande. Tel est le dispositif classique, à partir de la Ve dynastie, qui reprend, sur un plan plus complexe,

les traditions de la IVe. Je note, en passant, que la terminologie n'est pas encore fixée. Ranke, Jéquier, Lauer appellent « portique de la vallée », ou, simplement, « portique », le « temple inférieur » de Grinsell, et quant à l'édifice du haut, plus vaste, Jéquier y distingue le « parvis » (temple public) et le temple funéraire proprement dit (temple intime). Le mot de « temple », appliqué à ces constructions, est d'ailleurs impropre et assez trompeur (elles ne renferment aucune statue divine, le culte étant rendu, exclusivement, au roi défunt), mais il est consacré par l'usage.

Le troisième chapitre a pour objet les origines, le développement et le déclin des pyramides, en tant que formes architecturales et que monuments funéraires. On ne connaît pas d'exemple plus ancien que la pyramide de Djoser (Sakkara), à six degrés, bâtie sur plan rectangulaire, et qui, en somme, est l'assemblage de mastabas superposés. Les superstructures revêtent leurs formes classiques et pour ainsi dire définitives au temps de Snefrou, premier roi de la IVe dynastie ou dernier roi de la IIIe (Grinsell opte pour ce dernier parti). En revanche, les substructures connaissent une très grande variété de dispositifs et, à partir du Moyen Empire, elles deviennent de plus en plus compliquées (p. 29). Il est intéressant de constater que les proportions du « temple funéraire » se sont développées en fonction inverse de celles de la pyramide. Le premier est de plus en plus grand, la seconde de plus en plus petite (p. 40). Le grand axe du temple funéraire, qui, sous la IVe dynastie, était orienté nord-sud, est aligné, sous la Ve dynastie et les dynasties suivantes, selon la direction est-ouest (face à l'est). Ce chapitre abonde en remarques intéressantes sur les particularités constructives des pyramides. Les lits, « déversés » sous la IIIe dynastie, sont remplacés ensuite par des lits de pierre horizontaux. Dans les chambres intérieures, aux plafonds en encorbellement, caractéristiques de la fin de la IIIe dynastie, succèdent les couvertures plates (Khéops) ou en chevron (Ve-VIe dyn.). L'usage des puits, aboutissant aux chambres souterraines, se généralise sous le Moyen Empire, qui renonce aux rampes d'accès, pénétrant en diagonale dans le sol (Ancien Empire). Les textes funéraires, après s'être introduits, à la fin de la Ve dynastie, dans le caveau royal et ses annexes, disparaissent complètement sous le Moyen Empire. A cette époque, l'architecture interne des appartements souterrains se complique, tout en demeurant très soignée ; au contraire, la technique de la construction, dans les superstructures, dégénère progressivement. Par souci d'économie, on emploie désormais, dans les assises de la pyramide elle-même, non seulement la pierre, mais la brique crue. Sous la XIe dynastie, à Deir el Bahari, on retrouve la pyramide au centre d'un monument funéraire royal, mais elle est en quelque sorte, votive, le caveau proprement dit étant rejeté, en hypogée, dans la montagne, à l'arrière-plan du temple. A partir de la XVIIIe dynastie, enfin, les sou-

verains portent leur choix sur un type de monument funéraire tout différent ; leur tombe est désormais creusée dans la célèbre Vallée des rois, assez loin du temple funéraire correspondant, bâti dans la vallée du Nil, à la limite des cultures. La première partie du livre se termine par un excellent chapitre sur les fameux « textes des Pyramides », qui a été revu par le professeur Gunn, d'Oxford, l'un des meilleurs spécialistes en la matière.

Après nous avoir donné, sous une forme très claire, la synthèse des renseignements qu'on peut rassembler aujourd'hui sur les pyramides, Grinsell, dans une seconde partie, suit, au contraire, une méthode analytique et nous présente, classé par sites, du nord au sud, Abou Roash, Gîza, Abousir, Sakkara (nord et sud), Dahsuour, Lisht, Meïdoum et le Fayoum, un répertoire très complet de ce genre de monuments. Nous avons là une série de petites monographies extrêmement précieuse et d'autant plus agréable à consulter que, s'inspirant d'ouvrages assez divers, elle a plus d'unité — dans la méthode suivie pour exposer les faits — que les sources elles-mêmes.

Quelques remarques critiques, pour finir. Grinsell a eu raison d'insister (p. 27) sur l'importance de la chapelle du nord (à partir de la VIe dynastie), que l'on oublie trop souvent dans les nomenclatures relatives aux domaines funéraires royaux, mais est-il bien certain que les appartements souterrains aient comporté, vers la même époque, un *serdab* (p. 28)? Chez le pharaon Ounas, à Sakkara, on a trouvé, dans trois pièces qui auraient joué ce rôle (plan, fig. 19, p. 138), des débris d'albâtre et des manches de couteaux, mais rien ne prouve qu'on y avait entreposé des statues. Or, l'auteur nous le dit lui-même fort bien à la page 28, le propre d'un serdab est justement d'être une réserve de statues funéraires. Les pièces en question n'étaient sans doute que des magasins, affectés à la conservation de la vaisselle royale et d'autres éléments du mobilier rituel. Sur les traductions des noms propres des pyramides, on peut discuter, parfois. Celui de la grande pyramide de Khéops, à Gîza, a des chances d'avoir été : « Khéops est un habitant de l'horizon oriental », ainsi que l'a suggéré Gunn, plutôt que : « Horizon de Khéops » (p. 101), traduction d'ailleurs classique. La nuance est importante : le premier nom est nettement solaire, le second se rattacherait plutôt aux idées chtoniennes. J'ai dit tout le Mérite et l'originalité de l'illustration. Cependant, à la page 44, un lecteur distrait pourra être induit en erreur par la figure 4. Les plans des pyramides de Sésostris II et d'Amenemhat III sont orientés est-ouest (l'ouest en haut), tandis que ceux des autres pyramides sont orientés nord-sud (le nord en haut). On peut s'en rendre compte en regardant les élévations correspondantes, mais, à côté des plans, une flèche indiquant la direction du nord aurait été la bienvenue. Grinsell, nous l'avons vu, est extrêmement bien informé. Il suffira donc d'ajouter à ses bibliographies deux références,

dont il ne pouvait faire état au moment où parut son livre. Sur le symbolisme des pyramides, Mme Gertrud Thausing a publié, tout récemment, un intéressant article : *Zum Sinn der Pyramiden, Anzeiger der Akademie der Wissenschaften*, Wien, 1948, p. 121-130. Quant au remarquable petit livre très joliment et très intelligemment illustré, lui aussi, de I. E. S. Edwards, *The Pyramids of Egypt*, il a paru, en Angleterre (West Drayton, Middlesex), dans la série *Penguin Books*, la même année que le traité de Grinsell, avec lequel, d'ailleurs, il ne fait pas double emploi. Enfin, l'éditeur Payot nous annonce la publication prochaine d'un livre de Jean-Philippe Lauer sur le même sujet. Nous ne manquerons pas, d'ici longtemps, d'ouvrages bien informés et bien présentés sur les monuments les plus célèbres de la civilisation égyptienne antique.

Jean SAINTE-FARE GARNOT.

Walther von Wartburg, *Problèmes et méthodes de la linguistique.* Paris, Presses universitaires de France, 1946 ; in-8o, VIII-214 pages.

Il s'agit d'une traduction française, sans modification, de l'*Einführung in Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft* parue à Halle en 1943, traduction d'ailleurs sans défaut. La pagination de l'ouvrage français correspond à peu près exactement à celle de l'ouvrage allemand.

« Destiné aux étudiants et aux profanes », ce petit livre est plein de substance et vise à illustrer par des exemples pris au domaine roman (et en particulier au français) certaines positions de la linguistique d'aujourd'hui. Une brève introduction pose, en termes saussuriens, la distinction de la langue et de la parole, et celle de la linguistique synchronique et de la linguistique diachronique (p. 1-14). Le corps de l'ouvrage (p. 15-122) est consacré à l'évolution linguistique. Un exemple (lat. *mater ancillae cultrum dedit* / fr. *la mère donna un couteau à la servante*) sert de thème à des considérations de portée générale sur les mutations phonétiques, leurs lois, leurs causes, sur les changements grammaticaux, morphologiques et syntaxiques, sur les transformations du vocabulaire. Cette partie est pédagogiquement excellente. La fin du livre revient sur les distinctions posées au départ : sur les rapports de l'être et du devenir dans la langue (p. 123-177), sur les rapports entre la langue, l'individu qui la parle, le groupe humain qu'elle définit (p. 178-209).

C'est un manuel d'initiation extrêmement utile à l'étude de toute grammaire historique. C'est seulement par l'exemple des langues modernes, dont l'histoire nous est accessible à travers une énorme série de documents, et dont la géographie dialectale a pu être minutieusement étudiée sur le vif, que l'on peut interpréter l'histoire et la dialectologie

des langues mortes et corriger les erreurs de perspective autrement inévitables.

Michel LEJEUNE.

Jacques Heurgon, *Études sur les inscriptions osques de Capoue dites « iuvilas »* (Publications de la Faculté des lettres d'Alger, IIe série, t. XVI). Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-8o, 97 pages et 4 pl. hors texte.

En marge de ses « recherches sur l'histoire, la religion et la civilisation de Capoue préromaine, des origines à la deuxième guerre punique » (1942), qui lui ont servi de thèse principale de doctorat, M. Heurgon a consacré sa thèse complémentaire à l'étude des deux douzaines d'inscriptions osques dites « iuvilas » des ive et iiie siècles, dont l'interprétation pose une série de problèmes difficiles.

Ces textes, dont il rappelle la provenance (p. 31-32) et décrit le contexte archéologique (p. 33-39), sont réédités par lui dans un ordre et sous des numéros nouveaux, avec l'indication pour chacun des références aux recueils de Planta, Conway et Buck. Pour le no 14, lire : Pl. 142-143. Au « supplément » de la page 29, attribuer le no 23 sous lequel il est désigné par la suite (p. 33), et ajouter la référence : Pl. 140. Dans la liste des fragments (p. 29), pourquoi le fragment 154 de Planta ne figure-t-il pas (sinon parce que Conway l'a omis)? On aurait souhaité trouver un tableau de concordances organisé en fonction des numéros de Planta et de Conway sous lesquels ces textes sont mentionnés dans toutes les publications antérieures.

Étant donné, d'autre part, le petit nombre des textes, on eût souhaité également une collection aussi complète que possible de reproductions photographiques ; les planches (d'ailleurs excellentes) de la fin du livre ne reproduisent que l'une des faces de 3 et de 5, la face inscrite de 8, les deux faces de 4 et de 12. Si le sort actuel de certains de ces monuments est donné comme douteux, du moins la majorité d'entre eux devait-elle être facilement accessible à l'auteur au Museo Campano (1, 3, 5, 6, 7, 12, 19), au Musée de Naples (4, 8, 15, 16, 17, 18), au Municipio de S. Maria de Capua (20, 21, 22). On regrettera particulièrement, alors que l'auteur fonde finalement sa répartition chronologique sur les supports (d'abord terres cuites, puis blocs de tuf) des inscriptions, qu'aucun document de cette seconde série n'ait été représenté. (La photographie fournie par la planche I de Buck d'un de ces documents, le no 16 de Heurgon, donne une idée de leur apparence ; elle est malheureusement trop petite et trop peu lisible.) Même pour la série la plus ancienne, celle des terres cuites, les planches I-III ne donnent que des spécimens insuffisants de l'évolution de l'écriture, qui joue un rôle comme indice chronologique (voir p. 41 et suiv.).

Peut-être, à dire vrai, les reproductions que nous regrettons seraient-elles d'un médiocre secours, étant donné l'effritement de plus d'une de ces inscriptions (p. 6), celles notamment dont la lecture est contestée et pour lesquelles l'auteur propose des leçons nouvelles (par exemple 17). On voudrait alors que les indications critiques de M. Heurgon, là où il s'écarte de ses prédécesseurs ou les départage, fussent toujours assez explicites pour que le lecteur fît de lui-même la part des coquilles possibles, notamment pour la distinction de *i* et *í*, *u* et *ú*. Ainsi, nº 16, l. 1, Pl. et Co. donnent *úpíl*, Buck (que suit Heurgon) *úpil* ; l. 2, Pl. et Buck donnent *-naiúm*, Co. (que suit Heurgon) *-naium* ; l. 8, Pl. et Co. donnent *-aief*, Buck *-aíef*, Heurgon *-aíev*, etc., sans que rien dans les notes critiques (p. 20-21) justifie les lectures adoptées ; de même nº 17, l. 6, pour *pis* (Heurgon) contre *pís* (Pl., Co., Buck) ; il est expressément noté (p. 24), à propos des nºs 18 et 19, que l'usage de *í* y est incohérent et que, dans 18, la pierre porte *fiisiais* ; mais le texte de Heurgon porte lui-même *fiisíais* (contre *fiisíais* de Pl., Co., Buck), et c'est incidemment qu'il est dit beaucoup plus loin (p. 62) qu'on lit dans l'inscription « *fiisíais* ou peut-être *fiisíais* » ; rien n'est dit pour justifier (18, l. 2) *inim* (contre *iním* de Pl., Co., Buck) ni (19, l. 2) *inim* (d'accord avec Pl., Co.) contre *iním* de Buck ; c'est le commentaire de 2 (p. 13, bas) qui nous confirme dans le sentiment qu'à la l. *a*4 de 22, *pústreï* est une coquille pour *pústreí* (que donnent Pl., Co., Buck) ; etc. — Ajoutons que, si l'éditeur spécifie (p. 41, bas) que « la ponctuation est tantôt double, tantôt simple, le premier cas correspondant à la tradition primitive », il remplace (comme Conway) les séparateurs de mots par des blancs, au lieu de les reproduire (comme Planta), ce qui fait, par conséquent, échapper au lecteur l'indice fourni par la ponctuation simple ou double, et ce qui fait négliger à l'éditeur de discuter ou de signaler les cas où tel de ces signes vient couper un mot (16, l. 5 : mamert. tiaís ; 16, l. 9 : sakri.ss ; 18, l. 6 : mame.rt. tiais ; 19, l. 9 : petti.eis ; 20, l. 4 : fal.er ; 20, l. 7 : med.ikia).

Si l'on ajoute que l'index (p. 95-96) renvoie aux principaux termes étudiés, mais ne donne pas tous les mots (pourtant bien peu nombreux) de ces quelques courts textes, on voit que la nouvelle édition des *iúvilas* n'est pas encore l'instrument de travail impeccable et pratique que l'on était en droit d'espérer. Il n'en reste pas moins que M. Heurgon a fait progresser sur plus d'un point la lecture, l'interprétation et la datation de ces textes discutés.

A la restitution des parties manquantes et à la lecture des parties gâtées, M. Heurgon a largement appliqué la méthode des comparaisons internes. Il est fréquent, on le sait, que les deux faces d'une terre cuite de cette série présentent le même texte (3, 5, 7), parfois avec un ordre de mots différent, dont l'éditeur ne dit rien, mais qui pourrait résulter d'une recherche stylistique (4, 12) ; [des restitutions fondées sur ce prin-

cipe ne sauraient pourtant passer pour absolument sûres : si le texte de la tablette 11 se fût trouvé brisé plus court de deux lettres, on eût sans hésiter restitué la même forme à la seconde ligne des deux faces, alors que nous avons, en *a* sakrak..., en *b* sakrid...]. Il est fréquent aussi qu'on ait des couples de textes émanant des mêmes personnages ou groupes de personnages (16 et 17, 18 et 19, 20 et 21). La méthode combinatoire a ainsi heureusement amené M. Heurgon à retrouver dans 17 la mention d'un *meddix minor*, dont la présence est requise en certaines circonstances, par opposition au *meddix capuanus* dont 16 requiert la présence, de même que, dans 22, le *meddix minor* mentionné ligne *b* 9 s'oppose au *meddix tuticus capuanus* mentionné aux lignes *a* 8 et *b* 3. Sa restitution (malheureusement moins incontestable qu'on le souhaiterait à cause de l'état désespéré de la fin de la ligne) amène à poser non un thème *mĭnuo-*, comme le pensait Buck (lequel interprétait *miniv̧e* de 22 comme une abréviation du locatif *míniv̧e(í)* avec *-iv̧-* pour *-iuv̧-*, *-v̧-* étant consonne de transition après *-u-*, devenu *-iu-* après dentale), mais un thème *mĭnwero-*, développement de *minu-* par *-ero-*, avec anaptyxe du *ĭ* précédent dans le groupe *-nw-* (c'est nous, du moins, qui l'interprétons ainsi, car M. Heurgon n'en donne pas d'analyse précise) ; on en aurait dans 17 le nominatif masculin singulier *míniv̧er* (mais pourquoi un des *í* attendus, que l'éditeur déclare expressément, p. 22 bas, avoir lu sur la pierre, se change-t-il en *i* dans sa transcription ?). Dans 22, donc, *miniv̧e* est à compléter, mais non en *mínív̧e* (rúd), ablatif, comme le propose M. Heurgon (car toutes les formes fléchies des thèmes en *-ero-* connaissant en osque la syncope de *-e-*, puis, éventuellement, l'anaptyxe d'une voyelle de même timbre que celle qui suit : on attendrait *mínív̧ú* (rúd). Il faut revenir à l'idée d'un locatif *mínív̧e* (reī). Tout le développement de la p. 28 sur *medíkid*, prétendu ablatif de *meddíss*, est d'ailleurs bien peu vraisemblable. Les vues linguistiques de l'auteur sont souvent aventurées.

A dire vrai, c'est surtout aux problèmes d'interprétation que s'est consacré M. Heurgon. Pour lui, une *iúv̧ilú* serait à l'origine un simulacre de Jupiter, signalé (mais non constitué) par nos tablettes de terre cuite ou nos stèles de tuf inscrites, et dont la consécration impliquait l'instauration de cérémonies périodiques, sacrifices et banquets ; les figures ornant les terres cuites ne seraient pas des emblèmes héraldiques, mais symboliseraient des catégories d'offrandes rituelles (porcs ou gâteaux sacrés) ou évoqueraient des divinités associées au culte de Jupiter. Les *fíisias púmperias* seraient des fêtes de quincuries (dont les épithètes nous renseignent sur le calendrier de Capoue) et à côté desquelles existaient aussi des *iúv̧ias*, autres fêtes de Jupiter, et des *Vesullias* ; Falernias, Lúísaris seraient, comme Mamerttias, des épithètes tirées de noms de mois ; *eíkv̧iaris* s'appliquerait aux fêtes statutaires (cf. lat. *aequus* ; mais comment *ai* peut-il donner *eí* en osque ?), *damúsennias* aux fêtes

organisées par les pouvoirs publics (δᾱμόσιος + suffixe étruscoïde), etc. Il y a là un ensemble d'analyses et de constructions dont il est pour l'instant malaisé de dire de combien elles ont fait progresser le problème, car toutes, de proche en proche, se tiennent, et certaines apparaissent comme plus ingénieuses que solides. Il existe des rapports, dans le détail, avec le rituel eugubin, et M. Heurgon, après Devoto, s'y attache ; par malheur, le texte ombrien est loin d'être entièrement élucidé. Au total, il semble que le travail de M. Heurgon peut faciliter de nouvelles études des *iúvilas* et y inciter, plutôt qu'il n'apporte, une solution durable aux vieux problèmes que posent ces textes.

La chronologie des inscriptions est étudiée (p. 41-46) en fonction d'un certain nombre d'indices convergents, tirés notamment de la langue (*-ífs* : 1 /*-íss* : 16 ; *diú-* : 1, 2, 4 /*iú-* : 11, 12, 16, 17, 18, 20, 21 ; *damúsen-* : 4 /*damsen-* : 22 ; *-ass* : 16 /*-as* : 22), de l'orthographe (*í*, *ú*, distincts de *i*, *u*, apparaissent dans 12, 13, puis dans la série 16-22, mais avec bien des inconséquences), de l'écriture (malgré l'imprécision de ce critère), de la nature, enfin, du support matériel (terre cuite d'abord : 9-14, tuf ensuite : 15-23). La confrontation avec les monnaies campaniennes (pour l'écriture) et avec des monuments sculptés (pour les reliefs des terres cuites) amène à dater en gros la première série (1-14) du IVe siècle et du début du IIIe (ceci pour 11-14, qui, avec 15, définissent, du point de vue de la langue et de l'orthographe, une période de transition), la seconde série (15-23) du IIIe. Antérieure, comme on l'a toujours vu, à la prise de Capoue par les Romains (211), cette collection de textes s'étagerait donc sur une période plus longue qu'on ne le pensait jusqu'ici. (Buck n'assignait qu'au début du IIIe siècle ou à la fin du IVe siècle le petit groupe le plus ancien : 1-5.)

Michel LEJEUNE.

R. Vallois, *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens (166 av. J.-C.)* ; 1re partie : *Les monuments* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 157). Paris, de Boccard, 1944 ; 1 vol. in-4o, VIII + 440 pages.

Tous ceux qui ont travaillé à Délos et tous ceux qui s'intéressent d'un peu près à l'histoire de l'architecture grecque attendaient cet ouvrage avec impatience et savaient qu'en mettant à la disposition du public ses connaissances sur un lieu de fouilles qui est le centre de ses recherches depuis 1909, M. Vallois leur apporterait du même coup un véritable traité d'architecture. Leur attente n'a pas été déçue. Elle reste, seulement, encore en haleine, car nous n'avons là qu'un premier volume, que suivront bientôt, on veut l'espérer, malgré les difficultés matérielles du temps présent, un volume sur la technique, et cet album de planches, annoncé p. 7, n. 1, indispensable, même à ceux qui con-

naissent passablement Délos, pour la complète intelligence de la plupart des descriptions. Les *indices* attendus seront bien utiles aussi, encore que dès maintenant la clarté de la composition générale permette assez vite de trouver tel ou tel renseignement que l'on cherche.

Le premier chapitre est historique, retraçant l'évolution monumentale de l'*hiéron* d'Apollon et des autres sanctuaires de Délos, des origines à l'éviction des Déliens (conclusion, p. 107 : « Les monuments de l'architecture délienne sont inégalement distribués. Les constructions archaïques se partagent entre l'Hiéron et les sanctuaires extérieurs. Pour la période suivante, l'Hiéron a le privilège des œuvres importantes ou sûrement classées. Après 315, l'activité est générale et continue..., mais c'est à la périphérie de l'Hiéron amphictyonique que nous trouvons les édifices sacrés ou publics de première grandeur... » ; tableau de classement chronologique, p. 109-110) ; le second chapitre classe les édifices par types (p. 137, résumé des proportions, qui sont généralement courtes et procèdent d'une tradition égéenne, ranimée par les influences de l'Orient ; p. 140 : après la période géométrique, la salle profonde à trois nefs ne reparaît plus dans l'architecture sacrée de Délos ; p. 160 : jusqu'à la période de l'indépendance, Délos n'a eu que des stoai simples et peu profondes) ; le troisième chapitre étudie des dispositions remarquables (par exemple, p. 264 : l'arc de plein cintre appareillé n'a été couramment employé à Délos qu'après 166).

Comme bel exemple de la minutie scrupuleuse des observations qui sont à la base de tout ce travail, citons, p. 13, les observations sur ce fragment d'os trouvé au trésor préhellénique de l'Artémision, et que M. Vallois a soumis à l'examen d'un biologiste de Bordeaux : c'était un os de grue, et l'on pense aux origines de la *géranos*. Comme exemple de belle induction architecturale à partir d'un détail précis, p. 223 : le proskénion du théâtre n'avait d'abord que onze travées au lieu de treize (« primitivement, les avant-derniers entre-colonnements étaient un peu plus courts que les autres, ce qui prouve qu'ils se trouvaient alors aux extrémités du proskénion, l'axe de la colonne passant en deçà de l'axe du triglyphe » : suivent les mesures). Minutie intelligente, qui sait évoquer le pittoresque vivant et les réalités concrètes, qu'il s'agisse de pêche à la ligne vers l'ancienne embouchure de l'Inôpos (p. 69, n. 6), de banquiers installés au Portique sud (p. 67), de l'influence du commerce des bois sur les proportions des édifices (p. 115-116), de Ptolémée II contemplant les scènes de la vie populaire à Alexandrie par le lanterneau de son palais (p. 166-167), des pirates qui enlevaient les esclaves dans les champs de Rhénée et contre qui on avait dressé des tours et tourelles (p. 216). Ailleurs, de quelques mots d'une inscription est tirée une conclusion très importante pour l'histoire de la poésie : le théâtre appartenait tout autant à Apollon qu'à Dionysos (p. 107 et n. 3). Si M. Vallois se plaît dans la minutie, ce n'est pas par refus des considéra-

tions générales. Il est rare que chez lui la constatation ne soit pas le support d'une explication ou d'une idée : si le temple d'Asclépios ne regarde point vers l'ouest, c'est que le dieu ne veut pas voir Rhénée et ses tombes. On regrette, cependant, que, par exception, en ce qui concerne le problème d'ensemble de l'orientation des temples déliens, presque toujours ouverts au sud ou à l'ouest, M. Vallois n'ait point davantage cherché à satisfaire notre curiosité (cf. notamment p. 151).

Certes, les maximes lapidaires de prudence ne manquent pas contre les généralisations abusives ou les simplifications : « On ne doit pas préjuger de l'architecture d'une partie de l'empire perse d'après les monuments d'une autre région » (p. 147) ; « les indices chronologiques, strictement, ne valent que pour le lieu même où ils ont été observés » (p. 336, n. 4) ; « jamais l'architecture délienne n'a été esclave de l'alignement ni de la symétrie » (p. 406), et surtout celle-ci, fort joliment frappée, qui se dissimule dans la n. 7 de la p. 147 : « La science vit d'exceptions : ce sont les poternes de ses plus fructueuses sorties : elles renouvellent sans cesse ses perspectives. » Mais c'est bien pour effectuer des sorties et découvrir des perspectives que la science de M. Vallois s'interdit d'abord une « typologie » trop schématique. On lui saura gré, notamment, de ne jamais avoir exclu de son horizon architectural les considérations d'histoire religieuse, même très hardies ; ainsi, p. 331 (les naoi-autels funéraires sur des édifices ptolémaïques : la tombe est devenue édifice, les rites se sont transportés sur le toit) ; p. 340 (les escaliers extérieurs d'édifices ptolémaïques : on monte sur le toit pour rappeler le mort dans sa maison par des lamentations) ; p. 420-422 (fructueuse étude du rite de la flagellation autour du Kératôn ; explication de l'emploi des cornes de chèvre dans la construction du célèbre autel délien, par les propriétés magiques attribuées à ces cornes).

Du strict point de vue de la documentation, on relèvera parmi les apports nouveaux les plus importants : l'édition ou la réédition, partielle ou complète, et le commentaire, de certains textes épigraphiques (p. 40 : *Inscr. de Délos* 1403 B b I l. 39-51, inventaire du Néôrion ; p. 60 : 1414 b I l. 3-11 et 1426 A I l. 21-32, inventaires des Graphai ; p. 414, rapport de Philistidès, greffier des naopes athéniens de 345/4) ; p. 230, les restitutions très vraisemblables proposées pour les épistyles inscrits des paraskènia du théâtre (d'où il résulterait que l'entrée de gauche, au sud, servait pour les acteurs qui étaient censés venir du port et pour les étrangers, et celle de droite, au nord, pour ceux de la ville et de la campagne : on trouvera cependant peut-être un peu subtil le raisonnement par lequel M. Vallois tente de montrer que pour certains spectateurs, dans ce théâtre tourné vers l'ouest, le port est tout de même à gauche ; on rappellerait plus opportunément que Fourni fut aussi un port, fréquenté par des marchands orientaux notamment, et peut-être dès le IIIe siècle) ; des identifications et datations nouvelles

ou confirmées (p. 79 : on n'attribuera plus à Artémis Eileithyia, mais à Artémis Lochéia, le sanctuaire à l'est du Cynthe ; — p. 89 : preuve de l'existence d'un Escharôn, distinct de celui de l'Archégésion, et, p. 91 : localisation de cet Escharôn nouveau près du Mètrôon ; — p. 23 et 127 : identification à l'Hiéropoion du Monument aux Hexagones ; — p. 193 : datation de la Crènè Minoè, deuxième moitié du VIe siècle ou début du Ve ; — p. 202 : date des ouvrages de l'Inôpos, le réservoir inférieur est du dernier quart du IIIe siècle ; — p. 205 et suiv. : chronologie des maisons (M. Vallois s'attaque résolument au problème de l'habitation délienne avant 166 et réussit à déterminer quelles *insulae* furent occupées dès le IIIe siècle) ; — p. 227 : existence certaine d'un *théologéion* au théâtre au-dessus du *logéion*, ce qui ruine, pour cette époque, la théorie de Dœrpfeld, qui identifiait, à Délos, *logéion* à *théologéion* ; — p. 234 : chronologie détaillée de la construction du théâtre, de 282 à 246).

Certaines identifications sont particulièrement chères à M. Vallois en raison de l'ampleur des travaux qu'il leur a consacrés. Telle est celle du Pythion, qui se concilie avec la théorie de la galère votive logée dans la longue galerie du Sanctuaire des Taureaux : p. 39, le mot *Néôrion* ne s'applique proprement qu'à cette galerie, et c'est à l'époque athénienne qu'il a, par extension, remplacé le mot *Pythion* pour désigner l'édifice entier ; voir, p. 33, la liste des éléments constitutifs du monument, connus épigraphiquement, et, p. 153, la description ; p. 423, M. Vallois attribue le mérite de la construction, principalement, à Démétrios Poliorcète. On a objecté surtout (Ch. Picard, *Journal des Savants*, 1946, p. 115 et suiv.) l'exiguïté du local où il faudrait loger le feu perpétuel du Pythion : l'argument de succession épigraphique des dénominations reste en tout cas impressionnant. Beaucoup moins ferme est l'identification du *Kératôn*, et M. Vallois ne propose ce nom que comme vraisemblable (pour l'édifice où M. Ch. Picard verrait plus volontiers le véritable Pythion). Il ne s'oppose pas à ce que l'on cherche l'emplacement primitif près du Cynthe ou près du Lètôon, mais n'a aucune prise sur ces hypothèses (fondées sur les textes littéraires), parce qu'il veut se limiter aux constructions retrouvées, et il considère comme acquis, par ailleurs, en raison de l'âge de l'oicos des Naxiens et du Colosse, qu'un temple d'Apollon a précédé le Pôrinos dans l'Hiéron même, à une place différente (p. 20, n. 1). De toute façon, le Kératôn classique était dans l'Hiéron (p. 30, n. 4 : il est nommé dans un fragment d'inventaire athénien des monuments de l'Hiéron et de la région des portiques) ; le choix se réduit à deux monuments, l' « Édifice à abside » (que préférerait, après F. Courby, M. Ch. Picard) et le « Temple athénien » ; mais le premier, dit M. Vallois, serait trop petit pour les spectateurs, et, dans un compte de 246, sept pièces de chêne de seize coudées, trop longues pour l'autel si on doit le loger dans l'Édifice à abside, conviendraient pour le prostôion du temple athénien, comme chevrons. L'Édifice à abside

(décrit p. 29 et 157 : podium, couronné par des corniches, au-dessus desquelles on hésite à replacer certaine frêle colonnade, impropre à supporter une lourde charpente) serait l'*Amphistrophos*, nommé ainsi dans un compte (p. 52), soit à cause de sa forme arrondie (n. 4), soit parce qu'on tournait rituellement tout autour (p. 423) ; et c'est en lui qu'il faudrait reconnaître le grand autel des hécatombes, à moins que l'Amphistrophos de l'inscription ne soit tout simplement le mur qui entourait l'Eileithyiaion, que M. Vallois identifierait au temple G de son plan non encore publié. L'incertitude porte ainsi encore, solidairement, sur tout un groupe d'édifices : Eileithyiaion, Aphrodision ἐν ἱερῷ, Amphistrophos, Kératôn (et peut-être même, Pythion). — Pour le Thesmophorion, M. Vallois ne mentionne plus (p. 77) la possibilité de le chercher du côté de Scardhana ; l'identification qu'il admet depuis longtemps n'est pas cependant absolument sûre. On sait à quels brillants résultats l'a conduit la belle découverte de l'ordre topographique suivi dans les inventaires athéniens : cependant, lui-même, dans le *B. C. H.*, 1929, p. 251, ne semblait point considérer comme absolument décisif, pour la localisation du Thesmophorion, le fait que ce sanctuaire fût mentionné dans l'inventaire athénien de Callistratos entre le Dôdécathéon et le Lètôon. — Par ailleurs, peut-on étendre partiellement aux comptes des hiéropes cette méthode d'exégèse qui, pour les inventaires athéniens, semble si justifiée? Bien des exemples montrent le contraire, et M. Vallois nous le rappelle (p. 89, n. 3 : si l'Escharôn et le Dioscourion sont mentionnés ensemble, il y a de bonnes raisons pour loger l'Escharôn ailleurs, près du Dioscourion) ; pourquoi alors s'autorise-t-il de mentions rapprochées dans les comptes des hiéropes pour chercher, p. 79, le sanctuaire d'Ortygie entre Asclépiéion et Dioscourion, et, p. 26, n. 2, un certain néôcorion dans le Dioscourion?

M. Vallois a bien voulu citer à plusieurs reprises un mémoire que je lui avais soumis en manuscrit sur trois sanctuaires du rivage occidental (Asclépiéion, Dioscourion, Leucothion) ; en publiant, bientôt j'espère, comme fascicule de l'*Exploration archéologique*, ce travail dont l'impression a été interrompue par la guerre en 1939 et constamment retardée depuis par des accidents divers, je reviendrai sur quelques points où nous sommes en désaccord (dates respectives des comptes 144 et 145 des hiéropes, possibilité d'une confusion Dioscures-Cabires à Délos dès l'époque amphictyonique...). Je veux seulement signaler ici : 1° que les identifications admises par M. Vallois pour le Péristyle et l'Hestiatorion de l'Asclépiéion doivent être interverties, comme je l'ai montré (*R. É. G.*, 1944, p. x-xi), ce qui rend caducs les observations et calculs des p. 99 et 169 et simplifie considérablement le problème de la concordance entre les données épigraphiques et architecturales ; 2° qu'il est bien peu vraisemblable que l'incubation, à l'Asclépiéion, se soit pratiquée dans le temple même (p. 83, 98, n. 6, 406), de sorte que le sens

anormal proposé pour ξύλωμα (support en bois d'une banquette servant de lit) manque de justification ; 3° qu'au temple hellénistique des Dioscures, la présence de degrés intérieurs (p. 119, n. 3) est rendue indispensable surtout par la forte dénivellation entre le seuil et le dallage ; 4° qu'au Leucothion présumé, il y a, non pas une, mais plusieurs colonnes de granit renversées dans la mer (p. 99), provenant peut-être de la *stoa* (n. 9).

Maurice Holleaux, à qui l'ouvrage est dédié, avait coutume de dire à ses élèves : « Vous voulez apprendre l'architecture grecque? Lisez les publications déliennes de M. R. Vallois. » Et c'est bien sur l'architecture hellénique dans son ensemble que l'on viendra s'instruire ici. Les rapprochements destinés à mieux assurer l'interprétation des monuments déliens sont d'une telle variété et d'une telle précision qu'on ne pourra se dispenser de consulter ce livre si l'on veut, désormais, étudier soit le temple d'Athèna Sounias (p. 142, n. 1 : les colonnes primitives ont sûrement existé, aux mêmes places que les bases actuelles), soit le Nouveau Temple de Samothrace (p. 154 : portes latérales en avant de l'abside), soit encore les divers types de stoai (p. 163), les trois types caractéristiques de salles hypostyles à lanterneau (p. 168 : Éleusis, rectangle sur salle carrée ; Thasos, carré sur salle carrée ; Délos, carré sur salle large), ou l'emploi de l'échine dans l'architecture grecque (p. 270). Cette seule phrase-ci, à propos des maisons, fera sentir quel attrait pour l'intelligence résulte de cette ampleur de documentation : « Les nouvelles fouilles de Palatitza semblent relier [le prototype délien des péristyles d'habitations] aux péristyles des maisons d'Olynthe par le péristyle d'un palais d'Antigone : un point de plus au compte de la dynastie antigonide » (p. 408). Mais l'auteur a tenu à porter son regard beaucoup plus loin encore, jusqu'aux plus lointaines origines ou parentés, égyptiennes ou mésopotamiennes, des types étudiés, recherchant jusqu'à Mari, vers l'an 3000, l'ancêtre des péristyles déliens (p. 149, n. 1). S'il s'agit d'origines minoennes ou mycéniennes, M. Vallois est généralement très bref, non qu'il en conteste l'importance, mais parce que c'est sur l'Orient qu'il lui a semblé le plus nécessaire d'enrichir notre savoir, dans la nécessité où il était d'élaguer : on peut trouver cependant sa concision parfois un peu excessive, lorsqu'il écrit, par exemple, à propos des salles hypostyles à lanterneau (p. 168, n. 6) : « Je laisse de côté les précédents mycéniens, leur lignée n'apparaissant pas encore. » Et inversement, la documentation orientale est tellement développée, qu'on risque un peu d'oublier quel détail du Pythion ou de son thalamos (cf. p. 279) nous vaut une étude si érudite et si approfondie de la façade rupestre El Khazné de Pétra (p. 286 et suiv.) et de sa destination (p. 348 et suiv.). Mais qui prétendra que, pour éviter cette disproportion, M. Vallois devait sacrifier toutes ces recherches si neuves sur la toreutique appliquée à l'architecture, sur les incrustations d'or

et de bronze, sur les colonnes torses et leur décor de pampres? ou sur ces taureaux-dieux et ces Baals cornus, grâce auxquels nous savons désormais (p. 411) que les protomés du Pythion évoquent, non point les victimes des sacrifices, mais la force du dieu lui-même, sa « générosité qui féconde et fertilise »? Et je me garderai bien de faire grief à M. Vallois de ces longues considérations sur la tholos peinte de Boscoreale, par lesquelles se trouve si solidement confirmée l'idée de la destination chtonienne et funéraire de l'architecture curviligne, ou (p. 343 et suiv.) sur la thalamègos de Ptolémée Philopator, qui dissimulait dans sa poupe une tholos d'Aphrodite, mystérieuse.

La netteté et la distinction du style font aussi penser que le nom de Maurice Holleaux n'a pas été invoqué en vain. Il est très rare, dans le livre, que l'on ait à relever des raccourcis négligents comme celui-ci (p. 90) : « Que les côtés, au-dessus, en fussent *ou non* obliques ou incurvés, *comme on inclinerait à le croire* », et les emprunts techniques à des ouvrages étrangers, qui font parler d'une *tholosvista* ou dire qu'une salle est *thronsaalähnlich*, restent exceptionnels, ce qui est méritoire, dans un ouvrage aussi bardé de bibliographie. L'on se plaît, même, à goûter au passage quelque vieux mot judicieusement ressuscité, comme l'adjectif *orfévri* que M. Vallois emprunte à Voltaire. La typographie, généralement soignée, se ressent à peine des transformations qu'une érudition scrupuleuse a dû multiplier sur les épreuves : la n. 4 de la p. 283 est à la p. 284. P. 40, lire : 39-51, au lieu de 41 ; p. 345, lire : l'Égypte ptolémaïque, en romain.

Fernand ROBERT.

Herbert Strainge Long, *A study of the doctrine of metempsychosis in Greece from Pythagoras to Plato*. Princeton : New Jersey, 1948 ; 1 vol. in-8°, x-94 pages.

Cette « dissertation » de doctorat de l'Université de Princeton est une étude, d'allure un peu scolaire, sur les origines et le développement de la doctrine de la métempsychose chez les Grecs, jusqu'à Platon inclusivement. — L'Introduction commence par écarter les thèses selon lesquelles cette doctrine serait d'origine égyptienne, celtique, thrace ou indienne ; elle est issue, selon l'auteur, d'une élaboration de croyances traditionnelles chez les Grecs et semble s'être constituée dans la méditation d'un Pythagore, bien qu'un témoignage tardif (Suidas) l'attribue déjà à son prétendu maître, Phérécyde. (Un appendice souligne, en se référant à Linforth, *The Arts of Orpheus*, Berkeley and Los Angeles, 1941, l'incertitude des traditions relatives à l'orphisme et rejette les vues classiques de Rohde sur la dépendance du pythagorisme à l'égard de l'orphisme.) L'auteur examine alors les témoignages qui tendent à l'attribution de cette doctrine à Pythagore ; puis il analyse les textes de

Pindare (*Olymp.* II, 53-83 ; fr. 127 Bowra, tiré du *Ménon* de Platon) où s'exprime cette même doctrine ; il soumet ensuite à un examen méthodique les fragments où elle apparaît chez Empédocle ; il passe enfin en revue les allusions et développements relatifs à la métempsychose chez Platon.

Cet ouvrage, dans sa concision, ne paraît donc négliger aucun des documents ayant trait directement à la question ; il en discute avec soin la signification et la portée et en tire le meilleur parti ; mais cette méthode essentiellement analytique convient mieux à l'étude des témoignages et fragments d'où se tire notre connaissance des Présocratiques qu'à l'appréciation des passages de Platon. Celle-ci ne saurait se détacher, en effet, de l'interprétation générale des dialogues, ni de l'estimation exacte du rôle joué par le mythe dans l'expression de la pensée platonicienne. L'auteur a cependant le mérite de montrer la parfaite consistance des vues sur la métempsychose à travers les différents dialogues ; il souligne notamment l'accord du *Timée* et du *Phèdre*, et il reconnaît chez Platon l'aboutissement de l'effort réalisé par une suite de penseurs grecs pour donner à des croyances primitives relatives à la destinée de l'âme une élaboration systématique et une signification morale. Il est seulement regrettable qu'un des éléments les plus curieux et les plus énigmatiques de cette doctrine, l'origine céleste des âmes et leur parenté avec les astres, ne reçoive pas dans cette étude les clartés que l'on pouvait attendre.

Joseph MOREAU.

Hippocrate, *L'Ancienne Médecine.* Introduction, traduction et commentaire par **A.-J. Festugière** (Études et Commentaires, IV). Paris, Klincksieck, 1948 ; 1 vol. gr. in-8°, xxxiv-86 pages, dont 22 pages doubles (texte et traduction).

Dans cette nouvelle publication, le P. Festugière reproduit le texte du traité hippocratique Περὶ ἀρχαίης ἰητρικῆς, d'après l'édition de Heiberg, en l'accompagnant d'une traduction en regard et en le faisant suivre d'un riche et dense commentaire ; plusieurs index en facilitent l'exploitation, et une introduction dégage pour la commodité du lecteur les thèmes fondamentaux qui y sont examinés. — Le traité de l'*Ancienne Médecine* est un « discours-programme » s'adressant au public cultivé, et non spécialement aux professionnels de la médecine ; son but est d'établir, contre des novateurs qui voulaient fonder la médecine sur des « hypothèses » cosmologiques, que celle-ci est une technique autonome, reposant sur l'expérience, dont elle dégage des règles universelles que l'on pourra appliquer, moyennant discernement, à la diversité des cas. Le défenseur de l' « ancienne médecine », loin d'être un esprit rétrograde, apparaît donc comme un précurseur des méthodes de la science

positive. Mais l'intérêt principal de ce traité (et des écrits hippocratiques du même genre) dans l'histoire de la culture, c'est qu'il nous fait remonter à l'origine des conceptions d'où est sortie l'épistémologie platonicienne et aristotélicienne. A. E. Taylor trouvait même dans quelques lignes de notre traité [1] la terminologie caractéristique de la théorie des Idées et s'en autorisait pour conclure que « les formules techniques du *Phédon* » (et les conceptions correspondantes attribuées à Socrate dans ce dialogue) « ne sont pas l'invention de Platon, mais appartiennent à la science du ve siècle » (*Varia Socratica*, p. 215-216). Le commentaire du P. Festugière, sur ce point et sur bien d'autres, donne un précieux exemple de la contribution apportée par l'analyse philologique à la solution des problèmes d'histoire de la philosophie : en quelques pages, riches de textes lumineux, il montre que l'usage prétendu technique des termes en cause, tel qu'il se montre dans les écrits hippocratiques, dérive naturellement de l'usage courant, représenté par Hérodote et Thucydide, et que, s'il s'adapte sans effort à exprimer la métaphysique de l'essence, il ne la présuppose aucunement. — Il n'en demeure pas moins que les efforts des auteurs hippocratiques pour caractériser la technique, la discerner de l'empirisme brut, opposer ses résultats aux effets obtenus par hasard et distinguer le technicien du profane, annoncent, et sans doute même préparent, les tentatives des dialogues platoniciens pour définir une technique capable de diriger infailliblement la conduite humaine. Là encore, le commentaire du P. Festugière permet des comparaisons instructives ; mais l'originalité du Socrate platonicien consiste à avoir aperçu que la constitution de cette technique suprême supposait un critère transcendant à tous ceux qui avaient été envisagés jusque-là (compétence socialement reconnue ou attestée par le succès, emploi de règles universelles, précision métrique), un critère où se traduit une exigence absolue, celle du Bien ou de la Valeur, et d'où les techniques particulières elles-mêmes reçoivent leur destination *normale*, en se subordonnant à la technique suprême.

Un autre problème touchant le platonisme dans ses relations avec les écrits hippocratiques, c'est de savoir à quel traité se rapporte l'allusion à la méthode d'Hippocrate dans le *Phèdre* (270 *b-e*) ; depuis Littré, une énorme littérature s'est amoncelée sur cette question [2] ; le P. Festugière ne pouvait manquer de prendre position à ce sujet. Avec raison, selon nous, il souligne que la méthode préconisée par Socrate dans le *Phèdre* (269 *d* sq.) est d'inspiration cosmologique : la nature de l'âme, pas plus que celle du corps, ne saurait être connue autrement qu'à partir de la connaissance de l'Univers ; or, ce point de vue est précisément celui que

1. P. 46, 21-23 Heiberg : οὐ γάρ ἐστιν αὐτοῖσιν, οἶμαι, ἐξευρημένον αὐτό τι ἐφ' ἑωυτοῦ θερμὸν ἢ ψυχρὸν ἢ ξηρὸν ἢ ὑγρὸν μηδενὶ ἄλλῳ εἴδει κοινωνέον.
2. A la bibliographie de la n. 74 du Commentaire, on ajoutera : P. Kucharski, La « méthode d'Hippocrate » dans le *Phèdre*, *R. É. G.*, 1939, p. 301-357.

combat l'auteur positiviste du traité de l'*Ancienne Médecine;* il est représenté, au contraire, par d'autres traités de la collection hippocratique, notamment le *De natura hominis*, auquel Galien rapportait l'allusion du *Phèdre*. Le P. Festugière se range ainsi aux côtés de Diels contre Littré et Gomperz ; mais il est sans doute difficile de s'arrêter, en ce débat, à une position définitive. En tout cas, il faut louer le P. Festugière d'avoir donné au public français un instrument d'étude sur cette « question hippocratique » si délaissée chez nous depuis Littré, ses recherches de pionnier et son édition monumentale.

Joseph MOREAU.

V. Goldschmidt, *Les Dialogues de Platon* (Structure et Méthode dialectique). Paris, Presses universitaires, 1947 ; 1 vol. in-8°, xi + 374 pages.

Tout le monde est d'accord pour voir dans la Dialectique la méthode heuristique et structurante de la philosophie de Platon. C'est pourquoi la tentation a toujours été grande de dégager, des divers passages où Platon expose doctrinalement cette méthode, une théorie générale de la méthodologie dialectique pour en faire une sorte de Logique formelle du platonisme, quitte à voir ensuite dans telle ou telle démarche de la philosophie de Platon des exemples plus ou moins variés de cette méthode.

M. Goldschmidt ne consent pas à cette sorte d'abstraction : « la méthode dialectique, loin d'être une et uniment définissable, comporte beaucoup de variations et surtout de degrés » (p. vii). Même méthodologiquement, la régression par hypothèse et la progression normative, l'analyse et la synthèse, la dichotomie et le passage du multiple à l'Un sont autant d'aspects variés d'une méthode qui ne se laisse pas exposer formellement dans une théorie générale préalable. Il paraît donc légitime « d'expliquer les textes qui enseignent la méthode par ceux qui la pratiquent et d'englober, autrement dit, la méthode et la structure des Dialogues dans une seule et même étude » (p. viii). Telle est l'idée directrice de l'enquête entreprise dans cet ouvrage, et il semble bien qu'il y ait, en effet, beaucoup à gagner à étudier ainsi la Dialectique à l'œuvre sur les divers problèmes et aux divers plans de la recherche philosophique.

Par son dessein même, cette enquête demandait à être étendue à tous les dialogues proprement dialectiques de Platon. Et c'est ici que surgissait la difficulté : ou bien on groupait les dialogues dans une systématisation arbitraire, ou bien chaque dialogue étant pris en lui-même condamnait le travail à une longue monotonie. L'auteur a fait de son mieux pour éviter l'un et l'autre de ces deux dangers. Il n'est pas sûr qu'il ait réussi dans cette tâche difficile, et le par. 17, consacré au problème du groupement des dialogues, groupement qui ne se veut « ni dogmatique

ni génétique », est fort embarrassé de cette gageure. Toutefois, l'allure axiologique, qui est donnée à la quête platonicienne (recherche des valeurs, capture des pseudo-valeurs, réduction des antivaleurs) débouchant sur les dialogues « achevés », ne manque pas d'ingéniosité ni d'intérêt. L'analyse des dialogues en eux-mêmes est en général très serrée, elle contient des vues souvent pénétrantes, et c'est certainement par là qu'elle rendra les plus grands services aux curieux de Platon.

Ces analyses fines, orientées par cette perspective axiologique, finissent par permettre de dégager une idée d'ensemble de la dialectique, dont la richesse des procédés n'exclut pas l'unité de la fonction. Essentiellement adaptée au monde des valeurs, elle est un travail dianoétique complexe qui se meut, par unification, des images aux formes, des formes à la Forme, puis au Bien. Elle est ascension et redescente, mais surtout conversion ; « nous étions partis d'un monde qui avait oublié son Créateur ou qui s'était mis en révolte contre lui. L'ascension nous élève à la source. La redescente nous ramène à ce monde, mais rattaché de nouveau à son Principe, concilié avec lui, et qui mérite désormais d'en recevoir clarté et distinction » (p. 343).

Que la richesse de l'ouvrage nous donne parfois l'impression d'être noyés dans l'abondance, aucun de ceux qui ont pratiqué Platon ne songera à s'en étonner. Peut-être même faudrait-il dire que certains aspects des procédés dialectiques (l'aspect mathématique, par exemple) auraient pu être plus techniquement fouillés. Mais, si un scrupule devait être formulé, il concernerait plutôt le postulat implicite qui commande toute la recherche, à savoir que les Dialogues ont effectivement pour but l'emploi régulier, soutenu, de la Dialectique comme moyen de construction et d'expression d'une philosophie dont ces dialogues seraient l'exposé complet dans un genre délibérément choisi par Platon pour des raisons purement philosophiques, un peu comme fut choisi par Spinoza le mode d'exposition de l'*Éthique*.

Or, rien n'est moins sûr, et M. Goldschmidt passe bien vite sur ce problème (p. 2-3). Si l'on pense combien Platon a été mêlé de près aux événements politiques de son temps et à combien de manœuvres il a pu être obligé pour créer une école et drainer vers elle les esprits en désarroi, on peut croire que son œuvre publique s'est pliée à des considérations pragmatiques dont il faudrait sans doute tenir compte. De même que, pour Descartes, on ne comprend bien la dualité de structure entre les *Méditations* et les *Principes* qu'en faisant intervenir les visées pragmatiques de ce dernier ouvrage destiné à supplanter les manuels des doctes, de même, croyons-nous, une étude de la structure des dialogues platoniciens devrait être appuyée sur une enquête historique concernant les visées de Platon, non pas de sa philosophie qui agite des problèmes que nous croyons éternels, mais de la forme qu'il a donnée à ses écrits publics. Ces remarques ne diminuent en rien les grands mérites de M. Gold-

schmidt, mais nous pensons qu'étant donné son propos qui était d'étudier la structure des Dialogues, une étude historique des buts pratiques poursuivis par Platon en les publiant sous la forme que nous leur connaissons aurait pu éclairer certaines des difficultés qu'il a rencontrées dans son travail.

Georges BASTIDE.

V. Goldschmidt, *Le paradigme dans la dialectique platonicienne.* Paris, Presses universitaires, 1947 ; 1 vol. in-8°, 135 pages.

La seconde thèse de M. Goldschmidt s'inscrit en complément dans le cadre des recherches générales du même auteur sur les procédés dialectiques de la pensée de Platon. Le problème se trouve ici limité à l'emploi du paradigme. Il est courant de dire que chez Platon les Idées sont les paradigmes des choses sensibles, mais on n'a pas assez remarqué que, comme le signalait déjà Rodier, les choses sensibles sont, à leur tour, les paradigmes des Idées. C'est à partir de cette remarque que s'engage la recherche de M. Goldschmidt.

La fonction du paradigme y est examinée en corrélation avec les fonctions générales de la Dialectique : le paradigme est un exercice qui détourne de la pensée en extension pour convertir l'esprit aux essences ; il réduit les fausses valeurs et découvre les vraies structures. C'est essentiellement un procédé de transposition qui a des frontières communes avec l'induction, le mythe, la métaphore, sans se confondre avec ces procédés.

Tout cela est fort bien démontré, et l'examen attentif de l'emploi du paradigme par Platon corrige la fausse idée qu'on se fait trop souvent de son « idéalisme ». « Pour Platon, le monde sensible existe réellement et le dialecticien, loin d'être ce personnage touchant et un peu ridicule du *Théétète*, possède le sens des réalités et le goût de l'observation » (p. 88). Peut-être cela n'épuise-t-il pas le problème de la participation des choses sensibles aux Idées, mais le travail est conduit avec beaucoup de précision par une analyse des textes les plus importants. Mais, comme nous le remarquions à propos de l'ouvrage du même auteur sur la structure des Dialogues, il ne serait pas inutile de se demander pour qui et pourquoi Platon a écrit sous cette forme, qui est certainement mêlée à des préoccupations pratiques de Platon en son temps et en son milieu.

Georges BASTIDE.

Fritz Wehrli, *Die Schule des Aristoteles,* Texte und Kommentar, Heft III : *Klearchos.* Bâle, Benno Schwabe & Co, 1948 ; 1 vol. gr. in-8°, 85 pages.

Ce fascicule est le troisième d'une collection qui comprendra tous les fragments péripatéticiens jusqu'au Ier siècle avant notre ère ; les deux

premiers fascicules, déjà publiés, ont été consacrés à Dicéarque et à Aristoxène ; celui-ci contient les fragments de Cléarque, non réédités depuis Müller, qui les avait recueillis, après Verraert, dans ses *Fragmenta historicorum graecorum*, t. II, Paris, Didot, 1848. — Originaire de Soles, dans l'île de Chypre, Cléarque fut un disciple immédiat d'Aristote ; mais, au dire de Plutarque (*De fac. lun.* 920 *e*), il s'écarta de lui sur bien des points. L'un des mérites du commentaire de M. Wehrli est de nous éclairer sur ces divergences. Cléarque avait composé un *Éloge de Platon*, un *Commentaire des passages mathématiques de la République*, et un dialogue *Sur le sommeil*, où étaient rapportés, sur la foi de récits d'origine orientale, des faits merveilleux attestant l'indépendance de l'âme à l'égard du corps et son immortalité. Ces vues de Cléarque, opposées à l'aristotélisme d'école, se rattachaient à celles de Platon, reproduites par Aristote lui-même dans un dialogue de jeunesse, *l'Eudème*, et étaient marquées de l'orientalisme caractéristique de l'ancienne Académie. Ce péripatéticien serait donc demeuré platonisant et ne semble pas avoir saisi la pensée aristotélicienne en ce qu'elle a d'original. Cela n'était pas toutefois un obstacle à des recherches positives conduites selon les méthodes en usage au Lycée ; mais, plutôt que vers les sciences de la nature, Cléarque semble s'être orienté vers l'anthropologie ; c'est du moins ce que dénotent les titres de ses principaux ouvrages, ceux auxquels se rattachent les fragments les plus nombreux et les plus étendus. Nous relevons parmi ces ouvrages un traité *sur la Culture* (περὶ παιδείας), un autre *sur l'Amitié*, des recueils de proverbes et d'énigmes, témoignage de l'intérêt attaché, à la suite d'Aristote, aux expressions de la sagesse traditionnelle, de la raison et de l'expérience collectives, et enfin un *Eroticos*, un dialogue, sans doute, sur l'Amour, dont il faut rapprocher un traité *sur les genres de vie* (περὶ βίων), peut-être également dialogué. Aristote avait distingué trois genres de vie : vie contemplative, vie active et vie de plaisir ; ce sont principalement des exemples de cette dernière qui, de l'œuvre de Cléarque, ont été retenus par Athénée dans les extraits qu'il nous a conservés ; on y voit comment le prétexte de documentation anthropologique, voire d'édification morale par contraste, sert à couvrir la curiosité pornographique. Ces réserves faites, d'après M. Wehrli lui-même (p. 58), sur le tour d'esprit de Cléarque, il reste que le commentaire de ces fragments, plus anecdotiques que philosophiques, exigeait une érudition variée, étendue et nourrie ; on peut dire que l'auteur a pleinement satisfait aux difficultés de sa tâche. — L'ouvrage est pour le moment dépourvu d'index ; il faudra attendre l'achèvement de la collection.

Joseph MOREAU.

Constantin Emm. Periphanakis, *La théorie grecque du droit et le classicisme actuel.* Athènes, 1946 ; 1 vol. in-8°, 218 pages.

Si l'on en croit l'avant-propos qui précède cet ouvrage, l'auteur se serait proposé de montrer « la contribution de la pensée grecque à la philosophie du droit, notamment à la formation de la théorie dominante du droit ». Non seulement M. Periphanakis a atteint pleinement son but, mais encore de la lecture de l'ouvrage se dégage très nettement l'impression que les apports dont la philosophie du droit a bénéficié à la suite des nombreuses études publiées depuis les scolastiques jusqu'à nos jours sont tout à fait insignifiants en comparaison de ce que nous devons aux Grecs. Les modernes qui croient découvrir des théories nouvelles ne pourront qu'en tirer des leçons d'humilité. Quant aux historiens, ils remarqueront une fois de plus que, si deux mille ans signifient quelque chose au point de vue de la technique et des arts appliqués, ce long espace de temps n'a rien ajouté, ou presque, à la culture, ni aux grandes lignes de la philosophie du droit.

Bien que Grec, M. Periphanakis écrit dans un français correct et clair que certains de nos concitoyens pourraient lui envier. Il a adopté un plan biparti, étudiant d'abord les concepts grecs classiques et ensuite ce qu'il nomme le classicisme actuel. Ce plan l'amène à quelques redites, car il tient, dans la seconde partie, à comparer les doctrines modernes avec celles de la Grèce antique, et, pour ce faire, il lui faut rappeler des concepts déjà exposés dans la première partie. La source essentielle de l'auteur en ce qui concerne les conceptions helléniques est Aristote, dont on ne dira jamais assez tout ce que lui doivent saint Thomas et après lui toutes les écoles de droit naturel.

A côté d'Aristote, M. Periphanakis cite également divers auteurs grecs, notamment Platon, Solon, Démosthène, et, parmi les modernes, une part largement prépondérante est faite aux Français. Conformément à un usage qui tend à se propager, même à Athènes, où l'ouvrage a d'ailleurs été très correctement imprimé en français, les références sont rejetées à la fin du texte, ce qui est parfois un peu gênant pour le lecteur. En somme, un excellent ouvrage de vulgarisation qui rappellera aux juristes et philosophes du droit tout ce qu'ils doivent à la pensée antique.

G. HUBRECHT.

K. M. T. Chrimes, *The « Respublica Lacedaemoniorum » ascribed to Xenophon; its manuscript tradition and general significance* (fasc. I des *Public. of the Fac. of Arts of the Univ. of Manchester*). Manchester, University Press, 1948 ; 1 vol. petit in-4°, VI + 48 pages.

C'est un chapelet d'hypothèses audacieuses qu'apporte cet opuscule.

L'auteur prend comme point de départ une étrangeté indéniable, et depuis longtemps reconnue, du texte de la Λακεδαιμονίων Πολιτεία, tel qu'il est donné par tous les manuscrits. L'avant-dernier chapitre (xiv) coupe en deux un exposé (ch. xiii et xv) concernant les rois lacédémoniens et y insère un développement sur la désobéissance des Spartiates « au dieu et aux lois de Lycurgue » : il n'est donc pas à sa place. En outre, il critique vivement Sparte, alors que celle-ci, dans le reste du traité, est l'objet d'éloges. Selon l'explication de H. Bazin (1885), F. Ollier (1934), J. Luccioni (1948), ce chapitre représenterait une série de réflexions non destinées à la publicité, rédigées après coup par Xénophon en 378, alors qu'il désapprouvait la politique spartiate, écrites par lui en marge à la fin de son exemplaire personnel, mais introduites ensuite dans le texte par un copiste indifférent à la suite des idées. K. M. T. Chrimes songe à tout autre chose. Il s'agirait du début même du traité, le chapitre i actuel étant, en réalité, le deuxième de l'œuvre telle qu'elle avait été conçue et rédigée d'un bloc. L'enchaînement logique serait le suivant : « Aujourd'hui, les lois ne sont plus respectées par les Spartiates, et les Grecs se coalisent contre eux (ch. xiv). Pourquoi donc ont-ils atteint ce degré de puissance? Parce que, etc. (ch. i et suiv.). »

Une deuxième hypothèse rend compte du désordre actuel. Malgré sa complication, elle peut se ramener au schéma que voici. La même feuille de papyrus, qui, pliée en deux, servait de couverture à la « main » que constituait le *codex* archétype de tous nos manuscrits, portait à la fois l'authentique chapitre i sur ses pages 1 et 2 et le dernier chapitre (xv) sur ses pages 3 et 4. A la suite de l'usure et de remaniements inintelligents du *codex*, cette feuille n'a plus servi de couverture, mais a pris place à la fin, après toutes les autres. L'ancien chapitre i, intercalé entre les anciens chapitres xiv et xv, est devenu l'avant-dernier du traité, tandis que tous les chapitres de ii à xiv inclus avançaient d'un rang.

Et l'auteur, loin de s'en tenir là, continue discussions et hypothèses. Selon lui, le traité, auquel il a rendu son unité première et où la critique de Sparte prend une valeur nouvelle, date de 395, au moment de la guerre de Corinthe et avant la bataille de Cnide. A cette date et dans cet esprit, impossible d'admettre que Xénophon l'ait rédigé ; dès l'Antiquité, certains doutaient de cette attribution, qui n'a pas prévalu, comme le montre le silence observé par Appien dans ses *Tactica*, avant la seconde moitié du iie siècle après J.-C. ; d'ailleurs, les contradictions ne manquent pas avec certaines œuvres authentiques de Xénophon et, dans un travail en préparation sur Sparte, K. M. T. Chrimes prouvera sans peine que « l'auteur de la *Respublica* n'était même nullement un expert militaire ». Le traité a certainement été écrit par un oligarque athénien, disciple de Socrate. Si bien que, par élimination, on parvient à Antisthénès,

auquel, d'après les fragments que nous possédons de lui, il convient parfaitement. *Et nunc erudimini.*

L'ingéniosité de K. M. T. Chrimes est certainement remarquable, ainsi que sa souplesse dialectique. Mais, en l'espèce, je m'avoue étourdi, et même désarmé, par une imagination si hardie comme par tant d'affirmations péremptoires.

André AYMARD.

L. Delatte, *Les traités de la royauté d'Ecphante, Diotogène et Sthénidas* (fasc. XCVII de la *Bibl. de la Fac. de philosophie et lettres de l'Univ. de Liége*). Liège-Paris, 1942 ; 1 vol. in-8°, x + 318 pages.

Stobée nous a conservé quelques fragments de traités περὶ βασιλείας qu'il attribue à ces trois auteurs, qualifiés par lui « pythagoriciens » : du dernier, d'ailleurs, à peine une vingtaine de lignes. Sur Diôtogénès, pour qui Stobée transmet également des fragments d'un περὶ ὁσιότατος et sur Sthénidas, le reste de la tradition antique observe un silence total. Ekphantos, au contraire, est nommé, sans aucune précision, par d'autres sources ; mais les doctrines qu'elles résument sous son nom ne se rattachent pas spécialement à celles qui s'expriment dans les fragments de Stobée ; s'agit-il donc bien du même philosophe? Ainsi, des œuvres qu'aucun critère externe ne permet de dater, même à quelques siècles près, et dont l'intérêt, pourtant, dépend avant tout de la date qu'on leur attribue. On ne leur a pas, pendant longtemps, prêté grande attention. Mais certains, tels E. R. Goodenough et W. W. Tarn, les ont considérées comme assez anciennes (début du IIIe siècle avant J.-C. au moins) pour que leurs fragments pussent servir à préciser la conception de la monarchie hellénistique. On y trouve, par exemple, sous le nom de Diôtogénès, la fameuse formule βασιλεὺς νόμος ἔμψυχος, dont ce pourrait être l'un des premiers emplois, le premier, même, si on n'identifie pas au Tarentin du IVe siècle cet Archytas dont Stobée nous a conservé aussi des fragments. On saura donc grand gré à L. Delatte d'avoir soumis ces textes peu connus à un examen minutieux.

Après revision des manuscrits, il en donne une édition, parfois un peu hardie, où les corrections s'inspirent un peu trop de l'idée qu'il croit reconstituer en soumettant son expression aux règles de notre logique ; mais il ne s'agit point de manuscrits qui méritent tant de respect. Il en fournit une traduction, excellente parce que, comme il le faut pour des textes de ce genre, aussi littérale que possible. Il apporte un commentaire très complet, philologique pour la langue, la syntaxe et le style, philosophique surtout avec les rapprochements appelés par les doctrines. Cette partie de son livre émerveille vraiment par la richesse des connaissances dont elle témoigne, par la pénétration et l'abondance des suggestions qu'elle présente : on reconnaît dans l'auteur, assistant de

philologie classique à la Faculté des lettres de Liège, un érudit formé à la meilleure école, le fils, pour tout dire d'un mot, d'un maître versé dans l'histoire des idées et des philosophies antiques. Le volume serait parfait s'il n'y manquait un relevé d'ensemble de la bibliographie au moins essentielle.

Voici ses conclusions, entièrement opposées à celles de Goodenough et de Tarn. L'étude philologique, à laquelle personne n'avait procédé jusqu'ici, conduit au Ier et même, plus probablement, au IIe siècle de notre ère, par la complexité des influences dialectales où le sicilien littéraire domine, mais n'intervient pas seul, par les néologismes, par les emprunts à la langue poétique, par les acceptions qui ne sont pas antérieures aux périodes hellénistique et impériale, par les particularités syntaxiques et les recherches de style. L'étude des idées oriente vers la même date ; il existe trop de points de contact entre elles et des doctrines plus tardives pour les faire remonter aux lendemains de la mort d'Alexandre. Chez Diôtogénès et Sthénidas, l'influence stoïcienne est très forte. Chez Ekphantos, plus mystique, au style « abstrus et parfois cabalistique », on retrouve celle de la théosophie alexandrine. Pythagoriciens, soit ; mais néo-pythagoriciens ayant « voulu donner à la théorie du droit divin de la royauté et à la sotériologie politique une forme qui s'accommodât des doctrines de leur secte » et n'appartenant pas « à la première, ni même sans doute à la seconde génération des néo-pythagoriciens ».

Les débats d'antériorité entre doctrines, dans les conditions où se présente celui-ci, avec une chronologie d'un côté entièrement flottante, sont toujours délicats à trancher : comment faire la preuve formelle que l'adaptation est le fait de l'un, et non pas de l'autre? Selon É. Bréhier, Philon a connu ces traités de la royauté ; selon L. Delatte, le rapport est inverse ; mais, dans les deux cas, l'argument décisif manque. Il est vrai que la philologie fournit un appoint sérieux et, en l'espèce, neuf. Suffit-elle, pourtant, à justifier un arrêt catégorique? Pour ma part, je ne dépasserais pas encore le *non liquet* ; mais il y a dans cette hésitation, je ne crains pas de l'avouer, une large part de regret de ne plus pouvoir éclairer, grâce à ces textes, la doctrine monarchique de la période hellénistique.

Certains détails accrochent, naturellement : c'est inévitable dans le traitement et le commentaire d'une matière aussi fluide, d'idées dont l'expression claire et l'enchaînement rigoureux ne sont certes pas les qualités dominantes. Je m'arrêterai à trois, qui ont leur intérêt pour le fond du débat.

Les pages (245-249) où L. Delatte étudie la formule βασιλεὺς νόμος ἔμψυχος comptent sans aucun doute parmi les plus fines et substantielles du livre. Il conclut qu'elle a, dans l'Antiquité, offert deux sens : le roi « loi animée », parce qu'il représente la loi écrite et en surveille l'exécu-

tion, ou bien parce que sa volonté constitue la loi elle-même. Il conclut aussi que Diôtogénès l'a prise dans le premier sens en 263, 19 (éd. Hense)[1], puisque le pythagoricien, après avoir laissé le choix entre deux définitions du roi, « loi animée ou magistrat conforme à la loi » (νόμιμος ἄρχων), ajoute aussitôt que, « pour cette raison, par conséquent, le roi est le plus juste et le plus conforme à la loi » (νομιμώτατος)[2]. Mais cette interprétation revient à supprimer la distinction « loi animée ou magistrat conforme à la loi ». Distinction qui, précisément, correspondait à une réalité au début des temps hellénistiques, puisqu'elle n'était autre que la distinction entre la monarchie personnelle, toute-puissante, et la monarchie traditionnelle — on n'ose écrire constitutionnelle en l'absence de lois écrites — telle qu'elle existait à Sparte, telle aussi qu'elle avait existé et qu'elle allait encore exister, au moins épisodiquement, en Macédoine même. Tandis que, pour un contemporain de l'Empire romain, cette distinction n'avait plus évidemment aucun sens.

L'interprétation donnée p. 229 du mot « amis » chez Ekphantos (277, 1) appelle d'identiques réserves : « Les amis dont il est question... sont les sujets du roi, les hommes en général et non, comme on pourrait le croire, les ministres dont il aurait besoin pour exercer le pouvoir. » Sans doute, L. Delatte y est-il conduit par l'idée qu'il aperçoit (p. 225) derrière le mot φιλία en 275, 9 et 15. Mais comment ne pas songer, nécessairement, bien plutôt même qu'aux « ministres », aux φίλοι des monarchies hellénistiques?

Enfin, il est bien difficile de penser avec L. Delatte (p. 285), pour qui c'est « l'un des plus importants » indices en faveur de sa conclusion, que ces trois auteurs « ne paraissent connaître qu'un roi sur la terre » et qu'en conséquence « cette royauté universelle est l'empire romain ». Toutes les expressions qu'il relève, et dont aucune ne fait allusion à la royauté « universelle », mais seulement à la royauté « terrestre », « chez nous », « chez les hommes », s'expliquent le plus aisément du monde par le caractère général et doctrinaire de leurs théories : il s'agit évidemment pour eux de la royauté en soi et leurs formules demeurent valables quel qu'ait été, de leur vivant, le nombre des monarchies particulières. Au reste, même dans cette acception, pourquoi l'empire romain, plutôt que la royauté d'Alexandre ou celle à laquelle ont prétendu le

1. La formule se rencontre encore en 265, 10-11, et elle y embarrasse un peu L. Delatte, p. 248. Si elle n'est plus opposée à la seconde définition du roi, c'est que Diôtogénès néglige maintenant celle-ci, beaucoup moins importante en fait de son temps et sans intérêt dans son nouveau développement.

2. Je traduis ici νόμιμος comme L. Delatte. Il serait naturellement possible de nuancer : « qui se conforme à la loi » ou « à la coutume », par exemple. A propos de ce même adjectif, je dois signaler que la correction apportée, pour Sthénidas, 271, 11, à la leçon des manuscrits paraît un peu forcée. « Serviteur légitime » n'a guère de sens, comme il est dit p. 281 ; mais « roi légitime » n'en a pas non plus dans l'esprit du philosophe. Au contraire, « serviteur qui se conforme à la loi » en a un, et qui rapproche aussi bien Sthénidas de Diôtogénès.

plus fermement, parmi les diadoques, Antigonos Monophtalmos et Dèmètrios Poliorkètès?

Telles sont quelques-unes des raisons pour lesquelles je ne saurais suivre entièrement L. Delatte. Mais c'est déjà beaucoup que de contraindre à suspendre le jugement et on ne peut faire moins après l'avoir lu. Les linguistes trancheront peut-être : la question vaudrait la peine qu'ils la reprennent.

André AYMARD.

F. Cupaiuolo, *La versione latina*, IIª edizione riveduta ed ampliata. Naples, Libreria Scientifica, 1947 ; 1 vol. in-8°, 331 pages.

Ce recueil de thèmes latins, qui paraît dans une deuxième édition remaniée et augmentée, est destiné surtout aux élèves des classes supérieures des collèges et aux étudiants. A juste titre, M. Cupaiuolo insiste, dans sa préface, sur les multiples profits que l'esprit retire de la pratique du thème latin — exercice difficile, et trop négligé (en France, comme ailleurs). Deux parties forment l'ouvrage. Dans la première, l'auteur a rangé des textes, qu'il a rédigés, et dont chacun a un commentaire : celui-ci n'est pas constitué par les seules remarques, qui doivent aider à traduire, mais par des indications de caractère général sur des faits de syntaxe, de morphologie ou de style ; M. Cupaiuolo propose aussi des exercices, fort utiles : par exemple, l'élève est invité à trouver, à l'aide d'un bon dictionnaire, les termes poétiques du *Songe de Scipion* ou d'un chapitre de Tacite. Cette première partie est suivie de textes italiens, dont la mise en latin fera revoir au jeune latiniste la syntaxe des cas, celle du verbe, etc... (de-ci de-là sont insérés quelques textes d'auteurs latins, qui illustrent intelligemment les conseils du maître). La seconde partie, établie sur le même plan, comprend d'abord des textes, pourvus d'un commentaire : ils sont tirés d'écrivains italiens, classiques et modernes ; leur réelle difficulté justifie l'abondance de l'annotation ; ensuite, quelques textes italiens sans commentaires. Le livre se termine par une note bibliographique, au courant des derniers travaux, et où l'on voit avec plaisir figurer les noms des meilleurs grammairiens français, et par un Index, qui sert d'*Antibarbarus*.

Travail utile. L'on pourrait discuter telle ou telle traduction proposée. Mais il faut un beau courage pour proposer une traduction, et nous ne chercherons pas chicane à l'auteur, qui se montre bon pédagogue et bon latiniste. Sachons-lui plutôt gré de son audace. Une lacune : que n'a-t-il donné quelques corrigés complets? Je sais bien que ce ne serait plus de l'audace, mais presque de la témérité : l'enjeu justifie pourtant le risque.

H. BARDON.

E. de Saint-Denis, *Le vocabulaire des animaux marins en latin classique* (Études et Commentaires, II). Paris, Klincksieck, 1948 ; 1 vol. in-8°, XXXII + 120 pages.

La lecture du *Vocabulaire des animaux marins en latin classique* par M. le professeur E. de Saint-Denis montre combien l'auteur est pénétré de son sujet. J'entends par là que non seulement il s'est fort documenté sur la question qu'il se proposait de traiter par une très sévère analyse de nombreux ouvrages grecs et latins, mais encore qu'il possède des connaissances sérieuses en sciences naturelles, dépassant de beaucoup celles qu'on rencontre ordinairement chez un professeur de lettres. En plus de cette science zoologique, qui se retrouve dans tous les passages où il discute une détermination, on sent chez lui un bien grand et très juste savoir des choses de la mer et de la pratique des pêches. Les caractères physiques des Poissons, Mollusques, Crustacés, Polypiers dont il parle ne lui sont pas plus étrangers que les mœurs de ces êtres. Tout cela explique et justifie l'affectueuse dédicace qu'on trouve en tête de son livre : « A mes fils, en souvenir de nos pêches et de nos propos sur les bêtes de la mer. »

Après un premier chapitre, fort attrayant, où est rappelé le rôle important que les poissons et les coquillages jouèrent dans l'alimentation des Anciens et plus particulièrement des Romains, l'auteur insiste sur la multiplicité de noms donnés à un même être marin par les populations, et souvent même par les savants, suivant les localités. Il fournit de nombreux exemples à l'appui de cette assertion. Ce qui est plus grave encore et ce qui complique beaucoup les choses, c'est qu'un même vocable peut être donné à des espèces différentes, parfois même très éloignées dans l'échelle zoologique. Ces errements sévissaient déjà dans l'antiquité ; avec le temps les appellations se sont ajoutées aux appellations, s'enchevêtrant les unes dans les autres chaque jour davantage, de sorte qu'aujourd'hui, il est bien pénible et quelquefois presque impossible de se reconnaître au milieu de cet énorme fatras de mots.

M. de Saint-Denis, avec grande habileté et un soin méticuleux, discute les termes anciens, les compare les uns aux autres, s'efforce d'en trouver l'origine grecque, latine ou empruntée aux idiomes voisins, signale les doubles emplois, insiste sur les synonymes et arrive ainsi à mettre de l'ordre dans une question bien embrouillée.

Pour identifier un animal marin cité par un auteur ancien, il use avec une modération prudente des caractères donnés par cet auteur : forme, couleur, odeur, habitat, mode de vie et même qualités alimentaires ; compare ces caractères à ceux qui sont fournis par les autres écrits ; fait appel aux connaissances actuelles ; rappelle les tentatives d'identification faites avant lui et conclut. Il est exceptionnel qu'on ne soit pas

séduit par son raisonnement et qu'on n'accepte pas ses déductions.

C'est ainsi que, dans la troisième partie de son ouvrage, la plus importante, M. de Saint-Denis étudie, au point de vue de leur identification, deux cent soixante êtres marins. Pour la plupart, il arrive à une identification parfaite ; d'autres fois il reste dans un doute prudent et dans quelques cas seulement déclare l'identification impossible.

Je ne saurais analyser ici ces deux cent soixante déterminations rangées par ordre alphabétique d'après le nom ancien le plus communément donné ; il me suffira d'un exemple pour montrer la méthode scientifique rigoureuse adoptée par l'auteur. Prenons l'Esturgeon, que M. de Saint-Denis place dans son vocabulaire sous le vocable latin *acipenser.*

Il cite d'abord, avec toutes références, les auteurs anciens (Pline, Ovide, Cicéron, Lucilius, Macrobe, Horace, etc.) qui ont parlé de ce poisson ; puis il recherche et discute l'étymologie possible du terme *acipenser.* Il analyse les caractères de ce poisson fournis par les auteurs ; il rapporte et discute la description assez complète qu'en donne Athénée et la distinction, très discutée, que celui-ci fait entre l'*acipenser* et le *galeos*, actuellement connu sous le nom de chien de mer. Il rapporte une particularité des écailles de l'*acipenser*, signalée par Pline : *unus omnium squamis ad os versis contra quam in nando meant*, et que confirme Nigidius Figulus : *cur alii pisces squama secunda, acipenser adversa sint;* or, c'est bien là un caractère bien particulier possédé par l'Esturgeon. Enfin, laissant les caractères zoologiques, il souligne que les auteurs anciens s'accordent à célébrer la délicatesse de la chair de ce poisson (Macrobe, Plaute, Cicéron). Aussi conclut-il qu'il y a des raisons sérieuses pour que l'*acipenser* des anciens soit l'esturgeon de nos jours, en particulier l'espèce ordinaire qui porte la dénomination scientifique *Acipenser sturio* L.

Il est incontestable qu'une discussion ainsi conduite ne peut que convaincre ; aussi puis-je dire que l'ouvrage de M. de Saint-Denis est appelé à rendre de réels services tant aux philologues qu'aux naturalistes.

J. CHAINE.

Albert Grenier, *Les religions étrusque et romaine*, dans **Mana,** *Introduction à l'histoire des religions. Les religions de l'Europe ancienne*, III. Paris, Presses universitaires de France, 1948 ; 1 vol. in-8°, 233 pages.

Nous n'avions en France aucune histoire un peu développée de la religion romaine, qu'on put recommander aux étudiants ou aux lecteurs cultivés. Le petit livre récent de M. Basanoff, *Les dieux des Romains*, toujours suggestif et parfois discutable, ne traitait qu'une partie du sujet, sans notes et références érudites. Il appartenait à l'auteur du *Génie romain dans la religion, la pensée et l'art*, dont chacun depuis de

longues annés apprécie les mérites, de combler cette lacune. Le présent travail, qui paraît dans un volume où il est traité aussi des religions des Celtes par M. Vendryes, des Germains par M. Tonnelat et des Slaves par M. Unbegaun, est, comme tous ceux de cette collection, enrichi de notes développées, consacrées à une bibliographie choisie et à un état des questions.

M. Grenier traite tour à tour de la religion étrusque et de la religion romaine. M. Jean Bayet, dans son admirable rapport du *Mémorial Marouzeau* (auquel on s'étonne un peu qu'aucun renvoi ne soit fait ici), disait avec quelle impatience on attendait ce manuel sur « les religions *italiques* et romaines » : on notera la nuance. M. Grenier n'a pas cru devoir traiter séparément des religions italiques. C'est sans doute, malgré l'orientation actuelle qui conduit à leur attacher de plus en plus d'importance, qu'il en a jugé le cadre encore trop mal défini pour qu'elles se prêtent à un exposé systématique et indépendant. On devra donc chercher, dans les tableaux étrusque et romain, les indications parallèles sur les cultes osques, ombriens, etc. M. Grenier se montre attentif aussi bien aux travaux de M. Dumézil qu'à ceux de M. Altheim et de son école. Il en discute avec modération les conclusions, ici et là : peut-être une analyse de leurs thèses dans le chapitre qu'il intitule Méthode aurait-il mieux souligné pour le lecteur non initié l'intérêt qui s'attache à ces prises de position récentes. Le rappel des noms de Mannhardt, de Frazer, de Durkheim et de Lévy-Bruhl est excellent : non peut-être tout à fait suffisant. Pour Frazer, son édition des *Fastes* est citée parfois : sauf erreur de ma part, elle n'est nulle part indiquée parmi les livres fondamentaux et les instruments de travail indispensables. Une mention du rapport de Fr. Pfister dans le Bursian, *Die Religion der Griechen und Römer*, Leipzig, 1930, ne serait pas moins nécessaire. Les rééditions que ne manquera pas d'avoir un livre aussi utile permettront de combler cette lacune.

Voici le plan des deux parties. Pour la religion étrusque, le ch. I traite de la religion des Étrusques et de leur civilisation. Le ch. II, de la révélation étrusque, l'exposé est groupé selon les catégories de *libri* (*haruspicini*, *rituales*, etc.) que la tradition mentionne. Le ch. III est réservé aux dieux de l'Étrurie ; le ch. IV, au monde infernal, et le ch. V, à la vie religieuse. Il n'a évidemment pas été possible d'adopter un plan chronologique. La religion romaine, par contre, se prête à un tel mode d'exposition. Il sera donc question de la plus ancienne religion (ch. I), du calendrier et des cultes anciens (ch. II), c'est-à-dire de ceux que la tradition attribue à l'époque royale, sans qu'il paraisse possible, comme à M. Altheim, de distinguer des couches successives et de parler, par exemple, d'une politique des Tarquins. Le ch. III nous montre les dieux nouveaux de la République ; le ch. IV, le culte, ses ministres et ses rites. Le ch. V

expose la restauration religieuse d'Auguste ; ici M. Grenier admet avec M. Altheim que les poètes ont plutôt guidé et précédé le prince qu'ils ne se sont fait ses simples porte-parole. Enfin, le ch. VI nous fait assister aux dernières transformations de la religion romaine.

Mon peu de compétence ne me permet, pour ce qui touche la religion étrusque, que de souligner le profit que j'ai tiré de l'exposé de M. Grenier. Je présenterai quelques observations sur ce qui concerne Rome.

Dans le chapitre *Numen*, on eût pu distinguer avec plus de netteté la conception animiste qui prédomine, par exemple, chez Warde Fowler et chez Bailey de la conception préanimiste ou « dynamiste » qui est celle de M. Pfister et de M. Wagenvoort. Le livre récent de ce dernier, *Imperium* (voir mon article à paraître dans le *Journal des savants*), est à cet égard indispensable à connaître. On remarquera que le thème en déborde l'histoire des religions pour s'étendre sur celle du droit et des concepts politiques. C'est que les juristes eux-mêmes, en ce qui concerne Rome, sont moins sensibles qu'autrefois à la laïcité du droit romain tel qu'il est devenu ; si elle reste caractéristique de lui à l'époque historique, ils sont soucieux, à ses origines, de déceler des conceptions magiques et rituelles. Les noms de Pierre Noailles ou celui de M. Henri Lévy-Bruhl n'auraient pas été inattendus dans un traité sur la religion romaine envisagée de ce point de vue.

Non moins propre à l'esprit romain que la conception du *numen* est celle des *Indigitamenta* sur lesquels M. Grenier insiste à bon droit. Avec la majorité des historiens, avec, notons-le, M. Wagenvoort, qui propose du mot une étymologie nouvelle et remarquable, il y voit une théorie témoignant de la religion primitive, reliée à celle des *numina*. Cependant, M. Basanoff rappelait peut-être avec raison qu'il faut y faire une part très large à l'activité « systématrice » des collèges sacerdotaux : il faisait ainsi un écho modéré à la thèse soutenue par qui voit dans les multiples entités divines, dont nous parle saint Augustin, d'après Varron, plutôt le produit du pédantisme de théologiens formalistes que celui d'un sentiment religieux spontané et authentique.

Pour l'élément indo-européen de la religion la plus ancienne, M. Grenier souligne, d'une part, les cultes familiaux, Jupiter, de l'autre. Pour les premiers, on se reportera à Fr. Bömer (cf. J. Bayet, p. 353). Comme M. Piganiol, M. Grenier opposerait aux divinités du ciel, qui seraient indo-européennes, les dieux chthoniens, qui seraient l'apport des populations méditerranéennes primitives, surtout la Grande Mère, sur laquelle Mme Marconi insistait naguère. Pour ma part, ce schématisme ne me paraît guère conforme à ce que nous enseigne la comparaison avec les religions existantes, non plus qu'à la psychologie religieuse. Les cultes correspondent aux besoins de l'homme et on voit mal un peuple qui se tourne vers le ciel seul ou vers la terre seule pour y

chercher les puissances protectrices dont dépendent son salut et sa prospérité.

L'étude du calendrier est placée de façon très judicieuse à la base de l'exposé des cultes. M. Grenier incline à admettre l'existence du calendrier de dix mois attribué par la tradition à l'époque qui a précédé la réforme de Numa. L'idée n'en deviendrait assez claire pour le lecteur que si on admettait la thèse soutenue par Frazer, après J. E. Hartmann (édition des *Fastes* d'Ovide, II, p. 17-29), et fondée sur de nombreux parallèles empruntés aux peuples primitifs : l'hiver est laissé en dehors du comput, comme étant une saison inutile. Fondamental pour ce calendrier primitif est le rappel, par Frazer, des théories antérieures (Doddwell, Erycius Putanus, Julius Pontidora, Niebuhr). Pour les sources antiques, il conviendra d'ajouter le *Liber de die natali* de Censorin.

M. Grenier semble penser (p. 99) que Jupiter est proprement le dieu honoré dans les *Terminalia* et les *Liberalia.* Il précise pour la seconde de ces fêtes qu'il a absorbé la personnalité de quelque ancien génie, Liber. Pour Jupiter Liber, Wissowa pensait au rebours que celui-ci s'était détaché de Jupiter (*Religion und Kultus der Römer*, 2e édit., p. 120 ; cf. p. 299). Rien n'indique un lien entre Jupiter (ou Jupiter Liber) et les *Liberalia* du 17 mars. Pour Terminus, avant le dieu Terminus, il paraît bien y avoir eu la pierre sacrée (ainsi Wissowa, p. 136 ; Bailey, *Phases in the religion of ancient Rome*, p. 6, etc.) ; puis on a créé un dieu Terminus. Mais Jupiter Terminus ou Terminalis n'apparaît que comme une création tout à fait sporadique. Sur le Capitole, Terminus est distinct de Jupiter et semble l'avoir précédé ; M. Basanoff admet contre Wissowa la vraisemblance de la légende que l'on contait à ce sujet. Quoi qu'il en soit, les *Terminalia* paraissent s'être adressés à la pierre d'abord, à Terminus ensuite, jamais à Jupiter Terminus. Je note que M. Bayet (*loc. laud.*) mentionne un article d'A. K. Lake, *Class. philol.*, 1936, p. 72, qui propose de voir dans le Terme du Capitole une représentation aniconique de Jupiter avant l'influence étrusque ; mais il me paraît, pour ma part, peu vraisemblable que ce Jupiter aniconique ait pu devenir un Terminus, alors que l'annexion s'est faite dans un sens contraire, là où elle s'est faite, avec Jupiter Terminus.

Pour Janus, la phrase : « Ainsi l'armée se purifiait en défilant à son retour de campagne sous le Janus geminus du Forum » (p. 101), me paraît périlleuse : elle présente au lecteur comme un fait ce qui n'est qu'une hypothèse. M. Grenier, qui commente avec sympathie le travail si remarquable de notre collaborateur et ami P. Grimal (dans les *Lettres d'humanité*, 1945), admet que Janus est un dieu déchu au rôle de portier. N'est-ce pas se faire du portier une idée elle-même déchue? Je suis peu enclin à suivre M. Grimal dans cette partie de sa recherche, où,

laissant de côté les rites de passage sur lesquels il a si judicieusement insisté, il veut retrouver sous le nom indo-européen de Janus un dieu d'origine orientale de caractère bien plus général.

Pour Mars, les conclusions du livre de M. Hermansen, qui est porté à lui attribuer toutes sortes de caractères, y compris l'inévitable caractère funéraire et chthonien, ont été très judicieusement critiquées par G. Dumézil dans des pages d'une méthode excellente (*Naissance de Rome*, I, 1944, p. 50 et suiv.), auxquelles je renverrais volontiers. On ajoutera à la bibliographie P. Lambrechts, *Mars et les Saliens*, *Mélanges M. A. Kugener* = *Latomus*, 1946, p. 111. Sur la déesse Nerio, à laquelle Mars est « associé » (p. 103), on rappellera la discussion qui opposa Frazer (cf. éd. des *Fastes*, III, p. 121 et suiv.), d'une part, Warde Fowler et Bailey (p. 65), de l'autre.

La divinisation de Romulus (p. 125) pose deux problèmes : son assimilation à Quirinus ne remonterait, selon Wissowa, qu'au dernier siècle de la République. Mais le récit de son apothéose était déjà fait par Ennius et a dû subir l'influence de celui de l'apothéose d'Héraklès et de la Grande-Grèce pythagoricienne (cf. mon article sur le *Disque de Brindisi*, dans cette *Revue*, 1942, p. 214).

La thèse de M. Carcopino sur Vulcain, dieu des eaux et du Tibre, a fait l'objet d'une discussion importante d'A. Momigliano, dans *Riv. di filol.*, 1938, p. 1-26. — Vulcain, *quietus augustus*, honoré par les *magistri uicorum*, est une création d'Auguste dans sa réorganisation de l'Urbs, cf. Wissowa, p. 230. — Sur Volturnus, il y a lieu d'ajouter le mémoire de J. Heurgon, *Voltur*, dans la *Revue des études latines*, 1936, p. 109. — Sur Anna Perenna, il pourrait être cité le premier livre de G. Dumézil, *Le festin d'immortalité*, 1924.

M. Grenier admet — c'est aussi le cas de Fr. Altheim — que l'érection du sanctuaire de Cérès sur l'Aventin a bien eu lieu à la date traditionnelle de 496. On attend, on le sait, sur Cérès un ouvrage d'ensemble de M. Le Bonniec. Il faut pour l'instant retenir que la datation en question a été contestée dans l'ouvrage important de W. Hoffmann, *Rom und die griechische Welt im 4⁰ Jahrh.*, *Philologus*, Supbd. XXVII, 1, Leipzig, 1934, et pour ce sanctuaire et pour ceux censés contemporains (Mercure, etc.).

Parlant de la crise religieuse de la seconde guerre punique, on pourrait sans doute rappeler les sacrifices humains qui furent pratiqués en 226 et en 216, et sur lesquels on lira l'article de M. Pierre Fabre dans cette *Revue* (= *Mélanges Georges Radet*), 1940, p. 419. Sur le soi-disant pythagorisme de Numa et la découverte en 181 de sa tombe prétendue, il convient essentiellement de se reporter à A. Delatte, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (Classe des Lettres, etc.), 1936, p. 19 et suiv.

Le culte des Lares est surtout traité à propos des dieux nouveaux de

la République : c'est sans doute que nos matériaux sont surtout abondants pour cette période, notamment grâce aux fouilles de Délos et de Pompéi. A la bibliographie, il y a lieu d'ajouter, sur les origines, Samter, dans l'*Archiv f. Rel. Wiss.*, 1907, p. 378, l'article de Boehm, dans le Pauly-Wissowa, surtout les pages de Frazer, dans l'édition des *Fastes*, II, p. 454 et suiv., les hypothèses de P. Grimal, *Les jardins romains*, p. 39 et suiv., 45 et suiv., sans compter les travaux de Bulard, de René Vallois.

S'il est bien vrai que, dans les fêtes, « l'essentiel consiste en prières et en sacrifices », il y faut joindre très souvent à Rome, comme en Grèce, le banquet, que celui-ci soit réservé aux prêtres (on connaît ceux des Saliens et leur réputation !), ou qu'il soit étendu aux participants du sacrifice ou à des collectivités plus grandes encore. Il est évident que la joie mi-profane du banquet est ce qui restait lié dans le souvenir du grand nombre à l'idée de la fête ; la poésie n'en témoigne pas moins que les monuments figurés. Les cultes domestiques des morts ne lui attribuent pas une moindre part que les cultes officiels des dieux.

L'importance attribuée par les Romains à l'exactitude dans l'énoncé des paroles et dans l'accomplissement des rites (p. 159) est prouvée par le fait qu'il faut à la moindre erreur tout recommencer (cf. Cicéron, *De har. resp.*, 23). On peut se demander si ce formalisme minutieux est bien survivance de croyances primitives à la valeur du mot ou du geste, ou s'il n'est point dû au moins autant à une tradition sacerdotale très développée, prompte par scrupule et par fonction à tout régler jusque dans le moindre détail. Cette observation rejoindrait celle que nous présentions plus haut sur le caractère des *Indigitamenta*. Le conservatisme des collèges religieux est propre à une religion très organisée et une religion très organisée est-elle vraiment « primitive »?

Sur la valeur de la *pietas*, il faut se reporter à Wagenvoort, *op. laud.* (une bibliographie, p. 142, n. 3). Sur les *piacula*, voir S. P. C. Tromp, *De Romanorum piaculis*, dissertation d'Amsterdam, 1921 ; une explication magique est celle d'Hubert et Mauss, dans *Mélanges d'histoire des religions*, p. 74. Pour la *lustratio*, on renverra encore à l'article de Boehm dans le Pauly-Wissowa et on notera que M. Bailey a substitué à la théorie animiste de Warde Fowler une théorie nettement préanimiste. Sur les lieux de culte, il convient toujours de recourir au répertoire d'E. Aust, *De aedibus sacris populi romani...*, dissertation de Wurzbourg, 1889. Sur les statues religieuses, il faut consulter l'article *Kultbild* de V. Müller dans le Pauly-Wissowa (Supptbd., V, 472).

Pour la religion de l'époque impériale, une omission surprenante est celle du développement de la croyance à l'immortalité de l'âme sous l'influence, non plus du mysticisme des cultes orientaux, mais de certaines philosophies et du néo-pythagorisme. M. Grenier, qui consacre, p. 226, une analyse excellente à la Basilique de la Porte-Majeure, n'a pu que,

par une distraction, sur laquelle nous nous permettons de le taquiner respectueusement, oublier le livre capital de Fr. Cumont sur le *Symbolisme funéraire des Romains* ! Parmi les articles qu'a suscités cet ouvrage, je signalerai ici particulièrement celui d'A. D. Nock, *Sarcophagi and Symbolism*, dans l'*American Journal of Archaeology* de 1946 : c'est un examen critique, fait avec toute l'autorité de son auteur, qui tendrait à limiter la portée de certaines conclusions de Fr. Cumont. Il y aura certainement lieu d'en tenir le plus grand compte.

Une autre omission serait plus surprenante encore, celle, sauf un paragraphe p. 225, de la religion gallo-romaine, si notre collaborateur, maître en la matière, n'avait voulu visiblement en laisser l'exposé à M. Vendryes : celui-ci ne pouvait traiter de la religion celtique, sans partir de la documentation d'époque gallo-romaine.

Les notes qui précèdent ne visent qu'à rendre service à l'usager du livre de M. Grenier : celui-ci n'est-il pas appelé à devenir en France le manuel classique qui guidera le travail? Nous ne voudrions pas que les modestes compléments suggérés ici fissent oublier la masse de renseignements et d'idées offerte pour la première fois avec toute la maîtrise de l'auteur au public de chez nous.

Pierre BOYANCÉ.

Suetonio, *De poetis* e biografi minori, restituzione e commento di **Augusto Rostagni.** Turin, Chiantore, 1944 ; 1 vol. in-8°, XXIV + 192 pages.

Historien de la littérature latine, M. Augusto Rostagni devait rencontrer sur son chemin le *De poetis* de Suétone, livre par lequel s'ouvrait son *De uiris illustribus*. Comme il le montre bien, c'est là à peu près notre seule base solide pour la connaissance de la biographie et de l'histoire des poètes latins. Là où il fait défaut, tout nous manque. L'apport de Probus (pour Virgile, Perse, peut-être Lucrèce) et d'un certain Vacca (Lucain) n'est qu'une contribution isolée. M. Rostagni a jugé avec raison que les restes de cet ouvrage, pour lesquels nous ne disposions que de l'édition des fragments du *De uiris illustribus* par L. Roth (1898) et surtout par A. Reifferscheid (1860), méritaient une publication séparée. Il l'a procurée avec une importante préface et un commentaire abondant, qui sera indispensable aux historiens.

Quelques-unes des biographies, celles de Térence, Virgile, Horace, Lucain, sont intégralement conservées. Outre leur intérêt propre, elles ont celui de nous donner une idée précise de la méthode adoptée par Suétone. Notons entre parenthèses que c'est justement cette idée qui nous permet d'être sûrs de l'attribution de la vie de Lucain. Elle nous aide aussi à situer les nombreux fragments des vies, tels qu'ils nous sont conservés à peu près uniquement par les additions de saint Jérôme à la

traduction du *Chronikon* d'Eusèbe. L'œuvre peut, selon M. Rostagni, être datée de la première partie de la vie de son auteur. Elle s'arrêtait à Perse et à Lucain, car saint Jérôme ne nous dit rien de Valerius Flaccus, de Stace, de Silius Italicus, de Martial, qui pourtant moururent avant Suétone et presque certainement avant la composition du *De poetis*. La lacune la plus surprenante est celle de Properce.

La préface du *De uiris illustribus* de saint Jérôme, là où elle cite des prédécesseurs dans le genre biographique, ne fait sans doute que reproduire l'érudition de Suétone. Ainsi pouvons-nous voir que ce dernier se réclamait essentiellement de quatre péripatéticiens, Hermippe, Antigone de Carystos, Satyros, Aristoxène. C'est à eux qu'il est redevable de sa conception d'un recueil ordonné chronologiquement. M. Rostagni repousse l'idée de Mommsen d'une présentation par genres.

Pierre BOYANCÉ.

P. Gilbert et M. Renard, *Un Virgile de poche* (Collection Lebègue, 7e série, no 82). Bruxelles, Office de publicité, 1947 ; 1 vol. in-16, 69 pages.

Est-ce la faute d'une mode lamentable et antilittéraire de notre époque si ce *Virgile de poche* nous fait un peu trop penser à un *Condensé* — avec ses alternances de résumés, de présentations, et de citations, et de la traduction en regard de ces citations, une traduction qui n'est ni prose ni vers blanc, incomplètement et boiteusement rythmée, ce qui est cent fois plus pénible que l'absence totale de rythme. — Le *Virgile de poche*, le Virgile *uade mecum* que je rêverais, ce serait une édition complète et précieuse comme un elzévir, un chef-d'œuvre de typographie et de format étudié. Sans doute, les temps sont trop durs... Alors, acceptons tout de même cet hommage sincère et fervent au *vates*, mis à part ainsi, dans la collection belge Lebègue, entre tous les poètes latins, et apprécions au passage nombre de remarques fines et intéressantes des auteurs, principalement lorsque M. Gilbert et M. Renard utilisent leur connaissance de l'étruscologie et de l'égyptologie pour faire certains rapprochements nouveaux. Regrettons encore une fois, pourtant, la méthode adoptée pour la traduction, qui ne rend ni la lettre ni le « charme » du texte, et regrettons aussi que les auteurs, disciples de M. L. Herrmann, admettent et imposent à leur public comme définitives et démontrées les hypothèses de celui-ci sur les « masques » et les personnages de Virgile, notamment l'identification, bien peu satisfaisante, de Daphnis, le « Héros » central et majeur des *Bucoliques*, avec Tibulle.

Marie DESPORT.

N. Marinone, *Elio Donato, Macrobio e Servio, commentatori di Vergilio.* Vercelli, presso l'Autore, 1946 ; 1 vol. in-4°, 104 pages.

M. Marinone nous présente là, sous une forme très simple et très claire (parfois un peu bien exagérément algébrique !), un instrument de travail utile et qui peut être réellement important pour beaucoup de chercheurs et d'historiens.

De ces rapprochements et de cette mise en colonnes parallèles des trois commentateurs virgiliens de la seconde moitié du ɪvᵉ siècle : Elius Donat, Macrobe et Servius, peuvent ressortir aisément maintes réflexions fructueuses, et surtout il s'en dégage, en quelque sorte mathématiquement, même au simple coup d'œil, certaines constantes, devenues déjà traditionnelles à cette époque, des *interpretationes vergilianae*, de l'exégèse de Virgile, dans la critique littéraire et universitaire de l'Empire romain, quatre cents ans après l'époque du poète lui-même. Travail, et plus encore instrument de travail, utile pour les études virgiliennes et pour cette histoire qui n'a jamais été faite, nous semble-t-il, d'une façon suffisamment nette, de la survie, de l'influence d'une œuvre poétique, et des imitations, transformations ou déformations, parfois aussi des enrichissements et des éclaircissements qu'elle subit à travers les couches de réfraction des époques successives ; instrument de travail utile surtout à employer, croyons-nous, d'un point de vue encore plus général, pour contribuer à établir l'état de la culture et les tendances principales des esprits humanistes, dans la période de l'Empire romain qui a précédé immédiatement le Moyen Age.

Marie DESPORT.

Revilo P. Oliver, *The first edition of the « Amores ».* Extracted from *Transactions of the American Philological Association*, vol. LXXVI, 1945, pages 191 à 215.

M. Revilo P. Oliver a tout à fait raison de nous rappeler l'intérêt que pourrait présenter, pour l'histoire littéraire de la poésie latine, un recueil, depuis longtemps, semble-t-il, assez négligé : celui des *Amores* d'Ovide. L'opinion communément admise et répétée à peu près par tout le monde, que les *Amores* ont été écrits et publiés par Ovide aux environs de sa vingtième année, et donc nous donnent l'état de la langue, du style et de la versification (sans compter du goût et du caractère) du poète très jeune, à ses débuts, ne repose, en effet, sur aucune base solide. Le texte des *Amores* que nous possédons est celui d'une *seconde* édition qui peut avoir été beaucoup plus tardive que la première (M. Oliver s'efforce de déterminer le *terminus ante quem* et le *terminus post quem*), et considérablement remaniée. Et, dans ce cas, si, comme le dit fort logiquement et modestement M. Oliver, son « hypothèse est probable...,

ou du moins si elle n'est pas improbable », si nous n'avons pas de moyen sûr pour déterminer quels étaient les vers qui figuraient déjà dans la première édition, nous n'avons pas le droit de tirer du texte des *Amores* aucune conséquence fondamentale en ce qui concerne le style ou le caractère d'Ovide dans sa première jeunesse. Il est bon de nous rappeler de temps en temps que bien des bases d'études admises ne sont que des postulats sommaires et invérifiés et que, souvent, en histoire littéraire (c'est le dernier mot de l'auteur) : *non liquet*, tout n'est pas encore aussi clair qu'on le croirait et qu'il faut y regarder à deux fois.

Marie DESPORT.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre XI, texte établi, traduit et commenté par **A. Ernout** et le Dr **R. Pépin** (Collection des Universités de France). Paris, « Les Belles-Lettres », 1947 ; 1 vol. in-8°, 219 pages, dont 96 doubles, texte et traduction en regard.

Ce volume de l'*Histoire naturelle* est le premier achevé par l'équipe de philologues qui, sous la direction de M. Ernout, doit éditer l'ouvrage entier. Le choix du livre XI pour commencer la série n'est pas, nous dit-on, volontaire, mais résulte de circonstances fortuites. Il n'en est pas moins, parce qu'il est un début, une sorte de « prospectus » qui nous donne une idée de l'ensemble. Les travaux préparatoires semblent d'ores et déjà terminés, comme le prouve (ou l'indique) l'utile *Bibliographie de Pline l'Ancien*, de H. Le Bonniec, parue en 1946. Mais, comme il est naturel, le présent volume n'expose aucune doctrine générale sur l'établissement du texte. Il ne paraît pas (après quelques sondages) que celui-ci diffère sensiblement de celui de Jan-Mayhoff, ce qui nous est une garantie de sa sagesse.

Ce qui mérite l'attention, dans ce volume, c'est moins le texte ou sa traduction que le commentaire dont il est doté. Pline ne peut se passer de commentaire et, peu à peu, sous l'empire de la nécessité, l'on voit la collection des Universités de France renoncer à son austérité première, permettre aux éditeurs de justifier leur traduction ou leur choix de la leçon disputée — et au lecteur non spécialiste de comprendre une œuvre aux prolongements obscurs. Déjà, certains volumes antérieurs (depuis, je pense, le *Martial* de M. J. Izaac) avaient admis deux séries de notes, les unes au pied de la traduction, page à page, et les autres réunies à la fin de l'ouvrage, en « complément ». M. Ernout a délibérément choisi. Les notes des bas de page sont supprimées, et les secondes portent bravement le titre de « commentaire ». Ce commentaire est même si développé qu'il comprend exactement cent pages de notes, d'un corps petit et serré, pour quatre-vingt-seize pages de texte. Et pourtant, malgré cette ampleur, M. Ernout n'a pas cédé à la tentation qui guette d'ordinaire un commentateur. Il n'a dit rien de trop. Ses

notes rappellent, au contraire, l'ascétisme qui caractérise le travail, désormais classique, qu'il avait autrefois donné, en collaboration avec M. L. Robin, sur le poème de Lucrèce. Il se borne le plus souvent à de simples rapprochements de textes. L'idée maîtresse du commentaire est la suivante : Pline ayant comme source presque unique, dans ce livre, l'*Histoire des animaux* et le *Traité des parties des animaux*, d'Aristote, le principal et presque l'unique problème consiste à voir comment le Romain a compris, copié ou adapté le philosophe grec. Par conséquent, on renverra chaque fois au texte d'Aristote ou, mieux encore, on reproduira une traduction du passage considéré. Pièces en main, le lecteur jugera.

Dans son introduction, M. Ernout se justifie de ne pas avoir exposé les solutions modernes aux problèmes soulevés par Pline. On doit avouer que cela eût indûment grossi le commentaire, bien souvent sans profit. Mais il n'en reste pas moins que notre curiosité demeure parfois insatisfaite. Devrons-nous avoir recours, comme le conseille M. Ernout, à la traduction de Littré et aux éditions du XIXe siècle? Excellente méthode pour un philologue, que cette confrontation des éditions, mais d'un maniement peu commode pour l'honnête homme. Souvent les questions soulevées ne sont pas résolues. « Le lait de vache est-il plus épais que le lait d'ânesse? » Oui, dit Aristote. Non, répond Pline. Si, répond Galien, il est même le plus léger de tous. Et la note du commentaire, au par. 237, laisse le lecteur étonné de ces contradictions. Sans doute, la notion d'*épaisseur*, quand il s'agit du lait, est imprécise et obscure. Pline parle-t-il de la viscosité, de la teneur en graisse, en caséine? Peut-être un commentaire qui aurait donné, en chiffres, les différentes densités aurait-il fait œuvre utile, et la note n'eût guère été allongée.

M. Ernout n'a pas bonne opinion de son auteur. Le parallèle continu qu'il dut établir entre Aristote et Pline lui inspire des réflexions peu flatteuses pour celui-ci. Lorsqu'il imite Aristote, nous dit-on, Pline néglige de prendre « l'essentiel » (p. 17) : cet essentiel, pour M. Ernout, c'est le finalisme. Faute d'avoir admis ce postulat philosophique, Pline se voit accuser d'être un esprit « superficiel », et l'on souligne les cas où une « explication » d'Aristote a été omise par le Romain. Mais n'est-ce pas, bien souvent, un mérite?

Aristote écrit : « la raison nous dit... que l'homme n'a de mains que parce qu'il est intelligent... La Nature sait toujours, comme le ferait un homme sage, attribuer les choses à qui est capable de s'en servir » (texte cité par M. Ernout, p. 18). On pardonne aisément à Pline de n'avoir pas fait sienne une pareille perspective. N'oublions pas que, dans une large mesure, le développement de la science, à partir du XVIIe siècle, est devenu possible grâce au discrédit de la méthode aristotélicienne — démarche qu'il serait illogique d'approuver chez Bacon et de blâmer chez Pline. Celui-ci manque de grandeur, peut-être. Mais, si la recherche

a pour terme (légitime, et illusoire) l'édification d'une métaphysique, elle se condamne à mort, si elle fait de celle-ci un point de départ. Ce que l'on veut appeler l'inintelligence de Pline, sa *crassa Minerua* (Ernout, *ibid.*), risque bien d'être la sagesse d'un précurseur, oublié trop longtemps au profit des divagations postaristotéliciennes.

S'il est injuste de chercher à Pline cette querelle, il ne l'est pas moins d'accuser sa crédulité. On ne devrait jamais oublier que les frontières entre le scientifique et le fantastique ne sont que provisoires et incertaines. Nul bon sens ne saurait, avant l'épreuve, discerner la réalité ou l'irréalité d'un fait. Et il est certain que parfois Pline a pu, non sans justesse, reprocher à Aristote lui-même son invraisemblable crédulité (par ex., au chap. 273, pour les « présages de la durée de la vie »). On pourrait en tirer argument contre la thèse de M. Ernout, si l'on ne savait que la crédulité (sous bénéfice d'inventaire) constitue une attitude plus authentiquement scientifique que la négation systématique de tout ce qui choque le bon sens et les notions qui passent pour acquises.

Précieuse, l'édition de Pline le sera à bien des égards. Elle éclairera la véritable nature de la pensée scientifique, ou, si l'on préfère, de la pensée *technique*, telle que la connurent les Romains. Redonner à Pline l'actualité, le replacer dans sa perspective, voilà le service inestimable que rend à la culture contemporaine l'ouvrage d'un éditeur qui entend demeurer avant tout un philologue, un maître de cet art sans lequel il n'y aurait pas de réflexion valable sur les textes.

Pierre GRIMAL.

L. Annaei Senecae, *Diui Claudii Apocolocynthosis*, introduzione, testo critico e commento, con traduzione e indici, di **Carlo Ferdinando Russo.** Florence, La Nuova Italia, 1948 ; 1 vol. in-12, 158 pages. (*Biblioteca di Studi Superiori, Filologia Latina*, vol. III.)

Ce petit volume, destiné aux étudiants des Universités italiennes, résume par avance les résultats d'une édition plus ample dont l'auteur annonce la parution prochaine. Sous un format commode, il présente un texte amélioré et, surtout, un abondant commentaire qui se révélera d'une incomparable utilité pour aborder l'étude d'un ouvrage aussi malaisé à pénétrer que l'*Apocolocynthose*.

M. Russo a fait porter une bonne partie de son effort sur la collation d'un grand nombre de manuscrits. Tâche ingrate. Il avoue lui-même que le texte n'en sort pas profondément rénové. Toutefois, sur quelques points, cette édition apporte des solutions originales. Nous relèverons seulement quelques conjectures personnelles de M. Russo, ou dues à l'un de ses amis, M. Mariotti :

7, 5 : [*e*]*go tulerim*, vraisemblable, au lieu de *contulerim*, des principaux manuscrits ;

8, 2 : *oro, per [quid]? Quod...*, qui semble bien hardi. Cet emploi déjà roman de *per* n'est pas suffisamment justifié par les passages cités en note à l'appui de la conjecture.

Dans l'ensemble, M. Russo se montre conservateur, même peut-être à l'excès. Il accepte, par exemple, après Ussani et Rostagni, la lecture des manuscrits : *quantum uia sua fert* (9, 2), ordinairement corrigée en *quantumuis uafer*, correction qui semble raisonnable et nécessaire.

Dans son introduction, M. Russo aborde certains des problèmes posés. Et d'abord celui de la date. Il se range résolument aux côtés des tenants de la tradition et fait remonter la composition de cette satire à un moment aussi proche que possible de la mort de Claude, le *terminus post quem* étant fourni par la mort de Narcisse. Mais la discussion n'est pas abordée de front, sur le plan historique. On renvoie seulement le lecteur à l'article dans lequel A. Momigliano (*Cl. Quart.*, 1944, p. 96 et suiv.) réfute l'hypothèse, reprise par J. M. Toynbee (*Ibid.*, 1942, p. 83 et suiv.), selon laquelle l'œuvre serait plus tardive et daterait seulement de 60. On se range volontiers à l'argumentation de A. Momigliano. On restera, par contre, indifférent à l'argument « supplémentaire » apporté par M. Russo lorsqu'il assure, après M. Martinazzoli (voir *R. É. A.*, 1947, p. 207), que Sénèque, en conflit incessant avec lui-même, devait traduire son « drame intérieur » en écrivant simultanément la *laudatio* de Claude et son « apocolocynthose ».

Reste le problème du titre. M. Russo pense le résoudre en admettant qu'*apocolocynthose* signifie non « transformation en citrouille », mais « apothéose d'une citrouille ». C'est là une explication bien peu satisfaisante. Elle se heurte aux lois ordinaires de la dérivation et, ce qui est pire, ne présente qu'un sens indigent. Il est singulier que l'interprétation avancée par M. Rostagni, dès 1944, soit à peine mentionnée — non qu'elle soit à elle seule pleinement satisfaisante, mais parce qu'elle a le mérite d'indiquer de possibles sous-entendus. Une plaisanterie présente le plus souvent non un seul sens, mais plusieurs, dont le rapprochement fait le comique. Le titre donné par Sénèque à sa satire ne se comprend que comme une parodie burlesque du terme d'*apotheosis ;* s'il a une signification, il suggère d'abord que Claude est devenu « citrouille », alors que les autres empereurs devenaient des dieux. Citrouille est alors l'équivalent bouffon de « dieu ». Idée en apparence étrange, mais qui se comprend fort bien si l'on songe que, par sa forme sphérique, la citrouille évoque précisément, de façon caricaturale, la divinité stoïcienne, avec laquelle, nous dit Sénèque, Claude n'était pas sans analogie (8, 1) : *est aliquid in illo Stoici Dei.* Si Claude devient dieu, il ne peut devenir que le dieu « sans queue ni tête » (*sine capite, sine praeputio, ibid.*), dont la citrouille est l'image grotesque.

On objectera sans doute que la satire ne montre pas Claude transformé en citrouille ; mais c'est que l'apothéose de l'Empereur — son

« apocolocynthose » — est manquée et n'aboutit pas à son terme. Le procès n'en est pas moins engagé, procès en divinisation ou, dans le cas particulier, en « citrouillification » : quelle que soit l'issue, le nom reste le même. Nul ne songerait à trouver dans la conclusion de la satire un démenti à son titre si celui-ci était simplement « *apotheosis* » — même si, en fait, Claude ne devient pas dieu. Si, de plus, le mot « *apocolocynthosis* » évoque des sous-entendus scabreux, comme le suggère une glose obscure d'Hésychius et l'a fort bien montré M. Rostagni (voir aussi la note de Todd, *Class. Qu.*, 1943, p. 101 et suiv., et le passage relatif à Juvénal), en voilà assez pour justifier surabondamment une plaisanterie à laquelle seuls des philologues peuvent demander une rigueur impossible.

Dans le détail, le commentaire de M. Russo, souvent quelque peu surabondant, contient des indications intéressantes. Certaines nous ont paru contestables : est-ce vraiment parce qu'Auguste et Tibère sont morts en Campanie que Claude, quittant l'assemblée des Dieux, regagne Rome par la Via Appia? N'est-ce pas plutôt que cette assemblée est située sur l'actuel Monte Cavo, au sanctuaire de Jupiter Latiar? Claude, revenant à Rome, suit la route des processions au retour des Féries latines.

Le texte du sénatus-consulte d'expulsion établit (11, 5) une distinction entre *Caelum* et *Olympus*. M. Russo est-il sûr que cette distinction soit dépourvue de sens — en particulier lorsqu'il s'agit d'une divinisation? On comparera Virgile, *Églogue* V, 56 :

« *Candidus insuetum miratur limen Olympi.* »

L'intervention d'Hercule est expliquée par M. Russo comme une manifestation de son rôle de destructeur de monstres (p. 67). Mais on ne nous dit pas pourquoi le dieu, d'abord soupçonneux, se fait ensuite l'un des plus chauds partisans du défunt. Il est vrai que les raisons de ce revirement figuraient dans la partie du texte aujourd'hui disparue, la lacune entre les paragraphes 7 et 8. Mais peut-être n'est-il pas impossible de reconstituer au moins la plus importante : la parenté qui unissait Claude, petit-fils d'Antoine, à Hercule lui-même. Hercule est présenté comme un personnage ridicule, dans la tradition des *Oiseaux*. Cela n'est-il pas significatif, si l'on songe que l'adversaire d'Hercule sera Auguste? Depuis longtemps, A. Momigliano a justement insisté sur l'importance du rôle d'Auguste dans l'*Apocolocynthose* : Auguste n'est pas l'ancêtre direct de Claude. Celui-ci est « du côté d'Antoine ». Néron, au contraire, se rattache directement au fondateur du principat. Ses liens avec Antoine sont réels, sans doute (et même, à l'analyse, on s'aperçoit qu'ils sont plus étroits que ceux qui unissaient Claude au triumvir), mais ils sont volontairement rejetés dans l'ombre : Néron est le fils d'Agrippine, le descendant de Julie et d'Auguste, si bien que,

de Claude et de lui, c'est le premier qui apparaît comme l'usurpateur, le boucher des Julii authentiques (10, 3 et suiv.). Au même titre que la *laudatio* officielle, la satire de Sénèque est un acte politique. Le « tempérament » et la « philosophie » de l'auteur ne sauraient à aucun degré expliquer sa composition. Sénèque, en 54, n'est pas encore le penseur clairvoyant des *Lettres à Lucilius*, et il convient de n'être pas dupe de raccourcis chronologiques. La *laudatio* répond aux bienséances ; le pamphlet justifie, pour l'opinion sénatoriale, le coup d'État machiné par Agrippine. Il n'y a là aucune contradiction, aucun « drame intérieur », mais une double manœuvre sur les deux places où se jouent, de tout temps, les jeux de la vie politique.

Quoi qu'il en soit, le travail de M. Russo, fort méritoire, est une précieuse contribution à l'intelligence de cette œuvre que les exégètes de Sénèque abordent trop souvent avec légèreté ou sur laquelle ils veulent, avec plus de piété que de sens historique, jeter un voile pudique.

PIERRE GRIMAL.

Publications du Service des Antiquités du Maroc, fascicule VIII. Rabat, Inspection des Antiquités, et Paris, Geuthner, 1948 ; 1 vol. in-8º, 171 pages, 10 illustrations, XII planches.

Ce volume présente les résultats les plus récemment acquis par le Service des Antiquités du Maroc dans le double domaine, préhistorique et historique, où s'exerce son activité. Il s'ouvre par une étude du regretté A. Ruhlmann sur la grotte d'El-Khenzira, destinée à dégager les leçons que comporte ce gisement pour la chronologie de l'Atérien marocain. Ce long article, de soixante-huit pages, développe une communication de l'auteur au premier congrès panafricain de Préhistoire, tenu à Nairobi au mois de janvier 1947.

La plus grande partie du volume est due à M. Thouvenot. Elle est consacrée à la publication d'une série de monuments encore inédits : la maison « aux Travaux d'Hercule », de Volubilis, le quartier nord-est de la même ville, puis on nous présente un disque sacré relatif au culte de Cybèle, et trois statuettes, l'une d'Attis Criophore, une autre de Minerve, la dernière de la Fortune. Tous ces objets, disque et statuettes proviennent également de Volubilis. On ne saurait trop remercier M. Thouvenot de donner rapidement connaissance au public des découvertes qu'il ne cesse de faire surgir du sol marocain et de susciter ainsi d'utiles confrontations. Les édifices choisis pour le présent fascicule nous semblent particulièrement riches en enseignements et l'auteur nous pardonnera de présenter à leur propos quelques réflexions suggérées par son texte.

La maison aux Travaux d'Hercule, dont on nous parle d'abord, doit son nom, on le sait, à une magnifique mosaïque qui décorait l'une de ses

pièces. Elle occupe presque entièrement un îlot situé en bordure du Decumanus Maximus, mais, ainsi que le fait observer M. Thouvenot, au lieu de s'ouvrir sur cette artère, la maison dissimule son entrée dans une rue secondaire. De plus, une rangée complète de boutiques, sans aucune communication avec la maison, occupait la façade de l'îlot sur le Decumanus, elle-même bordée par un portique — une « galerie » à la manière italienne. L'absence totale de communication entre les boutiques et la demeure est à elle seule un fait remarquable, qui nous éloigne des plans pompéiens, où, le plus souvent, la *domus*, non seulement, a sa porte principale sur la grande rue, mais comprend les boutiques comme des annexes. Ici, vie privée et vie publique semblent soigneusement séparées.

Cette première impression ne reste pas isolée. On devine que cette maison n'a pas été conçue pour la vie publique. M. Thouvenot, la décrivant, a recours aux termes traditionnels ; il parle de l'*atrium*, du *tablinum*, et, certes, à première vue, cette maison n'a rien qui la distingue des milliers d'autres que la conquête romaine a disséminées sur les bords de la Méditerranée. Cependant, l'examen de l'excellent plan dont M. Thouvenot accompagne son exposé (p. 71) fait naître quelque inquiétude sur la légitimité de cette terminologie. Sommes-nous autorisés, par exemple, à appeler *tablinum* une pièce située non sur l'axe longitudinal de la maison, en face du vestibule, mais sur l'axe transversal du système? Simple variante, dira-t-on, adaptation du schéma traditionnel à l'espace disponible. Mais ce schéma traditionnel n'a-t-il pas comme loi fondamentale, comme seule loi, l'*axialité*? Celle-ci abolie, que reste-t-il?

On pourrait sans doute passer outre et, à la rigueur, nommer *tablinum* telle autre pièce (celle, précisément, dont la décoration a valu son nom à la maison), qui se trouve à peu près en face du vestibule. On pourrait même invoquer quelque remaniement qui aurait changé l'ordonnance primitive. Mais l'inquiétude que fait naître l'objection n'est pas apaisée lorsqu'on constate que l'*atrium* lui-même est fort singulier. Avec son bassin décentré et sa fontaine où alternent — conformément au type de la *frons scenae* — niches semi-circulaires et saillants rectangulaires, il ressemble beaucoup plus à un péristyle qu'à un *atrium*. On se souvient alors que, selon les remarques d'Axel Boëthius, l'*atrium* classique est en voie de disparition dans l'architecture domestique dès le Ier siècle de notre ère. N'aurions-nous pas ici une maison sans *atrium*?

Pratiquement, la distinction entre *atrium* et *péristyle* est malaisée, et cela parce que ce sont deux formes architecturales jumelles et, pour reprendre les termes de Vitruve, deux *cavaedia*. Le critère le moins illusoire, pour les distinguer, serait, croyons-nous, le rapport des surfaces couverte et découverte. Le péristyle ne laisse, autour de l'aire découverte, que d'étroites galeries. Dans l'*atrium*, au contraire, la partie cou-

verte est la plus importante et constitue une véritable pièce. Le *compluvium* n'est qu'une ouverture (une fenêtre dans le plan horizontal, si l'on veut), un trou d'air et de lumière. Or, dans la maison des Travaux d'Hercule, le doute est impossible : il s'agit bien d'un péristyle, non d'un *atrium*. Le schéma traditionnel de la maison urbaine est brisé — sous l'influence, peut-être, de la maison rustique (cf. Vitr., *De Ar.*, VI, 7, 13-15), peut-être sous d'autres influences, plus lointaines, desquelles ne seraient pas exclus les courants orientaux.

Si l'on admet cette interprétation, on s'apercevra qu'il y a là plus qu'une querelle de mots : le prétendu *tablinum*, orienté de façon à échapper au regard du visiteur qui pénètre dans le vestibule, est en réalité un *oecus*. Là, on le devine, se trouvait l'appartement d'apparat de la demeure (ce que le *tablinum* n'a jamais été). La dimension même de cette pièce, dont la surface est approximativement égale à celle que couvrent les quatre galeries du péristyle, suggère un type de vie entièrement différent de celui auquel répondait la maison à *atrium* : le cœur de la demeure n'est plus l'*atrium*, rendez-vous des clients, pour la salutation matinale, mais la pièce plus ornée, où tout est calculé pour les délices. On imagine volontiers que les trois « chatières » dont était percé le mur nord, et que signale M. Thouvenot (p. 75), livraient passage à des conduites d'eau. Les deux ouvertures supérieures, à $0^{m}50$ au-dessus du sol, servaient à l'adduction ; celle du milieu, au niveau du sol, à l'écoulement. Là comme si souvent ailleurs les tuyaux de plomb ont été arrachés après la ruine, ainsi que la fontaine — peut-être une vasque — dont le bruit incitait au sommeil. Ainsi, dans sa villa de Toscane, Pline possédait une chambre où l'eau courante mettait sa fraîcheur (*Epist.*, V, 6, 23).

Des conclusions analogues peuvent être tirées, croyons-nous, de l'autre îlot étudié par M. Thouvenot. Dans la maison la plus occidentale du groupe (par inadvertance, le dessinateur a négligé d'indiquer l'orientation du plan, p. 111, mais cela ne gêne en rien la compréhension de l'ensemble), la cour intérieure, assez semblable au « péristyle » de la Villa des Mystères, à Pompéi, n'a rien d'un *atrium*. Celui-ci, il faudrait le chercher dans une petite pièce située *au delà* du péristyle par rapport à l'entrée, et qui présente les traits caractéristiques de l'*atrium*. Ici encore, le souvenir de l'*atriolum ex more ueterum* de Pline s'impose à l'esprit. Cela est d'autant plus singulier que, dans la maison la plus orientale du même îlot, se retrouve un plan analogue. Là, malgré une axialité apparente (d'ailleurs approximative), c'est le péristyle qui se présente d'abord au visiteur. L'*atrium* est rejeté au delà, au centre d'un petit appartement dont M. Thouvenot suppose qu'il pouvait être réservé à des hôtes.

On mesure, en examinant les plans de ces maisons, le chemin parcouru depuis les « maisons samnites » d'Herculanum : là aussi, un seul

cavaedium, mais qui est le centre de la vie domestique. A Volubilis, le *cavaedium* unique est déjà le *patio*. Les formes architecturales sont, apparemment, voisines, et pourtant leurs significations sont opposées. On songe aux maisons déliennes : que l'on rapproche, par exemple, la Maison du Dionysos de la demeure la plus orientale de l'îlot étudié ici. Les analogies sont frappantes. Elles ne sont certes pas accidentelles. L'évolution de la maison romaine, loin d'être unilinéaire, s'est produite selon des séries multiples, et, selon le lieu et le temps, l'on voit prédominer tel ou tel de ses caractères. Les exemples proposés à notre étude par M. Thouvenot témoignent d'une véritable évolution régressive. Mais le moment n'est pas encore venu de présenter une synthèse de l'architecture domestique romaine. Des documents comme celui-ci sont, dès à présent, une contribution précieuse.

Les deux études finales du volume mériteraient aussi l'attention. Peut-être la richesse des interprétations proposées du disque métroaque risque-t-elle de laisser quelque incertitude dans l'esprit du lecteur. Mais pouvons-nous reprocher à l'auteur l'abondance de ses suggestions?

Dans son ensemble, ce fascicule fait le plus grand honneur au Service des Antiquités du Maroc, dont il prouve la vitalité. Comme l'on aimerait que les antiquités métropolitaines fussent toujours traitées, sur notre sol, avec le même respect et la même compétence que les antiquités marocaines !

Pierre GRIMAL.

Robert Marichal, *L'occupation romaine de la Basse-Égypte, le statut des auxilia.* Paris, E. Droz, 1945 ; 1 vol. in-8°, 89 pages, 2 planches.

R. Marichal, J. Mallon et Ch. Perrat ont publié en 1939 un album de fac-similés, où ils ont étudié, selon des principes nouveaux et singulièrement féconds, l'*Écriture latine de la capitale romaine à la minuscule* (cf. *Revue*, XLIV, 1942, p. 160-161). Un papyrus de Berlin (n° 6866) a servi de base à la belle étude que R. Marichal a faite du statut des *auxilia* de l'armée d'Égypte à la fin du second siècle. Parfaitement au courant des travaux modernes comme des textes anciens, il a tiré de son texte des conclusions importantes que devront retenir les historiens de l'armée romaine, car elles corrigent ou complètent celles que J. Lesquier, dans son livre justement classique, avait établies en 1918. Du papyrus de Berlin, « livre de comptes courants d'une centurie appartenant à une cohorte auxiliaire inconnue, écrit entre 192 et 196 », il résulte que la solde d'un auxiliaire était sous Commode de cent deniers par an, que dans l'épargne obligatoire de ses *seposita* était versée sa part des générosités impériales, que des noms latins que portent la plupart des recrues des corps auxiliaires nous ne devons rien conclure sur leur latinité, car celles-ci étaient prises aussi bien parmi les Alexandrins et les

Égyptiens que parmi les *ex castris* qui donnaient alors plus de la moitié du recrutement, enfin que des citoyens romains entraient dans les cohortes auxiliaires. Ainsi, à la fin du second siècle, l'armée d'Égypte était déjà composite et n'avait de romain que ses officiers, ses règlements, sa paperasserie. L'étude de R. Marichal, bien que limitée à certains corps de troupe d'Égypte d'un époque déterminée, mérite d'être rangée parmi les meilleures qui aient été écrites sur l'armée romaine.

W. SESTON.

André Déléage, *La capitation du Bas-Empire* (*Annales de l'Est, Mémoires*, n° 14), 1945 ; 1 vol. in-8°, 303 pages, 4 pl.

Parmi les institutions du Bas-Empire, il n'en est pas de plus difficile à interpréter que la capitation, ni de plus exemplaire pour les progrès de la science historique. On pourrait écrire une chronique de la capitation, jalonnée de travaux presque tous excellents, dont chacun apportait une contribution importante : pour ne citer que ceux de notre siècle, M. Thibault en 1900, Otto Seeck en 1909 (1re éd. de sa *Geschichte*), A. Piganiol en 1916, F. Lot en 1928, H. Bott la même année, A. Piganiol encore en 1935 (*Rev. histor.*), A. Déléage en 1945, W. Seston la même année, A. Piganiol, enfin, en 1946 (*Journ. des Sav.*).

La première difficulté à écarter vient des sens divers que peuvent prendre, selon les textes et les époques, les mots *capitatio* et *caput.* Notons seulement que *capitatio*, au IVe siècle, peut encore désigner soit l'ancien impôt personnel du Haut-Empire, qui, dans certaines régions, a survécu plus ou moins longtemps aux réformes fiscales de Dioclétien, soit, au contraire, l'impôt nouveau, ou plus exactement la nouvelle méthode d'évaluation de la matière imposable, dans laquelle l'unité fiscale porte le nom de *caput.* Celui-ci, à son tour, peut englober aussi bien les unités foncières, ou *juga*, que les unités personnelles équivalentes, dites *capita* au sens étroit du mot.

Si l'on veut maintenant poser clairement le problème, dans les termes qu'ont dégagés progressivement les recherches d'une pléiade d'historiens, il faut formuler d'abord deux principes :

1) On voit coexister, dans les mêmes régions, *jugatio* et *capitatio.* Il y a donc bien deux institutions en quelque façon distinctes, dont l'une concerne les personnes. Et il faut abandonner les interprétations reposant sur l'hypothèse que les deux termes recouvriraient un unique impôt, à savoir l'impôt foncier, perçu et désigné différemment dans les pays à cadastre et dans les pays sans cadastre (Thibault), ou encore dans les petites exploitations et les grands domaines (A. Piganiol, en 1916).

2) Mais le *jugum* et le *caput* sont des unités équivalentes, interchan-

geables, que l'on peut additionner. Il faut donc qu'ils soient liés de quelque façon. Et il faut abandonner l'interprétation de ceux qui ont cru (F. Lot) qu'on n'avait là rien d'autre que la continuation des deux impôts qui, sous le Haut-Empire, pesaient sur les provinciaux, impôt foncier et capitation, avec seulement un nouveau mode de recensement pour le premier.

Si *jugum* et *caput* sont liés, ce ne peut être que par le mode d'établissement et de calcul de l'assiette. Or, nous savons, par Lactance notamment, que Dioclétien aurait fait procéder à un recensement général des terres et des hommes. Et nous savons aussi, par le Manuel de droit syro-romain (ve siècle), que le *jugum* remonte à Dioclétien.

D'autre part, nous savons que le *jugum* n'est pas une unité concrète et constante. C'est une unité fictive, théorique (d'où l'erreur de ceux qui ont voulu calculer la valeur du *jugum*, comme s'il y avait une valeur du *jugum* et une seule). Elle recouvre un système d'équivalences entre les vignes, les oliveraies de plaine, les oliveraies de montagne, les terres arables de première qualité, de seconde qualité, etc. Le seul élément commun est la terre.

De même le *caput* (au sens étroit) n'est pas *une* tête de paysan : entre les *capita*, eux aussi unités fictives, il y a des équivalences selon l'âge, le sexe, et le seul élément commun est le travail de la terre par le paysan ou le laboureur.

Considérant, d'autre part, qu'il y a, nous l'avons dit, équivalence entre *jugum* et *caput*, on arrive à cette conclusion nécessaire que tout le système est artificiel. Comme dit excellemment A. Piganiol, « il faut absolument reconnaître qu'il y a un artifice au cœur du système et essayer de découvrir quel est cet artifice ». D'où vient, à quoi tend cet artifice? Puis, comment a-t-il été appliqué? A vrai dire, c'est surtout et presque uniquement à la seconde question, l'application, que répond l'ouvrage posthume de A. Déléage. La première a cependant aussi son importance.

Et c'est ici que les réponses proposées par les historiens sont instructives. A. Piganiol a longtemps repoussé l'idée « sauvage » (ainsi la qualifie-t-il) que l'on « additionnait les hommes et les champs », *capita* et *juga*. Il a construit un système séduisant et complexe, d'après lequel une proportion donnée de terre cultivable correspondait à un nombre donné d'agriculteurs, le revenu fiscal de la terre étant évalué en fonction du travail humain, ce qui suppose l'existence d'une véritable doctrine économique, reposant sur le rapport capital-travail, et pour l'application, l'établissement d'un plan minutieux et compliqué. Cette brillante construction dut être révisée, par A. Piganiol lui-même, et dans un sens qu'annonçaient les travaux de H. Bott, après la publication de documents nouveaux. Et c'est W. Seston, dans le chapitre de son ouvrage sur *Dioclétien et la tétrarchie* consacré à la fiscalité, qui a le mieux

mis en forme la théorie nouvelle, en lui faisant faire sur un point important un progrès décisif.

Pour W. Seston — je vais à l'essentiel de sa doctrine — la capitation de Dioclétien représente, en fait, un aménagement de l'annone. Au IIIe siècle, l'annone était un impôt de répartition, partagé entre les propriétaires, selon des estimations assez grossières. Avant Dioclétien, ces estimations étaient faites à la fois d'après les quantités de semences, le nombre des têtes de bétail et celui des têtes de colons ou esclaves. Sous Dioclétien, ces trois catégories furent soumises séparément à l'impôt et devinrent trois cédules de l'annone (cf. les expressions *capitatio terrena*, *capitatio animalium*, *capitatio humana*). Et, comme il fallait cependant trouver une base de répartition commune, on prit « la quantité de produits du sol exigée pour une tête de paysan..., la cote la plus facile à établir, la moins sujette à contestation, celle qui pratiquement pouvait être le plus rapidement connue ». Ainsi, à l'origine de l'équivalence des unités foncières et unités personnelles (unités-jougs et unités-têtes, comme dit A. Déléage), il n'y avait qu'un procédé de comptabilité : c'est l'artifice que nous cherchions. Et l'annone ainsi réorganisée (pour répondre à des besoins de l'armée, et sans doute plus particulièrement aux nécessités de la lutte contre Carausius) présenta, par rapport à l'ancienne annone, trois nouveautés : la fixité pour un certain nombre d'années de la part incombant à chacun ou, si l'on préfère, de l'indice frappant chacun (c'est l'origine du comput indictionnel byzantin) ; l'incorporation à l'ancienne annone d'un impôt personnel nouveau, « de telle sorte qu'un homme versait pour lui-même la même quantité de produits de la terre, ou leur équivalent en espèces, que pour une certaine superficie de son domaine ou un certain nombre de têtes de son bétail » ; le fait surtout que, tandis que jusqu'alors le fisc remplissait des caisses distinctes, selon la nature des biens des contribuables ou le caractère de l'impôt, désormais pour les paysans « une cote fiscale est créée dans l'abstrait, le *caput*, et dans ce moule tout sera jeté, les hommes et la terre et les animaux qui vivent de la terre » : c'est justement l'idée *sauvage* que A. Piganiol avait d'abord repoussée, et que la démonstration réaliste de W. Seston oblige à admettre définitivement, me semble-t-il.

Reste à examiner l'application, et comment dans la pratique les choses se sont passées. Et c'est ici que nous rejoignons l'ouvrage de A. Déléage, qui donne essentiellement l'inventaire, région par région, de tous les documents, textes de chroniqueurs ou de panégyristes, inscriptions, papyrus, etc., concernant directement ou non la capitation [1].

1. Bien qu'on ait déjà noté (A. Piganiol) l'absence un peu surprenante d'un document que W. Seston a, au contraire, longuement étudié et utilisé, l'édit de Licinius, connu par la Table des Privilèges de Brigetio, par lequel l'empereur accorde aux soldats l'exemption d'un certain nombre de *capita*, entendant aussi bien par là les unités-jougs que les unités-

Toutefois, l'auteur, après avoir passé en revue dans son *Introduction* (p. 5-22) les diverses théories de la capitation proposées avant lui — et il faut noter à ce propos qu'il ne connaissait pas l'ouvrage de W. Seston, pas plus que W. Seston ne connaissait le sien — donne, dans son chap. I : « La capitation dans l'ensemble de la Préfecture d'orient », une vue générale du problème. Elle ne s'éloigne pas sensiblement de celle donnée par W. Seston, bien que moins rigoureuse sur certains points[1] et moins neuve sur d'autres. A. Déléage a bien vu que la capitation n'est pas une souscription unique, mais « un système d'assiette des charges de la fortune foncière... devant le fisc ». Il a reconnu, moins complètement que W. Seston, le lien qui unit capitation et annone, et le fait que l'unité-joug et l'unité-tête sont dans le calcul des impôts des unités interchangeables et de même valeur. Il maintient, il est vrai, le point de vue trop rigide que « l'unité-tête correspond à un rendement de travail qui est égal en valeur au revenu de la quantité de terre définie comme unité-joug ». Mais, enfin, il dégage bien, dans sa conclusion, le fait essentiel que « la capitation nouvelle n'est pas un impôt particulier, mais une méthode d'évaluation de la fortune rurale en vue de la répartition de toutes les taxes qui pèsent sur la fortune rurale. Le principe essentiel de Dioclétien fut de déterminer, dans chaque région, une unité idéale en fonction de laquelle tous les éléments concrets seraient appréciés ».

Dans chaque région : en effet, le véritable intérêt de la capitation réside moins, pour A. Déléage, dans ses origines et son principe, que dans les méthodes de recouvrement, et surtout les méthodes de répartition : ces dernières, en particulier, montrent comment les empereurs cherchèrent « à incorporer leur système d'assiette des charges à l'intérieur du régime agraire des différentes régions ». Tous les chapitres de l'ouvrage, sauf le chap. I, sont donc consacrés à examiner successivement, et toujours en se tenant au plus près des documents, le fonction-

têtes. De toute façon, ce document va dans le sens de l'interprétation générale de la capitation proposée par A. Déléage.

1. Sur un point, A. Piganiol, qui rend d'ailleurs une éclatante justice aux mérites de l'ouvrage de A. Déléage, a relevé une erreur qui mérite d'être signalée. Il s'agit d'un des plus anciens textes concernant la capitation, la lettre de Dioclétien et Maximien à Charisius (*Code Just.*, XI, 55, 1) : *Ne quis ex rusticana plebe, quae extra muros posita capitationem suam detulit et annonam congruam praestat, ad ullum aliud obsequium devocetur*. Déléage a voulu donner ici à *capitatio* le sens très rare de *taxe de fourrage*, et il en tire des conséquences non négligeables. Mais W. Seston, utilisant en même temps le même texte, traduisait : « Que personne parmi le peuple des campagnes, qui habitant hors des murs de la ville a apporté sa capitation et qui livre une annone convenable, ne soit appelé à acquitter une autre charge » (*op. cit.*, p. 276). A. Piganiol (*Journal des Savants*, 1946, p. 135) abonde dans le même sens, en proposant toutefois une légère et heureuse modification : « que personne de la plèbe rurale... qui a *déclaré* sa capitation et qui paie l'annone *correspondante*... ». Il devient ainsi évident que la capitation est avant tout un procédé fiscal (recensement, déclaration, estimation, etc.) destiné à assurer à l'ancienne annone une assiette commode et efficace. « La capitation de Dioclétien n'est qu'une annone réformée », disait W. Seston. Et A. Piganiol : « L'objet de la *capitatio* est essentiellement d'assurer une exacte répartition des réquisitions en nature, l'annone. »

nement de la capitation en Égypte, en Syrie, en Asie Mineure, dans le Pont, en Thrace, en Illyrie, dans les Gaules, en Italie et en Afrique. Il est impossible de suivre pas à pas cette enquête, qui fait appel à tous les textes édités et parfois à des inédits : pour l'Égypte, les papyrus ; pour la Syrie, en plus du Manuel de droit syro-romain, un ensemble de bornes conservant le souvenir d'une vaste opération d'arpentage effectuée sous Dioclétien ; pour l'Asie Mineure, des documents cadastraux d'Hypaipa, Mylasa, Théra, Lesbos, Cos, Tralles, Astypalée, Magnésie du Méandre ; pour les Gaules, les Panégyriques, etc. Pendant longtemps, cet inventaire pourra être tenu pour pratiquement exhaustif. La conclusion principale qui s'en dégage, c'est qu'il y a, d'une région à l'autre, d'un diocèse à l'autre, de si grandes différences, qu'elles expliquent et dans une certaine mesure justifient la diversité des opinions émises par les historiens au sujet de la capitation : il y a presque toujours un pays au moins pour lequel chacune de ces opinions demeure en partie valable. A. Déléage insiste, d'autre part, sur l'importance, pour l'établissement de l'assiette, à côté des opérations officielles de cadastre et de recensement, des déclarations détaillées faites par les contribuables : elles permettaient aux fonctionnaires du fisc d'estimer la fortune de chacun en unités-jougs et en unités-têtes, qu'il suffisait d'additionner pour trouver le total des unités imposables d'un bourg, d'une ville, d'un diocèse. Assurément, ce système, où A. Piganiol a bien raison de déceler un déconcertant mélange d'enfantillage et de raffinement, avait ses faiblesses : d'abord il n'atteignait que la terre et ses exploitants ; ensuite il était rigide et difficile à tenir à jour. Cette dernière considération peut expliquer qu'il n'ait pas atteint partout le même degré d'application : en Afrique, par exemple, il ne dut pas être appliqué du tout, tandis qu'en Asie Mineure et dans le Pont, il le fut sous une forme à peu près parfaite.

Qu'est-ce à dire sinon que, comme l'observe A. Piganiol, le système ne fut vraiment appliqué que « sous les yeux du prince »? Et ici apparaît, entre A. Déléage et A. Piganiol, une divergence significative. Le premier considère la capitation d'Asie Mineure, avec ses cadastres compliqués que les inscriptions font connaître, comme la forme *idéale* de la capitation. A. Piganiol réplique que c'est plutôt une forme de luxe, sans doute inapplicable dans les régions moins évoluées, où cadastres et recensements pouvaient faire défaut. Mais c'est justement dans ces dernières régions que le système fiscal nouveau, loin d'apparaître dégradé, prenait son sens. C'est là qu'une méthode d'évaluation rapide de la matière imposable avait sa raison d'être et son efficacité. C'est là qu'on peut admettre sans répugnance qu'on ait trouvé expédient d'additionner les terres et les hommes. « Dans le grand désordre du IIIe siècle finissant, parmi les ruines accumulées, en l'absence de cadastres tenus à jour, les militaires... ont improvisé cette méthode sommaire pour éva-

luer la capacité de contribution des circonscriptions paysannes. Du moment qu'ils ne tenaient pas compte des limites des propriétés, ils arrivaient aisément à une estimation grossière. On faisait connaître aux sénats locaux le nombre total des unités pour lequel leur commune était imposée. A eux de procéder ensuite à la répartition... L'œuvre propre de Dioclétien fut peut-être moins d'inventer ce système, que d'essayer après coup de le régulariser, de le rendre moins sommaire. Il a organisé un type nouveau de déclarations. Il a voulu que l'estimation en *juga* et *capita*, qui n'était réellement applicable que si on ne tenait pas compte des propriétés individuelles, servît, au contraire, à l'estimation de ces propriétés elles-mêmes. L'entreprise était chimérique... Ce projet insensé ne fut réellement exécuté que dans les provinces d'Asie Mineure et du Pont... Il en résulte que les régions de l'empire où le système de la *jugatio-capitatio* a dû demeurer le plus fidèle à son origine sont apparemment les provinces les plus incultes de l'Occident » (*loc. cit.*, p. 135-136). Si ces lignes ne sont probablement pas définitives sur le problème de la capitation — d'autres documents, souhaitons-le, viendront compléter notre information — elles ont en tout cas le mérite d'en faire ressortir parfaitement la complexité et l'intérêt.

Une dernière remarque : aucun spécialiste de Byzance et de ses institutions ne lira sans grand profit l'ouvrage de A. Déléage, car il y trouvera, au moyen de l'index des mots grecs admirablement dressé par M. Launey, l'origine de termes techniques fréquents dans les documents fiscaux ou cadastraux de l'empire grec d'Orient.

P. LEMERLE.

Sister M. J. Suelzer, *The Clausulae in Cassiodorus* (The Catholic University of America ; *Studies in Medieval and Renaissance Latin language...*, vol. XVII). Washington, 1944 ; 1 vol. in-8°, xv + 47 pages.

Sister M. J. Brennan, *A Study of the Clausulae in the Sermons of St. Augustine* (The Catholic University of America ; *Patristic studies*, vol. LXXVII). Washington, 1947 ; 1 vol. in-8°, xviii + 126 pages.

C'est évidemment pour des recherches de ce genre que la méthode de pure statistique suivie dans les collections de la *Catholic University of America* offre le plus d'avantages. Les deux présentes études sont faites avec beaucoup de patience et de minutie : comme il se doit, chiffres, tableaux, pourcentages abondent ; 9,837 fins de phrase chez Cassiodore, 11,877 dans les *Sermons* de saint Augustin ont été, nous dit-on, examinées.

En ce qui concerne l'histoire de la prose métrique, les résultats obtenus confirment ce qu'avaient déjà établi des travaux antérieurs, notamment celui de H. Hagendahl sur *La prose métrique d'Arnobe* (Göteborg, 1936), à savoir que le passage du rythme prosodique au rythme

accentuel ne s'est pas effectué d'une manière brutale. La prose de saint Augustin et celle de Cassiodore restent encore « métriques » au sens propre du terme, c'est-à-dire fondées sur une répartition déterminée des brèves et des longues ; mais, sous une apparence souvent classique, on entrevoit — surtout chez le second des auteurs examinés — le changement qui s'opère. Il est manifeste que l'ictus et l'accent tendent de plus en plus à coïncider ; 70 % des clausules relevées dans les *Sermons* de saint Augustin et 89 % de celles de Cassiodore rentrent dans les trois types essentiels du cursus médiéval (*planus*, *tardus*, *velox*). Si, par exemple, le crétique + spondée a chez Cassiodore une fréquence nettement plus grande (28,5 %) que dans les discours de Cicéron (13,5 %), c'est qu'il est la principale forme métrique d'où s'est développé le *planus* accentuel (-́ ⏑ — -́ ⏕/-́ ~ ~ -́ ~).

Comme bien on pense, les beautés sévères de la prose métrique n'étaient pas dispensées au hasard. Aussi Sister Suelzer a-t-elle eu raison de montrer combien, par opposition aux autres écrits de Cassiodore, elles deviennent rares dans un traité grammatical comme le *de Orthographia*, ainsi que dans l'*Historia ecclesiastica tripertita*, compilation rédigée par un collaborateur et traduite par surcroît du grec. De même, les *Sermons* de saint Augustin, par l'emploi moins complet et moins exact des clausules, sont plus proches des *Confessions* que de la *Cité de Dieu*. A considérer l'étendue et le caractère spontané de cette œuvre de prédication, il est même remarquable que les clausules y aient encore la fréquence constatée. On peut penser avec Sister Brennan que les formes métriques coulaient naturellement et de source de la bouche d'un homme formé à l'école des rhéteurs et qui avait un sentiment exceptionnel du rythme. Mais saint Augustin est de ceux qui restent artistes, même lorsqu'ils ne se piquent de rien. Il ne faut peut-être pas prendre à la lettre le détachement de certaines de ses déclarations, ni attacher une importance excessive au fait que ses *Sermons* étaient sténographiés par des *notarii* : il les a tout de même publiés personnellement en grande partie. On regrettera en tout cas que Sister Brennan ait, dans l'examen métrique de ces textes, tenu compte exclusivement de l'ordre chronologique (ce qui, de son aveu, ne montre aucune différence appréciable), sans se préoccuper du sujet traité et du ton adopté. Dans le détail, son travail révèle quelques négligences : p. 30, note 25, lire *Eos*, et non *Eus* ; dans la bibliographie (p. XVII et XVIII), le nom de la ville de Vienne (Autriche) est latinisé à trois reprises sous la forme *Vienna* (?).

François THOMAS.

Tertulliani, *De anima*, edited with Introduction and Commentary by **J.-H. Waszink.** Amsterdam, J. M. Meulenhoff, 1947 ; 1 vol. gr. in-8° relié, x + 49* + 651 pages.

M. Waszink avait publié en 1933, à titre de thèse de doctorat, une

édition aujourd'hui épuisée du *De anima* de Tertullien, précédée d'une introduction et suivie d'une traduction et d'un commentaire en langue allemande ; une étude ultérieure du sujet l'a conduit à reprendre et à enrichir considérablement son ouvrage, et c'est ainsi que le *De anima* de Tertullien se trouve doté aujourd'hui d'un commentaire philologique, historique et exégétique, grâce auquel il rivalise, dans le catalogue des travaux de l'érudition contemporaine, avec le *De anima* d'Aristote, illustré par les commentaires de Rodier et de Hicks. Le livre de Tertullien est cependant d'un tout autre caractère que son homonyme aristotélicien : ce n'est pas un traité scientifique, un ouvrage de psychologie conçu du point de vue chrétien, mais une œuvre apologétique, destinée à la défense de la foi chrétienne contre les hérésies. L'auteur raisonne moins en philosophe qu'en théologien, interprète de l'Écriture ; ses procédés sont le plus souvent d'un polémiste qui n'a point dépouillé son ancienne profession d'avocat. L'introduction et le commentaire de M. Waszink nous aident à bien saisir ses préoccupations sur le problème de l'âme. Le *De anima* se présente comme la suite du *De censu animae* (*De l'origine de l'âme*), écrit contre Hermogène, pour qui l'âme n'avait pas une origine divine, mais était, comme les autres créatures, tirée de la matière, celle-ci étant conçue, selon l'interprétation alors régnante du platonisme, comme un principe éternel, radicalement distinct de Dieu. Dans cet ouvrage, aujourd'hui perdu, Tertullien montrait que l'âme humaine, bien que capable de pécher, et par conséquent distincte de la substance divine, était cependant d'origine divine ; il s'appuyait sur le texte de la *Genèse*, II, 7, où il apparaît que l'âme humaine est un souffle divin, et distinguait expressément ce souffle (*flatus*, πνοή) de la substance divine, qui est, elle, πνεῦμα, *spiritus* ; par cette distinction, il pouvait, sans faire de l'âme une substance incorporelle, maintenir son origine divine et réserver cependant la transcendance du Créateur. L'apologiste chrétien devait également faire front, en effet, contre ceux qui, excluant pour l'âme une origine matérielle, faisaient d'elle un principe d'essence divine, incarné dans le corps. On reconnaît là la tradition pythagoricienne, illustrée par Platon, et qui s'exprimait sous une forme particulière dans les systèmes gnostiques, notamment celui des Valentiniens : ceux-ci admettaient qu'une certaine classe d'hommes, les « pneumatiques » ou spirituels, se distinguaient du commun des mortels par la présence d'un élément divin, transcendant, ajouté en eux à la substance psychique, propre à la nature animale. Les deux catégories d'adversaires auxquels s'opposait Tertullien pouvaient donc se réclamer de la philosophie platonicienne ; aussi ne faut-il pas s'étonner que notre apologiste regarde Platon comme le père de toutes les hérésies. Il combat chez lui non seulement les théories de la réminiscence et de la métempsychose, mais aussi la notion d'une âme incorporelle, et même la distinction de l'intellect et des sens. Contre l'intellectualisme plato-

nicien, suspect à ses yeux de diviniser l'âme humaine, ou du moins son élément supérieur, capable de connaissance intellectuelle, il fait appel au matérialisme stoïcien, voire au sensualisme épicurien : les sens sont, à son avis, infaillibles ; leurs prétendues erreurs s'expliquent par les conditions physiques et les intermédiaires de la perception.

On sait que les Pères de l'Église n'ont pas tous apprécié favorablement Platon et sa philosophie ; mais c'est chez Tertullien que se marquent le mieux les raisons profondes de la défiance et de l'hostilité de la pensée chrétienne, sous certains de ses aspects, à l'égard des tendances de l'intellectualisme platonicien ; opposition qui résulte d'ailleurs, pour une large part, de l'incompréhension philosophique. Il fallait attendre que le platonisme, pétrifié dans les manuels d'école (par exemple l'*Epitome* d'Albinus, ou son exposé plus étendu) et recouvert de superstitions (comme chez Plutarque), fut retrouvé, à la suite de Plotin, dans son inspiration originale, pour que devînt possible la synthèse augustinienne. Tertullien apparaît donc comme le témoin d'un stade initial de la pensée patristique, et c'est à cet égard principalement qu'il intéresse l'histoire des idées. Mais le commentaire de M. Waszink, et particulièrement le chapitre v de son Introduction, met également en relief l'intérêt doxographique du *De anima* ; l'argumentation contre la métaphysique platonicienne cherche, en effet, un appui dans la science positive, notamment dans la psycho-physiologie. En ces matières, Tertullien emprunte son information à un médecin, Soranus d'Éphèse, qui exerçait son art à Rome sous les règnes de Trajan et d'Hadrien, et qui semble avoir été particulièrement versé dans l'histoire de la médecine ; bien que se rattachant à l'école méthodique, apparentée à la tradition sceptique, il paraît avoir été fortement marqué par l'influence stoïcienne, qui caractérisait l'école pneumatique, et cela explique que, dans le livre de Tertullien, des échos d'Énésidème voisinent avec des théories stoïciennes. — Il est difficile d'apprécier la valeur doxographique de l'écrit de Tertullien, en raison de la polémique qui se mêle aux exposés ; M. Waszink s'applique cependant à cette tâche avec le plus grand soin, et son commentaire du moins, par les textes innombrables qu'il rapproche, est un recueil d'une richesse inépuisable pour la connaissance des théories psychologiques, physiologiques, embryologiques, voire métaphysiques, dans l'Antiquité. L'ouvrage est d'une utilisation facile, grâce à l'analyse qui forme le chapitre iv de l'Introduction, au sommaire qui précède le commentaire de chaque chapitre du texte, et enfin aux nombreux index (des noms propres, des citations de l'Écriture, des sujets traités, du vocabulaire et de la grammaire). Une bibliographie, qui a tout l'air d'être exhaustive, complète ce travail, dont la présentation rappelle celle des beaux commentaires aristotéliciens de Joachim et de Ross.

Joseph MOREAU.

Raymond Lantier et **Jean Hubert,** *Les origines de l'Art français des temps préhistoriques à l'époque carolingienne* (Nouvelle encyclopédie illustrée de l'Art français). Paris, Guy Le Prat, 1947 ; 1 vol. in-4°, 190 pages, 101 vignettes dans le texte, 267 figures hors texte.

C'est un très beau livre, presque un livre de luxe, dans lequel cependant l'éditeur a réservé au texte la place qui convenait, de sorte que c'est aussi un bon livre.

On en regardera d'abord les images. A elles seules, elles constituent déjà une captivante histoire de l'Art. « La documentation du volume, nous est-il dit, a été rassemblée par Henri Carles, qui en a réalisé la mise en page. » La présentation est, en effet, parfaite, mais j'imagine que les auteurs ont eu aussi quelque part dans le choix des figures qui est original et caractéristique. Nous trouvons là de très belles choses et souvent peu connues, bon nombre de choses nouvelles en particulier. Qui a rédigé les légendes accompagnant les figures? Pour la seconde partie, celle de Jean Hubert, *L'Art en Gaule du IVe au IXe siècle*, je n'hésite pas à les attribuer à J. Hubert lui-même. Je serais moins affirmatif pour la première partie, *La Préhistoire, l'Art celtique, l'Art gallo-romain.* Les indications de R. Lantier n'ont pas toujours été bien comprises et l'on peut relever des erreurs, dont quelques-unes fâcheuses[1]. D'une façon générale, pour l'une et l'autre partie, l'illustration apparaît trop indépendante du texte. Ce sont comme deux éléments distincts, intéressants d'ailleurs l'un comme l'autre, mais sans renvois de l'un à l'autre.

Passons au texte. Il a été confié, pour l'une et l'autre partie, à des maîtres. R. Lantier a l'inestimable privilège d'avoir sous la main les admirables collections du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain. Il est très au courant de ce qui concerne le paléolithique ; son

1. L'une d'elles fera frémir l'archéologue : fig. 66 : Temple de Mercure au mont Donon (Bas-Rhin) — c'est l'image, sans doute pittoresque à souhait, du Musée construit de toutes pièces, en forme de temple antique en 1869. — Autres remarques moins graves : la vignette XIV, p. 28, est déplacée au milieu du paléolithique, en face des peintures de la grotte de Lascaux ; cette statue-menhir est de l'âge du bronze. De même les figures 32 et 33 : le mur païen de Sainte-Odile et les remparts de Gergovie qui sont, le premier, de la fin de la période gauloise, les seconds, du début de l'époque romaine, voisinent fâcheusement avec les alignements de Carnac et la Table des Marchands de Locmariaquer. Ce n'est certainement pas M. Lantier qui a daté de l'époque d'Auguste la porte de Mars à Reims, dont le style accuse la fin du IIe siècle de notre ère, sinon le début du IIIe, ni qui a placé au Ier siècle les Thermes d'Arles qui sont de Constantin, début du IVe siècle. — La Tour Magne, à Nîmes, est certainement du Ier siècle *avant* et non pas *après* J.-C. ; elle est antérieure au rempart augustéen qui l'enrobe et se trouve daté par une inscription de 16 av. J.-C. Divers monuments, l'Arc d'Orange, le magnifique Trophée de Carpentras, la maison délienne de Saint-Rémy-de-Provence prêteraient de même à des discussions ou tout au moins à des précisions chronologiques. — Fig. 116, on lit : « Auge funéraire, marbre. Région de Luchon. Musée de Comminges... » ; on s'étonne de trouver la partie supérieure d'une stèle qu'on retrouve en plus petit et entière, vignette XLIV, p. 100 : stèle funéraire, pierre, de Oberhaslach (Bas-Rhin), ce qui est juste.

exposé apporte le dernier mot des découvertes récentes. Il est le spécialiste de l'art celtique et le montre dans toute sa souplesse décorative et sa naïveté archaïque quand il s'agit de reproduire la figure humaine. Il proteste, avec preuves à l'appui, contre le dédain ou même les négations dont cet art, trop peu connu, est encore souvent l'objet. Peut-être son admiration l'entraîne-t-elle un peu loin lorsqu'il déclare (p. 81) que, « dans l'histoire de l'art de la Gaule, la conquête romaine ne représente à tout prendre qu'un épisode ». La romanisation, explique-t-il, fut impuissante à étouffer le vieil esprit celtique et l'ancien fonds indigène resta toujours une source inépuisable d'inspiration... A certains moments de notre art national, dit-il — et c'est là la conclusion de son chapitre sur l'art celtique comme de celui sur l'art romain (p. 46 et 100) — surgissent des tendances anticlassiques qu'on peut rattacher à celles de l'art celtique : gothique flamboyant de la fin du Moyen Age, baroque qui suit la Renaissance, rococo de la fin du XVIIIe siècle, romantisme, modern'style de la fin du XIXe siècle, l'art nègre, le cubisme, le futurisme et le surréalisme au XXe siècle.

Sans doute ; mais, si la conquête romaine ne fut, dans la suite des temps, qu'un épisode, cet épisode, pour l'époque gallo-romaine, fut d'importance capitale. Pour l'époque gallo-romaine et même pour les cinq siècles qui la suivirent. La partie traitée par Jean Hubert en montre assez les conséquences, des temps mérovingiens à ceux de Charlemagne. Dans les arts industriels et la menue décoration dominent bien évidemment les motifs barbares qu'on peut rattacher aux mêmes tendances que l'art celtique ou, plutôt, à l'ensemble d'un courant continental opposé à celui de la Méditerranée, mais dans l'architecture, dans la sculpture des sarcophages ou des chapiteaux, dans celle des ivoires, dans la peinture et même dans l'illustration des manuscrits, M. J. Hubert montre très justement la continuation et la vitalité des traditions classiques romaines. Tout l'effort vers un idéal de grand art est dominé par ces traditions.

C'est grâce à cette influence des anciens modèles romains que l'art échappe en Gaule à la stylisation excessive du byzantinisme. Cette démonstration, J. Hubert laisse au lecteur l'initiative de la déduire des splendides images qu'il met sous ses yeux. A son étonnement il trouve dans les siècles mérovingiens qui semblaient vides, et sous les Carolingiens, la sève vigoureuse d'un naturalisme inspiré de souvenirs et de modèles occidentaux, c'est-à-dire de ce réalisme auquel M. Lantier opposait l'art celtique. Et plus tard, l'art roman, qui reprend après la lacune de deux siècles des invasions normandes, retrouve, on l'a souvent montré, bien des traditions romaines.

Par tout ce qu'il révèle et qu'il apprend, par ce qu'il suggère ou même propose à la discussion, ce livre sur les *Origines de l'Art français*, riche d'images et riche d'idées, est de ceux qui méritent d'être connus ; il

marquera dans l'imagination des profanes et fournira aux spécialistes un précieux répertoire.

A. GRENIER.

Edmond Préclin, *Histoire de la Franche-Comté.* Paris, Presses universitaires de France, 1947 ; 1 vol. in-8°, 134 pages. (Tome 268 de la collection *Que sais-je?*)

Retracer en 128 pages in-8° couronne l'histoire d'une province française de l'âge de la pierre taillée à la Libération est une étonnante gageure. L'éminent doyen de la Faculté des Lettres de Besançon pouvait seul tenter de la tenir pour la Franche-Comté, au passé de laquelle il a consacré divers travaux excellents. S'il a été gêné par l'étroitesse tyrannique d'un cadre qu'il a pourtant gauchi pour y insérer quelques pages supplémentaires, s'il a dû accepter de sacrifier, outre l'indispensable carte, divers passages de son texte, en particulier celui où était étudié l'art comtois après le romantisme et cité le nom de Courbet qui a, de ce fait, disparu de l'ouvrage, s'il a ainsi été contraint de donner un caractère saccadé au récit de la période contemporaine, son petit volume n'en est pas moins une réussite presque parfaite.

Réussite par la précision de la science, la simplicité de l'exposé et la sobriété du ton : M. Préclin éclaire l'érudit aussi bien qu'il informe le grand public. Réussite par la composition surtout : alors que de prestigieuses monographies illuminaient certaines périodes de l'histoire comtoise et que les récits généraux faits avant le sien se ressentaient de l'inégalité des connaissances et laissaient de larges zones d'ombre, M. Préclin a équilibré son ouvrage et consacre à toutes les périodes un développement de même ampleur. Réussite, enfin, par le souci d'esquisser tous les traits de la vie comtoise : la succession, parfois compliquée, des événements ne lui fait jamais oublier ni les conditions matérielles de la vie, ni les formes de la pensée, des croyances et de l'art des habitants de la province à travers les âges.

Les trois dernières pages, où M. Préclin résume les caractères principaux de la Franche-Comté, tels qu'ils découlent de son histoire, sont un modèle du genre. Il faut admirer que ce soit là, à la fin du volume, que l'auteur ait placé la description du paysage géographique de la région : ce ne sont pas, en effet, les grands traits du relief, du climat ou de la végétation qui ont déterminé l'histoire de ce pays frontière, profondément catholique et de langue française bien avant son annexion tardive au royaume ; ce sont les hommes comtois qui, placés pendant un millénaire entre deux ensembles politiques, ont, progressivement, par leur action calme, réaliste et audacieuse, taillé une unité historique dans un cadre naturel et physique qui la déborde.

Y. RENOUARD.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Henri Daudin (1881-1947). — Henri Daudin, qui enseigna pendant plus de vingt-cinq ans à la Faculté des Lettres de Bordeaux, s'est éteint le 27 décembre 1947, l'honorariat lui étant conféré depuis quelques jours à peine. Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, épris de science positive, il étudia la physiologie avec Dastre et se tourna vers l'histoire des sciences. Ses thèses de doctorat, publiées en 1926, sont une œuvre monumentale, en trois volumes groupés sous le titre commun : *Études d'histoire des sciences naturelles.* I : *De Linné à Jussieu (1740-1790) ;* II : *Cuvier et Lamarck (1790-1830).* Titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie et des sciences, les nécessités de l'enseignement l'amenèrent à se créer une seconde spécialité, l'histoire de la philosophie ancienne. Dans ce domaine, qui n'était pour lui qu'une annexe, il s'égalait aux plus grands maîtres ; témoin les chapitres pénétrants et suggestifs qu'il a consacrés à Aristote naturaliste dans le premier volume de ses thèses, ou les comptes-rendus bibliographiques si minutieux qu'il a donnés à la *Revue des Études anciennes* de 1925 à 1937. La *Revue* s'appliquera à faire connaître davantage cet aspect de l'activité scientifique d'un des maîtres les plus éminents de notre Faculté, en publiant quelqu'une des études qu'il a laissées sur des sujets de cet ordre.

J. M.

Georges Mathieu. — En Georges Mathieu la *Revue* a perdu un de ses collaborateurs les plus précieux. Le cher doyen Radet aimait à donner sa ponctualité en exemple. S'il lui confiait un ouvrage pour récension, il était assuré de recevoir bientôt de Nancy, puis de Versailles, un compte-rendu substantiel, précis, judicieux, écrit dans une langue sobre et claire : quelle sécurité d'esprit pour un directeur, qui a trop souvent à battre le rappel d'une prose qui se dérobe ! La bienveillance naturelle de son esprit n'empêchait pas G. Mathieu de relever avec courtoisie lacunes ou erreurs, d'apporter aussi ses propres suggestions. De cette exactitude, de cette conscience, il nous est dur de songer qu'il a été, en quelque mesure, la victime, puisque sa mort a été provoquée par un retour prématuré à son enseignement après une opération délicate.

Tous les hellénistes, chez nous et à l'étranger, connaissent et apprécient ses éditions et ses travaux, consacrés à Isocrate d'abord, mais aussi

à Aristote, à Démosthène. Ce n'est pas le lieu ici de les analyser en détail. Du moins, signalons ce *Démosthène* posthume, dont il avait eu le temps de mettre au point le manuscrit et où ses amis retrouvent avec plaisir la sûreté de son érudition et l'équité de son jugement. Pour ma part, je n'aurai garde d'oublier qu'à la « Franco-Ancienne », dont il était le vice-président, à la Sorbonne, où cet homme aimable et discret n'avait que des sympathies, il se faisait avec zèle le défenseur de nos humanités si menacées. Il était de ceux — on les voudrait plus nombreux — qui, dans notre enseignement supérieur, ont une pleine conscience de tous leurs devoirs et de toutes leurs responsabilités et ne se croient pas quittes par une carrière trop jalousement consacrée à leur œuvre personnelle.

Des articles qu'il a donnés à la *Revue*, le plus ancien, paru en 1928, étudiait *La seconde épigramme de l'Appendix Vergiliana.* Le dernier doit être, en 1941, une variété consacrée à *Quelques travaux sur Platon.*

Le mythe d'Œdipe. — M. Dirlmeier, analysant le mythe d'Œdipe, en montre le caractère béotien. Sa méthode consiste à y discerner par l'analyse un certain nombre de thèmes et à rapprocher de chacun d'eux les thèmes analogues : on en étudie ainsi l'aire géographique de diffusion. Ainsi constate-t-on que le mythe envisagé remonte au passé préhellénique, à un niveau de civilisation qui est défini comme carien, égéen, d'Asie Mineure. Le motif du père qui est menacé par son fils est surtout lié à la Béotie et à l'Asie Mineure ; de même en est-il de l'inceste avec la mère. Quant à la Sphinx, c'est un produit mixte où à des données cariennes s'unit l'imagination de l'Orient. Cette étude repose, en somme, sur deux principes : une légende comme celle d'Œdipe est née de la fusion de divers thèmes ; à un thème donné correspond une aire de diffusion donnée. Sur les deux points, il appartient à de plus compétents que nous d'apprécier les faits allégués par M. Dirlmeier, mais nous pouvons dire sans restriction le plaisir avec lequel nous avons lu une étude bien conduite et clairement présentée (*Der Mythus von König Ödipus*, Mayence, 1948 ; 1 broch., 51 pages in-8°).

Lucrèce philosophe. — L'essai que M. Jean Bayet publie dans *La profondeur et le rythme* (*Cahiers du Collège philosophique*, Paris, Arthaud, 1948, p. 57-138) est un effort vigoureux pour ressaisir l'originalité philosophique de Lucrèce. J'aurais, pour ma part, des objections à présenter tant sur le détail que sur l'ensemble de la thèse et je le ferai peut-être un jour : je ne veux ici que donner une analyse de ce travail, que le cadre où il paraît peut laisser échapper à la science, surtout à l'étranger : je veux en souligner l'importance, la richesse, la nouveauté, la forme toujours vivante, parfois un peu enveloppée et difficile. La première de ces « Études lucrétiennes » vise « l'originalité de Lucrèce dans l'épicurisme ». Lucrèce, en reprenant la physique de son maître, y insuffle un

esprit scientifique dont celui-ci était plutôt dépourvu : thèse classique, mais qui n'avait peut-être jamais été défendue avec cette pénétration. C'est que M. Bayet ne se contente pas, sur la notion même d'esprit scientifique, de vagues approximations ; il rejette avec raison les rapprochements superficiels esquissés maintes fois entre les doctrines du *De natura rerum* et telle théorie, plus ou moins passagère, de la physique moderne. C'est dans les démarches de la pensée lucrétienne, confrontées avec les exigences de la méthode — et non des thèses — moderne, que M. Bayet trouve les éléments de sa démonstration.

Il lui apparaît d'abord que Lucrèce, « utilisant les possibilités purement virtuelles et comme mortes de l'épicurisme à la recherche scientifique », a pu pressentir quelques-unes des règles de l'expérimentation : on le voit ainsi plus ou moins user de la variation des données, de la décomposition par le ralenti, de quelque chose qui ressemble à la mesure ou au grossissement microscopique. Ensuite, là où la canonique épicurienne établirait un hiatus entre les sens, jugés seuls dignes de foi, et les principes, pourtant posés comme certains, entre le concret des représentations et l'abstrait des théories atomiques, Lucrèce, dominant et utilisant la richesse de ses propres sensations, s'efforce de parvenir aux vérités abstraites par un effort novateur qui tantôt utilise les sens contre les sens, tantôt opère un travail de « réduction », de « purification », dont le chant II surtout nous offrirait l'application. En présence de la fameuse doctrine épicurienne des explications multiples, doctrine que M. Bayet estime antiscientifique, Lucrèce, tout en l'admettant, tout en y recourant, en fait, ne laisserait pas d'être en réaction plus ou moins consciente contre elle : il réduit le nombre des hypothèses et les classe ; il laisse apercevoir des préférences ; il coordonne les diverses explications et en fait les éléments d'une seule. Si maintenant on regarde le contenu de la physique, Lucrèce, en face de l'univers, tend, en dépit d'Épicure, à y reconnaître un ordre, et il affirme ainsi un système positif : aussi le cardinal de Polignac a pu le contredire, écrire un *Anti-Lucrèce;* il n'aurait pu composer un *Anti-Épicure*, car Épicure s'en tenait à affirmer des principes. D'autre part, Épicure obéit à un rationalisme élémentaire, qui prétend se mettre à la portée du premier venu ; chez Lucrèce, nous avons la froide sérénité du savant. En face de l'homme, le poète veut garder la même objectivité, qui contraste avec la philanthropie épicurienne, mais il verse lui-même dans le pessimisme.

La seconde étude vérifie sur un point particulier, le monde organique, les thèses du premier essai. Lucrèce oscille « entre la hantise des phénomènes animés et une volonté de représentation quasi algébrique de leurs éléments ». Il part du postulat qu'il n'existe nulle différence entre les faits physiques et les faits biologiques, postulat auquel il adhère avec une « volonté fidéiste ». Dans le chant II il « sacrifie délibérément ses plus riches impressions de vie au désir d'affirmer toujours davantage

la royauté de l'atome pur ». Selon M. Bayet, le plus complexe y est « sommé d'élucider le plus simple ». Dans son désir de faire naître *ex insensibilibus... sensibilia*, Lucrèce confond quelque peu vie, sensibilité, conscience. Il esquive le problème de la naissance. Des « observations psycho-physiologiques bien conduites » tournent court parce qu'elles sont subordonnées à la démonstration de la thèse que l'âme dépend du corps. Mais, en comparant sa théorie de l'âme avec celle d'Épicure, M. Bayet croit pouvoir signaler chez lui les exigences originales d'une méthode « réductrice », fort comparable à celle qui conduit Descartes au Cogito et dont l'aboutissement serait sur l'*animus* et sur l'élément innommé de l'âme une théorie qui, si j'ai bien compris, s'arracherait au matérialisme ou, du moins, y tendrait. Pour ce qui est du *clinamen* et de la liberté, Lucrèce se tire au plus mal des difficultés logiques de leurs rapports. Si par l'analyse psychologique il établit la liberté, d'autre part son esprit scientifique même le pousse, par une rigueur qui contredirait Épicure, à présenter (IV, 858 et suiv.) une explication déterministe de la volonté humaine. Mais, ce faisant et sous l'effet même de cette rigueur qui heurte son sens intime de la vie, il « éprouve le besoin plus ou moins obscur d'une conscience analogue à cette *mens* ordonnatrice, terme dernier de son analyse réductrice de l'âme... » Des contradictions analogues se retrouvent quand il s'agit de définir l'idéal humain : s'il exalte (III, 832 et suiv.) la paix de l'âme obtenue en ravalant, en fait, l'homme au-dessous de l'animal, ailleurs il exalte la figure héroïque d'Épicure, toute rayonnante de volonté et d'intelligence. Ou c'est cette autre contradiction de trouver dans un « plan organique » des êtres vivants, fondé sur la différence des espèces et la permanence de leurs caractères spécifiques, la preuve des lois physiques (*foedera naturae*). Ou cette contradiction, enfin, de donner au monde une âme, en le concevant comme un vivant ou en peignant la Terre Mère.

Varron et les origines du théâtre romain. — Une contribution importante à la question des rapports entre Varron et le célèbre récit de Tite-Live sur les origines du théâtre à Rome (VII, 2) est donnée par M. J. H. Waszink (*Varro, Livy and Tertullian on the history of Roman dramatic art*, dans *Vigiliae christianae*, II, p. 224 et suiv.). Au lieu de remonter, à partir de Tite-Live, jusqu'à l'auteur du *De scenicis originibus* et des *Antiquités divines*, ce qui n'a pas jusqu'ici donné de résultats décisifs, il a reconstitué l'enseignement de Varron grâce à la page que Tertullien, dans son *De spectaculis*, consacre aux jeux à Rome. Cette page vient de Suétone, mais sur les points essentiels celui-ci s'inspire de Varron. Varron mettait au début du développement historique les jeux des *Liberalia* célébrés par les paysans ; il dérivait *ludius* de *ludus*, tout en mentionnant l'étymologie qui le fait venir de Lydius en accord avec la théorie des origines étrusques des *ludi scenici*. C'est donc aussi Varron qui inspire à Virgile sa description des fêtes rustiques pour Liber

(*Géorgiques*, 2, 380-396). Des fragments de Varron qui rentrent dans ce contexte nous le font voir rapprochant les faits romains des origines de la comédie attique : cela paraît maintenant incontestable. Mais ce parallélisme se situe, notons-le, aux origines seulement. M. Waszink ne se prononce pas sur la question de savoir si tout le récit, tel qu'on l'a dans Tite-Live, pour les étapes ultérieures, notamment celle de la *satura*, ne serait lui-même qu'une reconstruction faite sur le modèle grec et sans rapport avec la réalité historique. Il est permis de penser qu'à cet égard les faits mentionnés par M. Piganiol et moi-même conservent leur valeur et que Varron et ceux qui en dérivent, Tite-Live et Valère-Maxime, nous donnent des indications de prix. Il reste curieux de constater avec M. Waszink la tendance nationaliste de ce récit, où même, pour Livius Andronicus, le mot de Grèce ou de Grec n'est pas prononcé.

Pierre BOYANCÉ.

Flamen primus. — Dans sa dernière *Chronique gallo-romaine*[1], P. Wuilleumier a signalé en une même notule mon mémoire sur le Toulousain Q. Trebellius Rufus[2] et celui de P. Grimal sur le Santon C. Julius Marinus[3]. Il semble accepter d'emblée, en *C. I. L.*, XIII, 1048, la restitution *seuiro* adoptée par P. Grimal. Lorsqu'avait paru le mémoire de celui-ci, j'avais vivement ressenti la hardiesse de son raisonnement et la fragilité qui en est malheureusement la conséquence. Puisqu'un connaisseur aussi averti que P. Wuilleumier n'en a pas été frappé, je crois nécessaire de mettre en garde : il me suffit de reprendre et de feuilleter le dossier constitué, il y a une dizaine d'années, pour Q. Trebellius Rufus et clos depuis qu'en 1945 la lecture de l'inscription publiée par J. H. Oliver[4] avait, à mon sens, entièrement éclairci sur le point principal le cas de ce personnage.

Se trouvant en face de deux restitutions possibles, [*flamini*] *Augu*[*s*]*tali primo*, « premier » (en date) « flamine augustal » (de la cité des Santons), ou [*iiiiiiuiro*] *Augu*[*s*]*tali primo*, « président des sévirs augustaux » (de cette même cité), P. Grimal opte catégoriquement pour la seconde en écartant la première. Mais l'argument qu'il invoque est sans force. « L'expression, dit-il[5], serait singulièrement obscure, et bien peu latine. Lorsque l'on a voulu ailleurs mentionner le fait que le personnage honoré était le premier à avoir exercé une telle fonction, on le disait expressément, par une proposition complète. » Or, il faut en prendre son parti : « ainsi isolé, et placé après le titre », *primus* se rencontre bel et bien sans aucun commentaire.

1. *R. É. A.*, t. XLIX, 1947, p. 287.
2. *Bull. Soc. arch. Midi*, t. V, 1942-1945, p. 513-528.
3. *R. É. A.*, t. XLIX, 1947, p. 130-134.
4. *Hesperia*, t. X, 1, 1941, p. 72-77, n° 32 ; cf. t. XI, 1, 1942, p. 80. Je me permets de renvoyer à mon mémoire du *Bull. Soc. arch. Midi*.
5. *Loc. cit.*, p. 131.

D'abord, dans les trois inscriptions athéniennes qui concernent Q. Trebellius Rufus et où, à quatre reprises, ἀρχιερεὺς πρῶτος ne peut être que la traduction littérale de *flamen primus*[1], pour le flaminat provincial de Narbonnaise.

Ensuite, dans diverses inscriptions latines, dont voici les plus nettes, pour des flaminats municipaux, différence qui, avant la publication de J. H. Oliver, créait seule l'incertitude pour Q. Trebellius Rufus.

Espérandieu, *Inscr. lat. de Gaule (Narbonnaise)*, fasc. II, 558 *a*, Béziers (les lectures sont sûres, malgré la variété des caractères qu'il faut employer à l'impression[2]) :

3 —— *FLAMINI AVG.*
PRIMO. VRBI. IVL. BA*ETER.* ——

Ibid., 635, Castel-Roussillon :

5 ——— P*ont. fl*AM*in*I
PRIMO *omnib.*
HONOR*ib. in col. functo*

Année épigr., 1916, 42, Volubilis (cf. L. Chatelain, *C. R. A. I.*, 1915, p. 396) :

4 FLAMINI PRIMO
IN MVNICIPIO SVO

Ibid., 43 et 44, Volubilis :

3 FLAMINICAE
PRIMAE IN MVNI
CIPIO VOLVB

3 FLAMINICAE
PRIMAE IN MVNI
CIPIO VOLV
BIL

Enfin, *C. I. L.*, V, 1, 3341, Vérone :

3 FLAM. AVG.
PRIMO. VERON.
CREATO

Comme la définition même du flaminat implique que la charge est

1. En mai 1946, lorsque j'eus exposé cette question devant la Société des Études latines, P. Boyancé m'avait fait remarquer que cette expression grecque était peu claire et qu'on attendrait plutôt un participe aoriste. De fait, on trouve ἀρχιερασάμενο[ν] à la l. 14 de *O. G. I. S.*, II, 544 = *I. G. R. R.*, III, 173. J'avais déjà répondu en invoquant les emplois de *flamen primus* : cf. *R. É. L.*, t. XXIV, 1946, p. 37.

2. P. Wuilleumier, *loc. cit.*, n. 8 et 10, invoque *C. I. L.*, XII, 4230, sans hésitation, mais Espérandieu, 558, lui paraît moins net. Or, il s'agit de la même inscription. En 1888, O. Hirschfeld l'a publiée uniquement d'après d'anciennes copies. Par la suite, la redécouverte de certains morceaux a permis de lire effectivement la partie gauche et de contrôler la correction absolue des copies. En publiant de nouveau l'inscription en 1929, Espérandieu a cru bon d'utiliser les caractères réservés aux restitutions pour la partie droite, qui continue à n'être connue que par les copies. Afin d'éviter toute confusion, j'emploie les capitales italiques.

exercée par un titulaire unique[1], il faut bien entendre, dans tous ces textes, *primus* au sens chronologique.

Quant au titre *flamen Augustalis*, outre que plusieurs de ces textes peuvent se développer ainsi, et non pas nécessairement toujours *flamen Aug[usti]*, on le trouve en toutes lettres dans une inscription de Castulon, *C. I. L.*, II, 3271 :

4 —— FLAMINI. AVGVSTALI
IN. BAETICA. PRIMO......

où, malheureusement, la lacune existant après *primo* interdit de considérer comme obligatoire le rattachement du mot au titre qui précède[2].

Dira-t-on — je cherche à prévoir toutes les objections — que ces textes précisent où le flaminat a été exercé, tandis que l'inscription de Saintes, ainsi restituée, ne le préciserait pas? Mais le lecteur gallo-romain n'aurait pu hésiter qu'entre le culte impérial institué par et pour les Santons dans le seul cadre de leur cité et le culte impérial institué par le groupement intermunicipal plus large auquel appartenait la cité. Or, celle-ci relevait des *tres Galliae*, pour lesquelles le prêtre commun du culte célébré à Lyon portait le titre de *sacerdos*, et non pas de *flamen*[3]. De plus, — car, après tout, la preuve absolue ne peut pas être fournie que le prêtre des Santons s'appelât *flamen* plutôt que *sacerdos*[4], — on n'eût jamais dit *sacerdos Augustalis* pour désigner le prêtre de Lyon. Ainsi, aucune hésitation géographique n'étant possible, aucune précision n'était nécessaire.

L'époque ainsi assignée à l'organisation du culte impérial chez les Santons ne pourrait pas faire difficulté, puisque P. Grimal reconnaît, en C. Julius Marinus, « un personnage appartenant à la seconde génération après la conquête ».

Reste, en *C. I. L.*, XIII, 1048, l'équilibre considéré comme indispensable par P. Grimal entre les restitutions à droite et à gauche de la ligne 1. Il ajoute à gauche huit signes et admet même une hypothèse qui les ramènerait à sept[5]. A droite, avec *iiiiiiuir(o)*, il en ajoute neuf, dont, il est vrai, sept *i*, lettre qui n'exige que très peu de place. Mais *flamini* donnerait sept signes, huit avec un éventuel point séparatif. L'équilibre serait donc au moins aussi aisément obtenu.

1. Cf. Varron, *De lingua lat.*, V, 84.

2. Cf. M. Krascheninnikoff, *Ueber die Einführung des prov. Kaisercultus im röm. Westen* (dans *Philologus*, t. LIII, 1894, p. 147-189), p. 181-182. En *C. I. L.*, XII, 6038, l. 21, il faut restituer et on restitue *flamini Augus[tali* : cf. Krascheninnikoff, p. 155-158.

3. C. Jullian, *D. A.*, t. II, 2, s. v. *Flamen*, p. 1180-1181, et *Hist. Gaule*, t. IV, p. 426, n. 5, a insisté sur l'emploi différent des deux titres ; il n'est pas encore possible (cf. *C. I. L.*, II, 3278) d'accepter l'explication qu'il en donne.

4. *Sacerdos*, qui au datif donnerait seulement neuf signes, et donc serait en principe acceptable, me paraît plutôt à écarter en raison de la rareté de ses emplois pour un prêtre municipal, sinon intermunicipal : cf. *Mém. Soc. arch. Midi*, t. XX, 1945, p. 155, n. 31.

5. P. 132, n. 1 : en plaçant un point séparatif à l'intérieur d'un O.

Aussi convient-il de modifier la conclusion trop rigoureuse : C. Julius Marinus a pu être *flamen* (à la rigueur *sacerdos*) *Augustalis primus*, au sens chronologique, aussi bien que *seuir Augustalis primus*, au sens hiérarchique. Et, s'il fallait absolument choisir, l'observation d'Espérandieu me ferait opter contre le sévirat : même avec la qualité de président, cette charge convient moins bien que la prêtrise pour un *curator ciuium Romanorum* qui appartient évidemment à l'aristocratie locale.

« Littérature d'invasion. » — Il y a eu en Orient un « roman d'Alexandre ». Il y a eu aussi en Égypte un « roman de Cambyse », dont certains fragments nous sont parvenus en langue copte. De même, une chronique rédigée en grec par Jean de Nikiou, contemporain de la conquête arabe, subsiste en éthiopien et parle du fils de Cyrus Ier. Ce sont ces textes surtout, accessoirement d'autres plus anciens, qu'examine J. Schwartz dans un article très dense, *Les conquérants perses et la littérature égyptienne*, du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. XLVIII, 1948, p. 65-80. Il y retrouve aisément des relents d'Hérodote ou plutôt de contes pieux qui furent faits à Hérodote et que celui-ci rapporta sans critique. On connaît, par exemple, l'histoire affreuse des enfants du traître Phanès d'Halicarnasse, que les mercenaires grecs et cariens égorgèrent en vue de l'armée perse et dont ils burent le sang mélangé à du vin et de l'eau. Or, dans la chronique, ce sont les quatre fils de Cambyse que les habitants de Memphis assiégée égorgent et coupent en morceaux qu'ils jettent du haut des murs aux pieds du père. Le reste à l'avenant. Ainsi se dépistent plusieurs thèmes : des cruautés, du meurtre de l'Apis, des déportations, de la levée en masse, des stratagèmes, du feu, de l'âne. Le tout, en un extraordinaire salmigondis où Cambyse et Artaxerxès III Ochos se mêlent au Nabuchodonosor des Juifs, où Néchao, Amasis, Apriès, Psamménitos, Amyrteus et Inaros se prêtent l'un à l'autre leurs noms, leurs exploits et leurs malheurs. Au total, trois temps d'élaboration pour le moins : — lors des révoltes antiperses du ve siècle, fixation de la légende de Cambyse ; — renouveau, dont on trouve l'écho dans ce que Flavius Josèphe transmet de Manéthon, à l'occasion de la reconquête par Ochos ; — dernier sursaut, enfin, au Bas-Empire lors d'un épisode sans doute antérieur à la conquête de Chosroès, peut-être la menace de Narsès sous Dioclétien. Ainsi, l'hostilité contre les Perses « paraît jalonner l'histoire littéraire » égyptienne.

J. Schwartz a bien raison d'écrire, au début de son mémoire : « On conquiert un territoire plus aisément que ses habitants. » Mais raison aussi d'appeler de tels récits « produits de cette littérature guerrière qui, par des moyens simples et vieux comme l'humanité, glorifie le combattant et honnit l'adversaire ou encore entretient la flamme sacrée chez

les peuples opprimés ». Nos expériences contemporaines ne sont pas faites pour le démentir.

André AYMARD.

La fondation de Lyon. — On se doutait, à lire Dion Cassius XLVI, 50, qu'un décret du Sénat avait ordonné à L. Munatius Plancus de fonder une colonie romaine sur le site de Lugdunum, en 43 avant notre ère, sans doute après le 30 juin. Plus savants que l'historien romain, nous pouvons dire maintenant que l'*inauguratio* de la cité eut lieu le 11 octobre, qui, en 43, tombait un jeudi, selon le calendrier julien. Cela est mathématiquement certain depuis qu'Amable Audin, l'érudit imprimeur de Lyon, a retrouvé dans les fouilles récentes le *decumanus* de la nouvelle cité. Les *gromatici*, qui le tracèrent, ne tinrent aucun compte de la configuration du terrain ou des voies antérieures ; ils considérèrent seulement le point où, ce jour-là, le soleil se levait à l'horizon. La méthode d'A. Audin n'est pas nouvelle, mais, dans le cas de Lyon, elle a donné des résultats indiscutables (*C. R. Assoc. lyonnaise de recherches archéologiques*, 1945, p. 4-8).

W. SESTON.

Un traité catéchétique de saint Augustin. — Le R. P. Joseph P. Christopher, qui avait consacré en 1926 au *De catechizandis rudibus* un volume des *Patristic Studies* de l'Université catholique de Washington, publie à nouveau une traduction anglaise de ce traité dans la collection *Ancient Christian Writers* (The works of the Fathers in translation, nº 2) : *St Augustine. The first catechetical instruction* (Westminster, Maryland, the Newman Bookshop, 1946, in-8º, 172 p.). A une brève introduction sur les circonstances et le caractère de l'ouvrage succède un commentaire moins philologique et plus religieux que dans l'édition antérieure. L'auteur y tient compte des critiques adressées à sa précédente étude et utilise plusieurs travaux parus depuis lors. Il y avait, toutefois davantage à tirer de l'abondante bibliographie augustinienne, suscitée surtout par le centenaire de sa mort ; quant à la thèse de H. Marrou, citée seulement pour la connaissance du grec par saint Augustin, il y avait certainement d'autres renvois à y faire. Au total, néanmoins, il faut louer cette édition, qui sera utile au lecteur anglo-saxon et qui est fort bien présentée.

J.-R. PALANQUE.

Réorganisation des études humanistes : les « Studi Petrarcheschi ». — D'Arezzo, cité martyre, nous parvient le premier volume de la nouvelle revue *Studi Petrarcheschi* (Bologna, Libreria editrice « Minerva », 1948, in-8º, 319 p. ; 1,200 lires), dont l' « Accademia Petrarca di lettere, arti e scienze di Arezzo » prévoyait la création depuis 1942. Il s'agissait de constituer, à côté de la *Cattedra Petrarchesca*, un périodique scientifique consacré à la publication de travaux originaux sur Pétrarque, son

œuvre et son influence et à la revue des études pétrarquistes dans le monde.

Après la reconstruction de la célèbre Casa del Petrarca, détruite par un bombardement le 2 décembre 1943, le premier volume des *Studi Petrarcheschi* apporte au monde savant une preuve de la ténacité, de la valeur et du sens largement humain des érudits italiens. La direction de la Revue est assurée par l'éminent pétrarquiste Carlo Calcaterra ; le conseil de rédaction rassemble les noms de spécialistes de l'œuvre de Pétrarque et de chacune des grandes littératures étrangères qui ont ressenti son influence. Et le contenu du premier volume répond parfaitement au programme proposé par la multiplicité et la variété des études comme par leur qualité, encore que l'on doive déplorer ici qu'aucun mémoire sur le pétrarquisme dans la littérature française n'y ait trouvé place. Une note opportune et encourageante d'Umberto Bosco fait le point de l'édition nationale des œuvres de Pétrarque dont il assure la direction. Et la revue des ouvrages ne s'attache qu'aux travaux relatifs à la vie, à l'œuvre, à l'influence de Pétrarque et au milieu dans lequel il a vécu.

Avec cette revue scientifique, complément de la chaire d'Arezzo et pendant des *Studi Danteschi*, l'humanisme sera bien servi : ses fervents auront à la fois un instrument de travail de premier ordre, un moyen d'expression, car la revue promet d'accueillir la collaboration étrangère, et un support à la communion intellectuelle si nécessaire dans le monde encore chaotique de l'après-guerre.

Yves RENOUARD.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

Fabio Cupaiuolo, *Considerazioni e divagazioni sul' Catalepton I.* Naples, Casa editrice Rondinella Alfredo, 1943 ; broch. in-8o, 28 pages.

Fabio Cupaiuolo, *L'Esaltazione delle Virtù patrie nella Storia di Livio.* Naples, Casa editrice Rondinella, 1942 ; broch. in-8o, 17 pages.

Fabio Cupaiuolo, *A proposito della callida iunctura oraziana.* Naples, Arti grafiche Torella, 1942 ; broch. in-8o, 26 pages.

Fabio Cupaiuolo, *L'Epistola di Orazio ai Pisoni.* Naples, Casa editrice Rondinella, 1941 ; 1 vol. in-8o, 115 pages.

M. Bassols de Climent, *Sintaxis Historica de la Lengua Latina*, t. I. Barcelone (sans éditeur), 1945 (Instituto Antonio de Nebrija. Consejo Superior de Investigaciones Cientificas) ; 1 vol. in-8o, xxx + 511 pages.

Jean Scherer, *Papyrus de Philadelphie* (Publications de la Société Fouad I de Papyrologie. Textes et Documents, VII). Le Caire, impr. de l'Institut français d'Archéologie orientale, 1947 ; 1 vol. in-4o, xiv + 140 pages, VIII planches.

Pietro de Francisci, *Arcana Imperii*, t. II et III. Milan, Dottore A. Giuffre, editore, 1948 ; 2 vol. in-4o, 495 et 449 pages.

A. E. Gordon, *Supralineate abbreviations in Latin inscriptions* (Univ. of California publications in Classical Archaeology, vol. II, no 3) ; vi + 59 pages, 132 pages.

Pedro Battle Huguet, *Epigrafia latina* (Collection Emerita, no 5). Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, 1946 ; 1 vol. in-8o, x + 242 pages, XVI planches.

E. Lewy, *Der Bau der europäischen Sprachen* (Proceedings of the Royal Irish Academy, fasc. 48 C 2). Dublin, Hodges, Figgis & Co, 1942 ; 1 vol. in-8o, 113 pages.

Ernst Nischer-Falkenhof, *Stilicho.* Vienne, Seidel et fils, 1947 ; 1 vol. in-8o, 196 pages, X pl., 1 carte.

Pierre Guillon, *La Béotie antique* (Collection *Le Monde hellénique*, publiée sous le patronage de l'Assoc. G. Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1948 ; 1 vol. in-4o, 111 pages, XXXII pl., 1 carte.

Hérodote, *Histoires*, liv. VI, texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand. Paris, Les Belles-Lettres, 1948 ; 1 vol. in-8o de 128 pages, la plupart doubles.

P. Kretschmer, *Introduccion a la Linguistica Griega y Latina*, traduc-

ción de S. Fernandez Ramirez y M. Fernandez-Galiano. Madrid, Instituto Nebrija, 1946 ; 1 vol. in-8°, xii + 250 pages.

Ladislaus Strzelecki, *De Ateio Capitone Nuptialium Cerimonialium interprete.* Travaux de la Société des Sciences et des Lettres de Wroclaw, série A, n° 9. Wroclaw, 1947 ; une brochure in-8°, 27 pages.

Bronislaus Bilinski, *De Lucano Troiae periegeta obseruationes.* Extrait de *Eos*, vol. XLII (1947), fasc. 1. Wratislava, 1948 ; une brochure in-8°, 31 pages.

Esther Breguet, *Le roman de Sulpicia ; Élégies IV, 2-12 du Corpus Tibullianum.* Genève, Georg et Cie, 1946 ; 1 vol. in-8°, 350 pages.

Apulei, *Metamorphoseon Libri IV-VI (La Favola di Amore e Psiche) ; introduzione e testo critico* di Ettore Paratore. Florence, La Nuova Italia Editrice, s. d. (1948) ; 1 vol. in-12, 156 pages.

C. Praschniker et Kenner, *Der Bäderbezirk von Virunum.* Oesterreichisches Institut. Vienne, Rudolf M. Rohrer Verlag, 1947 ; 1 vol. in-4°, 243 pages, 222 ill., 3 planches en couleurs, 6 pl. hors texte.

Claude F. A. Schaeffer, *Stratigraphie comparée et chronologie de l'Asie occidentale (IIIe et IIe millénaire). Syrie, Palestine, Asie Mineure, Chypre, Perse et Caucase.* Londres, Oxford University Press, 1948 ; 1 vol. in-4°, 639 pages, LXX planches, 324 fig., 9 tabl., une carte.

Esopo, *Fabulas Escogidas, introducción y commentario* de Maria Socorro Andujar Espino. Madrid, Instituto Antonio de Nebrija, 1942 ; 1 vol. petit in-8°, 88 pages.

Cicéron, *Defensa del Poeta Arquias,* anotada por Alvaro d'Ors Perez-Peix. Madrid, Instituto Antonio de Nebrija, 1940 ; 1 vol. petit in-8°, 59 pages.

Virgilio, *Eneida, libro VIII ; testo, introducción y notas* de H. Fuentes, S. J. Madrid, Instituto Antonio de Nebrija, 1945 ; 1 vol. petit in-8°, 106 pages, 4 croquis.

Tito Livio, *Libro XXI, edición, estudio preliminar y comentario por* Jose Vallejo. Madrid, Instituto Antonio de Nebrija, 1946 ; 1 vol. petit in-8°, 156 pages.

Tucidides, *Libro II ; texto y notas* de Iose M. Pabon. Madrid, Instituto Antonio de Nebrija, 1946 ; 1 vol. petit in-8°, 174 pages.

Gayo, *Institucciones, texto latino con una traducción* de Alvaro d'Ors Perez-Peix. Madrid, Instituto Antonio de Nebrija, 1943 ; 1 vol. in-12, 226 pages.

Sebastian Cirac Estopañan, *Bizancio y España. El Legado de la basilissa Maria y de los déspotas Thomas y Esau de Joannina,* t. I. Barce-

lone, Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, 1943 ; 1 vol. in-8°, XVIII + 246 pages.

SANTIAGO OLIVES CANALS et JORCE RUBIÓ Y BALAGUER, *Bergnes de las Casas, Helenista y editor (1801-1879)*. Barcelone, Escuela di Filologia, 1947 ; 1 vol. in-8°, XLI + 297 pages.

RENÉ WALTZ, *Manuel de thème latin.* Paris, Klincksieck, 1948 ; 1 vol. in-8°, 181 pages.

REINHOLD STRÖMBERG, *On Some Greek Proverbial Phrases.* Göteborg, Gumperts Förlag, 1947 ; broch. in-12, 25 pages.

Glossarium Biblicum codicis Augiensis CCXLVIII, edidit ANDREAS LABHARDT. Neuchâtel, Éditions du Griffon, et Paris, Klincksieck, 1948 ; 1 vol. in-12, XXI + 93 pages.

HANS GEORG OERI, *Der Typ der kömischen Alten in der griechischen Komödie; seine Nachwirkungen und seine Herkunft.* Bâle, Benno Schwabe und C°, s. d. (1948) ; 1 vol. in-8°, 100 pages.

FELIX STAEHELIN, *Die Schweiz in Römischer Zeit*, 3e éd. Bâle, Benno Schwabe, 1948 ; 1 vol. in-8°, XVIII + 659 pages, 205 fig., 1 carte, 3 plans.

W. DEONNA, *La vie privée des Déliens.* Paris, De Boccard, 1948 ; 1 vol. in-8°, 199 pages.

PAUL FRIEDLÄNDER et HERBERT B. HOFFLEIT, *Epigrammata. Greek Inscriptions in verse from the Beginning to the Persian War.* Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1948 ; 1 vol. in-8°, 198 pages, une photogr.

Études de papyrologie, t. VII. Le Caire, impr. de l'Institut français d'archéologie orientale, 1948 ; 1 vol. in-4°, 110 pages, un plan.

ALEX. BASCHMAKOFF, *La synthèse des Périples pontiques, méthode de précision en paléo-ethnologie*, préface de LOUIS MARIN. Paris, Geuthner, 1948 ; 1 vol. in-8°, XI + 183 pages, 7 cartes.

BR. BILINSKI, *De Apollodoreis in Pliniana Graeciae Descriptione* (*N. H.*, IV, 1-32) *obuiis.* Bratislava, Lach, 1948 ; 1 vol. in-8°, 134 pages.

PAUL COLLINET, *La Nature des Actions, des Interdictions et des Exceptions dans l'Œuvre de Justinien.* Paris, Recueil Sirey, 1947 ; 1 vol. in-8°, 544 pages.

G. AMMENDOLA, Eschilo, *Le Coefore; edizione e commento.* Florence, La Nuova Italia, s. d. (1948) ; 1 vol. in-8°, 201 pages.

A. TACCONE, Sofocle, *Filottete; edizione e commento.* Florence, La Nuova Italia, s. d. (1948) ; 1 vol. in-8°, 172 pages.

S. THOMAS AQUINAS GOGGIN, *The Times of St Gregory of Nissa, as reflected in the Letters and the Contra Eunomium.* Washington, The

Catholic University of America Press, 1947 ; 1 vol. in-8°, xiv + 217 pages.

RICHARD B. SHERLOCK, *The Syntax of the Nominal forms of the verb, exclusive of the Participle, in St Hilary.* Washington, The Catholic University of America Press, 1947 ; 1 vol. in-8°, xix + 366 pages.

G. R. LEVY, *The Gate of Horn. A Study of the religious conceptions of the Stone age and their influence upon European thought.* Londres, Faber and Faber, s. d. ; 1 vol. in-8°, xxxi + 349 pages, 32 plans, 123 fig.

Nomina Geographica Neerlandica. Geschiedkundig ondezzoek der Nederlandse Aardrijkskundige Namen XIIde Deel. Leyde, E. J. Brill, 1948 ; 1 vol. in-8°, 148 pages.

CORNELIO TACITO, *Historias, Libro Sequndo ; edición y comentario,* por M. BASSOLS DE CLIMENT. Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, 1946 ; 1 vol. in-8°, 246 pages.

TIBULO, *Selección de Elegias ; introducción y notas* de JOSÉ CRECENTE. Madrid, Instituto Antonio de Nebrija, 1946 ; 1 vol. in-8°, 159 pages.

F. A. LEPPER, *Trajan's Parthian War.* Londres, Oxford University Press, 1948 ; 1 vol. in-8°, xv + 224 pages.

ÉMILE THÉVENOT, *Les Gallo-Romains* (Collection *Que sais-je?*). Paris, Presses universitaires de France, 1948 ; 1 vol. in-12, 125 pages.

PIERRE COURCELLE, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques.* Paris, Hachette, s. d. (1948) ; 1 vol. in-8°, 264 pages, 2 cartes.

Reglas de ULPIANO, *texto latino con una traducción* de FR. HERN. TEJERO. Madrid, Publicaciones del Instituto Nacional de Estudios Juridicos, 1946 ; 1 vol. in-12, xxiii + 66 pages.

JEAN-RÉMY PALANQUE, *Les impérialismes antiques* (Collection *Que sais-je?*). Paris, Presses universitaires de France, 1948 ; 1 vol. in-12, 126 pages.

VICTOR STEFFEN, *De Somnio Herondae.* Poznanskie Towarzystwo Przyjaciol Nauk ; Prace Komisji Filologicznej, XI, 3. Poznan, 1948 ; une broch. in-8°, 82 pages.

ANDREW ALFÖLDI, *The Conversion of Constantine and Pagan Rome ;* translated by HAROLD MATTINGLY. Oxford, Clarendon Press, 1948 ; 1 vol. in-4°, vi + 140 pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages

AUDIAT (J.). — *La littérature grecque* (F. Robert) 142
— *L'ἀγών dans la tragédie grecque* (J. Duchemin) 143
— *Thucydide et l'impérialisme athénien* (J de Romilly) 145
AYMARD (A.). — *The Constitution of the Athenians* (H. Frisch) 152
— *Eumusia* 154
— Le protocole royal grec et son évolution 232
— *The « Respublica Lacedaemoniorum »* (K. M. T. Chrimes) 373
— *Les traités de la royauté d'Ecphante, Diotogène et Sthénidas* (L. Delatte). 375
— Chronique des études anciennes 414
BARDON (H.). — *Studi sui* Topica *di Cicerone* (B. Riposati) 171
— Tertullianus, *De oratione* (G. F. Diercks) 194
— *La versione latina* (F. Cupaiuolo) 378
BASTIDE (G.). — *Les dialogues de Platon* (V. Goldschmidt) 369
— *Le paradigme dans la dialectique platonicienne* (V. Goldschmidt) 371
BENOIT (F.). — Soufflets de forge antiques 305
BON (A.). — *Actes de Kutlumus* (P. Lemerle) 162
— *Les portulans grecs* (A. Delatte) 164
BOUSSARD (J.). — Étude sur la ville de Tours du Ier au IVe siècle 313
BOYANCÉ (P.). — Xénocrate et les Orphiques 218
— *Les religions étrusque et romaine* (A. Grenier) 380
— Suetonio, *De poetis* (A. Rostagni) 386
— Chronique des études anciennes 410
BRUNEL (J.). — Marseille et les fugitifs de Phocée 5
CARCOPINO (J.). — Le marbre de Thorigny 336
CHAINE (J.). — *Le vocabulaire des animaux marins en latin classique* (E. de Saint-Denis) 379
DESCROIX (J.). — *Les débuts de l'hexamètre latin* (A. Cordier) 166
— *De re metrica poetarum Graecorum et Romanorum* (A. Kolář) 170
— Ce qu'était la « tragula » des Gaulois et ce qu'elle est devenue 309
DESPORT (M.). — *Un Virgile de poche* (P. Gilbert et M. Renard) 387
— *Elio Donato, Macrobio et Servio commentatori di Virgilio* (N. Marinone). 388
— *The first edition of the « Amores »* (Rev. P. Oliver) 388
FAIDER-FEYTMANS (G.). — Vingt-cinq années de recherches archéologiques aux Pays-Bas 122
FLACELIÈRE (R.). — Thémistocle, les Érétriens et le calmar 211
GRENADE (P.). — Un exploit de Néron 272
GRENIER (A.). — *Les origines de l'Art français des temps préhistoriques à l'époque carolingienne* (R. Lantier et J. Hubert) 407
GRIMAL (P.). — *Evocatio* (V. Basanoff) 172
— *Donne di Roma antica* (E. Malcovati, E. Paratore, G. Gianelli, A. G. Amatucci, A. Calderini, S. Mazzarino, G. Corradi) 177

Pages

GRIMAL (P.). — *Vergil's Latium* (B. Tilly) 179
— *Albio Tibullo e gli autori del Corpus Tibullianum* (L. Alfonsi) 180
— *La Letteratura di Roma imperiale* (A. G. Amatucci) 181
— La promenade d'Évandre et d'Énée à la lumière des fouilles récentes. 348
— Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, liv. XI (A. Ernout et R. Pépin) . . . 389
— Sénèque, *Divi Claudii Apocolocynthosis* (C. F. Russo) 391
— *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. VIII 394
GUEY (J.). — 28 janvier 98-28 janvier 198 *ou* Le Siècle des Antonins 60
— *Studien zur Markussäule* (W. Zwikker) 185
— *Harvard Studies in Classical Philology*, vol. LVI-LVII 189
HEURGON (J.). — Les problèmes de Boulogne 101
HŒPFFNER (A.). — Les deux procès du pape Damase 288
HUBRECHT (G.). — *La théorie grecque du droit et le classicisme actuel* (C. E. Periphanakis) 373
KAMERBEEK (J. C.). — A propos du fragment 666 N² de Sophocle 209
LA COSTE-MESSELIÈRE (P. DE). — *Le fronton sculpté en Grèce* (É. Lapalus) 156
LEJEUNE (M.). — *An introduction to linguistic science* (E. H. Sturtevant) 141
— *Problèmes et méthodes de la linguistique* (W. von Wartburg) 356
— *Études sur les inscriptions osques de Capoue dites « iuvilas »* (J. Heurgon). 357
LEMERLE (P.). — *La capitation du Bas-Empire* (A. Déléage) 398
LESCHI (L.). — L'album municipal de Timgad 71
MOREAU (J.). — Ariston et le stoïcisme 27
— *Sénèque* (P. Grimal) 184
— *A study of the doctrine of metempsychosis in Greece* (H. Strainge Long). 366
— Hippocrate, *L'Ancienne Médecine* (A. J. Festugière) 367
— *Die Schule des Aristoteles ;* III, *Klearchos* (Fr. Wehrli) 371
— *Tertullien, De Anima* (J. H. Waszink) 404
— Chronique des études anciennes 410
NICOLAÏ (A.). — Les mardelles gauloises en Gironde 112
OLLIER (F.). — Plutarque, *Sur la disparition des oracles* (R. Flacelière) 161
PALANQUE (J.-R.). — Chronique des études anciennes 418
RENOUARD (Y.). — *Histoire générale des postes françaises*, I (E. Vaillé) 195
— *Histoire de la Franche-Comté* (Edm. Préclin) 410
— Chronique des études anciennes 418
ROBERT (F.). — *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos* (R. Vallois) 360
SAINTE-FARE GARNOT (J.). — *Egyptian Pyramids* (L. V. Grinsell) 352
SCHWARTZ (J.). — Sur quelques anecdotes concernant César et Cicéron 264
SESTON (W.). — *Inscriptions latines de la Tunisie* (A. Merlin) 191
— *Peintures romanes, vestiges gallo-romains à Saint-Plancard* (J. Laffargue et G. Fouet) 193
— *L'occupation romaine de la Basse-Égypte, le statut des auxilia* (R. Marichal) 397
— Chronique des études anciennes 418
TESNIÈRE (L.). — *Traité de phonétique grecque* (M. Lejeune) 139
THOMAS (Fr.). — *The Clausulae in Cassiodorus* (M. J. Suelzer) et *A study of the Clausulae in the Sermons of St Augustine* (M. J. Brennan) 403
TONDRIAU (J.). — La Tryphé, philosophie royale ptolémaïque 49
VAN EFFENTERRE (H.). — Pieux flâneurs ou rescapés? 55
VERDÉLIS (N. M.). — Lécythe à fig. noires à représentations agonistiques 201
WUILLEUMIER (P.). — Chronique gallo-romaine 330

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

I. Articles de fond

1° Antiquité grecque, romaine et chrétienne. — Marseille et les fugitifs de Phocée (**J. Brunel**), p. 5. — Ariston et le stoïcisme (**J. Moreau**), p. 27. — La Tryphé, philosophie royale ptolémaïque (**J. Tondriau**), p. 49. — Pieux flâneurs ou rescapés? (**H. van Effenterre**), p. 55. — 28 janvier 98-28 janvier 198 *ou* Le Siècle des Antonins (**J. Guey**), p. 60. — L'album municipal de Timgad (**L. Leschi**), p. 71. — Lécythe à fig. noires inédit, à représentations agonistiques (**N. M. Verdélis**), p. 201. — A propos du fragment 666 N² de Sophocle (**J. C. Kamerbeek**), p. 209. — Thémistocle, les Érétriens et le calmar (**R. Flacelière**), p. 211. — Xénocrate et les Orphiques (**P. Boyancé**), p. 218. — Le protocole royal grec et son évolution (**A. Aymard**), p. 232. — Sur quelques anecdotes concernant César et Cicéron (**J. Schwartz**), p. 264. — Un exploit de Néron (**P. Grenade**), p. 272. — Les deux procès du pape Damase (**A. Hœpffner**), p. 288.

2° Antiquités nationales. — Les problèmes de Boulogne (**J. Heurgon**), p. 101. — Chronique de toponymie, XLIII, Les mardelles gauloises en Gironde (**A. Nicolaï**), p. 112. — Soufflets de forge antiques (**F. Benoit**), p. 305. — Ce qu'était la « tragula » des Gaulois et ce qu'elle est devenue (**J. Descroix**), p. 309. — Étude sur la ville de Tours du ier au ive siècle (**J. Boussard**), p. 313. — Chronique gallo-romaine (**P. Wuilleumier**), p. 330.

II. Variétés

Vingt-cinq années de recherches archéologiques aux Pays-Bas (**G. Faider-Feytmans**), p. 122. — Le marbre de Thorigny (**J. Carcopino**), p. 336. — La promenade d'Évandre et d'Énée à la lumière des fouilles récentes (**P. Grimal**), p. 348.

III. Bibliographie

1° Auteurs, Textes et littérature, Grammaire, Linguistique, Métrique. — M. Lejeune, *Traité de phonétique grecque* (**L. Tesnière**), p. 139. — E. H. Sturtevant, *An introduction to linguistic science* (**M. Lejeune**), p. 141. — F. Robert, *La littérature grecque* (**J. Audiat**), p. 142. — J. Duchemin, *L'ἀγών dans la tragédie grecque* (**J. Audiat**), p. 143. — J. de Romilly, *Thucydide et l'impérialisme athénien* (**J. Audiat**), p. 145. — H. Frisch, *The Constitution of the Athenians* (**A. Aymard**), p. 152. — *Eumusia* (**A. Aymard**), p. 154. — R. Flacelière, Plutarque, *Sur la disparition des oracles* (**F. Ollier**), p. 161. — A. Kolář, *De re metrica poetarum Graecorum et Romanorum* (**J. Descroix**), p. 170. — W. von Wartburg, *Problèmes et méthodes de la linguistique* (**M. Lejeune**), p. 356. — A.-J. Festugière, Hippocrate, *L'Ancienne Médecine* (**J. Moreau**), p. 367. — V. Goldschmidt, *Les Dialogues de Platon* (**G. Bastide**), p. 369. — V. Goldschmidt, *Le paradigme dans la dialectique platonicienne* (**G. Bastide**), p. 371.

A. Cordier, *Les débuts de l'hexamètre latin* (**J. Descroix**), p. 166. — B. Riposati, *Studi sui* Topica *di Cicerone* (**H. Bardon**), p. 171. — L. Alfonsi, *Albio Tibullo e gli autori del Corpus Tibullianum* (**P. Grimal**), p. 180. — A. G. Amatucci, *La Letteratura di Roma imperiale* (**P. Grimal**), p. 181. — P. Grimal, *Sénèque* (**J. Moreau**), p. 184. — J. Heurgon, *Études sur les inscriptions osques de Capoue dites « iuvilas »* (**M. Lejeune**), p. 357. — F. Cupaiuolo, *La versione latina* (**H. Bardon**), p. 378. — E. de Saint-Denis, *Le vocabulaire des animaux marins en latin classique* (**J. Chaine**), p. 379. — A. Rostagni, Suetonio, *De poetis, e biografi minori* (**P. Boyancé**), p. 386. — P. Gilbert et M. Renard, *Un Virgile de poche* (**M. Desport**), p. 387. — N. Marinone, *Elio Donato, Macrobio e Servio, commentatori di Vergilio* (**M. Desport**), p. 388. — Revilo P. Oliver, *The first edition of the « Amores »* (**M. Desport**), p. 388. — A. Ernout et R. Pépin, Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, liv. XI (**P. Grimal**), p. 389. — C. F. Russo, L. Annaei Senecae, *Divi Claudii Apocolocynthosis* (**P. Grimal**), p. 391.

2° Histoire, Géographie, Institutions. — A. Delatte, *Les portulans grecs*, (**A. Bon**), p. 164. — E. Malcovati, E. Paratore, G. Gianelli, A. G. Amatucci, A. Calderini, S. Mazzarino, G. Corradi, *Donne di Roma antica* (**P. Grimal**), p. 177. — B. Tilly, *Vergil's Latium* (**P. Grimal**), p. 179. — W. Zwikker, *Studien zur Markussäule* (**J. Guey**), p. 185. — E. Vaillé, *Histoire générale des postes françaises* (**Y. Renouard**), p. 195. — C. E. Périphanakis, *La théorie grecque du droit et le classicisme actuel* (**G. Hubrecht**), p. 373. — K. M. T. Chrimes, *The « Respublica Lacedaemoniorum » ascribed to Xenophon* (**A. Aymard**), p. 373. — L. Delatte, *Les traités de la royauté d'Ecphante, Diotogène et Sthénidas* (**A. Aymard**), p. 375. — R. Marichal, *L'occupation romaine de la Basse-Égypte, le statut des auxilia* (**W. Seston**), p. 397. — A. Déléage, *La capitation du Bas-Empire* (**P. Lemerle**), p. 398. — E. Préclin, *Histoire de la Franche-Comté* (**Y. Renouard**), p. 409.

3° Fouilles, Archéologie, Épigraphie. — É. Lapalus, *Le fronton sculpté en Grèce* (**P. de La Coste-Messelière**), p. 156. — *Harvard Studies in Philology*, vol. LVI-LVII (**J. Guey**), p. 189. — A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie* (**W. Seston**), p. 191. — J. Laffargue et G. Fouet, *Peintures romanes, vestiges gallo-romains à Saint-Plancard* (**W. Seston**), p. 193. — L. V. Grinsell, *Egyptian Pyramids* (**J. Sainte-Fare Garnot**), p. 352. — R. Vallois, *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens* (**F. Robert**), p. 360. — *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. VIII (**P. Grimal**), p. 394. — R. Lantier et J. Hubert, *Les origines de l'Art français des temps préhistoriques à l'époque carolingienne* (**A. Grenier**), p. 407.

4° Philosophie, Religions, Christianisme. — P. Lemerle, *Actes de Kutlumus* (**A. Bon**), p. 162. — V. Basanoff, *Evocatio* (**P. Grimal**), p. 172. — G. F. Diercks, Tertullianus, *De Oratione* (**H. Bardon**), p. 194. — H. Strainge Long, *A study of the doctrine of metempsychosis in Greece from Pythagoras to Plato* (**J. Moreau**), p. 366. — F. Wehrli, *Die Schule des Aristoteles*, III, *Klearchos* (**J. Moreau**), p. 371. — A. Grenier, *Les religions étrusque et romaine*, dans *Mana*, t. 2, III (**P. Boyancé**), p. 380. — H. J. Suelzer, *The Clausulae in Cassiodorus*, et M. J. Brennan, *A study of the Clausulae in the Sermons of St Augustine* (**Fr. Thomas**), p. 403. — J. H. Waszink, Tertulliani, *De Anima* (**J. Moreau**), p. 404.

IV. Planches et figures

Planches hors texte : I, 1 : L'îlot de Kolokythia, et I, 2 : Inscription paléochrétienne de l'îlot de Kolokythia, p. 58. — II : L'album municipal de Timgad, p. 100. — III, 1 : Lécythe inédit du Musée national d'Athènes, et III, 2 : Développement, p. 202. — IV, 1 : Tuyère en terre cuite de Marseille, et IV, 2 : Sarcophage de Saint-Agnan, en Rouergue, p. 306. — V : Tours et ses environs au xviie siècle, p. 318.

SUITE DU SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE

L. V. Grinsell, *Egyptian Pyramids* **(J. Sainte-Fare Garnot)**, p. 352. — W. von Wartburg, *Problèmes et méthodes de la linguistique* **(M. Lejeune)**, p. 356. — J. Heurgon, *Études sur les inscriptions osques de Capoue dites « iuvilas »* **(M. Lejeune)**, p. 357. — R. Vallois, *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens* **(F. Robert)**, p. 360. — H. Strainge Long, *A study of the doctrine of metempsychosis in Greece from Pythagoras to Plato* **(J. Moreau)**, p. 366. — Hippocrate, *L'Ancienne Médecine*, trad. et commenté par A. J. Festugière **(J. Moreau)**, p. 367. — V. Goldschmidt, *Les Dialogues de Platon* **(G. Bastide)**, p. 369. — Id., *Le paradigme dans la dialectique platonicienne* **(G. Bastide)**, p. 371. — F. Wehrli, *Die Schule des Aristoles*, III, *Klearchos* **(J. Moreau)**, p. 371. — C. E. Periphanakis, *La théorie grecque du droit et le classicisme actuel* **(G. Hubrecht)**, p. 373. — K. M. T. Chrimes, *The « Respublica Lacedaemoniorum » ascibed to Xenophon* **(A. Aymard)**, p. 373. — L. Delatte, *Les traités de la royauté d'Ecphante, Diotogène et Sthénidas* **(A. Aymard)**, p. 375. — F. Cupaiuolo, *La versione latina* **(H. Bardon)**, p. 378. — E. de Saint-Denis, *Le vocabulaire des animaux marins en latin classique* **(J. Chaine)**, p. 379. — A. Grenier, *Les religions étrusque et romaine*, dans *Mana*, t. 2, III **(P. Boyancé)**, p. 380. — Suetonio, *De poetis*, comm. par A. Rostagni **(P. Boyancé)**, p. 386. — P. Gilbert et M. Renard, *Un Virgile de poche* **(J. Desport)**, p. 387. — N. Marinone, *Elio Donato, Macrobio e Servio, commentatori di Vergilio* **(M. Desport)**, p. 388. — Revilo P. Oliver, *The first edition of the « Amores »* **(M. Desport)**, p. 388. — Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, liv. XI, édité, trad. et comm. par A. Ernout et R. Pépin **(P. Grimal)**, p. 389. — L. Annaei Senecae, *Divi Claudii Apocolocynthosis*, éd., trad. et comm. par C. F. Russo **(P. Grimal)**, p. 391. — *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. VIII **(P. Grimal)**, p. 394. — R. Marichal, *L'occupation romaine de la Basse-Égypte, le statut des auxilia* **(W. Seston)**, p. 397. — A. Déléage, *La capitation du Bas-Empire* **(P. Lemerle)**, p. 398. — M. J. Suelzer, *The Clausulae in Cassiodorus*, et M. J. Brennan, *A study of the Clausulae in the Sermons of St. Augustine* **(Fr. Thomas)**, p. 403. — Tertulliani, *De Anima*, éd. et comm. par J. H. Waszink **(J. Moreau)**, p. 404. — R. Lantier et J. Hubert, *Les origines de l'Art français des temps préhistoriques à l'époque carolingienne* **(A. Grenier)**, p. 407. — E. Préclin, *Histoire de la Franche-Comté* **(Y. Renouard)**, p. 409.

25 mai 1949.

Le Secrétaire-Gérant : Jean AUDIAT.
